

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2025



ALGEEI - Siège Social

Agropole - DELTAGRO 3 BP361 - 47931 AGEN CEDEX 9
Association Loi 1901
Tél : 05 53 77 15 80 - contact@algeei.org - www.algeei.org



SOMMAIRE

RAPPORT MORAL.....	4
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 GÉNÉRAL.....	6
RAPPORT DE GESTION 2024.....	13
SIÈGE.....	36
LES MECS	39
MECS NOTRE MAISON	40
MECS LES GRENADIERS.....	51
LES CMPP ET LES CAMSP	61
CAMSP D'AGEN	62
CMPP D'AGEN.....	70
CAMSP DE MARMANDE.....	77
CMPP DE MARMANDE	84
CAMSP DE VILLENEUVE-SUR-LOT	90
CMPP DE VILLENEUVE-SUR-LOT.....	99
CENTRE RESSOURCES IME DE FONGRAVE, LALANDE ET SESSAD D'AGEN	109
CENTRE RESSOURCES	110
IME DE FONGRAVE.....	111
IME DE LALANDE.....	127
SESSAD D'AGEN.....	147
IME ET SESSAD DU CONFLUENT	156
IME DU CONFLUENT.....	157
SESSAD DU CONFLUENT.....	168
IME ET SESSAD LES RIVES DU LOT	180
IME LES RIVES DU LOT	181
SESSAD LES RIVES DU LOT	188
DITEP DES DEUX RIVIÈRES.....	191
DITEP DES DEUX RIVIERES	192
SESSAD LA PASSERELLE	203
SESSAD LA PASSERELLE.....	204
ESAT AGNELIS.....	212
ESAT DE CASTILLE, DHA ET SAVS DE GARDÈS	222
ESAT CASTILLE	223
DHA DE GARDES.....	231
SAVS DE GARDES.....	240
CHVS DE L'AGENAIS/SAVS JASMIN/APPART+.....	248
CHVS DE L'AGENAIS.....	249
SAVS JASMIN – APPART+.....	259
FOYER LA COURONNE	269
FOYERS LA FERRETTE.....	279
PÔLE LES CIGALONS.....	294
LEXIQUE	319

Rapport Moral

Par excès d'optimisme, nous avons cru que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (où des résidents des Landes et du Lot-et-Garonne ont pu participer) nous permettraient d'oublier le climat d'inquiétude mondial et climatique. En ces temps de bouleversements géopolitiques, il est essentiel de se recentrer sur nos valeurs associatives et rester très vigilants aux évolutions des financements.

Je ne peux pas commencer mon propos sans parler de la situation financière que subissent tous les français en général et les associations en particulier depuis 2023. Le médico-social est également malmené, pourtant il est un des atouts obligatoires dans la main des départements pour leurs bras de fer avec l'Etat et cela malgré la gestion très saine de notre Association reconnue par tous nos financeurs. Je remercie toutes les équipes autour de la Directrice Générale et des Directeurs Généraux Adjointes qui ont toujours le souci d'anticiper les aléas financiers. Nous nous retrouvons en grande difficulté financière sur les établissements relevant du département du Lot-et-Garonne. C'est la première fois depuis des années.

Nous avons enfin pu signer la transaction négociée et ainsi régler le différend avec Sténico.

Il est peut-être utile ici de rappeler que notre Association ne vit que par l'argent public. Nous finançons tous les professionnels, nous anticipons les provisions pour leurs retraites et nous mettons en œuvre les projets pour le bien-être des personnes accompagnées. Je souligne également que nous sommes tous, administrateurs et membres du Bureau, des bénévoles.

Malgré cette période financière d'extrême fragilité qui va certainement s'amplifier en 2025, nous avons poursuivi notre politique inclusive avec rigueur et grand enthousiasme du monde de l'école, du travail mais aussi celui de la culture, du sport et des loisirs. Je remercie tous nos professionnels, toujours aussi engagés malgré la conjoncture, ainsi que les nombreux partenaires qui mènent au quotidien un travail personnel pour placer la personne accompagnée au cœur de son projet de vie.

L'année 2024 a été également l'aboutissement de nombreux projets portés par les directeurs et leurs équipes pour lesquels les Présidents des départements des Landes et du Lot-et-Garonne nous ont fait confiance. La création de structures dans les Landes s'est poursuivie en direction des jeunes de 9 à 21 ans dans le cadre de la protection de l'Enfance, notamment en direction de jeunes en grandes difficultés avec l'ouverture de la première villa début janvier 2024 puis de la seconde à Grenade-sur-l'Adour. En octobre, j'ai eu l'honneur d'inaugurer cette nouvelle structure avec le Président du Conseil Départemental des Landes, des élus et les professionnels de la MECS Les Grenadiers.

Toujours avec l'ARS et le département des Landes, l'ALGEEI a pu ouvrir le SAMSAH « Chacun sa vie, chacun sa réussite » pour accueillir des jeunes âgés de 15 à 25 ans présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), en rupture totale avec tout type d'accompagnement. Par ailleurs, d'autres perspectives sont en cours avec la création d'un habitat partagé à Saint Perdon et l'ouverture d'un Campus Autisme à Mont-de-Marsan pour fin 2028, projet unique en son genre. Enfin, toujours dans les Landes, le foyer de vie, le FAM Perte d'Autonomie et le FAM Autisme Les Cigalons à Lit-et-Mixe forment une véritable plateforme de services.

De nombreux établissements de l'ALGEEI en Lot-et-Garonne se sont faits remarquer par l'excellence des résultats de leurs évaluations externes, on ne peut que les féliciter chaleureusement. Tous les projets d'établissements ont mis en place les livrets d'accueil avec une traduction en FALC (Facile A Lire et à Comprendre) à la portée de tous pour les utilisateurs et leur famille.

En Lot-et-Garonne, le DIME du Confluent s'est doté d'une villa à Aiguillon.

Nous avons reçu une délégation allemande de Dinslaken dans le cadre du jumelage entre l'ALGEEI et la ville de Dinslaken. Pendant une semaine, les personnes accompagnées du CHVS de l'Agenais site de Récahort, la directrice et les équipes ont eu l'opportunité de partager des moments d'échanges, de visites, de rencontres. J'ai eu le plaisir de les recevoir au Siège avec mes collègues administrateurs.

La 7^{ème} édition de DuoDay, initiative de l'ALGEEI, reste au niveau national un temps fort pour l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap avec 14% de participants en plus en 2024. Ainsi 31 346 duos ont pu se former dans le cadre de la semaine Européenne pour l'emploi. DuoDay porté par l'ALGEEI est une réussite, félicitations au Directeur Général Adjoint et son équipe.

En informatique de nombreuses transformations ont été réalisées pour mieux communiquer : site internet de l'Association et de celui de DuoDay. L'impact du numérique dans les pratiques du quotidien a pu être valorisé dans notre revue de décembre 2024, merci au Directeur des Systèmes d'Information et de l'Organisation et à son équipe.

Bien d'autres actions et projets auraient pu être aussi évoqués.

Très enthousiaste depuis mon élection à la présidence de l'ALGEEI en juin 2024, je reste très confiant en l'avenir malgré les nombreuses difficultés financières rencontrées.

Mes collègues administrateurs se joignent à moi pour souhaiter à chacun et chacune un bel été.

**Le Président,
Daniel PANTEIX**

Rapport d'activité 2024 général

L'année 2024 a été marquée par un tournant important dans la gouvernance de l'Association avec l'arrivée à la présidence de M. Daniel Panteix. Engagé depuis plus de vingt ans au sein de notre institution, il incarne une continuité fidèle aux valeurs de l'ALGEEI. Son élection lors de la dernière assemblée générale s'est accompagnée d'un moment de passation chaleureux et symbolique avec Mme Danièle Bonadona, dont l'engagement a été salué par tous.

Malheureusement, l'année a été endeuillée par la disparition de Mme Claudine Tressos qui incarnait pour nous l'écoute et la bienveillance.

De nombreux projets ont été portés ou mis en œuvre pendant cette année.

On peut en citer quelques-uns :

- L'extension de la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) pour les enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles du neurodéveloppement (TND) aux enfants de 7 à 12 ans.
- L'ouverture du SESSAD TSA des Rives du Lot à Villeneuve-sur-Lot : 7 places en mars 2024, étendu à 9 en octobre.
- Le projet « CAP sur l'École pour TOUS ! » au sein du complexe scolaire de Penne d'Agenais s'est déployé grâce à l'implication déterminée de l'ITEP avec ses deux éducatrices et sa directrice adjointe, en lien étroit avec les professionnels de l'Éducation nationale, du médico-social et de la santé. Il vise à répondre à la hausse des besoins éducatifs particuliers et aux difficultés d'accès aux soins en milieu rural. Ce projet, soutenu par l'Éducation nationale, l'ARS et M. le Maire, est financé jusqu'à fin 2025. Pourtant, malgré la reconnaissance institutionnelle et la visite récente du recteur et du Directeur Général de l'ARS, sa pérennité est compromise au profit d'un nouveau dispositif aux contours et missions différents.
- La MEC SO Les Grenadiers a ouvert ses portes à Grenade-sur-l'Adour en janvier 2024, pour accueillir 16 jeunes en situation de double vulnérabilité. Face à l'urgence des situations, les admissions se sont faites rapidement. Ce défi a été relevé avec succès par la direction et ses équipes, dont l'engagement et la réactivité ont été salués par le Département des Landes.
- Le SAMSAH « Chacun sa vie, chacun sa réussite » a mis en œuvre un dispositif innovant avec la location d'un studio pour accompagner des jeunes TSA de 15 à 25 ans dans l'apprentissage de la vie autonome.
- La 7ème édition du DuoDay, organisée le 21 novembre 2024 par l'ALGEEI dans le cadre de la SEEPH, a confirmé son succès avec plus de 31 000 duos formés. Cette journée d'immersion professionnelle favorise la rencontre entre personnes en situation de handicap et employeurs, pour déconstruire les stéréotypes. L'événement a connu une hausse significative de participation, avec l'ambition de transformer ces rencontres en véritables opportunités d'emploi ou de formation.

Par ailleurs, les évaluations externes ont repris avec des retours très positifs de nos interlocuteurs, soulignant la belle dynamique de nos établissements et services. L'IME Les Rives du Lot et le FAM Les Cigalons ont été également reconduits dans leur certification Autisme Handéo.

Enfin, l'année a vu l'aboutissement du CPOM avec l'ARS. En revanche, nous avons été contraints de sortir de cette logique pour les établissements relevant des conseils départementaux. Une forte disparité persiste entre les deux départements. Si les Landes répondent aux besoins de financement, la situation est alarmante dans le Lot-et-Garonne. Face à cette impasse, un contentieux tarifaire a été engagé pour la première fois. Cette situation ne peut perdurer.

I- LES ÉTABLISSEMENTS

La PCO et Les CAMSP

La PCO 47, portée par le CAMSP d'Agen, facilite depuis 2022 l'orientation et la coordination des soins précoces pour les enfants de moins de 7 ans présentant des troubles du neurodéveloppement (TND). En 2024, 118 forfaits précoces ont été attribués, avec un délai moyen de 27 jours entre l'adressage et la validation. L'activité reste soutenue avec 97 enfants suivis et 69 diagnostics posés, majoritairement pour des TSA. Face à une offre libérale insuffisante, de nombreux bilans sont réalisés en interne. La plateforme mobilise un réseau de 24 praticiens, mais reste confrontée à des besoins croissants.

Les CAMSP assurent le dépistage, les soins ambulatoires et la rééducation précoce des jeunes enfants présentant des troubles sensoriels, moteurs ou mentaux. Ils accompagnent également les familles, en consultation ou à domicile, grâce à une équipe pluridisciplinaire spécialisée.

En 2024, le **CAMSP d'Agen** a accompagné 178 enfants avec 6 811 séances, malgré un allongement du délai d'accès (89 jours) lié à la complexification des situations.

Le CAMSP de Marmande a vu sa file active diminuer (186 enfants), en raison de prises en charge plus lourdes, avec une hausse notable des diagnostics de TSA. Son activité globale est de 4 861 séances. Le projet de pôle "nouveau-nés vulnérables" est toujours porté par la direction.

Au **CAMSP de Villeneuve-sur-Lot**, 131 enfants ont été suivis, dont 60 % avec des suivis multiples. L'activité a dépassé l'agrément (+7,5 %), avec 3 775 actes réalisés. Les troubles du comportement et du langage restent les principaux motifs de consultation.

L'ensemble des CAMSP développe une dynamique partenariale forte et renforce son expertise sur les TND via des formations ciblées. Les évaluations externes soulignent la qualité des pratiques et l'engagement des équipes.

Les CMPP

Les évaluations externes de ces établissements sont très positives, soulignant la qualité de l'accompagnement.

Le CMPP d'Agen a poursuivi ses actions en matière de qualité, de formation et de numérisation, malgré des postes vacants (médecin, neuropsychologue). L'établissement a accompagné 712 enfants, dont 625 présents au 31 décembre, avec une majorité de garçons et une hausse des situations relevant du handicap. L'activité reste conforme aux objectifs, avec 12 371 séances réalisées. Les prises en charge pluridisciplinaires (psychothérapie, orthophonie, psychomotricité) restent centrales. Le lien avec les partenaires (écoles, MDPH, PRE, LAEP) reste fort. Des projets d'aménagement, la montée en charge de la PCO avec son extension pour les enfants de 7 à 12 ans et la poursuite de la transformation numérique sont planifiés en 2025.

Le CMPP de Marmande, avec son antenne de Tonneins, constate une hausse de la file active en 2024 (509 enfants), principalement dans la tranche d'âge 7-10 ans. Cette progression s'accompagne d'une activité en augmentation avec 9 666 actes (+6,2 % par rapport à l'objectif annuel). Les pathologies les plus rencontrées relèvent des troubles psychiques et des troubles des apprentissages. Les garçons représentent environ 61 % des suivis. Le partenariat interinstitutionnel (écoles, MDPH, justice...) est favorisé. L'équipe reste mobilisée autour du projet SAS en attente de moyens, au regard de la file d'attente très pénalisante pour les jeunes et des niveaux de précarité observés.

Le CMPP de Villeneuve-sur-Lot a accompagné 730 enfants et adolescents, dépassant légèrement son activité prévisionnelle avec 15 929 séances réalisées (+0,82 %). La population accueillie est majoritairement masculine (60 %). Les principaux motifs de consultation concernent les difficultés scolaires, orthophoniques et les troubles du comportement. Le travail pluridisciplinaire reste central, avec 21 groupes thérapeutiques et 200 participations à des équipes éducatives et de suivi. L'établissement a renforcé ses compétences dans le champ des troubles neuro-développementaux (TND). La dynamique partenariale est forte (742 liaisons). La saturation de l'établissement et la hausse des situations de précarité plaident pour un renforcement des moyens humains.

Les MECSO

La MECS Notre Maison, créée en 1959, accueille des mineurs en danger sur décision judiciaire ou administrative, avec une capacité de 62 places.

En 2024, 69 jeunes ont été accompagnés (dont 14,71 % en situation de handicap), avec un taux d'occupation de 91,10 %.

Les jeunes sont accueillis via des unités de vie, un service de placement familial ou un service d'insertion pour les 16-21 ans.

Le Placement Educatif A Domicile (PEAD) a concerné 8 jeunes en 2024. L'objectif était de favoriser le maintien ou le retour en famille avec un accompagnement éducatif. Ce dispositif a pris fin, suite à un arrêt de la Cour de cassation arrêtant tout développement en ce sens par les départements, remettant en cause le résultat positif de l'appel à projets sur lequel l'établissement s'était positionné.

Par ailleurs, L'augmentation des objectifs de journées à atteindre combinée à l'augmentation du financement hors 47 imposés par le tarificateur a mis en difficulté l'établissement.

La MECS Les Grenadiers ouverte en janvier 2024 à Grenade-sur-l'Adour, accueille 16 jeunes âgés de 11 à 21 ans, principalement en situation de double vulnérabilité (ASE + handicap).

Les jeunes sont hébergés dans deux villas avec une répartition de 13 garçons (81%) et 3 filles (19%). La file active a été de 20 jeunes.

Les placements sont à 75% judiciaires, 19% administratifs et 6% en contrat jeune majeur.

Le taux d'occupation a été de 71,66% avec 3 472 journées réalisées sur 4 845 budgétées.

L'accompagnement comprend de nombreuses activités éducatives et sociales : sorties, sports, ateliers créatifs et culinaires, soirées festives. Un suivi scolaire et de santé est en place, avec l'intervention d'une pédopsychiatre depuis septembre 2024.

Le projet d'ouverture d'appartements semi-autonomes pour 4 jeunes majeurs a pu se concrétiser en avril 2025.

Le DITEP : ITEP/SESSAD

Le Dispositif ITEP des Deux Rivières a accompagné 68 jeunes de 6 à 20 ans (agrément 50) présentant des troubles psychiques et du comportement, à travers une approche pluridisciplinaire combinant soins, éducation et pédagogie. Il propose trois modalités : accueil de jour, internat séquentiel et accompagnement ambulatoire, réparties sur les sites de Pont-du-Casse, Villeneuve-sur-Lot et une structure intermédiaire. La majorité des jeunes a entre 12 et 20 ans, et plus de 30 % bénéficient d'une mesure de protection judiciaire. En 2024, 50 % des jeunes bénéficient d'une scolarisation en milieu ordinaire. L'établissement développe des partenariats étroits avec les secteurs scolaire, sanitaire, médico-social et social. Un travail important est mené sur l'adaptation des accompagnements et la prévention des conduites à risques. Le projet « CAP sur l'École pour TOUS ! » est une de ses actions emblématiques.

Le SESSAD La Passerelle a accompagné 69 jeunes, majoritairement âgés de 11 à 15 ans dont 85,5 % de garçons. Il intervient auprès d'enfants présentant des troubles psychiques sévères, souvent associés à des troubles du comportement ou à des pathologies complexes. Le service fonctionne en dispositif intégré avec l'ITEP pour fluidifier les parcours. L'activité s'est intensifiée, avec 5 234 séances réalisées. Le SESSAD mène un travail pluridisciplinaire, notamment en lien avec les familles, l'Éducation nationale, le secteur sanitaire et social. L'accompagnement est centré sur l'inclusion scolaire et la progression vers l'autonomie. Le service développe également des ateliers culturels et créatifs.

Les DIME : IME/SESSAD

Le DIME du Confluent :

L'IME du Confluent accompagne 50 jeunes de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle, via un accompagnement global et individualisé (semi-internat, internat séquentiel ou complet). En 2024, 60 jeunes ont été suivis, avec une activité proche de l'attendu (8320 journées réalisées). L'établissement propose des unités d'enseignement internes et externalisées, des ateliers préprofessionnels. Il est un acteur fort de l'inclusion scolaire et sociale sur le territoire. L'année a été marquée par le changement de nom, la validation du projet d'établissement dans le cadre du DIME, et une évaluation externe très positive pour l'ensemble du dispositif. Une maison pour l'hébergement a été acquise à Aiguillon.

Le SESSAD du Confluent accompagne 71 jeunes de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle, avec un appui scolaire ou professionnel selon les besoins. L'accompagnement est individualisé, pluridisciplinaire et s'effectue à domicile, en milieu scolaire ou en entreprise. En 2024, l'unité mobile « Répit 47 » a renforcé l'offre, soutenant 28 jeunes et leurs aidants. L'équipe est très impliquée dans l'inclusion scolaire, l'insertion professionnelle et le travail partenarial sur tout le département. Trois séjours éducatifs ont été organisés, favorisant autonomie, socialisation et pair-aidance.

Le Centre Ressources de l'agenais :

L'IME de Fongrave accueille 53 jeunes de 12 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés. L'établissement propose un accompagnement individualisé, structuré autour de cinq pôles : éducatif, pédagogique, thérapeutique, professionnel et logistique. En 2024, il a maintenu un taux d'occupation de 102 % avec 61 jeunes suivis. L'offre de formation inclut quatre titres professionnels agréés, 619 jours de stages réalisés, et un fort ancrage dans l'inclusion scolaire via une Unité d'Enseignement externalisée. Le dispositif PIVA accompagne les jeunes majeurs vers l'insertion. Le suivi médical, psychologique et psychomoteur s'est renforcé en fin d'année après des difficultés de recrutement. Les hébergements inclusifs favorisent l'autonomie. De nombreuses actions éducatives, culturelles et sportives sont menées. Le projet franco-allemand a marqué l'année.

L'IME de Lalande accompagne 49 jeunes de 6 à 20 ans présentant principalement une déficience intellectuelle et des TSA. Structuré en trois pôles (enfance, adolescence, 16-20 ans), l'établissement développe une approche globale et individualisée centrée sur l'autonomie, l'inclusion scolaire et sociale avec ses unités d'enseignement interne et externe en élémentaire comme au collège. L'UEEA au sein de l'école Édouard Herriot, accueille 9 enfants avec TSA. L'inclusion est favorisée via une pédagogie adaptée et des outils de communication alternatifs. Le taux d'occupation atteint 109 % avec 6777 journées réalisées. L'équipe pluridisciplinaire renforce le suivi thérapeutique et les projets éducatifs, en particulier sur la vie quotidienne, la mobilité, le logement et l'insertion professionnelle. Le partenariat local reste essentiel à l'ouverture vers la cité. Le secteur santé se consolide avec le retour d'une psychomotricienne et la mobilisation des infirmières libérales.

Le SESSAD d'Agen accompagne 72 jeunes de 6 à 25 ans avec déficience intellectuelle ou TSA, via un double agrément de 53 places. En 2024, le service a maintenu une activité conforme aux attentes du CPOM, avec un taux d'occupation de 109 %. L'équipe pluridisciplinaire propose des prestations diversifiées : soins, développement de l'autonomie, participation sociale et coordination renforcée. De nombreuses actions ont soutenu l'inclusion scolaire, l'accès aux soins, à la citoyenneté et à la vie sociale. Des projets innovants comme les groupes "Parlons Autisme" ou "Copains d'abord" ont été menés. Les jeunes sont accompagnés dans leurs parcours vers l'autonomie, l'insertion professionnelle ou le logement. Par ailleurs depuis novembre 2022, le poste de Médiateur Santé Pair, valorise les savoirs expérientiels des personnes en situation de handicap. Ses actions aujourd'hui ont renforcé l'accompagnement en santé, en autonomie et en inclusion sociale, à travers ateliers, loisirs et sensibilisations.

Le DIME des RIVES du Lot :

L'IME Les Rives du Lot, réparti sur 7 sites, accueille 66 jeunes âgés de 3 à 20 ans, avec déficience intellectuelle ou troubles du spectre de l'autisme (TSA). L'établissement propose un accompagnement personnalisé et pluridisciplinaire (éducatif, pédagogique, médical). En 2024, 64 jeunes étaient inscrits et 8 nouvelles admissions ont été enregistrées. Les actions éducatives sont diversifiées selon les profils (accueil de jour, internats, UEMA, scolarisation en unité interne et externe sur le Villeneuvois et l'Agenais). L'accompagnement des jeunes majeurs est axé sur l'autonomie et l'insertion. Des partenariats nombreux (ESAT, associations, écoles) soutiennent la participation sociale et les projets de vie. L'IME a aussi renforcé sa démarche qualité, engagé une révision du projet d'établissement. En plus d'une évaluation externe très positive, il est le seul IME de l'Association à être certifié Autisme. L'ensemble de l'équipe œuvre à une société inclusive et à un accompagnement adapté à chaque jeune.

Ouvert en mars 2024 à Villeneuve-sur-Lot, **le SESSAD Les Rives du Lot** accompagne désormais 9 jeunes avec TSA. L'équipe soutient l'inclusion scolaire, sociale et familiale, en intervenant dans les différents lieux de vie des jeunes. Des actions éducatives, psychologiques, de guidance parentale et d'aide administrative sont mises en œuvre. Le lien avec les familles est central, notamment pour construire et suivre le projet de chaque jeune.

Le budget présente un excédent, permettant de prévoir des formations et une réserve pour un éventuel déménagement. Le service s'inscrit dans une dynamique de développement pour répondre aux besoins croissants du territoire.

Dispositif diversifié d'hébergement et d'accompagnement

DHA et SAVS de Gardès :

L'ensemble du dispositif a réalisé ses évaluations externes, lesquelles ont souligné la qualité de l'accompagnement.

Le DHA de Gardès accompagne 35 adultes en situation de handicap dans une logique de parcours inclusif, avec des hébergements personnalisés (studios adaptés, accueil de couples, espace TSA). L'activité 2024 est en hausse (+142 journées réalisées), portée par des ateliers éducatifs, un soutien médical pluridisciplinaire et une dynamique de partenariat local (ESAT, santé, culture). L'établissement développe la pair-aidance, l'autodétermination et la participation citoyenne, en poursuivant sa mission d'accompagnement individualisé au cœur de la ville de Tonneins.

Le SAVS de Gardès accompagne 27 adultes en situation de handicap, dont des personnes avec TSA ou vieillissantes, dans une logique de parcours inclusif. L'équipe pluridisciplinaire soutient l'autonomie à travers un accompagnement global (santé, parentalité, vie quotidienne, démarches administratives). En 2024, 213 rendez-vous médicaux ont été assurés, traduisant une hausse significative des besoins. Le service, fortement sollicité, justifie le projet d'extension de 10 places.

CHVS de l'Agenais et SAVS Jasmin :

Le CHVS de l'Agenais, agréé pour 68 places, accompagne des adultes en situation de handicap via deux sites (Récahort et Beljouan) dans des studios adaptés mais également des structures intermédiaires (Villas). En 2024, l'activité a été stable. La perte d'autonomie croissante des résidents, notamment à Beljouan, a nécessité des adaptations. Des projets éducatifs, sportifs et culturels variés ont favorisé l'autonomie, l'inclusion et la participation sociale. Le partenariat avec le SAVS Jasmin permet une continuité des parcours. L'évaluation externe a confirmé la qualité de l'accompagnement. Cependant, le budget est déficitaire (-281 364 €) en raison de charges élevées et de dotations insuffisantes. L'année 2025 s'ouvrira sur la refonte du projet d'établissement.

Le SAVS Jasmin et le dispositif APPART+ ont accompagné 86 personnes, dont un nombre ne croissant de personnes vieillissantes (35 %) L'année a été marquée par un déménagement dans de nouveaux locaux mieux adaptés. Le service a développé ses partenariats pour soutenir la parentalité (28% des personnes accompagnées), la santé et l'inclusion sociale. Les accompagnements éducatifs restent prédominants. Le dispositif APPART+ a rencontré des difficultés liées à l'instabilité du personnel SAAD, entraînant un changement de prestataire en 2025. La dynamique d'équipe reste pour autant positive.

Les foyers médicalisés, non médicalisés et le SAMSAH

Le Foyer de vie La Couronne a accompagné 55 personnes adultes en situation de handicap à travers un dispositif modulable de 52 places. L'année a été marquée par une dynamique forte autour de l'autodétermination, la pair-aidance et l'inclusion citoyenne. L'évaluation externe a souligné ce fort engagement des acteurs : résidents et professionnels. De nombreux projets ont vu le jour : médiation animale, actions culturelles, sportives et écologiques. Le foyer a accueilli ses premiers animaux dans le cadre d'un projet de ferme inclusive. Des déficits importants sont à déplorer en l'absence de budget adapté.

Le Foyer La Ferrette a accueilli 55 adultes au Foyer de Vie (EANM) et 12 personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) au Foyer d'Accueil Médicalisé (EAM). L'année a été rythmée par des projets culturels, sportifs, sociaux et inclusifs, valorisant l'autodétermination et la participation des résidents. L'accompagnement individualisé, les partenariats renforcés et la supervision des équipes ont permis un cadre de vie épanouissant. L'établissement poursuit sa dynamique d'amélioration continue, notamment à travers des

projets d'aménagement. La construction d'un nouveau local dédié aux adultes du FAM autiste était prévue, mais, a malheureusement été suspendue par suite du refus de dernière minute du Département de Lot-et-Garonne d'engager les travaux en 2025.

Le Pôle Landais d'hébergement et d'accompagnement

En 2024, les foyers « **Les Cigalons** » ont accompagné 71 résidents répartis entre le foyer de vie et les deux Foyers médicalisés (FAM).

L'année a été marquée par des projets éducatifs, culturels, sportifs et thérapeutiques favorisant l'autonomie, l'inclusion et le bien-être. Des aménagements ont été réalisés, des partenariats consolidés et des séjours organisés. L'activité a dépassé les prévisions dans toutes les structures. La dynamique qualité s'est renforcée, avec un accent sur l'analyse des pratiques et la co-construction du projet d'établissement, saluée par l'évaluation externe. Le FAM autisme est par ailleurs certifié Handéo depuis plusieurs années.

Le SAMSAH a accompagné 10 jeunes âgés de 17 à 25 ans, porteurs de troubles du spectre de l'autisme. L'accompagnement individualisé s'est centré sur l'autonomie, la communication et l'inclusion sociale, en lien étroit avec les familles. Les interventions ont eu lieu au domicile, dans les locaux du service ou en tiers-lieux. L'arrivée d'une médiatrice pair-santé a enrichi les parcours en apportant écoute et espoir. Un jeune a pu accéder à un logement semi-autonome, marquant une étape vers l'indépendance. Le service a également conduit des évaluations fonctionnelles et construit les projets personnalisés en co-construction. Une maison transitoire ouvrira en 2025 pour cinq jeunes, avec une équipe dédiée. Le SAMSAH incarne une dynamique inclusive, fondée sur la confiance, la co-construction et l'innovation sociale.

LES ESAT

Depuis le 1er janvier 2024, Pôle emploi est devenu France Travail, avec de nouvelles missions pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi. Les travailleurs en ESAT bénéficient désormais de droits renforcés (grève, syndicat, transport, complémentaire santé). L'orientation professionnelle des personnes handicapées privilégie désormais le milieu ordinaire, sur préconisation de France Travail. Les MDPH s'appuient sur ces diagnostics pour orienter, y compris vers les ESAT. La volonté de nouveau dispositif est de permettre une insertion professionnelle plus adaptée et inclusive.

L'ESAT Agnelis a accompagné 151 personnes sur quatre sites. Un nombre important de travailleurs étaient à temps partiel. L'année a été marquée par la mise en œuvre du décret de transformation des ESAT et la validation du projet d'établissement 2025-2030. Trois conventions ont été signées pour favoriser l'insertion professionnelle. Par ailleurs, l'établissement développe de nouveaux dispositifs adaptés, « Vers un nouvel envol » est un atelier pour les plus de 52 ans. Des formations, stages et embauches en milieu ordinaire ont été réalisés dans une dynamique forte engagée il y a de nombreuses années avec la création de l'opération DuoDay. L'ESAT continue de se restructurer avec la fermeture de l'atelier cuisine en janvier 2025.

L'ESAT de Castille a accompagné 75 travailleurs en situation de handicap, majoritairement des hommes, avec une grande diversité d'âges. L'année a été marquée par la fermeture de l'atelier palettes, remplacé par deux nouvelles équipes « Parcs et Jardins », témoignant d'une adaptation constante à la demande. L'établissement a renforcé ses partenariats, notamment avec l'ADIPH et le réseau Différent et Compétent, et a poursuivi sa dynamique inclusive via stages, RAE, DuoDay et nouvelles prestations extérieures. L'évaluation qualité de mars a été positive. L'établissement reste un levier d'inclusion et de construction identitaire pour les personnes accompagnées, soutenu par une approche médico-sociale et professionnelle individualisée.

II- LES PROFESSIONNELS

Lors de l'Assemblée Générale de 2024, nous avons eu la satisfaction d'annoncer la signature de deux accords nationaux entre AXESS et les organisations syndicales : le premier en faveur des professionnels exclus du Ségur, le second portant sur les modalités de négociation de la Convention Collective Unique Étendue (CCUE).

L'attribution d'une revalorisation salariale de 183 euros nets mensuels pour chaque professionnel a enfin été entérinée, marquant une avancée attendue de longue date.

Cependant, cette mesure a mis en lumière de fortes disparités territoriales dans son financement. Si l'ARS a assumé sa part, les départements ont réagi de manière inégale. Le département des Landes a intégré cette revalorisation dans ses budgets dès janvier 2025. En revanche, le Lot-et-Garonne n'a pas encore engagé ce financement, fragilisant les établissements concernés. Nous espérons que les récentes avancées entre l'État et l'Association des Départements de France, avec une prise en charge partielle par la CNSA, permettront une mise en œuvre équitable et rapide.

En ce qui concerne les ressources humaines, l'effectif salarié est passé de 755 à 819 entre 2022 et 2024, soit une progression de 8,5 %, dont +5,8 % pour la seule année 2024. Les femmes représentent toujours plus de 70 % de l'effectif. La part des moins de 25 ans reste faible, tandis que les 25-45 ans enregistrent la plus forte hausse (+10,4 %), traduisant un rajeunissement encourageant. Les 45-55 ans sont en léger recul (-1,1 %), et les plus de 60 ans poursuivent leur progression (+9 %), soulignant l'enjeu du renouvellement des effectifs et de l'adaptation des postes de travail.

L'année 2024 a aussi été marquée par des mouvements au sein de l'encadrement : M. Stéphane Beaumont a pris la direction de la MEC SO Notre Maison, tandis que Mme Isabelle Fillol a rejoint le DITEP début 2025, laissant la direction des foyers de La Ferrette à M. Cyril Martz.

Je souhaite conclure en remerciant l'ensemble des équipes, directions et administrateurs, pour leur engagement constant au service des personnes. Notre mobilisation en 2024 a été essentielle et précieuse.

**La Directrice Générale,
Magali DEWERDT**

Rapport de gestion 2024

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte, entre autres, de la situation financière de notre association sur l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ce rapport de gestion, qui vous est soumis, vous apportera une appréciation sur notre situation patrimoniale et une traduction financière de notre activité sur l'année à travers la lecture des documents comptables joints à ce rapport.

Nous vous rappelons que selon notre organisation, la Commission des finances propose pour validation par le Bureau et par le Conseil d'Administration les décisions importantes de gestion et que notre Commissaire Aux Comptes contrôle la sincérité et la régularité de nos comptes et il vous fera part de ses observations en suivant.

Les comptes 2024 de l'ALGEEI ont été arrêtés selon le nouveau règlement comptable de l'ANC 2019-04.

Le total des produits de l'exercice est en augmentation de 8,8 % à hauteur de 58,3 millions d'euros et nous constatons un déficit conséquent de 2.309.587 €. Ce très mauvais résultat qui représente presque 4 % des recettes impacte lourdement nos fonds associatifs. L'association détient désormais 12,5 millions d'euros de fonds propres soit 2,5 mois de fonctionnement au lieu de 3,3 l'an dernier. Au regard des 3 exercices déficitaires précédents, cette situation nous impose de rester prudents.

Concernant cet exercice 2024, et de manière résumée, ce déficit s'explique par plusieurs évènements majeurs :

- Un déficit affiché de 926.000 euros sur les établissements financés par le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne
- La reprise des dernières réserves sous forme de provisions sur ces mêmes établissements par le Conseil Départemental du Lot et Garonne pour un montant de 412.000 €
- Une perte nette de 400.000 € pour le contentieux clos contre la société STENICO.
- Et l'augmentation du périmètre de l'association qui a entraîné une perte de 388.000 € en lien avec de nouvelles provisions pour congés payés et retraite.

D'autres évènements importants sont à souligner quant à leur impact sur les comptes 2024 :

- Hors ateliers, et à périmètre constant nous constatons une inflation toujours très importante sur une partie de nos charges. Nous avons subi en 2022 l'explosion des prix du gaz et du pétrole et en 2023 l'augmentation de l'électricité et de l'achat des matières en général dont l'alimentation. Sur 2024, l'alimentaire a repris + 15% pour la deuxième année consécutive mais c'est l'ensemble des prestations de service qui ont augmentées de manière significative avec par exemple les assurances à + 45 %, les loyers à +3 % et des augmentations d'environ 10 à 15% sur l'entretien réparation. En contrepartie, les taux directeurs alloués ont été beaucoup plus faibles.
- Le SEGUR pour tous a enfin pu aboutir à l'attribution d'une revalorisation salariale de 238 euros bruts mensuels aux bénéficiaires oubliés du SEGUR et donc majoritairement les plus bas salaires de la convention collective. Ces mesures SEGUR ont impacté les comptes 2024 pour un montant supplémentaire d'environ 865.000 € et malheureusement les 300.000 € incombant au Conseil Départemental du Lot et Garonne n'ont pas été financés.
- Heureusement, suite à renégociation des contrats, des économies pour 150.000 € ont été réalisées sur la téléphonie, le réseau internet et l'hébergement des données mais elles ont été affectées en totalité à la mise en place du nouveau logiciel RH/payé et à une meilleure sécurisation de notre infrastructure informatique

Nous devons aussi souligner la mise en place de quelques projets significatifs sur l'exercice :

- La MECS les Grenadiers a ouvert ses portes en tout début d'exercice pour l'accueil de 16 enfants en situation de handicap relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- Le SESSAD TSA Les Rives du Lot a ouvert en mars 2024 sur Villeneuve-sur-Lot et accompagne 9 jeunes.

Concernant les recettes budgétaires des établissements médico-sociaux, en lien avec les dépenses supplémentaires, nous notons de manière globale une attribution de taux équivalente à celle de l'an dernier donc bien supérieure aux années précédentes afin de compenser les surcoûts liés à l'augmentation de la valeur du point de 3 % à partir du 1^{er} juillet 2022, au financement du SEGUR et à la forte inflation subie depuis 2 ans.

Les taux alloués par financeur sont les suivants :

Financier	Évolution des enveloppes allouées	Commentaires
ARS/CPAM	+ 5,1 %	Le taux obtenu est de 1 % (pour le GVT et l'inflation). Se rajoute à cela le complément de financement pour le SEGUR des oubliés soit 2,4 % mais aussi les financements des projets nouveaux obtenus sur 2023 et 2024.
Conseil Départemental du Lot-et-Garonne	+ 5,2 %	Le département a essayé de faire un effort mais il ne finance pas le SEGUR pour 340.000 € et cela ne compense pas le gel de notre enveloppe subi depuis 5 ans. De plus, l'activité demandée sur le foyer La Couronne et la MECS Notre Maison est irréalisable. Au final, le financement global reste insuffisant.
Conseil Départemental des Landes	+ 66,9 %	Ce taux intègre la MECS les Grenadiers ouverte en janvier 2024 et le SAMSAH ouvert en septembre 2023 et il est donc peu représentatif mais le CD finance intégralement nos besoins avec + 2 % sur le foyer les Cigalons.

Au niveau budgétaire des établissements médico-sociaux, nous notons une tendance un peu nouvelle avec des groupes 1 et 3 qui commencent à être assez déficitaires d'autant plus sur les établissements avec hébergement du fait de l'inflation générale sur l'ensemble de nos dépenses.

Nous constatons d'autre part, comme sur 2023 des résultats très disparates selon les différents financeurs.

Concernant les budgets financés par l'ARS, nous constatons globalement des excédents sur l'ensemble des budgets en lien avec certains postes non pourvus majoritairement sur les médecins psychiatres, les orthophonistes et les psychologues. Ces vacances de postes ont permis de compenser les dépassements plus importants que par le passé sur les charges de fonctionnement.

Le Conseil Départemental des Landes finance 5 budgets désormais. Pour sa première année, le résultat de la MECS les Grenadiers est légèrement excédentaire alors que le SAMSAH créé en septembre 2023, a bénéficié d'un rattrapage de subvention 2023 et d'une enveloppe complémentaire attribuée tardivement par l'ARS. Il affiche ainsi un excédent de 187.000 €. Pour les foyers des Cigalons (foyer de vie et FAM) ils affichent globalement un résultat déficitaire de plus de 100 K€ mais après imputation des budgets soins, le résultat est alors de -44.000 € et il sera affecté sur la réserve de compensation existante.

Pour terminer, les résultats constatés sur la plupart des sites financés par le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne sont encore très déficitaire pour un cumul de - 926.000 €.

Ce très mauvais résultat, dans la lignée de l'exercice précédent, s'explique entre autres par le manque de financement du SEGUR pour environ 340.000 €.

Enfin, malgré un essai de petit rebasage financier par le Conseil Départemental du Lot et Garonne sur l'exercice, celui-ci est loin d'être suffisant au regard du gel d'enveloppe subie pendant 5 ans et il nous manquait sur 2024, 1 million d'euros pour financer notre besoin réel.

Les négociations avec le département ne sont pas faciles et la signature d'un CPOM n'est plus à l'ordre du jour. Il est de plus impossible d'avoir des réponses ne serait-ce que sur la négociation de l'activité demandée qui est bien au-delà de nos possibilités sur deux de nos foyers.

Tous ces éléments expliquent le contentieux lancé fin 2024 contre le département.

De manière générale, les établissements (ARS et CD 40) qui ont pu générer quelques excédents ont affecté ces résultats de la manière suivante :

- En réserve de compensation d'éventuels futurs déficits (pour 79 K€ déduction faite des reprises)
- Pour le coût des départs à la retraite (pour les 5 ans à venir pour 104 K€).
- En excédent affectés à l'investissements (pour 276 K€)

Pour ce qui concerne les deux ateliers commerciaux, le chiffre d'affaires constaté a augmenté de 1,6 % par rapport à l'année précédente avec un réalisé de 3,3 millions d'euros mais le résultat cumulé est très déficitaire à environ 1 million d'euros. Cela correspond au montant de la transaction réalisée avec le mandataire judiciaire dans l'affaire STENICO sur laquelle nous nous sommes entendus, en sachant que ce dernier demandait plus de 3 millions d'euros initialement.

En consolidé, le résultat affiché est donc un déficit de – **2.309.587,09 €** se décomposant de la manière suivante :

- Les établissements sociaux et médico-sociaux : déficit d'exploitation de 662.649,08 € qui après reprise du résultat N-2 se clôt par un déficit de 577.526,55 € qui est affecté en report à nouveau dans l'attente de l'affectation définitive à valider par nos autorités de contrôle.
- Le résultat global des ateliers de production de – 1.041.139,37 € affecté en report à nouveau.
- Les autres résultats du secteur statutaire et retraitement affichent un déficit de - 605.798,64 € que l'on propose d'affecter au poste report à nouveau pour la totalité.

Nous ne notons pas d'évènements importants survenus depuis la clôture,

PERSPECTIVES :

Le déficit que nous affichons sur cet exercice nous rappelle à l'extrême vigilance et justifie l'importance d'avoir des fonds propres suffisamment solides pour financer nos projets mais aussi pour faire face à des résultats qui dégradent nos fonds propres.

Nous devons faire preuve de vigilance et de prudence compte tenu des enjeux à venir sur notre secteur, extrêmement fragilisé aujourd'hui.

**La trésorière, Françoise RIVETTA
Le Directeur Général Adjoint,
Freddy VIAUD**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	31/12/2024 (selon ANC 2018-06)			31/12/2023
	BRUT	Amort.Prov	NET	(selon ANC 2018-06)
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	820 874,26	520 113,76	300 760,50	347 737,90
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 468 412,27	145 026,14	1 323 386,13	1 288 103,85
Constructions	18 987 637,08	10 501 139,77	8 486 497,31	9 151 872,84
Installations techniques, matériels et outillage	4 903 097,35	3 957 771,82	945 325,53	975 967,91
Autres immobilisations corporelles	14 327 434,43	10 178 666,01	4 148 768,42	3 850 377,07
Immobilisations en cours	456 761,24		456 761,24	79 937,35
Avances et acomptes	35 141,67		35 141,67	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	586 717,09		586 717,09	1 698 347,74
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	41 586 075,39	25 302 717,50	16 283 357,89	17 392 344,66
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et fournitures	102 389,46		102 389,46	148 896,29
Autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis	76 575,71	18 342,00	58 233,71	101 495,82
Marchandises	25 159,48		25 159,48	113 817,05
AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES	26 832,61		26 832,61	90 080,25
CREANCES				
Créances redevables	1 297 669,90	262 458,42	1 035 211,48	1 336 562,59
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	946 886,12		946 886,12	2 267 444,77
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	6 040 198,86	287 411,60	5 752 787,26	5 944 250,71
DISPONIBILITES	6 418 942,76		6 418 942,76	7 094 777,58
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	100 661,48		100 661,48	109 228,57
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	15 035 316,38	568 212,02	14 467 104,36	17 206 553,63
TOTAL ACTIF	56 621 391,77	25 870 929,52	30 750 462,25	34 598 898,29

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

PASSIF	31/12/2024 <small>(selon ANC 2018-06)</small>	31/12/2023 <small>(selon ANC 2018-06)</small>
FONDS PROPRES/FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires	949 915,21	949 915,21
Fonds propres complémentaires		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 345 659,29	1 345 659,29
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES		
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	5 531 076,14	5 388 768,33
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	10 961 635,81	10 800 990,52
Autres		
REPORT A NOUVEAU	-30 348,60	1 484 753,05
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-1 347 447,94	-307 147,35
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-2 309 587,09	-1 354 456,36
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-662 649,08	-897 992,11
SITUATION NETTE (Sous-total)	10 917 274,62	13 226 861,71
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
Subventions d'investissement	824 169,87	831 466,08
Provisions réglementées		
Provision pour réserve de trésorerie		
Provision pour renouvellement des immobilisations		
Réserves des plus-values nettes de l'actif	989 676,45	916 362,62
TOTAL FONDS PROPRES/FONDS ASSOCIATIFS	12 731 120,94	14 974 690,41
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	681 267,43	1 168 691,64
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	681 267,43	1 168 691,64
PROVISIONS		
Provisions pour risques	15 682,67	600 000,00
Provisions pour charges	4 454 397,78	4 169 421,62
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 470 080,45	4 769 421,62
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	5 570 201,68	5 907 901,79
Emprunts et dettes financières diverses	1 551,00	1 557,00
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	374,31	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 157 283,16	1 938 479,55
Dettes sociales et fiscales	4 905 738,90	4 517 701,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 872,17	5 577,70
Autres dettes	202 071,74	263 948,60
Produits constatés d'avance	27 900,47	1 050 928,86
TOTAL DETTES	12 867 993,43	13 686 094,62
TOTAL PASSIF	30 750 462,25	34 598 898,29
<i>(1) : dont concours bancaires courants</i>	<i>2 518 167,85</i>	<i>2 671 832,06</i>

COMPTE DE RESULTAT 2024

Compte de résultat	31/12/2024 <small>(selon ANC 2018-06)</small>	31/12/2023 <small>(selon ANC 2018-06)</small>
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	715,00	590,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	983 801,48	1 080 985,09
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-</i>		
Ventes de prestations de service	2 439 219,90	2 263 892,05
<i>dont parrainages</i>		
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-so</i>		
Production immobilisée		
Production stockée ou déstockage de production	-43 262,11	-17 682,18
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	49 318 243,35	44 980 552,06
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités s</i>	49 318 243,35	44 980 552,06
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 923,36	3 318,36
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 226 049,47	1 094 807,10
Utilisations des fonds dédiés	564 391,55	410 167,29
Autres produits		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	3 429 751,93	3 217 996,08
TOTAL 1 - PRODUITS D'EXPLOITATION	57 921 833,93	53 034 625,85
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	571 448,90	937 971,90
Variation de stock	131 901,72	-43 633,99
Autres achats et charges externes	11 513 025,42	10 760 550,66
Aides financières	4 750,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	3 369 623,07	3 081 464,72
Salaires et traitements	28 116 061,65	26 026 605,57
Charges sociales	11 934 121,92	10 698 487,53
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 480 268,54	2 228 926,08
Dotations aux provisions	738 614,61	591 519,69
Reports en fonds dédiés	76 967,34	369 398,03
Autres charges	481 704,80	49 456,66
TOTAL 2 - CHARGES D'EXPLOITATION	59 418 487,97	54 700 746,85
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 496 654,04	-1 666 121,00

PRODUITS FINANCIERS	31/12/2024	31/12/2023
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	14 899,04	32 714,16
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	205,87	5 366,07
Différences positives de change	162 973,19	83 707,13
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	215 921,70	185 732,69
TOTAL 3 - PRODUITS FINANCIERS	393 999,80	307 520,05
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		46 083,93
Intérêts et charges assimilées	102 645,80	105 454,94
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	137,64	346,06
TOTAL 4 - CHARGES FINANCIERES	102 783,44	151 884,93
RESULTAT FINANCIER	291 216,36	155 635,12
RESULTAT COURANT (avant impôts)	-1 205 437,68	-1 510 485,88
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		51 166,56
Sur opérations en capital		218 930,71
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0,00	0,00
TOTAL 5 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	270 097,27
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 000 000,00	3 477,47
Sur opérations en capital		42 535,62
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	80 381,41	49 984,66
TOTAL 6 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 080 381,41	95 997,75
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 080 381,41	174 099,52
Impôts sur les bénéfices	23 768,00	18 070,00
TOTAL DES PRODUITS	58 315 833,73	53 612 243,17
TOTAL DES CHARGES	60 625 420,82	54 966 699,53
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 309 587,09	-1 354 456,36

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

L'ALGEEI a pour but, dans le respect des principes de laïcité, de promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et adultes handicapés ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires, sociales ou médico sociales.

Elle assure la création, la gestion et le développement des établissements ou services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, en associant les administrations publiques et les collectivités territoriales ainsi que les représentants des organismes sociaux

Elle crée, gère, coordonne, organise et contrôle le fonctionnement d'établissements ou services médico-sociaux dans le cadre des dispositions de la législation en vigueur. A ce titre, elle peut créer des structures d'aide par le travail et commercialiser les produits ou services provenant de cette activité d'insertion professionnelle.

Règles comptables :

Le plan comptable de référence est celui des règlements ANC 2014-03, 2018-06, 2019-04 et 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

Nous appliquons les règlements ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Changement de méthode comptable et de présentation :

Le nouveau plan comptable émanant du règlement ANC n° 2022-06 du 22 novembre 2022 a été appliqué à partir de l'exercice 2024.

Changement de méthode d'estimation :

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les comptes de l'exercice 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 22/04/2025.

DETAILS BILAN PASSIF

Variation des fonds propres :

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	949 915,21	0,00	0,00	0,00	949 915,21
Fonds propres avec droit de reprise	1 345 659,29	0,00	0,00	0,00	1 345 659,29
Ecart de réévaluation	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserves	10 800 990,52	160 645,29	0,00	0,00	10 961 635,81
<i>Dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>5 388 768,33</i>	<i>142 307,81</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>5 531 076,14</i>
Report à nouveau	1 484 753,05	-1 515 101,65	0,00	0,00	-30 348,60
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-307 147,35</i>	<i>-1 040 300,59</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-1 347 447,94</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 354 456,36	1 354 456,36	-2 309 587,09	0,00	-2 309 587,09
<i>Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-897 992,11</i>	<i>897 992,11</i>	<i>-662 649,08</i>	<i>0,00</i>	<i>-662 649,08</i>
Situation nette	13 226 861,71	0,00	-2 309 587,09	0,00	10 917 274,62
Fonds propres consommables	0,00		0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	831 466,08		-7 296,21	0,00	824 169,87
Provisions règlementées	916 362,62		73 313,83	0,00	989 676,45
TOTAL	14 974 690,41	0,00	-2 243 569,47	0,00	12 731 120,94

Détail variation des fonds propres :

	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation
Fonds associatifs	2 295 574,50	2 295 574,50	0,00
Réserve de trésorerie	114 137,08	114 137,08	0,00
Excédent affecté à l'investissement	8 043 172,73	8 189 440,68	146 267,95
Autres réserves	2 643 680,71	2 658 058,05	14 377,34
Report à nouveau	1 484 753,05	-30 348,60	-1 515 101,65
Résultat exercice	-1 354 456,36	-2 309 587,09	-955 130,73
Subventions d'investissements	831 466,08	824 169,87	-7 296,21
Différences sur réalisations d'actif	916 362,62	989 676,45	73 313,83
TOTAL FONDS PROPRES	14 974 690,41	12 731 120,94	-2 243 569,47

La diminution des fonds propres s'explique principalement par le résultat déficitaire de l'exercice.

Ventilation des fonds propres :

	Secteur Etablissements sous autorité de contrôle	Secteur Production et inter- établissement	TOTAL
Fonds associatifs	1 345 659,29	949 915,21	2 295 574,50
Réserve de trésorerie	114 137,08	0,00	114 137,08
Excédent affecté à l'investissement	2 758 881,01	5 430 559,67	8 189 440,68
Autres réserves	2 658 058,05	0,00	2 658 058,05
Report à nouveau	-1 347 447,94	1 317 099,34	-30 348,60
Résultat exercice	-662 649,08	-1 646 938,01	-2 309 587,09
Subventions d'investissements	824 169,87	0,00	824 169,87
Provisions réglementées	1 541 645,95	-551 969,50	989 676,45
TOTAL FONDS PROPRES	7 232 454,23	5 498 666,71	12 731 120,94

Le secteur sous autorité de contrôle ne représente que 56,8 % des fonds propres soit une bonne moitié du total de l'association.

Détail des fonds dédiés :

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global après changement de méthode lié à FANC 2018-06	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS (1)							
Fonds investissements tablettes IME Rives Lot	7 915,80	0,00	3 018,60	0,00	0,00	4 897,20	0,00
Subventions d'exploitation (1)						0,00	
Facturation CRETON N-1 affectée à N+1	103 426,86	36 822,99	103 426,86	0,00	0,00	36 822,99	0,00
CNR Eqpmt numérique (ITEP des Deux Rivières)	14 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 750,00	0,00
Médiateur Santé pair (SAMSAH Mont de Marsan)	0,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00	0,00
Financements divers	81 382,95	9 824,00	32 280,16	0,00	0,00	58 926,79	0,00
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Subvention CCAH foyer de Gardès	155 934,87	0,00	22 454,78	0,00	0,00	133 480,09	0,00
Subvention CCAH CHVS de l'Agenais	35 655,58	0,00	14 187,55	0,00	0,00	21 468,03	0,00
Subvention CCAH ESAT Agnelis	119 320,91	0,00	10 173,97	0,00	0,00	109 146,94	0,00
Subvention CCAH Foyer la Couronne	216 560,47	0,00	10 934,44	0,00	0,00	205 626,03	0,00
Subventions diverses ESAT Agnelis	4 000,76	1 346,35	134,19	0,00	0,00	5 212,92	0,00
Subventions CPAM PCO CAMSP Agen	361 307,00	6 474,00	367 781,00	367 781,00	0,00	0,00	0,00
Ressources liées à la générosité du public (1)							
Don famille	68 436,44	0,00	0,00	0,00	0,00	68 436,44	0,00
TOTAL	1 168 691,64	76 967,34	564 391,55	367 781,00	0,00	681 267,43	0,00

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables	1 792 723,90	136 155,05	30 799,83	1 898 079,12
Affectées à des biens renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 792 723,90	136 155,05	30 799,83	1 898 079,12
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables	961 257,82	143 451,26	30 799,83	1 073 909,25
Affectées à des biens renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	961 257,82	143 451,26	30 799,83	1 073 909,25
Subventions d'investissement nettes	831 466,08	-7 296,21	0,00	824 169,87

Amortissements des subventions :

La méthode d'amortissement pratiquée est la suivante :

- Suivant le rythme d'amortissement de l'investissement correspondant.

L'amortissement de l'exercice figure dans le poste produits exceptionnels.

Provisions

	Valeur début exercice	Dotations	Reprise	Valeur fin exercice
Provisions pour risques				
- Provisions pour litiges	600 000,00	15 682,67	600 000,00	15 682,67
Provisions pour charges				
- Provisions pour salaires	0,00	0,00	0,00	0,00
- Provisions retraite	4 169 421,62	722 931,94	437 955,78	4 454 397,78
- Provisions diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
- Provisions pour travaux	0,00	0,00	0,00	0,00
S/T Provisions pour charges	4 169 421,62	722 931,94	437 955,78	4 454 397,78
Provisions réglementées				
- Provision pour dif. sur réal. d'actifs	916 362,62	73 313,83	0,00	989 676,45
- Provision pour renouvellement immo.	0,00	0,00	0,00	0,00
S/T Provisions réglementées	916 362,62	73 313,83	0,00	989 676,45
Provisions pour dépréciations				
- Provision dépréciation immo. financ.	0,00	0,00	0,00	0,00
- Provisions stocks et en-cours	18 342,00	0,00	0,00	18 342,00
- Provisions autres éléments actif circulant	188 093,69	262 458,42	188 093,69	262 458,42
- Provision pour dépréciation des VMP	450 384,79	0,00	162 973,19	287 411,60
S/T Provisions pour dépréciations	656 820,48	262 458,42	351 066,88	568 212,02
Total général	6 342 604,72	1 074 386,86	1 389 022,66	6 027 968,92
Exploitation		1 001 073,03	1 226 049,47	
Financier		0,00	162 973,19	
Exceptionnel		73 313,83	0,00	

La provision pour risque de 600.000 € qui correspondait au contentieux que nous avons avec la société STENICO a été reprise en totalité suite à la clôture du litige qui s'est soldé sur une transaction de 1 million d'euros à notre charge.

Mode de calcul de la provision pour départ retraite :

Le montant global des engagements retraite a été calculé selon les hypothèses de base suivantes :

- Calcul des droits acquis selon la convention collective du 31/10/1951, sur l'ensemble des personnels
- Conditions de départ : départ volontaire,
- Age de départ : 65 ans,
- Progression des rémunérations : 1,0 % par an,
- Taux d'actualisation financière : 3,26 % par an,
- Application des tables de mortalité générale et de probabilité de présence dans l'association selon l'âge du salarié et le rythme de « Turnover » faible »

Montant global du risque "départ en retraite"

Provision retraite totale	4 454 397,78 €	a
Provision effectuée à fin 2023	4 169 421,62 €	b
Variation nette 2024 à constater	284 976,16 €	a-b=c
Provision constituée au 31/12/2024	4 454 397,78 €	b+c=f

La variation de la provision retraite s'explique à fin 2024 par l'ouvertures d'établissements nouveaux début 2024 ou fin 2023 mais aussi par l'augmentation des salaires des personnels oubliés du SEGUR qui ne le sont plus

	2024	2023
Reprise de provision retraite	437 955,78	713 142,38

Provisions pour dépréciation des créances :

Les provisions pour dépréciation des créances tiennent compte du risque de non-recouvrabilité lié :

- En ce qui concerne les établissements sous contrôle, à des créances incertaines et notamment pour le foyer la Ferrette à des soucis de décompte d'activité pour la facturation avec le département 24 pour un montant de 222 K€.

- En ce qui concerne les ateliers, à la situation de certains débiteurs (règlements judiciaires ou créances anciennes non apurées) pour 39.483 €.

Les montant des provisions pour dépréciation des créances s'élève à 262.458 €

Tableau des échéances des dettes :

	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus 5 ans
Emprunts *	3 052 033,83	501 315,65	1 706 546,67	844 171,51
Dettes financières diverses	1 551,00	1 551,00	0,00	0,00
Redevables créditeurs	374,31	374,31	0,00	0,00
Fournisseurs et comptes rattachés	2 157 283,16	2 157 283,16	0,00	0,00
Dettes sociales et fiscales	4 905 738,90	4 905 738,90	0,00	0,00
Dettes sur immobilisations	2 872,17	2 872,17	0,00	0,00
Autres dettes	202 071,74	202 071,74	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	27 900,47	27 900,47	0,00	0,00
TOTAL	10 349 825,58	7 799 107,40	1 706 546,67	844 171,51

Emprunts souscrits : 317.880 € - Emprunts remboursés : 499.706 €

Etat détaillé des emprunts et des engagements donnés au 31/12/2024

Etablissement (motif emprunt)	Date emprunt	Banque	Montant brut au 31/12/2024	Engagements donnés (Nantissement titres et/ou garantie d'emprunt)
Ateliers AGNELIS (cuisine Pomaret)	18/05/05	Crédit coop.	7 544,12	150 000,00
Le Landié (immobilier)	24/07/06	Crédit coop.	107 316,22	0,00
CMPP Marmande (antenne Tonneins)	30/08/07	BPO	20 536,83	149 355,00
Notre Maison (antenne Tonneins)	30/08/07	BPO	41 338,17	300 645,00
Notre Maison (villa Fumel)	04/04/08	BPO	20 094,00	120 560,00
CMPP Marmande	03/10/11	Caisse d'Eparg.	200 127,84	0,00
Les Cigalons (FAM)	31/01/11	Crédit coop.	997 699,67	1 582 091,00
Les Cigalons (FAM)	25/01/12	BPO	221 818,70	639 070,00
Cmpp Agen	12/03/13	Caisse d'Eparg.	305 555,80	700 000,00
Siège social	24/09/14	BPO	156 297,64	436 560,00
Ateliers Agnelis	18/05/15	Banque Courtois	405 092,14	857 842,00
Notre Maison (hébergement VSL)	25/07/16	Crédit coop.	259 999,89	240 000,00
IME Les Rives du Lot (Bias)	09/03/24	BPO	308 612,81	0,00
TOTAL			3 052 033,83	5 176 123,00

Etat détaillé des engagements reçus sur emprunt au 31/12/2024

Etablissement (motif emprunt)	Date emprunt	Organisme gageur	Gage au 31/12/2024
Le Landié (immobilier)	24/07/06	Conseil Départemental du lot et G.	53 658,11

Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance figurant au passif pour un montant de 27.900 € concernent principalement des taxes d'apprentissages en attente d'utilisation.

DETAILS BILAN ACTIF

Actif immobilisé:

Tableau des mouvements de l'exercice 2024

<u>Immobilisations</u>	Valeur début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Frais établissements	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	794 758,82	70 646,05	44 530,61	820 874,26
Immobilisations corporelles				
- Terrains	1 425 527,27	42 885,00	0,00	1 468 412,27
- Constructions	18 834 420,36	176 820,26	23 603,54	18 987 637,08
- Matériel et Outillage	5 262 690,39	252 192,50	611 785,54	4 903 097,35
- Autres immobilisations corporelles	13 559 020,21	1 269 295,43	500 881,21	14 327 434,43
- Immobilisations en cours	68 030,64	484 684,19	95 953,59	456 761,24
- Avances acomptes	11 906,71	43 941,15	20 706,19	35 141,67
S/T Immobilisations corporelles	39 161 595,58	2 269 818,53	1 252 930,07	40 178 484,04
Immobilisations financières	1 698 347,74	21 491,24	1 133 121,89	586 717,09
TOTAL IMMOBILISATIONS	41 654 702,14	2 361 955,82	2 430 582,57	41 586 075,39

<u>Amortissements</u>	Valeur début exercice	Dotations	Diminutions	Valeur fin exercice
Frais établissements				
Autres immobilisations incorporelles	447 020,92	117 623,45	44 530,61	520 113,76
Immobilisations corporelles				
- Terrains	137 423,42	7 602,72	0,00	145 026,14
- Constructions	9 682 547,52	842 195,79	23 603,54	10 501 139,77
- Matériel et Outillage	4 286 722,48	282 691,85	611 642,51	3 957 771,82
- Autres immobilisations corporelles	9 708 643,14	974 763,89	504 741,02	10 178 666,01
S/T Immobilisations corporelles	23 815 336,56	2 107 254,25	1 139 987,07	24 782 603,74
TOTAL AMORTISSEMENTS	24 262 357,48	2 224 877,70	1 184 517,68	25 302 717,50

Calcul des amortissements :

Le plan d'amortissement est la traduction comptable de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable.

Incidences :

- Le plan d'amortissement est déterminé à la date d'entrée du bien à l'actif. Toutefois, ce plan n'est pas figé et en cas de modification significative dans l'utilisation prévue du bien, des ajustements du plan initial sont à opérer.
- D'autre part, lorsque des éléments d'un même actif ont des utilisations différentes, ils doivent être comptabilisés séparément et un plan d'amortissement propre à chacun doit être retenu. Il s'agit de l'approche par composant.
- Enfin, la base amortissable d'un actif correspond à la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle évaluée lors de l'acquisition.

Le mode d'amortissement retenu sur l'association est linéaire.

Les dotations aux amortissements sont appliquées prorata-temporis à compter de la date de mise en service de l'immobilisation concernée.

Les durées d'amortissement à pratiquer sont données à titre indicatif, chaque immobilisation étant traitée au cas par cas selon sa durée d'utilisation potentielle à l'achat et réévaluée à chaque début d'exercice.

Immobilisations incorporelles (logiciels)	de 12 mois à 5 ans
Agencements terrains	de 20 à 30 ans
Constructions	
Honoraires et frais divers	de 20 à 50 ans
Acquisition de bâtiments	de 20 à 50 ans
Gros œuvres (charpente, maçonnerie)	de 20 à 50 ans
Toiture	de 20 à 30 ans
Electricité, plomberie, chauffage	de 10 à 20 ans
Menuiseries	de 10 à 20 ans
Peintures, revêtements de sols	de 5 à 15 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Installations et agencements divers	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	de 5 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Mobilier autres (hébergement, etc)	de 8 à 10 ans
Autres immobilisations	de 5 à 10 ans

Stocks et en-cours :

Les stocks des ateliers des ESAT sont évalués :

- A la valeur d'achat en ce qui concerne les matières premières et fournitures.
- A la valeur de vente corrigée du pourcentage de marge en ce qui concerne les produits finis.

Les provisions éventuellement constituées prennent en compte la dépréciation prévisionnelle de certains éléments anciens ou de qualité inférieure.

Les montant des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 18.342 €.

Créances:

	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		A moins d'un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
- Autres immobilisations financières	586 717,09	0,00	586 717,09
Actif circulant			
- Créances redevables et clients	1 297 669,90	1 297 669,90	0,00
- Autres créances	946 886,12	946 886,12	0,00
- Charges constatées d'avance	100 661,48	100 661,48	0,00
S/T Actif circulant	2 345 217,50	2 345 217,50	0,00
TOTAL	2 931 934,59	2 345 217,50	586 717,09

Les créances sur autres immobilisations financières correspondent pour un montant de 299 K€ à des placements financiers et pour 211 K€ à des participations bancaires en lien avec des emprunts effectifs et le solde correspond principalement à des cautions.

Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement :

- Des avances sur charges (eau, gaz et téléphone, assurances, loyers, ...).
- Des contrats facturés sur deux exercices à cheval (maintenance, ...).
- Des conventions d'honoraires facturées en 2024 et concernant l'exercice 2025.

Le montant de ces avances figure à l'actif du bilan pour un montant de 100.661 €.

Engagements hors bilan donnés ou reçus :

Les seuls engagement donnés ou reçus sont ceux indiqués sur l'état détaillé des emprunts plus haut.

DETAILS COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat fait apparaître les seules opérations comptables de l'exercice se traduisant par un solde déficitaire de 2.309.587 € se répartissant ainsi :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultats établissements sociaux et médicaux sociaux	-662 649,08	-897 992,11
Résultats ateliers commerciaux	-1 041 139,37	2 966,47
Résultats des placements financiers sur la trésorerie des établissements sociaux et médicaux sociaux	85 990,17	18 996,12
Secteur associatif (statutaire + prov CP de l'association)	-179 806,25	-310 449,33
Retraitements pour consolidation	-511 982,56	-167 977,51
TOTAL	-2 309 587,09	-1 354 456,36

<u>Ventilation des produits d'exploitation :</u>	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Cotisations	715,00	590,00	125,00	21,2%
Ventes des ateliers (prestations et ventes)	3 379 759,27	3 327 194,96	52 564,31	1,6%
Dotations et produits de tarification (ESMS)	49 318 243,35	44 980 552,06	4 337 691,29	9,6%
Dons manuels	2 923,36	3 318,36	-395,00	-11,9%
Produits divers	3 429 751,93	3 217 996,08	211 755,85	6,6%
Reprises amortissements et fonds dédiés	1 790 441,02	1 504 974,39	285 466,63	19,0%
TOTAL	57 921 833,93	53 034 625,85	4 887 208,08	9,2%

Le chiffre d'affaires des ateliers commerciaux a augmenté de 1,6% par rapport à l'exercice précédent. Quant aux produits de la tarification, on note une augmentation moyenne de 9,6 % s'expliquant par l'impact du SEGUR de la santé pour les oubliés mais aussi par l'ouverture d'établissements nouveaux fin 2023 et début 2024 (SAMSAH Mont de Marsan, MECS Les Grenadiers et le SESSAD Les Rives du Lot).

Résultats établissements sous tutelle	Exercice 2024	Exercice 2023
L'intégration sur le résultat de l'exercice	-662 649,08	-897 992,11
Du solde excédentaire des exercices précédents de	85 122,53	339 824,91
Détermine le résultat devant être affecté provisoirement aux budgets ultérieurs pour	-577 526,55	-558 167,20

Ventilation du résultat

Budget	Résultat comptable 2024	Report à nouveau imputé sur		Résultat administratif 2024 (a+b)
		2024	2025	
11 - CMPP AGEN	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
12 - CMPP MARMANDE	-0,00	0,00	0,00	-0,00
13 - CMPP VILLENEUVE	121 779,67	0,00	0,00	121 779,67
14 - CAMSP AGEN	-7 226,18	0,00	-15 583,90	-7 226,18
15 - CAMSP VILLENEUVE	-0,00	0,00	0,00	-0,00
16- CAMSP MARMANDE	3 450,68	0,00	0,00	3 450,68
21 - MECS NOTRE MAISON	-243 248,64	0,00	-202 910,30	-243 248,64
30 - SAMSAH Chacun sa vie, chacun sa réussite	149 283,26	-11 961,78	0,00	137 321,48
31 - MECS Les Grenadiers	69 750,50	-52 289,73	0,00	17 460,77
32 - EAM Chacun sa vie, chacun sa réussite	0,00	0,00	0,00	0,00
33 - ITEP DES DEUX RIVIERES	11 855,21	0,00	0,00	11 855,21
34 - IME LALANDE	14 096,73	0,00	40 453,89	14 096,73
35 - IME LES RIVES DU LOT	0,00	28 455,84	0,00	28 455,84
36 - IME CONFLUENT	-91 487,91	120 918,20	0,00	29 430,29
37 - IME FONGRAVE	13 665,92	0,00	0,00	13 665,92
38 - SESSAD LA PASSERELLE	52 839,92	0,00	0,00	52 839,92
39 - SESSAD AGEN	38 618,22	0,00	0,00	38 618,22
40 - SESSAD CONFLUENT	15 549,43	0,00	0,00	15 549,43
41 - ESAT CASTILLE	0,00	0,00	0,00	0,00
41 - FOYER CASTILLE	-53 469,02	0,00	-16 584,70	-53 469,02
41 - SAVS CASTILLE	7 161,84	0,00	1 680,91	7 161,84
43 - FOYER LA COURONNE	-387 448,71	0,00	-231 408,00	-387 448,71
44 - FOYER LES CIGALONS	-144 190,10	0,00	-66 355,91	-144 190,10
45 - CHVS DE L'AGENAIS	-281 364,95	0,00	-941 862,46	-281 364,95
46 - FOYER LA FERRETTE	-17 255,08	0,00	0,00	-17 255,08
47 - SESSAD LES RIVES DU LOT	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
49 - ESAT Agnelis	-21 730,45	0,00	0,00	-21 730,45
60 - SAVS Jasmin	41 720,58	0,00	0,00	41 720,58
SIEGE BUDGET	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total budget sociaux	-662 649,08	85 122,53	-1 432 570,47	-577 526,55
SIEGE HORS BUDGET	-605 798,64	0,00	1 770 181,43	
51 - ATELIERS CASTILLE	-372 645,12	0,00	147 343,31	
54 - ATELIERS AGNELIS	-668 494,25	0,00	-600 425,40	
TOTAL	-2 309 587,09	85 122,53	-115 471,13	

Prestations réciproques :

Les prestations réciproques entre établissements de l'Association ont fait l'objet d'éliminations dans le résultat consolidé pour les montants ci-dessous.

Il s'agit ici de neutraliser toutes les opérations de ventes et d'achats entre les établissements et le siège de l'association car ceux-ci, s'ils étaient pris en compte gonfleraient anormalement les chiffres du comptes de résultat.

	Exercice 2024	Exercice 2023
<u>Charges éliminées</u>		
Achats matières premières	5 205,17	3 900,66
Achats autres approvisionnements	96 098,45	73 591,01
Achats de marchandises	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	2 853 939,02	2 526 132,45
Autres impôts et taxes	5 275,36	-62,73
Salaires et traitements	-97 115,83	-600,00
Charges sociales	33 209,88	57 798,58
Quote-part services communs (frais de siège)	1 447 472,66	1 304 799,88
Autres charges	0,00	0,00
Charges financières	-2 590,72	-2 965,06
Charges exceptionnelles	1 000 000,00	0,00
Amortissements	0,00	0,00
TOTAL CHARGES	5 341 493,99	3 962 594,79
<u>Produits éliminés</u>		
Production vendue	3 672 525,42	862 654,06
Subventions	0,00	0,00
Quote-part services communs (frais de siège)	1 447 472,66	1 304 799,88
Autres produits	221 495,91	225 145,58
Produits financiers	0,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	1 630,00
Transferts de charges	0,00	1 568 365,27
TOTAL PRODUITS	5 341 493,99	3 962 594,79

Cotisations :

Les cotisations se montent pour l'exercice 2024 à un montant de 715 €. Leur comptabilisation a été faite selon la méthode des engagements.

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice facturé au titre du contrôle légal des comptes et entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 se sont montés à 48.024 €.

Résultat exceptionnel :

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
En produits exceptionnels figurent		
Produits sur cessions d'actif	0,00	74 074,35
Les quotes parts de subventions d'investissement virées au résultat	0,00	144 856,36
Divers produits sur exercices antérieurs	0,00	0,00
Divers produits exceptionnels	0,00	51 166,56
TOTAL	0,00	270 097,27

En charges exceptionnelles figurent		
La valeur comptable des investissements cédés	0,00	42 535,62
La dotation au compte Différence sur réalisation d'éléments d'actif	80 381,41	49 984,66
Diverses charges sur exercices antérieurs	0,00	0,00
Diverses charges exceptionnelles	1 000 000,00	3 477,47
TOTAL	1 080 381,41	95 997,75

Résultat exceptionnel	-1 080 381,41	174 099,52
------------------------------	----------------------	-------------------

Informations sur les personnels

	Nombre de salariés au 31/12	
	Exercice 2024	Exercice 2023
Employés	604	566
Maîtrise	86	89
Cadres	129	119
TOTAL	819	774

Rémunérations et avantages en nature

Les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association se sont élevés à 0 € et les avantages en nature consentis à ces mêmes personnes se sont élevés à 0 €.

Compte épargne temps

La somme provisionnée pour les comptes épargne temps sur un fonds collectif de retraite est de 75.713 € (72.981 € en 2023).

Tableau des Legs, donations et assurances vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances vie	0,00
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	0,00
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00
SOLDE DE LA RUBRIQUE	0,00

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées faute de pouvoir quantifier de manière fiable

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2024		Exercice 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00	0,00	0,00
Dons en nature	2 923,36	2 923,36	3 318,36	3 318,36
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Mise à disposition personnel Education Nationale	950 000,00		1 000 000,00	
TOTAL	952 923,36	2 923,36	1 003 318,36	3 318,36
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	952 923,36	2 923,36	1 003 318,36	3 318,36
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	952 923,36	2 923,36	1 003 318,36	3 318,36

SIÈGE

I. Présentation de l'établissement

La dernière autorisation du siège administratif de l'ALGEEI a été obtenue le 26/03/2024 pour cinq ans avec effet rétro actif au 1^{er} janvier 2023.

Le taux de frais de siège qui était depuis toujours à 2,55% a été autorisé à 2.75 % afin de faire face aux nombreux enjeux de notre secteur et plus particulièrement sur le versant informatique de plus en plus prégnant sur nos structures.

Au regard des taux moyens pratiqués sur le territoire français, ce taux reste assez faible mais cette hausse de taux combinée à l'augmentation de notre périmètre nous permet désormais de financer les différents services du siège.

II. Évolution de l'activité

Le siège reste le garant de la politique engagée par l'association. Il accompagne l'ensemble des établissements dans leurs quotidiens, sur leurs exigences juridiques et réglementaires, dans l'animation et l'évolution des pratiques, dans l'innovation et les projets.

Il impulse, accompagne et porte de nouveaux services et opérations, comme notamment l'opération DuoDay au niveau national ou la Communauté 360 au niveau départemental.

L'année 2024 aura aussi été marquée par l'accompagnement de nombreux projets dont l'ouverture de MECS Les Grenadiers dans les Landes et du SESSAD les Rives du lot à Villeneuve sur lot.

La signature du CPOM ARS a été également finalisé comme l'abandon des CPOM pour les départements pour un retour aux budgets, conduisant au contentieux de la tarification avec le département du Lot-et-Garonne.

Le système d'information de l'association aura aussi subi des évolutions importantes sur l'exercice avec l'élaboration de nouveaux outils et l'amélioration continue de la sécurité informatique tout comme un accès généralisé à Internet en Wifi pour les personnes accueillies.

Cela a permis de compenser de nouveaux coûts comme la mise en place du nouveau logiciel RH et paie déployé courant 2024 pour une mise en route en janvier 2025.

III. Ressources Humaines

Tableau des effectifs :

PERSONNEL	TEMPS PLEIN		TEMPS PARTIEL		TOTAL	
	Nombre agent	Nombre ETP	Nombre agent	Nombre ETP	Nombre agent	Nombre ETP
Direction encadrement	7	7	1	0,5	8	7,5
Directeur Général	1	1			1	1
Directeur Général Adjoint			1	0,5	1	0,5
Contrôleur de gestion	1	1			1	1
Cadre informaticien	1	1			1	1
Responsable Comptable	2	2			2	2
DAF	1	1			1	1
DRH	1	1			1	1
Administration gestion	7	7	1	0,7	8	7,7
Secrétaire de direction	1	1			1	1
Comptable	2	2			2	2
Adjoint Service Économique	1	1			1	1
Aide comptable			1	0,7	1	0,7
Rédacteur	1	1			1	1
Responsable réseau informatique	1	1			1	1
Technicien informatique (apprentissage)	1	1			1	1
Service généraux	0	0	1	0,5	1	0,5
Agent de service			1	0,5	1	0,5
TOTAL	14	14	3	1,7	17	15,7

Mouvements des personnels :

Les services du siège s'étaient étoffés en 2023 grâce à l'évolution du taux de frais de siège permettant d'augmenter les moyens octroyés au service informatique qui compte désormais 2 personnes à temps plein et un contrat d'apprentissage.

Cela permet d'assurer le suivi du parc de plus de 700 machines sur l'association et gérer l'ensemble des chantiers informatiques.

IV. Démarche qualité

Le siège continue à assurer sa certification ISO 9.001 (Management de la qualité) par le biais du Manuel Qualité qui est régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité. Il est une des composantes du Manuel Qualité Associatif aux services des établissements en lien avec leurs propres évaluations.

Le siège a été de nouveau certifié pour 3 ans en mai 2022 et l'audit de contrôle 2024 s'est passé sans difficulté.

V. Rapport budgétaire

La seule ressource financière du siège administratif correspond aux frais de siège facturés à l'ensemble des établissements de l'association et cette facturation s'est élevée à 1.447 K€ en 2024 en augmentation de 142 K€ par rapport à l'année précédente soit + 10,9 %. Cette augmentation significative s'explique principalement par l'ouverture des nouvelles structures mais aussi par le rattrapage de frais de siège antérieurs qui n'avaient pas été facturés sur l'opération DuoDay.

Ce complément d'enveloppe nous permet d'aborder plus sereinement les différentes missions transversales et centralisées qui incombent désormais au Siège

Afin d'accompagner au mieux la mise en place du nouveau logiciel de paye, l'embauche d'un CDD a été effectuée sur plusieurs mois.

Total des charges : 1 479 887 €
Total des produits : 1 515 096 €
Résultat comptable : 35 208,95 €
Résultat N-2 : 0,00 €

Résultat administratif 2024 avant provisions : + 35 208,95 € que nous souhaitons provisionner pour la retraite en totalité puisque nous avons un départ à la retraite sur les équipes du siège en 2025 et que 3 autres personnes devraient partir sur les 5 ans à venir.

RESULTAT ADMINISTRATIF 2024 : 0,00 €

Dans le détail, nous constatons les écarts significatifs suivants :

Groupe 1 – Les dépenses ont nettement diminué entre 2024 et 2023 sur les lignes suivantes :

- Électricité : - 2.200 € (après une hausse de +135 % sur 2023)
- Frais de téléphone et internet : - 12.500 € (après une hausse de + 56% en 2023).

Après la forte inflation subie sur 2023, le siège a pu revenir sur des dépenses équivalentes à celles de 2022 grâce à des économies importantes générées sur la téléphonie et Internet.

Au final, il en ressort un gain de 17.072 € sur le G1.

Groupe 2 – Dépenses afférentes au personnel : Les charges de personnel ont augmenté de 186 K€ entre 2023 et 2024. Cette augmentation s'explique par le SEGUR des oubliés versés à l'ensemble des salariés du siège soit un surcoût de 70 K€ et par l'embauche d'un CDD pour la mise en place du logiciel de paie pour 30 K€. L'écart restant s'explique par l'effet année pleine des embauches effectuées sur 2023 principalement sur le service informatique après l'augmentation du taux de frais de siège.

Il ressort tout de même un excédent de 14 K€ ce qui démontre la capacité budgétaire d'étoffer le service financier comme prévu puisque ce dernier souffre d'un manque de personnel.

Groupe 3 – Dépenses afférentes à la structure : L'inflation aura davantage été constatée sur ce groupe de dépenses et notamment sur :

- Sur la charge d'assurance pour +8 K€ soit + 175 %
- L'entretien réparation et la maintenance pour 3,5 K€
- Les amortissements pour 3,7 K€

Ce groupe ressort ainsi en déficit de 20 K€.

VI. Conclusion

L'augmentation de 0,20 % du taux de frais de siège a contribué à stabiliser nos ressources, nous permettant ainsi de répondre aux exigences croissantes en matière de performance. Par ailleurs, nous saluons le travail engagé par nos équipes non financées sur les frais de siège, notamment sur la communauté 360 et l'organisation du DuoDay. Cette dernière a permis la création de plus de 32.000 duos, ouvrant de réelles perspectives d'insertion professionnelle pour les participants.

La direction générale

Les MECS

Maison d'Enfants à Caractère Social

MECS NOTRE MAISON

1. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

La Maison d'Enfants à Caractère Social « Notre Maison » a été créée en 1959 pour répondre à un des besoins majeurs en matière de Protection de l'Enfance sur le territoire : l'accueil des mineurs en danger. Elle est habilitée pour la prise en charge judiciaire des mineurs au titre de l'Assistance Educative, conformément à l'article 375 du Code Civil, ainsi que pour la mise en œuvre des placements administratifs selon l'article 222-5 du Code de l'Action Sociale et de la Famille.

Depuis l'habilitation de janvier 2008, la capacité d'admission est passée de 57 à 62 jeunes de 0 à 21 ans. Cette autorisation administrative a été renouvelée en Août 2022 avec l'intégration des mesures de Placement Éducatif à Domicile (PEAD).

Nous proposons 3 principales modalités de prise en charge :

- Les unités de vie (hébergement collectif) pour 30 places (Fumel, Villeneuve sur Lot et Tonneins).
- Le placement familial auprès d'assistants familiaux pour 20 places
- L'accompagnement social individualisé dans les studios ou appartements du service d'insertion socio-professionnelle pour 12 places sur Villeneuve sur Lot et Tonneins

Depuis les lois réformant la protection de l'enfance du 5 Mars 2007, du 14 Mars 2016 et du 7 Février 2022, on assiste à un développement de dispositifs de diversification des modes d'intervention en protection de l'enfance.

Ainsi, la MECS Notre Maison assure également l'accompagnement dans le cadre d'un placement éducatif à domicile (PEAD) et de l'accueil séquentiel ou modulable. Ce dispositif PEAD permet d'accompagner les familles et les enfants, à ce jour, à la sortie du placement en MECS. Un accompagnement auprès des familles sous forme d'entretiens, soutien à la parentalité, permet de rassurer tous les protagonistes lors du retour au domicile. Le concept de parentalité permet de mettre en avant la complexité et la diversité des fonctions parentales et de différencier la parentalité biologique de la parentalité sociale. Comme les problèmes de parentalité seraient à l'origine de difficultés liées aux comportements, conduites à risques, absentéisme scolaire, échec scolaire, etc., ce soutien constitue un levier important.

2. LES PERSONNES ACCUEILLIES

La Protection de l'Enfance s'adresse à des mineurs dont « la santé, la sécurité, la moralité ou les conditions d'éducation sont gravement compromises ». Il s'agit majoritairement d'enfants dont la structure familiale présente des carences majeures en lien avec la précarité sociale, les diverses pathologies ou le handicap.

Au titre de la Protection de l'Enfance nous accueillons également des jeunes mineurs non accompagnés, des jeunes isolés sur le territoire après un long parcours d'errance et de dangers et des jeunes majeurs en difficulté sociale.

Évolution de l'établissement :

■ Nombre de places agréées : **62**

■ Nombre d'usagers inscrits au 31 décembre 2024 : **51**

Le nombre d'enfants, adolescents et jeunes majeurs accueillis durant l'année 2024 a varié entre 51 et 57.

Cette variation est intrinsèque au fonctionnement de notre structure, puisque principalement dépendante des décisions des magistrats et de l'évolution des projets personnalisés.

■ Nombre de journées budgétées : **20 690**

■ Nombre de journées réalisées : **18 848**, ce qui représente un taux d'occupation activité (réalisée/activité) demandée de 91,10 % et un taux d'occupation agrément (accueil/agrément) de 83,52% au 31.12.2024.

Au regard des journées budgétées, l'établissement a réalisé une sous activité de 8,90%.

En ce qui concerne la file active, l'établissement a accueilli un total de 69 jeunes au cours de l'année 2024. 14,71 % de ces jeunes étaient en situation de handicap.

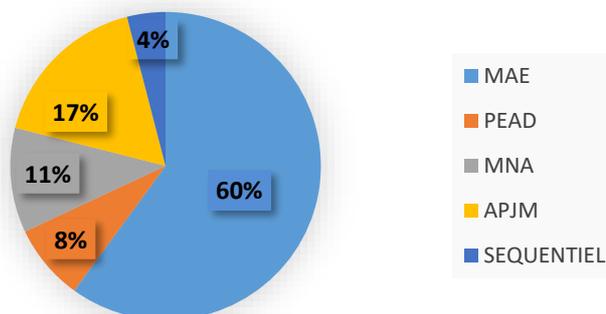
■ Le *prix de journée* unique lissé pour 2024 est de : **172,88 €**.

Structure de l'effectif selon le sexe, l'âge et la nature du placement :

Tranche d'âge	Garçons			Filles			Total
	Art 375	ASE	S/total	Art 375	ASE	S/total	
0 - 3 ans	0	0	0	1	0	1	1
4 - 8 ans	2	0	2	4	0	4	6
9 - 12 ans	3	0	3	3	0	3	6
13 - 15 ans	5	0	5	7	0	7	12
16 - 21 ans	5	1	6	14	6	20	26
Totaux	15	1	16	29	6	35	51

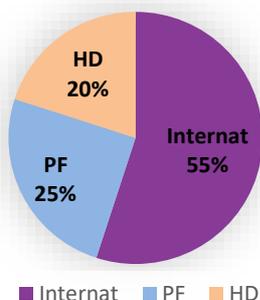
Nature des mesures

Les placements de mineurs sont majoritaires et représentent 79% de la population accueillie : 60% de mesures d'Accompagnement Educatives, 8 % de mesures PEAD, 11% de Mineurs Non Accompagnés), 4 % de suivi en séquentiel et 17% d'accueils de jeunes majeurs (APJM).



La répartition par modalité est la suivante :

Répartition par modalité



Au 31 décembre 2024, les placements sont ainsi répartis :

- Internat (unités d'hébergement collectif) 55 %
- Placement Familial (PF) 25 %
- Hébergements diversifiés (HD) 20%

L'hébergement « hors les murs » (PF+HD)

Les mouvements entrées/sorties sur 2024 :

	Entrées 2024		Sorties 2024	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Internats	0	4	2	4
Placement Familial	0	1	0	1
Hébergement Diversifié	3	3	7	3
TOTAL	3	8	9	8
GLOBAL	11		17	

Les sorties :

Nombre de sorties

G	F	T
9	8	17

Orientations :

- Départ après majorité en autonomie :
- Retour en famille après majorité :
- Retour en famille avant majorité :
- Orientation vers un autre établissement :

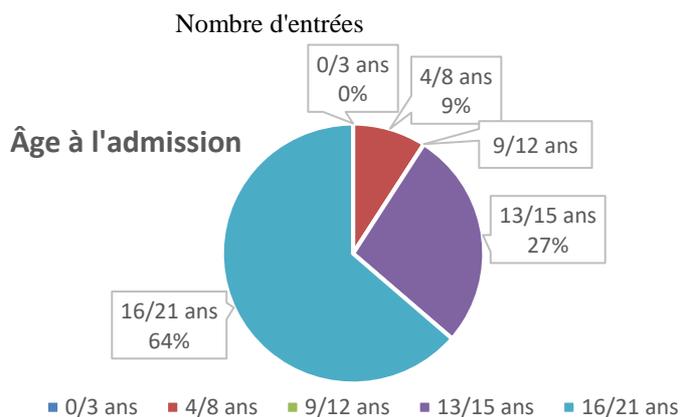
6	2	8
1	3	4
1	1	2
1	2	3

Ce sont au total 17 jeunes qui ont quitté l'établissement au cours de l'année 2024.

Les entrées :

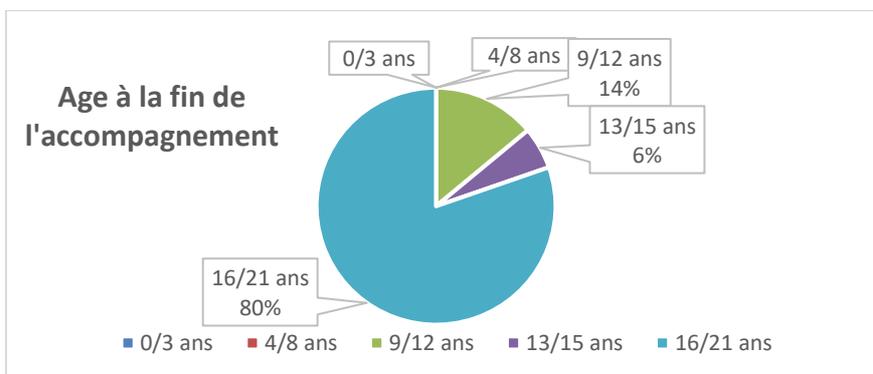
11 jeunes sont entrés dans l'établissement au cours de l'année 2024 :

G	F	T
3	8	11

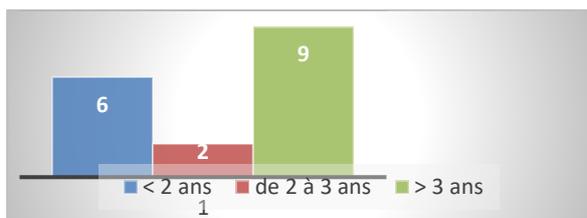


Cette année la majorité des admissions est dans la tranche des 16 à 21 ans pour 64 %.
La tranche 16 à 21 ans représente plus de la moitié des admissions.

On constate une large majorité de sortie des effectifs pour les 16/21 ans (80 %) soit dans le cadre d'un retour auprès de la famille d'origine soit d'un accès direct à une vie autonome



Durée des placements (sortants)



La durée moyenne d'accompagnement à la M.E.C.S pour les jeunes sortis durant l'année 2024 est de **3 ans et 5 mois**.

Durée minimale 2024 = 1 mois

Durée maximale 2024 = 17 ans et 5 mois

3. L'ACTIVITÉ ET SON ÉVOLUTION

Activité de l'établissement

Nombre de places : 62

	2022	2023	2024
Journées proposées	19 003	19 003	19 003
Journées accordées	19 003	19 003	20 690
Journées réalisées	20 205	19 614	18 848

L'exécutoire 2024 prévoyait 20.690 journées à réaliser (18.900 au titre des situations 47 et 1.790 au titre des situations hors 47). Nous avons réalisé 18.848 journées dont 18.154 journées pour des situations rattachées au CD47 et 694 au titre des situations hors 47. Nous constatons donc une sous activité globale de 1.842 journées :

- 🇫🇷 746 journées de sous activité pour l'accueil de jeunes relevant du département 47
- 🇫🇷 1.096 journées de sous activité pour l'accueil des jeunes relevant des autres départements.

4. ÉVOLUTION DES PROJETS

PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE (P.E.A.D) ET ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF JEUNE MAJEUR A DOMICILE

La décision de PEAD s'inscrivait dans le cadre des articles art.375-3 et 375-7 du code civil et dans le cadre d'un placement judiciaire. Les modalités de ce placement nécessitaient un droit de visite et d'hébergement quotidien du mineur au domicile du ou des parents. Le PEAD était une alternative au placement traditionnel alliant protection judiciaire, maintien au domicile familial et partenariat avec les parents, avec la possibilité de mobiliser des moyens d'intervention d'un placement si besoin (si le mineur est en danger).

En 2024, 8 jeunes accueillis à la MECS étaient concernés : 6 jeunes rattachés aux internats, 2 jeunes rattachés au placement familial soit 11,76 % de l'effectif. Le PEAD répondait à divers types de situations :

- en amont d'un placement : en vue de préparer le placement si le danger est avéré ou fortement supposé,
- à l'issue d'un placement : retour progressif de l'enfant dans son milieu familial,
- en alternative à un placement traditionnel : le PEAD était mis en place lorsque le placement traditionnel n'était ni accepté ni compris par les mineurs et leur famille et peut générer un traumatisme.

Au regard des besoins au niveau du territoire du Lot et Garonne, nous avons répondu à un appel à projet pour développer au sein de la MECS ce dispositif de PEAD. Il proposait de porter 27 mesures au domicile et permettait d'avoir au niveau de l'internat de Villeneuve sur Lot et d'une famille d'accueil 6 places pour des replis.

Malheureusement, la Cour de Cassation dans un arrêt rendu le 2 octobre 2024 mettait fin à cette pratique controversée dans le domaine de la protection de l'enfance en requalifiant cette mesure d'Assistance Educative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMO-R). L'Association ne s'inscrira pas dans cette nouvelle logique. La MECS assurera la fin de mesures existantes en toute bienveillance et cohérence au regard des projets des jeunes et en lien avec les familles.

UNITE DE VIE DE FUMEL

L'unité d'hébergement de Fumel a une capacité d'accueil de 7 jeunes âgés de 7 à 18 ans (groupe vertical et mixte) :

- 7 jeunes en collectif
- L'unité dispose d'un petit studio pour les jeunes dans le cadre de la préparation à l'autonomie.

Les familles de ces jeunes résident principalement dans le secteur du Fumélois, hormis une jeune dont les parents résident à Villeneuve sur Lot et un jeune dans le secteur du Marmandais.

UNITE DE VIE DE VILLENEUVE

L'unité d'hébergement de Villeneuve sur Lot a une capacité d'accueil de 16 jeunes, âgés de 7 à 18 ans, (groupe vertical et mixte) :

- 2 jeunes en pré studio
- 4 à 5 jeunes en PEAD (dispositif qui n'a plus lieu en 2025)
- 10 jeunes en accueil permanent, séquentiel ou modulable

Les familles de ces jeunes résident sur plusieurs secteurs du département : le Villeneuvois, le Marmandais, le Néracais, ce qui génère des transports fréquents pour l'équipe éducative pour les droits de visite ou les entretiens éducatifs et/ou familiaux.

UNITE DE VIE DE TONNEINS « PETIT PARIS »

L'unité d'hébergement de Tonneins a une capacité d'accueil de 7 jeunes, âgés de 15 à 18 ans (groupe vertical et mixte) :

- 7 jeunes de 15 à 17 ans dont 1 seul garçon
- Âge moyen : 16.1 ans
- Durée moyenne de l'accompagnement à la MECS : 4,7 ans

SERVICE PLACEMENT FAMILIAL

Sur l'année 2024, le service de Placement familial a accueilli et suivi 18 jeunes (16 jeunes au 01/01/24 et 13 jeunes au 31/12/24), avec 2 accueils, en externe (propositions CD47) et 5 sorties du dispositif, dont 1 jeune avec un projet PEAD qui a permis un retour définitif au domicile parental, 3 jeunes orientés sur l'hébergement collectif (VSL et Tonneins), 1 jeune en APJM qui est parti sur un projet personnel en autonomie. Sur cet effectif de 18 jeunes accompagnés, 4 ont moins de 6 ans, 7 avaient entre 6 et 13 ans et 7 jeunes plus de 13 ans, dont 1 majeur en situation de handicap. Sur l'ensemble de l'année, l'effectif s'est maintenu entre 18 à 13 jeunes accueillis chez 8 puis 7 assistants familiaux pour 15 places d'agrément (MECS NM) à partir de septembre 2024 (13 places, dont l'accueil PAI si besoin...).

Concernant les 2 arrivées sur le PF, 1 jeune MNA (de 14 ans) a été accueillie en accueil direct, et 1 jeune fille de 11 ans, déjà suivie en AEMO.

Les jeunes avec un besoin d'accompagnement spécialisé (5 sur 18 avec un dossier MDPH en cours : 3 jeunes en IME, 1 en Ulis et 1 avec suivi SESSAD) représentent plus de 28% de l'effectif pris en charge par le PF, dont 2 enfants avec un dossier de sujétion exceptionnelle, signifiant une prise en charge très lourde car très peu autonome dans le quotidien.

La durée moyenne d'accompagnement par le service est de 4 ans et 4 mois, dont 3 jeunes avec plus de 11 ans d'accompagnement, 5 autres jeunes avec plus de 4 ans de suivi).

Malgré la professionnalisation des assistants familiaux, la difficulté de recrutement de professionnels, pour l'accueil des jeunes, limite à ce jour l'admission de 7 jeunes de plus pour une capacité de 20 jeunes à l'origine pour 11 familles d'accueil. Ainsi, le service de placement familial a accompagné 2 jeunes en PEAD sur l'année 2024 (ils étaient 5 puis 3 sur 16 fin 2023).

SERVICE INSERTION

Le Service Insertion de la MECS accueille et accompagne des jeunes de 16 à 18 ans, voire 21 ans, dans des appartements autonomes pour 12 places, sur les sites de Tonneins et Villeneuve/Lot, dans le cadre de mesures administratives (AP/APJM) ou judiciaires (MAE), ainsi que des jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Sur l'année 2024, la structure a accueilli 16 jeunes, dont 10 jeunes femmes et 6 jeunes hommes, dont 2 jeunes sur 2 à 3 mois seulement, avec 7 départs de jeunes (dont 2 MNA et 5 jeunes du 47), et les autres jeunes sur plusieurs mois. Sur les 5 arrivées, 1 jeune fille MNA était déjà pris en charge à la MECS dans le cadre d'un parcours d'accompagnement déjà connu et 4 accueils externes ont été organisés en fin d'année. Un accompagnement spécifique avec une orientation en ESAT (LANGON) pour adulte en situation de handicap (appartement autonome) a été travaillé pour l'aboutissement du projet du jeune majeur. Pour les 6 autres jeunes (dont 2 MNA), après plus d'un an, voire jusqu'à 2,5 ans d'accompagnement, ils ont pris leur autonomie (appartement personnel), avec leurs propres ressources et vers les organismes de droits communs (Mission Locale, CDD...). Certains ont bénéficié de l'accompagnement du DAJMA sur quelques mois.

On ne retrouve sur l'année 2024 que 4 jeunes MNA accompagnées, uniquement des jeunes femmes devenues majeures, sur le service car cela correspond à leurs besoins et à leurs capacités d'adaptation, ainsi qu'à leur demande d'autonomie au plus vite (émancipation rapide) pour être autonome à 18 ans.

Cependant, sur les 5 entrées en 2024, seulement 1 jeune femme MNA a été accueillie car le CD 47 ne nous confie plus l'accueil de jeunes MNA dépendants du Lot et Garonne. En effet, le Conseil Départemental privilégie des accueils spécifiques conventionnés uniquement pour les MNA (16/21 ans garçons). Il a également décidé de ne plus autoriser la MECS à accueillir hors département, ce qui était jusqu'à l'année 2022 une demande de sa part pour « finaliser » le budget de la MECS NM. Nous constatons par contre des demandes d'accueil pour des jeunes femmes MNA qui ne peuvent être intégrées dans les Dispositifs d'accueil spécifiques (« estampillés » DAMNIE).

La durée d'accompagnement sur le service Insertion est en hausse, suite à la Loi TAQUET, qui valide pratiquement automatiquement les demandes d'APJM faites par les jeunes, et actuellement acceptées par le CD47. De ce fait, comme l'année dernière, la durée d'accompagnement était de 1 an et 9 mois, cette année, elle s'établit **1 an et 6 mois sur 2024**, avec une arrivée des jeunes à l'âge **de 17 ans et 2 mois**. Grâce à cette durée plus longue d'accompagnement, nous constatons une plus grande intégration sociale, avec des jeunes qui prennent en charge leur appartement personnel (4) pendant leur APJM.

Les accueils à partir de l'interne, pour des projets d'autonomie, permettent d'accompagner les jeunes sur une durée plus importante, avec une évolution du cadre de la prise en charge qui s'adapte en fonction de l'âge des jeunes, au plus près de leurs compétences. La durée plus longue également sur le service, avec des APJM reconduits, augmente les chances d'insertion sociale et professionnelles. Sur les 7 sorties du dispositif, 5 jeunes avaient un contrat de travail ou une orientation MDPH ESAT (1). Un jeune est parti sans ressources ni point de chute stable.

En complément sur l'année, des ateliers culinaires individuels ou en groupe ont pu être mis en place occasionnellement afin d'apprendre au jeune à diversifier leur alimentation mais aussi de passer un moment convivial. Régulièrement, les éducateurs partagent des temps de repas avec les jeunes dans leurs appartements ce qui participe à la construction de la relation en créant un temps de partage privilégié.

Ces espaces collectifs ou individuels participent à l'insertion des jeunes dans la cité, favorisent une dynamique de groupe positive au sein du service mais aussi transversalement. Ils s'approprient ainsi leurs droits et devoirs en tant que citoyens, leur permettant de se projeter dans un accès concret à l'autonomie et une vie future sous le signe de l'indépendance.

Ces différents espaces contribuent à favoriser l'insertion sociale de ces jeunes, tout juste majeurs, à évaluer leur comportement, leur capacités et potentialités qu'ils peuvent et doivent mettre en œuvre dans la société. La Pair-Aidance est aussi un vecteur important dans ce service, en s'appuyant sur les compétences de chaque jeune, en binôme ou à quelques-uns.

Les activités proposées permettent de favoriser le lien éducatif entre les jeunes et les professionnels qui les accompagnent au quotidien, permettant au mieux de renforcer un lien de confiance nécessaire pour que ses jeunes adultes puissent expérimenter, se confier, déléster les poids encore présents de leurs placements respectifs avant de quitter le « système de la Protection de l'Enfance ».

LES ACTEURS DE LA PRISE EN CHARGE AU SEIN DE LA MECS

Organigramme :

Secteur	Fonction	Équivalent ETP
Direction/Encadrement	Directeur	1
	Adjoint de direction	3
Administratif	Comptable	1
	Secrétariat	2,75
	Technicien administratif	1
	Contrat Alternance RH	1
Médical/paramédical	Psychologue	1,15
	Veilleur de nuit	5
Éducatif	Éducateur spécialisé	7,80
	Moniteur éducateur	12,25
	Maîtresse de maison	4,5
	Contrat Alternance ME	3
	Contrat Alternance ES	1
Logistique	Agent entretien Factotum	1
	Contrat Aidé Factotum	1
	Agent de service	1.5
Autre	Assistants Familiaux	7
	CDD budgétés	1,47
	TOTAL	56,92

Mouvements du personnel

Fonction	Entrée	Sortie
Directeur	1	1
Agent de service	1	1
Moniteur éducateur	3	3
Veilleur de nuit	1	1
Psychologue	1	1
Assistant Familial		2
Contrat Alternance ME	1	1
Contrat Alternance RH	1	1
Contrat Aidé Factotum	1	1
TOTAL	9	9

Départs :

- ⇒ Une Directrice – Rupture conventionnelle
- ⇒ Un Agent de service – Rupture conventionnelle
- ⇒ Trois Moniteurs Éducateurs – Un départ à la retraite, une démission, une mutation sur autre établissement de l'ALGEEI
- ⇒ Un Veilleur de nuit – Démission
- ⇒ Un psychologue – Démission
- ⇒ Deux Assistants Familiaux – Rupture de contrat et fin de prise en charge
- ⇒ Un Contrat d'Apprentissage ME – Fin de contrat anticipée
- ⇒ Un Contrat d'Apprentissage RH – Fin de contrat
- ⇒ Un Contrat Unique d'Insertion entretien – Fin de contrat

Embauches :

- ⇒ Un Directeur
- ⇒ Un Agent de service
- ⇒ Trois Moniteurs éducateurs
- ⇒ Un veilleur de nuit
- ⇒ Un Psychologue
- ⇒ Un Contrat d'Apprentissage ME
- ⇒ Un contrat d'Apprentissage RH
- ⇒ Un contrat Aidé Factotum

Actions de formation :

- *Le directeur a participé au séminaire ALGEEI.*
- *4 salariés ont assisté au Colloque ANPF*
- *1 salarié participe à une formation CAFERUIS*
- *1 salarié a participé à la formation Habilitation électrique*
- *1 salarié a assisté à la formation Connaissance des handicaps*
- *1 salarié a participé à la formation Excel*
- *19 salariés ont renouvelé leur habilitation Sauveteurs Secouristes du Travail*
- *10 salariés ont participé à une formation de prévention des risques incendie*
- *3 contrats en alternance de Moniteur Éducateur sont en cours*
- *1 contrats en alternance d'Éducateur Spécialisé est en cours*
- *1 contrat en alternance de gestionnaire RH est en cours.*

5. LA DÉMARCHE QUALITÉ

En ce qui concerne 2024, les objectifs consistaient à :

- Réactualiser le Projet d'Établissement
- Réactualiser les procédures internes (téléphonie et accès internet des usagers, astreintes...)
- Créer une procédure permettant de développer l'usage du volet personnalisé sur le logiciel IMAGO,
- Consolider les points forts et repérer les axes d'amélioration de l'accompagnement en placement éducatif à domicile (PEAD)

Suite au changement de Direction, certains travaux ont dû être retardés le temps de la prise de fonction.

La composition du COPIL ayant été revue, une période de sensibilisation au fonctionnement de cette instance a été nécessaire.

Les membres du COPIL se sont réunis 6 fois et le CODIR 3 fois.

Au cours de ces réunions, le bilan du traitement des événements indésirables a été traité. Ainsi, mis à part un événement en attente de décision de la Justice, tous ont été pris en compte et clôturés.

Le rapport de l'évaluation externe de l'Établissement qui s'était déroulée les 3 et 4 juillet 2023 a été étudié et une proposition de plan d'action intégrant les axes d'amélioration préconisés a été soumis.

6. RAPPORT BUDGETAIRE

Évolution de l'établissement :

■ Nombre de places agréées : 62

■ Nombre d'usagers inscrits au 31 décembre 2024 : 51

Le nombre d'enfants, adolescents et jeunes majeurs accueillis durant l'année 2024 a varié entre 51 et 57.

■ Nombre de journées budgétées : 20.690

■ Nombre de journées réalisées : 18.848, ce qui représente un taux d'occupation activité réalisé/activité demandée de 91,10 % et un taux d'occupation agrément (accueil/agrément) de 83,52% au 31.12.2024

Au regard des journées budgétées, l'établissement a réalisé une sous activité de 8,90%.

■ Le *prix de journée* moyen pour 2024 est de : **172,88 €**.

❖ - LES CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :

■ Alloué :	633.297,00 €
■ Réalisé :	579.840,96 €

Ce groupe se solde sur un excédent réel de 53.456,04 €.

Cet écart est lié :

- à un contrôle permanent des dépenses sur la structure,
- aux coûts réduits des contrats tel que la téléphonie, le carburant, l'électricité, ..., du fait de la négociation de contrats associatifs avec tarifs préférentiels.
- à la diminution du nombre d'enfants pris en charge

GROUPE 2 : Dépenses afférentes au personnel

■ Alloué :	3.246.210,00 €
■ Réalisé :	3.073.519,69 €

Le groupe 2 des dépenses afférentes au personnel se solde sur un excédent réel de : 172.690,31 €

En 2024, l'établissement connaît toujours des difficultés de recrutement d'assistants familiaux. Nous rencontrons cette même problématique pour d'autres postes, les recrutements d'éducateurs, veilleurs de nuit et personnels administratif deviennent également très compliqués nous amenant parfois à compenser les absences par les personnels encore en poste pour maintenir le service.

GROUPE 3 : Dépenses afférentes à la structure.

■ Alloué :	520.000,00 €
■ Réalisé :	619.991,10 €

Le groupe 3 des dépenses afférentes à la structure se solde par un déficit réel de : 99.991,10 €

Cet écart est dû :

- aux dotations aux amortissements suite aux investissements réalisés (8 110€)
- à l'augmentation des coûts liés à la maintenance des bâtiments et des matériels (12 380€),
- à l'envolée des tarifs de contrats d'assurance (7.000€)
- aux frais de charges locatives des bâtiments de l'administratif de Villeneuve sur lot (Boulevard DANTON) (6 577€)
- aux frais de mise en service de cartes ANYTIME pour les personnels éducatif (2 384€)
- aux frais de location mobilière informatique (3 500€) .
- aux refus de prises en charge de certaines formations par l'OPCO (48 000€)
- au transfert de compte de la provision pour travaux affectés demandé par le CD 47 pour 100 106,28€

❖ - LES PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE 1 : Produits de la tarification et assimilés

■ Prévu :	4.377.385,00€
■ Réalisé :	3.906.967,06 €

■ Écart de 470.417,94 €

■ Nombre de journées budgétées :	20.690
■ Nombre de journées réalisées :	18.848
■ Le prix de journée moyen pour 2024 est de :	172,88 €

Malgré l'objectif incompréhensible d'atteindre 591.347,00€ au titre des accueils hors département fixé par le tarifificateur, l'établissement a respecté la consigne de l'A.S.E. consistant à éviter l'accueil d'un public relevant

d'autres départements. Ainsi, le quota de journées hors 47 n'a pas été réalisé occasionnant un manque de financement de 470.417,94 €.

Il convient de noter que l'accueil d'enfants et de jeunes rattachés au Conseil départemental de Lot-et-Garonne a été priorisé.

Il est également important de souligner que nous avons été informés tardivement d'une augmentation de plus de 9% de l'activité à atteindre pour cette année. En effet, depuis de nombreuses années, nous avons convenu d'un objectif de 19.003 journées à atteindre et pour cette année cet objectif nous a été imposé à 20.690 journées.

GROUPE 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation :

- **Prévu :** 0,00 €
- **Réalisé :** 908,18 €

- Excédent de 908,18 €

Cet écart est lié à des produits non prévisibles.

GROUPE 3 : Produits financiers et produits non encaissables :

- **Prévu :** 22.122,00 €
- **Réalisé :** 122.227,87 €

Cet écart de 100.105,87€ est généré par :

- Le transfert de compte de la provision pour travaux affectés demandé par le CD 47 pour 100 106,28€
- Reprise provision renouvellement des immobilisations pour 22 121,59

Conclusion

L'augmentation des objectifs de journées à atteindre combiné à l'augmentation du financement hors 47 imposés par le tarificateur met en difficulté l'établissement.

En effet l'établissement a réalisé une sous activité de 1.842 journées décomposée ainsi :

- 746 pour les situations relevant du Conseil Départemental du Lot et Garonne,
- 1.096 pour les situations relevant d'autres départements.

Le Budget de financement des journées hors département fixé à 591.347,00€ par le tarificateur n'a pas pu être atteint du fait de la demande du Département de n'accueillir que des situations du département. Ce manque de financement nous assurait un déficit de 470.417,94€ qui grâce à une gestion méticuleusement et rigoureusement contrôlée nous a permis de ne terminer l'exercice que sur un déficit de 243.248 ,64€.

Les restrictions d'accueil de jeunes relevant d'autres départements ont des répercussions budgétaires importantes dans la mesure où ces produits viennent atténuer, sur l'exercice, les dépenses liées à l'activité engendrée par les projets des jeunes issus du Lot et Garonne.

<u>Résultat administratif 2024 :</u> - 243.248,64€

L'année 2024 a été aussi intense que l'année précédente, en raison de la croissance des besoins dans le département, des difficultés de recrutement et de la complexité des situations rencontrées par les jeunes et leurs familles. Parmi ces situations, on compte des parents incarcérés, des jeunes présentant une double vulnérabilité, des familles confrontées à des problématiques d'errance et/ou de santé mentale, des jeunes victimes et auteurs d'agressions sexuelles, des fratries aux situations complexes, ainsi que la désertification médicale qui allonge les temps de trajets et les temps d'accompagnement...

Au regard de ce contexte, la dotation globale assure pour le moment une stabilité des moyens. Cependant, cette tarification, si elle n'est pas révisée régulièrement, semble peu adaptée à la nécessité d'ajuster en permanence les ressources en fonction de l'évolution des profils des personnes accueillies et des fluctuations de leur parcours de vie. La prise en charge de jeunes en situation de « double vulnérabilité » engendre également des coûts non encore totalement financés, tels que le doublement de certains effectifs, l'accueil de jour ou la gestion des urgences.

Par ailleurs, la consigne départementale visant à privilégier l'accueil des jeunes relevant du Département de Lot-et-Garonne, combinée à l'augmentation des objectifs de journées à atteindre ainsi qu'à l'application d'un prix de journée unique, a eu un impact, entraînant une baisse significative des ressources. Cette augmentation significative de journées pour 2024 est aussi à mettre en lien avec nos difficultés pour recruter de nouvelles familles d'accueils, la baisse significative de l'accompagnement des jeunes MNA et l'interdiction pour la MECS de maintenir le placement éducatif à domicile. Face aux évolutions dans le secteur de la protection de l'enfance, la MECS devra s'adapter en faisant évoluer son offre de service pour répondre aux nouveaux besoins des jeunes.

Malgré ces défis, la structure s'est mobilisée pour répondre au plus près des besoins des personnes, en proposant un accompagnement toujours personnalisé dans une optique d'inclusion sociale, en mobilisant l'ensemble des partenaires sur les territoires d'intervention. Nous tenons à adresser nos plus sincères remerciements aux professionnels de la MECS Notre Maison pour leur engagement et leur créativité au quotidien.

Stéphane BEAUMONT,
Directeur

MECS LES GRENADIERS

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

La Maison d'Enfants à Caractère Social « Les grenadiers » a ouvert ses portes le **8 janvier 2024** pour répondre aux besoins du territoire en matière d'accueil des mineurs et jeunes majeurs dits « double vulnérabilité ». Elle est habilitée pour la prise en charge judiciaire des mineurs au titre de l'Assistance Educative, conformément à l'article 375 du Code Civil, ainsi que pour la mise en œuvre des placements administratifs selon l'article 222-5 du Code de l'Action Sociale et de la Famille. **Selon l'arrêté d'autorisation datant du 16 octobre 2023, la capacité d'admission est de 16 jeunes. La tranche d'âge visée est 11 à 21 ans.**

Le village de Grenade sur l'Adour possédait les biens immobiliers adaptés permettant de proposer un habitat de qualité aux jeunes accueillis ainsi qu'une offre de services de proximité en adéquation avec les besoins. Le Conseil Départemental des Landes a fait l'acquisition de deux villas qui ont ensuite été aménagées et sont louées par l'association. L'hébergement, de type collectif mixte, est donc réparti sur deux sites accueillants respectivement 8 jeunes tout l'année.

II. PERSONNES ACCUEILLIES

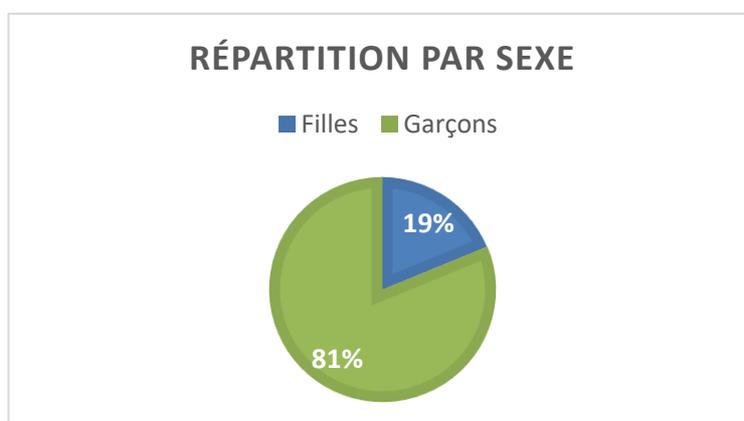
La Protection de l'Enfance s'adresse à des mineurs dont « la santé, la sécurité, la moralité ou les conditions d'éducation sont gravement compromises ». Il s'agit majoritairement d'enfants dont la structure familiale présente des carences majeures en lien avec la précarité sociale, les diverses pathologies ou le handicap. La plupart du temps le fonctionnement est altéré et une carence de soins à l'égard des enfants est constatée. Certains parents sont dans l'incapacité d'assurer leurs fonctions parentales du fait de différentes problématiques.

Les jeunes accueillis ont divers profils avec des besoins et attentes spécifiques, ils présentent cependant deux caractéristiques communes :

- Des mineurs ou jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Des mineurs ou jeunes majeurs en situation de handicap présentant des troubles du développement d'ordre psychologique, affectif, cognitif etc...

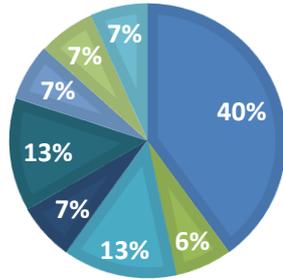
Structure de l'effectif selon le sexe, l'âge et la nature du placement au 31/12/2024 :

Les jeunes accueillis sont majoritairement de sexe masculin, il y a 3 filles et 13 garçons.



COMMUNE D'ORIGINE

- MONT DE MARSAN
- HAGETMAU
- MIMIZAN
- LINXE
- LABOUHEYRE
- LABENNE
- VILLENEUVE DE MARSAN
- DAX
- GRENADE SUR ADOUR

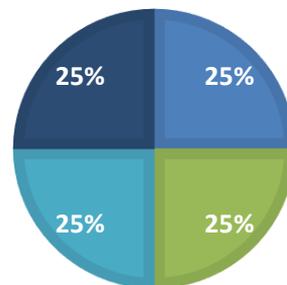


Les jeunes viennent pour 40% d'entre eux de Mont de Marsan. La répartition des communes d'origine est ensuite équivalente sur le reste du département.

Les tranches d'âge entre les 16 jeunes accompagnés sont réparties de manière équivalente.

JEUNES PAR TRANCHE D'AGE

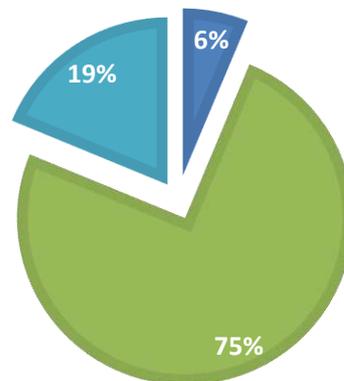
- 10-12 ANS
- 12-15ANS
- 16-18 ANS
- 18-21 ANS



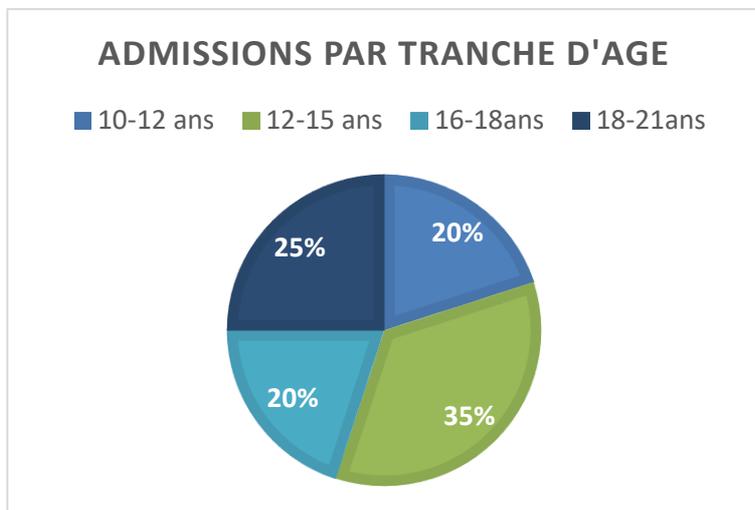
Les placements judiciaires sont majoritaires et représentent 75% de la population accueillie. 19% sont des placements administratifs et 6% des contrats jeunes majeurs.

NATURE DU PLACEMENT

- Administratif
- Judiciaire
- CJM



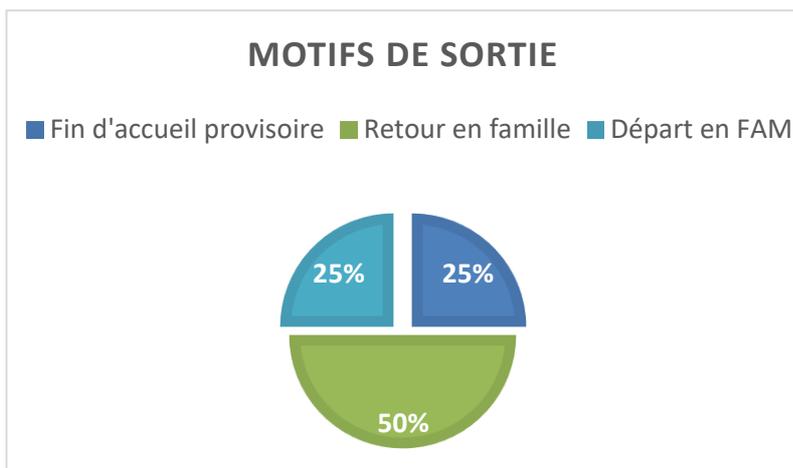
Les mouvements entrées/sorties en 2024 :



Il y a eu 20 admissions en 2024 et 4 sorties.

On note une plus grande proportion des admissions dans la tranche d'âge 12-15 ans, pour les autres les résultats sont équivalents ou très proches.

Sur les 4 sorties, la moitié étaient des retours en famille. Il y a également eu une fin d'accueil provisoire et l'aboutissement d'un projet d'accueil vers un foyer d'accueil médicalisé.



III. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Données de l'établissement :

Nombre de places agréées : 16

Nombre d'usagers inscrits au 31 décembre 2024 : 16

Nombre de journées budgétées : 5 840 en année pleine mais 4 845 compte tenu de l'arrivée différée des jeunes lors des premiers mois d'ouverture

Nombre de journées réalisées : **3 472** ce qui représente un taux d'occupation activité réalisée/activité demandée de 71.66 % et un taux d'occupation agrément (accueil/agrément) de 86.67% au 31.12.2024

Concernant la file active : la MECS Les grenadiers a accueilli **20 jeunes en 2024**

Le prix de journée pour 2024 est de : **392.40 €**

Le premier site de la MECS, nommé site du Casse, a ouvert le 8 janvier 2024 date à laquelle les premiers jeunes ont été accueillis. Le 25 mars, le deuxième site nommé site du Caluchet, a lui aussi pu ouvrir ses portes une fois que les principaux travaux d'aménagements ont été terminés. La capacité maximale d'accueil a été atteinte en juillet. Nous avons ensuite pu répondre favorablement aux demandes du Département et dépasser l'effectif sur des périodes courtes en organisant les accueils en se servant du planning séquentiel de plusieurs jeunes qui passent des nuitées au sein d'autres structures partenaires. Cependant, les limites de ce type de fonctionnement sont rapidement atteintes étant donné que les jeunes reviennent parfois en urgence sur des temps non planifiés du fait des difficultés rencontrées dans d'autres structures ou en famille.

Au fil des mois les professionnels ont appris à connaître les jeunes accueillis qui pour leur part se sont rapidement adaptés à ce nouvel environnement. Il a fallu coordonner les parcours et développer des partenariats avec les acteurs des prises en charge, travailler des articulations cohérentes dans l'intérêt des jeunes notamment en rapprochant géographiquement certaines prises en charge afin de limiter les temps de trajet et affiner les projets des jeunes. Les états d'agitation ont régressé même s'ils demeurent récurrents du fait des profils des jeunes. Il a par ailleurs été primordial de proposer d'emblée des activités et sorties à visé éducative afin de favoriser notamment la sociabilisation et de limiter les tensions au sein du groupe.

Loisirs, découverte et vie sociale :

De nombreux temps « hors les murs » ont été organisés au cours de cette première année d'exploitation pour les deux sites de la MECS. Ils permettent notamment de :

- Travailler les habiletés sociales et valoriser la pair-aidance
- Découvrir des lieux et des activités variées
- Développer des compétences personnelles et collectives
- Créer des souvenirs positifs et renforcer le groupe

Pour le site du Casse (activités et objectifs) :

- **Séjour Marseille Juillet 2024 (4 jours) :** court séjour pour 3 jeunes, esprit vacances. Changement d'environnement et découverte d'une nouvelle ville, de nouveaux paysages afin de travailler le vivre-ensemble et développer l'autonomie.
- **Sortie Dune du Pyla :** Découverte d'un lieu unique en Europe, cohésion du groupe avec photos souvenirs. Défi sportif pour l'ascension de la dune en fonction des capacités physiques de chacun, descente par le sable pour le côté ludique.
- **Sortie à Biscarrosse :** Changer d'environnement le temps d'un après-midi, en petit groupe. Découverte du Warf, de la ville, marche, découverte de la photo.
- **Sortie Aqualand :** Sortie ludique, partage d'un moment convivial.
- **Sports en groupe le mercredi :** Faire comprendre que le sport est nécessaire pour la santé, activités variées. Dépenser de l'énergie, partager un moment en groupe et travailler la cohésion.

Pour le site du Caluchet (activités et objectifs) :

- **Sortie au lac d'Aignan (33 Gers) :** Une journée nature, baignade et détente au bord du lac. Créer une ambiance conviviale. Renforcer les liens entre les jeunes. Répondre à leur envie de sortie estivale.
- **Sortie à Gondrin :** Journée détente, plaisir. Offrir un moment rafraîchissant et agréable.
- **Pédalo à Arjuzanx :** Explorer le lac tout en s'amusant, en binôme ou en petit groupe. Découverte ludique d'une activité nautique. Créer un moment de complicité dans le groupe. Apprendre à gérer l'effort en douceur.
- **Laser Game :** Un jeu d'équipe dynamique qui demande réflexion, réactivité et respect des règles. Développer les repères dans l'espace. Respecter des règles strictes de jeu. Vivre une expérience ludique et énergique.
- **Soirée de la nouvelle année :** Une soirée pour marquer ensemble le passage vers 2025 dans la joie et la bonne humeur. Fêter ensemble le dernier jour de l'année dans une atmosphère positive Moment de partage et de convivialité
- **Terraventura :** Jeu de piste connecté à la découverte du territoire. Découvrir le patrimoine naturel et culturel local. Développer l'orientation et l'esprit d'aventure. Allier sport, nature et nouvelles technologies.
- **Repas et soirée film de Noël :** Un moment chaleureux autour d'un repas festif suivi d'un film pour clôturer l'année dans la bonne humeur. Ambiance cocooning, décorations, musique douce. Créer un espace de convivialité et de détente. Renforcer les liens entre les jeunes et l'équipe. Offrir une parenthèse chaleureuse pour célébrer ensemble la fin d'année.

Des activités communes aux deux sites ont également été réalisées :

- **Sortie canoë à Mexico (Commensacq) :** partage d'un moment sportif, découverte du canoë. Partager un moment tous ensemble, pique-nique le midi, profiter du lieu pour se baigner et s'amuser dans l'eau.
- **Sortie spectacle ALGEEI Agen :** Découvrir l'association et les différents publics accompagnés et se projeter sur la participation de la MECS en 2025. Connaissance de la vie de l'association, découverte des spectacles. Créer un temps fort de rassemblement et de partage.
- **Après-midis au lac d'Arjuzanx :** En saison d'été les jeunes sont demandeurs de baignade et d'activités jeux de plage, plusieurs après-midis ont eu lieu en petit groupe, pour passer un temps de détente dans un lieu de baignade surveillée.
- **Piscine Hagetmau :** une fois par mois, le mercredi, les jeunes vont à la piscine pour se dépenser, apprendre à nager, s'amuser dans les toboggans et en fin d'après-midi profiter du jacuzzi pour passer un moment calme avant le retour à la MECS.
- **Sortie au parc Aquatique (Agen) :** Cette sortie avait pour objectif de répondre à la demande des jeunes et de passer une journée ensemble autour d'animations et de manèges. Sensations fortes, rires et entraide dans un parc d'attractions. Vivre une journée hors du quotidien. Apprendre à gérer ses émotions et respecter les autres. Favoriser la coopération et le vivre-ensemble.
- **Ateliers créatifs :** Travail de la motricité fine, de la concentration c'est également une manière ludique pour les jeunes d'entrer dans certains apprentissages. Tout au long de l'année, les jeunes ont pu créer des décorations pour la maison, leurs chambres et ont pu offrir à leurs parents des objets fabriqués à la main.
- **Ateliers cuisine :** tout au long de l'année les jeunes participent à la conception des menus de la semaine, ils participent aux courses et apprennent à cuisiner. Plusieurs notions sont abordées : l'équilibre alimentaire, la gestion du budget avec l'achat des ingrédients et enfin, la relation aux autres à l'occasion du service rendu.
- **Sortie cinéma :** Lorsque le temps ne permet pas de sorties extérieures les jeunes sont en demande de cinéma, pour découvrir les nouveaux films, nouveaux dessins animés. Des débats sont organisés au retour en fonction de la thématique du film.

- **Bowling** : Concentration, précision et rires au programme. Développer les repères dans l'espace. Respecter des règles strictes de jeu. Encouragements, valorisation, détente et amusement.
- **Halloween 2024** : Journée commune pour les deux villas, partage d'un repas à thème, déguisements et photos souvenirs. Cohésion des deux groupes, partage d'un moment convivial, d'activité maquillage
- **Repas de Noël** : Journée commune aux deux villas pour faire un grand repas de fête, avec décoration de la maison. Le but était de leur faire passer une bonne journée, en prenant en considération le manque de leur famille dans cette période de l'année.

Scolarité, promotion de l'autonomie et soutien à la parentalité

Les jeunes qui sont accompagnés par des structures comme les DITEP et les IME ont un temps de scolarité inclus dans leur prise en charge. Par le biais de l'Estancade (SESSAD), une reprise progressive d'une scolarité est proposée pour certains avec une enseignante spécialisée qui les prend en charge une fois par semaine. Ces deux accompagnements ont pour but d'intégrer une classe ULIS ou SEGPA dans le milieu ordinaire.

Trois jeunes sont accueillis au sein d'établissements scolaires, deux en lycée d'enseignement professionnel et un en classe de 6ème au collège.

Tous ces partenaires prennent en compte les difficultés sociales et les retards scolaires de nos jeunes pour les accompagner au mieux dans la poursuite de leur scolarité ou dans leurs projets professionnels.

Il est cependant important de noter que pour quatre jeunes il n'y avait aucune scolarité. Deux d'entre eux bénéficient aujourd'hui d'un temps scolaire aménagé et les deux autres proches de la majorité n'ont vu aucun temps scolaire mis en place durant l'année. Un jeune a été exclu d'un DITEP, compte tenu des troubles majeurs du comportement, sans solution de repli. Il a quelques mois après réintégré sa famille.

Accès aux soins :

L'accompagnement à la santé est un volet important du projet individualisé du jeune. Il se construit tout au long de la mesure avec le mineur, sa famille, tous les professionnels de l'établissement et les partenaires. L'accession à un bien être est recherchée pour pouvoir donner les moyens aux jeunes de se mobiliser sur les objectifs de leur projet de vie. De plus, la prise en compte de la santé dont la santé mentale concourt à une autonomie future. Il est souvent nécessaire de traiter en priorité les troubles psychologiques ou psychiatriques pour que le jeune concerné puisse s'inscrire au mieux dans son projet. L'adhésion aux soins est travaillée tout au long du parcours. Les équipes assurent le suivi des divers rendez-vous médicaux et accompagnent les jeunes auprès des divers professionnels de santé.

Dès les premiers jours d'ouverture il a fallu se rapprocher d'un cabinet d'infirmières libérales pour la préparation des traitements médicamenteux et les divers soins prescrits. De plus, les médecins de la commune ont accepté de recevoir les jeunes pour des soins non programmés mais il a été nécessaire de travailler rapidement à un partenariat avec un médecin qui assure désormais le suivi somatique global des jeunes.

Compte tenu des profils des jeunes accueillis qui ont tous des suivis psychiatriques et parfois pour certains bénéficient d'une hospitalisation d'une semaine une fois par mois dans le service de pédopsychiatrie de l'adolescent du Centre Hospitalier Intercommunale de Mont de Marsan il était primordial de créer un poste de médecin coordinateur. La pédopsychiatre coordinatrice recrutée en septembre assure le lien avec ses confrères, rencontre les jeunes si nécessaire, facilite la compréhension des comportements des jeunes auprès des équipes et permet une fluidification des parcours.

Travail avec les familles :

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) ont pour mission d'accompagner des enfants, adolescents et jeunes adultes confrontés à des situations familiales difficiles. Certains de ces jeunes présentent des troubles du comportement majeurs, rendant leur prise en charge complexe, nécessitant une approche spécifique.

Ils sont acteurs à part entière de leur parcours de prise en charge. Bien que leur placement découle de difficultés familiales, personnelles, il est essentiel de les considérer comme des partenaires dans l'élaboration de leur projet

de vie. Leur place au sein de la maison d'enfant ne doit pas se limiter à celle d'un simple bénéficiaire d'un cadre éducatif ou encore de soins, mais inclure une participation active, leur permettant d'exprimer leurs besoins, leurs aspirations et leurs attentes. Cela nécessite une relation de confiance et une écoute attentive de la part des éducateurs et des travailleurs sociaux.

La famille, doit être vue comme un des piliers du parcours du jeune, en fonction des capacités de chacun, son implication dans les démarches éducatives et thérapeutiques est incontournable. Il peut être complexe pour certains jeunes de bénéficier d'un cadre familial structurant, en raison de diverses difficultés. Le travail avec les familles de jeunes placés ayant une double vulnérabilité représente donc un défi complexe.

Partenaires mobilisés :

Partenaires	
Estancade	Collège Lubet Barbon
IME Saint-Exupéry	Pédopsychiatrie Accueil Ado
IME Départemental	Pédopsychiatrie Maison d'Oze
IME Lesperon	Pédopsychiatrie Hopital de jour Saint-Pierre-du-Mont
IME Les Pleïades	Escale de vie
DITEP de Gascogne	Heikin Hendaye
DITEP Caminante Parentis	ASE Landes
Pédopsychiatrie unité Bastide	MECSSI
Lycée EREA	Pyramide
Collège Grenade sur Adour	Espace jeune Grenade
Gendarmerie	Centre de Formation des Professionnels de Santé de Mont de Marsan

Évolution de l'accueil collectif vers des appartements semi-autonomes :

Lors du dernier trimestre 2024 un bilan global portant sur l'accompagnement des 16 jeunes est réalisé. Au-delà des difficultés, mais aussi des évolutions positives notables concernant certains jeunes, force est de constater que le collectif est toujours extrêmement difficile pour quelques-uns et cela se répercute sur les autres. De plus, les orientations MLPH pour certaines situations sont inadaptées ou ont peu de chance d'aboutir compte tenu des parcours chaotiques et des dossiers des jeunes faisant état de passages à l'acte auto ou hétéro-agressifs récurrents dans toutes les structures au sein desquelles ils ont été accompagnés.

Un projet d'extension de l'accueil a été réfléchi, il fait donc suite aux difficultés rencontrées inhérentes à l'accueil collectif mais également aux inquiétudes liées au devenir de certains jeunes avec la crainte de se retrouver sans solution lorsqu'ils seront âgés de 21 ans. Un accompagnement en appartement individuel pour certains jeunes proches de la majorité ou majeurs a été exposé au Conseil Départemental des Landes au mois de décembre 2024. Cela concerne un maximum de 4 jeunes déjà accueillis à la MECS. Par le biais d'une alternative d'accompagnement orientée vers la responsabilisation et l'autonomie, l'objectif principal est de développer les

compétences des jeunes. Ce premier accueil individuel permettrait de tester leurs capacités et de travailler leur projet personnalisé en bénéficiant d'une évaluation en situation réelle.

Ce projet a été validé et les accompagnements ont débuté le 04/04/2025, il sera détaillé dans le rapport d'activité 2025.

IV. ORGANIGRAMME

Effectif au 31/12/2024 :

Secteur	Fonction	Équivalent ETP
Encadrement	Directeur	1
Administratif	Technicien administratif	0.5
Médical	Pédopsychiatre	0.1
Éducatif	Éducateur spécialisé coordinateur	2
	Moniteur éducateur	3
	Accompagnant éducatif et social	3
	Auxiliaire socio-éducatif	10
	Maitresse de maison	4
	Veilleur de nuit	8
Logistique	Agent entretien	1
	TOTAL	32.6

Mouvements du personnel :

Départs :

- Une accompagnante éducative et sociale : démission
- Une accompagnante éducative et sociale : licenciement période essai
- Un veilleur de nuit : démission
- Une maitresse de maison : démission
- Un auxiliaire socio-éducatif : démission
- Un auxiliaire éducatif et sportif : rupture conventionnelle
- Un moniteur éducateur : démission
- Un moniteur éducateur : licenciement

Embauches :

- En 2024 il y a eu au total 41 embauches
- Un Directeur : promotion du Directeur Adjoint

Actions de formation :

- Le Directeur Adjoint a participé au séminaire ALGEEI.
- 26 salariés ont participé à la formation incendie
- 25 salariés ont participé aux exercices évacuation
- Un psychologue est intervenu à raison de 2 journées de 7h par mois durant 6 mois pour fournir des apports théoriques aux équipes en poste. Il a par la suite été remplacé par un autre psychologue qui anime des groupes d'analyse de pratique 2h/mois/équipe.

Accueil de stagiaires :

Par le biais d'un partenariat avec le Centre de Formation des Professionnels de Santé du Centre Hospitalier Intercommunal de Mont de Marsan et du Pays des Sources, nous avons accueilli des stagiaires en formation Accompagnant Éducatif et Social dès le mois de septembre.

Nous avons également été sollicité par des étudiants en formation Moniteur-Educateur et nous avons donné des suites favorables dès que cela été possible.

Certains étudiants ont par la suite effectué des remplacements au sein de l'établissement.

V. DEMARCHE QUALITE

En ce qui concerne 2024, pour l'ouverture de l'établissement l'objectif principal était d'établir les documents nécessaires :

- Rédiger le projet d'établissement
- Proposer un livret d'accueil
- Rédiger les procédures et les transmettre

Compte tenu des contraintes liées aux délais imposés pour l'ouverture ces documents ont été rédigés par le Directeur adjoint et les deux éducatrices spécialisées coordinatrices. En 2025, ils font l'objet d'un travail de révision de manière co-construite avec l'ensemble des salariés et des jeunes accueillis. Les sujets relatifs notamment au traitement des réclamations, de la QVCT, de la mise à disposition des différents supports de communication etc... seront également traités.

VI. RAPPORT BUDGETAIRE

Les charges de la section d'exploitation :

Le groupe 1 des dépenses afférentes à l'exploitation courante se solde sur un déficit réel de 15 913,72 €

Cet écart est lié à l'achat de matériel nécessaire au bon fonctionnement des deux villas dont la nécessité est apparue au fil du temps et dont le volume plus important que prévu était directement lié à l'ouverture des deux villas (accessoires cuisine, tableaux d'affichage, décoration, petit mobilier, ...).

Le groupe 2 des dépenses afférentes au personnel se solde sur un bénéfice réel de : 29 716,82 €

Ce bénéfice est dû aux embauches de professionnels avec peu de reprise d'ancienneté et des diplômes inférieurs à la prévision. L'embauche d'une psychiatre a été réalisée en septembre 2024.

Le groupe 3 des dépenses afférentes à la structure se solde par un bénéfice réel de : 3 987.10 €

Cet écart est dû :

- Aux dotations aux amortissements suite aux investissements réalisés moindres (-12.671 €).
- À la maintenance informatique et des matériels moindre que budgétisé puisque mise en place des contrats de maintenance en milieu d'année (- 16.980€).
- Aux taxes foncières non budgétées (+6.808 €).
- Au coût du logiciel de paie et de sa mise en place ainsi que celle du wifi (+12 330€).
- Aux surcoûts liés aux péculs budgétés sur le G1 des charges mais réalisé sur le G3 (6526 €).

Les produits de la section d'exploitation :

Le groupe 1 des produits de la tarification et assimilés se solde par un résultat à 0 € puisque nous sommes en dotation globale.

Le groupe 2 des autres produits relatifs à l'exploitation se solde par des recettes moindres que prévu : 329,43€

Cet écart est lié à la subvention d'investissement accordée par le Département 40 et dont certains travaux concernés par cette subvention ont été réalisés plus tard que prévu et les dotations sont moins élevées que prévu.

Le groupe 3 des produits financiers et produits non encaissables : 0 €

Résultat :

Après régularisation de 52 835,00 € par le Département du 40 en lien avec l'activité de l'exercice 2023, permettant ainsi d'absorber le déficit de 52 289,73 €, le résultat de l'exercice se solde par un excédent de 17 460,77 € que nous proposons d'affecter en réserve de compensation.

VII. CONCLUSION

L'ALGEEI a su répondre à la demande du Conseil Départemental des Landes en ouvrant la MECS Les Grenadiers dans des délais très contraints. Dès le 8 janvier 2024, jour de l'embauche de la grande majorité de l'équipe, nous avons accueilli des jeunes. Il a fallu tout construire dans un temps très restreint et composer avec les moyens du bord les premiers jours. L'équipe a dû proposer une première organisation qui a été adaptée sans cesse au fil des jours, des semaines et des mois. Les débuts ont été assez chaotiques mais grâce à la forte mobilisation et à l'investissement de l'ensemble des professionnels les jeunes ont pu être accompagnés dans un environnement sécurisé.

De très nombreux travaux ont été réalisés tout au long de l'année. Il a fallu faire intervenir de nombreux artisans et l'homme d'entretien a effectué beaucoup d'aménagements car il possédait les compétences nécessaires. Les deux sites proposent désormais des accueils confortables même s'il reste encore quelques chantiers notamment certains d'envergure.

Même si ce n'est pas un long fleuve tranquille, comme en témoignent les stigmates des dégâts occasionnés sur les bâtiments, l'organisation des accompagnements est désormais bien établie. Les relations avec les partenaires sont efficaces. Les profils complexes des jeunes impliquent la mobilisation de nombreux acteurs et les échanges professionnels se montrent particulièrement bénéfiques pour les prises en charge. Malgré la situation de tension vécue par secteur de la pédopsychiatrie du Centre Hospitalier Intercommunal de Mont-de-Marsan et du Pays de Sources, les liens instaurés permettent des échanges fluides dans l'intérêt des jeunes.

Nous avons rencontré des difficultés dans le recrutement des professionnels et avons connu plusieurs mouvements mais l'équipe se stabilise au fil des mois. L'embauche de la pédopsychiatre depuis le 13 septembre a été une réelle plus-value pour l'équipe et les jeunes. Nous avons saisi cette opportunité car ce temps médical était primordial.

Nous pouvons ainsi, au terme de cette première année d'exploitation, proposer une organisation efficiente avec un plateau technique plus adapté au profil des jeunes que nous accueillons.

**Thomas RONCIN,
Directeur**

LES CMPP ET LES CAMSP

CAMSP et CMPP d'Agen

CAMSP et CMPP de Villeneuve

CAMSP et CMPP de Marmande

Introduction

L'année 2024 a été marquée par la poursuite des actions engagées depuis plusieurs années, à savoir :

- Les formations individuelles et collectives, l'optimisation de la gestion de ressources humaines notamment la démarche QVT (Qualité de Vie au Travail),
- La montée en expertise pour l'accompagnement des jeunes présentant Troubles Neuro Développementaux (réalisation de bilan de type ADOS ...) et mise en place d'accompagnement avec la méthode DENVER
- La poursuite du déploiement de la PCO 47
- La réalisation de l'évaluation externe en septembre 2024

À noter que le CAMSP d'Agen est porteur de la PCO, Plateforme d'OrientatIon et de Coordination de Lot-et-Garonne, qui a vocation à faciliter l'orientation des enfants de moins de 7 ans, qui présenteraient des éléments évoquant un TND, ce dispositif a eu un impact sur le fonctionnement en interne du CAMSP et sur la population accompagnée avec une fluidité des parcours organisée pour les familles qui souhaitaient un accompagnement par un service ESMS. Nous présenterons dans le corps de ce rapport d'activité les éléments marquants de l'activité de la PCO 47.

Présentation de l'établissement

Les missions :

Le tout jeune enfant, dans son développement, est très dépendant de tout ce qui fait son environnement. La raison d'être du CAMSP est d'aider l'enfant, sa famille, les adultes qui ont des responsabilités à son égard, par des actions de prévention, de diagnostic et de traitement auprès des enfants, de guidance parentale et d'entretiens familiaux, menées dans les locaux du CAMSP, à domicile et sur les différents lieux de vie de l'enfant ainsi que de liens de coordination et de coopération avec les partenaires.

L'agrément :

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce assure la prévention précoce, le dépistage, le diagnostic et le traitement pour les bébés et les jeunes enfants jusqu'à 6 ans susceptibles de présenter des troubles psychologiques ou du comportement, des difficultés de relation au sein de la famille, de développement psychomoteur ou du langage, d'adaptation scolaire ou sociale. La mission du CAMSP est aussi d'être un lieu d'accueil et d'écoute des parents, de leurs souhaits et de leurs questions. L'agrément relatif au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) d'Agen délivré à l'Association Laïque de Gestion des Établissements de l'Éducation et d'Insertion (ALGEEI) est le suivant : « *Prise en charge de 160 enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles neuropsychiques ou du comportement* ».

Une équipe pluridisciplinaire :

Il s'agit ici d'un principe constitutif du CAMSP et repris dans le projet de service comme une valeur fondamentale partagée. L'équipe de soin est constituée d'une pluralité et d'une complémentarité de compétences. La pluridisciplinarité est mise en place tout au long du processus de l'inscription, au cours de l'observation, du diagnostic et tout au long du déroulement des soins. Elle permet une vision plus pertinente et plus globale de l'enfant et de sa famille par une approche médicale, psychologique, instrumentale, éducative, sociale.

Description des enfants accompagnés

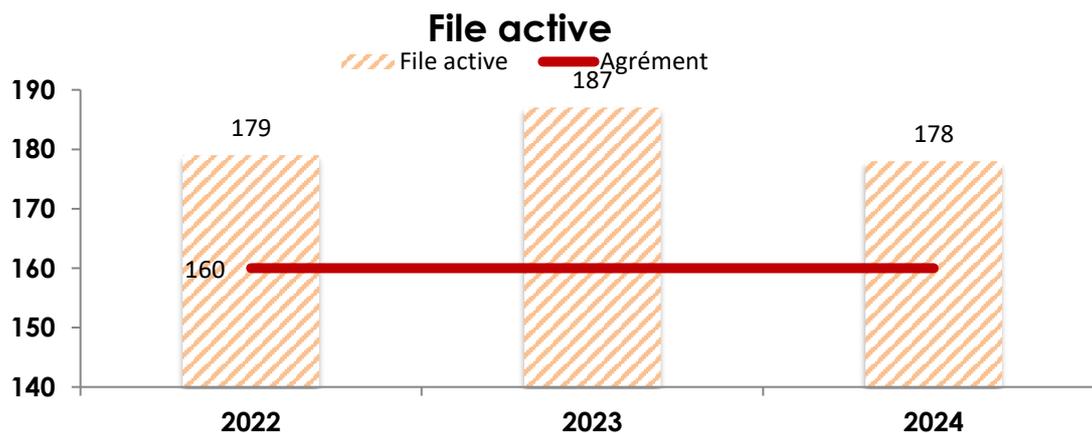
Origine de la demande

Dans la grande majorité des cas, Les partenaires institutionnels, éducation nationale et services, sont à l'origine de la demande. Pour près d'un quart des cas, la famille est à l'origine de la demande. Elles s'adressent généralement à nous suite à des questionnements ou bilans des libéraux à savoir les médecins et les praticiens du paramédical qui suggèrent aux familles de s'adresser au CAMSP.

À noter que de plus en plus de situations de la PCO 47 sont proposés en orientation au CAMSP. Cela a un effet sur la population accompagnée avec plus de jeunes avec un profil TSA. Au-delà de la proximité géographique, les compétences présentes au CAMSP ont généré une orientation des situations pour lesquels la famille optait pour un accompagnement institutionnel, plutôt que le recours au libéral. Le CAMSP est donc un établissement toujours clairement repéré par son environnement ce qui a d'ailleurs été valorisé dans le cadre de l'évaluation externe

File active des trois dernières années

Comme en 2023, la file active du CAMSP 2024 est supérieure à l'agrément soit 178 jeunes. Pour rappel, la file active correspond au nombre d'enfants venus au moins une fois dans l'année au CAMSP. Nous avons un « turn over » conséquent au niveau des accompagnements avec 70 jeunes inscrits en 2024 et 64 sorties.



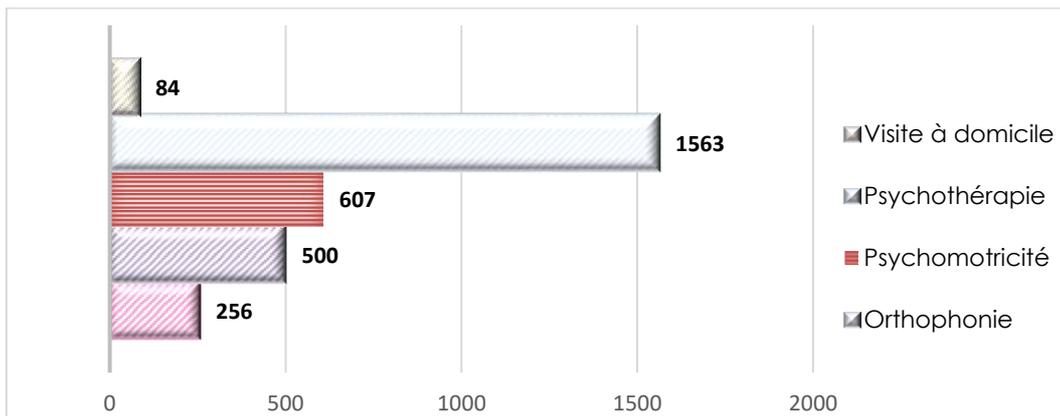
Les évolutions constatées

Les évolutions majeures relevées les années précédentes se confirment avec une complexité des situations rencontrées qui nécessite de la part des professionnels du CAMSP, des investigations de plus en plus poussées et la réalisation de bilans spécifiques comme les bilans ADOS. Ainsi, les jeunes avec des profils TSA sont plus présents dans l'accompagnement ce qui a un impact sur la densité des accompagnements (fréquence des accompagnements) et une sollicitation plus importante des partenariats avec les équipes de soins, les lieux de scolarisation, et nous avons aussi un travail conséquent de formalisation des dossiers MDPH. La précarité des familles impacte souvent l'accompagnement avec des situations sociales dégradées (emplois précaires, aux difficultés de transports, etc.). Nous notons aussi comme les années précédentes, un nombre conséquent de familles monoparentales.

Les interventions totales réalisées

On dénombre en 2024 la réalisation effective de **6811 séances**, décomposées administrativement en trois groupes les consultations et bilans, les séances de traitement et les liens partenariaux. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année dernière ce qui peut s'expliquer par l'accroissement des séances de bilans compte tenu de la complexification des situations accompagnées, la multiplication des liens partenaires. L'établissement a accompagné de plus en plus d'enfants avec Troubles du Spectre Autistique Diagnostiquer et suivre ces enfants, dont les troubles sont complexes et multiples, mobilise les intervenants tant sur un plan individuel qu'institutionnel, tant que les phases de diagnostics que de bilan.

Les accompagnements individuels



Les psychothérapies individuelles représentent une très large part des prises en charge. C'est une constante au fil des années, qui correspond à l'agrément de l'établissement et à ses ressources humaines.

Les visites à domicile se sont fortement développées grâce au recrutement d'un mi-temps d'éducatrice spécialisée. Par ailleurs, la complexification des situations sur le plan social et administratif a un impact sur l'assistante sociale qui a réalisé sur l'année 256 entretiens famille.

Enfin, il est à noter que l'année 209 bilans ont été réalisés par les professionnels qu'il s'agisse d'ADOS, de la passation de CARS, de profils sensoriels ou autres bilans.

Actions de groupes

La constitution des groupes s'appuie sur une évaluation fine des besoins repérés chez les jeunes, ainsi que sur la pertinence clinique d'une dynamique collective. Ces groupes incluent notamment les ateliers d'habiletés sociales et les groupes d'évolution, coordonnés par les éducatrices spécialisées, ainsi que des dispositifs animés par des professionnels du secteur paramédical, tels que la psychomotricienne et l'orthophoniste.

La co-animation interdisciplinaire, fréquemment mise en œuvre, permet de croiser les regards professionnels et d'enrichir les modalités d'accompagnement. Cette complémentarité favorise une approche plurielle et ajustée aux problématiques développementales, relationnelles ou communicationnelles des jeunes accompagnés.

On peut ici mentionner en projet le groupe de parole axé sur la communication parents-enfants, proposé aux parents et co-animé par l'orthophoniste et l'éducatrice spécialisée du service. Par ailleurs, les groupes se développent afin d'apporter une première prise en charge au maximum de jeunes et attendant de la place pour des accompagnements plus individualisés. De même, dans le cadre des projets d'établissement du CAMSP et du CMPP, un groupe thérapeutique assuré par des professionnels du CAMSP et du CMPP a été mis en place. Il s'adresse aux enfants pour lesquels l'intégration au CAMSP serait trop tardive compte tenu de l'âge et pour lesquels la prise en charge au CMPP n'est pas encore possible ou inadaptée. Il permet d'anticiper la transition, de garantir une meilleure fluidité du parcours et de déterminer le type de réponse thérapeutique à apporter pour chacun des enfants accueillis.

Partenariat

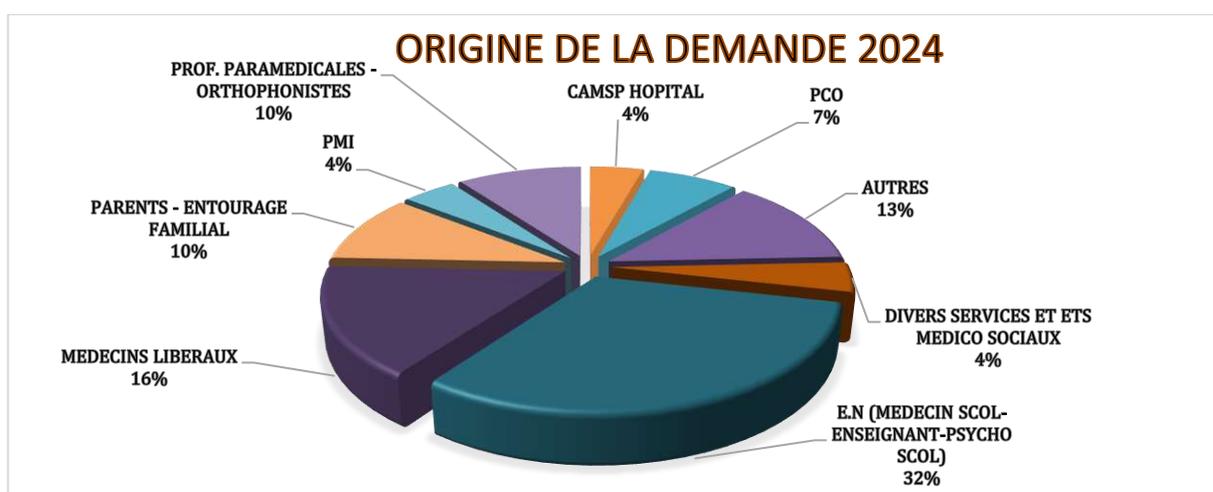
Actions Partenariales	2024
Équipes Éducatives et Suivi de scolarisation	69
Autres actions partenariales spécifiques autour d'une situation (Avec ou sans déplacements)	312
Partenariat intérieur (réunions dans nos murs)	88
Totaux	

Le nombre d'actions partenariales est en constante augmentation depuis plusieurs années. Nous avons donc opté pour une valorisation des actions spécifiques (conférence téléphonique, visioconférence) comme des actions

partenariales spécifiques car ils ne se bornent pas à un simple échange d'information rapide mais bien une co-construction avec les familles du projet thérapeutique et du parcours de soins. En ce qui concerne les équipes éducatives ou équipes de suivi de scolarisation toutes les intervenantes de l'équipe sont susceptibles de s'y rendre et les sollicitations sont croissantes, notamment en lien avec l'augmentation des situations complexes et profil TSA. Cette collaboration avec les lieux de scolarisation est indispensable pour permettre le maintien de la qualité de l'accompagnement. Elle n'en demeure pas moins chronophage et impacte l'activité.

L'accueil des enfants

Cette année nous comptons 70 entrées (pour 77 en 2023) avec des prescripteurs très différents comme le montre le graphique et le tableau ci-dessous. Une collaboration étroite et constructive a été mise en place entre le CAMPS et la PCO et permet une continuité de parcours pour les familles qui optent à l'issue du parcours PCO pour un accompagnement par un service médico-social.



Le délai d'attente moyen pour entrer au CAMSP est de 89 jours, soit le délai entre la demande d'inscription et le premier rdv avec l'assistante sociale. Il est hausse par rapport à l'année dernière car il y avait 67 jours en moyenne. Il faut ici préciser que ce premier rendez-vous ne signifie le début d'une prise en charge, mais un premier temps de l'accompagnement. De plus, très souvent un premier temps de groupe est proposé dans les meilleurs délais afin d'apporter une première réponse à la famille. À noter que ce chiffre tient compte des rendez-vous reportés par la famille elle-même.

En sa qualité d'établissement de soin pour la petite enfance reconnu et identifié, le CAMSP reçoit toujours plus de demandes d'inscriptions et les délais d'accueil deviennent préoccupants pour un établissement de ce secteur, ce délai pour un enfant très jeunes pouvant entrainer des pertes de chances.

Focus sur la PCO 47

Le CAMSP ALGEEI d'Agen a été désigné par l'Agence Régionale de Santé comme établissement porteur de la Plateforme de Coordination et d'Orientation des Troubles du Neuro-Développement de Lot-et-Garonne par arrêté en date du 10 août 2021). Elle a vocation à faciliter l'orientation vers des accompagnements adaptés pour les enfants de moins de 7 ans, qui présenteraient des éléments évoquant un TND. Les objectifs de la PCO sont de préciser le diagnostic et de coordonner les interventions précoces afin d'éviter l'errance diagnostique et réduire les sur-handicaps.

L'adressage est réalisé par les médecins. Composée d'une équipe pluri professionnelle (médecin, psychologue, orthophoniste), la PCO de Lot-et-Garonne est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2022. Sont signataires de la convention constitutive, l'association Planète Autisme, l'association Solincité, le Centre Hospitalier La Candélie, le Centre Hospitalier Agen-Nérac, le CRA et l'ALGEEI. La convention de financement signée l'ARS, la CPAM et le CAMSP d'Agen structure porteuse de la PCO 47 permet la mise en œuvre des forfaits précoces.

1/Activité :

Pour illustrer l'activité de la PCO en quelques chiffres, il faut mentionner quelques éléments chiffrés 2024, liés à l'activité spécifiques des missions à savoir la pose de diagnostic dans les meilleurs délais et l'organisation de la prise en charge par les forfaits dédiés :

- 251 d'enfants repérés et adressés à la plateforme en cumul depuis l'ouverture
- 130 Nombre d'enfants bénéficiant d'au moins 1 forfait validé en cumul depuis l'ouverture Jusqu'au 31/12/2024
- 27 jours de délai moyen entre l'adressage et la validation du parcours (en jours) en 2024
- 48 mois d'âge moyen des enfants orientés à la PCO
- 97 d'enfants dans la file active de la PCO en 2024
- 106 d'enfants bénéficiant d'un forfait validé (en structure ou en libéral) en 2024
- 118 forfaits attribués en 2024
- 65 enfants sortis de la PCO

2/ Le réseau :

Le réseau externe est composé de 24 praticiens. Il faut ici préciser que la PCO 47 dispose d'un réseau opérationnel et expert mais insuffisant pour répondre aux besoins du territoire et de nombreux bilans sont réalisés en interne.

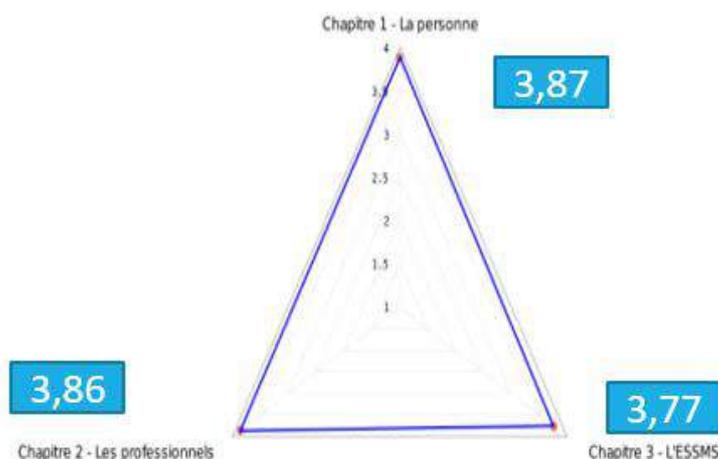
3/ Les bilans et diagnostics : La faible couverture départementale en termes de professionnels libéraux impacte la réalisation des bilans en externe et les chiffres ci-dessous montrent un fort taux de bilans réalisés au sein de la PCO. La tendance va aller en augmentant.

69 diagnostics posés en 2024, déclinés comme suit :

- 12 diagnostics d'un trouble du développement de la parole ou du langage
- 42 diagnostics de trouble du spectre de l'autisme (TSA) posés
- 8 diagnostics d'un trouble de la coordination motrice
- 7 diagnostics du trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)

L'Évaluation externe

Les conclusions de l'évaluation externes sont positives avec des notations cohérentes au niveau des 3 chapitres.



Le rapport a permis de « souligner l'implication et l'investissement de l'ensemble des professionnels qui assurent un accompagnement de qualité, respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées et de leur famille, avec un souci constant d'optimisation de la bienveillance et de l'autonomie en privilégiant le droit à la scolarisation »

Ressources humaines

Tableau des effectifs du CAMSP Agen (au 31 12 2024)

Nombre de Salariés	Fonctions	Volume ETP	Volume ETP autorisés	Types de contrat
1	Directeur Administratif	0,300	0,800	CDI
1	Directeur Médical	0,500		CDI
1	Secrétaire de direction	0,500	1,400	CDI
1	Secrétaire de direction	0,250		CDI
1	Secrétaire de direction	0,200		CDI
1	Employée administrative	0,200		
1	Comptable	0,250		CDI
2	Agents de service	0,475	0,475	CDI
1	Assistante de service social	0,895	0,895	CDI
1	Orthophoniste	1,000	1,000	CDI
1	Psychomotricien	1,000	1,000	CDI
3	Psychologues	2,500	2,500	CDI
2	Educatrice spécialisée	1,500	1,500	CDI
17	TOTAL 1	9,570	9,570	100,00%
CAMSP PCO				
1	Directrice médicale	0,260	0,260	CDI
1	Secrétaire de direction	1,000	1,000	CDI
1	Psychologue	1,000	1,000	CDI
1	Psychomotricienne	0,350	0,350	CDI
0	Neuropsychologue	0,000	0,500	CDI
4	TOTAL 2	2,610	3,110	83,92%
21	TOTAL 1 + 2	12,180	12,680	96,06%

Transformation de places et redéploiement :

Plusieurs transformations de temps ont été proposées au bureau associatif en 2024 :

- 0,126 ETP disponible d'orthophoniste sur l'organigramme a été transformé en 0,145 Assistante sociale afin de passer la titulaire du poste à temps complet.
- L'orthophoniste en poste à 0,75 ETP a pris un 0,25ETP laissé vacant par la deuxième orthophoniste partie pour occuper un poste au CMPP
- Nous avons eu un départ à la retraite agent de logistique ramassage 09/2024 qui a été remplacé par un nouveau salarié en CDI.
- Au sein de la PCO 47, un temps d'orthophoniste vacant a été transformé en 0,20 ETP Neuropsychologue et un 0,35 ETP psychomotricienne. Ce dernier mouvement a permis d'avoir tous les personnels à temps plein.
- Enfin, en préfiguration de la PCO 7 – 12 ans, le poste de médecin coordonnatrice a été valorisé en directrice médicale à partir du mois de septembre 2024.

Compte rendu d'exécution budgétaire 2024

Groupes fonctionnels	BP 2024	CA 2024	Écart
DEPENSES			
Groupe 1	26 000,00 €	55 451,49 €	29 451,49 €
Groupe 2	871 428,00 €	876 953,20 €	5 525,20 €
Groupe 3	72 497,00 €	88 375,10 €	15 878,10 €
Total	969 925,00 €	1 020 779,79 €	50 854,79 €
RECETTES			
Groupe 1	965 538,00 €	1 006 811,26 €	41 273,26 €
Groupe 2	- €	2 355,35 €	2 355,35 €
Groupe 3	4 387,00 €	4 387,00 €	- €
Total	969 925,00 €	1 013 553,61 €	43 628,61 €
Résultat exercice		- 7 226,18 €	

Ce compte rendu d'exécution budgétaire entraîne plusieurs remarques :

1. Premièrement, le budget est déficitaire à cause le portage de la PCO. Il s'agit ici de l'impact de la facturation des forfaits pour les libéraux. Il est à noter que cette gestion s'est arrêtée le 1^{er} juin 2024 pour revenir à une gestion directe par la CPAM.
2. Le groupe 2 est déficitaire de par l'augmentation du temps médical en anticipation de l'installation de la PCO 7 - 12 ans. Le temps médical passant de 0.20 à 0.50 ETP sur le PCO.
3. À noter que le tableau ci-dessous contient également la dotation de la CPAM servant à financer les forfaits précoces PCO. La gestion de la caisse finançant les forfaits précoces revenant à la CPAM, cela n'impactera donc plus les écritures sur le budget.

- Charges nettes : 1 020 779,79 €
- Produits nets : 1 013 553,61 €
- Résultat de l'exercice 2024 : -7 226,18 €

Résultat administratif au 31/12/2024 : -7226,18

Conclusion

Comme nous l'avons vu tout au long de ce rapport, le CAMSP d'Agen termine l'année 2024 sur un bilan très positif avec :

- Une activité supérieure aux attendus CPOM
- Un résultat légèrement déficitaire sur le plan comptable
- Une évaluation externe positive valorisant l'expertise et l'implication des équipes.
- Une dynamique interne de réalisation de bilans ex : ADOS, CARS
- Un partenariat de qualité avec la PCO 47 : fluidité dans les parcours,
- Une évolution des pratiques avec notamment l'intervention à domicile impulsée par l'éducatrice spécialisée
- Des formations en lien avec les recommandations de bonnes pratiques, des outils et les méthodes préconisées : BOGDASHINA, DENVER

Comme les années précédentes, nous constatons cependant une complexification des situations des jeunes tant que le plan clinique que social, ce qui nécessitent des professionnels du CAMSP, des investigations de plus en plus poussées. Les jeunes avec des profils TSA sont plus présents dans l'accompagnement ce qui a un impact sur la densité des accompagnements mais aussi sur la durée d'accompagnement faute de partenaires en capacité de prendre le relais.

Nous sommes donc dans une logique de sollicitations importantes des équipes en interne mais aussi en externe : réunions cliniques avec des équipes de soins ou professionnels en libéral, participation aux Équipes de Suivi de Scolarisation, programmation des rdv partenaires pour organisation du parcours de soin, de la formalisation des dossiers MDPH afin d'orientation et/ou attributions des droits. Bien évidemment cela n'est pas neutre sur l'activité mais aussi sur les équipes.

Enfin, suite au projet d'extension de l'agrément de la PCO pour accompagner des publics âgés de 6 à 12 ans, nous sommes en recherche de solution interne concernant l'aménagement des espaces pour dégager des bureaux supplémentaires, ce chantier trouvera sa traduction en 2025 par des réaffectations en interne de bureaux occupés par les professionnels du CAMSP.

Jean-Robert NORTIER,
Directeur administratif
Dr Imad CHAABAN,
Directeur médical

CMPP D'AGEN

Introduction

L'année 2024 a été marquée par la poursuite des actions engagées depuis plusieurs années en termes de recherche de solutions d'accompagnement adaptées aux besoins de jeunes et des familles, de formation et d'actions de gestion de ressources humaines notamment la démarche Qualité de Vie au Travail, à la démarche d'amélioration de la qualité et enfin la poursuite du déploiement du logiciel métier IMAGO. Nous avons eu, comme d'autres établissements et services de notre secteur des mouvements en matière de ressources humaines des arrivées de nouveaux collaborateurs mais tous les postes n'ont pas été pourvu sur l'année notamment le poste de médecin (0.25 ETP) sur l'antenne de Nérac, un poste de neuropsychologue (0.50 ETP).

Le CMPP d'AGEN et ses antennes poursuivent ses actions de collaborations avec des dispositifs spécifiques. Dans l'intérêt d'une société inclusive, le CMPP collabore étroitement avec des professionnels de terrain, et notamment le dispositif « Programme de Réussite Educative » (PRE) avec la mise à disposition de thérapeutes notamment, deux psychologues, une psychopédagogue. De même, sur le territoire de Nérac, les professionnels s'inscrivent dans les actions du dispositif LAEP (Lieu d'Accueil Enfant-Parent) « 1,2,3 soleil ».

Présentation de l'Établissement

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique est situé au 36 rue de Barleté à Agen, il propose des soins aux enfants et aux adolescents. Il possède deux antennes, l'une au Passage (1527 avenue des Pyrénées) ; la seconde à Nérac (place Aristide Briand, Espace Haussmann). Cette antenne accueille des enfants dès l'âge de trois ans. Le CMPP est un établissement de diagnostic et de traitement pour enfants et adolescents. Il pratique, dans le cadre d'actions ambulatoires de prévention et de soins, des prises en charge pluridisciplinaires qui prennent en compte l'environnement familial, scolaire et social de l'enfant ou de l'adolescent avec pour finalité le maintien des jeunes dans leur milieu normal.

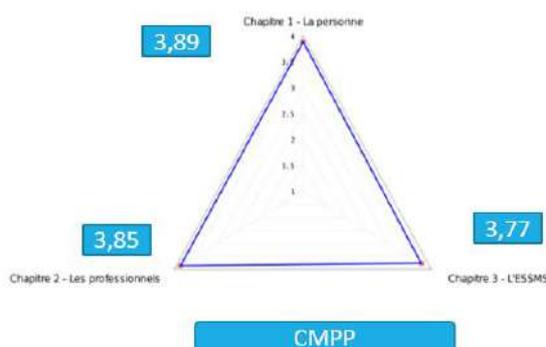
Missions

Sous autorité médicale, le CMPP pratique le diagnostic et le traitement des enfants relevant d'une thérapeutique d'ordre médicale, psychothérapeutique, psychopédagogique, orthophonique ou psychomotrice. Il s'agit d'aider l'enfant à exploiter au mieux son potentiel intellectuel, affectif, somatique et sensoriel dans un épanouissement de sa personne. Les difficultés peuvent se manifester sous plusieurs formes, notamment :

- Scolaires : difficultés des apprentissages, globales ou spécifiques, troubles de la lecture, de l'écriture, de l'orthographe, du calcul, troubles de la mémoire, de l'attention.
- Liées au développement : trouble global, retard de parole et de langage, troubles de l'articulation, bégaiement, difficultés de coordination, agitation, instabilité psychomotrice, troubles d'organisation de l'espace et du temps, de la latéralisation et du schéma corporel.
- Liées au domaine relationnel : difficultés d'individuation, immaturité psychoaffective, troubles relationnels, troubles de la conduite et du comportement, hyperémotivité, inhibition, troubles du sommeil et de l'alimentation

L'évaluation externe

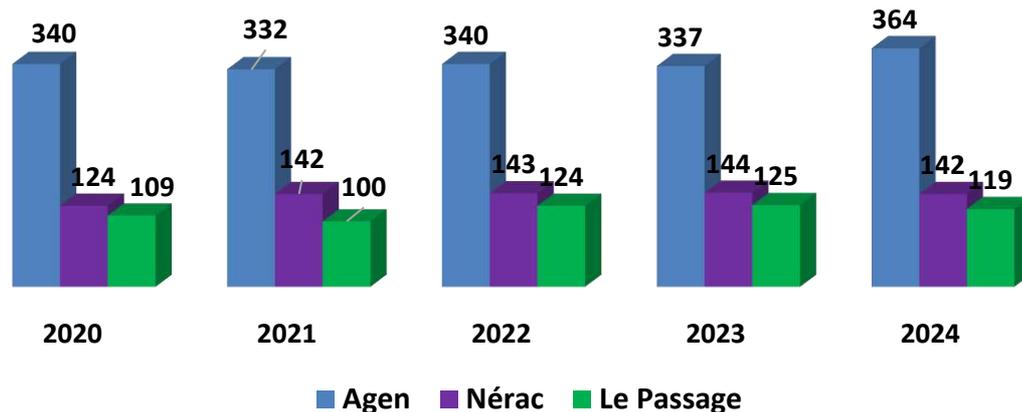
Les conclusions de l'évaluation externes sont positives avec des notations cohérentes au niveau des 3 chapitres.



Le rapport a permis de « souligner l'implication et l'investissement de l'ensemble des professionnels qui assurent un accompagnement de qualité, respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées et de leur famille, avec un souci constant d'optimisation de la bienveillance et de l'autonomie en privilégiant le droit à la scolarisation »

Description du public accueilli

Enfants présents au 31.12.2024



Le nombre d'enfants présents au 31.12.2024 est en augmentation avec 625 inscrits pour 606 en 2023. Cette hausse est essentiellement sur Agen. Sur ces 625 jeunes :

- 52 enfants ont été vus une seule fois dans l'année
- 97 jeunes étaient encore en cours de diagnostic au 31.12.24
- 476 jeunes étaient en cours de traitement (post diagnostic)

À noter que nous avons 109 jeunes avec un dossier MDPH ouverts ou en cours d'instruction. Ils étaient 84 en 2023

Activité 2024

Concernant l'origine des demandes, l'école demeure le partenaire principal du CMPP avec un peu moins de 50% des demandes. La part occupée par les démarches personnelles des familles est sensiblement stable d'une année sur l'autre. L'intégralité des jeunes scolarisés en milieu ordinaire.

Le CMPP a une activité quasi conforme à l'agrément.

Nombre de séances agréées : 12 700 séances

Nombre de séances réalisées : 12 371 séances

Écart : - 329 séances

Nombre d'enfants reçus dans l'année : 712 enfants

Sorties : 198 enfants

Entrées : 204 enfants

Le CMPP termine l'année 2024 avec une activité légèrement inférieure cela peut s'expliquer par la réalisation de l'évaluation externe qui a impacté l'accueil pendant 3 jours, par le fait qu'il y a eu plus d'absences de salariés au cours de cette année 2024 avec quelques arrêts longs de personnel et par le fait que des postes sont restés vacants à l'organigramme faute de pouvoir trouver les profils à recruter (poste d'assistante sociale et neuropsychologue sur antenne de Nérac). Nous avons aussi mis en place depuis plusieurs années des mesures pour diminuer l'absentéisme des usagers comme des relances systématiques, des courriers de fin de soins en cas d'absences répétées, etc.

Les interventions totales réalisées 2024

Les accompagnements individuels restent majoritaires et les psychothérapies représentent même près de 43 % des Prises en Charge Individuelles pour 39 % l'année dernière. Cette pratique thérapeutique reste au cœur de l'activité de l'établissement. La psychomotricité et l'orthophonie restent importantes particulièrement pour les enfants ayant de multiples prises en charges et/ou des problématiques complexes ce qui explique l'augmentation des prises en charge rééducatives et la valorisation des activités en groupes. À titre d'exemple, nous avons 1634 actes d'orthophonie en individuel en 2023 pour 1920 en 2024.

Nombre d'interventions réalisées par les intervenants médicaux, éducatifs et médico-sociaux	Auprès d'un enfant	%	Auprès d'un groupe d'enfants	%	Auprès de parents (en présence ou non de l'enfant)	%
Psychiatre ou pédopsychiatre	0		0		547	35%
Psychologue	3 858	43%	371	53%	390	25%
<i>Dont orthophoniste</i>	1 920	21%	140	20%	76	5%
<i>Dont psychomotricien</i>	2 298	25%	10	1%	174	11%
Enseignant spécialisé et psychopédagogue	977	11%	177	25%	95	6%
Assistant social	0	0%	0	0	303	19%
Total	9 053		698		1 585	

Modalités de prises en charge

La grande majorité des enfants nécessitent des prises en charge multiples. Rappelons que les multiples prises en charge peuvent également être successives. Il est très fréquent qu'un enfant débute une démarche thérapeutique par un soin et que viennent s'y ajouter un ou deux autres accompagnements. Nombreux sont les enfants qui, de par leur pathologie, nécessitent plusieurs types d'accompagnements thérapeutiques concomitantes et/ou successives. De plus en plus de suivis au CMPP entrent dans le champ du handicap et font l'objet d'un accompagnement vers les services de la MDPH. Cela nécessite un travail institutionnel et partenarial intensifs et chronophages mais indispensable. Nous avons accompagné 109 jeunes vers une reconnaissance de handicap sur l'année 2024.

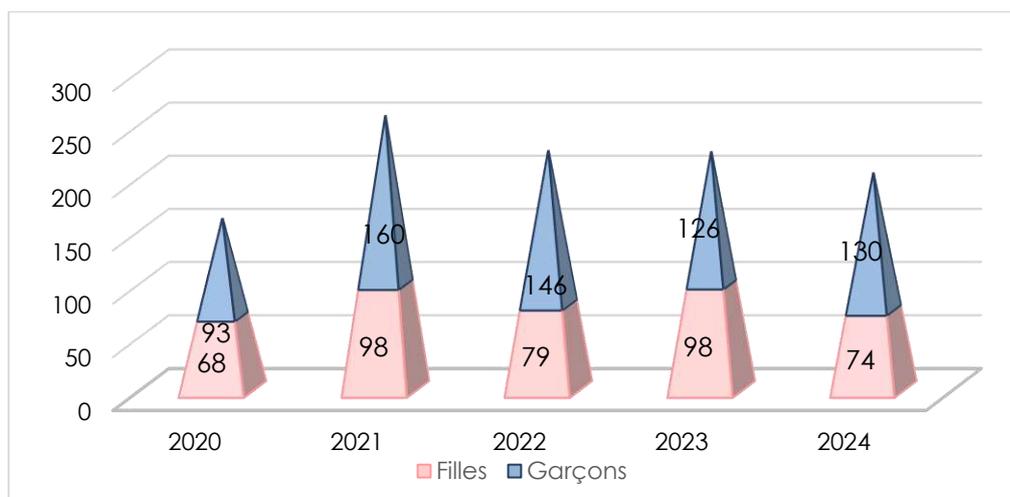
Équipes Éducatives et Équipes de Suivi de Scolarisation

Nous notons la poursuite de la hausse du nombre d'équipes éducatives et de suivi de scolarisation soit 141 en 2024

La participation des professionnels est particulièrement importante pour l'accompagnement des jeunes et des familles mais cela n'est pas sans impact sur la réalisation des actes

Accueil des enfants au cours de l'année 2024

Cette année la proportion filles/garçons évolue : les garçons représentent 64 % des inscriptions en contre 56% en 2023.



Le CMPP d'Agen dans son ensemble accueille toujours une part conséquente d'enfants dans la tranche d'âge 6/10 ans. À noter que l'antenne de Nérac reçoit des enfants à partir de 3 ans (âge de 5 ans révolus pour les autres sites). Cette spécificité s'explique par la situation géographique, éloignée d'Agen et de Marmande. Elle ne dispose pas cependant de la complémentarité offerte par le CAMSP. Nous n'avons que peu de jeunes majeurs en accompagnement au sein du CMPP. Concernant l'origine géographique des entrées en 2024, comme chaque année les enfants qui consultent proviennent majoritairement d'un secteur géographique proche du CMPP et ses antennes. (Moins de 30 kilomètres)

Sorties des enfants au cours de l'année 2024

L'année 2024 compte 204 enfants sortis pour 243 en 2023 et 225 en 2022. Nous avons donc une légère baisse des sorties sans doute liée à l'absence de places en structures relais de type SESSAD, IME, PCPE. À noter que 105 jeunes ont quittent le CMPP entre 11 et 15 ans. Les durées d'accompagnement avant sortie du CMPP sont assez variables. On peut noter cependant que 23 % des jeunes sortent du service au terme d'une année d'accompagnement.

Nombre d'enfants de la file active sortis dans l'année par durée d'accompagnement ou soin en continu (1er acte au dernier acte)	Effectif	Pourcentage
Moins d'un an	47	23,7%
[1 an]	40	20,2%
[2 ans]	46	23,2%
[3 à 5 ans]	52	26,3%
[6 ans ou +]	13	6,6%
Total	198	100,0%

Pour les situations de sorties concertées avec les familles, les pourcentages d'orientations sont les suivants : Nous constatons que la très grande majorité des sorties correspond à une fin de nécessité de suivi. Comme chaque année il y a un faible taux d'orientation vers des établissements du médico-social. Par contre, ces situations sont complexes donc nous avons mis en place des rencontres partenaires régulières notamment avec les SESSAD, IME afin d'éviter les ruptures et améliorer les continuités des soins.

Ressources humaines

Nombre de Salariés	Fonctions	Volume ETP	Volume ETP autorisés	Types de contrat
1	Directeur Administratif	0,700	1,050	CDI
1	Directeur Médical	0,350		CDI
1	Médecin chef de service	0,250	1,128	CDI
	Médecin PCD	0,058		CDI
1	Médecin chef de service Pédopsychiatre	0,550		CDI
1	Secrétaire de direction	0,500	3,550	CDI
1	Secrétaire de direction	0,800		CDI
1	Secrétaire de direction	0,750		CDI
1	Employée Administrative	0,240		CDI
1	Technicienne administrative	0,510		CDI
1	Comptable	0,750		CDI
3	Agents de service	1,645		1,645
1	Assistante de service social	1,000	1,250	CDI
3	Orthophonistes	2,065	2,065	CDI
4	Psychomotriciens	3,150	3,250	CDI
10	Psychologues	7,325	7,825	CDI
1	Rééducateurs	0,652	0,652	CDI
32	TOTAL	21,295	22,415	95,00%

Les postes alloués au CMPP d'Agen (22.415 ETP) sont pourvus par des salariés en CDI pour 21.295 ETP au 31.12.2024 ce qui représente plus de 95 % des effectifs. Ainsi, l'année 2024 a connu des mouvements de personnel conséquents :

En termes sur les effectifs en CDI :

- ✓ Psychologue en congé parental 0,80ETP > 07/2024 - avenant réduction tps travail en 09/2024 à 0,80 ETP
- ✓ Démission d'une Assistante sociale au 01/09/2024 : 0,25 ETP. Il est à noter que ce poste est toujours vacant sur l'antenne de Nérac
- ✓ Augmentation temps de travail d'une orthophoniste déjà en poste à 0,50ETP) +0,215ETP = 0,715 ETP site de Nérac

Suite aux mouvements interne (Départ à la retraite d'un agent logistique) et dans le cadre d'actions de recrutement de nouvelles compétences, nous avons pu procéder à des embauches en CDI

Nombre	POSTE	Recrutement 2024	Date	ETP
1	Employée Administrative	Interne	Janv-24	0,240
1	Psychomotricienne	Interne	Mars-24	0,650
1	Agent service logistique (ramassage)	Externe	Oct-24	0,653

Compte rendu d'exécution budgétaire 2024

Groupes fonctionnels	BP 2024	CA 2024	Écart
DEPENSES			
Groupe 1	80 000,00 €	75 346,58 €	- 4 653,42 €
Groupe 2	1 537 257,00 €	1 436 376,69 €	- 100 880,31 €
Groupe 3	222 611,00 €	242 987,65 €	20 376,65 €
Total	1 839 868,00 €	1 754 710,92 €	- 85 157,08 €
RECETTES			
Groupe 1	1 805 575,00 €	1 805 575,00 €	- €
Groupe 2	16 607,00 €	26 644,18 €	10 037,18 €
Groupe 3	17 686,00 €	17 686,00 €	- €
Total	1 839 868,00 €	1 849 905,18 €	10 037,18 €
Résultat exercice		95 194,26 €	

Le GROUPE 1 a connu une baisse significative des frais télécommunication (moins 10K€ avec N-1 et moins 3K€ avec le budget prévisionnel. Nous notons aussi une baisse des coûts de l'énergie par rapport à l'année dernière : moins 8,5K€ pour l'électricité et le gaz

L'écart positif sur le GROUPE 2 est lié essentiellement aux temps vacants sur l'organigramme théorique à savoir un temps de médecin pour 0,270 ETP sur antenne de Nérac, un temps de Neuropsychologue pour 0,50 ETP sur Agen / Nérac et un poste d'assistante sociale pour 0,20 ETP sur antenne de Nérac

Concernant les dépenses afférentes à la structure du GROUPE 3, nous avons eu des charges supplémentaires notamment les charges informatiques liées à l'optimisation de l'hébergement de données et à l'investissement suite à la montée en compétence sur le numérique soit :

Nous avons donc au titre de l'année 2024 un résultat excédentaire :

- Charges nettes : 1 754 710,92 €
- Produits nets : 1 849 905,18 €

➤ **Résultat de l'exercice 2024 :** + 95 194,26 €

Affecté comme suit :

- Provision retraite 45 194,26 €
- Provision formation 15 000,00 €
- Excédent affecté à l'investissement 35 000,00 €

En conclusion

Comme nous l'avons vu tout au long de ce rapport, le CMPP d'Agen termine l'année 2024 sur un bilan très positif avec :

- Une activité conforme aux objectifs CPOM
- Un résultat excédentaire sur le plan comptable
- Une évaluation externe positive
- Une dynamique interne de réalisation de bilans : ADOS, méthode BOGADSHINA,
- Des formations en lien avec les RBPP sur les outils et les méthodes préconisées
- Une dynamique de projets QVT, Démarche qualité,

Nous prévoyons la poursuite de ces démarches au niveau du CAMSP et du CMPP et ce d'autant que la montée en charge de la PCO et son évolution avec son ouverture aux enfants âgés de 7 à 12 ans sur le premier semestre 2025 aura un impact sur le fonctionnement global de l'établissement.

En termes de perspectives, nous avons plusieurs dossiers en cours dans les mois à venir :

Des aménagements :

Nous avons avancé sur plusieurs dossiers initiés en 2024 qui trouveront leur traduction sur l'année 2025, notamment :

- Réaffectation de locaux sur à la montée en charge de la PCO et son évolution avec son ouverture aux enfants âgés de 7 à 12 ans, aura un impact sur le fonctionnement de l'établissement.
- Projet d'emménagement dans des nouveaux locaux de l'antenne de Nérac

Actualisation du projet d'établissement :

Les groupes qui travaillent sur les axes du projet d'établissement se sont réunis régulièrement et un état d'avancée est régulièrement réalisé à travers la démarche qualité et notamment le COPIL.

Poursuite de la numérisation

Poursuite du travail engagé pour la production d'outil de pilotage de l'activité à partir des données entrées puis extraites du logiciel IMAGO.

Jean-Robert NORTIER
Directeur administratif
Docteur Olivier JACQUIEZ
Directeur médical

CAMSP DE MARMANDE

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Agrément :

Décret n° 46-1834 du 20 mai 1946 complété par décret n° 56-284 du 9 mars 1956.

Annexe XXXII bis par décret n° 76-389 du 15 avril 1976. Cette annexe est en cours de révision et les politiques publiques pourraient donc connaître une évolution incessamment, nous attendons donc avec impatience cette nouvelle édition.

Rappel des missions actuelles :

Le CAMSP s'adresse à des enfants de moins de 6 ans présentant un handicap ou un risque de développer un handicap.

Les missions sont multiples et complémentaires, elles relèvent de l'annexe XXXII bis :

- ✓ Dépistage et diagnostic précoce des déficits ou des troubles
- ✓ Présentation et réduction des conséquences invalidantes
- ✓ Cure ambulatoire et rééducation précoce
- ✓ Accompagnement et soutien des familles
- ✓ Accompagnement à l'inclusion sociale et/ou scolaire

2. PERSONNES ACCUEILLIES

1/ Répartition par tranches d'âge au moment de l'inscription

Tranches d'âge	2022		2023		2024	
	Nombre d'enfant s	%	Nombre d'enfant s	%	Nombre d'enfant s	%
Moins de 1 an	15	24.20 %	12	19.04 %	7	17.5%
1 an	9	14.52 %	8	12.7 %	7	17.5%
2 ans	9	14.52 %	9	14.28 %	9	22.5%
3 ans	19	30.64 %	16	25.4 %	10	25%
4 ans	10	16.12 %	18	28.58 %	7	17.5%
5 ans	0	0 %	0	0 %	0	0
TOTAL	62	100%	63	100%	40	100 %

On constate une augmentation de l'âge moyen d'inscription, elle est principalement liée à des entrées tardives, reportées notamment du fait de notre embolisation. Les prises en charge précoces, qui pourraient s'appuyer sur notre pôle nouveaux vulnérables (en attente de financement) resteraient bien utiles pour limiter les pertes de chance. D'autant que le volume d'entrées est ralenti par la limitation des sorties, du fait de la gravité des troubles et du manque de plus en plus marqué de solutions d'aval. Il faut aussi noter que l'absence du médecin pédiatre durant 4 mois a pu retarder une partie des inscriptions

2/ File active

File active*	2022	2023	2024
Nombre d'enfants	220	211	186

***File active « en présence »** = nombre d'enfants ayant eu au moins 1 RDV « en présence » sur l'année.

Comme nous l'avons vu ci-avant, l'absence partielle du médecin (retard sur certaines inscriptions) et le nombre de prises en charge multiples (moins d'enfants pour un même nombre de séances) explique la baisse de la file active.

3/ Nombre de prises en charge nécessaires

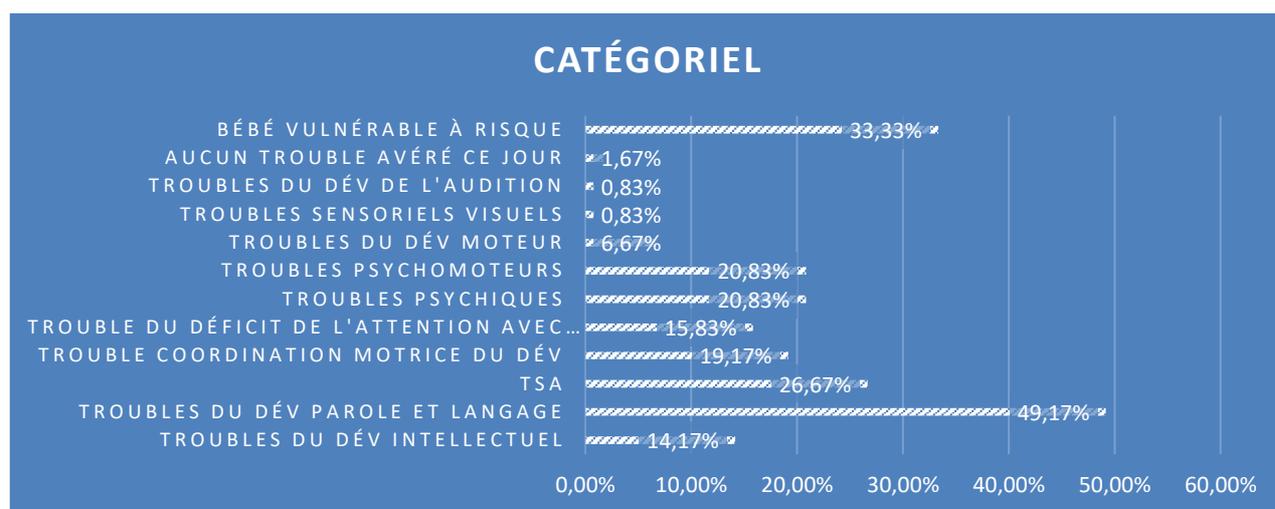
Nombre de PEC	2022		2023		2024	
	Nombre d'enfant s	%	Nombre d'enfant s	%	Nombre d'enfant s	%
Enfant en surveillance	12	13.19 %	14	15.38 %	6	5.55 %
1 PEC	24	26.37 %	24	26.37 %	34	31.49 %
2 PEC	44	41.93 %	23	25.27 %	35	32.41 %
3 PEC et +	11	12.09 %	30	32.98 %	33	30.55 %
TOTAL	91	100%	91	100%	108	100 %

On perçoit clairement que la part des prises en charge multiples est en nette inflation (53 enfants en 2023 et 68 en 2024 ce qui, comme nous l'avons vu, a un impact sur la file active). Ceci s'explique par la complexité et la gravité des troubles qui s'est accrue pour nos jeunes patients.

4/ Classification des pathologies et tableaux cliniques (enfants ayant eu un diagnostic dans l'année)

Au sein de la classification CIM 11, nous présentons ci-après les diagnostics catégoriels qui rendent compte de la nature des troubles.

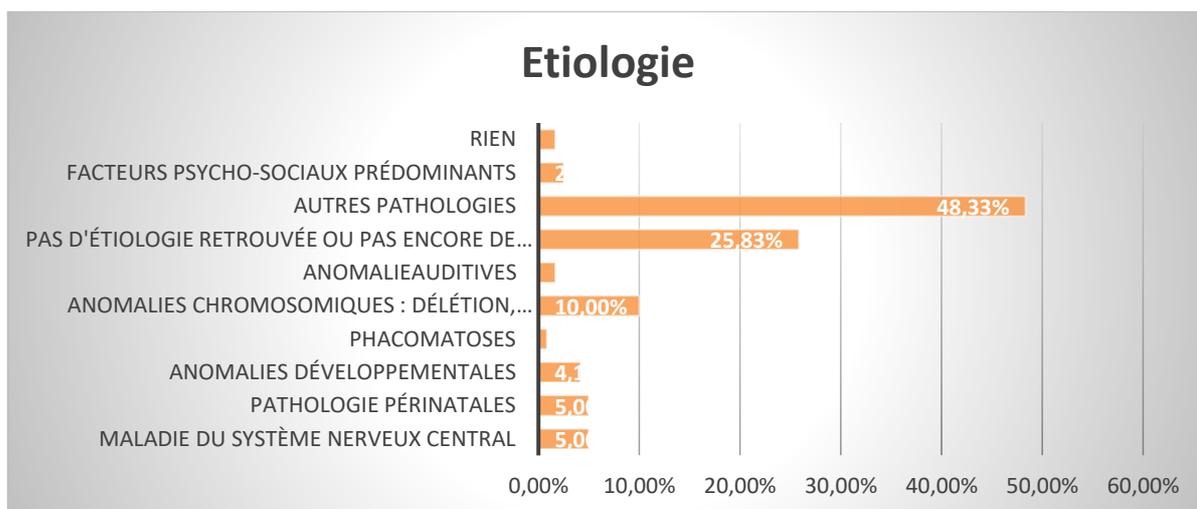
4 a. Diagnostics catégoriels



Le cumul est supérieur à 100% car de nombreux enfants peuvent présenter plusieurs diagnostics. Il faut donc rapporter les pourcentages à la part de l'échantillon concerné (soit la totalité des enfants présents en 2024 ayant reçu un diagnostic avant le 31 décembre), sans considérer qu'un trouble soit exclusif d'un autre. Nous pouvons repérer qu'un tiers des enfants sont des nouveau-nés vulnérables, ce qui renvoie à la nécessité de développer le deuxième volet de notre extension (en cours de discussion avec l'ARS) qui permettrait d'intervenir plus tôt et avec des moyens plus appuyés auprès de ces enfants, limitant ainsi les pertes de chance (notamment le risque de développer un TND). On notera également l'importance considérable des troubles du langage et des troubles moteurs (retard et handicap). Les troubles du spectre de l'autisme concernent quant à eux un quart des enfants (en augmentation de 13% par rapport à 2023).

4 b. Etiologies

Il s'agit ici de la recherche de l'origine des troubles (toujours selon la CIM 11)



Comme pour le tableau précédent, les origines peuvent être multiples. Le cumul des parts de l'échantillon est donc supérieur à 100%. 48% des tableaux cliniques ne nécessitaient pas de recherche étiologiques ou ne figuraient pas dans le thésaurus de la CIM 11 (liste restrictive adressée aux CAMSP). Près de 26% des enfants ont bénéficié d'un bilan étiologique en CHU sans résultat ou en attente de résultat.

3. L'ACTIVITE

1/ Répartition de l'activité en forfaits-séances réalisés

Séances réalisées	2022		2023		2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Diagnostic – consultation	2207	45.70 %	2118	44.57 %	2112	45.29%
Traitement	2623	54.30 %	2634	55.43 %	2551	54.71%
S/TOTAL	4830	100%	4765	100%	4663	100%
Orthophonie libérale en convention	354		276		138	
Participation EE (points scolarité) – ESS	84		55		60	
TOTAL	5268		5083		4861	

Nous parvenons progressivement à réguler notre niveau de suractivité (l'activité prévisionnelle étant située à 4680) de façon à ne pas altérer la qualité de nos prestations et les conditions de leur délivrance. Nous présentons malgré tout un excédent de 181 séances, pour une file active de 186 enfants (à rapprocher de l'agrément situé à 120 places). La baisse au regard des années précédentes est aussi liée à l'absence du médecin pédiatre durant 4 mois en 2024.

2/ Relations avec l'environnement / Partenaires

Cette dimension est de plus en plus prégnante pour coordonner le parcours des enfants.

Le CAMSP a renouvelé ou signé des conventions avec :

- les kinésithérapeutes à compétence neuromotrice
- les orthoptistes
- les ergothérapeutes, dont un ergothérapeute intervenant au sein du CAMSP
- les orthophonistes
- le réseau périnatalité
- l'association Alizé (interprétariat)

Le CAMSP travaille en lien étroit avec :

Les services hospitaliers :

- Le partenariat avec les services de neuropédiatrie, génétique, CAMSP audio, CAMSP hospitalier du CHU Pellegrin, est régulier et concerne les enfants adressés par le CHU pour prise en charge et les enfants adressés par le CAMSP dans le cadre d'un bilan étiologique.
- Le réseau Périnatal Nouvelle-Aquitaine (suivi des nouveau-nés vulnérables) : le CAMSP fait partie du réseau et participe activement aux travaux (pédiatre, psychomotriciens).
- Le partenariat avec le CMPI de Marmande, Miramont de Guyenne et Casteljaloux est effectif et concerne les enfants ré-adressés après leur accueil au CAMSP vers le CMPI, si la symptomatologie le justifie et le permet. D'autre part, les enfants avec autisme qui nécessitent une prise en charge plus étayante, en raison de troubles majeurs du comportement, sont orientés vers le CATTP ou l'hôpital de jour avec l'accord des familles.
- Réseau périnatal du CHIC de Marmande, avec participation de l'assistante sociale et de la pédiatre du CAMSP au staff mensuel « médico-psycho-socio » du service d'obstétrique (réunion de diagnostic anténatal).
- Nous avons cette année rejoint le dispositif « parcours COCON ».

Les professions libérales :

- Ce partenariat concerne notamment les **kinésithérapeutes**, les **psychomotriciens**, les **orthoptistes** et les **ergothérapeutes** avec qui nous sommes en convention. Ils sont invités aux réunions de synthèse, et nous sommes en relation régulière, afin d'ajuster la prise en charge, en complément de celle du CAMSP. Ceci permet également d'adapter les différents appareillages et aides dont bénéficient les enfants handicapés. D'autre part, un partenariat avec les médecins libéraux spécialistes tels que les ORL et les ophtalmologues permet une prise en charge rapide. Ce partenariat concerne aussi les **services d'appareillage** (des départements 47 et 33).

Le secteur médico-social

- La PCO, rattachée au CAMSP d'Agen.
- ERHR (Equipe Relais Handicaps Rares) : le partenariat permet d'adresser les familles dont les enfants présentent des handicaps rares ou multiples à l'équipe relais, afin d'améliorer la qualité, la continuité des parcours et l'accès aux ressources, au quotidien.
- Les associations « Planète autisme » et « Coup de cœur autisme » reçoivent en complément du CAMSP des enfants avec autisme que nous leur adressons, soit au début de la prise en charge, soit dans le cadre du PCPE.
- Le CMPP accueille les enfants adressés au CAMSP, mais âgés de plus de 5 ans, afin d'harmoniser les bilans et la prise en charge dans les temps, en raison de l'âge de sortie du CAMSP qui se situe vers 6 ans. D'autre part, à la sortie du CAMSP, certains enfants sont adressés, selon la problématique, vers le CMPP pour la poursuite de la prise en charge.

Le milieu scolaire :

- Au travers des équipes éducatives (E.E.) et des équipes de suivi de scolarisation (E.S.S.) auxquelles participent l'assistante sociale, l'éducatrice de jeunes enfants, ou tout autre professionnel, le CAMSP contribue à l'inclusion des enfants en milieu scolaire ainsi qu'à leur éventuelle orientation, grâce notamment à des contacts réguliers avec les enseignants référents. De plus, lorsque la situation le nécessite, les psychologues du CAMSP sont en relation directe avec les psychologues scolaires, dans le cadre du repérage et du suivi des enfants en difficulté. Les psychologues scolaires sont invités aux réunions de synthèse, dans le cadre de l'orientation.

Crèche et halte-garderie :

- L'EJE participe à l'intégration des enfants accueillis dans ces structures de la petite enfance. Elle est d'autre part en liens suivis et réguliers avec les personnels de ces structures, qui peuvent également, suivant leur demande, être invités aux réunions de synthèse. D'autres professionnels du CAMSP peuvent également participer à cette intégration.

Le secteur social :

- Le partenariat avec les services sociaux est indispensable en raison du grand nombre de familles en situation de précarité. Il se traduit par des contacts téléphoniques de notre assistante sociale avec les assistantes sociales

de secteur, ainsi que par sa participation aux réunions du Centre Médico-Social (CMS) et aux Réunions Pluridisciplinaires d'Evaluation (RPE). Nous sommes également parfois amenés à participer à une information préoccupante concernant certains enfants.

Les services justice :

- Le partenariat avec la justice se concrétise par les contacts téléphoniques, voire la participation à nos réunions de synthèse, d'éducateurs intervenant dans le cadre de la mesure de justice (AEMO).
- A noter également la mise en œuvre de la PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation dédiés au TND de 0-6 ans), dont la structure support est le CAMSP ALGEEI d'Agen qui devient un partenaire essentiel à la fois pour le parcours d'une partie des enfants et dans la stratégie (amont et aval) du CAMSP.

4. LE PERSONNEL

1/ Mouvements du personnel

FONCTION	ETP	ENTREE	SORTIE
Neuropsychologue	0.40	X	
Employée Administrative	0.15		X
Secrétaire de direction	0.15		X
Rédacteur	0.15	X	
Agent de service	0.30	X	X

2/ ETP autorisés et effectif au C.A.M.S.P au 31/12/2023

	ETP AUTORISÉ	ETP EFFECTIF
Directeurs	1.205	1.205
Directeur administratif Directrice médicale	0.50 0.705	0.50 0.705
Médecin psychiatre	0.15	0
Administratifs	1.2	1.15
Assistante de service social	0.50	0.50
Éducatrice de jeunes enfants	1	1
Orthophonistes	1.3	0.90
Psychologues	1.4	1.777
Psychomotriciens	2.15	2.125
Services généraux	0.30	0.30
TOTAL	9.205	8.957

3/ Actions de formation

Formation : Secrétaire en CMPP	1 Secrétaire
Formation Connaissance des publics, missions, liens organisationnels	1 Secrétaire
Formation Profil Sensoriel	1 Psychomotricien
Formation équipier de première intervention « EPI »	14 salariés
Formation : La périnatalité en 2024	1 Assistante sociale
Séminaire des directeurs	1 directeur administratif
Journées d'ANECAMSP	1 assistante sociale 1 éducatrice de jeunes enfants
Formation « Les 1000 premiers jours de vie »	3 psychomotriciens
Formation « Parcours Cocon »	2 orthophonistes
Formation Analyse des pratiques	12 salariés
Formation « Journée Cocon »	7 salariés
Formation OCT-OPUS « Interventions sensorielles »	1 psychomotricien

5. DEMARCHE QUALITE – EVALUATION

Cette année, nous avons réalisé notre évaluation externe, après un cycle qui a permis de se préparer au nouveau référentiel de la HAS (sensibilisation au référentiel et à ses thèmes spécifiques, puis autoévaluation). Nous avons construit à l'issue d'un retour positif, notre plan d'amélioration, pour prendre en considération les points perfectibles qui ont été repérés.

6. RAPPORT BUDGETAIRE : TABLEAU DE SYNTHESE

GROUPES FONCTIONNELS	BP 2024	CA 2024	ECART
DEPENSES en €			
GROUPE I	30 000	24 359	5 641
GROUPE II	664 183	613 126	51 057
GROUPE III	64 704	120 605	- 55 901
TOTAL	758 887	758 090	797
PRODUITS en €			
GROUPE I	756 861	756 861	0
GROUPE II	1 325	2 000	675
GROUPE III	701	2 680	1 979
TOTAL	758 887	761 541	2 654
RESULTAT EXERCICE			3 451

Le résultat de cet exercice est excédentaire.

Des provisions à hauteur de 45 000 € ont été affectées comme suit :

* 30 000 € pour travaux

* 15 000 € pour formation

Le solde de 3 451 € étant affecté à la réserve de compensation.

7. CONCLUSION

L'ensemble des personnels se mobilise pour accueillir les enfants dans les meilleurs délais et les meilleures conditions qui soient ; mais aussi pour se former aux nouvelles modalités de diagnostic, de traitement et proposer des prises en charge innovantes... Ceci reste la préoccupation de chacun, en s'adaptant à toute la patientèle accueillie.

La modification du nombre de places autorisées (120 au lieu de 90) a permis de mieux prendre en compte certains besoins. Cependant, le volet « pôle nouveau-nés vulnérables », qui n'a pas encore été accordé, reste plus que jamais d'actualité. En outre, notre évaluation externe démontre que ces ressources seraient utilisées de façon rigoureuse et efficiente.

***Le pôle nouveau-nés vulnérables** : aura pour vocation de prendre en compte l'augmentation très sensible des demandes concernant les enfants déclarés prématurés et nouveau-nés vulnérables. Les formations suivies par les intervenants et la volonté de la direction du C.A.M.S.P, d'assurer ses missions au niveau le plus précoce possible, nous a amené à solliciter l'agrément : « Centre ressource prématurés et nouveau-nés vulnérables ». Nous souhaitons ainsi prendre en considération les nombreux besoins constatés sur le terrain, mais aussi répondre à la préoccupation des pouvoirs publics, d'assurer le plus tôt possible, une approche préventive en faveur d'une population fragile. Il s'agit d'assurer le repérage et la prise en charge très précoce des handicaps en lien avec la prématurité et de garantir ainsi un suivi pédiatrique spécifique, en limitant drastiquement les pertes de chance. Après un accord de principe que nous avons accueilli avec reconnaissance, nous attendons avec impatience et intérêt les modalités qui nous seront proposées.*

Guillaume SCALABRE
Directeur administratif
Docteur Anne-Marie MESSINA
Directrice médicale

CMPP DE MARMANDE

I/ PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Agrément :

Décret n° 46-1834 du 20 mai 1946 complété par décret n° 56-284 du 9 mars 1956.

Circulaire 35 bis du 16 avril 1964 (Sécurité Sociale).

Annexe XXXII par décret n° 63-146 du 18 janvier 1963. Cette annexe est en cours de révision et les politiques publiques pourraient donc connaître une évolution incessamment, nous attendons donc avec intérêt cette nouvelle édition.

Rappel de la mission :

Le CMPP est un centre de diagnostics et de traitements en cure ambulatoire.

Il pratique, sous autorité médicale, dans un cadre préventif, le diagnostic et la prise en charge des inadaptations liées à des troubles neuropsychiques, à des difficultés psychopathologiques, psychoaffectives et cognitives, mais aussi liées à des troubles du développement ou du comportement ; susceptibles de thérapeutique médicale, psychologique et de rééducations en orthophonie, en psychopédagogie et en psychomotricité.

Le traitement comprend une action auprès de la famille, qui contribue au parcours de l'enfant, mais peut aussi bénéficier d'une écoute et d'un soutien, proposés par l'équipe pluridisciplinaire.

II/ LES PERSONNES ACCUEILLIES

1/ Répartition par tranches d'âge (à partir de la file active)

Répartition en %	2022		2023		2024		2024
	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	Total
0 à 3 ans	0	0	0	0	0	0	0
+ de 3 à 6 ans inclus	7.12	7.37	7.20	8.02	10.71	4	7.35
+ de 7 à 10 ans	51.96	44.21	46.04	44.39	44.81	48	46.40
+ de 11 à 14 ans	32.38	43.16	36.70	42.78	33.44	39	36.22
+ de 15 à 18 ans	7.47	5.26	9.72	4.81	10.72	8.5	9.61
+ de 19 ans	1.07	0	0.34	0	0.32	0.5	0.42

La tranche d'âge des 7/10 ans reste, comme les années précédentes, prépondérante. Cependant, comme en 2023, on observe une stabilisation haute des besoins de consultations pour les plus grands en 2024. L'origine de cette évolution est multifactorielle. On aura notamment à l'esprit : la continuité nécessaire de certaines prises en charge, les demandes liées à un « passage difficile » à la puberté ou à l'adolescence, le contexte social particulièrement déstabilisant durant ces dernières années (crise sanitaire, angoisses environnementales et crises géopolitiques) et l'augmentation des cas de harcèlement scolaire...

2/ File active

Nombre d'enfants	2022		2023		2024	
	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins
Par site	281	190	278	187	308	201
Total	471		465		509	

Nous percevons, pour la première fois depuis la crise sanitaire, une nette augmentation de la file active. Augmentation que nous retrouverons également, dans les parties suivantes pour l'activité en séances. Cela tient aussi au turnover qui s'améliore (plus d'entrées et de sorties), dans une période où la régularité des soins est

plus aisée. En parallèle, cet effet est encore amélioré par notre vigilance et notre exigence sur l'observance des soins.

3/ Origine géographique (à partir de la file active)

Marmande

Origines géographiques	Nombre d'enfants	Pourcentage %
MARMANDE	123	39.94
ENVIRONS DE MARMANDE	111	36.03
CASTEJALOUX ET ENVIRONS	13	4.22
DURAS ET ENVIRONS	12	3.90
MIRAMONT ET ENVIRONS	12	3.89
TONNEINS	1	0.32
TONNEINS ET ENVIRONS	14	4.56
GIRONDE	15	4.87
HORS SECTEUR	5	1.62
NON RENSEIGNE	2	0.65

Une large majorité de personnes sont à proximité, mais certaines peuvent parcourir des distances assez conséquentes.

Antenne de Tonneins

Origines géographiques	Nombre d'enfants	Pourcentage %
TONNEINS ET ENVIRONS	100	50
MARMANDE ET ENVIRONS	4	2
AIGUILLON PORT ST MARIE NICOLE	19	9
CLAIRAC LAPARADE CASTELMORON	31	15.5
DAMAZAN PUCH SAINT PIERRE DE BUZET	7	3.5
GONTAUD VARES VERTEUIL	18	9
LE MAS D'AGENAIS SENESTIS	1	0.5
MEIHAN CASTELJALOUX	6	3
UNET CALLONGES RAZIMET FAUILLET	12	6
HORS SECTEUR	2	1
NON RENSEIGNE	1	0.5

Une large majorité de personnes sont à proximité, mais certaines peuvent parcourir des distances assez conséquentes.

4/ Flux de la population (à partir de la file active)

Nombre d'enfants	2022		2023		2024		2024 Total
	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	
Entrées	88	50	77	50	91	55	146
Sorties	82	31	48	36	64	44	108

Le nombre de sorties reste inférieur au nombre d'entrées, ce qui confirme notre embolisation. Ceci s'explique notamment par la complexité de certaines situations (que nous accueillons longtemps et dans plusieurs registres de soins) et par l'absence de solutions d'aval. On peut, malgré tout, remarquer que le turnover augmente.

5/ Répartition par sexe (à partir de la file active)

Répartition en %	2022		2023		2024		2024 Total
	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	
Garçons	66.19	66.84	66.90	61.49	62.34	59	60.67
Filles	33.81	33.16	33.10	38.51	37.66	41	39.33

La proportion de garçons reste nettement supérieure, même si l'on peut constater une légère inflexion à Tonneins.

6/ Classification des pathologies et tableaux cliniques

Enfants de la file ayant finalisés leur phase de diagnostic pour l'année 2024

Echantillon : Marmande = 240 Tonneins = 154

Troubles catégoriels

CATEGORIES CIM 11 (selon la liste restrictive CMPP)	MARMANDE en %	TONNEINS en %	ENSEMBLE en %
TROUBLES PSYCHIQUES (6A20 à 6C5Z)	48.33	37.66	42.99
TROUBLE DEVELOPPEMENTAL DES APPRENTISSAGES (6A03.1 à 6A06) <i>dont troubles psychomoteurs</i>	17.91	24.67	21.29
TROUBLES DU DEVELOPPEMENT DE LA PAROLE ET DU LANGAGE (6A01)	7.50	7.79	7.65
TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME (6A02.0 à 6A02.Z)	5	5.84	5.42
TROUBLES DU DEVELOPPEMENT INTELLECTUEL (6A00.0 à 6A00.2)	1.66	2.59	2.13
AUTRES Hors catégories, diagnostic à consolider ou sans diagnostic	19.60	21.45	20.52
CONTRÔLE	100%	100%	100%

Dans un souci de clarté, nous ne retenons ici que le premier diagnostic que nous avons pris en compte. Cependant, une majorité d'enfants bénéficient de plusieurs soins, pour des diagnostics multiples. Les troubles psychomoteurs, du langage et de l'apprentissage sont en réalité beaucoup plus importants que le tableau ne le laisse paraître, si l'on prend en compte la multiplicité des troubles, comme le permet la CIM 11.

III/ EVOLUTION DE L'ACTIVITE

1/ Écart constaté entre activité prévisionnelle et activité déclarée

Écarts activité	2022	2023	2024
Activité prévisionnelle	9 100	9 100	9 100
Activité réalisée	8 657	9 037	9 666
Écart en nombre	-443	-63	+566
Écart en %	-4,87	-0,70	+6,20

Comme précisé pour le tableau concernant la file active, nous percevons, pour la première fois depuis la crise sanitaire, une nette augmentation. Cela tient au turnover qui s'améliore (plus d'entrées et de sorties), dans une période où la régularité des soins est plus aisée. En parallèle, cet effet est encore amélioré par notre vigilance et notre exigence sur l'observance des soins. Enfin, nous notons une suractivité soutenue pour l'antenne de Tonneins, qu'il conviendra de surveiller, pour ne pas dépasser des seuils qui pourraient devenir préjudiciables.

2/ Répartition de l'activité déclarée en pourcentage pour les deux sites (Marmande + antenne de Tonneins)

Répartition en %	2022	2023	2024
Diagnostic	8.86	8,81	8.82
Traitement	86.31	86,16	84.18
Présences multiples*	4.83	5,03	7
Répartition en nombre	2022	2023	2024
Participation aux équipes éducatives (E.E.)	45	34*	43
Participation aux équipes de suivi de scolarisation (E.S.S.)	34	27*	48
Liaison scolaire	203	392	367
Partenariat avec des services éducatifs/thérapeutiques	74	35	60
Partenariat avec des services autres (sociaux, justice, MDPH...)	211	554	781
Participation aux équipes R.P.E. (Réunion Pluridisciplinaire d'Évaluation)	7	10	10
TOTAL	574	991	1309

*Les présences multiples correspondent à des soins différents, proposés durant une même journée.

Les proportions entre diagnostics et traitements sont stables. Les séances multiples confirment une tendance que nous observons depuis plusieurs années. Soit, plus de soins pour un même enfant dans beaucoup de situations complexes.

3/ Relations avec l'environnement / Partenaires

Le temps consacré est en très nette augmentation d'années en années. La coordination des soins et des parcours est de plus en plus centrale dans notre activité, même si, à l'exception des EE et ESS, elle n'entre pas dans le décompte de cette activité (en séances).

IV / LE PERSONNEL

1/ETP autorisés et effectif au C.M.P.P. de Marmande et son antenne de Tonneins au 31 /12/2024

	ETP AUTORISÉ	ETP EFFECTIF
Directeurs	1	1
Directeur administratif	0.50	0.50
Directeur médical	0.50	0.50
Administratifs	3.50	3.90
Assistants de service social	1.45	1.45
Psychologues /neuropsychologue	5.458	5.683
Orthophonistes	1.791	1.791
Psychomotriciens	1.625	1.625
Psychopédagogues	0.531	0.626
Éducation Nationale (vacataires)	0	0.128
Services généraux	0.75	0.75
TOTAL	16.105	16.258

2/ Mouvements du personnel

FONCTION	ETP	ENTREE	SORTIE
Psychologue	0.757	X	X
Neuropsychologues	0.50	X	
Rédactrice	1	X	
Comptable	0.40		X (Retraite)
Comptable	1	X	
Assistante de service social	0.50	X	X
Assistante de service social	0.50	X	
Secrétaire de direction	0.15		X
Rédactrice	0.15	X	

3/ Actions de formation

Secrétaire en CMPP	1 secrétaire
Connaissance des publics, missions, liens organisationnels	1 secrétaire
Atelier conte module 2	1 psychologue 1 psychomotricien
Formation équipier de première intervention « EPI »	14 salariés
Concevoir et mettre en place le questionnaire éthique en ESSMS	1 directeur administratif 1 directeur médical
Séminaire des directeurs	1 directeur administratif 1 directeur médical
Formation UFORCA : Lecture à partir du séminaire XIV	1 psychologue
Formation UFORCA : Diagnostic dans la pratique	1 psychologue
Formation équipier de première intervention « EPI »	11 salariés
Formation CHEM : TDAH, TSA, de l'enfance à l'âge adulte	1 médecin
Formation Hello Asso : A quoi on joue ?	2 psychologues
Formation ECF : Clinique de l'enfant en Psychanalyse	1 psychologue
Formation BELFONDS : Faire avec ce qui surgit	2 psychologues
Exercice d'évacuation	11 Salariés

V / DEMARCHE QUALITE ET PROJETS NOUVEAUX

Après une année 2023 où nous avons réactualisé notre projet d'établissement et réalisé notre évaluation interne sur la base du nouveau référentiel de la HAS (Haute Autorité de Santé), nous avons pu vérifier le bien-fondé de nos démarches en 2024, lors de l'évaluation externe qui a eu lieu en octobre. Nous nous sommes appuyés sur cette échéance pour vérifier et, si besoin, réactualiser l'ensemble de nos procédures. Nous avons également révisé notre gestion documentaire à cette occasion.

Au regard de notre file d'attente très pénalisante pour les usagers et des niveaux de précarité observés dans le secteur Tonneinçais, nous défendons avec insistance et vigueur les moyens demandés dans le projet SAS (Soins et Accompagnement Social). Ils permettraient une diversification et une intensification des parcours les plus

urgents et les plus préoccupants. Ce projet a été bien accueilli par notre agence régionale de santé, mais sans obtention des ressources permettant sa mise en œuvre pour l’instant.

VI/ RAPPORT BUDGETAIRE : TABLEAU DE SYNTHESE

Groupes fonctionnels	BP 2024	CA 2024	ECART
DEPENSES en €			
Groupe 1	44 000	35 952	8 048
Groupe 2	1 049 565	1 040 946	8 619
Groupe 3	169 959	195 711	- 25 752
Total	1 263 524	1 272 609	- 9 085
RECETTES en €			
Groupe 1 (dotation globale)	1 231 475	1 231 475	0
Groupe 2	23 960	27 631	3 671
Groupe 3	8 089	13 503	5 414
Total	1 263 524	1 272 609	9 085
Résultat exercice en €		0	0

Commentaire du résultat

Le résultat de cet exercice est présenté à l’équilibre. Des provisions à hauteur de 16 000 € ont été affectées comme suit :

- * 8 000 € pour retraite
- * 8 000 € pour formation

VII CONCLUSION

Les axes fondamentaux qui nous guident restent la prise en compte : des spécificités individuelles des usagers, des besoins de formation continue des salariés, de la pluralité des approches et des disciplines. Notre nouveau projet intègre ces grandes lignes au regard de l’évolution de la commande publique. En parallèle, nous attendons avec impatience la réponse de l’Agence Régionale de Santé concernant notre projet SAS (Soins et Accompagnement Social) dont l’utilité, notamment à Tonneins, semble chaque jour un peu plus prégnante. En outre, notre évaluation externe démontre notre engagement au quotidien et vient encore appuyer cette capacité à innover dans le cadre de projets spécifiques.

Guillaume SCALABRE
Directeur administratif
Docteur Jean-Luc PFIELGER
Directeur médical

CAMSP DE VILLENEUVE-SUR-LOT

I - PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

I-1) Principales missions

C'est à la suite de la loi d'orientation sur les personnes handicapées du 30 Juin 1975 que les CAMSP ont vu leur fonctionnement technique précisé par le décret n° 76-389 du 15 Avril 1976(Annexe XXXII bis). Leur rôle est ainsi défini :

"Les centres d'action médico-sociale précoce ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premier et deuxième âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Ils exercent des actions préventives spécialisées. Ces centres exercent aussi, soit au cours des consultations, soit à domicile, une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'état de l'enfant. Le dépistage et les traitements sont effectués et la rééducation mise en œuvre, sans hospitalisation, par une équipe composée de médecins spécialisés, de rééducateurs, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, de personnels d'éducation précoce, d'assistants sociaux et, en tant que de besoin, d'autres techniciens..."

Conformément à ce texte, le CAMSP de Villeneuve-sur-Lot réunit une équipe pluridisciplinaire et assure, dans le cadre de son agrément qui stipule la prise en charge de **90 enfants de 0 à 6 ans présentant des "troubles des conduites et de l'adaptation sociale"**, les missions suivantes :

- Le dépistage et la prévention précoce des difficultés du jeune enfant afin d'éviter la structuration de troubles dommageables pour son développement à venir
- Le diagnostic et la prise en charge en cure ambulatoire de l'ensemble des troubles et difficultés somatiques, psychiques, sociales du petit enfant dans sa globalité en le maintenant dans son cadre de vie
- L'annonce d'un handicap
- L'accueil et l'accompagnement des familles
- Le travail en réseau avec les différents professionnels de la période périnatale et de la petite enfance, ainsi qu'avec les structures existantes (publiques, associatives et libérales)
- L'orientation vers d'autres modes de prise en charge si besoin
- La sensibilisation et la formation des personnels concernés.

Il exerce également une activité d'Équipe de Diagnostic Autisme sur le territoire de proximité du Villeneuvois (réalisation des diagnostics dits "simples", ainsi que des évaluations fonctionnelles, des enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme).

Le CAMSP est une des rares structures médico-sociales recevant des enfants de 0 à 6 ans en accès direct. Les familles peuvent s'y présenter directement pour y demander un dossier d'inscription ; il n'y a en effet, à l'heure actuelle, pas de nécessité d'obtenir une notification d'orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour une admission dans la structure. L'équipe de soins de l'établissement déterminera ensuite, après consultations et/ou bilans, l'opportunité d'effectuer une prise en charge de l'enfant et conviendra alors avec ses représentants légaux de son contenu.

Le CAMSP joue donc un rôle majeur dans l'intervention précoce et globale, dans la prévention (en particulier en périnatalité), pour éviter la structuration de troubles susceptibles d'hypothéquer l'avenir de l'enfant, à travers une prise en compte de la dimension somatique, psychique et sociale de ses difficultés.

C'est à ce titre qu'il porte une attention accrue aux plus petits pour repérer au plus tôt les difficultés de l'enfant dans ses relations avec les membres de sa famille et avec son environnement.

I-2) Fondements institutionnels

❖ Le CAMSP est une structure qui intervient sous la forme de consultations et de cure ambulatoire, c'est-à-dire sans hospitalisation du patient ; l'objectif est de prodiguer des soins aux jeunes enfants en essayant autant que possible de les maintenir dans leur milieu familial, scolaire et social.

❖ La constitution d'un plateau technique de professionnels de différentes spécialités permet d'effectuer un travail pluridisciplinaire et de mettre en œuvre des démarches institutionnelles diversifiées : offre de soins, réunions de synthèses et d'équipe, concertations, actions partenariales, formations individuelles et/ou collectives...

Pédiatre, psychiatre, psychologues, orthophonistes, psychomotriciennes, éducatrice de jeunes enfants, éducatrice spécialisée, assistante de service social participent conjointement à l'élaboration diagnostique et à la diversification de l'offre de soins.

Cette pluridisciplinarité concourt à garantir la qualité des soins.

❖ Les lectures spécifiques de la problématique de l'enfant, et leurs mises en commun, permettent ainsi d'établir un projet de soin individualisé pour chaque enfant accueilli et sa famille. Le travail avec les familles est en effet un des principes fondamentaux de l'action médico-sociale précoce.

❖ Le CAMSP est placé sous la responsabilité d'une double direction :

- directeur administratif et pédagogique (Professeur de l'Éducation nationale de formation initiale et titulaire d'un Diplôme de Directeur d'Établissements d'Éducation Adaptée et Spécialisée - DDEEAS) ;
- directrice médicale (Médecin pédiatre).

I-3) Aspects thérapeutiques

L'établissement reçoit majoritairement des enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles neuropsychiques et du comportement, souvent associés à des troubles instrumentaux (du langage et de la psychomotricité) ; ceux-ci peuvent être liés à des antécédents personnels, des événements familiaux, une déficience mentale, un trouble de structuration de la personnalité...

Certains enfants, parmi les plus âgés, sont en difficulté dans les préapprentissage scolaires ; pour d'autres, on relève des retards moteurs d'origine organique et des pathologies diverses à fort retentissement psychologique (syndromes polymalformatifs, anomalies chromosomiques, maladies neurologiques ou endocriniennes, déficits sensoriels, séquelles de la grande prématurité, etc.).

Après un travail de réflexion collective mené en équipe pluridisciplinaire, et sous la responsabilité du directeur médical, la thérapeutique mise en œuvre est susceptible d'être d'ordre psychologique, éducative, psychomotrice ou encore orthophonique.

La globalité de la prise en charge de l'enfant est favorisée par la diversité des personnels constituant l'équipe pluridisciplinaire.

Le soin inclut la famille qui peut bénéficier d'une écoute et d'une aide à la parentalité. Le cadre institutionnel du CAMSP permet en effet la précocité de l'accompagnement et des interventions sur de simples critères de risque. Il soutient les familles dans la découverte progressive du handicap et dans les périodes, parfois longues, d'incertitudes diagnostiques et pronostiques ; il aide les parents à reconnaître leur enfant comme tel sans pour autant faire disparaître le handicap.

L'objectif est bien de cheminer avec les familles, à l'écoute de leurs demandes et de leurs inquiétudes, en confortant leur sentiment de parents compétents (souvent mis à mal) afin d'élaborer avec eux le projet de soins le plus épanouissant possible pour l'enfant.

Pour les jeunes enfants nécessitant des prises en charge multiples qu'il ne peut assurer seul en totalité, et/ou pour ceux qu'il ne peut accueillir, le CAMSP se propose d'intervenir en coordination avec ses partenaires extérieurs, d'accompagner les familles et éventuellement de les aider à orienter leurs enfants vers d'autres formes de prises en charge (secteur libéral, hôpital de jour, SESSAD, CMPP ou structures médico-sociales plus adaptées).

I-4) Le cadre législatif et réglementaire

La loi du 2 janvier 2002 "*rénovant l'action sociale et médico-sociale*" est venue formaliser un ensemble de droits à l'intention des usagers d'une institution. Elle a par exemple défini une liste de documents d'informations à leur remettre ; elle a également précisé que les propositions de soins devaient être élaborées conjointement avec les usagers ou leurs représentants légaux...

Ces obligations sont respectées et la remise de notre livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, du document individuel de prise en charge et de son (ses) avenant(s), ainsi que la réalisation régulière d'enquêtes de satisfaction permettent une meilleure information des usagers et contribuent à améliorer les conditions de leurs prises en charge.

De plus, les lois "*pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*" du 11 février 2005 et "*de modernisation de notre système de santé*" du 26 janvier 2016, complétées par leurs décrets d'application, ont offert davantage de possibilités aux familles. Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), et les textes précisant les modalités de scolarisation des élèves en situation de handicap, sont en effet garants de droits pour les populations concernées et celles-ci peuvent désormais prétendre à une scolarisation en milieu ordinaire.

Ces évolutions réglementaires ont bien évidemment entraîné des conséquences sur notre activité et notre fonctionnement. Du fait de sa pratique ambulatoire, nous constatons ainsi au quotidien que le CAMSP est de plus en plus sollicité pour participer au maintien de l'usager dans son milieu de vie.

II - LES PERSONNES ACCUEILLIES

Les statistiques, présentées dans les pages suivantes, sont effectuées à partir de la file active annuelle ; elles détaillent l'activité réalisée par le CAMSP de Villeneuve-sur-Lot et apportent quelques éléments de caractérisation des enfants pris en charge dans l'établissement au cours de l'année 2024.

II-1) Description de la population accompagnée

➤ Répartition par âge et par sexe

Âge	Garçons	Filles
0 à 12 mois	0 (0 %)	0 (0 %)
12 à 24 mois	0 (0 %)	1 (1 %)
24 à 36 mois	2 (2 %)	2 (2 %)
36 à 48 mois	4 (3 %)	9 (7 %)
48 à 60 mois	17 (13 %)	12 (9 %)
60 à 72 mois	21 (16 %)	17 (13 %)
72 mois et +	31 (23 %)	15 (11 %)
Total	75 (57 %)	56 (43 %)

➤ Nombre de communes concernées

38 % des enfants suivis par le CAMSP vivent sur Villeneuve-sur-Lot ; l'activité globale du service a concerné en fait 32 communes du département.

II-2) Caractérisation des nouveaux inscrits

➤ Conseils de consultation

Provenance	Proportion
Écoles	37 %
Services de Placement	22 %
Médecins et paramédicaux libéraux	17 %
Familles	17 %
Autres CAMSP	3 %
Secteur hospitalier	2 %
PCO	2 %

L'école demeure l'instance principale proposant aux familles d'aller consulter au CAMSP (37%). Elle constitue souvent le premier lieu de socialisation des jeunes enfants, après la famille, et sert fréquemment de révélateur de leurs difficultés.

Les places des "Services de placement" ainsi que des "Médecins généralistes et des paramédicaux libéraux" (en 2^{ème} et 3^{ème} positions) semblent témoigner d'une bonne intégration du CAMSP dans son secteur géographique ; ses missions médico-sociales sont connues et bien perçues par l'environnement extérieur.

➤ Motif principal de consultation

Difficultés de comportement et/ou de la relation	27 %
Difficultés de langage	22 %
Suivis psychologiques	20 %
Retard global	15 %
Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)	7 %
Difficultés psychomotrices	7 %
Difficultés d'apprentissages	2 %

Les difficultés de comportement (27%) et les difficultés de langage (22%) constituent les motifs principaux de consultation énoncés par les familles au moment de l'inscription ; il est cependant important de signaler que, pour la plupart des jeunes enfants que nous suivons, plusieurs motifs de consultation sont souvent intriqués.

Nouveaux inscrits de moins de 3 ans	
2020	14 %
2021	16 %
2022	14 %
2023	21 %
2024	7 %

Seulement 7% des enfants, nouvellement inscrits, avaient moins de 3 ans au moment de leur arrivée dans la structure ; pour certains enfants, il est regrettable que les familles ne s'adressent pas au CAMSP plus tôt compte tenu de leurs tableaux cliniques.

II-3) Devenir de l'enfant à l'issue de la prise en charge

ORIENTATION	NOMBRE (%)
Relais des soins vers CMPP	20 (48 %)
Secteur Sanitaire	7 (17 %)
Établissements médico-sociaux	4 (10 %)
Aucune nécessité de suivi (évolution favorable)	4 (9 %)
Pas de suite à la demande de la famille	4 (9 %)
Relais de soins en libéral	2 (5 %)
Déménagements	1 (2 %)

On peut relever que 48% des enfants, sortant de l'institution, poursuivent les soins en CMPP et 27% sont réorientés vers des établissements ou services spécialisés (sanitaires ou médico-sociaux), ce qui montre une nouvelle fois l'importance et l'intrication des pathologies des enfants accompagnés par le CAMSP.

III - L'ACTIVITÉ

Dans le respect de son agrément et de l'accord d'entreprise sur les 35 heures, le CAMSP de Villeneuve-sur-Lot travaille 39 semaines par an, soit 195 jours.

III-1) Volet clinique et thérapeutique

- File active 2024 : 131 enfants
- Nouveaux inscrits : 41 enfants

42 enfants ont quitté le CAMSP au cours de l'exercice 2024, 32 d'entre eux ayant poursuivi leurs soins dans d'autres établissements et services spécialisés.

Les prises en charge mises en œuvre au niveau du CAMSP sont individuelles (psychothérapies ; séances d'orthophonie, de psychomotricité ; travail éducatif) et/ou collectives sous la forme de groupes à visée thérapeutique.

Des consultations conjointes (Pédiatre + psychologue, Pédiatre + rééducateur ou Pédiatre + Éducatrice Jeunes Enfants) et des prises en charge "Mère-Enfant" sont également effectuées par les différents professionnels ; de plus, des consultations spécifiques avec le psychiatre peuvent être proposées lorsque les parents le souhaitent, ou dans certaines situations particulières...

Enfin, un travail social est réalisé si cela est nécessaire.

4 groupes thérapeutiques ont fonctionné au cours de cet exercice :

- 1 groupe "Les mots en scène"
- 1 groupe "Ces années incroyables"
- 1 groupe "Sensori-moteur"
- 1 groupe "Langagez-vous"

➤ Modalités de prises en charge (concernant l'ensemble de la file active)

	2020	2021	2022	2023	2024
Prises en charge uniques	30 %	30 %	42 %	20 %	40 %
Prises en charge doubles	39 %	30 %	25 %	32 %	37 %
Prises en charge triples	21 %	10 %	23 %	18 %	14 %
Prises en charge quadruples	10 %	30 %	10 %	23 %	9 %
Prises en charge quintuples				7 %	

L'extension du plateau technique du CAMSP, réalisée suite à la pré-labellisation de la structure comme EDAV, a permis une diversification des modalités d'aides. Nous remarquons que 60% des enfants suivis ont besoin de prises en charge multiples ; ceci est le reflet de la complexité des situations rencontrées et des tableaux cliniques présentés.

➤ **Tableau relatif à l'activité des 4 dernières années (en nombre d'enfants suivis)**

	2021	2022	2023	2024	Agrément
1 ^{er} trimestre	102	105	107	108	90
2 ^{ème} trimestre	106	113	121	107	90
3 ^{ème} trimestre	88	93	114	102	90
4 ^{ème} trimestre	95	104	106	102	90
Activité Moyenne	97.75	103.75	112	104.75	90

Nous relevons qu'environ 105 enfants ont été régulièrement suivis par la structure au cours de l'exercice (moyenne des activités trimestrielles déclarées à la CPAM), sachant que la file active annuelle a, quant à elle, été de 131 enfants pris en charge (contre 138 en 2023).

Concernant l'activité clinique de l'établissement en termes quantitatifs, nous pouvons indiquer qu'elle a été de 3775 actes accomplis ; l'activité du CAMSP a donc au final été supérieure de 265 actes au regard de notre agrément en places converti en actes (3510 séances par an), soit + 7,55%.

III-2) Rapport budgétaire

➤ **Tableau de synthèse**

Groupes fonctionnels	BP 2024	CA 2024	Écart
DÉPENSES			
Groupe 1	21 500.00 euros	28 363.94 euros	- 6 863.94 euros
Groupe 2	531 430.00 euros	508 864.45 euros	+ 22 565.55 euros
Groupe 3 (avec les charges exceptionnelles et la proposition de provision)	87 411.00 euros	105 311.86 euros	- 17 900.86 euros
Total	640 341.00 euros	642 540.25 euros	- 2 199.25 euros
RECETTES			
Groupe 1	640 341.00 euros	640 341.09 euros	+ 0.09 euro
Groupe 2 (avec le produit exceptionnel)	0.00 euro	2000.00 euros	+ 2000.00 euros
Groupe 3 (avec le produit exceptionnel)	0.00 euro	199.16 euros	+ 199.16 euros
Total	640 341.00 euros	642 540.25 euros	+ 2 199.25 euros
Résultat exercice		0.00 euro	
Reprise N-1		0.00 euro	
RÉSULTAT		0.00 euro	

→ Commentaire du résultat

Le compte administratif de l'exercice 2024 fait apparaître un résultat de 0.00 euro, alors que nous avons en réalité enregistré un excédent de 10 784,44 euros. Ceci s'explique par le fait qu'est déjà imputée, dans les charges du groupe III, la demande de provision suivante :

★ Provision pour formations : 10 784.44 euros

Dans le cadre de l'évolution de l'offre de soins du CAMSP vis-à-vis des enfants suspects de TND, nous sommes amenés à mettre en place de nombreuses formations pour faire monter en compétences les professionnels de la structure dans l'utilisation de certains outils préconisés dans les Recommandations de Bonnes Pratiques professionnelles (RBPP) et c'est pourquoi nous souhaitons provisionner ce montant.

IV - LES ACTEURS DE LA PRISE EN CHARGE

➤ Organigramme au 31 Décembre 2024

• *Volume ETP du CAMSP de Villeneuve-sur-Lot : 7,60 ETP*

Directeur Administratif et Pédagogique	0,20 ETP
Directeur Médical /Généraliste (0,25 ETP non pourvu)	0,60 ETP
Psychologues	1,85 ETP
Assistante de Service Social	0,25 ETP
Éducatrice de Jeunes Enfants	1,00 ETP
Éducatrice Spécialisée	0,50 ETP
Orthophoniste	1,00 ETP
Psychomotriciennes	1,20 ETP
Secrétariat/Comptabilité	0,75 ETP
Agente de service	0,25 ETP

➤ Tableau de l'absentéisme par nature

Nombre total de jours d'absence sur l'année	271 jours
- Dont journées d'absence pour "Maladie"	29 jours
- Dont journées d'absence pour "Accident du travail"	0 jour
- Dont journées d'absence pour "Évènement familial"	0 jour
- Dont journées d'absence pour "Congé maternité et parental"	164 jours
- Dont journées d'absence pour "Enfant malade"	21 jours
- Dont journées d'absence pour "Formation"	57 jours

→ Commentaire :

L'établissement dispense des soins en cure ambulatoire, c'est-à-dire sans hospitalisation du patient. L'approche étant personnalisée, globale et pluridisciplinaire, il est nécessaire d'installer une relation de confiance avec l'enfant et sa famille communément appelée "alliance thérapeutique".

En conséquence, notre politique de gestion des ressources humaines est de ne remplacer les professionnels que lorsque nous sommes confrontés à de longs arrêts de travail et ceci a été fait, chaque fois que cela a été possible et pertinent, dans le cadre thérapeutique que nous venons d'indiquer.

➤ **Actions de formation**

★ Formations financées par l'OPCO Santé (Plan de Développement des Compétences)

<i>Professionnel(s) concerné(s)</i>	<i>Intitulé de la formation</i>	<i>Nombre d'heures</i>
1 Psychomotricienne	NP-MOT niveau 1	35.00 h
1 Éducatrice de Jeunes Enfants	Psycho-éducation du TDAH parents et enfants	21.00 h
<i>TOTAL HEURES DE FORMATION :</i>		56.00 heures

★ Formations financées par l'établissement (budget annuel)

<i>Professionnel(s) concerné(s)</i>	<i>Intitulé de la formation</i>	<i>Nombre d'heures</i>
1 Éducatrice Jeunes Enfants 1 Éducatrice Spécialisée 1 Orthophoniste 3 Psychologues 3 Psychomotriciennes	Dynamique des groupes thérapeutiques	252.00 h
1 Éducatrice Spécialisée	Psycho-éducation du TDAH, parents et enfants	21.00 h
1 Psychologue	ADOS-2 (matériel compris)	21.00 h
1 Psychologue	PEHP : Programme d'Entraînement aux Habiletés Parentales	25.00 h
1 Psychologue	Prévention du suicide	21.00 h
<i>TOTAL HEURES DE FORMATION :</i>		340.00 heures

V - RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT / PARTENAIRES EXTÉRIEURS

❖ La création du CAMSP s'explique par la volonté d'apporter des réponses de proximité aux enfants de 0 à 6 ans du secteur Nord-Est du département de Lot-et-Garonne et de mettre en réseau les différentes offres de soins. Le CAMSP travaille en partenariat avec tous les professionnels et toutes les institutions du champ de la périnatalité et de la petite enfance (les secteurs sanitaire, médico-social, social et judiciaire ; l'Éducation nationale ; les lieux de vie et d'accueil de l'enfant ; les associations).

❖ Il entretient notamment des relations privilégiées avec l'Éducation nationale, ce qui se traduit par de nombreuses présences aux réunions d'équipes éducatives et d'équipes de suivi de scolarisation ou encore par une étroite collaboration dans l'élaboration/la réactualisation des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) ou des Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP) ; nous avons également des contacts avec la MDPH dans le cadre de l'orientation des jeunes enfants en situation de handicap vers des établissements spécialisés ou pour mettre en place des accompagnements par AESH ou encore dans le cadre des acquisitions de matériels adaptés spécifiques.

C'est ainsi qu'en 2024, nous avons participé à 116 réunions avec les différents partenaires (réunions organisées en intra par nous-mêmes ou réalisées à l'extérieur de la structure) et effectué 362 liaisons partenariales (contacts téléphoniques, transmissions de documents...) ; nous avons notamment contribué à la tenue de 22 Équipes Éducatives (E.E.) et de 20 Équipes de Suivis de Scolarisation (E.S.S.) avec l'ensemble

des partenaires concernés, et notamment les écoles. Nous avons consacré au total près de 353 heures à la dynamique partenariale dans l'année.

❖ À signaler que cette collaboration ne concerne pas que le Villeneuvois puisque nous travaillons également avec d'autres structures comme le CHU de Bordeaux (Service de neuropédiatrie et CAMSP d'audiologie), le CAMSP hospitalier d'Agen, le CHU de Toulouse...

VI – CONCLUSION

❖ Au regard de notre agrément qui caractérise l'activité du CAMSP comme étant polyvalente, nous avons organisé au cours de ces dernières années la montée en compétences des professionnels de l'équipe, en lien avec les publications régulières des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) sur les Troubles Neuro-Développementaux (TND), afin d'être en mesure d'effectuer des diagnostics ou des pré-diagnostic et de proposer des interventions précoces adaptées aux enfants suspectés de présenter ces pathologies.

Cependant, et compte tenu de l'aspect chronophage des protocoles préconisés par les RBPP (il faut par exemple une cinquantaine d'heures pour effectuer un diagnostic TSA et réaliser l'évaluation fonctionnelle de l'enfant concerné), l'enjeu pour nous est aussi de veiller au maintien d'un réel équilibre dans l'activité de notre structure définie comme étant "généraliste" afin que cet engagement à propos des TND ne vienne pas trop "engorger" le fonctionnement global de l'établissement au détriment de l'accueil et de l'accompagnement des enfants présentant d'autres pathologies (psycho-affectives, psycho-sociales...). Il nous faut également éviter l'écueil de ne se cantonner majoritairement qu'aux diagnostics et d'éventuellement délaisser partiellement, par effets dominos, le traitement qui fait également partie intégrante de nos missions.

❖ Par ailleurs, il nous paraît important de signaler que nous constatons une hausse du nombre des familles précarisées, ce qui se traduit par l'accueil de nombreuses situations d'enfants présentant de multiples problématiques de carences éducatives et sociales auxquelles s'ajoutent souvent des difficultés de socialisation ou dans la scolarité.

Le CAMSP, qui a été très sollicité du fait de son accessibilité directe par des enfants et des familles en grande souffrance psychique au moment de la période particulièrement anxiogène de la Covid-19, l'est en effet encore beaucoup aujourd'hui. Sa place et son rôle s'avèrent donc toujours incontournables et ses missions, qui couvrent aussi le premier niveau de l'organisation territoriale du soin et l'accueil des enfants non-TND, s'en trouvent de fait confortées.

Face à ce constat alarmant conjugué au fait que les structures d'aval sont embolisées et que le réseau libéral n'est à l'heure actuelle pas suffisamment étoffé, il serait souhaitable de renforcer les effectifs du CAMSP car nous sommes totalement saturés en termes de capacités d'accueil ; cela nous permettrait de réduire nos délais et listes d'attente, mais aussi de développer davantage nos accompagnements hors les murs.

Enfin, nous tenons à préciser que l'évaluation externe de l'établissement a été effectuée en Novembre 2024 et que celle-ci a été très positive. C'est ainsi, par exemple, que les évaluateurs ont notamment souligné dans leur conclusion *"l'implication et l'investissement de l'ensemble des professionnels qui assurent un accompagnement de qualité, respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées et de leur famille, avec un souci constant d'optimisation de la bientraitance et de l'autonomie en privilégiant le droit à la scolarisation"*.

Stéphane FOSSATS
Directeur Administratif et Pédagogique
Dr Bruno PULICANI
Directeur Médical

CMPP DE VILLENEUVE-SUR-LOT

I- PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

I-1) Agrément

L'activité prévisionnelle validée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour l'exercice 2024 était de 15 800 actes ; l'activité réalisée durant l'année s'est finalement située à hauteur de 15 929 séances (+ 129 actes par rapport à l'agrément, soit + 0.82 %).

I-2) Principales missions

Défini par l'annexe XXXII (Décret n° 63 – 146 du 18 Février 1963), le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) est un centre de consultations et de traitements des difficultés psychologiques et des troubles psychopathologiques du sujet jeune ; il peut accueillir des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de zéro à vingt ans.

Sous autorité médicale, le CMPP pratique la prévention, la consultation, le diagnostic et le traitement des inadaptations liées à des troubles neuropsychiques, à des difficultés psychopathologiques, psychoaffectives ou cognitives, à des troubles du développement et du comportement.

Le diagnostic et le traitement sont effectués en ambulatoire, l'objectif étant de prodiguer des soins à l'enfant en essayant autant que possible de le maintenir dans son milieu familial, scolaire ou professionnel, et social.

Après un travail de réflexion collective mené en équipe pluridisciplinaire et l'élaboration d'une prescription médicale, l'accompagnement mis en œuvre est susceptible d'être d'ordre médical, psychologique, psychanalytique, psychopédagogique, psychomoteur, orthophonique, éducatif et social.

Le traitement comprend une action sur la famille qui peut bénéficier d'une écoute et d'une aide à la parentalité.

I-3) Le CMPP, un lieu tiers

Le CMPP est une structure "entre-deux", née de la volonté conjointe de responsables de l'Éducation nationale et de la Santé Publique ; un pied dans le pédagogique répondant du droit à l'instruction publique, un pied dans le médico-psychologique dépendant de la santé publique, le CMPP a vocation à apporter aux deux institutions une plus-value de sens et de soins.

L'agrément des CMPP a ainsi pour objectif de répondre à ce besoin de sortir, et de l'école et de l'hôpital, afin de proposer dans un espace tiers une offre originale de diagnostic et d'aides ambulatoires.

Le CMPP est une institution de soins intégrée au dispositif de santé mentale destiné aux enfants et aux adolescents. Les familles peuvent s'y présenter directement pour y demander un dossier d'inscription ; il n'y a en effet, à l'heure actuelle, pas de nécessité d'obtenir une notification d'orientation de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) pour une admission dans la structure.

L'équipe de soins de l'établissement déterminera ensuite, après consultations et/ou bilans, l'opportunité d'effectuer une prise en charge de l'enfant et conviendra alors avec ses représentants légaux de son contenu.

I-4) Fondements institutionnels

➤ Le travail pluridisciplinaire, caractéristique de l'établissement, représente l'aboutissement de la constitution d'un plateau technique de professionnels spécialisés et de la mise en place de démarches institutionnelles diversifiées : offre de soins, réunions de synthèse et d'équipes, concertations, formations individuelles et/ou collectives, actions partenariales...

Psychiatres, pédiatre, somaticien, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, psychopédagogues, éducatrice spécialisée et assistante de service social participent ainsi conjointement à l'élaboration diagnostique et à la diversification de l'offre de soins.

Cette pluridisciplinarité concourt à garantir la qualité des soins.

➤ Le CMPP est placé sous la responsabilité d'une double direction :

- directeur administratif et pédagogique (Professeur de l'Éducation nationale de formation initiale et titulaire d'un Diplôme de Directeur d'Établissements d'Éducation Adaptée et Spécialisé - DDEEAS) ;
- directeur médical (Médecin psychiatre).

I-5) Aspects thérapeutiques

Les difficultés psychiques, les problèmes d'attention, le manque de motivation, l'échec scolaire peuvent être la réponse à un traumatisme vécu par le sujet, voire une attitude réactionnelle devant une situation difficile ; ce peut être aussi l'expression d'une carence éducative laissant l'enfant démuni, sans les bases nécessaires pour aborder les apprentissages cognitifs.

Il est d'autres cas où les difficultés sont intimement associées à un mal-être personnel qui se matérialise par des troubles du comportement ou des manifestations somatiques.

Les motifs de consultation les plus fréquents présentent les formes suivantes :

- Difficultés relationnelles et d'insertion sociale
- Problèmes d'instabilité et de concentration
- Opposition, rivalités, colères, timidité, repli sur soi, fugues
- Troubles de l'affectivité et de la personnalité
- Difficultés d'acquisition du langage parlé ou écrit, échec scolaire
- Difficultés sensorielles ou motrices légères
- Troubles sphinctériens
- Troubles des conduites alimentaires

Les aides apportées, individuelles et/ou groupales, peuvent se conjuguer en fonction du projet thérapeutique individualisé de l'enfant et être étayées par une guidance parentale, voire une action sociale, quand les problématiques médico-psychologiques, scolaires et sociales viennent se surajouter.

I-6) Le cadre législatif et réglementaire

La loi du 2 Janvier 2002 "*rénovant l'action sociale et médico-sociale*" est venue formaliser un ensemble de droits à l'intention des usagers d'une institution. Elle a par exemple défini une liste de documents d'informations à leur remettre ; elle a également précisé que les propositions de soins devaient être élaborées conjointement avec les usagers ou leurs représentants légaux...

Ces obligations sont respectées et la remise de notre livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, du document individuel de prise en charge et de son (ses) avenant(s), ainsi que la réalisation régulière d'enquêtes de satisfaction permettent une meilleure information des usagers et contribuent à améliorer les conditions de leurs prises en charge.

De plus, les lois "*pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*" du 11 février 2005 et "*de modernisation de notre système de santé*" du 26 janvier 2016, complétées par leurs décrets d'application, ont offert davantage de possibilités aux familles.

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), et les textes précisant les modalités de scolarisation des élèves en situation de handicap, sont en effet garants de droits pour les populations concernées et celles-ci peuvent désormais prétendre à une scolarisation en milieu ordinaire.

Ces évolutions réglementaires ont bien évidemment entraîné des conséquences sur notre activité et notre fonctionnement. Du fait de sa pratique ambulatoire, nous constatons ainsi au quotidien que le CMPP est de plus en plus sollicité pour participer au maintien de l'utilisateur dans son milieu de vie.

II - LES PERSONNES ACCUEILLIES

Les statistiques, présentées dans les pages suivantes, sont effectuées à partir de la file active annuelle ; elles détaillent l'activité réalisée sur chaque site et apportent quelques éléments de caractérisation des populations accueillies au cours de l'année 2024.

II-1) Description de la population accompagnée

➤ Répartition par âge et par genre

0-3 ans	3-6 ans	6-8 ans	8-11 ans	11-15 ans	15-18 ans
0.1 %	6.99 %	18.91 %	38.78 %	29.73 %	5.49 %

La population prise en charge dans l'établissement se décompose de la manière suivante : 60% de garçons et 40% de filles.

➤ **Nombre de communes concernées**

Fumel	Monflanquin	Sainte-Livrade	Villeneuve/Lot	TOTAL
31	35	22	38	126

Le CMPP de Villeneuve-sur-Lot, antennes comprises, a accompagné cette année des enfants et adolescents provenant de 94 communes des départements de Lot-et-Garonne, de Dordogne, du Lot et du Tarn-et-Garonne. Bien évidemment, les familles habitant sur des villes à équidistances entre deux sites peuvent se tourner, selon leur volonté, vers l'un ou l'autre de nos lieux de fonctionnement (ce qui explique l'écart avec le total engendré par l'addition des villes "couvertes" par chacun des sites car certaines communes sont comptabilisées sur plusieurs sites).

II-2) Caractérisation des nouveaux inscrits

➤ **Conseils de consultation**

Provenance	Proportion
Familles	42.70 %
Établissements scolaires	37.65 %
CAMSP	7.87 %
PMI / Hôpital	4.49 %
Services Sociaux ou Judiciaires	3.36 %
Autres CMPP	2.25 %
Médecins et Paramédicaux libéraux	1.68 %

Les établissements scolaires demeurent les instances principales suggérant aux familles d'aller consulter au CMPP (37.65%) ; ils constituent fréquemment les lieux de révélation des difficultés de l'enfant/adolescent.

➤ **Motif principal de consultation**

Difficultés scolaires	24.16 %
Difficultés orthophoniques	21.91 %
Troubles du comportement	18.25 %
Difficultés psychomotrices	15.24 %
Difficultés de concentration	12.57 %
Difficultés psychologiques	7.87 %

Les difficultés scolaires et les difficultés orthophoniques, puis les troubles du comportement, constituent les motifs de consultation les plus fréquemment énoncés ; il est cependant important de signaler que, pour la plupart des enfants/adolescents que nous accompagnons, plusieurs motifs de consultation sont souvent intriqués.

II-3) Mouvements par site

	Fumel	Monflanquin	Sainte-Livrade	Villeneuve/Lot	TOTAL
Nouveaux inscrits	29	34	28	60	151
Sortants en 2024	42	41	36	63	182

III - L'ACTIVITÉ

Dans le respect de son agrément et de l'accord d'entreprise sur les 35 heures, le CMPP de Villeneuve-sur-Lot et ses antennes travaillent 39 semaines par an, soit 195 jours.

III-1) Volet clinique et thérapeutique

- **File active 2024 (ensemble des sites): 730 enfants**
- **Nouveaux inscrits (ensemble des sites) : 151 enfants**

Plusieurs formes de prises en charge sont mises en œuvre au niveau du CMPP : individuelles (psychothérapies ; rééducations orthophoniques, psychopédagogiques, psychomotrices) et/ou collectives dans le cadre des groupes à visée thérapeutique. Un travail social peut aussi être réalisé lorsque cela est nécessaire.

21 groupes thérapeutiques ont fonctionné au cours de cet exercice :

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - 1 groupe "Ados EMPR" | - 2 groupes "Expression" |
| - 1 groupe "Ados Collège" | - 2 groupes "Langage" |
| - 1 groupe "Écriture" | - 1 groupe "Relax" |
| - 2 groupes "Conte" | - 1 groupe intitulé "Autour du jeu" |
| - 1 groupe intitulé "Autour du livre" | - 1 groupe "Bouge les Sons" |
| - 1 groupe "On écrit" | - 1 groupe "Collage" |
| - 1 groupe "Petits" | - 1 groupe "Travailler le jouer" |
| - 1 groupe "En Corps des Mots" | - 2 groupes "Art" |
| - 1 groupe "Relaxation" | |

Nous avons en outre participé à 80 Équipes Éducatives (EE) et à 120 Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'ensemble des partenaires concernés, et en particulier les établissements scolaires.

➤ Activité par site

	Séances		File active	
	2023	2024	2023	2024
Villeneuve-sur-Lot	5320	5520	313	279
Fumel	3593	3412	186	158
Monflanquin (EMPR)	2722	2973	143	128
Sainte-Livrade	4293	4024	254	165
TOTAL	15 928 actes	15929 actes	896 enfants / adolescents	730 enfants / adolescents

➤ Tableau relatif à l'activité des 3 dernières années

	2022	2023	2024
Agrément en nombre de séances	15 800	15 800	15 800
Nombre de séances effectuées	15 187	15 928	15 929
Écart en nombre	- 613 séances	+ 128 séances	- 129 séances
Écart en pourcentage	- 3.88 %	+ 0.81 %	+ 0.82 %

L'activité prévisionnelle validée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour l'exercice 2024 était de 15 800 actes ; l'activité réalisée durant l'année s'est finalement située à hauteur de 15 929 séances (+ 129 actes par rapport à l'agrément, soit + 0.82 %).

III-2) Rapport budgétaire

➤ Tableau de synthèse

Groupes fonctionnels	BP 2024	CA 2024	Écart
DÉPENSES			
Groupe 1	56 000.00 euros	52 489.06 euros	+ 3 510.94 euros
Groupe 2	1 664 931.00 euros	1 505 065.52 euros	+ 159 865.48 euros
Groupe 3 <i>(avec les charges exceptionnelles et les propositions de provisions)</i>	169 839.00 euros	221 525.02 euros	- 51 686.02 euros
Total	1 890 770.00 euros	1 779 079.60 euros	+ 111 690.40 euros
RECETTES			
Groupe 1	1 890 023.00 euros	1 890 023.00 euros	0 euro
Groupe 2 <i>(avec les produits exceptionnels)</i>	0.00 euro	2 179.40 euros	+ 2 179.40 euros
Groupe 3 <i>(avec les produits exceptionnels)</i>	747.00 euros	8 656.87 euros	+ 7 909.87 euros
Total	1 890 770.00 euros	1 900 859.27 euros	+ 10 089.27 euros
Résultat exercice		+ 121 779.67 euros	
Reprise N-1		0.00 euro	
RÉSULTAT		+ 121 779.67 euros	

➔ Commentaire du résultat

Le résultat administratif de l'exercice 2024 est positif de 121 779.67 € après avoir intégré, dans les charges du groupe III, les demandes de provisions déclinées ci-après pour un montant total de 26 900.40 €.

Nous proposons d'imputer cet excédent sur le compte "Excédent affecté à l'investissement" pour un montant de 84 057.22 € et sur le compte "Réserve de compensation des déficits" pour un montant de 37 722.45 €, ce qui impliquera un résultat reporté de 0 euro.

➤ Sollicitations de provisions pour risques et charges

★ Provision pour formations : 8 935.68 euros

Dans le cadre de l'évolution de l'offre de soins du CMPP vis-à-vis des enfants et des adolescents suspects de TND, nous sommes amenés à mettre en place de nombreuses formations pour faire monter en compétences les professionnels de la structure dans l'utilisation de certains outils préconisés dans les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) et c'est pourquoi nous souhaitons provisionner ce montant.

★ Provision pour la réalisation de travaux : 10 964.72 euros

Le CMPP fonctionnant avec 4 sites, nous sommes conduits à effectuer régulièrement différents travaux afin d'améliorer la qualité de notre accueil et les conditions de déroulement des soins, tant pour les usagers que pour l'ensemble des professionnels qui fréquentent l'institution. C'est ainsi que sur le site de Villeneuve-sur-Lot, nous envisageons notamment d'aménager deux bureaux et une grande salle dans un bâtiment qui est attenant à nos locaux et accessible depuis notre parking ; ces travaux sont relativement coûteux et c'est pourquoi nous souhaitons provisionner ce montant supplémentaire.

★ **Provision pour futurs départs à la retraite : 7 000.00 euros**

La conformité à la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951, conjuguée aux évolutions de la pyramide des âges, nous conduisent à préparer les départs à la retraite à venir par la constitution de provisions. Une simulation mettant en perspective les prochains départs à la retraite des personnels du CMPP (voir tableau ci-dessous, exprimé en prenant en compte des valeurs de point FEHAP extrapolés), montre que nous aurons besoin de 258 727,41 € pour financer les futures indemnités liées à ces départs.

→ Estimation des provisions retraites manquantes :

Année de naissance	Poste concerné	Année prévisionnelle de départ	Coût mensuel brut y compris charges patronales	Nombre de mois à verser	Indemnité totale liée au départ à la retraite
1956	Directeur médical	2025	6 529.51	6	39 177.06
1959	Psychologue	2025	3 497.68	6	20 986.08
1965	Agente de service	2029	776.01	1	776.01
1965	Directeur administratif et pédagogique	2029	9 556.04	4	38 224.16
1966	Psychologue	2030	7 269.11	6	43 614.66
1966	Psychologue	2030	6 420.80	6	38 524.80
1966	Agente de service	2030	2 253.51	6	13 521.06
1966	Orthophoniste	2030	6 352.91	6	38 117.46
1967	Psychiatre	2031	6 446.53	4	25 786.12

- Total indemnités retraites à prévoir : 258 727,41 euros
- Solde provisions retraites acceptées par l'ARS : 247 276.62 euros
(après la reprise de provision effectuée en 2023)

Provisions manquantes pour les départs à la retraite ultérieurs : 11 450.79 euros

Afin de pouvoir faire face à ces incontournables dépenses et préparer l'avenir au mieux, nous souhaitons donc provisionner la somme de 7 000,00 euros.

Montant total des provisions demandées : 26 900.40 €

IV - LES ACTEURS DE LA PRISE EN CHARGE

➤ **Organigramme au 31 Décembre 2024**

Est déclinée ci-dessous la répartition des missions telles qu'elles sont attribuées dans l'institution (globalement et site par site).

• **Volume ETP du CMPP de Villeneuve-sur-Lot (compris antennes) : 27,795 ETP**

Directeur Administratif et Pédagogique	0,800 ETP
Directeur Médical - Médecins	1,320 ETP
Agentes de service	1,750 ETP
Assistante de Service Social	0,750 ETP
Éducatrice Spécialisée	1,500 ETP
Ergothérapeute	1,000 ETP
Orthophonistes	2,960 ETP
Psychologues	6,650 ETP
Psychomotriciennes	3,175 ETP
Psychopédagogues	3,640 ETP
Secrétaires/Comptable	4,250 ETP

Il est à signaler qu'une quotité de 0,40 ETP est refacturée au CHD "La Candélie" dans le cadre des moyens mis en commun pour le fonctionnement de l'Équipe Mixte Psycho-Rééducative de Monflanquin (0,15 ETP de Médecin Chef de service + 0,10 ETP de Secrétaire médicale + 0,15 ETP d'Agente de service).

• **Site de Villeneuve-sur-Lot : 9,955 ETP**

Directeur Administratif et Pédagogique	0,270 ETP
Directeur Médical - Médecins	0,493 ETP
Agente de service	0,600 ETP
Assistante de Service Social	0,490 ETP
Éducatrice Spécialisée	0,600 ETP
Orthophoniste	1,000 ETP
Psychologues	2,400 ETP
Psychomotriciennes	1,050 ETP
Psychopédagogues	1,400 ETP
Secrétaires/Comptable	1,652 ETP

• **Antenne de Fumel : 6,836 ETP**

Directeur Administratif et Pédagogique	0,215 ETP
Directeur Médical – Médecins	0,221 ETP
Agente de service	0,500 ETP
Assistante de Service Social	0,100 ETP
Éducatrice Spécialisée	0,400 ETP
Ergothérapeute	0,600 ETP
Orthophoniste	0,560 ETP
Psychologues	1,750 ETP
Psychomotricienne	0,500 ETP
Psychopédagogue	0,900 ETP
Secrétaires/Comptable	1,090 ETP

• **Antenne de Monflanquin : 4,085 ETP**

Directeur Administratif et Pédagogique	0,113 ETP
Médecin Chef de service	0,300 ETP
Agente de service	0,300 ETP
Ergothérapeute	0,400 ETP
Orthophoniste	0,400 ETP
Psychologues	1,000 ETP
Psychomotricienne	0,625 ETP
Psychopédagogue	0,500 ETP
Secrétaires/Comptable	0,447 ETP

Le faible volume ETP de personnels de l'Algeei affectés sur cette antenne s'explique par le fait qu'il s'agit d'une équipe mixte ; l'autre partie des moyens dédiés à ce site est attribuée par le CHD "La Candélie" (différents temps de psychologues, d'éducatrice spécialisée, d'infirmier, d'assistante de service social et de secrétaire viennent s'ajouter).

• **Antenne de Sainte-Livrade : 6,919 ETP**

Directeur Administratif et Pédagogique	0,202 ETP
Directeur Médical – Médecins	0,306 ETP
Agente de service	0,350 ETP
Assistante de Service Social	0,160 ETP
Éducatrice Spécialisée	0,500 ETP
Orthophoniste	1,000 ETP
Psychologues	1,500 ETP
Psychomotricienne	1,000 ETP
Psychopédagogues	0,840 ETP
Secrétaires/Comptable	1,061 ETP

➤ Tableau de l'absentéisme par nature

Nombre total de jours d'absence sur l'année	929 jours
- Dont journées d'absence pour "Maladie"	509 jours
- Dont journées d'absence pour "Accident du travail"	320 jours
- Dont journées d'absence pour "Évènement familial"	9 jours
- Dont journées d'absence pour "Congé maternité et parental"	0 jour
- Dont journées d'absence pour "Enfant malade"	20 jours
- Dont journées d'absence pour "Formation"	71 jours

➔ Commentaire :

L'établissement dispense des soins en cure ambulatoire, c'est-à-dire sans hospitalisation du patient. L'approche étant personnalisée, globale et pluridisciplinaire, il est nécessaire d'installer une relation de confiance avec l'enfant et sa famille communément appelée "alliance thérapeutique".

En conséquence, notre politique de gestion des ressources humaines est de ne remplacer les professionnels que lorsque nous sommes confrontés à de longs arrêts de travail et ceci a été fait, chaque fois que cela a été possible et pertinent, dans le cadre thérapeutique que nous venons d'indiquer.

➤ Actions de formation

★ Formations financées par l'établissement (budget annuel)

<i>Professionnel(s) concerné(s)</i>	<i>Intitulé de la formation</i>	<i>Nombre d'heures</i>
2 Psychomotriciennes	NP-MOT	70.00 h
1 Orthophoniste	Cycle 1 : les fondamentaux de la dynamique naturelle de la parole	42.00 h
<u>TOTAL HEURES DE FORMATION : 112.00 heures</u>		

★ Formations financées par l'OPCO Santé (Plan de Développement des Compétences)

<i>Professionnel(s) concerné(s)</i>	<i>Intitulé de la formation</i>	<i>Nombre d'heures</i>
1 Éducatrice Spécialisée 1 Orthophoniste 5 Psychologues 1 Psychomotricienne 1 Psychopédagogue	Dynamique des groupes thérapeutiques	252.00 h
1 Psychologue 1 Psychomotricienne	Prévention des violences sexuelles envers les enfants	14.00 h
2 Psychologues	Métacognition pour apprendre à apprendre	42.00 h
1 Psychologue	WISC V : passation et clinique de l'évaluation intellectuelle chez l'enfant et l'adolescent	14.00 h
1 Psychologue	Prévention du suicide	21.00 h
2 Éducatrices Spécialisées	Psycho-éducation du TDAH, parents et enfants	42.00 h
<u>TOTAL HEURES DE FORMATION : 385.00 heures</u>		

V - RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT / PARTENAIRES EXTÉRIEURS

❖ La volonté d'apporter des réponses de proximité aux enfants du secteur Nord-Est du département, mais aussi le souci de développer des partenariats et de mettre en réseau les différentes offres de soins, a conduit le CMPP de Villeneuve-sur-Lot à un fonctionnement avec antennes (Fumel et Sainte-Livrade) ainsi qu'à une collaboration avec les services du Centre Hospitalier Départemental "La Candélie" dans le cadre de l'Équipe Mixte Psycho-Rééducative (EMPR) de Monflanquin.

Le CMPP collabore également avec le dispositif social de la Plateforme de Réussite Éducative (PRE) sur les secteurs du Villeneuvois et du Livradais ; il s'agit, en s'appuyant sur une communauté éducative étendue et en lien avec les personnels de l'Éducation nationale, de proposer des actions à destination des jeunes qui ont du mal à donner sens à leur scolarité afin de leur permettre de reprendre une posture de réussite éducative. Dans le terme réussite, il faut entendre "réussite au sens large" c'est-à-dire autant scolaire que sportive, culturelle, éducative ou citoyenne...

Enfin, nous mettons à disposition du Lycée l'Oustal une psychologue à hauteur de 1h30 hebdomadaire pour effectuer "un Point-Écoute Ados" depuis Novembre 2009.

Ces différents partenariats contribuent à l'ancrage du CMPP de Villeneuve-sur-Lot dans le champ des institutions éducatives, sociales, médico-sociales et sanitaires de son secteur géographique.

❖ De plus, la pratique ambulatoire des CMPP, destinée à favoriser l'inclusion sociale et scolaire des populations accueillies, entraîne de fait des relations de proximité avec les Centres Médico-Sociaux (CMS) et les établissements scolaires. Cela se concrétise par des réunions pluridisciplinaires d'évaluation (RPE avec les CMS ; équipes éducatives et équipes de suivi de la scolarisation avec l'Éducation nationale), par des participations à des Programmes Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE), à des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) et à des Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

Nous avons également de nombreux contacts avec la MDPH dans le cadre de l'orientation des enfants et adolescents en situation de handicap vers des structures spécialisées ou pour mettre en place des accompagnements par AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) ou des aménagements de temps pour les examens ou encore dans le cadre des acquisitions de matériels adaptés spécifiques...

C'est ainsi que nous pouvons avancer qu'en 2024 nous avons participé à 489 réunions avec les différents partenaires (réunions organisées en intra par nous-mêmes ou réalisées à l'extérieur de la structure) et effectué 742 liaisons partenariales (contacts téléphoniques, transmissions de documents...) afin d'aborder avec d'autres interlocuteurs des situations d'enfants que nous accompagnons conjointement.

Nous avons collaboré avec approximativement 85 établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) et avons consacré au total près de 465 heures à la dynamique partenariale dans l'année.

VI - CONCLUSION

❖ Nous avons organisé au cours de ces dernières années la montée en compétences dans le champ des Troubles Neuro-Développementaux (TND) de nombreux professionnels de la structure au regard des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) et des préconisations de l'ARS Nouvelle-Aquitaine (Cahier des charges régional relatif à l'évolution de l'offre des CMPP). Nous maîtrisons donc maintenant de nouveaux outils et pouvons ainsi proposer des procédures spécifiques reconnues par les pouvoirs publics pour les TND, dans le cadre de la réalisation des diagnostics dits "simples" ainsi que des évaluations fonctionnelles associées, aux enfants suspects de présenter un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) ou un Trouble de Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH) ou un Trouble Spécifique du Langage et des Apprentissages (TSLA) ou encore un Trouble du Développement Intellectuel (TDI).

Cependant, et compte tenu de l'aspect chronophage des protocoles préconisés par les RBPP (il faut par exemple une cinquantaine d'heures pour effectuer un diagnostic TSA et réaliser l'évaluation fonctionnelle de l'enfant concerné), l'enjeu pour nous est aussi de veiller au maintien d'un réel équilibre dans l'activité de notre structure définie comme étant "polyvalente" afin que cet engagement à propos des TND ne vienne pas trop "engorger" le fonctionnement global de l'établissement au détriment de l'accueil et de l'accompagnement des enfants présentant d'autres pathologies (psycho-affectives, psycho-sociales...).

Il nous faut également éviter l'écueil de ne se cantonner majoritairement qu'aux diagnostics et d'éventuellement délaisser partiellement, par effets dominos, le traitement qui fait également partie intégrante de nos missions.

❖ Par ailleurs, il nous paraît important de signaler que nous constatons une hausse du nombre des familles précarisées, ce qui se traduit par l'accueil de nombreuses situations d'enfants/adolescents présentant de multiples

problématiques de carences éducatives et sociales auxquelles s'ajoutent souvent des difficultés de socialisation ou dans la scolarité.

Le CMPP, qui a été très sollicité du fait de son accessibilité directe par des enfants et des familles en grande souffrance psychique au moment de la période particulièrement anxiogène de la Covid-19, l'est en effet encore beaucoup aujourd'hui. Sa place et son rôle s'avèrent donc toujours incontournables et ses missions, qui couvrent aussi le premier niveau de l'organisation territoriale du soin et l'accueil des enfants/adolescents non-TND, s'en trouvent de fait confortées.

Face à ce constat alarmant conjugué au fait que les structures d'aval sont embolisées et que le réseau libéral n'est à l'heure actuelle pas suffisamment étoffé, il serait souhaitable de renforcer les effectifs du CMPP car nous sommes totalement saturés en termes de capacités d'accueil ; cela nous permettrait de réduire nos délais et listes d'attente, mais aussi de développer davantage nos accompagnements hors les murs.

❖ Enfin, nous tenons à préciser que l'évaluation externe de l'établissement a été effectuée en Novembre 2024 et que celle-ci a été très positive. C'est ainsi, par exemple, que les évaluateurs ont notamment souligné dans leur conclusion *"l'implication et l'investissement de l'ensemble des professionnels qui assurent un accompagnement de qualité, respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées et de leur famille, avec un souci constant d'optimisation de la bienveillance et de l'autonomie en privilégiant le droit à la scolarisation"*.

Stéphane FOSSATS
Directeur administratif et pédagogique
Dr Michel PIERRE
Directeur médical

**CENTRE RESSOURCES
IME de Fongrave, Lalande et
SESSAD d'Agen**

CENTRE RESSOURCES

ORGANIGRAMME du CENTRE RESSOURCES



IME DE FONGRAVE

I- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'IME de Fongrave est agréé au titre de l'Annexe XXIV du décret du 27 octobre 1989. L'établissement prend en charge 53 jeunes présentant une déficience intellectuelle légère, avec ou sans troubles associés, âgés de 12 ans et plus ou présentant une déficience intellectuelle légère et moyenne entre 14 et 20 ans. A sein de l'IME Fongrave, l'action des professionnels s'articule autour de 5 grands secteurs : le thérapeutique, l'éducatif, le secteur pédagogique, la formation professionnelle et les fonctions supports et logistiques ; organisés en activité diurne et nocturne : au sein de l'IME et au sein des habitats inclusifs composants une capacité d'accueil de 20 lits. L'IME de Fongrave fait partie du Centre Ressources dont la finalité vise clairement à la mutualisation des offres d'accompagnement, des moyens et des projets pour répondre aux personnes accompagnées. Les pratiques d'accompagnement sont inclusives, individualisées et adaptées.

Les Groupes :

- 1 Groupe **Scolarité Éducation Découverte (SED)** : composé de primo arrivants, les jeunes bénéficient d'un temps scolaire conséquent avec des activités d'éveil centré sur l'ouverture au monde, des projets d'inclusion scolaire tels que l'orchestre à l'école. Il s'agit d'être dans les apprentissages du socle commun mais aussi de se découvrir soi et les autres.
Depuis la rentrée 2023, ces temps d'inclusion scolaire sont de plus en plus nombreux avec la création d'une Unité d'enseignement externalisée au Collège.
- 1 Groupe **Option Ateliers** : c'est un groupe de transition avec la proposition de mise en situation au sein des formations professionnelles, préprofessionnelles et de découverte des métiers. Cette phase sert d'aide à la décision afin d'envisager une orientation vers une formation interne, externe, voire de s'orienter vers d'autres solutions que l'emploi. La réalisation d'un stage externe a été systématisée cette année.
- 4 Groupes « **Formation Filières professionnelles** » : des collectifs d'apprentissage sont constitués selon les filières des métiers de la restauration, des espaces verts, de l'horticulture ou de l'entretien des locaux. L'objectif est de proposer aux jeunes de monter en compétences en situation de travail. Ces apprentissages peuvent se traduire ou pas par le passage d'un titre professionnel, d'une Reconnaissance des Acquis de l'Expérience, l'accès à une formation externe, l'emploi ou l'orientation vers un environnement social adapté.
- 1 Dispositif « **Projet d'insertion à la Vie Active** » : (PIVA) Accompagnement individualisé à l'insertion professionnelle et/ou sociale à partir du domicile autant que possible afin d'inscrire les jeunes majeurs dans son environnement.
- 1 **Service de Suite** : Selon article D 312-8 du CASF, l'établissement propose un accompagnement post sortie IME d'une durée minimale de 3 ans.

L'IME FONGRAVE dispose de 2 Unités d'enseignement :

- Une unité d'enseignement interne à Layrac
- Une unité d'enseignement externalisée au sein du Collège DUCOS du HAURON à Agen

II - EVOLUTION DES PERSONNES ACCUEILLIES

L'établissement accompagne dans les faits une grande hétérogénéité de public et de famille de handicap qui peuvent se cumuler : Déficit de l'attention et hyper activité, troubles du comportement, troubles du Spectre de l'autisme, handicap psychique et déficience intellectuelle moyenne. Cette évolution populationnelle est accompagnée auprès des professionnels afin de développer des compétences en interne mais aussi et surtout de développer des partenariats experts dans des champs de compétences : Centre Ressources Autisme, Hôpitaux de jour et autres.

L'établissement a toujours accompagné des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ils représentant environ 27% de l'effectif jeunes cette année. Les situations complexes personnelles, les déficiences, la transformation adolescente et les tensions de la vie de groupe se conjuguent parfois et peuvent

entraîner alors des comportements voire des passages à l'acte difficile à sécuriser dans le cadre de la classe ou de l'atelier; d'où l'organisation d'une cellule d'appui quotidienne avec un planning et un téléphone dédié.

TYPOLOGIE de la POPULATION de l'IME de FONGRAVE au 31/12/2024

	Nombre de jeunes sur un effectif de 53	Pourcentage
QI = agrément	45	85 %
QI < à l'agrément	1	2 %
QI > à l'agrément	7	13 %
Troubles psy associés	23	40 %
Situation judiciairisée...	16	28 %
Intégration	2	4 %
Suivi psy extra-muros	10	18 %
Suivi psy intra-muros	40	67 %

Répartition par âge et par sexe année entière au 31/12/2024

Année 2024	% des usagers admis
12 ans : 2G et 1F	6 %
13 ans : 2G et 1F	6 %
14 ans : 5G et 3F	15 %
15 ans : 3G et 3F	11 %
16 ans : 4G et 6F	19 %
17 ans : 2G et 6F	15 %
18 ans : 6G et 5F	20 %
19 ans : 1G et 1F	4 %
20 ans et + : 2G	4 %

La durée de prise en charge moyenne est de 5 ans. L'établissement reste dans un accueil mixte de jeunes filles à hauteur de 49 % et 51% de garçons. La cohorte actuellement au sein de l'IME est majoritairement composée d'adolescents à 71%. Comme chaque année, on dénombre de nombreuses situations de judiciarisation entraînant des collaborations avec les services adéquats de type ASE, foyers, assistantes sociales, éducateurs AEMO, juge des enfants, familles d'accueil. Elles sont très mobilisatrices et entraînent aussi un nombre croissant de signalements administratifs ou judiciaires ou de remontées d'informations préoccupantes.

III - EVOLUTION DE L'ACTIVITE

L'effectif a varié entre 55 et 53 jeunes. La file active en 2024 est de 61 jeunes.

Indicateurs CPOM

Taux d'occupation 2024 (activité réalisée / activité demandée) de 99%

Taux d'occupation 2024 (accueil /agrément) de 102%

Nombre de journées 2024

- Internat : budgétées : 5435 réalisées : 2561 soit - 2874 (nb : - 2554 en 2023)
- 1/2 internat : budgétées : 3294 réalisées : 6092 soit + 2798 (nb : +2880 en 2023)

SOIT : 6092 + 2561 : 8653 journées

Le différentiel global est de -78 journées par rapport aux attendus CPOM

- Au 01/01/2024 : 53 jeunes : 25 demi-pensionnaires et 28 internes à temps plein ou séquentiel
- Au 01/09/2024 : 55 jeunes : 29 demi-pensionnaires et 26 internes à temps plein ou séquentiel
- Au 31/12/2024 : 53 jeunes : 25 demi-pensionnaires et 28 internes à temps plein ou séquentiel

Nous sommes dans les attendus d'activité classique et conforme aux objectifs CPOM avec taux d'absentéisme habituel pour l'établissement de 7%. Les absences sont liées des hospitalisations, des événements familiaux et des sorties positives dans le cadre d'un accès à l'emploi ou à une formation qualifiante.

En 2024, l'IME Fongrave a accueilli 15 jeunes en « stage découverte » d'au moins 2 journées.

IV- LES PRESTATIONS DELIVREES

LES ACTIONS PEDAGOGIQUES

A l'occasion de la rentrée de Septembre 2024, l'Unité d'Enseignement de l'IME Fongrave est composée de 2 enseignants dont 1 enseignant en Unité d'enseignement interne et 1 enseignant en Unité d'enseignement externalisée au Collège Ducos du Hauron. Le départ à la retraite d'une enseignante spécialisée n'a pas été compensé par l'Education Nationale.

Les effectifs des jeunes et l'organisation:

Une file active de 28 jeunes est établie en raison de la limitation de la fréquentation aux jeunes de moins de 16 ans voulue par les services de l'Éducation Nationale. Les jeunes sont accueillis en fonction de leurs besoins, de leur PPA, de la pertinence du moment et de la posture des responsables légaux.

Un duo éducatif et pédagogique est mobilisé pour assurer sur l'UEE un accueil en classe et autres projets inclusifs partagés sur 8 demi-journées. Les jeunes sont également systématiquement amenés à partager avec les autres élèves les temps de repas et de récréation.

Les transports sont organisés par l'IME et dans leur grande majorité directement assurés par l'IME.

Les familles ont été invitées aux rencontres parents/enseignants

Les jeunes de l'UEE sont représentés au sein du collège au travers du Conseil de la Vie Scolaire ainsi que des éco-délégués.

Le travail d'une UE s'inscrit dans le Projet d'Établissement et de Service de l'IME et s'appuie sur les programmes de l'école des cycles 1 à 3 et sur le Socle Commun de connaissances, de compétences et de culture, en référence au code de l'éducation. L'objectif principal est celui de préparer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en milieu ordinaire à chaque fois que possible et en milieu protégé à chaque fois que nécessaire, dès leur arrivée au sein de l'établissement jusqu'à la sortie. Le projet pédagogique de l'établissement et par conséquent celui de l'Unité d'Enseignement reste celui d'amener les jeunes à toujours plus d'autonomie scolaire, éducative, professionnelle afin de pouvoir s'inscrire au mieux dans la société.

Les UEE poursuivent donc les missions de l'École. Elles proposent des contenus pratiques et culturels. Elles s'appuient pour cela sur les programmes de l'école primaire ou collège et sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. L'IME de Fongrave participe pleinement au déploiement de l'École pour tous conformément aux orientations de la Conférence nationale du handicap. L'Inclusion Scolaire est une priorité pour nous. Quelques élèves sont en situation d'inclusion partielle ou quasi complète.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation est considérée comme un levier d'inclusion sociale et / ou professionnelle qui développe des compétences sociales et professionnelles. Il n'y a pas de parcours type mais bien des parcours individuels qui s'articulent autour d'une triple ambition de la part des professionnels de la formation par l'utilisation des plateaux techniques. L'IME dispose de l'agrément du Ministère du Travail pour être centre d'examen de 4 titres professionnels. Il a renouvelé l'ensemble de ses 4 agréments du ministère du travail équivalent au CAP de l'éducation nationale, pour délivrer plusieurs titres à l'issue d'une session d'examen avec des jurés de professionnel agréés par la Direction Départementale (DDETS):

- Agent Propreté et Hygiène, APH
- Employé Polyvalent en Restauration, EPR
- Ouvrier Paysagiste, OP
- Ouvrier de Production Horticole, OPH

Ces demandes de renouvellement des agréments ont nécessité la prise en compte des évolutions métiers sur les plateaux techniques et dans l'ingénierie de formation. L'IME dispose à ce titre de plateaux techniques notamment un restaurant d'application, des serres d'horticulture, des espaces verts et des salles dédiées à l'entretien des locaux (lingerie, entretien des sols). C'est donc dans un contexte de liens établis avec l'environnement socio-professionnel que l'IME de Fongrave s'est engagé dans la voie de l'apprentissage. Il n'y a pas de parcours type et l'inscription aux titres professionnels n'est pas systématique. Elle relève de l'engagement personnel du jeune et de sa famille. Des jeunes optent pour d'autres solutions : le passage d'un seul CCP, la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE), l'accès direct à l'emploi ou la sortie vers le dispositif de droit commun.

La passation de certification

En 2024, la passation du titre professionnel s'est concrétisée pour 7 jeunes (3 garçons et 4 filles) sur les 4 référentiels métiers pour lesquels l'IME est agréé.

A l'issue des sessions d'examens, 4 titres professionnels ont été délivrés (APH et OP) et 3 CCP ont été obtenus (EPR, OPH et OP).

Elle les aide à exercer ses droits et à préparer sa vie professionnelle.

La Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE)

L'IME est engagé dans le dispositif de Reconnaissance des acquis de l'expérience (RAE) avec le soutien de l'Algeei et porté par le Réseau Différent et Compétent.

Cette démarche permet aux personnes en situation de handicap d'être reconnues dans leurs compétences professionnelles (et à partir de 2025, compétences sociales) en s'appuyant sur la visibilité des apprentissages issus de l'expérience.

Elle les aide à l'expression de leur projet personnalisé et à exercer leurs rôles sociaux.

En 2024, 9 jeunes ont présenté une compétence à l'évaluation d'un jury de professionnel dans 4 secteurs d'activités différents (APH, Restauration, OP et OPH).

La baisse du nombre de RAE présentée s'explique par le profil de jeunes récents sur la formation à l'IME et se sentant trop jeunes pour préparer une RAE.

L'accompagnement de stages

La formation par la pratique, la construction du projet d'orientation, l'inclusion en entreprise et la médiation progressive vers l'emploi des jeunes s'est traduite en 2024 par la mise en place de 74 stages dont 60 en milieu ordinaire et 14 stages accompagnés par le dispositif PIVA.

2024	
Nb Total de stagiaires - milieu ordinaire	60
Nb Total de stagiaires - milieu protégé	14
Nb Total de jours de stages	619

La découverte du milieu ordinaire est un axe fort des stages réalisés par les jeunes. Cette découverte du milieu ordinaire est une demande des jeunes, de leur famille.

Elle s'inscrit dans un parcours d'accompagnement d'évaluation croisée des compétences des jeunes en atelier, en formation, en entreprise et par lui-même permettant de poser pas à pas les jalons de son projet à exercer ses rôles sociaux (élève apprenti, professionnel, foyer, ...).

Des expérimentations : la formation professionnelle comme ouverture vers le droit commun

En 2024, le secteur de la formation a poursuivi sa démarche d'expérimentations et d'ouverture à des structures et un public non rattaché :

- Passage de CCP du titre professionnel à une candidate extérieure à l'IME, salariée du milieu ordinaire formée par un autre centre de formation
- Accueil de jeunes notifiés ou en cours de notification IME pour visite et/ou stage IME Fongrave) dits stages externes

Stages externes

L'axe de l'accompagnement des stages est également à l'IME Fongrave celui de l'accueil de jeunes extérieurs à l'IME, notifiés ou en questionnement sur la notification IME, en stage. Ce stage fait suite à la demande du jeune et de sa famille et/ou d'un partenaire d'évaluer l'environnement IME pour le projet du jeune.

En 2024, l'IME a accueilli 11 stagiaires externes. Chaque stage donne lieu à un bilan.

2024	
Nb de stagiaires extérieurs	11
Nb total de jours de stages extérieurs	36

DUODAY

Le secteur de la formation a participé au DUODAY. Ce sont 20 jeunes en formation qui ont réalisé un DuoDay dans des secteurs d'activités variés. Soit quasi 40% des jeunes de l'IME. Le groupe formation EPR a réalisé le buffet dinatoire des partenaires et entreprises de la soirée de clôture de la Semaine Européenne de l'emploi des personnes en situation de handicap et du DUODAY qui s'est inscrit dans cette semaine.

La participation des jeunes à des activités rémunérées sont des mises en situation réelle de travail qui permettent aux jeunes de développer une posture professionnelle, des compétences techniques et relationnelles et de se projeter sur l'emploi. Ces actions alimentent la coopérative scolaire dans le but de contribuer au financement de leurs projets culturels, ludiques, des séjours, etc.

L'Atelier textile

Outre les 4 titres de formations, l'IME propose un atelier "textile" qui occupe une place particulière. En effet, il accueille les groupes à tour de rôle avec des objectifs différenciés tout en travaillant la relation au groupe. Le groupe initiation fait de l'initiation et découverte des métiers (blanchisserie /repassage/couture). Les groupes de formation travaillent les compétences domestiques et professionnelles en y assurant l'entretien de leur linge et de celui des formations (tenues de travail etc.) Enfin, l'atelier forme des jeunes qui se projettent sur une entrée en milieu protégé. La formation associe les attendus techniques en matière de blanchisserie et de couture.

L'Atelier « EIPA »

L'atelier Enseignement Insertion Professionnelle Adapté s'adresse aux jeunes en formation afin de les accompagner dans leur démarche d'insertion professionnelle : se présenter, élaborer un CV et une lettre de motivation, mettre des mots sur leurs compétences, améliorer leur connaissance d'eux-mêmes (qualités, défauts, capacités...), du milieu adapté, de l'entreprise.

Ce temps est un moment privilégié pour le jeune de nommer ses compétences et de réfléchir à son projet d'orientation. Depuis 2023, l'IME a investi dans la création d'une salle numérique afin de prévenir la fracture numérique en développant leurs compétences en numérique. Cette évolution s'est accompagnée par la poursuite de nouveaux partenariats de droit commun tel que le campus numérique, l'UDAF, le référent numérique du Conseil Départemental 47, etc. Ces partenariats leur permettent d'obtenir de l'information de droit commun et d'acquérir des compétences sur les outils numériques afin de les autonomiser sur leurs démarches pour exercer leurs droits et libertés et participer à la vie sociale. L'accompagnement consiste également à les aider à identifier les structures relais qu'ils peuvent en autonomie fréquenter.

Le groupe Option Atelier

A la sortie des groupes "Scolarité Éducation Découverte", le groupe Option Ateliers est constitué de jeunes qui sont regroupés sur certains temps de classe et qui rejoignent le groupe de formation professionnelle pour un temps donné de manière à découvrir l'ensemble des formations. Le jeune peut demander à revenir sur une des formations de son choix. En 2024, les jeunes ont choisi 2 formations de leur choix à découvrir de manière plus approfondie de manière à leur permettre de mieux se représenter la formation. C'est une phase de découverte des métiers et de transition entre la posture d'élève en milieu scolaire à celle d'élève en milieu professionnel. Le choix et l'opportunité de l'option permettent au jeune d'entamer un travail de projection en gardant une souplesse propre à la construction d'un projet le plus personnel possible. En effet, il n'est pas rare qu'une option délaissée un temps soit réessayée plus tard. Cette rencontre entre les groupes de formation et le groupe option atelier favorisent les situations de pair aidance et la dimension d'accueil des plus grands envers les plus jeunes. C'est un accompagnement pour mener sa vie d'élève qui prépare à l'accompagnement à sa vie active (professionnelle ou autres).

Le groupe Scolarité Éducation Découverte (SED) :

Le secteur formation intervient auprès des primo arrivants à l'IME sur un temps dédiés dans l'emploi du temps en lien avec le temps de scolarité UEE et UEI. Le temps piscine a été systématisé dans l'emploi du temps depuis la rentrée 2023 avec la passation du permis de savoir nager.

En 2024, ce temps d'activité a été à la fois :

- un temps cuisine dite familiale proposé aux jeunes SED dans le but de favoriser la mise en pratique et de sensibiliser aux règles d'hygiène et à la posture professionnelle,
- et, un temps de développement de l'activité citoyenne de vivre ensemble à travers des débats (Rencontre avec le médiateur pair santé du Sessad) et des activités.

Ce temps est pour certains jeunes, un temps « ressource » pour mener sa vie d'élève.

La création d'un groupe Initiation :

En réponse au besoin différencié des jeunes d'âge collège dans les apprentissages pour mener sa vie d'élève ou d'apprenti et de maturité pour participer à la vie sociale, un groupe intermédiaire entre les Sed et les ateliers a été créée en cette rentrée 2024.

Ce groupe se mobilise sur un atelier potager qui s'inscrit dans le cadre préprofessionnel des apprentissages du premier vocabulaire d'élève apprenti (tenue et outils de travail, travail collectif et seul, ...) et dans le cadre de l'autonomie pour prendre des décisions adaptées pour assurer sa sécurité (posture et équipements de protection) et sa santé (une alimentation saine).

L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Accompagnement jeunes 16/25 ans du Centre Ressources

Depuis la création de places au SESSAD Pro TSA en 2023 au sein du Centre ressources et dans une logique plateforme, une instance de travail est mise en place permettant de croiser les regards des professionnels de façon transversale sur l'accompagnement des 16-25 ans. L'année 2024 est marquée par le déploiement des grilles 16/25 ans auprès de l'ensemble des professionnels de l'accompagnement éducatif et insertion.

Le Dispositif PIVA : Dispositif de Participation à la Vie Active

Ce dispositif permet de proposer aux jeunes majeurs des actions individuelles de préparation à la vie active en matière d'autonomie et de participation sociale : Ateliers techniques de recherche d'emploi, Accompagnement vers les dispositifs de droit commun, Recherche d'hébergement, Mobilisation des aides, Dossier de mesure de protection, Recherche d'emploi en milieu ordinaire et spécialisé, Recherche de formations, d'organismes de formations, Dossiers MDPH

En 2024, ce dispositif a réalisé son bilan et des améliorations ont été apportées en terme d'organisation du parcours PIVA, de communication auprès des familles et de fonctionnement interne.

L'équipe veille à construire une relation bienveillante afin de permettre à chaque jeune de développer ses capacités à exercer ses rôles sociaux, d'exercer ses droits, de favoriser sa participation à la vie sociale et l'acquisition de son autogestion dans son projet de vie.

C'est le jeune qui décide de chacune des étapes de son projet. Un contrat d'engagement est co-signé à l'entrée du dispositif par le jeune, sa famille et l'équipe PIVA.

15 jeunes ont été comptabilisés sur l'année 2024, avec des profils variés : foyers de vie, milieu protégé et entreprises.

Sur cette année 2024 ont été embauchés :

- **2 jeunes à l'ESAT de Pommevic sur les ateliers blanchisserie et cuisine.**
- **1 jeune à l'ESAT Agnelis avec un accompagnement vers du milieu ordinaire.**
- **1 jeune à l'ESAT de Castelmeyran en cuisine.**
- **1 jeune à l'ESAT Jean Bernard mais celui-ci a fait un autre choix de vie.**

Les autres jeunes du dispositif ont des perspectives de stages ou de formation ou d'emploi en 2025.

LA SANTE ET L'ACCES AUX SOINS

- Le médecin psychiatre, chef de service qui articule son activité autour de :
- Rencontre systématique de tous les jeunes lors de l'admission puis en amont des synthèses
- Rencontres avec des familles selon les besoins
- Suivis réguliers lorsque les troubles le nécessitent
- Participation aux réunions de service hebdomadaires
- Lien avec les autres acteurs de santé

- Trois psychologues proposent un accompagnement thérapeutique auprès des jeunes, accompagnent les familles, les professionnels et réalisent un travail de partenariat avec l'ensemble du réseau.

L'année 2024 a été particulière avec un poste (0.5 ETP) non remplacé faute de candidatures, une psychologue (0.5 ETP) de janvier à mars qui a ensuite quitté l'établissement, et le congé parental de la troisième psychologue (0.5 ETP). L'activité a donc été fortement impactée et un travail d'orientation vers des psychologues en libéral réalisé. Toutefois, du fait de la saturation des cabinets libéraux, cette activité a aussi été limitée. Une psychologue est revenue de congé parental en septembre 2024 (0.30 ETP) et deux psychologues ont rejoint l'équipe thérapeutique à compter d'octobre 2024 (1.20 ETP). Toutes trois exercent à temps partiel sur l'IME avec un ETP total correspondant à 1.5 ETP. C'est donc une nouvelle équipe qui s'est mise en place fin 2024. La priorité a été portée sur la remise en route des soins pour les jeunes accueillis avec un important travail de mise en place des suivis, des liens avec les familles et partenaires.

- Le secteur infirmerie, composé d'une infirmière libérale sous convention (3 heures hebdomadaires) et d'une aide-soignante (1 ETP), a accompli pour sa part des tâches liées au suivi et à la continuité des soins :
 - Distribution des traitements médicamenteux, soins divers réalisés par l'aide-soignante.
 - Continuité de la collaboration avec la pharmacie pour la préparation et le conditionnement des médicaments, dans le cadre de la gestion des risques liés aux médicaments (traçabilité).
 - Gestion de petits stocks de pharmacie et sécurisation du circuit de distribution des médicaments
 - Travail d'écoute et de soutien auprès des jeunes. Orientation et accompagnement vers d'autres professionnels de santé si besoin.
 - Accompagnement des jeunes pour les prises en charge en secteur libéral (orthophonistes, ...) et sanitaire (ECG, Planning Familial...).
 - Organisation des visites médicales avec le médecin psychiatre de l'établissement.
 - Organisation de bilans de santé en centres d'examen de santé de la CPAM pour 8 jeunes majeurs
 - Transmissions et suivi des demandes, recommandations et prescriptions des médecins auprès des familles.
 - Tenue des fiches individuelles des soins divers concernant chaque jeune.
 - Participation aux réunions de synthèse concernant les jeunes, aux réunions du secteur thérapeutique.
 - L'aide-soignante anime, en collaboration avec les professionnels des différents secteurs de l'établissement et des professionnels du centre ressources des ateliers d'information et de prévention : atelier LIKE YOU sur l'estime de soi et la confiance en soi, séances sur les vaccins, l'hygiène et l'alimentation avec le groupe PIVA, intervention sur le tabac avec les OP.
 - L'aide-soignante participe à la mise en place et l'accompagnement de jeunes aux ateliers clown.
 - Préparation et accompagnement par le binôme AS/IDE des jeunes majeurs au bilan de santé proposé par la Sécurité Sociale
 - Accueil et accompagnement des élèves infirmières par l'IDE
 - poursuite du déploiement de sécurisation du circuit du médicament soutenu par l'outil Archimed

Depuis le 2nd semestre 2024, l'activité de la psychomotricienne (0.5 ETP) s'articule autour d'activités d'évaluations, d'accompagnements individuels et d'ateliers collectifs en fonction des objectifs thérapeutiques et rééducatifs définis lors des synthèses des usagers. Elle porte un regard psychomoteur sur la totalité des jeunes accueillis

28 jeunes bénéficient de la présence de la psychomotricienne répartis en :

- 4 prises en charge en individuel,
- 6 prises en charge en groupe,
- 1 groupe de 12 participants à l'atelier hebdomadaire « Thèque », sport adapté en trinôme avec un enseignant, un éducateur sportif de l'IME et la psychomotricienne.
- Nombreuses rencontres ponctuelles de jeunes à leur initiative, en demande d'un espace thérapeutique, ou à la demande des professionnels suite à des préoccupations des usagers

LE SECTEUR EDUCATIF

Le secteur éducatif accompagne au quotidien les différentes étapes du parcours du jeune en lien avec le secteur formation, le secteur soin et les familles. L'équipe éducative propose aux jeunes des temps de médiation en groupe ou en individuel au sein de l'IME Fongrave et en dehors de l'IME, avec ou sans partenaires externes, d'activités inclusives et/ou en lien avec le Centre Ressources.

Les actions inclusives, d'autonomisations et de relations avec autrui :

Ces actions sont en lien avec :

- La participation à la vie sociale (loisirs, culture, vacances...),

- L'accompagnement au logement dont l'habitat inclusif soutenu par l'IME, L'accompagnement à la communication et les relations avec autrui
- L'autonomie de déplacement,
- Et l'exercice des rôles sociaux.

Les activités de vie sociale méridionales et en soirée inclusives

L'année 2024 est marquée par la poursuite du développement engagée en 2023 des propositions d'activités sociales et de loisirs inclusifs.

L'équipe éducative propose aux jeunes **des activités sociales et de loisirs** en journée et en soirée.

- En 2024, l'activité physique est un axe d'accompagnement qui a été renforcé par le recrutement d'un éducateur sportif à temps partiel pour les jeunes en âge collège et les jeunes en formation à leur demande. C'est un accompagnement en matière d'autonomie (fonctionnelle, habilités motrices, gestion des émotions et des conflits ...) et de participation à la vie sociale (travail de coopération et de cohésion...).

Cette diversité d'activité sportives est proposée dans le but de travailler en petit groupe la relation au groupe, à l'échec, à l'effort, la conscience de son corps, etc.

- L'atelier tir à l'arc comme l'atelier tennis de table concernant un groupe de 6 jeunes et se déroulent entre 12h et 14h à la quinzaine. Ce temps permet d'alléger les groupes durant la pause de midi tout en proposant une activité (encadré par un professionnel et un éducateur) basée sur la concentration et la maîtrise de soi.
- En soirée, la natation en inclusion et le billard en club sont proposés aux jeunes sur les hébergements et aux demi-pensionnaires.
- L'activité éducative le mercredi après-midi s'est associée au centre de loisirs Saint Ferréol pour créer et réaliser un spectacle ensemble.

Des activités pour prendre soin de soi sont également proposées sur site de manière collective.

- Ce sont des séances d'esthétique proposées aux jeunes sur la base du volontariat, à hauteur de deux séances/semaine avec 5 jeunes de 13h à 14h.

Le créneau horaire choisi facilite également la gestion des temps libre des autres jeunes entre midi et 14h. Les jeunes qui participent aux activités sont différents d'une semaine à une autre et s'inscrivent en autonomie sur un planning préalablement affiché pour tous.

Les séances concernent les filles comme les garçons en fonction de l'atelier prévu.

D'autres activités sont proposées de manière individuelle dans ce domaine en dehors de l'IME.

- Des activités ressources telles que l'intervention de la socio esthétique au Sessad sont proposées à des jeunes de l'IME Fongrave.
- Une salle d'apaisement est également à disposition avec le soutien de l'équipe soin à l'IME Fongrave.

L'équipe éducative propose aux jeunes des **activités sociales et culturelles** en journée et en soirée.

- L'activité Clown en route est proposée aux jeunes dans le but de travailler la gestion et le repérage des émotions et sa place au sein d'un groupe.
- L'Activité théâtre : Cette année, 7 séances ont été proposées aux jeunes internes et semi-externes en fonction des âges et du programme. 6 Jeunes et un éducateur ont été présents à chaque séance. Les jeunes, des hébergements ou en demi-pension, peuvent y participer. Le lien avec les familles est renforcé sur cette rentrée 2024. Elles sont informées des soirées accessibles sur le week-end et les vacances scolaires.

Enfin, plusieurs **activités éducatives** pour participer à la vie sociale sont proposées aux jeunes le mercredi après-midi : quasi vingt jeunes répartis en deux groupes s'inscrivent sur les activités proposées en fonction des projets. Cette proposition d'activités ludiques, culturelles et/ou sportives s'articule autour d'un projet phare :

- Réalisation d'un graphe mural en collaboration avec l'artiste graphiste et d'activités variées proposées (foot, basket, jeux de société, sorties culturelles, piscine, cinéma etc.).
- A la rentrée 2024, ce temps d'activité éducative a pour fil conducteur la création et préparation de spectacles (Assemblée Générale de l'Algeei, Centre de Loisirs Saint Ferréol) et la pratique activité physique régulière et rencontre à travers des échanges sportifs.

L'immersion des jeunes dans la Cité via l'habitat inclusif

Les hébergements s'inscrivent dans la continuité de l'accompagnement proposé au sein de l'IME en journée. Ce sont des lieux privilégiés pour accompagner les jeunes dans leur autonomie, les gestes de la vie quotidienne et leur intégration à la vie sociale et culturelle. Cet accompagnement peut se réaliser au travers un hébergement à la semaine, séquentiel et /ou un accueil en soirée.

Un travail d'autonomisation à partir des hébergements inclusifs 20 lits occupés en séquentiels en moyenne par 25 jeunes à la semaine. La configuration de l'offre d'hébergement est inchangée : 3 types d'hébergement mixte :

- 6 places sur « Gaillard » proche de l'Hermitage (présence éducateurs, veilleur et maître de maison)
- 6 places à la « Villa » proche du Conseil Départemental (présence éducateurs, veilleur et maîtresse de maison),
- 8 places en appartement en hyper-centre d'Agen (présence éducateurs, veilleur) qui s'adressent aux plus grands.

Chaque hébergement est organisé en fonction du degré d'autonomie des jeunes accueillis, notamment en ce qui concerne l'encadrement (maitresses de maison, nombre d'éducateur, veilleurs de nuit). Les hébergements apportent des solutions sur mesure avec de l'accueil en semaine, séquentiel, ou en espace lieu ressources pour des jeunes qui en auraient besoin. Ces modalités peuvent ainsi être proposées aux demi-pensionnaires si nécessaire.

En 2024, des soirées ont été proposées aux demi-pensionnaires de manière à accompagner l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne et/ou favoriser la participation aux activités sociales et de loisirs.

L'autonomie au logement pour accomplir les activités domestiques

Les hébergements sont un support éducatif privilégié pour travailler cette dimension du parcours du jeune. Les jeunes travaillent avec les éducateurs l'élaboration des menus, les courses et la réalisation du repas du soir. Ils organisent le lavage de leur linge et apprendre à se servir de celle-ci, ils font aussi l'entretien des espaces collectif/chambres Ce travail d'autonomisation vise à répondre aux attentes et aspirations des jeunes qui souhaitent profiter d'un logement personnel (appartement en ville, FJT dès que possible ou qui se retrouve convoqué sur cette question en accédant à un emploi).

Le développement de l'autonomie pour les déplacements

L'accompagnement pour le développement de l'autonomie des déplacements est également un axe de travail avec les jeunes pour soutenir leur inclusion et leur participation à la vie sociale et professionnelle.

- L'autonomie et les déplacements sont accompagnés notamment par le biais de sorties sans éducateurs pour l'achat de billets de train ou de demande de sortie ponctuelle.
- Lors des déplacements pour un stage à venir, le trajet avec les bus de ville ou le vélo est repéré.
- En 2024, cet axe a été renforcé avec le partenariat d'une association d'accompagnement à l'apprentissage du code. 5 jeunes de manières assidus ont suivi ces cours de soutien. Durant leur période de stage en entreprise, d'autres jeunes ayant exprimés le souhait de passer le code y ont participer de manière à évaluer leur projet.

La participation et la citoyenneté

Des instances collaboratives et représentatives sont mobilisées comme les éco-délégués, la coopérative scolaire, ou le Conseil de la Vie sociale ainsi que les représentants au Conseil Départemental Jeune. Autant d'instances qui visent la construction par le jeune, d'un jugement moral et civique, l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

- **Le CVS** a vocation d'être un lieu d'échanges et d'expressions sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'établissement. Les sujets d'améliorations des locaux et des espaces de vie (création et décorations de salles + de 16 ans et – de 16 ans, utilisation de la salle numérique) et la participation à la commission repas (travail autour des menus en lien avec la responsable de la cuisine et notre fournisseur) sont les sujets de fonds. Les années passées le CVS, en lien avec le projet du CDJ, avait travaillé autour du thème de l'écologie ce qui a orienté les actions menées tout au court de cette période. Actions de sensibilisation, d'informations, de ramassage de déchets (en lien avec les éco délégués). Recherche et travail autour des abeilles et de la pollinisation (réalisation d'un film avec les jeunes du CVS).

En ce qui concerne la période à venir nos élus du CDJ se sont positionnés, lors de la réunion plénière du 12/03/25, sur un travail et une réflexion concernant le « bien être et la santé mentale »

- **L'activité marché** est proposée à l'année en partenariat avec la municipalité de Layrac. Les jeunes réalisent des œuvres en couture, prépare les pâtisseries confectionnées par les autres groupes, puis mettent en vente

au marché de Layrac, les produits réalisés par les jeunes au profit de la coopérative scolaire. C'est un temps privilégié d'échanges avec les habitants et de visibilité du handicap invisible. Cette année, le médiateur pair santé a investi ce temps pour sensibiliser les passants.

- **Le projet de recyclage des déchets** se poursuit avec la récupération des capsules café et tubes dentifrices dans des lieux publics (Pizzeria, Sessad)
- **Au quotidien**, au sein de l'IME les jeunes sont en position de proposer, choisir et s'engager dans le choix d'une activité par exemple, l'activité physique en cette rentrée 2024, est une activité demandée par les jeunes en formation, les jeunes présentent leur projet de séjour à la coopérative scolaire, etc.
Ces moments portés par l'institution accompagnent les jeunes dans l'exercices de leurs droits et libertés ainsi que les rôles sociaux.

Transferts : En 2024, l'ensemble des jeunes sont partis en transferts avec les professionnels de l'IME tous secteurs confondus (soin, logistique, veilleur, éducatif, technique) en petit groupe dans des destinations différentes sur la Nouvelle aquitaine ou l'Occitanie. Ces transferts ont associé des activités culturelles, sociales et sportives. Ce temps partagé a permis de repérer et de découvrir les compétences relationnelles et sociales des jeunes dans de nouveaux environnements. Ce fut des moments privilégiés pour créer de la cohésion entre jeunes et professionnels. L'année 2024 est marquée par la séjour en Allemagne chez nos correspondants de Dinslaken (ville jumelée avec Agen). Les jeunes de la formation EPR sont allés en Allemagne les rencontrer après avoir entretenu des échanges à distance. Ce séjour a été travaillé et continue d'être accompagné avec la proposition de menu allemand au restaurant d'application, la rencontre du comité de jumelage Agen/ Dinslaken, le repérage de la géographie et histoire de Dinslaken, la découverte de la formation des personnes en situation de handicap... La volonté de poursuivre l'expérience par les jeunes de l'échange franco-allemand est partagée.

L'ensemble des transferts sont présentés par les jeunes à la coopérative scolaire pour avis et validation du projet.

Le soutien au lien jeune/ famille/ services /IME

Visite à domicile

Cette modalité d'action pensée à la suite de période de confinement liée au COVID a été reçue positivement par les familles. Elle s'est poursuivie en 2024 à la marge afin d'assurer, si besoin, une continuité éducative entre l'IME et l'environnement familial du jeune, avoir une meilleure connaissance de l'environnement familial du jeune pour adapter son accompagnement, accompagner et orienter les familles en difficultés dans l'éducation de leur enfant. Le besoin s'est porté en 2024 sur le lien à soutenir avec les services pour adapter l'accompagnement du projet du jeune à l'expression du projet personnalisé.

LE SERVICE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Le cadre de vie et la dynamique collective d'accueil permettent à l'IME d'assurer « la fonction de contenance » du cadre institutionnel grâce à la permanence, la stabilité et la structuration d'un cadre. Les fonctions supports garantissent cette vie collective et sont indispensables à la dynamique institutionnelle d'accueil et d'accompagnement. Elles sont aussi en premières lignes concernant les changements de pratiques et contribuent à « l'agilité » de la structure. Elles sont en effet en capacité d'intervenir plus directement auprès des jeunes et de participer à leur accompagnement et de soutenir leur projet à travers leurs missions de transport, de restauration et administratives. Des appels d'offres réguliers initiés par l'ALGEEI sur les grandes prestations d'équipements, de contrôle, de besoins collectifs permettent de réaliser de réelles et substantielles économies financières bien ciblées. Mesures, actions en place et/ou projet de mutualisation des fonctions supports : regroupements avec les autres établissements du même territoire, évaluation des économies potentielles.

Le secteur administratif

L'équipe est composée d'une technicienne administrative assurant également le secrétariat de l'IME et la coordination logistique à 1 ETP et d'un comptable à 1 ETP

La gestion des transports

L'organisation des transports, est importante et très exigeante compte tenu de la personnalisation toujours plus importante, soit dans les emplois du temps, soit dans le travail sur l'accessibilité et la mobilité. Nous veillons en

effet à chaque fois que cela est possible à travailler les déplacements autonomes des jeunes soit sur la totalité du trajet ou sur une partie seulement. De même, le développement des unités d'hébergement en ville pour les internes et la proportion notable d'externes induisent un nombre conséquent de jeunes à transporter et demandent une optimisation maximale des différentes rotations. Des taxis peuvent être selon des critères décidés par l'établissement organisés de part des difficultés liées à l'utilisation des transports en commun, l'accueil séquentiel.

La sécurité

Sur chaque unité, un agent d'entretien et un coordonnateur logistique prennent en charge le suivi des contrôles de sécurité et en mesure tous les aspects par la mise en œuvre de divers travaux. La société COFELY est toujours le prestataire pour assurer la maintenance des systèmes de chauffage (Fongrave et villa d'Agen), des VMC, climatisations et analyses légionnelles. Afin d'optimiser les budgets et d'améliorer la qualité du service, la Société FAUCHE s'occupe de la maintenance du système de sécurité incendie et du désenfumage, DEKRA pour les contrôles obligatoires (gaz, SSI, installation électrique) et SICLI pour les extincteurs BAES et ISS. Conformément aux procédures spécifiques fixées en matière de sécurité et de prévention des risques professionnels, des actions de formation ont été réalisées par l'agent d'entretien à savoir : « Sauveteurs Secouristes du Travail », « Sécurité Incendie » (Manipulation extincteur) et « Sécurité Routière » (Centaure). Deux fois dans l'année, le veilleur de nuit et les éducateurs de l'Unité Fongrave ont effectué la « Formation aux manipulations du SSI, Évacuation et coupure des fluides »

La restauration

Les bâtiments et notamment la cuisine prennent totalement en compte les normes de sécurité et d'hygiène. Les équipes logistique et administrative sont parties prenantes de l'accompagnement des jeunes. Il est à noter que sur l'établissement de FONGRAVE nous sommes sur une formule de restauration à travers laquelle nous avons une dotation de produits frais sous un contrat d'approvisionnement en denrée alimentaire et assistance technique. La confection des repas est assurée.

IV-RESSOURCES HUMAINES

Mouvement des personnels en 2024:

- Départ à la retraite d'une maitresse de maison au 01/01/2024 remplacée le 09/01
- Un adjoint de direction en temps partiel thérapeutique de janvier à décembre
- Une psychologue en congé maternité depuis le 06/11/2023 puis congé parental jusqu'au 12/07/2024
- Démission d'une psychologue au 28/06
- Départ retraite monitrice éducatrice de nuit au 30/06
- Embauche 0,50 ETP psychomotricienne au 28/08
- Embauche 0,50 ETP moniteur éducateur au 09/09 démission le 31/10
- Embauche 2 psychologues au 01/10 à 0,60 ETP chacun
- Départ retraite éducateur technique au 31/10
- Embauche 0,50 ETP supplémentaire d'éducateur sportif
- Embauche 1ETP agent entretien en remplacement de l'ancien devenu veilleur de nuit

Formations réalisées en 2024

Actions	Salarié / qualif	Nbre heures	dates	PPF	hors PPF
Concept de bienveillance	Equipes centre ressources	14	décembre	X	
Formation Excel intermédiaire	moniteur atelier	7	avril	X	
Formation Word intermédiaire	Moniteur atelier	7	avril	X	
Connaissance des publics	Maître de maison et cuisinière	21	Mars à mai	X	
FCO Voyageurs permis D	Chauffeur	35	avril	X	
Conduite véhicule Preventis	Nouveaux salariés	7	Octobre à décembre	X	
FALC	Secrétaire	1fois/mois	Janvier à Décembre		X
Séminaire direction	Directeur	21	avril		X
APP	Tous secteurs	1fois/mois	Janvier à Décembre		X
Recyclage SST	Tous secteurs	7	novembre		X
Transition inclusive	Directeur	35	1r semestre		X
Recyclage habilitation électrique	Veilleurs de nuit	14	Mai/juin		X

Déploiement de la Qualité de vie au travail

Thème retenu : Cohésion entre les jeunes et les professionnels

Une bonne coopération et coordination entre les professionnels de l'établissement sont essentielles pour sécuriser, optimiser, et valoriser le travail de chacun, au profit des bénéficiaires de la structure. Cela contribue à la cohésion des collectifs et à l'engagement de chaque professionnel. Au sein de notre établissement, elle se décline sur de multiples niveaux : coordination et coopération entre usagers, entre professionnels et entre usagers/professionnels. Suite au dépouillement du questionnaire (état des lieux), le groupe de travail QVCT a proposé le plan d'actions réaliste suivant, validé par le COPIL QVCT

1- Cohésion entre usagers :

Début septembre après la rentrée, organiser une journée de cohésion, avec tutorat des plus anciens, pour faciliter la connaissance de l'IME : circuit découverte sous forme de jeu de piste, diffusion films des activités de l'année, présentation des hébergements

Élaborer un questionnaire, à partir des instances, sur les souhaits des usagers pour améliorer la cohésion entre eux.

2- Cohésion entre professionnels :

Journée de cohésion Centre Ressources à renouveler fin août, en avoir une supplémentaire pour Fongrave uniquement en cours d'année sur un VTI

Planifier des VTI échanges inter secteurs sur des sujets choisis par les équipes

Programmer une formation pour tout le personnel « créer et renforcer la cohésion dans son équipe » par exemple Améliorer la transmission de l'information : tout le monde ne consulte pas ses mails en arrivant au travail, les infos évoluent au cours de la journée, quels moyens mettre en place ?

Réflexion collective et individuelle à avoir pour faire remonter des pistes d'amélioration

3- Cohésion entre professionnels et usagers :

Organiser une journée banalisée sur l'IME et une à l'extérieur avec intervenants autour de jeux collectifs, ateliers, olympiades

Élaborer un trombinoscope des pros avec descriptif du métier, et photo affichée sur la porte du bureau ou des hébergements : le groupe QVT va sonder les professionnels, pour autoriser un droit à l'image ou à défaut un avatar pour affichage à l'accueil pour l'ensemble des personnels et sur chaque bureau.

Prochaine étape : faire un point avant fin juin 2025 avec groupe de travail QVCT + COPIL pour le point d'étape (réalisation/ évaluation)

V- LA DEMARCHE QUALITE- CENTRE RESSOURCES

1-Structure qualité

CODIR

Il est constitué de l'ensemble de l'équipe de Direction et de la Référente qualité. Il a pour mission d'élaborer les plans d'action qualité, d'approuver les différents travaux réalisés dans le cadre de la démarche qualité et d'en assurer la mise en œuvre sur les établissements.

COPIL

Il est constitué de professionnels représentatifs des trois sites du Centre Ressource et des différents secteurs professionnels.

Il réunit :

- une secrétaire/comptable (IME de Lalande)
- une éducatrice spécialisée (IME Lalande)
- une monitrice-éducatrice (IME Fongrave)
- Une psychomotricienne (IME Fongrave et IME Lalande)
- une CISP (SESSAD d'Agen)

Il est animé par la référente qualité (psychomotricienne SESSAD d'Agen).

Il a pour mission de coordonner les différents travaux de la démarche et de valider les travaux menés par les groupes de travail.

Au cours de l'année 2024, la composition du COPIL a été modifiée avec le départ de deux professionnels qui ont quitté le Centre Ressources. Ces deux professionnels ont été remplacés et un nouveau professionnel a été accueilli. Nous avons pu préserver la nécessité d'avoir deux professionnels de chaque site du Centre Ressources et une représentativité des différents secteurs professionnels.

Groupes de travail

Ils sont constitués en fonction des besoins du plan d'action qualité.

2-Travaux réalisés dans le cadre de la démarche qualité

-Thématique « Accueil et admission »

Nous avons procédé à la réécriture et la réactualisation des procédures d'accueil et d'admission des deux IME avec le souci de promouvoir la parole, les attentes et le projet du jeune et de sa famille lors qu'ils sont accueillis à l'IME. Il a été menée une réflexion sur la place des stages/immersions et la mise en place d'un plan d'action qualité sur ce thème dans les années futures a été proposée.

Nous avons aussi procédé à la réactualisation des documents en lien avec l'admission, l'accent est mis sur l'accessibilité de ces documents pour l'utilisateur. Le livret d'accueil de l'IME Lalande a été amendé et celui de l'IME Fongrave doit être finalisé.

-Dans le cadre de la réactualisation des documents, une harmonisation des formulaires et autres sur les trois sites du Centre Ressource est réalisée chaque fois que cela est possible : fiche de renseignements administratifs (à finaliser), fiche récapitulative des autorisations, autorisation de droit à l'image.

-Thématique « Accompagnement des 16-25 ans »

L'expérimentation et la mise en œuvre des grilles d'observation des compétences auprès des jeunes 16-25 ans accueillis sur le Centre Ressource a été menée en 2024. Ces grilles balaient différentes thématiques et permettent de mettre en évidence les compétences et les besoins des jeunes. Les thématiques sont les suivantes : habitat, mobilité, vie professionnelle, vie sociale et culturelle, santé. Suite à cette expérimentation et grâce aux retours des professionnels les grilles sont amendées et améliorées.

-Thématique « Sensibilisation au handicap »

Des professionnels du SESSAD ont expérimenté une action de sensibilisation au handicap dans un collège du territoire auprès de classe de 6^{ème}/5^{ème}. Un retour d'expérience de ces interventions a pu être fait et il a été proposé des actions d'amélioration : création d'une enquête de satisfaction qui fait suite aux actions de sensibilisation.

-Suite au peu de retours de l'enquête distribuées l'an dernier aux partenaires « Éducation Nationale », concernant leurs besoins en termes de sensibilisation, nous proposons un nouveau protocole pour expliquer et distribuer cette enquête.

-Il est décidé de recenser des actions de sensibilisation, sur le thème du handicap, menées par les autres acteurs du territoire.

-Enquêtes de satisfaction

En 2024, nous avons réactualisé et mis en œuvre les enquêtes de satisfaction sur les trois sites du Centre Ressource. Nous nous sommes attachés à rendre accessibles ces enquêtes le plus possible. Ces enquêtes sont à destination des familles des jeunes accueillis ou à destination des jeunes majeurs.

Il a été décidé de favoriser la remise en main propre lors de journées festives organisées en janvier par le SESSAD et en juin pour les deux IME avec proposition si besoin de l'accompagnement d'un professionnel pour la remplir.

Les résultats de ces trois enquêtes sont globalement positifs. Les usagers et leurs représentants légaux sont satisfaits de ce qui est proposé sur nos établissements.

-PAQ « préparation des évaluations externes »

En juillet 2024, un plan d'action qualité « préparation des évaluations » externes a été finalisé par le CODIR. Il vise les objectifs suivants :

- Préparer l'institution et les équipes de professionnels à l'audit des évaluateurs externes.
- Procéder à l'évaluation interne du service selon les critères du chapitre 2 du référentiel d'évaluation HAS.
- Procéder au recensement de l'ensemble des éléments de preuve à fournir aux évaluateurs externes
- Préparer les situations de personnes accompagnées qui seront potentiellement auditées par les évaluateurs externes.

Pour ce faire, nous avons mené une première action en août/septembre 2024 :

- Sensibilisation des équipes au prochain cycle d'évaluation. Présentation du référentiel unique d'évaluation de la HAS, présentation de la méthodologie d'évaluation proposée par la HAS et présentation du PAQ.
- Préparation fonctionnelle de l'action 2 : répartition des professionnels dans les groupes de travail / définition des dates de réunion.

D'octobre 2024 à décembre 2024, nous avons poursuivi avec l'action 2 du PAQ :

- Procéder à l'évaluation interne de la structure selon le chapitre 2 du référentiel d'évaluation de la HAS.
- Recensement des documents preuves.

Cette action 2 n'est pas finalisée fin 2024, elle doit se poursuivre courant 2025.

Bilan quantitatif de la démarche qualité

-Nombre de **CODIR** : 3

-Nombre de **COFIL** : 9

-Nombre de réunions de **groupes de travail** :

- Groupes de travail « Accueil et admission » : 6
- Groupes de travail 16-25 ans : 2
- Groupes de travail « sensibilisation handicap » : 4
- Groupes de travail : PAQ « préparation des évaluations externes » : 25
- Nombre de réunions de **présentation des modalités de l'évaluation externe, du référentiel d'évaluation de la HAS et du « PAQ de préparation des évaluations externes sur les établissements du Centre Ressources »** aux équipes des différents sites : 4

VI - RAPPORT BUDGETAIRE

Rappel des faits ayant eu un impact financier en 2024

- Soutien aux projets des jeunes accompagnés (financement de stage, partenariat international avec Dinslaken, financement de transport individuel etc.)
- Poursuite du déploiement des projets inclusifs et de l'UEE au Collège Ducos du Hauron
- Économie réalisée en 2024 à cause des difficultés de recrutement (psychologue, psychomotricien)
- Poursuite du déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur IMAGO DU (volet médical)
- Nette évolution des moyens de communication et amélioration du système d'information (serveur, parc informatique, antenne WIFI, téléphonie)
- Poursuite du projet « OAE – Orchestre à l'École » et élargissement aux jeunes de plus de 16 ans
- Poursuite et développement d'actions de formation (accompagnement 16-25 ans, bienveillance, prévention routière, etc.)

1 Présentation simplifiée du compte de résultat :

a) Budget (produits – charges) réalisé 2024 versus réalisé 2023 avec les écarts en € et en % :

Charges :

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

L'augmentation importante de 34 037 € est en partie sur la ligne chauffage +30 663 € suite à une surestimation de 2022 atténuée en 2023, mais également l'augmentation des transports individuels + 3 471€ dont le coût des billets d'avion concernant le jumelage avec Dinslaken (Allemagne).

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

L'augmentation de 6% provient de 2 indemnités départ à la retraite (atténuées avec reprises provisions) pour 36 183 € avec charges, le versement de la prime SEGUR pour les « oubliés » d'un montant de 38 984 € et l'augmentation du GVT.

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Les primes d'assurances transport ont augmentées de 42%, les loyers de 3%

Produits :

Aucune mesure nouvelle pour cette année

b) Budget (produits–charges) budget exécutoire 2024 versus réalisé 2024 avec les écarts en € et en % :

Charges :

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Le résultat déficitaire de 36 799 € de ce groupe s'explique par : une augmentation de la ligne chauffage de 25 307 € ; la ligne électricité a augmenté + 10 382 € au vu de l'augmentation du prix du kw/h ; la prise en charge d'un déplacement en Allemagne dans le cadre du jumelage avec la ville de Dinslaken (7038€) atténuée par l'obtention d'une subvention auprès de l'OFAJ (4495€) ; le dépassement de la ligne prestations extérieures est en partie due au coût des hébergements en stages extérieurs usagers 14 958€ sur d'autres structures que celles de l'ALGEEI.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel après affectation reprise de provisions

Ce compte se solde par un résultat réel excédentaire avec atténuation des provisions (63 939 €). Une économie importante réalisée sur des postes non remplacés spécifiques (difficultés de recrutement) avec notamment le temps partiel thérapeutique d'un adjoint de direction, postes vacants : psychomotricien, psychologue suite à départ sur un autre établissement, et le congé parental d'une autre psychologue.

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Ce compte se solde sur un déficit réel de 28 759 € avant affectation résultat en provisions est dû : dépassement de la ligne loyer + 3993€ ; entretien et maintenances + 6648€ dont dépenses non prévues : câblage bornes WIFI et réparation carrosserie d'un véhicule de +10ans avec tiers non identifié ; augmentation des assurances transport + 42% (+6300€).

Produits :

Nous sommes en dotation globale puisqu'en CPOM. L'excédent réel total des produits de 15 168 €, correspond notamment à des reprises de provisions sur le **groupe III** : une reprise provision pour la dotation travaux affectés pour 3 032 € (en compensation du G3) ; une reprise de subvention pour le matériel financé par la taxe d'apprentissage pour 10904 € (en compensation du G3) et prévu pour 8 249 € ; une subvention exceptionnelle de 4 495 € pour le séjour à Dinslaken. Enfin des remboursements de repas pris par le personnel hors temps de travail pour 2 220 €. Un élément important qu'il faut souligner. En effet, la taxe d'apprentissage, recette aléatoire s'il en est, permet d'équiper les ateliers de formation professionnelle et d'atténuer l'autofinancement du budget de l'IME.

2. Investissements réalisés en 2024

Il est à noter que suite au passage à l'ERRD pour l'association, la section investissement de l'établissement n'est plus présentée comme auparavant sur les comptes administratifs et l'analyse sur les ressources d'investissement est désormais faite au niveau de l'ensemble du périmètre du CPOM dans le rapport budgétaire et financier joint à l'ERRD. Dans le cadre du PPI, nous avons prévu sur 2024 un montant de 46 500 € d'investissement.

Le montant total réalisé au cours de cette année s'élève à 61 470,75 dont 5 499 € financé par la taxe d'apprentissage (TAP) : renouvellement en partie du parc informatique et d'un serveur pour 27 890,09 € ; adoucisseur cuisine collective pour 3 205,20 € ; tracteur d'occasion entretien parc pour 2 500 € ; réfection

peintures salle de dessin, salle projection et hébergement pour 16 503,39 € ; mobilier classe UEE collège pour 4 773,07 € ; remplacement canapés hébergement pour 1 100 € ; matériel financé par la TAP pour titres formation professionnelle pour 5499€.

VII – CONCLUSION

Après présentation du rapport de gestion et des comptes administratifs 2024 au Conseil d'Administration, nous vous proposons donc d'affecter l'excédent restant de 13 665,92 € de la manière suivante :

- **13 665,92 € affectés en provision pour réserve de compensation des déficits**

Le rapport démontre l'engagement de l'établissement sur les orientations stratégiques du CPOM et la transformation de l'offre de service. Il traduit l'investissement important dans le système d'information, dans le développement des compétences des professionnels au regard de l'évolution des profils de la population accompagnée. Enfin, la prise en compte de la dimension « parcours » dans l'accompagnement des jeunes et de la fonction ressources assurée par l'établissement.

**Andri ANDRIANONY,
Directeur**

IME DE LALANDE

I – PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'IME de Lalande est implanté sur la commune d'Agen, à la limite des communes de Bon -Encontre et de Pont-du-Casse. L'I.M.E. de Lalande est agréé par l'Agence Régionale de Santé pour accueillir 36 jeunes des deux sexes âgés de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. Les jeunes accueillis sont inscrits dans l'établissement à la demande des parents, suite à une notification MDPH. L'établissement propose des modalités diversifiées d'accompagnement. Pour répondre au plus près des besoins des jeunes, l'IME de Lalande est structuré en 3 pôles : pôle enfance 6 -12 ans, avec un groupe d'accueil spécifique orienté sur le repérage, l'acquisition des premières autonomies, les jeux, la créativité, l'appréhension du groupe. Un deuxième groupe, pôle adolescence de 12-15 ans, continuité du travail amorcé et passerelle entre le monde de l'enfance et celui des jeunes majeurs et le pôle 16- 20ans et plus aura pour objectif de les accompagner dans leur devenir au travers de nombreuses expérimentations.

L'IME de Lalande fait partie du Centre Ressources. L'Unité d'Enseignement Externalisé Autisme (UEEA) est rattaché à l'établissement.

L'IME LALANDE dispose de 3 Unités d'enseignement :

- **Une unité d'enseignement interne à Bon Encontre**
- **Une unité d'enseignement externalisée implantée au sein du Collège JASMIN LES ILES à Agen**
- **Une unité d'enseignement externalisée AUTISME (UEEA) au sein de l'École Élémentaire Édouard HERRIOT à Agen**

II - EVOLUTION DES PERSONNES ACCUEILLIES

Évolution des classes d'âges à l'admission :

Une tendance d'un âge d'admission compris entre 11 et 13 ans.

Répartition par âge des usagers présents en 2024 : 49 usagers ont été accueillis sur l'établissement au cours de l'année 2024, dont 40 sur l'IME Lalande et 9 sur l'Unité d'Enseignement Élémentaire de l'Autisme.

Age	6 - 10 ans	11 - 13 ans	14 - 17 ans	18 ans et +
Nombre	8	12	18	11

Ce tableau fait apparaître une tranche d'âge majoritairement située entre 14 et 17 ans. Cette réalité amène les organisations à se modifier, le groupe des plus jeunes se réduisant fortement sur l'IME.

Origine géographique (locale, départementale, régionale, exprimée en pourcentage) :

En 2024, 86 % des usagers résident sur le territoire de l'Agglomération d'AGEN et 14 % en dehors.

Les entrées à l'IME de Lalande en 2024 :

En 2024, l'IME Lalande a réalisé 6 entrées au sein de l'établissement.

Les sorties d'usagers en 2024 :

4 usagers ont quitté l'établissement sur l'année civile 2024 :

- 1 vers un foyer de vie hors association
- 1 vers un foyer de vie au sein de l'association
- 1 vers un autre Institut Médico Éducatif avec hébergement hors association
- 1 vers un autre suivi hors secteur Agenais

TYPOLOGIE de la population accueillie à l'IME LALANDE en 2024 (49 usagers) :

DEFICIENCE	NOMBRE	POURCENTAGE
Déficiência Intellectuelle Légère	4	7%
Déficiência Intellectuelle Moyenne	21	35%
Déficiência Intellectuelle Sévère	6	10%
T.S.A	19	31%
Pluri handicaps	6	10%
Troubles psychologiques associés	4	7%

La typologie de la population accueillie se modifie lentement mais de façon constante.

Nous accompagnons des jeunes avec des pathologies associées, des troubles sensoriels, tel que les déficits visuels, auditifs, de la communication et du langage ou des troubles psychiques, TND...

Le nombre de jeunes TSA est également en constante augmentation.

III – EVOLUTION DE L'ACTIVITE

L'effectif a varié entre 35 et 38 jeunes. La file active en 2024 est de 42 jeunes.

L'activité est conforme aux attendus du CPOM avec un prévisionnel de 6222 journées et un réalisé de 6777 journées.

Indicateurs CPOM- 2024

Taux d'occupation : (activité réalisée/activité demandée) de 109%

Taux d'occupation : (agrément : Accueil/Agrément) de 102%

L'année 2024 intègre l'activité de l'IME Lalande et de l'UEEA.

Malgré l'accroissement de l'activité de l'UEEA avec 9 élèves jusqu'en Septembre 2024, nous constatons une activité conforme aux exigences du CPOM prévoyant une activité prenant en considération l'absentéisme lié aux réalités sociales et de handicap des jeunes qui entraînent des absences régulières.

Sur l'UEEA, nous pouvons observer que sur 2024 :

- De janvier à septembre 2024 : 883 journées avec 9 jeunes accueillis ;
- D'octobre à décembre 2024 : 288 journées avec 8 jeunes accueillis.

Ce qui représente un total de journées de 1171 pour cette unité.

IV- LES PRESTATIONS DELIVREES

Les actions pédagogiques : activité UEEA- scolarisation UEI et UEE

1- Concernant l'UEEA

L'Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) est un dispositif spécialisé visant à accompagner les enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) dans leurs apprentissages et leur inclusion scolaire. Créée dans le cadre de la **Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement (2018-2022)** et en application de la **circulaire du 5 avril 2016 relative aux unités d'enseignement en maternelle et en élémentaire pour les élèves avec autisme**, l'UEEA a pour mission de favoriser l'inclusion scolaire des enfants présentant des besoins éducatifs spécifiques. Rattachée à l'**Institut Médico-Éducatif (IME) Lalande**, l'UEEA se compose d'une équipe pluridisciplinaire (enseignant spécialisé, AESH Co, professionnels éducatifs (éducateur spécialisé), AESH et psychologue). Ce dispositif a pour particularité d'associer étroitement le secteur du médico-social au secteur de l'éducation nationale, en faisant intervenir de manière coordonnée, auprès des enfants concernés et sur le lieu de la classe des professionnels issus de ces deux milieux. En lien avec les familles, les professionnels de l'UEEA travaillent au quotidien la mise en place d'une inclusion scolaire et sociale réussie.

L'UEEA a accompagné neuf enfants en 2023-2024, dont **huit garçons et une fille, âgés de 6 à 11 ans**, tous présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) avec ou sans troubles associés. Pour l'année scolaire 2024-2025, elle accueille **huit garçons, âgés de 7 à 11 ans**.

Classe de référence de l'élève et d'inclusion	Rentrée 2023-2024	Rentrée 2024-2025
CP	2	0
CE1	6	2
CE2	0	6
CM1	1	0
CM2	0	0

Ces enfants rencontrent des **difficultés substantielles**, principalement dans les **domaines de la communication, des interactions sociales et de la gestion des comportements**. Des **adaptations individuelles** sont mises en place pour favoriser leur compréhension de l'environnement, l'attention et la coopération selon leurs besoins sensoriels et cognitifs : Casque anti-bruit, Timer contrats de jetons, consignes ou séquentiels de travail, TLA, renforçateurs... Certains ont un **langage verbal** limité ou absent, des **outils de communication alternative et augmentée (CAA)** sont mis en place dans toutes les situations : classeur de communication **PECS**, tandis que d'autres possèdent des compétences verbales mais **peinent à comprendre les codes sociaux** ou à **réguler leurs émotions**. Des particularités sensorielles et des comportements défis peuvent également **impacter leur adaptation à l'environnement scolaire**. Pour cela, des adaptations générales et au niveau de la posture des professionnels sont mises en place, **les intervenants ajustent leur communication** avec les enfants selon les compétences de ces derniers : ils s'attachent à réduire leur débit de parole, produire des phrases courtes, délivrer des messages concrets entrecoupés de silence. Ils parlent avec une intensité vocale modérée, évitant ainsi de contribuer à élever le volume sonore de la classe. Ils emploient également des pictogrammes, voire dessin, durant leurs échanges avec l'enfant. Les déplacements des intervenants dans la salle de classe sont également réduits pour ne pas surcharger les enfants sur le plan sensoriel. **Le mobilier de la salle est également peu déplacé. Les intervenants privilégient la guidance physique à la guidance orale** pour tous les enfants qui n'ont pas accès à une compréhension orale suffisante. Les intervenants veillent à prévenir les enfants au plus tôt lorsqu'il y a un imprévu en s'ajustant à la compréhension de l'enfant (pictogrammes, plannings visuels...).

Parmi les huit enfants accueillis en 2024-2025, **quatre** présentent une **limitation de l'inclusion dans leur classe de référence**. Les intervenants travaillent donc avec eux sur leur **posture d'élève** afin de favoriser progressivement leur inclusion dans leur classe de référence. Deux d'entre eux ont pu accéder à une **inclusion scolaire d'une demi-heure par semaine** et participent également aux temps de goûter avec leur classe. Tous les enfants bénéficient néanmoins d'une **inclusion dans les temps collectifs** de la vie de l'école, tels que la **récréation** et la **cantine**, favorisant ainsi leur **socialisation** et leur **adaptation au milieu scolaire**.

Les quatre autres enfants, en revanche, ont progressivement augmenté leur temps d'inclusion, allant de 6 heures par jour pour les plus jeunes à une journée complète en classe ordinaire pour un des enfants inclus en classe de CE2. **L'évaluation des besoins** se fait de manière **continue** tout au long de l'année, avec des ajustements réguliers en fonction des progrès observés. Ceux-ci concernent notamment **l'inclusion scolaire, le développement des compétences académiques, l'autonomie, la communication et la gestion des interactions sociales**. Cette approche évolutive permet d'adapter l'accompagnement afin de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant et de favoriser son épanouissement ainsi que son inclusion scolaire. Elle repose sur des **observations en situation, des bilans menés par les professionnels** (enseignant spécialisé, éducateurs, mais aussi professionnels libéraux tels que l'orthophoniste, le psychomotricien), **ainsi que sur des échanges réguliers avec les familles**. Ces éléments permettent d'**élaborer un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)** et d'**ajuster les interventions pédagogiques et éducatives** en fonction des capacités et des objectifs spécifiques de chaque élève.

Les prestations délivrées

a. Prestation de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

L'UEEA met en place un accompagnement global visant à **maintenir et développer les capacités fonctionnelles** des enfants, en prenant en compte leurs besoins spécifiques en matière de besoins, de soins et de suivi psychologique. Chaque élève bénéficie de **bilans et d'évaluations fonctionnelles et psychologiques régulières**, permettant d'ajuster les interventions et d'optimiser leur accompagnement. L'**accès aux soins** est un axe central du dispositif. Une **habituatation aux soins médicaux** est mise en place afin de préparer les enfants à leurs rendez-vous médicaux, en collaboration étroite avec les familles. Des **grilles de cotation** sont utilisées pour objectiver les observations, et des **comptes rendus** sont transmis aux familles et aux professionnels de santé dans le but de favoriser une coordination efficace entre tous les acteurs impliqués. Un travail spécifique est mené pour **accompagner les enfants à exprimer leurs ressentis** et à développer leurs capacités d'**autorégulation émotionnelle**, notamment face à la douleur ou à des situations stressantes. L'**hygiène corporelle et buccale** fait également l'objet d'un accompagnement éducatif individualisé, soutenu par une **guidance parentale**. Une évaluation des besoins permet de mettre en place des **stratégies d'apprentissage adaptées** et des **outils visuels** facilitant la compréhension et l'appropriation de ces gestes du quotidien. Des **temps sensoriels** sont mis en place pour **réguler les particularités sensorielles** des enfants et favoriser leur bien-être. Ces temps permettent d'adapter leur environnement, de prévenir la surcharge sensorielle et d'accompagner les enfants dans la gestion de leurs perceptions sensorielles, en lien avec les professionnels de santé et l'équipe éducative.

b. Prestations en termes d'autonomie

L'UEEA met en place un accompagnement structuré visant à **développer l'autonomie des enfants** dans les actes du quotidien et à renforcer leurs compétences sociales et communicationnelles. L'acquisition de l'autonomie passe par un **accompagnement sur les temps de vie quotidienne**, incluant l'**utilisation des toilettes**, la capacité à **mettre et enlever son manteau, ses chaussures et ses chaussettes**, ainsi que la **gestion du plateau-repas à la cantine**. Ces apprentissages sont adaptés aux capacités de chaque enfant et soutenus par des **méthodes éducatives individualisées**. L'UEEA favorise également l'**autonomie dans la communication et les interactions sociales**. Les enfants sont accompagnés dans l'utilisation d'**outils de communication adaptés** (classeur de communication PECS). L'**accompagnement à la communication** vise à **faciliter les interactions avec autrui** en aidant les enfants à **enrichir leur vocabulaire et structurer leurs échanges**. Cela passe par l'utilisation de **scénarios sociaux et de supports visuels** (classeur de communication, pictogrammes), qui leur permettent de mieux comprendre les situations sociales et de s'exprimer de manière adaptée. L'**emploi du temps visuel** joue un rôle essentiel dans le développement de l'**autonomie des enfants**. En structurant leur journée à l'aide de supports adaptés, tels que des pictogrammes ou des séquences illustrées, il leur permet d'**anticiper les différentes activités**, de mieux comprendre les attentes et de se repérer dans le temps. Le développement des **compétences sociales** est encouragé à travers des **groupes d'habiletés sociales**, des **accompagnements éducatifs lors des temps collectifs**, ainsi que des **activités en individuel avec un professionnel éducatif**.

c. Prestations pour la participation sociale

L'UEEA met en place divers **accompagnements favorisant la participation sociale** des enfants, en développant leur autonomie dans les activités de loisirs, scolaires et familiales. Les enfants sont encouragés à **participer à des activités sociales et de loisirs**, notamment lors des **sorties organisées pendant les vacances scolaires**. Ils bénéficient également d'un accompagnement pour l'**accomplissement des activités domestiques**, à travers des **séances de guidance à domicile**, ainsi que des **ateliers cuisine** visant à renforcer leur autonomie au quotidien. Dans le cadre de leur scolarité, l'accompagnement vise à **favoriser leur inclusion progressive**. Cela passe par leur **participation aux ESS (Équipes de Suivi de Scolarisation)**, un **suivi individualisé sur les temps d'inclusion**, ainsi qu'un **travail spécifique en classe UEEA** pour les préparer à l'inclusion et consolider

leurs acquis. Des **adaptations pédagogiques et outils visuels** sont mis en place pour faciliter leur apprentissage, en s'appuyant sur des approches telles que **TEACCH, ABA et Borel-Maisonny**. L'UEEA accompagne aussi les enfants lors des **sorties pédagogiques** (théâtre, cinéma, randonnée...) et des **temps forts de l'école** (carnaval, fête de l'école...).

d. Prestations de coordination renforcée pour la cohérence de parcours

L'UEEA met en place une **coordination renforcée** afin d'assurer un accompagnement cohérent et adapté aux besoins de chaque enfant. Cette coordination implique un **travail en lien étroit avec les professionnels libéraux** (orthophonistes, psychomotriciens, éducateurs spécialisés), ainsi qu'avec les **centres de loisirs** pour faciliter l'accès aux activités extrascolaires. Une collaboration est également établie avec l'association TomEnfantPhare, association engagée dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leur famille, afin de structurer et anticiper leur parcours. Enfin, des **échanges réguliers avec les familles** permettent d'assurer un suivi individualisé, d'adapter les interventions et de garantir une continuité entre les différents environnements de vie de l'enfant.

2- Concernant l'organisation de la scolarisation en IME – Unité d'enseignement interne et Unité d'enseignement externalisée

Pour l'IME Lalande, l'unité d'enseignement interne et externalisée bénéficie d'un seul poste d'enseignant spécialisé (*en présence élèves 21h + 3h de coordination*) qui accompagne en priorité la scolarisation de **18 jeunes (dont 1 jeune inscrit à l'Ime de Lapeyre (convention des deux IME) (âgés de moins de 16 ans) - Pôle ado et Pôle jeunesse**. Tous les jeunes de moins de 16ans accueillis sur Lalande bénéficient d'un temps de scolarisation en UEI. Les temps de scolarisation peuvent être individuels ou de groupes selon les aptitudes et besoins des jeunes. Ces temps de scolarisation s'inscrivent dans un accompagnement global proposé au sein de l'IME. **Au cours de la rentrée de septembre 2024, 18 élèves sont en obligation scolaire dont 15 sont en âge collège dont 15 collégiens + 2 en partenariat avec d'autres établissements (1 planète autisme et 1 IME Lapeyre) et 3 élémentaires scolarisés uniquement en UEI**

Les démarches pédagogiques utilisées en classe :

La priorité de l'accompagnement pédagogique reste cette année l'apprentissage de la lecture pour que tous les jeunes puissent accéder à un maximum d'autonomie dans leur vie future. L'apprentissage de la lecture est donc la priorité de tous jeunes en capacité et est abordée de façon régulière à travers un rituel de fluence et des supports de lectures pratiques (supports issus du quotidien qui font sens pour ces jeunes). Les pictogrammes sont utilisés au quotidien pour soutenir la lecture et la compréhension.

- Utilisation de support visuel pour étayer le langage oral : images classifiées, albums de littératures de jeunesse, images séquentielles, pictogrammes.

- Utilisation des albums de littérature de jeunesse : comme support de langage, support de découverte du monde, culture littéraire...

- Méthode Borel/Maisonny : méthode utilisée pour soutenir l'expression orale et le travail phonologique lors des séances de phonologie et d'apprentissage de la lecture.

- Utilisation de l'outil informatique : faciliter l'accès à l'écrit pour certains élèves qui ont des difficultés de motricité fine. Utilisation d'applications pédagogiques pour présenter le travail de façon ludique et différente, activités d'entraînement et de réinvestissement. LALILO

- Matériel concret de manipulation type Montessori :

Activités rituelles de jeux mathématiques favorisant la construction du nombre: tableau de 100, chenille de nombres, cartes à pincettes, barres bleues et rouges, escalier des nombres...

Les nombres dans le quotidien : apprentissages pratiques /Lien éducatif et CVS, Coopérative scolaire.: Lire la monnaie, Lire l'heure, Lire les prix,

Utilisation du langage MAKATON pour soutenir la compréhension (langage réceptif) et la communication (langage expressif) : pictogramme et gestes LSF

LA SANTE ET L'ACCES AUX SOINS

- Le Médecin Psychiatre chef de service, articule son activité autour de :
- Rencontre systématique de tous les jeunes lors de l'admission puis en amont des synthèses
 - Rencontres avec des familles selon les besoins
 - Suivis réguliers lorsque les troubles le nécessitant
 - Participation à une synthèse sur deux (question d'emploi du temps) pour l'élaboration des PPA et aux réunions de services hebdomadaires
 - Lien avec les autres acteurs de santé et réunions secteurs soins.
- La psychologue propose un accompagnement thérapeutique auprès des jeunes, a une activité d'évaluation, accompagne les familles, les professionnels et les partenaires et a des missions de coordination. Concernant son activité d'évaluation et de suivi thérapeutique, elle se décline comme suit :
- 1) 1^{er} semestre 2024 : 16 usagers suivis
12 prises en charge individuelles hebdomadaires
Accompagnement du groupe d'équithérapie (5 usagers) le vendredi matin une semaine sur deux.
Soutien psychologique ponctuel à la demande des familles, de l'équipe éducative ou des usagers.
 - 2) 2^{ème} semestre 2024 : 25 usagers suivis,
9 prises en charge individuelles hebdomadaires et 1 prise en en charge individuelle une semaine sur deux.
Accompagnement du groupe d'équithérapie (4 usagers) le vendredi matin, une semaine sur deux.
Mise en place et co-animation du groupe « Communication » (5 usagers) une fois par semaine : réaliser les outils personnalisés de CAA (Communication Augmentative Alternative), apprendre à les utiliser et généraliser leur usage avec l'ensemble des interlocuteurs et dans différents contextes.
Mise en place et co-animation d'un groupe de parole des usagers du pôle des 16-20 ans, une fois par semaine. Ce groupe répond à plusieurs axes de travail : régulation des conflits, verbalisation des tensions et gestion des émotions dans le respect de chacun, ajustement relationnel et développement des habiletés sociales, travail de prévention sur la thématique du harcèlement.
 - 3) bilans psychologiques :
Bilans psychométriques, bilans fonctionnels et profils sensoriels.
Entretiens d'évaluation psychologique d'usagers repérés par l'équipe comme présentant des signes inquiétants de souffrance psychique.

La psychologue du service participe aux différentes réunions :

- Pluridisciplinaires, institutionnelles, de l'équipe soin, de préparation de la rentrée, projets personnalisés et suivis de projets, groupes d'analyse de la pratique, réunions partenaires (EN, ASE, services placements familiaux, MDPH...).

- Rencontre avec les familles/ services gardien, famille d'accueil
- Travail de liaison avec le Médecin Psychiatre et l'équipe d'infirmières.

Concernant son activité de coordination, ses missions s'articulent autour de 4 axes principaux : la coordination et la supervision des projets personnalisés d'accompagnement, la participation à la vie institutionnelle, accompagnement technique de l'équipe en lien avec la supervision d'EPSILON, animation et participation aux réunions techniques.

La psychomotricienne

- 1) 1^{er} semestre 2024 :
 - Poste vacant.
- 2) 2^{ème} semestre 2024 : Arrivée de la psychomotricienne le 28 août 2024.
 - Rencontres et observations psychomotrices de l'ensemble des nouveaux rentrants au sein de l'IME,
 - 10 bilans psychomoteurs réalisés afin de déterminer les besoins spécifiques et individuels de l'usagers,
 - Retour de bilan à l'usager et l'élaboration et validation de son projet thérapeutique
 - 24 jeunes bénéficient de la présence de la psychomotricienne de manière hebdomadaire 1 à 3 fois par semaine
 - 10 prises en charge en individuel,
 - 5 prises en charge en groupe,
 - Rencontres ponctuelles de jeunes à leur initiative, en demande d'un espace thérapeutique.

- Rencontre de l'utilisateur à la demande des professionnels suite à des préoccupations des usagers.
- Observation et interventions ponctuelles en milieu naturelle : repas..., ou sur les ateliers éducatifs et professionnels : ARPA, salle d'activité... afin de favoriser l'autonomie de la personne accompagnée.

Le secteur thérapeutique contribue, par différentes actions, à :

- La réflexion éthique, à l'occasion de différentes réunions, questionnant en permanence la poursuite des suivis et les modalités des accompagnements thérapeutiques.
- Respecter les libertés et droits fondamentaux de la personne accompagnée en garantissant le respect de sa vie privée, de sa dignité, son intimité, ses opinions ...
- Garantir l'expression et la participation de l'utilisateur dans son projet d'accompagnement en le questionnant régulièrement sur ses besoins, en l'informant sur l'évolution de son parcours de soin.
- Accompagner l'utilisateur dans le développement de son autonomie, notamment pour prendre soin de sa santé.

➤ L'activité des infirmières libérales

Depuis début septembre 2021, deux infirmières libérales interviennent en tant que prestataires au sein de l'IME. Elles sont présentes deux demi-journées par semaine (mardi matin) et vendredi (après-midi) pour un volume horaire hebdomadaire de **7h**. En lien avec l'équipe pluridisciplinaire et le PES, elles s'inscrivent dans une démarche de promotion de la santé et invitent les jeunes et leurs familles à s'impliquer et à développer leur autonomie pour qu'ils soient acteurs de leur santé dans leur parcours de vie.

Poursuite des actions menées par les infirmières au sein de l'IME Lalande :

- 1- **Recueil des éléments médicaux anciens et actuels** permettant une meilleure connaissance du dossier de l'utilisateur, auprès des familles mais également auprès des services hospitaliers.
- 2- **Favoriser les bilans médicaux complets** (Rdv CPAM-Examen de prévention santé (dentiste, ophtalmo, prise de sang, audiogramme...) et l'accès aux soins courants et préventifs (soins ophtalmologiques, soins dentaires...): contacts CPAM, accompagnement jeunes et familles au questionnaire pour accord parental, transmission et recueil d'informations demandées avant ce bilan de santé, planning des bilans avec contacts famille et accompagnement au centre d'examen des jeunes. Toujours dans le projet CPAM Préparation et mise en œuvre d'une action spécifique autour de l'accès au soin pour 14 usagers de l'IME en collaboration avec la psychologue, réalisation de séance d'habituatation aux soins avant chaque bilan de santé : présentation des différents examens réalisés (visuel, auditif, prise de sang, dentaire) à l'aide du matériel et méthode KAPASS, mise en situation des jeunes.
- 3- **Interlocutrices privilégiées pour les familles** pour transmettre les éléments médicaux en vue d'actualiser le dossier médical et faciliter la fluidité de parcours. S'assurer du suivi médical en accord avec les familles, les médecins généralistes ou spécialistes, les services de soins extra ou intra hospitalier, les soins à domicile et différents partenaires sociaux pour obtenir compte rendu et/ou mettre en place un suivi surtout pour actualiser les dossiers dans les antécédents les traitements ... (reste à faire 60%)
- 4- **Interlocutrices privilégiées pour transmettre au Docteur Dari** les demandes de renouvellement d'ordonnance.
- 5- **Soutien aux familles dans la compréhension** des ordonnances, l'appropriation des troubles et la connaissance du handicap. Aide à la compréhension et au suivi des traitements médicaux et Visite à domicile. (Une trentaine de rendez-vous dont notamment 8 jeunes avec suivi rapproché et régulier)
- 6- **Usagers épileptiques** : proposer du relais aux familles/ familles d'accueil pour les prises de rdv auprès des spécialistes tout en s'assurant de la présence du traitement adapté en cas de crise et proposer un accompagnement lors des rendez-vous. Ont été assurés des rendez-vous pour trois jeunes ; consultations pédiatre épileptologue, EEG et coordination du dossier médical. Et sensibilisation auprès des professionnels éducatifs de l'IME (vidéos, affichage et temps d'échange).

- 7- **Actualisation facilitée des éléments médicaux** grâce à leur réseau professionnel, notamment avec les infirmiers libéraux et autres réseaux du droit commun.
- 8- **Préparation des piluliers** chaque semaine.
- 9- **Mise en place d'une pharmacie** (2 armoires dont une destinée aux IDE au médicaments et ceux sous prescription l'autre pour les traumatismes et blessures) au sein du bureau infirmier, péremption et mise à jour des pharmacies au sein de chaque groupe d'enfants.
- 10- **Mise à jour des pharmacies pour transports dans tous les véhicules de l'établissement et transferts/sorties.**
- 11- **Accompagnement personnalisé des jeunes adultes autour de la vie affective et sexuelle**, puis orientation et accompagnement vers les consultations pour mise en place d'une contraception. Prévention/Information autour des infections et MST et moyens de prévention qui pourrait également s'étendre sur un petit collectif en lien avec le réseau de droit commun. (Planning Familiale...). Partenariat avec le CEGIDD.
- 12- **Accueil, écoute et soin des jeunes** au sein de l'IME de (plaie, douleur, entretien à la demande, protocole douleur...).
- 13- **Interlocutrices privilégiées dans la transmission des informations globales** concernant les situations des jeunes auprès du Dr Dari.
- 14- **Réassurance et éclairage auprès des équipes éducatives** face à certaines interrogations et appréhensions médicales (ex : crise épilepsie, handicap psychique, troubles du comportement, troubles alimentaires...).
- 15- **Réunion Clinique Soins** autour « des besoins de la personne » et des situations complexes /1 fois par mois.
- 16- **Suivi et accompagnement personnalisé autour des problèmes staturaux pondérales.**
- 17- **Accompagnement individualisé autour de la nutrition, des troubles du sommeil** et de l'estime de soi et mise en réseau et coopération des acteurs autour du jeune et sa famille. Instauration d'un régime individualisé à l'IME et accompagnement, conseils hygiéno-diététiques, recherche et accompagnement pour une prise en charge extérieur pour 2 jeunes.
- 18- **Vieillesse, à la participation et consentement éclairé de la personne et de ses représentants légaux** favorisé par la connaissance globale de la famille, du jeune et le lien de confiance privilégié, facilitant leur prise en compte lors des consultations.
- 19- **Partage des informations médicales (secret partagé).**
- 20- **Participation aux points de situation/partenaires et projet personnalisé pour certains jeunes ayant besoin d'un accompagnement au soin spécifique et individualisé**
- 21- **Rencontre/Entretien téléphonique** en lien avec la psychologue de l'établissement et avec les familles d'accueil (ASE) pour connaissance autour des changements liés aux modifications de posologie et aux questionnements liés à l'adolescence, aux changements pubertaires...
- 22- **TAG/PCR/Sensibilisation à la vaccination** auprès des jeunes et des professionnels.
- 23- **Mise en place de Procédure individualisée en cas d'urgence pour les jeunes épileptiques.**
- 24- **Aide à la mise à jour des PPMS de l'établissement (partie trousse médicale)**

25- Accueil de stagiaire IDE et mise en place d'action prévention autour des écrans avec le pole 16/20 ans. (Présence sur site 3 semaines)

26- Mise en place des dossiers soin IMAGO et des ordonnances via IMAGO

LE SECTEUR EDUCATIF

LE PÔLE ENFANCE

En 2024, le groupe était composé de 5 enfants de 9 à 11 ans

Les projets éducatifs du groupe :

Ces projets d'activités ont été mis en place afin que les enfants apprennent à vivre ensemble mais aussi à ce que chacun ait sa propre identité, acceptent les règles, grandissent à leur rythme, apprennent à faire tout seuls. Comme l'année précédente, des rituels ont été conservés afin de permettre aux enfants de ritualiser le travail de repérage des prénoms, de la date, de la météo, de l'emploi du temps. Au-delà des projets mis en place, un travail de repérage dans le temps avec comme supports photographies et pictogrammes, avec emploi du temps visualisé, rituel autour de la date, récit du week-end, de la soirée...L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne (repas, toilette, temps informels...) est mis en place au quotidien de façon individuelle ou en petit groupe. Un cahier de vie est illustré par des photos et des petits commentaires des enfants pour chaque sortie et activité. Les enfants ont la possibilité de le ramener dans leur famille régulièrement. Des temps « passerelle » (activités partagées) sur le pôle Pré-adolescent sont proposés pour certains jeunes. Le but de ces projets éducatifs est de favoriser les activités qui stimulent le dynamisme, favorisent la prise de responsabilité, tout en progressant vers l'acquisition de nouvelles compétences. Ces expériences permettent à chacun de trouver des repères et des plaisirs partagés.

LE PÔLE ADOLESCENCE

Les professionnels du pôle ados restent vigilants à mettre en place des projets qui répondent aux besoins spécifiques des jeunes tout en respectant les principes de bienveillance. Dans un souci d'éthique, ils s'inscrivent au quotidien dans un travail de réflexion et de partage d'expériences de manière pluridisciplinaire. Ils utilisent également les différentes formations qui leur sont proposées pour conserver cette dynamique : APP, Supervision et formation TND... En lien avec la nomenclature SERAFIN PH, l'équipe élabore chaque année des projets individualisés pour répondre aux besoins des jeunes en collaboration étroite avec la famille et en tenant compte de l'autodétermination des jeunes.

De janvier à juillet 2024

Ce pôle se compose de 17 jeunes et est réparti en 4 groupes d'accueil. Les jeunes sont encadrés par trois éducatrices spécialisées, un moniteur éducateur, un éducateur sportif à temps partiel, deux moniteurs d'atelier à temps partiel.

1. Travail sur les autonomies et activités éducatives

Ces différentes activités visent à accompagner les jeunes dans l'acquisition ou le renforcement de l'autonomie dans les actions du quotidien :

- **Aptitudes domestiques** : approche et apprentissage des différents sujets concernant la vie quotidienne et domestique (emploi du temps personnalisé, gestion du vestiaire, dangers de la maison, l'heure...)
- **Activité hygiène et esthétique** : revoir les bases de l'hygiène générale et adaptée tant corporelle, qu'alimentaire ou vestimentaire (douche après l'activité aquatique, après l'activité sportive, brossage des dents, hygiène intime, soin des mains...). Prendre soin de soi et valoriser l'image de soi. Aborder des thématiques en lien avec leurs préoccupations.
- **L'activité cuisine** : il s'agit d'acquérir une autonomie relative à la préparation de plats simples du quotidien. Apprentissage des recettes de base et de l'utilisation du matériel électrique. Cette activité s'étend de la construction du menu à la dégustation des plats, en passant par le choix des recettes, l'achat des ingrédients, la réalisation des plats, vaisselle, rangement...
- **Autonomie des déplacements** : utiliser les éléments de la vie réelle pour expérimenter les apprentissages fait à l'I.M.E., travailler l'accès à l'autonomie en extérieur en faisant des courses ou en allant en ville. Travail autour

de la sécurité routière et des habiletés sociales. Développer les facultés de repérage spatio-temporel et répondre à un besoin fondamental pour les jeunes et les familles.

- **Jardin des sens** : Créer un espace particulier destiné à la détente et à l'observation des différentes plantations. Fabrication de bacs à fleurs et d'un mini parcours sensoriel adapté. C'est un projet sur du long terme où il est important d'apprendre à se poser, à projeter et à concevoir, ainsi qu'à s'initier au maniement d'outils.

Création d'un bassin et jardin zen aquatique peuplé de poissons avec pour objectif principal de responsabiliser les jeunes quant à l'entretien du bassin : nourrir les poissons, prendre soin des plantes...

Permaculture en partenariat avec la Cerise sur le Râteau : création d'un jardin potager. Découverte de la permaculture et son fonctionnement, mise en place d'un compost, entretien du parc de l'établissement avec plantations de fleurs, herbes aromatiques...

Ces différentes activités visent à favoriser l'expression et la participation des jeunes sous différentes formes et avec différents supports :

- **Groupe Habiletés sociales et Citoyenneté** : Travail autour de la notion de handicap avec le support d'un livre sur le thème de « qu'est-ce-qu'un IME ? ».

Formaliser autour d'échanges collectifs des notions du quotidien comme l'amitié, la citoyenneté, les droits... au travers différents jeux.

- **Projet Makaton** : Ce projet a pour but d'apprendre aux enfants les pictogrammes ainsi que les signes Makaton. Ceux-ci améliorent l'articulation, la compréhension et l'écoute des enfants. Ce travail de communication est un outil à la relation, aux échanges et aux interactions entre l'adulte et les enfants mais aussi entre enfants. Cette méthode est utilisée comme tremplin au langage Oral (grâce aux signes) mais aussi tremplin au langage écrit (grâce aux pictogrammes).

De nombreux professionnels sont formés à cet outil ce qui permet de généraliser son utilisation à l'ensemble des jeunes de l'IME.

- **Arts plastiques** : participer au développement de la motricité fine, à l'éveil des sensibilités et des facultés imaginatives au sein d'un cadre sécurisant, apaisant et bienveillant (création d'un livre illustré, de cartes postales destinées à la vente, préparation d'expositions) ; développer l'entraide, la pair-aidance et la cohésion de groupe en particulier lors de la réalisation de toiles collectives, parvenir à prendre soin de son espace en respectant celui de l'autre. Élaboration de tableaux en continu pour une exposition qui aura lieu en 2024 à la bibliothèque municipale d'Agen.

Land'Art : Réalisation d'un espace particulier dans lequel les jeunes créent des œuvres uniquement construites avec des matériaux naturels glanés sur site et en extérieur.

- **Activité d'expression** : activité **clown en route** une fois par mois : doter les jeunes d'un outil atypique favorisant la compréhension, la maîtrise, l'interprétation et le décodage de l'ensemble des émotions. Apprendre à se désinhiber, à laisser librement son imagination s'exprimer et donner libre cours à ses fantaisies dans un cadre sécurisant propice à l'éveil de son individualité.

- **Activités manuelles** : réaliser des objets ou des décorations pour l'IME ou pour des événements particuliers (fêtes diverses). Mettre en œuvre la motricité fine et l'imagination des jeunes. Leur permettre de réaliser leurs propres idées. Participation à des temps d'activités manuelles proposés par l'AFDAS dans un lieu extérieur à l'IME.

Les jeunes, acteurs de leur projet, forts de leur autodétermination, participent à des temps formalisés afin d'exprimer leurs droits et leurs devoirs :

- **Temps d'accueil collectif** : pour visualiser l'emploi du temps de la semaine et permettre des échanges autour de leur week-end ou autres questionnements.

- **Bilan de la semaine** : un temps est réservé au jeune pour exprimer leur ressenti sur la semaine écoulée (bons ou mauvais moments) et sur les activités auxquelles ils ont participé.

- Participation aux PPA : des temps d'échanges en individuel avec l'éducateur référent permettent aux jeunes de verbaliser ses attentes, envies et projets en lien avec son accompagnement au sein de l'IME. Ceci permet aux jeunes et aux professionnels d'avoir une visibilité sur la continuité et la fluidité des parcours.
- CVS : les jeunes participent activement à la vie de l'établissement grâce aux instances : ils élisent les représentants, font des demandes et les verbalisent lors des réunions officielles.

Les jeunes sont initiés de manière concrète aux notions de bénévolat et d'entraide en intervenant dans des associations ou en réalisant des productions au bénéfice d'un tiers dans le but de travailler l'accès à la citoyenneté et l'accessibilité aux lieux de droit commun :

- Partenariat avec le Florida initier au bénévolat en distribuant les programmes du Florida aux commerçants du centre-ville. Réalisation de pâtisseries pour les artistes en concert au Florida.
- Partenariat avec l'ARPA initier au bénévolat en s'impliquant dans le nettoyage des boxes, le soin aux chats.
- Projet éducatif coopérative scolaire : Production de biens destinés à la vente permettant de récolter des fonds au bénéfice de la coopérative scolaire dans l'optique de participer aux financements des divers projets pour les jeunes.

Diverses activités sportives, de loisirs et de bien-être sont proposées tout au long de l'année dans le but de sensibiliser les jeunes à l'importance d'une bonne hygiène de vie, de leur santé physique et mentale :

- Activité Zumba en partenariat avec Gigafit et partagée avec le Sessad: proposer une activité ludique et motivante qui répond à la demande des jeunes. Activité Fitness avec une intervenante extérieure a permis aux jeunes de travailler les muscles de leur corps de diverses manières.
- Activités physiques et sportives : activité aquatique, sport santé, sport au collège
- Projet Équitation : Permettre aux enfants de partager un moment attendu en extérieur dans une ferme équestre, installer une relation de confiance enfants/adultes, travail sur l'autonomie pratique (mettre les bottes, habillage, déshabillage,), dans l'exercice de la monte ; prendre confiance en soi et dépasser ses peurs et ses appréhensions.
- Snoezelen : Médiation qui permet, au travers d'une exploration sensorielle, d'apporter un bien-être, un apaisement, d'élargir la relation avec le monde environnant et avec autrui.

2. Diverses sorties ou actions ont été proposées aux jeunes :

- Sorties loisirs : Tour de France, jardin des nénuphars
- Réalisation de pâtisseries pour les artistes du Florida
- Journées sportives : tennis de table
- Organisation d'une journée festive pour la fin d'année
- Participation à l'assemblée générale de l'association
- Sorties au théâtre
- Séjour à Carcassonne : aller voir la flamme olympique
- Séjour nature au Domaine d'Escapa
- Accueil de jeunes en stage d'évaluation pour une éventuelle admission

D'août à décembre 2024

Ce pôle se compose de 16 jeunes répartis en 3 groupes d'accueil. Les jeunes sont accompagnés par trois éducatrices spécialisées.

1. Travail sur les autonomies et activités éducatives

Ces différentes activités visent à accompagner les jeunes dans l'acquisition ou le renforcement de l'autonomie dans les actions du quotidien :

- **Temps d'accueil / Aptitudes domestiques** : temps d'accompagnement pour faire l'emploi du temps de la semaine, échange sur les activités du week-end, travail sur la gestion de ses affaires, approche et apprentissage sur différents sujets concernant la vie quotidienne et domestique. Mise en place grâce à des outils visualisés adaptés du brossage des dents après le repas.

- **Activité hygiène et esthétique** : revoir les bases de l'hygiène générale et adaptée tant corporelle, qu'alimentaire ou vestimentaire (douche après l'activité aquatique, après l'activité sportive, brossage des dents, hygiène intime, soin des mains...). Prendre soin de soi et valoriser l'image de soi. Aborder des thématiques en lien avec leurs préoccupations.

- **L'activité cuisine** : il s'agit d'acquérir une autonomie relative à la préparation de plats simples du quotidien. Apprentissage des recettes de base (en suivant des étapes séquencées, la lecture de recette adaptée à la compréhension de chacun : pictogrammes, développement du vocabulaire...) et de l'utilisation du matériel électrique. Découverte de saveurs. Cette activité s'étend de la construction du menu à la dégustation des plats (opportunités également de communication), en passant par le choix des recettes, l'achat des ingrédients avec la gestion du budget, la réalisation des plats, vaisselle, rangement et organisations...

- **Autonomie des déplacements** : utiliser les éléments de la vie réelle pour expérimenter les apprentissages fait à l'I.M.E., travailler l'accès à l'autonomie en extérieur en faisant des courses ou en allant en ville. Travail autour de la sécurité routière, et des habiletés sociales. Développer les facultés de repérage spatio-temporel et répondre à un besoin fondamental pour les jeunes et les familles.

- **Aménagements extérieurs** :

Jardin des sens : Créer un espace particulier destiné à la détente et à l'observation des différentes plantations. Fabrication de bacs à fleurs et d'un mini parcours sensoriel adapté. C'est un projet sur du long terme où il est important d'apprendre à se poser, à projeter et à concevoir, ainsi qu'à s'initier au maniement d'outils.

Création d'un bassin et jardin zen aquatique peuplé de poissons avec pour objectif principal de responsabiliser les jeunes quant à l'entretien de bassin : nourrir les poissons, prendre soin des plantes...

Permaculture en partenariat avec la Cerise sur le Râteau : création d'un jardin potager. Découverte de la permaculture et son fonctionnement, mise en place d'un compost, entretien du parc de l'établissement avec plantations de fleurs, herbes aromatiques...

Ces différentes activités visent à favoriser l'expression et la participation des jeunes ainsi qu'à aborder les notions de bientraitance et de consentement dans les relations à autrui :

- **Groupe Habiletés sociales** : Aborder et/ou reprendre les notions concernant les codes sociaux, la présentation à autrui, la posture physique, savoir faire des demandes et savoir écouter l'autre, travail sur le savoir-être avec ses pairs, travail sur la notion de handicap et les réseaux sociaux (utilisation et sensibilisation aux dangers, au harcèlement...).

- **Projet communication** : Il s'agit d'apprendre à communiquer et à être avec l'Autre au travers de jeux, de temps d'échange, de travail sur la fabrication d'outils (TLA), réflexion sur des thèmes d'actualité... ainsi que d'amener les jeunes à se saisir de ce travail afin d'acquérir un maximum d'autodétermination. La finalité sera de créer **une charte de la bientraitance pour l'IME** avec des actions concrètes.

- **Projet Vie affective et Consentement** : Parler de la notion de consentement, la définir au travers de diverses situations vécues à l'IME, dans leur quotidien ou issues de supports visuels et amener les jeunes à pouvoir verbaliser leur consentement ou non-consentement dans toutes situations. Définir la notion de respect et aborder les relations plus intimes : amour, amitié et les comportements adaptés à leur âge.

- **Activités manuelles** : réaliser des objets ou des décorations pour l'IME ou pour des événements particuliers (fêtes diverses). Mettre en œuvre la motricité fine et l'imagination des jeunes. Leur permettre de réaliser leurs propres idées.

- **Activité d'expression** : activité **clown en route** une fois par mois : doter les jeunes d'un outil atypique favorisant la compréhension, la maîtrise, l'interprétation et le décodage de l'ensemble des émotions. Apprendre à se désinhiber, à laisser librement son imagination s'exprimer et donner libre cours à ses fantaisies dans un cadre sécurisant propice à l'éveil de son individualité.

Diverses activités sportives, de loisirs et de bien-être sont proposées tout au long de l'année dans le but de sensibiliser les jeunes à l'importance d'une bonne hygiène de vie, de leur santé physique et mentale :

- Activité Zumba en partenariat avec Ironfit : proposer une activité ludique et motivante qui répond à la demande des jeunes. Activité Fitness avec une intervenante extérieure a permis aux jeunes de travailler les muscles de leur corps de diverses manières.
- Snoezelen : Médiation qui permet, au travers d'une exploration sensorielle, d'apporter un bien-être, un apaisement, d'élargir la relation avec le monde environnant et avec autrui.
- E.P.S Collège : Immersion dans un collège avec les classes de 6ème autour des activités sportives telles que la course d'orientation, l'activité aquatique, le cross du collège, et la participation à une journée découverte autour du golf.
- Projet Équitation : Permettre aux enfants de partager un moment attendu en extérieur dans une ferme équestre, installer une relation de confiance enfants/adultes, travail sur l'autonomie pratique et personnelle (mettre les bottes, habillage, déshabillage,), dans l'exercice de la monte ; prendre confiance en soi et dépasser ses peurs et ses appréhensions.

Les jeunes sont initiés de manière concrète aux notions de bénévolat et d'entraide en intervenant dans des associations ou en réalisant des productions au bénéfice d'un tiers dans le but de travailler l'accès à la citoyenneté et l'accessibilité aux lieux de droit commun :

- Partenariat avec le Florida initier au bénévolat en réalisant des encas salés et/ou sucrés pour les artistes en concert au Florida. **Diverses sorties ou actions ont été proposées aux jeunes :**

- Journées sportives : cross du collège, initiation golf
- Participation à une soirée cinéma
- Participation à l'action « Nettoyons la Nature »
- Organisation de la journée du Makaton
- Organisation d'une journée festive pour Halloween
- Sorties au théâtre
- Accueil de jeunes en stage d'évaluation pour d'éventuelles admissions
- Organisation d'une journée festive de fin d'année et des animations sur la semaine.

LE POLE 16- 20 ans

L'âge de 16 ans va acter un élément de l'entrée dans l'âge adulte. En effet, c'est 16 ans c'est l'âge ou l'on peut :

- ➔ Se faire recenser afin d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (connaître qu'à partir de 18 ans des qu'on a fait l'inscription (JDC), ils sont automatiquement inscrit à 18 ans sur les listes électorales, qu'ils peuvent s'inscrire à des examens...).
- ➔ Avoir sa propre carte vitale
- ➔ Déclarer un médecin traitant, prendre RDV
- ➔ Commencer la conduite accompagnée....

C'est un âge charnière qui demande un accompagnement spécifique vers la majorité et vers une sortie de l'établissement à 20 ans qui verra l'accomplissement de son projet personnel quel qu'il soit. Le pôle 16/20 ans est une porte symbolique sur l'avenir. C'est un temps et un espace qui clôturent un parcours sur l'IME. C'est aussi un espace où les droits comme les devoirs vont prendre une dimension différente. L'accès à la majorité entre autres choses, est une prise de conscience importante dans cette ligne temporelle aussi bien pour l'usager que pour ses représentants légaux. Ceux sont des adolescents et des jeunes majeurs en partance vers un ailleurs et un devenir adulte. Cet accompagnement spécifique se fait sur le pôle 16-20 ans de l'Ime Lalande, constitué d'une équipe pluridisciplinaire. Externaliser les actions du pôle 16/20 ans est la feuille de route de ce pôle afin de favoriser et d'inscrire le jeune dans une trajectoire, un parcours, en accompagnant ceux-ci dans l'élaboration de leur projet de vie au plus près de la cité. En effet, les jeunes aspirent de plus en plus en plus à évoluer dans les espaces de droit commun ou du milieu ordinaire. L'organisation du pôle 16/20 ans a évolué afin de mettre un focus sur le travail de l'acquisition des autonomies des jeunes, hors les murs. Ce travail est réalisé autour de 5 thématiques :

- ➔ Accès au logement (accompagnement pour accomplir les activités domestiques et vivre dans un logement).
- ➔ Accès à la mobilité (accompagnement vers la mobilité et l'autonomie de déplacement)
- ➔ Accès aux soins (accompagnement à l'accès de sa santé)
- ➔ Vie sociale et citoyenne (accompagnement pour exercer ses rôles sociaux : accès à l'exercice des droits et des libertés, bénévolat/sport/culture/loisirs.....)
- ➔ Insertion professionnelle (accompagnement pour mener sa vie professionnelle).

Cette délocalisation hors les murs de l'IME permet ainsi aux jeunes de se projeter de façon réaliste sur leur vie future, les avantages, les contraintes, les droits et les devoirs en externe et dans les espaces de vie de droit commun.

1- Accès au logement :

Être en mesure d'évaluer et d'expérimenter ses compétences dans l'investissement d'un logement (préparation d'un repas, achats de denrées, entretien des locaux, dangers domestiques, monnaie...).

Moyens (centre ressources) :

De janvier 2023 juillet 2024 : Utilisation de trois appartements sur la commune d'Agen, utilisés le lundi, mardi et mercredi.

Depuis septembre 2024, utilisation de deux appartements sur la commune d'Agen utilisés le lundi et jeudi.

Les actions :

- Travail sur « *la monnaie* » pour la confection des repas sur la semaine et/ou sur le mois pour une personne.
- Séances en collectif et/ou en individuel en appartement de 1 à 3 fois par semaines.
- Atelier blanchisserie/pâtisserie/nettoyage des véhicules/nettoyage des lieux de vie un après-midi par semaine.

Sécurité : Être en mesure d'évaluer ou de s'auto évaluer sur les différents risques inhérents à la vie dans un logement (dangers domestiques, sécurisation de son logement, entretien de son espace de vie dans les règles d'hygiène...)

- Accompagnement autour de la citoyenneté et en matière de ressources et d'autogestion : l'administratif en lien avec le logement.

Administratif : Être en mesure de trouver les ressources pour la gestion des démarches administratives lié à un logement (facture, dossier divers, démarche en ligne, connaissances de ses droits...).

- Rendez-vous individuel AS : jeune 16/20 ans
- Rendez-vous Individuel Chargé d'insertion : jeune 16/20 ans

2- La mobilité :

- Être en mesure de se déplacer seul par l'utilisation de moyens collectifs et/ou individuel
- Capacité pour un jeune, dans son parcours de vie, de pouvoir mobiliser ses ressources (internes et externes) afin d'accéder à une autonomie dans un déplacement d'un point A à un point B

Les actions :

- Séance d'autonomie des déplacements 1 à 2 fois par semaine (transports en commun, se repérer et se déplacer en ville.....).
- Séance ASSR
- Accompagnement individuel/collectif sur l'utilisation d'application et/ou le repérage spatial (tps non formalisé).
- Rencontre préparatoire, avec la chargée d'insertion, au projet mobilité avec l'auto-école de la sauvegarde : prise de contact, accompagnement à l'évaluation et à la mise en place du permis (B ou AM).
- Accompagnement transport domicile/stage et accompagnement à l'appropriation et à l'autonomie de ces transports.

3- La santé-Le bien-être :

- Prendre soin de soi : l'hygiène générale, hygiène de vie sociale et des espaces de vie, hygiène corporelle et de santé physique et mentale.
- Accès à la santé : avoir les mêmes droits que tous les autres citoyens.

Moyens : Centre Ressources

Partenariat avec un cabinet d'infirmières libérales qui se déplacent sur l'IME Lalande.
Un psychologue – un psychiatre et une psychomotricienne sur l'IME Lalande.
Professionnels formés Snoezelen et sophrologie.

- Partenariat avec l'hôpital de jour : contacts téléphoniques 1 fois/mois avec l'Hôpital de jour adolescents - lien dans l'accompagnement d'un JM.
- Partenariat avec le CEGID de l'hôpital, IREPS...
- Accompagnements snoezelen
- Accompagnement sophrologie
- Prévention de l'obésité via une activité aquatique et une activité d'endurance
- Rendez-vous individuel suivi infirmière
- Rencontres psychologue
- Rencontre psychiatre
- Accompagnements sur des pharmacies
- Accompagnement à la sortie vers les CMP
- Accompagnement à la CPAM, RDV Doctolib, et autres sur l'administratif santé

4- L'insertion professionnelle :

Capacité de l'accompagné à construire son projet professionnel adapté, lui permettant de trouver un emploi en milieu ordinaire ou spécialisé.

Moyens (Centre Ressources) :

Plateau technique du Centre Ressources (restauration, espaces verts, horticulture, APH, nettoyage des véhicules).
La logistique de l'IME Lalande assure les transports des jeunes sur les lieux de stage.
Moniteur d'atelier – Chargée d'insertion socio professionnelle.

En interdisciplinarité avec le moniteur d'atelier et la chargée d'insertion :

Les actions :

a) Accompagnement sur projets professionnel en milieu ordinaire :

- Accompagnement à l'employabilité, facilitatrice d'embauche pour les jeunes du 16-20 ans :
- Entretien avec l'entreprise pour description du poste de travail
- Observation du poste de travail avec le jeune en situation de « travail »
- Travail autour des référentiels métiers comme support de compétences à développer
- Adaptation du poste en lien avec les difficultés observées via la mise en place d'outils adaptés (*ex : genouillères, séquençage des tâches, mise en place du Timer, renforceurs, casque anti-bruit, outils visuels, ajustement de l'emploi temps en lien avec la situation de handicap du jeune*).
- Evaluation au poste de travail après adaptation.

b) Accompagnement sur projets professionnels en milieu spécialisé

- Immersion en collectif et ou en individuel sur l'Esat Cart'services, l'ESAT Agnelys et l'Esat Pomaret (jeunes 16/20 ans et jeunes du pôle ados)
- Evaluer les capacités de mise au travail
- Travail autour de la concentration
- Travail autour de la consigne : compréhension et application
- Evaluer les savoirs être
- Travail en équipe
 - ➔ 1 stage de 3 semaines + 1 jour par semaine pour 1 jeune du 16/20 ans
 - ➔ 1 immersion sur 1 journée entière pour 3 à 4 jeunes du 16/20 ans

→ 1 immersion sur 1 journée entière pour 3 à 5 jeunes 16/20 ans et pôle ados

Les actions :

- Bénévolat : les bouchons d'amour
- Accompagnement à recherche d'actions de bénévolat
- Sortie loisirs et culturelle environ 8 fois sur l'année (cinéma, médiathèque, restaurant, théâtre.....)
- Informations événementielles
- Accompagnement par un moniteur éducateur et éducateur sportif dans une salle de sport tous les mercredis après-midi sur un groupe de jeunes 16/20 ans
- Activité aquatique en collectif
- Immersion en groupe en Foyer de Vie et participation aux activités
- Stage en individuel en Foyer de Vie
- Rencontres famille sur site ou en VAD
- Entretiens éducatifs individuel avec chaque jeune du pôle 16/20 ans une fois par semaine
- Accompagnement administratif autour des démarches avec la MDPH en lien avec l'assistante sociale et la chargée d'insertion.

LE PARTENARIAT

Le partenariat est un maillon indispensable à l'externalisation des actions de l'IME vers la cité, que cela soit pour le logement, la mobilité, la santé, la vie citoyenne/les loisirs/le lien social et l'insertion professionnelle.

Créer un réseau de partenaires territorial permettant d'ouvrir le champ des possibles pour ces jeunes. Cette recherche de partenariat doit concerner autant le côté professionnel, afin de pouvoir mettre en place des stages de découverte, de validation de projet ou d'intégration d'établissements (entreprises privées, associations avec salariés, IMPRO, ESAT...), que le versant « citoyen » avec des stages en associations solidaires, associations culturelles, ... afin de travailler l'ensemble des codes sociaux et l'ouverture au monde. Il s'agit de permettre aux partenaires de nous découvrir, de découvrir notre souplesse de fonctionnement, de découvrir les jeunes, leurs compétences, leurs appétences, leur savoir-faire et leur savoir-être. Il s'agit ensuite aux jeunes accompagnés de découvrir les entreprises du milieu ordinaire, leur fonctionnement, leurs exigences ; de découvrir les associations et de s'apercevoir que même, si certains ne pourront pas accéder à l'emploi, ils pourront avoir une place de citoyen à travers le bénévolat. Chaque action partenariale permet dans ses objectifs pédagogiques de travailler au plus près des besoins des jeunes.

LE SERVICE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Des appels d'offres réguliers initiés par l'ALGEEI sur les grandes prestations d'équipements, de contrôle, de besoins collectifs permettent de réaliser de réelles et substantielles économies financières bien ciblées. Mesures, actions en place et/ou projet de mutualisation des fonctions supports : regroupements avec les autres établissements du même territoire, évaluation des économies potentielles.

Le secteur administratif

L'équipe est composée d'une secrétaire à 0.50 ETP et d'une comptable à 0.84 ETP.

Les fonctions supports garantissent cette vie collective et sont indispensables à la dynamique institutionnelle d'accueil et d'accompagnement. Elles sont aussi en premières lignes concernant les changements de pratiques et contribuent à « l'agilité » de la structure. Elles sont en effet en capacité d'intervenir et de participer à leur accompagnement et de soutenir les projets à travers les missions administratives, et également de transport et de restauration.

Les transports

L'organisation des transports, est importante et très exigeante compte tenu de la personnalisation toujours plus importante, soit dans les emplois du temps, soit dans le travail sur l'accessibilité et la mobilité. Nous veillons en effet à chaque fois que cela est possible à travailler les déplacements autonomes des jeunes soit sur la totalité du trajet ou sur une partie seulement. Des taxis peuvent être selon des critères décidés par l'établissement organisés de part des difficultés liées à l'utilisation des transports en commun, l'accueil séquentiel et la zone géographique élargie d'admission.

La sécurité

Un agent logistique prend en charge le suivi des contrôles de sécurité et en mesure tous les aspects par la mise en œuvre de divers travaux. Conformément aux procédures spécifiques fixées en matière de sécurité et de prévention des risques professionnels, des actions de formation ont été réalisées par l'agent d'entretien à savoir : « Sauveteurs Secouristes du Travail », « Sécurité Incendie » (Manipulation extincteur) et « Sécurité Routière » (Centaure).

La restauration

Les bâtiments et notamment la cuisine prennent totalement en compte aux normes de sécurité et d'hygiène. Les équipes logistique et administrative sont parties prenantes de l'accompagnement des usagers. Il est à noter que sur l'établissement nous travaillons en portage de repas en liaison froide.

V- RESSOURCES HUMAINES

a) Tableau des effectifs : par fonction (ETP et charges de personnel) avec les mouvements sur l'année (recrutements et départs).

<i>Nombre de salariés</i>	<i>Fonctions</i>	<i>ETP</i>
<u>Équipe pluridisciplinaire</u>		
2	Enseignants	2
5	Éducateurs Spécialisés	4,20
4	Moniteurs Éducateurs	3,30
2.5	Moniteur Atelier	1,30
0.5	Éducateur Sportif	0,40
1	AES	1
1	Médecin psychiatre	0,128
1	Psychomotricienne	0,50
2	Psychologue	0,90
1	Chargée insertion socio professionnel	0,50
1	Assistante sociale	0,40
<u>Équipe administratif</u>		
1	Secrétaire	0,5
1	Comptable	0,84
<u>Équipe service logistique</u>		
2	Chauffeurs / Agents de maintenance	1,615
2	Techniciennes d'hygiène/accompagnatrices transport	1,65
<u>Direction</u>		
1	Directeur	0,5
1	Adjoint de direction	1
29		20.733

Au cours de l'année 2024, nous avons eu comme mouvement du personnel :

- La comptable à mi-temps thérapeutique depuis septembre 2023 qui a repris son poste à 0.84etp en décembre 2024.
- Départ à la retraite de l'agent des services logistique en avril.
- Embauche à 0,70 ETP éducatrice spécialisée à l'UEEA en octobre suite à un départ.
- Embauche à 0,50 ETP d'un moniteur éducateur suite au départ de la précédente en août.
- Embauche à 0.50 ETP d'une psychomotricienne suite au départ de la précédente en août.
- Deux moniteurs éducateurs en arrêt long depuis 2022 ont quitté l'établissement (licenciement pour inaptitude et rupture conventionnelle) : une embauche en mars et une en avril.
- Suite à un licenciement en octobre : embauche d'une personne en tant qu'agent de service logistique/chauffeur en décembre.

b) **Tableau de formation (en nombre d'heures) avec le type de formation, le personnel par fonction :**

Actions	Salarié / qualif	Nbre heures	OPCO	Hors OPCO
Connaissances des publics	Agent service logistique	21	X	
Excel Intermédiaire	Sécretaire de direction	7	X	
Word Perfectionnement	CISP	7	X	
Excel Perfectionnement	Comptable	7	X	
CENTAURE	Educatif, Agent service logistique, Administratif	7	X	
CENTAURE	CISP, Agent service logistique	7		X
EPSILON - Supervision - Formation Action	Pluridisciplinaire éducatif	41		X
SST	Educatif, Agent service logistique, Administratif, Soins	7		X

Déploiement de Qualité de vie au travail

Des actions favorisant la qualité de vie au travail sont menées à l'IME de LALANDE / UEEA

✚ Choix du thème / Etat des lieux avec l'ensemble des professionnels de l'IME

“La cohésion, la reconnaissance et le lien, inter secteurs au service de l'utilisateur -Accompagnement au quotidien la valorisation et la place de chacun : jeunes et professionnels. Quels leviers pour favoriser les synergies d'équipe dans la cohérence et la reconnaissance de chacun aux services de la complémentarité ? Etat des lieux et perspectives.”

✚ Phase diagnostic et élaboration du plan d'actions

Un groupe de travail représentatif de tous les secteurs de l'établissement administratif, logistique, soin, éducatif, social etc. a pu rédiger un questionnaire en direction de l'ensemble des équipes afin d'établir un plan d'action sur **4 temps de travail** (de juin 2024 à juillet 2024).

Une analyse des réponses (taux de participation de 67.74 %) permet de travailler sur un plan d'action et une mise en oeuvre après consultation du COPIL QVCT de l'établissement.

✚ Mise en oeuvre du Plan d'action et experimentation seront réalisés en 2025

VI-LA DEMARCHE QUALITE- CENTRE RESSOURCES

Cf. supra IME FONGRAVE

VII - RAPPORT BUDGETAIRE

Rappel des principaux faits ayant eu un impact financier en 2024

- Poursuite du déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur IMAGO DU avec le volet médical
- Poursuite de l'accroissement de l'offre et des accompagnements partagés au sein du Centre ressources et avec d'autres partenaires
- Poursuite du projet « Orchestre à l'École »
- Difficultés pour assurer les rééducations orthophoniques en l'absence d'un professionnel, recours aux professionnels du secteur libéral
- Des frais de transport assez élevés liés aux projets des jeunes (stage, orthophonie etc.)
- Une facture d'eau élevée (fuite), contestation en cours
- Poursuite du développement du partenariat avec notamment les signatures de conventions avec ESAT Agnelis, Planète Autisme, IME de Lapeyre etc.

I. Présentation simplifiée du compte de résultat :

a) Budget (produits – charges) réalisé 2023 versus réalisé 2024 avec les écarts en € et en % :

Charges :

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Sur 2024, nous avons une augmentation des charges de 28 024 € soit 11.52% par rapport à 2023. Ceci s'explique par une hausse des prix de la vie courante telles que le carburant, les frais de transports, l'eau, l'alimentation. De plus, nous avons une hausse des prises en charge d'orthophonie. Des coûts de transports en lien avec les projets des jeunes accompagnés.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Les charges de personnel sont plus élevées par rapport à 2023 de 132 269 € soit 14,13%, ce taux est dû à des remplacements CDD pour des arrêts maladies, formation, délégations CSE et CSE Central etc.

Le personnel a bénéficié de plusieurs formations non remboursées. Sur l'année 2024 des licenciements ont occasionné des charges exceptionnelles. Tout ceci a été repris en provisions.

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Sur le groupe III nous constatons également des hausses de certaines charges de 5.28% pour 9 134 € qui est dû à des augmentations des charges d'entretiens des locaux, jardins mais aussi sur les véhicules, ainsi que sur les maintenances.

Produits :

Groupe I : Produits de la tarification et assimilés

Une hausse des produits du Groupe I entre 2023 et 2024 de 161 092 €, soit +4.19%, qui s'explique par une revalorisation du budget visant à pallier les besoins du service.

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation

Nous avons un écart significatif 95.40% entre ces deux dernières années, qui est dû aux modifications du plan comptable et une refacturation d'indemnité de départ d'un salarié à un autre établissement. Il n'y a rien de particulier pour ce groupe.

Groupe III : produits Financiers et Produits non encaissables

Un écart de -37 749€ entre 2023 et 2024 qui se traduit par des reprises de provision suite à des départs de salariés et pour formation, en plus des CNR utilisés.

b) Budget (produits – charges) budget exécutoire versus réalisé 2024 en € et en % :

Charges :

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Groupe déficitaire de 45 363 € qui s'explique par une hausse de charges telles que l'eau : nous avons reçu une facture de régularisation d'eau avec une erreur soit 11 310 € (réclamation faite). Une augmentation des transports de 15 544 €, des charges en lien avec les projets des jeunes (ex : orthophonistes, soins, stage etc) mais aussi du prix du carburant 4 915 €

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Nous avons un Groupe II déficitaire, qui s'explique essentiellement par une hausse des CDD pour pallier les absences maladie, formation, délégation CSE, ce qui représente 36 636 € de charge. De plus, le personnel extérieur n'est pas budgétisé.

Groupe III : dépenses afférentes à la structure

Ce groupe est déficitaire de -13 581 € qui s'explique par une hausse l'ensemble des charges : assurances, maintenances bâtiment, licences informatique, hébergement NOVRH, etc.

Produits

Groupe I : Produits de la tarification et assimilés

Dotation de 1 390 640 € et nous avons sur 2024 refacturé des amendements Creton au Conseil Départemental du Lot-et-Garonne pour 26 997.90 €.

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation

Budget alloué : 17 684 €

Réalisé : 27 633 €

Une refacturation pour des indemnités à un autre établissement suite un départ d'un salarié.

Rien de significatif.

Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables

Notre budget alloué s'élève à 15 059 € et nous avons réalisé 72 172 € soit un écart de 57 112€ qui s'explique par des reprises provisions pour départs de salariés, pour formation et nous avons utilisé également 20 000 € de CNR pour formation TSA

Les investissements réalisés en 2024

L'investissement prévu sur 2024 était de 16 500 €. Le montant des investissements réalisés au cours de cette année s'élève à 47 351 €. Cette différence s'explique par des investissements prévus sur 2023 qui ont été réalisés sur 2024 :

- Armoire froide : 2 376 €
- Accessibilité ERP peinture portes : 8 332.50 €
- Véhicule de transport jeunes Trafic : 25 2690 €
- Imprimante + Wifi UEEA : 1084.80 €
- Téléphonie + licences : 865.14 €
- Ordinateurs portables et fixes : 7 183.90 €
- Table de ping-pong : 1 200 €
- Canapé/Pouf salle des jeunes : 1 018.26 €

VIII- CONCLUSION

Après déduction de la facturation des amendements CRETONS 2024 à N+1 pour 26 997.90 €, l'IME Lalande présente **un résultat déficitaire de 12 875.58 €**.

Après présentation du rapport de gestion et des comptes administratifs 2024 au Conseil d'Administration, nous proposons une reprise de la réserve de compensation du déficit. Le rapport démontre l'engagement de l'établissement sur les orientations stratégiques du CPOM et la transformation de l'offre de service. Il traduit l'investissement important dans le système d'information, dans le développement des compétences des professionnels au regard de l'évolution des profils de la population accompagnée. Enfin, la prise en compte de la dimension « parcours » dans l'accompagnement des jeunes et de la fonction ressources assurée par l'établissement.

Andri ANDRIANONY,
Directeur

SESSAD D'AGEN

I- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Élaboré par l'équipe de l'IME de Fongrave, le projet de SESSAD d'Agen, a été approuvé par le CROSSMS le 14 avril 2000. Le SESSAD a ouvert le 15 octobre 2001. La montée en charge de l'activité du service s'est faite en quatre temps : 12 places financées tout d'abord puis, depuis le 1er septembre 2002, 16 places financées. L'autorité de contrôle a accepté en novembre 2005 l'extension de la capacité d'accueil du service de 16 à 20 places. En 2006, l'ALGEEI a pris la décision de faire fusionner l'IM Pro de Lamothe-Poulin dans le dispositif « IME de Fongrave - SESSAD d'Agen ». Ce projet a permis l'augmentation de la capacité d'accueil du service de 20 à 26 places au 1^{er} janvier 2009. Dans le cadre du CPOM 2018-2022 signé avec l'ARS, une transformation de places a été réalisée en 2019 avec la fermeture de 7 places de l'IME Fongrave au bénéfice de la création de 14 places de SESSAD. Le service a donc vu sa capacité portée à 40 jeunes déficients intellectuels de 6 à 20 ans. Par ailleurs, une extension de 10 places supplémentaires a été proposée en octobre 2020 par l'ARS avec la mise en place d'un nouvel agrément pour les jeunes porteurs de TSA. Elle a entraîné le renfort de l'équipe avec cinq nouveaux recrutements et le déménagement dans des locaux aménagés. Enfin, en Mai 2023, une nouvelle extension de 3 places SESSAD Pro pour les jeunes adultes porteurs de TSA et pouvant bénéficier d'un accompagnement jusqu'à 25 ans a été réalisée. Le SESSAD d'Agen est agréé au titre de l'Annexe XXIV du décret du 27 octobre 1989. Il est administrativement rattaché à l'IME de Fongrave et fait partie du CENTRE RESSOURCES.

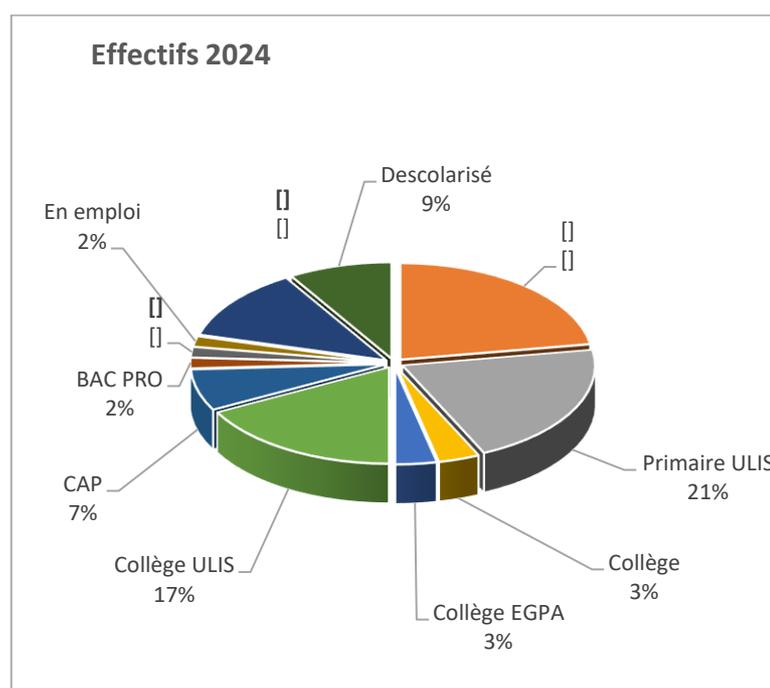
Le service propose désormais un double agrément pour 53 jeunes de 6 à 25 ans : 40 places pour jeunes présentant une déficience intellectuelle, 10 places pour jeunes présentant un TSA avec ou sans déficience intellectuelle et 3 places pour les jeunes adultes porteurs de TSA dans le cadre d'un accompagnement pouvant se poursuivre jusqu'à 25 ans.

II- EVOLUTION DES PERSONNES ACCUEILLIES

72 jeunes ont été accompagnés par le SESSAD en 2024

★ Effectif en décembre 2024 : 58 jeunes présents

Répartition des usagers en fonction de la scolarité



Les entrées et sorties de l'année 2024

★Les sorties en 2024 : 14 jeunes

Réorientation vers un autre Ets médico-social	6
Retour à domicile/Milieu ordinaire	8
	<hr/>
	14

Sur les 14 sorties, on constate que 6 ont été faites vers des établissements spécialisés de type IME.

★Les entrées en 2024 : 16 jeunes

Primaire	5
Primaire ULIS	4
Collège ULIS	3
CAP	2
En recherche emploi	1
Déscolarisé	1

La majorité des admissions s'est faite sur la tranche des 6-10 ans (8 entre 8 et 9 ans).

36.20 % des usagers ont entre 11 et 15 ans. Les garçons restent majoritaires mais les filles ont augmenté de 8.56 %. Sur les 16 admissions en 2024, 12 étaient des filles.

III – EVOLUTION DE L'ACTIVITE

L'effectif a varié entre 54 et 60 jeunes. La file active en 2024 est de 72 jeunes.

L'activité est conforme aux attendus du CPOM

Indicateurs CPOM- 2024

Taux d'occupation : (activité réalisée/activité demandée) de 109%

Taux d'occupation : (agrément : Accueil/Agrément) de 109%

IV-PRESTATIONS DELIVREES

Les missions premières du SESSAD s'attachent à offrir aux personnes accompagnées des prestations en accord avec les RBPP et la nomenclature Séraphin-Ph :

- Prestations de soins
- Prestations en matière d'autonomie
- Prestations pour la participation sociale
- Prestations de coordination renforcée.

Nous illustrerons ces prestations par quelques actions menées au cours de l'année 2024 par l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD.

1. Prestations de soins :

Les prestations de soins proposés par le service se font par les deux psychologues et les deux psychomotriciennes, en lien avec les autres professionnels du service, lors de prestations directes individuelles ou de groupes ainsi que lors de prestations indirectes auprès des familles et des partenaires. L'ensemble de ces prestations s'articule autour d'un accompagnement personnalisé à la santé. Aussi de nombreux projets d'accompagnement ont pu se réajuster au cours de l'année 2024 par la prise en compte des besoins spécifiques en Santé mentale. C'est ainsi que l'équipe pluridisciplinaire a été amenée sur cette année à élargir le partenariat territorial lors de rencontre avec l'hôpital de jour Van Gogh de la Candélie, le Pôle Infanto Juvénile du département. Pour des situations spécifiques au cours de l'année, les professionnels ont pu orienter des jeunes accompagnés vers des dispositifs de droits communs tel que France Victime ainsi que des associations de victimes ou en libéral pour un accompagnement EMDR. Démarche d'orientation pour assurer une coordination renforcée pour une réponse partagée à des besoins spécifiques identifiés.

D'autres actions d'accompagnements à la Santé ont été menées pour soutenir les jeunes dans la compréhension de leurs particularités de fonctionnement et renforcer ainsi une estime de soi nécessaire à une bonne santé mentale. Aussi une démarche expérimentale Centre Ressources de diagnostic TSA a été portée par le médecin

psychiatre du SESSAD et deux professionnels SESSAD formés ADOS. C'est ainsi qu'un jeune majeur s'est inscrit dans une démarche diagnostic pour répondre à des interrogations quant à ses particularités de fonctionnement. Sur l'année 2024, cette démarche diagnostique se définit par la passation de l'ADOS, une réunion pluridisciplinaire pour le croisement des différents bilans ainsi qu'une restitution au jeune et à sa famille. Le diagnostic TSA posé, il a pu être proposé à ce jeune une orientation sur le SESSAD PRO pour assurer une fluidité de parcours en poursuivant l'accompagnement jusqu'à ses 25ans.

Dans la continuité de cette volonté de soutenir les jeunes avec TSA dans la compréhension de leurs particularités de fonctionnement, un groupe de parole « Parlons Autisme », animé par le médiateur Santé Pair et ouvert aux jeunes majeurs avec TSA a été proposé au cours de l'année 2024. Ce groupe de parole a été tenu lors de 4 séances à fréquence mensuelle.

La connaissance de soi est un réel levier pour soutenir l'auto-détermination des jeunes accompagnés et ainsi favoriser une adhésion aux soins pour une santé mentale préservée. La connaissance du handicap ne peut être qu'à destination de personnes accompagnées, la démarche doit également se déployer auprès des lieux d'accueil, pour préserver un accueil bienveillant, dans la tolérance de la différence. C'est pourquoi l'équipe des professionnels du SESSAD est intervenue au sein d'un collège agenais (Adèle de Trenquéléon) auprès de 5 classes de 6ème pour partager autour de la différence, sensibiliser au handicap et maintenir un niveau de pair-aidance nécessaire pour un sentiment d'accueil, de considération, de respect de leur dignité des personnes que nous accompagnons.

Au cours de l'année 2024, en réponse à des besoins sensoriels identifiés auprès de deux jeunes, un groupe « Oralité » a été conduit par une psychomotricienne et une monitrice éducatrice. La considération de troubles de l'oralité a permis à ces jeunes d'être soutenus dans l'appréhension sensorielle progressive de divers aliments et ainsi varier leurs prises alimentaires au quotidien.

2. Prestations en matière d'autonomie :

Ces prestations comprennent tant les accompagnements pour les actes de la vie quotidienne que les accompagnements pour la communication et les relations avec autrui comme les accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité. Ces prestations peuvent être proposées par l'ensemble des professionnels du SESSAD selon les besoins identifiés avec le jeune accompagné et ses environnements. Le projet TRANSFERT RANDO a été reconduit en Mai 2024 sur 3 jours avec hébergement pour 4 jeunes, encadrés par deux professionnels : une psychomotricienne et une psychologue. Ce projet de séjour s'est inscrit dans la continuité d'un projet annuel « Rando » pour offrir un lieu d'opportunités de valorisation des capacités et compétences des jeunes en contexte naturel autour de l'hygiène, l'alimentation, l'autonomie vestimentaire et d'autres actes de la vie quotidienne. C'est parfois pour certains l'expérience de nuitée hors du domicile et de séjour sans la famille. Des expériences pour grandir et prendre confiance dans ses aptitudes quotidiennes.

D'autres groupes ont été menés au cours de l'année 2024 pour répondre aux besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui. Le groupe Habiletés Sociales a été de ce fait poursuivi pour 4 adolescents et jeunes adultes et cette année, l'équipe a fait le choix de le faire évoluer au regard des compétences et besoins des jeunes. Aussi, en alternance hebdomadaire, les jeunes participants ont pu intégrer un cours de théâtre pour adolescents menés par la compagnie Per Baco. Ce projet d'inclusion, au-delà de soutenir la participation sociale des jeunes, vise la généralisation des compétences sociales soutenues lors des séances au service dans un contexte structuré d'apprentissage.

On peut également relever le groupe « les Copains d'abord », un groupe de 4 enfants ayant besoin d'être soutenus dans leur rapport à leurs pairs. L'atelier structuré leur permet ainsi de poser en toute sécurité les socles des interactions sociales pour ainsi les déployer dans leurs environnements naturels.

Enfin, chaque projet personnalisé d'accompagnement est pensé avec le jeune et sa famille pour qu'il puisse être à même de prendre des décisions adaptées et pour sa sécurité. Ce travail est transversal, il comprend tant l'accompagnement à l'expression du projet personnalisé, que la connaissance de soi et l'accompagnement dans la prise de décision qui peut se traduire selon les aptitudes et envies du jeune au choix d'un jeu comme la rédaction d'un projet de vie à l'aide de support visuel. On peut ainsi illustrer ceci par la création de grille d'observation des compétences selon des thématiques spécifiques. Grilles qui s'inscrivent dans une démarche d'auto-évaluation, avec selon les souhaits et besoins du jeune une mise en parallèle de son évaluation et

représentation de ses besoins et compétences avec celles observées par ses environnements. Le jeune est ainsi soutenu pour qu'il développe un discernement nécessaire à la prise de décisions éclairées.

3. Prestations pour la participation sociale :

Nous entendons par participation sociale toutes actions soutenant l'expression et la participation de la personne accompagnée, dans la co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement et pour favoriser l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.

Accompagnements pour exercer ses droits :

Le jeune et sa famille sont accompagnés pour l'expression du projet personnalisé. Un entretien famille est ainsi proposé chaque année. Cet entretien se fait sur la base du PPA précédent pour un bilan des objectifs avec la famille. Le recueil des attentes s'accompagne ainsi au regard des objectifs précédents pour penser ensemble ceux de l'année à venir. Les jeunes majeurs sont soutenus pour la rédaction de leur projet personnalisé à l'aide d'un support visuel créé par les professionnels. Ce support vise à leur permettre de s'approprier la logique de rédaction (Observations, besoins, attentes, objectifs) et ainsi être soutenus pour formaliser leurs propres observations par thématique et exprimer leurs besoins et attentes. Ils peuvent ainsi être pleinement acteurs de la rédaction de leur PPA par l'utilisation des supports visuels.

Accompagnement au logement

Au cours de l'année 2024, le groupe hebdomadaire « Mise en situation » a été poursuivi, groupe pour accompagner les jeunes à accomplir des activités domestiques. Cette année, ce groupe de 4 jeunes collégiens a été axé autour de la préparation de repas simples avec l'apprentissage des différentes étapes, de faire des courses à ranger l'espace de travail après avoir partagé avec ses pairs le repas préparé. Une jeune adulte a bénéficié d'un accompagnement individuel pour l'apprentissage de plats simples. D'autres ateliers ponctuels ont été menés au cours de l'année : 3 jeunes adultes ont participé à un atelier pizza, 5 jeunes ont participé à 3 ateliers pâtisserie, 5 jeunes ont participé à une après-midi crêpes.

Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux

Au cours de l'année 2024, 6 jeunes ayant une notification IME ont bénéficié d'un appui pour leur orientation. Soit par des accompagnements lors de visite d'établissement à la demande des familles (4 visites accompagnées), soit lors de rencontre partenaires d'IME pour une présentation du jeune et de ses besoins et attentes (2 partenaires ciblés), soit par un accompagnement à la mise en place de stage en IME, dans le cadre de stage d'immersion, de projet passerelle et de stage d'évaluation en vue d'admission (2 jeunes concernés).

Des jeunes majeurs ont été également soutenus dans l'accès à leur droit à une orientation en secteur spécialisé adulte. 1 jeune a été accompagné lors d'une visite en FO. 3 jeunes ont été accompagnés pour visiter des ESAT du territoire.

Accompagnements pour participer à la vie sociale

L'équipe pluridisciplinaire s'attache à soutenir les jeunes accompagnés et leur famille pour participer à des activités sociales et de loisirs. Aussi l'équipe a pu au cours de l'année 2024 organiser des événements pour les jeunes accompagnés et leur famille : en janvier, pour partager un événement festif pur se rassembler autour des galettes de la nouvelle année, une après-midi famille a rassemblé une trentaine de famille autour d'un spectacle et d'un goûter au sein de la salle des fêtes de Boé. D'autres événements pour soutenir les rencontres entre familles du SESSAD ont été proposées : un loto famille a rassemblé 4 familles en fin d'année scolaire.

Le Centre Ressources a également porté cette volonté de rassembler les familles lors d'une soirée Cinéma de plein air sur le site de l'IME de Fongrave en Septembre. Cet événement a rassemblé 80 personnes pour le partage d'un pique-nique et le visionnage du film d'animation Élémentaire.

Des événements ont également été proposés pour que les jeunes partagent entre pairs des activités de loisirs autour d'événements tels qu'un après-midi crêpes, un atelier de préparation pour la soirée Ciné, une auberge espagnole proposée à tous les jeunes entre 16 et 25ans, une matinée Olympiades proposés à ces mêmes jeunes, la participation à l'AG de l'association par la création d'une vidéo et la présence lors du spectacle.

D'autres propositions ont été faites au cours de l'année pour soutenir la participation sociale des jeunes accompagnés au sein de lieux de droits communs : le transfert Rando pour 4 jeunes, une sortie motocross pour 5 jeunes adolescents, une sortie bowling pour 6 jeunes, une sortie laser-game pour 3 jeunes, une sortie au Musée

pour 2 jeunes, 3 ateliers au Hang'Art pour 10 jeunes au total, la participation à un cours de théâtre de la compagnie Per Baco.

Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion :

Ces accompagnements visent à soutenir les jeunes dans l'accès à leurs droits sociaux et aides associées. Aussi l'équipe du SESSAD a organisé au cours de l'année pour les jeunes entre 16 et 25ans 3 soirées thématiques : Le budget, Ma déclaration de revenus et la Mission locale. Une rencontre a également eu lieu avec l'UDAF pour la mise en place d'une après-midi famille pour une information sur la mise en œuvre des mesures de protection des adultes. Nous avons également conventionné au cours de l'année avec l'association Léa qui assure depuis 2024 une permanence mensuelle pour les familles souhaitant être soutenues dans l'information et l'ouverture de leurs droits. Ainsi en 2024, 16 familles ont pu bénéficier de cette aide.

Pour soutenir les familles ayant un enfant TSA dans l'accès à leurs droits, un professionnel du SESSAD a participé à 3 Equipe Pluridisciplinaire d'Évaluation de la MDPH. EPE TSA

4. Prestations de coordination pour la fluidité de parcours

Pour favoriser la continuité de l'accompagnement ESMS, une dimension Centre Ressources permet aux jeunes des passerelles en réponse à leurs droits MDPH et leurs souhaits. Aussi des projets Passerelle peuvent se mettre en place au sein même du Centre Ressources. Un groupe de travail est toujours en cours sur l'accompagnement spécifique des 16-25ans au niveau du Centre Ressources. Ce groupe de travail permet une mutualisation des pratiques pour une tranche d'âge spécifique, une mutualisation des outils et ressources. En a émergé la création des grilles d'observation des compétences sur différents thématiques (Santé, Mobilité, Budget, Insertion Professionnel, Vie sociale, sportive, citoyenne et culturelle) pour une objectivation des compétences et besoins du jeune dans une logique de fluidité de parcours.

Pour soutenir cette fluidité de parcours, les jeunes sont soutenus dans l'après SESSAD. La préparation à la « sortie » se fait lors de points réguliers avec le jeune. Lors du dernier PPA avant la sortie, chaque thématique est soumise à une orientation vers le droit commun et d'autres établissements ESMS si nécessaire. L'équipe de professionnels est soucieuse des ressources du jeune et de celles à mobiliser pour que son projet de vie se poursuive. Aussi l'équipe est vigilante à transmettre toutes leurs préconisations de suite pour le jeune. Il sera soutenu dans la compréhension de ses potentiels et besoins pour qu'il puisse percevoir ses besoins et solliciter les ressources pouvant être à même d'y répondre. Pour sa sortie, le jeune est reçu pour lui remettre le bilan de fin d'accompagnement, sur lequel est tracé par thématique les compétences du jeune, ses besoins et ses envies ainsi que les préconisations des professionnels en termes de relais. Un porte document lui est également remis rassemblant l'ensemble des coordonnées, brochures des différents relais préconisés. Si le jeune le souhaite, une transmission est faite avec les partenaires du territoire engagés dans le parcours du jeune pour un partage d'information.

L'équipe des professionnels s'attache de ce fait à une bonne connaissance du réseau territorial. Au cours de l'année 2024, l'équipe a rencontré le dispositif APV de T21, l'UDAF ainsi que l'équipe Répét de la communauté 360 et la participation aux portes ouvertes du GSMS. Nous avons également été amené à participer à 3 Groupe Opérationnel de Synthèse à la MDPH : 1 à notre initiative pour de la prévention à un risque de rupture scolaire. Et deux en tant qu'invité pour des jeunes en liste d'attente avec proposition d'admission pour un jeune, le deuxième ayant eu réponse sur un autre SESSAD du territoire. L'ensemble de ces prestations menées au cours de l'année 2024 s'inscrit dans une dynamique réflexive de l'équipe pluridisciplinaire qui contribuent de manière continue aux questionnements éthiques et de ce fait à la bientraitance. Aussi au cours de l'année différentes formations ont été menées pour maintenir cette dynamique réflexive et soutenir l'appréhension de situation particulière (formation ADI pour le médecin psychiatre, formation sur le Projet professionnel et la Vie affective et Sexuelle pour 7 professionnels, une formation Bogdashina pour une professionnelle, une formation pour les victimes de violences pour une professionnelle et la formation Bientraitance pour 3professionnelles).

Le concept de bientraitance est déjà connu par les professionnels et le service est vigilant à garantir aux jeunes accompagnés et à leurs familles un accueil et des prestations au plus près de leurs besoins. Ces besoins sont repérés et identifiés dans un travail de collaboration entre les professionnels, les jeunes et leurs familles. Le jeune et sa famille sont associés à toutes les étapes de l'accompagnement. Les professionnels favorisent et

soutiennent l'auto-détermination du jeune chaque fois que cela est possible. L'équipe du SESSAD est dans un questionnement éthique permanent au travers des différentes instances des réflexions : staff hebdomadaire, PPA, Analyse des pratiques professionnels avec un psychologue extérieur à raison à raison de 6 séances en 2024 et 3 séances complémentaires pour une situation complexe, points de situation hebdomadaires. Depuis cette année, ces réflexions éthiques font l'objet d'un compte-rendu systématique.

V- RESSOURCES HUMAINES

Il y a eu quelques mouvements du personnel en 2024.

- **Tableau des effectifs : par fonction (ETP) avec les mouvements sur l'année (recrutements et départs) : au 31 12 2024**

<i>Nombres de salariés</i>	<i>Fonctions</i>	<i>Nombre ETP</i>	
Equipe Pluridisciplinaire :			
4	Éducateurs Spécialisés	4.00	
2	Moniteurs éducateurs	2.00	
1	Chargé d'insertion	1	
2	Psychologues	2.00	
2	Psychomotriciennes	1.30	
1	Adjointe de direction	1	
2	Médecins psychiatre	0,16	
1	Médiateur santé pair	0.80	
Equipe Administrative /logistique :			
2	Secrétaire / Comptable	1.00	
1	Employé polyvalent entretien bâtiment	0.10	
1	Employée	0.20	
Direction :			
1	Directeur	0.30	
20		13.86	ETP

Au cours de l'année 2024, nous avons eu à partir de janvier 2024 la retraite progressive pour la secrétaire comptable (0.50 ETP) et l'embauche d'une autre personne pour son autre mi-temps. Après deux mois de maladie, une psychologue, a pris un congé parental total jusqu'au 22 septembre 2025 et a repris à mi-temps jusqu'au 27 janvier 2025. Elle n'a pu être remplacée que jusqu'au 17/07/2024 faute de candidat.

Le médiateur Santé Pair

Depuis Novembre 2022, accordé une réelle légitimité aux savoirs expérientiels des personnes en situation de handicap. Ainsi, le premier poste au sein de l'ALGEEI de médiateur santé pair a été créé au sein du Centre Ressources et installé au SESSAD d'Agen. En 2024, les missions du Médiateur Santé Pair au sein du service se déclinent autour :

- d'actions de santé : par un accompagnement à la connaissance de soi,
- d'actions éducatives : par des accompagnements à la vie sociale et culturelle,
- d'actions d'information, de sensibilisation auprès des familles et des partenaires.

Des actions menées dans une approche d'écoute et de partage autour de savoirs expérientiels au service des jeunes, de leur famille et des partenaires. La pair-aidance déployée par le médiateur santé pair s'est formalisée à travers la mise en place d'un atelier d'expression théâtrale, des temps de loisirs, des entretiens individuels avec les jeunes et ou leur famille etc. Enfin, le déploiement des interventions du médiateur santé pair au sein du Centre ressources s'est construit au fil de l'eau avec une montée en charge progressive.

• **Tableau des formations avec le type de formation, par fonction :**

Actions	Fonctions	Heures	PPF	Hors PPF
CERESA- Accompagnement TSA 16/25 ans	9 salariés concernés (Equipe pluridisciplinaire)	21	X	
CACIS- Victime de violences (visio)	Psychologue	7		x
Séminaire cadres intermédiaires	Adjointe de Direction	7		x
Connaissance des publics	Comptable	21	x	
Sécurité et Santé au travail-Initiation	3 salariés concernés	14	x	
Sécurité et Santé au travail-Maintien	6 salariés concernés	7		X
Excel	Adjointe de Direction	7	x	
ADI-Entretien diagnostic autisme	Médecin	21	x	
Autisme et TND	Psychomotricienne	35	x	
Centaure formation premium	5 salariés concernés (Equipe éducative)	7	x	
Centaure formation continuum-Recyclage	4 salariés concernés (Equipe pluridisciplinaire)	7		X
Actif – Bientraitance	Psychologue	14		X
	Éducateur spécialisé	14		X
	Moniteur Éducateur	14		X
		189		

Depuis 10 ans l'équipe du SESSAD bénéficie d'une **analyse des pratiques professionnelles** 1 fois par mois avec un thérapeute extérieur. Ce temps est important et permet à l'équipe une remise en question de leurs pratiques, de développer une posture réflexive sur ce que nous faisons et donner du sens à nos actions auprès des jeunes et de leurs familles.

Déploiement de la Qualité de vie au travail

En 2024, l'équipe du SESSAD s'est mobilisée autour du thème choisi. ***Bien et mieux communiquer avec l'environnement, pour une meilleure communication externe.*** Le SESSAD intervient dans tous les lieux de vie du jeune, l'ensemble des professionnels sont amenés à rencontrer, communiquer avec des partenaires autour du projet de la personne accompagnée. La question de la confidentialité, du secret partagé est une préoccupation constante. Comment porter la parole, les demandes du jeune et de sa famille, l'expertise des professionnels du SESSAD, les besoins de l'environnement, les attentes des partenaires. La communication avec l'extérieur est nécessaire pour la cohérence du projet de la personne accompagnée. Nous avons besoin de connaître nos partenaires, leur champs d'action et ils ont aussi besoin de nous connaître, de savoir ce qu'est le SESSAD AGEN, ce qu'on fait, nos possibles et il n'est pas toujours facile de parler de ce qu'on fait. Nous nous questionnons régulièrement avant une action de communication externe autour d'un usager si l'information partagée est pertinente pour faire avancer le projet, lors de la rédaction de nos écrits. Est-ce qu'il y a des choses qui peuvent se dire mais qui ne peuvent pas s'écrire ?

Deux réunions du groupe de travail QVT se sont tenues. Elles avaient pour objectifs d'élaborer et de diffuser le questionnaire utilisé pour l'état des lieux. Puis, l'analyse du questionnaire a permis de réfléchir sur un plan d'actions à soumettre au COPIL QVT et à réaliser en 2025.

VI- DEMARCHE QUALITE- CENTRE RESSOURCES

Cf. supra – IME FONGRAVE

VII- RAPPORT BUDGETAIRE

Présentation simplifiée du compte de résultat :

a) Budget (produits – charges) réalisé 2023 versus réalisé 2024 avec les écarts en € et en % :

Charges :

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

En 2024, nous avons eu une légère baisse de 10.61%, soit 6 434.98 € de moins qu'en 2023. Cela s'explique par une baisse du prix unitaire de l'électricité, des économies réalisées sur les frais de télécommunication, les frais de déplacement. D'autre part, il y a eu un peu moins de sorties pour les usagers.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Nous constatons une augmentation des charges en 2024 +7.21% par rapport à 2023 de : 49 063.39 €. Ceci s'explique par une augmentation de la masse salariale suite à la nouvelle mission pour l'accompagnement des usagers TSA PRO (mission débutée en mai 2023).

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Le groupe III sur 2024 présente une augmentation de 34.68 %, soit 37 872.68 € qui s'explique par les 20544 € de travaux de rénovation effectués dans les anciens locaux mais qui sont repris. Nous constatons une augmentation des entretiens de véhicules (+32.78 %) et également une hausse des frais de sièges versés cette année (+8.53%). D'autre part les dotations pour amortissements sont plus importantes (achats de deux véhicules dont un prévu en 2023).

Produits :

Groupe I : Produits de la tarification et assimilés

Une hausse des produits du Groupe I entre 2023 et 2024 : 50 553 €, soit une variation de 5.35%, qui se traduit essentiellement par les 3 places SESSAD TSA PRO (mission qui a débuté 1^{er} mai 2023) et un taux d'actualisation de 1 %.

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation

Entre ces deux dernières années, nous n'avons pas d'écart majeur.

Groupe III : produits Financiers et Produits non encaissables

Différence due à une reprise de subvention pour investissement travaux dans les nouveaux locaux.

b) Budget (produits – charges) budget exécutoire versus réalisé 2024 en € et en % :

Charges :

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Sur cette période, nous avons un budget alloué au groupe I de 61 000 € et nous avons réalisé 54 218.00 €. Cette variation de -11.12 % s'explique par plusieurs économies réalisées sur les postes suivants : 606120 Électricité ; 611200 Prestations à caractère médico-social ; 625100 Voyages et déplacements ; 626200 Frais de téléphone et internet.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Notre budget alloué s'élève à 771 165 € et nos dépenses sont de 729 251 €, ce qui présente un excédent de 41 914 €, qui se traduit par le remplacement partiel de la psychologue qui n'a pas été remplacée pendant son congé parental à 0.50 ETP par manque de candidat. D'autre part, faute d'un formateur, l'accompagnement de l'équipe pour le suivi des usagers TSA par le CERESA n'a pu être effectué : comptes 625100 et 64802 en diminution.

Groupe III : dépenses afférentes à la structure

En 2024, une reprise des travaux de rénovation des anciens locaux a été effectuée pour 20 544 €. + 27.8 % de frais pour l'entretien des 11 véhicules.

Produits

Groupe I : Produits de la tarification et assimilés

En 2024, la dotation a été réajustée avec le nouvel agrément des usagers TSA PRO (mission débutée en mai 2023). La dotation globale prévisionnel était de 944 453 €, au réalisé elle est de 944 453 €.

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation

Rien à signaler.

Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables

Écart peu significatif

Les investissements réalisés en 2024

Les investissements prévus sur 2024 étaient de 26 400 €. Le montant des investissements réalisés au cours de cette année s'élève à 40 988,37 €. Ceci s'explique par un décalage des investissements prévus en 2023 (achat voiture entre autres).

VIII- CONCLUSION

Après présentation du rapport de gestion et des comptes administratifs 2024 au Conseil d'Administration, nous vous proposons donc d'affecter le résultat excédentaire de l'année 2024 de + **48 618.22 €** de la manière suivante :

- 38 618.22 € en provision pour travaux
- 10 000.00 € en provision retraite

Le rapport démontre l'engagement de l'établissement sur les orientations stratégiques du CPOM et la transformation de l'offre de service. Il traduit l'investissement important dans le système d'information, dans le développement des compétences des professionnels au regard de l'évolution des profils de la population accompagnée. Enfin, la prise en compte de la dimension « parcours » dans l'accompagnement des jeunes et de la fonction ressources assurée par l'établissement.

Andri ANDRIANONY,
Directeur

IME et SESSAD du Confluent

IME DU CONFLUENT

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Agrément

L'IME du Confluent est agréé pour accompagner **50 enfants** (filles et garçons âgés de 6 à 20 ans) présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne.

Missions

L'Institut Médico-Éducatif du Confluent propose et met en œuvre un accompagnement global qui tout en restant très souple (semi-internat – internat séquentiel aménagé - internat) permet d'éviter le morcellement des différentes actions.

Le projet personnalisé élaboré pour chaque enfant, adolescent et adulte accompagné en collaboration étroite avec la famille est une adaptation du projet institutionnel global.

Il permet de répondre avec justesse et adéquation aux besoins et potentialités de chaque usager en vue d'une insertion sociale et professionnelle.

Il s'appuie à chaque fois, que cela est possible, sur l'insertion qu'elle soit scolaire (scolarisation en école élémentaire, collège ou lycée), sociale ou culturelle (clubs de sports ou de loisirs), ou préprofessionnelle ou professionnelle (stages en entreprise).

L'action pluridisciplinaire est centrée sur :

- Le développement de l'identité de l'enfant,
- La construction de sa personnalité,
- La réduction des troubles psychologiques et/ou pathologiques,
- L'acquisition de connaissances et compétences aussi élargies que possible,
- L'inclusion sociale progressive (par la reconnaissance de la place du jeune ou de l'adulte accompagné) dans son environnement familial et social,
- L'orientation personnalisée (pré-professionnelle, professionnelle, milieu adulte) en fonction des potentialités des jeunes et adultes accompagnés.

Fonctionnement de la structure

En fonction de la population, l'action de l'Institution est à la fois thérapeutique (psychologue, psychomotricienne), éducative (éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, accompagnant éducatif et social), professionnelle (moniteurs d'atelier), sociale (assistante service social), médicale (psychiatre, infirmière) et scolaire (enseignants spécialisés).

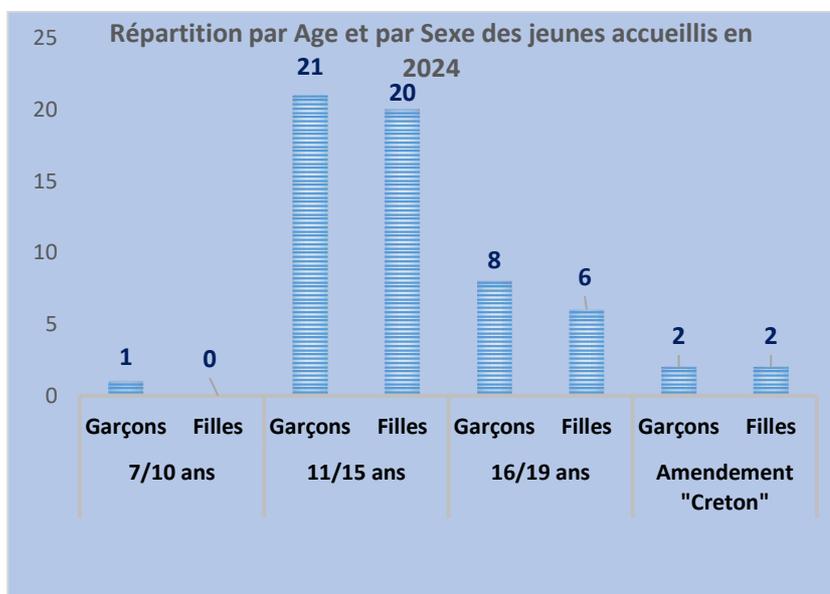
Des personnels administratifs et des services généraux participent également à l'accompagnement dans le cadre des fonctions supports.

L'I.M.E. emploie quarante-six professionnels représentant 39.382 E.T.P. (dont 4 enseignants affectés par l'Éducation Nationale (E.N.) : 4 E.T.P.).

II. PERSONNES ACCUEILLIES

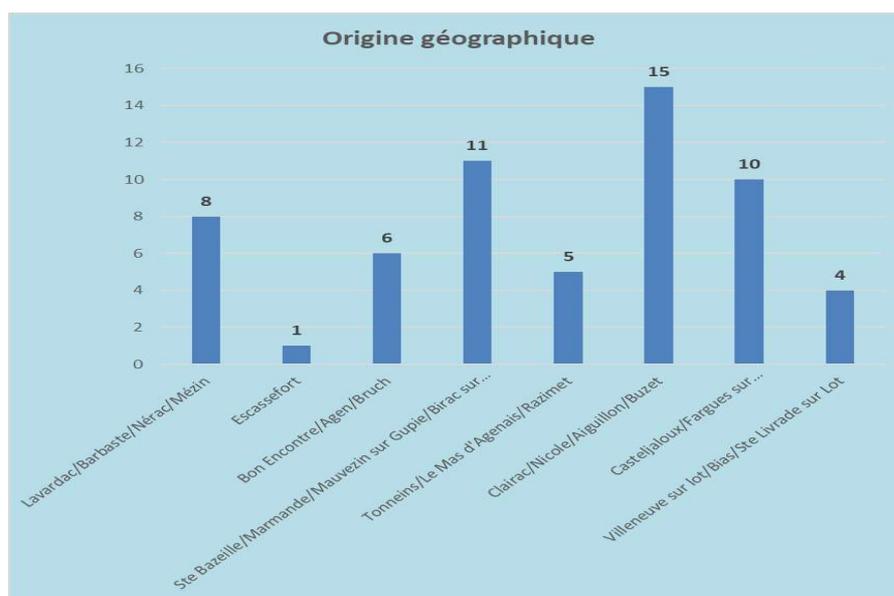
a) Répartition par Age et par Sexe

L'IME du Confluent a **accueilli et accompagné 60 jeunes** dont **32 garçons** et **28 filles** au cours de l'année 2024.



b) Origine géographique (lieu de vie du jeune)

File active : 60 jeunes ont été accueillis au cours de l'année 2024 à l'IME du CONFLUENT et sont domiciliés dans le Lot-et-Garonne, (différents secteurs : Lavardac / Barbaste / Nérac / Mézin, Bon-Encontre / Agen / Bruch, Villeneuve sur Lot / Ste-Livrade-sur-Lot / Bias, Ste-Bazeille / Marmande, Mauvezin Sur Gupie / Birac sur Trek / Guérin, Clairac / Aiguillon/ Buzet-sur-Baïse / Feugarolles / Port Ste Marie, Casteljaloux / Pindères / Pompogne / Houeillès / La Réunion / Argenton / Anzex, Tonneins / Le Mas d'Agenais / Razimet.



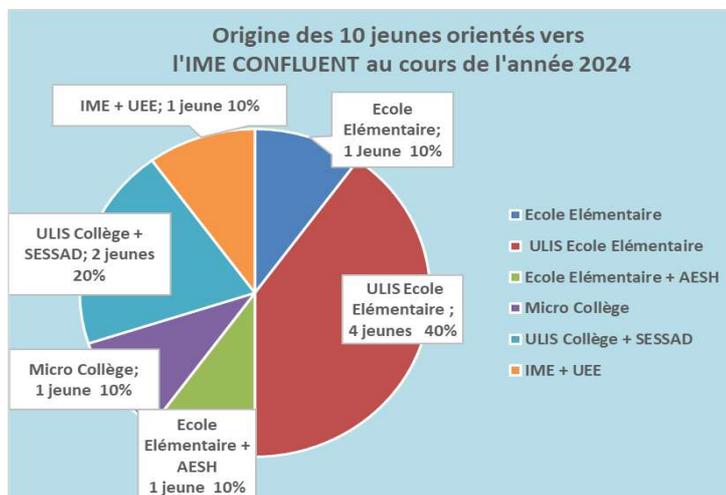
c) Motif de l'accompagnement

Les objectifs de fonctionnement sont au croisement des missions de l'établissement et des caractéristiques, besoins et vulnérabilités de la population ainsi que de leurs attentes.

Mise en œuvre des missions dans le respect des droits des usagers et de la mise en pratique des recommandations de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) (Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)).

d) Nombre d'entrées (avec origine de la demande)

Sur l'année 2024, **10 jeunes** sont entrés en provenance de :

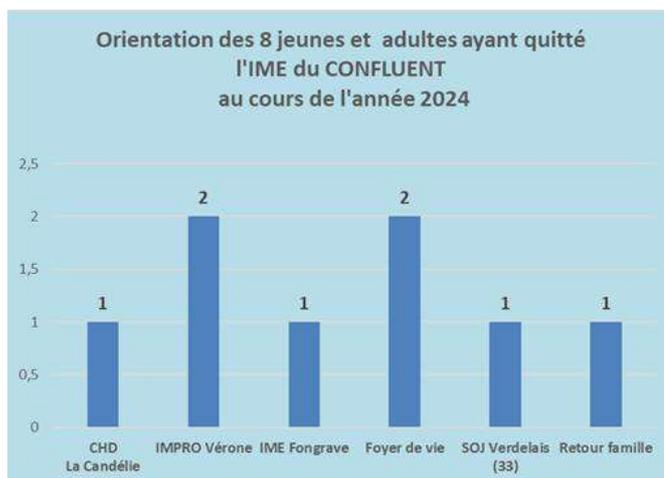


e) Durée moyenne d'accompagnement

La durée moyenne d'accompagnement est de **5 ans et 6 mois** : 8 jeunes et adultes ont été orientés vers d'autres structures en 2024.

f) Nombre de sorties (avec orientation)

Au cours de l'année 2024, **8 jeunes et adultes** ont quitté l'établissement vers :



Foyer de vie :

1- F.V La Ferrette (47
Castillonnès)

1- F.V du Barradis (82
Lavit de Lomagne)

III. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

a) Nombre de journées réalisées lors des 3 dernières années*(rappel de la baisse d'agrément en septembre 2021 (60 places → 50 places)

- 2022 : 8236 journées
- 2023 : 8235 journées
- 2024 : 8320 journées

	2022	2023	2024
Nombre de journées budgétées	8349	8349	8349
Nombre de journées réalisées	8236	8235	8320
Différentiel	113 journées déficitaires	114 journées déficitaires	29 journées déficitaires

b) Projets développés en 2024

- ✚ **Réalisation d'un film au Collège Jean Rostand à Casteljaloux**, initié par le Rectorat de l'Académie de Bordeaux ayant pour objectif de promouvoir l'école inclusive à l'intérieur d'une unité externalisée en IME au sein du Collège Jean Rostand. Il s'avère une expérience réussie et des retours positifs de la part des enfants, des familles, des professionnels et des responsables des établissements.
- ✚ **L'IME de Cazala est devenu l'IME du Confluent** par décision du Conseil d'Administration de l'ALGEEI le 15 octobre 2024 afin d'éviter toute confusion avec l'ancien site de Damazan qui rouvrira prochainement pour accueillir des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).
- ✚ Suite au décret du 05 juillet 2024 relatif au Dispositif Inclusif Médico Éducatif (DIME), a été présenté et validé le 15 octobre 2024 par le CA de l'ALGEEI, **le Projet d'établissement du DIME du Confluent (IME/SESSAD)** fixant les orientations pour les 5 prochaines années ainsi que la mise à jour du règlement de fonctionnement et du livret d'accueil.
- ✚ L'ALGEEI a fait **l'acquisition d'une villa** située rue Pierre de Coubertin à Aiguillon afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil sur le groupe des plus grands. L'IME devrait investir ces nouveaux locaux dès la rentrée de septembre 2025 après quelques travaux d'aménagement et de mise en conformité d'éléments réglementaires d'hygiène et de sécurité.
- ✚ Réalisation de **l'évaluation externe** diligentée par la HAS début novembre 2024. Les résultats ont été très satisfaisants puisque tous les critères impératifs ont été validés, ne donnant lieu à aucun plan d'action obligatoire. Il a été reconnu une dynamique innovante des établissements notamment par le passage en DIME avec un dispositif diffus géographiquement, entièrement inclusif ainsi que de nombreuses actions dépassant les attendus. De même, l'engagement des équipes au service des personnes accompagnées a été particulièrement valorisé par l'évaluation.
- ✚ Le déploiement progressif des **tablettes numériques « Apple school »** a permis d'équiper dans un premier temps 2 classes de l'IME du Confluent, favorisant ainsi l'autonomie des jeunes et le travail des groupes.
- ✚ Pour des raisons de sécurité, la classe du « Grand Aiguillon » a été transférée dans un espace adapté sur le site des ateliers afin de favoriser la proximité du fonctionnement et dans l'attente du rattachement et déploiement de **la troisième Unité d'Enseignement Externalisé (UEE)** au sein de la Cité Scolaire Stendhal à Aiguillon.
- ✚ **Poursuite des actions d'inclusion** des jeunes vers **2 Unités d'Enseignement externalisées** :
 - 1 UEE au Collège « Germillac » à Tonneins
 - 1 UEE au Collège Jean Rostand à Casteljaloux.
- ✚ **Organisation de deux transferts d'établissement** au cours de l'année 2024 faisant partie intégrante de la dynamique institutionnelle.
En effet, un groupe de jeunes de l'IME Confluent scolarisés en UEE au Collège Germillac à Tonneins et un groupe de jeunes adultes du SESSAD Confluent « Accompagnement professionnel Pair-Aidant » encadrés par 8 professionnels, ont participé à un transfert de 5 jours dans le Loiret, le Loir-et-Cher et dans les Yvelines.

Un autre groupe de jeunes de l'IME Confluent scolarisés en UEI « Grand Aiguillon » et bénéficiant d'un accompagnement en atelier, encadré par 5 professionnels, a participé à un transfert de 4 jours en Vendée (Puy du Fou).

Accompagnement éducatif :

En 2024, les éducateurs ont accompagné le fonctionnement des 2 Unités d'Enseignement Externalisée (UEE) de l'IME du Confluent au collège Jean Rostand à Casteljaloux et au collège Germillac à Tonneins sur 4 jours/semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi (matin).

Parallèlement, nous avons pu fonctionner pleinement sur une année en accueil de jour pour le Groupe Orientation Aiguillon (GOA) à Aiguillon, les 4 villas avec hébergement en habitats diffus sur trois communes (Aiguillon, Casteljaloux et Tonneins) et les ateliers pré-professionnels à Aiguillon.

Pour les 4 villas, l'internat est ouvert avec 4 chambres par villa et 3 soirées d'ouvertures par semaine en internat aménagé toujours avec 1 jeune par chambre et par nuit, soit maximum. Actuellement, sur 50 jeunes accompagnés par l'IME, 27 à 28 internes bénéficient de cet accompagnement hebdomadairement (file active).

Les orientations adultes accompagnés par le GOA ont été réalisées tout au long de l'année 2024. Des solutions ont été trouvées en fonction des besoins des adultes accompagnés.

En 2024, l'essentiel du travail a permis d'éprouver le fonctionnement des équipes en dispositifs diffus sur le territoire, de stabiliser certaines équipes, de finaliser les aménagements liés au déménagement, de préserver le « faire institution » par le partage de manifestations sportives ou festives ou de réunions ou de formations professionnelles. Et puisque nous changeons de paradigmes professionnels, les objectifs principaux sont aussi de continuer à être agile dans notre fonctionnement, répondre présent et continuer à s'adapter aux multiples situations ou sollicitations en interagissant davantage encore avec ce que propose déjà le milieu ordinaire.

Cette année, les équipes éducatives ont pu éprouver le nouveau fonctionnement dans toutes ses dimensions. Elles ont été davantage en temps d'accompagnement ou en ateliers ou en classe ou classe externalisée. Elles proposent une multiplicité d'ateliers : Atelier cuisine, atelier pâtisserie, atelier musicothérapie, activité psychomotricité à la piscine, activités de sports adaptés... et participent habituellement, avec les enseignants, à deux transferts de plusieurs jours par an.

L'autonomie de déplacement par les transports en commun (bus et TER) sont de plus en plus appréhendés et favorisés par les jeunes et les adultes accompagnés et leurs éducateurs.

Les actions pédagogiques :

L'unité d'enseignement est dotée de 4 ETP d'enseignants. Elle est composée de deux unités d'enseignement internes (UEI), de deux unités d'enseignement externalisées en collège (2 ETP enseignant) et d'une mission de coordonnateur pédagogique (1/4 ETP enseignant) pour l'un des enseignants.

Elle est sous la responsabilité de professeurs des écoles spécialisés et du coordonnateur pédagogique (enseignant détaché pour cette mission) de l'Éducation Nationale nommés par celle-ci et rattachés à la Circonscription d'Agen 2-ASH (école inclusive), Inspection Académique du Lot et Garonne.

Unité d'Enseignement Interne (UEI)

- 1 UEI de détermination moins de 12 ans (ou peu d'autonomie et moins de 14 ans)
- 1 UEI et préprofessionnelle (plus de 14 ans) constituée de deux sous-groupes en alternance Cours/Ateliers

Unité d'Enseignement Externalisée (UEE)

- 1 UEE au Collège Germillac de Tonneins (ouverte à 100 %) (avec élève en inclusion, des élèves en atelier EGPA), pour des élèves de plus de 13 ans en vue d'une inclusion, d'une orientation professionnelle en EGPA, en ULIS ou ULIS Pro, en EREA, en CFA, en Lycée pro.
- 1 UEE au collège Jean Rostand de Casteljaloux (ouverte à 100%) : Elèves de 12 à 16 ans.
L'enseignement préprofessionnel se fait à partir de 14 ans (ou lorsque l'élève fait ses 14 ans avant décembre).

✚ Les ateliers pré-professionnels et/ou professionnels :

→ **6 ateliers pré-professionnels** : « **Espaces verts / Maçonnerie paysagère** », « **Bois et Métallerie** », « **Lingerie-Buanderie** », « **Achats / Courses** », « **Cuisine, Pâtisserie** » et « **Entretien des locaux** » ont été proposés aux garçons et aux filles âgés de 14 à 16 ans en alternance avec la classe. Ces ateliers (encadrés par 4 moniteurs d'atelier) initient les jeunes aux exigences de la vie professionnelle et établissent les bases d'une orientation ainsi que la recherche de stage et le suivi (bilans).

Conventionnement des stages destinés à la découverte des métiers (milieu ordinaire ou protégé) :

33 conventions de stage ont été effectuées en Grandes Surfaces, Salon de Coiffure, Restauration/Service, Boulangerie, Mairie (Espaces verts, Cantine scolaire) mais aussi en ESAT et Foyer de Vie durant l'année 2024.

✚ Accompagnement médical, paramédical, psychologique, professionnels libéraux :

1) **Le Suivi médical** est assuré par le médecin psychiatre (0.202 ETP), l'infirmière (1.00 ETP) :

→ **Suivi médical des usagers** :

- Consultation médecin psychiatre 1 fois par semaine
- Accompagnement en consultation spécialisée selon besoin
- Coordination avec les autres services (éducateurs, services, direction)

→ **Rôle éducatif et préventif auprès des usagers** :

- Prévention éducation : hygiène bucco-dentaire, pédiluve, manucure ..., hygiène (risques de maladies contagieuses de la peau, pédiculose, douche.
- Prévention et sensibilisation sur thématique spécifique (vie affective et sexualité, écran, alimentation, tabac, alcool...)
- Atelier éducatif et préventif secteur (GOA).

2) **Une psychomotricienne travaille à temps partiel (0.70 ETP)**

- Suivis hebdomadaires
- Groupe éveil psychomoteur
- Profils sensoriels
- Groupe mouvement et sensorialité
- Groupe médiation aquatique
- Bilans psychomoteurs

3) **Le travail des psychologues (1.05 ETP)** à l'IME du Confluent est construit autour de trois grands axes :

- Un travail clinique auprès des enfants :
- Un travail clinique auprès des parents :
- Un travail clinique institutionnel :

4) **Conventionnements avec des professionnels libéraux et prestataires extérieurs** :

- Conventionnement avec 4 orthophonistes en libéral pour 6 jeunes

✚ Accompagnement social :

L'action du service social de l'IME s'inscrit dans une démarche de collaboration et de participation de la famille à l'accompagnement mis en place pour le jeune ou l'adulte accompagné.

L'intervention de l'assistante de service social (0.55 ETP) se fait principalement:

L'assistante de service social participe au travail d'équipe, en collaboration avec les familles, autour de solutions d'orientations les plus adaptées possibles au projet du jeune et de sa famille.

✚ **Autres projets :**

- ❖ Dans le cadre du **DuoDay**, le 21 novembre 2024, nous avons pu mettre en œuvre ce dispositif auprès de 7 jeunes. Ils ont été accueillis dans des entreprises et artisans locaux (Fleuriste, Épicerie, collectivités territoriales (mairie, crèches et cantine scolaire).
- ❖ **Dossier informatisé de l'utilisateur « IMAGO » :**
Au cours de l'année 2024, des sessions de perfectionnement destinées aux professionnels et d'initiation auprès des nouveaux professionnels ont été réalisées pour répondre à la méthodologie de déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur.

L'IME du Confluent s'inscrit totalement dans le développement des pratiques de bien-être : Nomination d'un référent bien-être en septembre 2023

a) Partenariats

- ALGEEI Siège : contacts quotidiens (DG, secrétariat, comptabilité, GRH...)
- ALGEEI divers établissements : contacts fréquents (orientations des jeunes, mutualisation, échanges...)
- ARS : Autorité de Contrôle
- Inspection Académique : Autorité de Contrôle pour le personnel Éducation Nationale
- Enseignants référents : suivis et ESS
- Préfecture et DDE : sécurité routière, transports ...
- Conseil Départemental 47
- MDPH : admission et orientation des jeunes, échanges divers, PPS
- CFA, MFR, LP, EREA, SEGPA ...
- Collèges Jean Rostand Casteljaloux et Germillac à Tonneins
- Sté Elior (Sté de restauration collective)
- Divers établissements : orientation des jeunes, suivis, stages (ESAT Agnelis, ESAT de Castille, ESAT du Bouët, Foyer de Vie La Ferrette, Verdélais (33), Monségur (33), Foyer de Vie Mont-Clair à Monclar (47))
- Planning familial (Marmande)
- Services sociaux : essentiellement liés au travail de l'assistant de service social et des éducateurs
- Entreprises et artisans locaux, mairies : suivi et entretien des matériels, stages d'immersion pour nos jeunes.
- Mairies, Gendarmeries, Casernes de Pompiers d'Aiguillon, Casteljaloux, Tonneins
- Taxis : transports complémentaires à ceux de l'établissement
- Professionnels libéraux : orthophonistes, psychologues, sophrologue, art-thérapeutes.
- AIPC Aiguillon, Tonneins : Association mettant à disposition des personnes en situation d'insertion et intervenant dans divers domaines d'activité (nettoyage, restauration ...)
- Appel Médical (Intérim)
- AGIR 47 : (préparation au permis AM)
- Sport adapté 47
- Unité Mozart (Foulayronnes), Réséda (Agen)
- Pharmacie du Pin (Conventionnement gestion des risques liés à la préparation et distribution des médicaments)
- ARCHI'MEDE (conventionnement de collecte et de traitement des déchets de soins à risques infectieux)
- CMS et CMPP du territoire Marmandais, du Confluent et de l'Albret
- Piscines de Marmande et de Nérac (apprentissage de la natation)
- Centres Équestre (Lavardac, Barbaste)
- Musicothérapeutes (BAOBAB MUSIC/ MUSICOTHERAPIE 47)
- Sté DEKRA (Sécurité/Bureau de contrôle)
- Engie Solutions (chauffage, électricité, climatisation)
- SICLI/CHUBB (conformité incendie)
- Garage Armand d'Aiguillon, garage Renault Tonneins, garage Citroën Tonneins (entretien des véhicules).

b) Axes d'amélioration et d'évolution

Les axes du futur projet d'établissement cités ci-dessous :

- Diversification des lieux d'hébergement.
- Habitat inclusif et développement des partenariats.
- Poursuivre le développement de l'implication des personnes accompagnées et de leurs familles ou de leurs représentants légaux.
- Développer les UEE (Unités d'Enseignement Externe) et UEI (Unités d'Enseignement Interne) et l'école inclusive.
- Dispositif DIME permettant plus de souplesse dans le parcours des jeunes du SESSAD en lien avec l'IME – Fonctionnement en logique de « Plateforme ».
- Poursuivre le Plan d'Amélioration Continue de la Qualité et l'évaluation HAS.
- Adapter l'offre à l'accueil des nouvelles populations (TND, TSA ...).
- Assurer le plein déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur « IMAGO DU

IV. ORGANIGRAMME

a) Effectifs en ETP

EFFECTIF de l'IME CONFLUENT		
DIRECTION	SECTEUR THERAPEUTIQUE	EDUCATIF et SOCIAL
DIRECTEUR (0.70 E.T.P.)	INFIRMIERE (1.00 E.T.P.)	CHEF DE SERVICE EDUC (1.00 E.T.P.)
ADJOINT de DIRECTION (0.80 E.T.P.)	PSYCHOLOGUE (1.05 E.T.P.)	ACCOMPAGNANT EDUCATIF SOCIAL (3.00)
Soit 1.50 E.T.P.	PSYCHOMOTRICIEN(NE) (0.70 E.T.P.)	MONITEUR EDUCATEUR (4.00 E.T.P.)
SERVICE ADMINISTRATIF	GARDE MALADE/ VEILLEUR DE NUIT (2.00 E.T.P.)	EDUCATEUR SPECIALISE (6.50 E.T.P.)
SECRETAIRE de DIRECTION (1 E.T.P.)	Poste vacant ORTHOPHONISTE (0.25 ETP)	MONITEUR d'ATELIER (4.00 E.T.P.)
COMPTABLE (1 E.T.P.)		ASSISTANT SERVICE SOCIAL (0.55 E.T.P.)
SECRETAIRE-COMPTABLE (0.20 E.T.P)		AMP/VEILLEUR de NUIT (1.00 E.T.P.)
Soit 2.20 E.T.P.	Soit 5.00 E.T.P.	Soit 20.05 E.T.P.
SERVICES GENERAUX	MEDICAL	SECTEUR PEDAGOGIQUE
CUISINIERE (1.00 E.T.P.)	MEDECIN SPECIALISE (0.202 E.T.P.)	PROF. DES ECOLES (4.00 E.T.P.)
OUVRIER PROF. 2° CAT (2.90 E.T.P.)		
COMMIS DE CUISINE (1.00 E.T.P.)		
AGENT HOTELIER (2.00 E.T.P.)		
Soit 6.90 E.T.P.	Soit 0.202 E.T.P.	Soit 4.00 E.T.P.

Soit un total de 39.852 E.T.P. (46 personnes)

b) Mouvement des personnels

- Départ à la retraite en fin d'année 2024 :

- ✓ Un éducateur spécialisé (1 ETP) (Groupe « Petit Aiguillon ») au 31 décembre 2024

- Recrutement au cours de l'année 2024 :

- ✓ 2 A.E.S. (2 ETP) suite à la mutation d'un A.E.S. sur un autre établissement et à la démission d'une monitrice éducatrice.
- ✓ Un adjoint de direction à la rentrée 2024/2025.
- ✓ Passage à 1 ETP pour le poste d'infirmière suite au départ pour rupture conventionnelle de l'aide-soignante au 03/05/2024.

c) Formations

- 26 personnels de tous services ont participé à la formation MOBIFEU 12- Équipier première intervention organisée par Chubb d'une durée d'une heure et demie.

- 13 personnels ont participé au APP avec M Ribes lors du premier semestre.
- 14 personnels ont participé au APP avec Mme Le Floch Ollier lors du deuxième semestre.
- 5 personnels ont participé à la formation « Fonctionnement des personnes avec TSA » d'une journée organisée par Planète Autisme.
- 8 personnels ont participé à la formation « Accompagner des personnes avec TSA et TDI au sein de l'établissement » de 4 journées organisée par Planète Autisme.
- 2 personnels ont participé à la formation « Préventis premium » organisée par Centaure (1 jour).
- 3 personnels ont participé à la formation « Hygiène et sécurité des aliments » Pratique et théorie organisée par Hyséqua (1 jour)
- 8 personnels ont participé à la formation « Travailler efficacement avec les familles en institutions médico-sociales » organisée par Gerfi + (3 jours).
- 9 personnels ont participé à la formation Ethique et bientraitance en ESSMS organisée par Adéquation santé (2 jours).
- 1 personnel a participé à la formation Bogdaschina organisée par Ediformation (4 jours).

V. DEMARCHE QUALITE et QUALITE de VIE au TRAVAIL :

a) Démarche Qualité :

Lors de l'année 2024, le COPIL s'est réuni à 14 reprises et le CODIR à 9 reprises. La plupart de ces réunions ont eu comme fil conducteur l'évaluation externe, ainsi que la réactualisation du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement et du livret d'accueil.

En début d'année, plusieurs groupes de travail ont été créés afin de travailler autour des projets d'antenne. Une fois ces derniers réalisés, le projet d'établissement s'est finalisé jusqu'à sa validation définitive en Octobre 2024. Concomitamment, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil ont été retravaillés, puis adaptés en FALC. Ils ont été validés par le CA de l'ALGEEI le 15 octobre 2024.

La majorité des temps de réunion du COPIL a été dédié à l'évaluation externe qui a eu lieu début Novembre 2024, en travaillant sur l'outil Synaé.

Enfin, la procédure et le mode opératoire concernant les projets individualisés et les réunions cliniques ont été mis à jour.

L'évaluation externe obligatoire réalisée par un cabinet habilité par l'HAS s'est déroulée sur site les 4.5.6 novembre 2024. L'ensemble des critères impératifs ont été satisfaits ne donnant lieu à aucun plan d'action obligatoire à destination de l'autorité de contrôle et de tarification.

b) Démarche QVCT :

Le Copil QVCT s'est réuni 4 fois. Un questionnaire a été mis en place à l'intention de l'ensemble du personnel, en lien avec la thématique choisie : Intégrer la parole de chaque salarié dans un processus de travail participatif « La dynamique du Changement ». Une participation modeste des salariés d'environ 50%.

Il en découle un plan d'action « Organiser des actions de communication à destination des salariés.
Il a été noté une remarque : « Le travail d'équipe est fondamental, il faut que le changement ne soit pas synonyme d'isolement ».

VI. RAPPORT BUDGETAIRE

Suite au passage à l'ERRD pour l'association, la section investissement de l'établissement n'est plus présentée comme auparavant sur les comptes administratifs et l'analyse sur les ressources d'investissement est désormais faite au niveau de l'ensemble du périmètre du CPOM dans le rapport budgétaire et financier joint à l'ERRD.

Groupes fonctionnels	Accordé 2024	Réalisé 2024	Écart
DEPENSES			
Groupe I	393 000,00€	444 739,36 €	-51 739,36 €
Groupe II	1 975 652 ,00 €	1 938 937,98 €	36 714.02 €
Groupe III	410 152,00€	469 841,45 €	-59 689,45€
RECETTES			
Groupe I	2 661 039,00 €	2 670 864,09 €	-9 825,09 €
Groupe II	16 452,00 €	33 016,80 €	-16 564,80 €
Groupe III	0 €	58 149,99 €	-58 149,99 €
Résultat exercice			-91 487,91 €
Reprise N-1			101 313,00 €
Résultat administratif			9 825,09 €

Groupe 1 des dépenses

Électricité (+ 22 538 €) Chauffage (- 19 018 €) Fournitures administratives (- 2 052 €) Fournitures scolaires et éducatives (+ 2 291 €) Petit matériel (+ 4 769 €) Alimentation (-13 168 €) Transports des jeunes (- 48 638 €) Frais de déménagement (- 6 773 €) Prestation d'alimentation à l'extérieur (+ 65 059 €) Prestation hébergement à l'extérieur (- 26 371 €) Prestation d'alimentation à l'extérieur (- 6 857 €).

Groupe 2 des dépenses

L'établissement a recours à des jeunes salariés en CDD (moins d'ancienneté ou de qualification inférieure) pour remplacer des titulaires faute de trouver des remplaçants à qualification équivalente.

Il a été nécessaire de recourir à des travailleurs intérimaires, à des associations de prestations de ménage, des auxiliaires médicaux (orthophonistes) cette année, pour un montant total de 22 257 €.

Sont inscrits dans ce groupe les honoraires (qui sont exceptionnels) liés à un litige salarial, pour un montant de 4 128 €.

Une diminution de 4 139 € est constatée sur la ligne supervision analyse de la pratique.

La prime pouvoir d'achat n'a pas été octroyée cette année. Une diminution de 6 217 € est constatée.

Les titres restaurants ont été mis à la disposition des salariés générant une augmentation de 2 322 €.

Groupe 3 des dépenses

Locations immobilières (- 77 332 €) Locations mobilières informatique (- 2 197 €) Locations matériel de transport (- 4 550 €) Autres locations (+ 6 655 €) Entretien bâtiments (- 7 962 €) Entretien matériel de transport (- 12 181 €) Assurances transports (+ 7 927 €) Études et recherches (+ 6 720 €) Taxes d'habitation (- 4 298 €) Frais de siège (+ 8 922 €) DAP provision pour risques (+ 27 174 €) Réserve de plus-value (+ 17 717 €) Dotations aux amortissements (+ de dépenses constatées sur cette ligne en lien avec le déménagement.

L'IME du Confluent a acquis une maison à Aiguillon en 2022 dans laquelle il s'est installé courant 2023.

D'autre part, il a été nécessaire d'acquérir du matériel et matériel de transport pour équiper les 7 sites.)

Groupe 1 des recettes

Amendement Creton – 9 825,09 euros à neutraliser

Groupe 2 des recettes

Loyer Rue de Visé à Aiguillon

Nous proposons de constituer une dotation aux provisions pour risques et charges, d'un montant total de 27 174,42 euros (provision pour petits travaux d'un montant de 16 491,75 euros – provision litige salarié 10 682,67 euros). Le résultat définitif de clôture sera alors de + 9 825,09 euros (affecté à N+1).

VII CONCLUSION

Dans le prolongement des objectifs posés par la Conférence Nationale du Handicap d'avril 2023 sur l'école inclusive, l'année 2024 a vu la publication attendue du décret sur les Dispositifs Intégrés Medico Educatif (DIME). Ces évolutions contribuent à renforcer la transformation de l'offre spécialisée du secteur enfance et les réponses adaptées au service « de l'école pour tous ». En ce sens, l'IME du Confluent a poursuivi son évolution tant sémantique puisque la dénomination « Cazala » est devenu « Confluent » afin d'éviter toute confusion avec l'histoire institutionnelle sur le site de Damazan mais aussi en ajoutant une cohérence fonctionnelle du DIME. Ce changement de paradigme s'est matérialisé par validation par le conseil d'administration de l'ALGEEI de l'ensemble des documents institutionnels (projet d'établissement, livret d'accueil, règlement de fonctionnement) et par la réalisation de l'évaluation externe par un cabinet habilité par la HAS (Haute Autorité de Santé) qui s'est déroulée en fin d'année 2024 et dont les résultats n'ont donné lieu à aucune exigence de plan d'action pour ce qui concerne les critères impératifs. Ce déploiement en dispositif désormais entièrement désinstitutionnalisé, s'est finalisé avec l'acquisition par l'ALGEEI d'une nouvelle villa pour accueillir et proposer des prestations d'hébergement adaptées sur la commune d'Aiguillon. Cette villa sera investie dès la rentrée scolaire 2025 par les jeunes. Pour 2025, nous prévoyons l'ouverture prochaine de la troisième UEE prévue au sein la cité scolaire Stendhal à Aiguillon.

Arnaud PENNETIER,
Directeur

SESSAD DU CONFLUENT

1. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Agrément

Basé à Aiguillon, le SESSAD du Confluent est agréé au titre de l'annexe XXIV du décret du 27 octobre 1989 depuis novembre 2000, dans le cadre de la restructuration de l'IME de Cazala (diversification de la prise en charge). Suite au dernier CPOM de l'ALGEEI et aux transformations de places (IME vers SESSAD), le SESSAD du Confluent a un agrément de 60 places, enfants ou adolescents de 6 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne.

Pour les jeunes inscrits dans un cursus scolaire

L'équipe propose des accompagnements éducatifs, thérapeutiques sociaux et pédagogiques adaptés à leurs besoins. La MDPH élabore pour chaque jeune un projet personnalisé de scolarisation en s'appuyant sur les éléments fournis par le GEVASCO dans lequel apparaissent les accompagnements du SESSAD.

Pour les jeunes inscrits dans un cursus professionnel

L'équipe propose des accompagnements professionnels, éducatifs, psychologiques et sociaux. L'équipe développe et renforce de nombreux partenariats (CFA, MFR, EREA, LP ...).

Les jeunes sont accompagnés sur leurs différents lieux de vie, de scolarisation, de travail ou dans les locaux du SESSAD. L'accompagnement s'élabore en collaboration continue avec le jeune et sa famille par le biais de rencontres favorisant le suivi et l'évolution du projet.

Le SESSAD s'insère dans un réseau comprenant différents partenaires tels que : les lieux de professionnalisation, les entreprises (apprentis), les établissements scolaires, les services médico-sociaux et sociaux et les lieux d'intégration extrascolaires

Durant l'année 2023 l'ALGEEI a répondu à un avis d'appel à manifestation d'intérêt « Solutions innovantes de répit pour les personnes en situation de handicap ». C'est dans ce cadre qu'en fin d'année s'est mis en place un nouveau service au sein du SESSAD du Confluent.

Unité mobile « Répit 47 »

L'équipe accompagne **des jeunes âgés de 6 à 25 ans** en situation d'handicap et/ou relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), ainsi que **leurs aidants** en situation ou en risque d'épuisement.

L'équipe a pour mission **d'évaluer, d'orienter et de coordonner** les acteurs afin d'apporter des solutions diversifiées et individualisées à la problématique du répit.

Elle s'appuie sur les ressources existantes, en étayant le système familial et le lien entre les partenaires autour de la personne accompagnée :

- ✓ Apporter une écoute personnalisée et individualisée pour rompre l'isolement, pour échanger sur les difficultés du quotidien ou la vie familiale et prévenir des risques d'épuisement
- ✓ Soutenir les familles en attente de solution et les accompagner dans la préparation de l'avenir
- ✓ Évaluer la situation dans sa globalité
- ✓ Informer sur l'accès aux droits
- ✓ Orienter vers les acteurs existants
- ✓ Coordonner les différents partenaires autour de la personne et de son aidant
- ✓ Mettre en place des actions répondant à la problématique du répit.

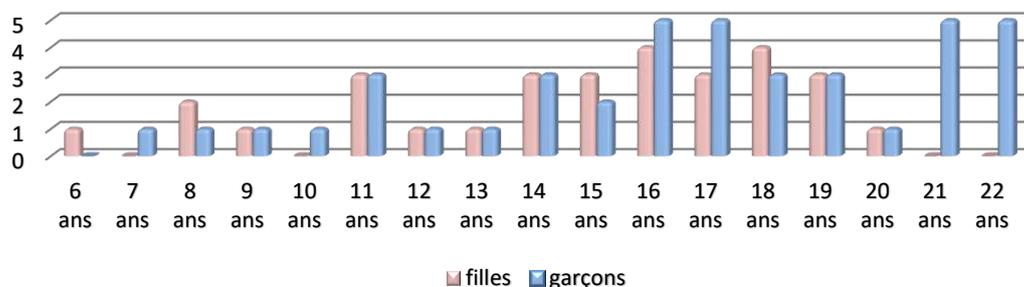
2. PERSONNES ACCUEILLIES

Répartition par âge et par sexe

Au cours de l'année 2024 le SESSAD du Confluent a accompagné 71 jeunes.

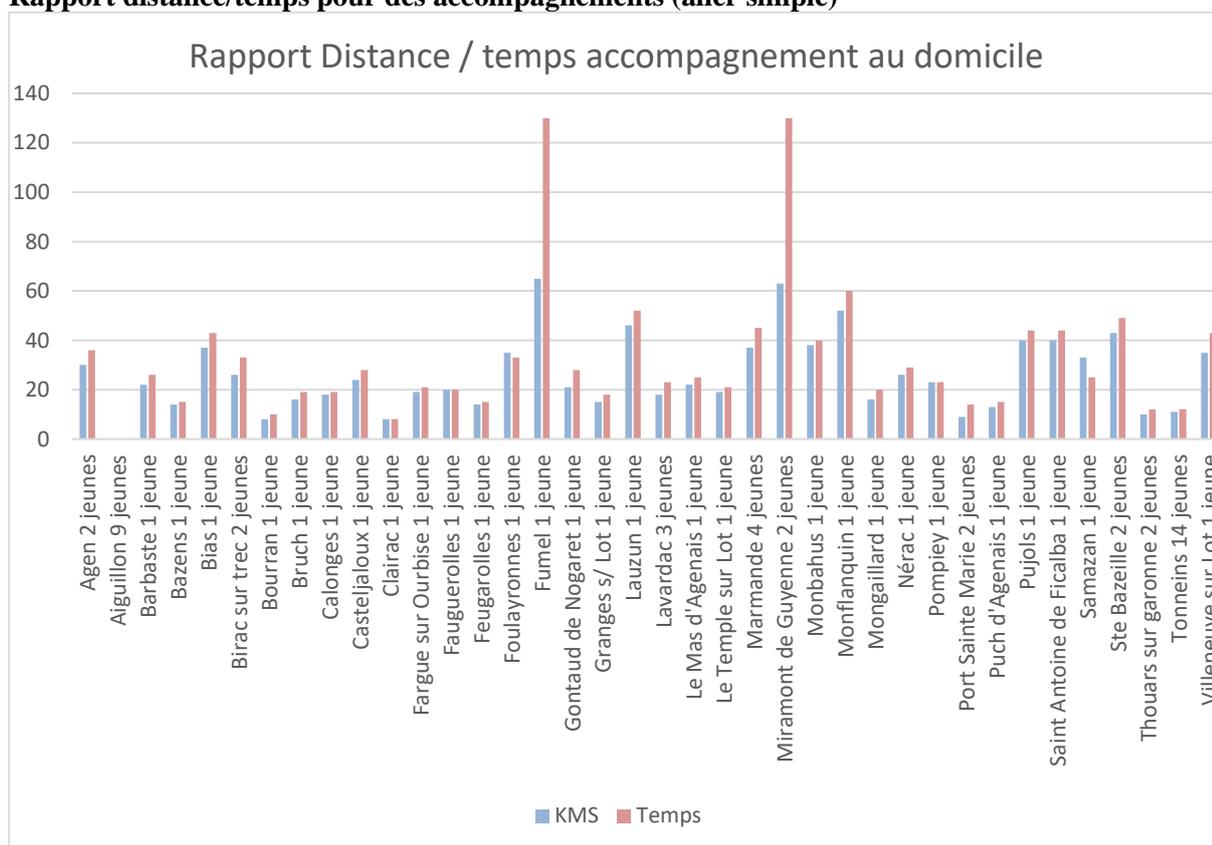
La répartition garçons/filles : 41 garçons pour 30 filles, les garçons sont encore très majoritaires à 58% de la population.

Par sexe



Communes d'origine et lieux de scolarisation ou de professionnalisation

Rapport distance/temps pour des accompagnements (aller simple)



Les lieux d'accompagnement sont variés et situés à des distances parfois très éloignées du service.

À titre d'exemple, en 2024, pour un accompagnement de 30 minutes d'un jeune de Fumel, le professionnel effectue 130 kms soit 2 heure 20 minutes de trajet aller/retour.

Pour la partie « Accompagnement scolaire », notre demande d'accompagnement des jeunes résidant au maximum 20/25 km autour d'Aiguillon a été parfaitement entendue par la MDPH.

Par contre pour le SESSAD « Accompagnement professionnel » l'aire géographique d'intervention s'étend sur la totalité du département. En plus des lieux de formation, les professionnels sont susceptibles d'accompagner les jeunes dans leurs recherches et chez les employeurs au long de leur parcours (apprentissage...).

Motif d'accompagnement

Les objectifs de fonctionnement sont au croisement des missions de l'établissement et des caractéristiques, besoins et vulnérabilités de la population ainsi que de leurs attentes.

Mise en œuvre des missions dans le respect des droits des usagers et de la mise en pratique des recommandations de l'ANESM / HAS (Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles).

Durée moyenne de l'accompagnement en jours

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
durée moyenne de PEC	1 652	1 960	1 078	865	702	1 045

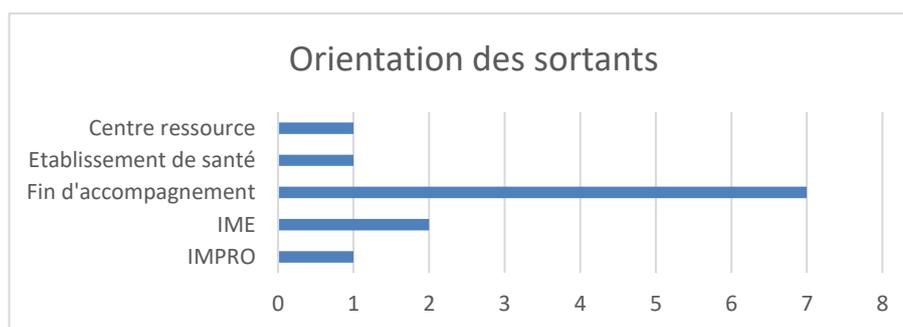
La durée moyenne d'accompagnement (en jours) est en légère augmentation.

Origine des entrants

Pour les 14 jeunes admis en 2024 : 11 provenaient du milieu ordinaire et trois étaient suivis en CMPP. 3 jeunes ont intégré la section « Accompagnement professionnel » et 11 jeunes ont intégré la section « Accompagnement scolaire ».

Nombre de sorties / orientation

12 jeunes ont quitté le SESSAD, dont 8 jeunes sur la section « Accompagnement professionnel » et 4 jeunes sur la tranche sur la tranche d'âge « Accompagnement scolaire »



3. EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

L'établissement a fonctionné sur 202 jours d'ouverture en 2024.

Nombre de jeunes suivis au cours de l'année

Au cours de l'année, 25 jeunes ont été suivis par le SESSAD (tranche d'âge des moins de 15 ans) : 13 ont été admis en cours d'année et 4 sont dorénavant accompagnés par l'équipe du SESSAD « accompagnement professionnel ».

Au cours de l'année, 50 jeunes ont été suivis par le SESSAD « accompagnement professionnel » : 8 sont sortis au cours de l'année, 8 jeunes ont été admis en cours d'année : 4 étaient accompagnés par l'équipe du SESSAD « Accompagnement scolaire », 2 venaient d'autres structures du médico-social, 2 venaient de milieux scolaires ordinaires. En tout 71 jeunes ont été suivis par le SESSAD au cours de l'année 2024.

Organisation 3 transferts de la section « accompagnement professionnel »

Les jeunes du SESSAD du Confluent « accompagnement professionnel » ont participé à trois transferts :

Un transfert de 3 jours à la résidence la Forestière la Taillade à Pompogne.

L'intérêt de ces 3 jours de transfert nous semble indiscutable afin de finaliser tous les efforts et la motivation investis au cours de l'année passée ; mais aussi de préparer l'année à venir et de créer une dynamique positive, d'entraide, d'action et de construction d'un avenir possible.

Un transfert de 5 jours en pair-aidance pour 4 jeunes du SESSAD « accompagnement professionnel » au château du domaine de Ciran en Sologne sur le thème Histoire de France à travers ses châteaux et site JO 2024.

L'objectif de ce transfert étant de travailler l'ouverture, l'autonomie et l'initiative. Favoriser l'accès à la culture par l'étude d'un patrimoine remarquable. Développer l'attention et l'observation, la capacité d'analyse en s'appuyant sur le socle commun de compétences.

Ce transfert sport et culture, sous la pair-aidance des jeunes du SESSAD doit apporter à chacun des bénéfices physiques, physiologiques et intellectuels, mais aussi une plus grande socialisation.

Un transfert de 2 jours pour trois jeunes du SESSAD « accompagnement professionnel » à la coupe nationale espoirs para football adapté.

L'intérêt de ce transfert est de développer les habiletés physiques et techniques individuelles et collectives, s'inscrire dans un projet, développer l'autonomie des sportifs et leur prise de responsabilité, favoriser la communication, la socialisation et l'esprit de groupe afin d'améliorer le dépassement de soi et la performance.

Accompagnement médical, paramédical et psychologique

a) Le Suivi médical

Il est assuré par le médecin psychiatre (0.102 ETP),

- ✓ Prescriptions
- ✓ Rôle éducatif et préventif auprès des usagers
- ✓ Rôle thérapeutique
- ✓ Surveillance de l'intégrité physique, morale et sociale des usagers
- ✓ Actions d'urgences en cas de nécessité
- ✓ Dossiers médicaux : Dossier informatisé de l'utilisateur (IMAGO DU)

b) Accompagnement psychologique (0,50ETP)

La fonction du psychologue au sein du Sessad s'organise autour de deux axes :

Un travail thérapeutique auprès des jeunes, un travail clinique institutionnel au SESSAD « Accompagnement scolaire » (0,375ETP)

Un travail clinique institutionnel et de coordination au SESSAD « Accompagnement professionnel » (0,125ETP).

Le travail clinique auprès des jeunes

De janvier 2024 à début juillet 2024

8 enfants ont bénéficié d'un accompagnement psychologique individuel à la quinzaine (entretien de 30 minutes) et 5 jeunes à un rythme hebdomadaire au sein des établissements scolaires sur les communes de Lavardac, Aiguillon, Port-Sainte-Marie, Mas d'Agenais, Tonneins tant dans le primaire que le secondaire.

De septembre 2024 à décembre 2024

6 enfants ont bénéficié d'un accompagnement psychologique individuel à la quinzaine au sein des établissements scolaires (élémentaire et secondaire) sur les communes de Lavardac, Nérac, Port-Sainte-Marie, Aiguillon et Tonneins et 5 jeunes à un rythme hebdomadaire et 4 jeunes en suivi hebdomadaire au sein du Sessad.

Le travail clinique institutionnel

Participation aux diverses réunions :

- ✓ Coordination / réunions d'équipe
- ✓ Élaboration et réactualisation des projets personnalisés
- ✓ Analyse partagée et remise des projets aux familles
- ✓ Démarche qualité
- ✓ Participation à la MDPH 6 jours par an environ

Missions et fonctions au SESSAD « Accompagnement professionnel » (0,125ETP)

Le travail de psychologue est essentiellement institutionnel et de coordination.

Participation à une réunion clinique qui permet de faire le lien entre les différents professionnels autour des jeunes, de repenser les projets individualisés et réorienter les jeunes en fonction de leur évolution psychique ou professionnelle.

Recherche et construction de partenariat avec les psychologues pour assurer le suivi thérapeutique des jeunes.

Travail de lien avec les psychologues en libéral ou tous les partenaires engagés autour du projet des jeunes.

Entretien avec le jeune pour évaluation et orientation vers un suivi psychologique en libéral.

Participation à l'entretien réunissant famille et jeune lors de chaque admission.

c) Accompagnement psychomotricité 0,25 ETP

La psychomotricité s'intéresse au sujet dans sa globalité et l'aide à renouer une relation plus harmonieuse avec lui-même et les autres ainsi que dans le milieu qui l'entoure.

La psychomotricité permet :

- ✓ De réduire des retards du développement psychomoteur,
- ✓ De prévenir un éventuel échec scolaire lié à des troubles psychomoteurs,
- ✓ De renforcer les capacités d'adaptation et d'apprentissage,
- ✓ D'améliorer la maîtrise émotionnelle,
- ✓ De participer à la prévention des troubles du comportement ou de la personnalité.

De janvier à juin 2024 :

Suivis individuels hebdomadaires de 6 enfants dans les écoles primaires de Tonneins et Aiguillon.

De septembre à décembre 2024 :

Suivis individuels hebdomadaires de 4 enfants dans les écoles primaires de Tonneins et Aiguillon ; suivis à la quinzaine de 2 adolescents du collège d'Aiguillon. À partir de novembre, suivis à la quinzaine d'un jeune à l'école de Tonneins.

Participations :

Aux réunions d'équipe, aux réunions d'élaboration des projets personnalisés et de restitution auprès des familles pour une durée de deux heures par semaine,

Aux réunions concernant l'amélioration continue de la qualité et l'analyse de la pratique,

Aux réunions de présentation et accueil des nouvelles familles et usagers,

Aux réunions d'analyse de la pratique professionnelle.

Passation et rédaction de 6 bilans psychomoteurs au moment de l'accueil des usagers ou au cours du suivi. Ce bilan permet de révéler les difficultés mais aussi les compétences et possibilités du jeune dans les différents domaines psychomoteurs (schéma corporel, orientation et structuration spatio-temporelle, coordination dynamique générale et oculo-manuelle, tonus, latéralité.). Le bilan d'évolution permet une comparaison avec le test initial afin de se rendre compte des progrès des enfants et décider de poursuivre ou non le suivi.

Rédaction de compte-rendu pour les réunions d'Equipe de Suivi et Scolarisation (ESS) ainsi que divers documents nécessaires aux dossiers MDPH.

d) Accompagnement par des professionnels libéraux et prestataires extérieur

- ✓ Conventionnement avec 2 Orthophonistes libérales pour suivit de 5 jeunes et 3 bilans
- ✓ Conventionnement avec 4 Psychologues libérales pour suivit de 4 jeunes et 1 bilan
- ✓ Conventionnement pour une expertise avec un Psychiatre libéral

e) Accompagnement social 0,25 ETP

L'accompagnement social au SESSAD se met en place dès l'admission du jeune et jusqu'à son orientation. La mission de l'assistante de service social est d'accueillir, informer, orienter les familles; de s'assurer de la cohésion du parcours du jeune et d'assurer un rôle d'interface entre le service, le jeune et sa famille, et les partenaires sociaux.

L'accompagnement social est difficilement quantifiable car variable d'une situation à l'autre.

Pour autant l'assistante de service social effectue seule ou avec l'éducateur spécialisé, si besoin, des visites au domicile de chaque famille.

Elle participe aux réunions d'équipe et aux réunions d'élaboration des projets personnalisés pour une durée d'une heure et demie par semaine, aux réunions concernant l'amélioration continue de la qualité pour une durée d'une heure et demie par mois plus trois heures une fois par trimestre (sur les jours de vacances scolaires), aux réunions de présentation et accueil des nouvelles familles et usagers, à l'analyse des pratiques.

Autant que possible l'assistante de service social assiste aux Équipes de Suivi de Scolarisation qui ont lieu au moins une fois par an sur les lieux de scolarisation des jeunes.

L'assistante de service social est amenée à rédiger des comptes rendus de diverses réunions (projet individualisé, réunion d'équipe, groupe de démarche qualité ...), de visite à domicile et de bilans sociaux pour la MDPH.

De manière mensuelle, l'assistante de service social participe à une équipe pluridisciplinaire d'évaluation au sein de la MDPH 47.

Depuis septembre 2013 elle occupe la mission de référent qualité et de fait y consacre une partie de son temps de travail.

Depuis 2015 le directeur a confié à l'assistante de service social la mission de référent pour la mise en place du dossier informatisé de l'utilisateur. Elle a ainsi consacré une partie de son temps de travail à cette mission.

Accompagnement éducatif SESSAD « accompagnement scolaire » (1 ETP soit 39h par semaine)

1 éducateur spécialisé à temps plein.

Pour cette année 2024, 25 jeunes en file active, âgés de 6 à 12 ans ont bénéficié d'accompagnements éducatifs. Durant l'année, quatre jeunes ont été accompagnés et le sont encore, aujourd'hui, par l'équipe éducative du « SESSAD PRO », et 4 jeunes ont bénéficié d'une fin de prise en charge.

Il a été proposé pour ces jeunes :

- ✓ Un accompagnement individuel hebdomadaire d'une durée de quarante-cinq minutes. De plus, en fonction des besoins des jeunes, un accompagnement hebdomadaire de groupe était proposé au sein des écoles d'une durée d'une heure.
- ✓ Un accompagnement sur des temps de classe et de récréation ainsi que sur des temps de repas à la cantine.
- ✓ Dans la cadre du Dispositif Intégré Médico-Éducatif, un accompagnement a été mis en place sur des temps de repas à l'IME du Confluent, pour un jeune du SESSAD, les mardis et jeudis.
- ✓ Des activités socio-éducatives de groupes, tous les mercredis après-midi, ont été proposées aux enfants. Ces accompagnements ont pour objectif de travailler : l'autonomie, la culture, la citoyenneté, les interactions sociales ... Pour cela, diverses activités ont été mises en place telles que des ateliers cuisine, des jeux socioaffectifs, des sorties à la médiathèque ou, au point commun, des temps de médiation. Pour terminer, lors de ces accompagnements un temps d'échange informel est prévu avec les parents.
- ✓ Des interventions éducatives au sein des domiciles ont été mise en place. Durant ces temps, divers points ont pu être travaillés comme des temps de douche, du soutien à la parentalité et à la fratrie.
- ✓ Durant les périodes de certaines vacances scolaires, des sorties ludiques ou socio-éducatives sont organisées.
- ✓ Des accompagnements à la sensibilisation aux soins, diversification alimentaire et sexualité ont, également, été proposés.

Pour finir, tout au long de l'année, la professionnelle a été en lien avec les différents partenaires et a également cherché à en créer afin d'inclure les enfants accompagnés. (École de cirque, clubs de sport, centres culturels, médiation animale)

f) Suivis éducatif SESSAD « Accompagnement Professionnel »

Sur l'année 2024, 50 jeunes (en file active) ont été suivis dans le cadre du SESSAD Accompagnement Professionnel. Le suivi des jeunes s'effectue en coréférence, c'est-à-dire qu'un jeune est accompagné à la fois par un référent social (un des deux éducateurs spécialisés et/ou moniteur d'atelier) et un référent professionnel (un des 2 moniteurs d'ateliers). Ce travail facilite les interactions et le travail d'équipe. Cela permet également d'avoir une meilleure lisibilité sur l'accompagnement du jeune.

Les différents dispositifs d'accompagnement pour les jeunes sont l'ACCEA, ainsi que les aides AGEFIPH ou les contrats aidés via la Mission Locale.

Nous avons travaillé avec différents partenaires :

Collèges (professeurs d'atelier, directeur EGPA, professeurs principaux, ULIS, enseignants référents), Familles, Services sociaux (AS, placement familial, AEMO, CMS, MECS), Foyer départemental de l'Enfance Balade, Unité d'Hospitalisation enfant/adolescent Mozart (CHD La Candélie), CFA (référents handicap, CPE), EREA (CPE et professeurs principaux), Lycée professionnel (enseignants référents, ULIS), Patrons / entreprises, Société d'intérim (AIPC...), CAP Emploi / France travail, Mission Locale, AGIR (accès à la mobilité) et auto-école solidaire Sauvegarde, MFR (enseignants référents, professeurs principaux), Psychologues en libéral, ESAT avec ou sans hébergement, IMPRO divers, Groupe d'Entraide Mutuelle, PJJ, les services de Gendarmerie, Services de mesures de protection, CDSA 47, CPAM 47.

Suivis et accompagnements des jeunes :

- ✓ Maintien et développement du réseau partenarial
- ✓ Documents administratifs à monter ou à compléter (AGEFIPH, MDPH, Sécurité Sociale...), en constante réactualisation
- ✓ Suivis plus personnalisés et plus réguliers en situation de rupture de contrat d'apprentissage ou de travail
- ✓ Accompagnement du jeune dans son environnement social et professionnel
- ✓ Travail auprès des familles
- ✓ Accompagnement de veille à la sortie du dispositif SESSAD du jeune
- ✓ Demandes de dérogation pour le suivi des jeunes au-delà des 20 ans

Les activités socio-culturelles du SESSAD « Accompagnement professionnel » :

- ✓ 1 sortie une à deux fois par trimestre en groupe avec les jeunes disponibles (bowling, match de football, restaurant, cinéma, laser Game, foot en salle ...).
- ✓ 1 sortie à la patinoire de Bordeaux pour assister à la rencontre de hockey des Boxers en Novembre 2024

Les moyens humains :

- ✓ Éducatif/professionnel : 2 éducateurs spécialisés à 0.75 ETP chacun, 2 moniteurs d'atelier à 1 ETP chacun et 1 moniteur éducateur à 0,75 ETP
- ✓ Coordination psychologique : 0.125 ETP
- ✓ Enseignant coordonnateur : plus de temps (un soutien scolaire pour un jeune en préparation de son Bac Pro de janvier à mai 2024)
- ✓ Secrétaire comptable : 0,30 ETP

Dans les modalités d'accompagnement, chaque référent a des jeunes en référence et en coréférence. Les professionnels du SESSAD « Accompagnement Professionnel » interviennent sur l'ensemble du département 47 pour suivre les jeunes dans leur projet. En moyenne, l'équipe du SESSAD Accompagnement Professionnel aura parcouru près de 120000 km sur l'année 2024. Il est à relever que le temps des déplacements (environ 8h/semaine par professionnel) est à prendre en considération car il diminue le temps effectif dans le suivi des jeunes.

Matériels : ordinateur portable chacun, véhicules de service, téléphone portable, imprimante mobile

Organisationnels :

- ✓ 1 réunion hebdomadaire : clinique (14h-15h) et organisation (15h-16h)
- ✓ 1 réunion bimensuelle : élaboration du PP des jeunes (13h-14h)
- ✓ 1 réunion analyse de la pratique (1 fois par trimestre) auprès de l'ensemble des professionnels du SESSAD (SESSAD accompagnement scolaire et professionnel)

Les outils :

Nous utilisons les outils de communication suivants :

La plaquette de présentation du SESSAD Accompagnement Professionnel, Les cartes de visite nominatives, Le Journal de l'ALGEEI sous forme d'articles, Techniques (10 h/semaine), Recueil des attentes, Rédaction des rapports éducatifs et techniques, Indicateurs CPOM, Dossier informatisé de l'utilisateur : IMAGO, Administratifs divers : dossiers ACCEA, dossiers MDPH, AGEFIPH, candidatures, Intranet : logiciel Algeei, Démarche qualité.

g) Equipe mobile de répit

L'équipe mobile de répit a rejoint le SESSAD du Confluent à partir d'octobre 2023 avec l'arrivée de l'éducatrice spécialisée à temps plein, puis de l'assistante de service social et enfin, de la psychologue clinicienne au mois de Février 2024 à mi-temps. La création de cette équipe fait suite à l'appel à projet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la Nouvelle-Aquitaine. Celle-ci s'inscrit dans une plateforme globale articulée par différents partenaires départementaux soucieux d'apporter des solutions diversifiées aux demandes de répit. En effet, La plateforme de répit pilotée par la Communauté 360, a vu le jour grâce au co-portage du GCSMS (Groupement de Coopération de Moyenne Garonne) et de l'Association ALGEEI.

L'équipe intervient auprès de jeunes âgés de 6 à 25 ans en situation de handicap ainsi que de leurs aidants en situation ou en risque d'épuisement dans tout le département. Elle assure des missions d'évaluation, d'orientation et de coordination des acteurs répondants à des solutions diversifiées et individualisées aux demandes de répit des familles. L'écoute, l'aide administrative et le soutien psychologique rythment les accompagnements.

Cette première année 2024 a tout d'abord été consacrée à plus de 40 rencontres partenaires afin de rendre connue et accessible la plateforme de répit. En parallèle, les premières situations ont été orientées par le coordinateur de celle-ci suite aux appels des aidants auprès de la Communauté 360.

L'équipe est intervenue auprès de 28 jeunes en situation de handicap dont 8 filles et 20 garçons mais aussi auprès des 27 proches aidants qui ont fait appel à la plateforme de répit. Les demandes ont majoritairement concerné les jeunes âgés entre 11 et 15 ans car en effet, c'est une période où les troubles s'intensifient et/ou le maintien en milieu ordinaire devient plus difficile, pouvant entraîner une rupture de parcours et nécessitant la présence accrue de l'aidant.

Les 3 professionnelles interviennent dans tout le département, mais c'est principalement au centre de celui-ci qu'elles ont été le plus sollicitées avec un total de 560 actes comptabilisés pour cette première année et plus de 40 solutions aux besoins de répit identifiés. Les durées d'accompagnement varient selon la situation, l'épuisement, les demandes formulées et le temps de réponse. Pour une grande majorité des suivis clôturés, les solutions venant répondre à une demande de répit ont pu être apportées en comptant sur le travail partenarial qui a été mené.

h) Sélection de football à 7 Sport Adapté :

- ✓ Entraînements de novembre 2023 à avril 2024 tous les jeudis par quinzaine (17h30-19h) : encadrement éducatif SESSAD Pro avec le district football 47 et le CDSA 47
- ✓ Participation à la Coupe d'Aquitaine de Football à Casteljaloux (1 journée en mars 2024) : 4 jeunes du SESSAD Pro avec accompagnements éducatifs SESSAD Pro.
- ✓ Participation à la Coupe Nationale Espoirs de Para Football Adapté à Agen (Avril 2024) : 3 jeunes du SESSAD Pro avec accompagnements éducatifs.

4. AUTRES PROJETS

DuoDay

Dans le cadre du **DuoDay**, le 21 novembre 2024, aucun jeune du SESSAD n'a participé cette année.

Dossier informatisé de l'utilisateur « IMAGO »

Au cours de l'année 2024, des sessions de perfectionnement destinées aux professionnels et d'initiation auprès des nouveaux professionnels ont été réalisées pour répondre à la méthodologie de déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur.

Éthique et Bien-être

Le SESSAD du Confluent s'inscrit totalement dans le développement des pratiques de bien-être : nomination d'un référent bien-être en septembre 2023. Une commission éthique a été mise en place.

Les Droits des usagers

- ✓ Chaque usager bénéficie d'un projet personnalisé dont les objectifs sont évalués au minimum une fois par an,
- ✓ L'usager et sa famille sont associés à la construction de ce projet par un recueil de leurs attentes et le partage de l'évaluation des besoins de l'usager réalisée lors de la « rencontre famille », avant la réunion PI.
- ✓ Un soin particulier est apporté à l'évaluation individuelle et régulière des besoins de chaque usager, par des outils d'évaluation propres à chaque secteur ainsi qu'un outil commun, le « document support à l'élaboration ou la réactualisation du projet individualisé ».
- ✓ Des outils et des instances de réflexion et d'analyse permettent une identification, une vigilance et une prévention des risques de passages à l'acte violent.

Le service dans son environnement

- ✓ L'établissement utilise les ressources municipales, locales et départementales.
- ✓ L'établissement travaille avec le réseau local d'entreprises privées mais également avec de nombreuses entreprises réparties sur le département afin d'offrir des terrains de stage aux jeunes qui sont entrés dans un projet professionnel. Ce partenariat permet une évaluation fine des capacités des jeunes et ouvre des perspectives d'insertion en milieu ordinaire à chaque fois que c'est possible, souhaitable et souhaité.

Projet de service et modalité de mise en œuvre

- ✓ Le projet d'établissement a été validé par le Conseil d'Administration durant l'année.
- ✓ Le projet d'établissement tient compte des besoins de la population identifiée notamment dans les schémas départementaux, enfance et handicap, et des demandes des politiques sociales. Une veille sociale organisée au niveau associatif et diffusée à l'ensemble des établissements et services permet une participation aux différentes instances de réflexion et de proposition du département et de la région.
- ✓ Le projet offre une souplesse d'adaptation à l'évolution des attentes et des besoins des usagers et évolue en fonction de l'analyse de ses besoins.

L'organisation du service

- ✓ L'établissement s'inscrit dans l'amélioration continue des pratiques par la Démarche Qualité Associative,
- ✓ L'équipe de direction veille à garantir à l'usager un cadre institutionnel stable ainsi qu'un niveau de qualification suffisant des professionnels,
- ✓ La communication interne est organisée et formalisée par des réunions, de l'affichage et différents classeurs d'information.
- ✓ Une politique de formation entraîne une réflexion permanente sur les pratiques professionnelles.
- ✓ Une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est en œuvre au niveau associatif. Des entretiens individuels biennal des professionnels de l'établissement permettent de repérer les besoins en formation.

Partenariats

- ✓ ALGEEI Siège : contacts quotidiens (DG, secrétariat, comptabilité, GRH...)
- ✓ ALGEEI divers établissements : contacts fréquents (orientations des jeunes, mutualisations, échanges...)
- ✓ ARS : Autorité de Contrôle
- ✓ Enseignants référents : suivis et ESS
- ✓ Préfecture et DDE : sécurité routière, transports ...
- ✓ Conseil Départemental 47
- ✓ MDPH : admission et orientation des jeunes, échanges divers, PPS
- ✓ CFA, MFR, LP, EREA, SEGPA ...
- ✓ Divers établissements : orientation des jeunes, suivis, stages (ESAT Agnelis, ESAT de Castille, ESAT du Bouët, Foyer de Vie La Ferrette, Verdélais (33), Monségur (33), Foyer de Vie Mont-Clair à Monclar (47)
- ✓ Planning familial
- ✓ Services sociaux : essentiellement liés au travail de l'assistant de service social et des éducateurs
- ✓ Entreprises et artisans locaux, Mairies : suivi et entretien des matériels, stages d'immersion pour nos jeunes.
- ✓ Gendarmeries, Casernes de Pompiers d'Aiguillon,
- ✓ Professionnels libéraux : orthophonistes, psychologues, sophrologue, art-thérapeutes
- ✓ AGIR 47 : (préparation au permis AM et diagnostic au permis B)
- ✓ Sport adapté 47
- ✓ Unité Mozart (Foulayronnes), Réséda (Agen)

- ✓ CAP Emploi, France travail.
- ✓ ADIPH 47

Axes d'amélioration et d'évolution

- ✓ Les axes du futur projet d'établissement cités ci-dessous :
- ✓ Habitat inclusif et développement des partenariats
- ✓ Poursuivre le développement de l'implication des personnes accompagnées et de leurs familles ou des représentants légaux.
- ✓ Création d'un dispositif DIME permettant plus de souplesse dans le parcours des jeunes du SESSAD en lien avec l'IME – Fonctionnement en logique de « Plateforme »
- ✓ Poursuivre le Plan d'Amélioration Continue de la Qualité et l'évaluation HAS
- ✓ Adapter l'offre à l'accueil des nouvelles populations (TND, TSA ...)
- ✓ Assurer le plein déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur « IMAGO DU ».

5. ORGANIGRAMME

9 salariés à temps partiel ont également un temps sur l'IME du Confluent et 3 salariées ont un temps sur un autre ESMS hors association.

Effectifs du SESSAD du Confluent au 31/12/2024		
Nbre pers	Poste	ETP
Direction		
1	Directeur	0,30
1	Adjoint de Direction	0,20
2	Total Direction	0,50
Administratif		
1	Comptable	0,80
1	Total Administratif	0,80
Services généraux		
	Agent hôtelier	0,15
1	Ouvrier d'entretien qualifié	0,10
1	Total Services généraux	0,25
Éducatif		
1	Moniteur éducateur Accompagnement professionnel	0,75
1	Éducateur spécialisé Accompagnement professionnel	0,75
1	Moniteur d'atelier Accompagnement professionnel	1,00
1	Éducateur spécialisé Accompagnement scolaire	1,00
1	Éducateur spécialisé Accompagnement professionnel	0,75
1	Éducateur spécialisé Unité mobile Répit 47	1,00
1	Assistante sociale Accompagnement scolaire	0,25
1	Assistante sociale Unité Mobile Répit 47	0,50
1	Moniteur d'atelier Accompagnement professionnel	1,00
9	Total Éducatif	7,00
Soin/Paramédical		
1	Médecin Psychiatre	0,10
	Orthophoniste	0,25
1	Psychologue Accompagnement scolaire et professionnel	0,50
1	Psychomotricien Accompagnement scolaire	0,25
1	Psychologue Unité mobile Répit 47	0,50
4	Total soin/Paramédical	1,60
17	Total	10,15

Mouvement des personnels

Recrutement au cours de l'année 2024

- ✓ Le poste de psychologue à 050 ETP pour l'unité répit a été pourvu.
- ✓ Création d'un poste Adjoint de Direction à 0.20 ETP a été pourvu en septembre.

Formations

- ✓ 6 personnels de tous services ont participé à la formation MOBIFEU 12- Équipier première intervention organisée par Chubb d'une durée d'une heure et demie.
- ✓ 13 personnels ont participé aux APP avec Madame Le Floch Ollier.
- ✓ 2 personnels ont participé à la formation « Fonctionnement des personnes avec TSA » d'une journée organisée par Planète Autisme.
- ✓ 6 personnels ont participé à la formation « Accompagner des personnes avec TSA en SESSAD » de 4 journées organisées par Planète Autisme.
- ✓ 3 personnels ont participé à la formation « Préventis premium » organisée par Centaure (1 jour).
- ✓ 5 personnels ont participé à la formation « Travailler efficacement avec les familles en institutions médico-sociales » organisé par Gerfi + (3 jours).
- ✓ 5 personnels ont participé à la formation « Éthique et bientraitance en ESSMS » organisée par Adéquation santé (2 jours).
- ✓ 1 personnel a participé à la formation de 3 jours « DITEP et DIME sans frontière, comment faire en institution dans cette nouvelle dynamique d'accompagnement ? » avec L'ESSOR.

6. DÉMARCHE QUALITÉ ET DÉMARCHE QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Démarche Qualité

Lors de l'année 2024, le COPIL s'est réuni à 14 reprises et le CODIR à 9 reprises. La plupart de ces réunions ont eu comme fil conducteur l'évaluation externe, ainsi que la réactualisation du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement et du livret d'accueil.

En début d'année, plusieurs groupes de travail ont été créés afin de travailler autour des projets d'antenne. Une fois ces derniers réalisés, le projet d'établissement s'est finalisé jusqu'à sa validation définitive en Octobre 2024. Concomitamment, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil ont été retravaillés, puis adaptés en FALC (facile à lire facile à comprendre).

La majorité des temps de réunion du COPIL ont été dédiés à l'évaluation externe, qui a eu lieu début Novembre 2024, en travaillant sur l'outil Synaé.

La procédure et le mode opératoire concernant les projets individualisés et les réunions cliniques ont été mis à jour.

Enfin, l'évaluation externe obligatoire réalisée par un cabinet habilité par la HAS s'est déroulée sur site les 4.5.6 novembre 2024 l'ensemble des critères impératifs ont été satisfaits ne donnant lieu à aucun plan d'action obligatoire à destination de l'autorité de contrôle et de tarification.

Démarche QVCT

Le Copil QVCT s'est réuni 4 fois. Un questionnaire a été mis en place à l'intention de l'ensemble du personnel, en lien avec la thématique choisie : Intégrer la parole de chaque salarié dans un processus de travail participatif « La dynamique du Changement ». Une participation modeste des salariés d'environ 50%.

Il en découle un plan d'action « Organiser des actions de communication à destination des salariés ».

Il a été noté une remarque : « Le travail d'équipe est fondamental, il faut que le changement ne soit pas synonyme d'isolement ».

Suivi PE /CPOM

Le projet de service et le règlement de fonctionnement ont été terminés et validés par le Conseil d'Administration au cours de cette année 2024. Le nouveau CPOM a également été signé en juillet 2024.

7. RAPPORT BUDGÉTAIRE

La Section d'Investissement

Suite au passage à l'ERRD pour l'association, la section investissement de l'établissement n'est plus présentée comme auparavant sur les comptes administratifs et l'analyse sur les ressources d'investissement est désormais faite au niveau de l'ensemble du périmètre du CPOM dans le rapport budgétaire et financier joint à l'ERRD

La Section d'Exploitation

Groupes fonctionnels	Accordé 2024	Réalisé 2024	Écart
DEPENSES			
Groupe I	58 000,00 €	38 689.13 €	19 310.87 €
Groupe II	587 626,00 €	557 914.47 €	29 711.53 €
Groupe II	100 964,00 €	146 513.25 €	-45 549,25 €
RECETTES			
Groupe I	738 406,00 €	738 406,00 €	0,00 €
Groupe II	500,00 €	12 575,82 €	-12 075,82 €
Groupe II	7 684,00 €	7 684,46 €	-0,46 €
Résultat exercice		15 549.43 €	
Reprise N-2		0,00 €	
Résultat administratif		15 549.43 €	

Le SESSAD dégage un excédent de 15 549.43 euros lié à des économies essentiellement générées sur le G2 en raison des difficultés de remplacement systématique des absences du personnel et du 0.25 ETP du poste d'orthophoniste malheureusement non pourvu.

On notera la dotation octroyée pour l'activité de l'unité « Equipe mobile Répit 47 » incluse dans le budget.

Affectation de 25 000.00 € de provisions pour les travaux d'aménagement des bureaux de l'unité mobile « Répit 47 » et des travaux d'étanchéité de façade prévus par la copropriété.

Le fond de roulement investissement étant négatif, il est proposé d'affecter le solde soit 15 549.43 € à la ligne « Excédent affecté à l'investissement ».

8. CONCLUSION

Dans le prolongement des objectifs posés par la Conférence Nationale du Handicap d'avril 2023 sur l'école inclusive, l'année 2024 vu la publication attendue du décret sur les Dispositifs Intégrés Médico-Éducatif (DIME). Ces évolutions contribuent à renforcer la transformation de l'offre dont le SESSAD proposant des prestations ambulatoires est un acteur clé afin d'apporter des réponses souples, modulaires et adaptées aux projets personnalisés des jeunes. Enfin, la validation par le conseil d'administration de l'ALGEEI de l'ensemble des documents institutionnels (projet d'établissement, livret d'accueil, règlement de fonctionnement) ainsi que la réalisation de l'évaluation externe par un cabinet habilité par la HAS (Haute Autorité de Santé) en fin d'année 2024 et dont les résultats n'ont donné lieu à aucune exigence de plan d'action pour ce qui concerne les critères impératifs ont contribué à fixer les perspectives et orientations stratégiques pour les prochaines années.

Arnaud PENNETIER,
Directeur

IME et SESSAD Les Rives du Lot

IME LES RIVES DU LOT

1. Présentation de l'établissement

- **Situation Géographique : 7 sites pour une seule entité**

L'IME « Les Rives du Lot » est implanté sur 7 sites : 2 sites d'accueil de jour (**Les 3 ponts et Le Landié**), 2 sites d'accueil en internat (**Bias et Eysses**), **une unité d'enseignement externalisée à l'école élémentaire de Bias** et 2 UEMA.

- **Agrément et mission de l'établissement**

L'IME Les Rives du Lot est agréé par l'Agence Régionale de Santé pour accueillir 66 jeunes des deux sexes âgés de 3 à 20 ans dont :

- 29 jeunes présentant une déficience intellectuelle moyenne ou lourde avec ou sans troubles associés,
- 23 jeunes, avec ou sans hébergement, présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA),
- 14 enfants avec autisme sur la classe maternelle autisme.

Sur la base d'un projet individualisé élaboré en étroite collaboration avec les familles et destiné à répondre aux besoins et aux difficultés de chaque enfant, adolescent et jeune adulte accueilli, l'établissement propose à chacun d'entre eux, un accompagnement éducatif, pédagogique, médical, paramédical et psychologique.

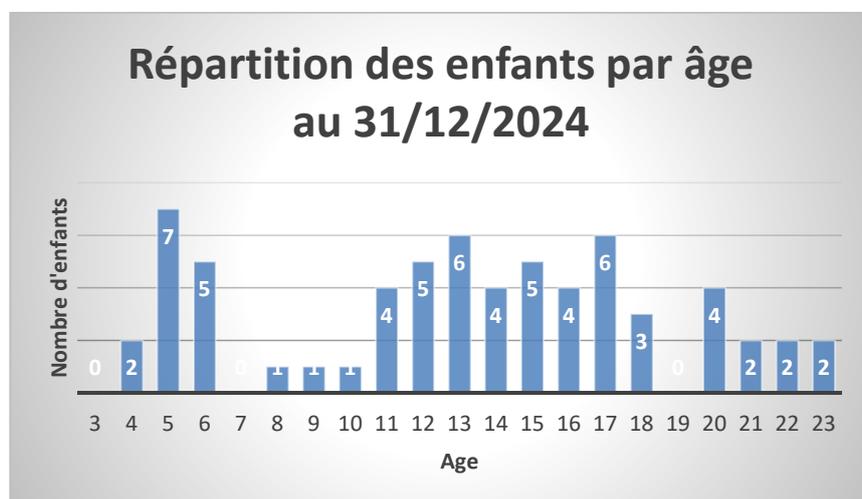
L'évolution de chaque personne accompagnée est régulièrement étudiée par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, en collaboration avec la famille ou les représentants légaux, afin de proposer un ajustement du projet, et, si nécessaire, une nouvelle orientation vers un établissement correspondant mieux à ses capacités ou à ses besoins.

2. Les personnes accueillies

➤ Répartition des places agréées :

- Sur les sites d'accueil de jour : 29 places dédiées au retard mental et 22 places dédiées aux T.S.A
- Sur les sites de nuit, Bias et Eysses, 10 places dédiées aux T.S.A. Afin de répondre de façon appropriée à chaque situation particulière, l'établissement propose 10 places d'hébergement modulable (semaine, séquentiel, répit estival) pour des jeunes présentant des TSA, de 6 à 20 ans. Ce service, ouvert 208 jours par an, intervient en complément des accompagnements de jour.
- Sur l'UEMA Agen : 7 jeunes TSA, 2 jeunes sont sortis du dispositif et 2 nouveaux ont fait leur rentrée. Sur les 2 jeunes sortants un est en maintien GS sur son école d'affectation et une en CP.
- Sur l'UEMA de Villeneuve sur Lot : 7 jeunes TSA, 1 sortant, passé en CP avec accompagnement SESSAD et 2 entrants.

➤ Nombre d'usagers inscrits : au 01/01/24 : 64 personnes accueillies.



Répartition par sexe au 31/12/24

Garçons	41
Filles	23

Les entrées :

8 jeunes sont entrés dans l'établissement au cours de l'année 2024 : 4 en UEMA, 3 au Landié et 1 au 3 Ponts.

Les sorties

5 jeunes : en établissements adulte, 1 jeune : en milieu professionnel ordinaire.

Origines géographiques (au 31/12/24) :

Elles sont très diversifiées et nous demandent d'assurer des transports sur les bassins de vie de l'Agenais (9), du Marmandais (5), sur le Tonneinquois/Aiguillonais (6), pour Castillonnès/Lougratte (4), sur le Fumélois (8), et sur le Grand Villeneuvois (20), ce qui engendre des temps de trajet importants, occasionne des difficultés de travail avec les familles et impacte fortement le budget.

3. Actions menées auprès des usagers et de leurs familles

- **Actions pédagogiques**

La scolarisation des jeunes accueillis est assurée par 5 enseignants détachés de l'Éducation nationale et interviennent sur les 3 classes externalisées et les 2 classes internalisées afin de répondre aux besoins des jeunes. Les enseignants suivent le calendrier de l'Éducation nationale. Ils participent aux réunions pluridisciplinaires, institutionnelles, réunion d'unité d'enseignement et aux réunions d'élaboration et de suivi des projets personnalisés.

- **Actions éducatives**

- ✓ Accueil de jour

Concernant les 3 Ponts :

Le groupe des plus jeunes est essentiellement sur la classe externalisée de Bias. Il est composé de 7 enfants. L'équipe pluridisciplinaire travaille autour de la scolarisation, la restauration de la confiance, l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, l'accession à la vie de groupe, la socialisation, l'ouverture sur le monde extérieur, l'acquisition des prérequis scolaires, apprentissages divers et savoir-faire pratiques.

L'équipe met l'accent sur le travail de partenariat afin de travailler l'inclusion sociale et scolaire le plus possible : école et cinéma, partenariat avec l'école de Bias, gymnastique dans les clubs sportifs, ...

Le groupe des jeunes adolescents (9 enfants) dit des « moyens » accueille des jeunes entre 10 et 14 ans. Ils travaillent régulièrement en petits groupes ce qui permet de créer davantage de liens entre les jeunes et de travailler de manière plus apaisée. Les éducateurs mènent des activités transversales comme la technologie avec un enseignant spécialisé (découverte de la flore, culture et patrimoine), des activités éducatives, comme la pâtisserie, les ateliers légos et des sorties sportives et culturelles (sport adapté, piscine, médiation animale, cinéma...).

Certains de ces jeunes sont inscrits sur l'activité rucher qui est menée par un professionnel de ce groupe.

Les objectifs des activités proposées visent à développer l'autonomie des jeunes, à améliorer la motricité fine et les moyens d'expression, d'apporter des repères dans le temps et dans l'espace, de trouver un équilibre et sa place dans la société (ou le groupe).

L'ensemble des équipes écoute les demandes, stimule l'expression, travaille autour du langage verbal et non verbal, utilise des photos, pictogrammes, tablette de communication, et cela toujours en lien avec les attentes et la participation des familles...

Les professionnels proposent des prises en charge individuelle, en binôme ou en sous- groupes ; veillent à l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne : repas, toilette, habillage, propreté, habilités domestiques... ; encadrent des activités éducatives, socialisantes, physiques et motrices...

Toutes les activités proposées correspondent à un projet éducatif visant à travailler des objectifs individualisés et de groupe pour chacun des jeunes inscrits

Le groupe des jeunes majeurs est divisé en 2 sous-groupes ce qui permet des accompagnements plus individualisés : la SIPFPro et les Adopro : 19 jeunes âgés de 14 à 21 ans. Il s'agit de favoriser l'épanouissement et la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles des jeunes accueillis, renforcer l'autonomie quotidienne, sociale et préprofessionnelle et accompagner à la majorité et à l'orientation. Pour cela de nombreux partenariats sont mis en œuvre comme : des visites d'établissement, des projets Passerelles avec des structures adultes, du sport adapté, des partenariats avec l'association Hand partagé mais aussi avec le club d'athlétisme de Villeneuve sur lot. Les activités de cette année ont été tournées pour les jeunes majeurs sur les ateliers de pré professionnalisations, les immersions en ESAT. Le travail avec les bouchons d'amour a été maintenu ainsi que tous les ateliers de tris.

Beaucoup de stages en interne ou en externe sont proposés à ces jeunes que ce soit en cuisine ou aux services généraux (entretiens des locaux etc.) afin de les responsabiliser et de travailler autour de la mise au travail.

Concernant le Landié

Ce site accueille exclusivement des jeunes avec des troubles du spectre de l'autisme. 14 jeunes sont accueillis, dont 2 actuellement sous amendement creton. 3 enfants ont été admis en 2024. Les jeunes sont répartis sur 4 groupes, deux sur le pôle éducatif, et deux sur le pôle de jeunes majeurs, en fonction de leurs besoins, de leur projet d'accompagnement personnalisé et de leurs compétences de communication.

Plusieurs projets se sont déroulés tout au long de l'année.

Les projets Passerelle ont permis aux jeunes majeurs d'être accueillis dans deux structures d'adultes et de partager des activités et des temps de repas avec les personnes de ces FAM.

Ce partenariat permet de bénéficier d'accueil temporaire pour une jeune femme, en attente d'une admission définitive.

Des activités extérieures à l'IME sont proposées, permettant aux enfants de découvrir d'autres lieux, d'autres espaces et de bénéficier d'activités culturelles, de loisirs, de médiation animale....

Ce site d'accueil de jour est spécialisé dans l'accompagnement des jeunes avec autisme. Toutes les salles d'activités sont structurées et une salle d'ITT a été formalisée sur le pôle, éducatif, permettant ainsi un travail plus intensif sur des apprentissages cognitifs, pédagogiques et d'autonomie.

Les professionnels mettent en place des outils standardisés d'accompagnement de façon individualisée pour permettre un maximum d'autonomie.

La scolarisation en interne est maintenue et assurée par un enseignant spécialisé jusqu'au 16 ans de l'enfant de façon individuelle ou en binôme.

Cette année, 3 jeunes de cet accueil de jour bénéficient en plus d'un temps de classe à l'UEE de Bias et sont accompagnés par un éducateur.

✓ Accueils de nuit

Les deux Unités de vie Eysses et Bias ont une capacité d'accueil de 5 lits chacune, ce sont des internats séquentiels du lundi soir au vendredi matin.

L'Unité de vie d'Eysses accueille des jeunes majeurs et jeunes adultes. La villa est située en ville, dans une démarche d'inclusion. Les jeunes peuvent ainsi se rendre rapidement en ville pour faire des courses mais aussi se rendre sur des manifestations culturelles etc. La vie dans cette villa est aussi axée sur les apprentissages à l'autonomie en vue de l'orientation de ces jeunes vers les différentes structures pour adultes. Les jeunes participent donc à l'entretien de la villa, de leur chambre dans le cadre d'activités d'habiletés domestiques.

L'Unité de vie de BIAS, baptisée par les professionnels « la villa ACDC », se trouve dans un quartier résidentiel de la ville de Bias. Elle propose un accueil aux plus jeunes et les accompagne dans les apprentissages de la vie quotidienne et des habilités domestiques. Elle est pour certain, le premier lieu de nuit extérieure du giron familial. Toutes les actions, les protocoles d'accompagnements mis en place au sein de cette villa ont pour objectif d'être généralisés au domicile familial.

Ce lieu de vie a été aménagé en mai 2023 a remplacé la villa d'Arnautis, située à la campagne.

Le choix de se rapprocher de l'agglomération Villeneuvoise permet de travailler plus aisément la notion de socialisation et de bénéficier des nombreuses infra structures de la ville, d'inclusions.

Toutes les activités proposées sur les Unités de Vie sont structurées et repérées de manière visuelle avec pour chaque jeune un emploi du temps visuel personnalisé en fonction de son mode de communication (pictogrammes, photos, objets).

La collaboration des familles fait partie prenante du projet des internats. Elles sont rencontrées de manière régulière par l'équipe pluridisciplinaire autour de la co-construction du PPA, mais aussi autour des différentes fêtes qui jalonnent le calendrier.

Lors des congés d'été de Juillet et d'Août, 2 semaines appelées « Bulles d'Air » sont proposées aux jeunes avec l'accord de leurs familles. Ce sont des semaines de vacances axées sur les loisirs et les sorties, permettant aussi aux familles de souffler.

- **Actions médicales et paramédicales**

Les accompagnements proposés sont spécifiques aux besoins de chaque usager et conduits dans le respect et la cohérence des projets personnalisés avec la supervision d'un médecin.

Pour chaque jeune, en fonction de ses capacités, un travail sur la communication est fait (communication verbale avec ou sans soutien de pictogrammes ou de photos, et /ou en utilisant les signes Makaton).

Les séances sont structurées dans le temps et dans l'espace et divers outils peuvent être utilisés en fonction des besoins des jeunes : time-timer, réglette d'activités, tableau de choix et renforçateurs.

3 psychologues, dont 2 coordinatrices, travaillent à l'IME, elles sont en lien direct avec les équipes et proposent des accompagnements tant individuels que de groupe (groupe de paroles), des entretiens avec les familles et un soutien des équipes sur des points particuliers (notamment l'autisme).

L'assistante sociale travaille avec les familles (accompagnement, soutien, réorientation, rencontre des familles à l'IME ou à domicile, mise en place de séjours vacances, d'aide à domicile, dossiers administratifs), avec les partenaires qui interviennent auprès de l'enfant ou de sa famille, avec l'équipe.

Un travail à l'admission des enfants plus approfondi est nécessaire ainsi que dans le suivi afin que les familles aient les informations les plus justes possibles.

- **UEMA**

Les unités d'enseignement maternelle autisme sont implantées au sein des écoles publique Simone Veil à Agen et Pasteur à Villeneuve sur Lot. Elles accueillent sept enfants âgés de 3 à 6 ans, ayant reçu un diagnostic du Trouble du Spectre de l'Autisme et dont la scolarisation à temps complet en classe maternelle ordinaire est impossible. Les enfants scolarisés dans cette unité présentent des troubles du développement.

La durée de scolarisation au sein de l'UEMA est de 3 ans. Les élèves de l'UEMA sont tous scolarisés à temps plein au sein des écoles. Leur journée de classe est similaire à celle des autres enfants de l'école. Elle est toutefois rythmée par une alternance de temps de travail collectif, individuels et de prises en charge thérapeutiques. Les élèves bénéficient de temps d'inclusions dans les classes de leur groupe d'âge.

Des actions de partenariats sont menées avec les acteurs locaux pour l'inclusion des jeunes enfants dans les centres de loisirs et à l'école de musique d'Agen. Partenariat avec l'école de musique en lien avec le programme de l'Education Nationale. Un des jeunes sortant de l'UEMA d'Agen est désormais élève de l'école de musique le mercredi. Les 2 UEMA ont aussi participés aux journées de l'autisme 2024 en proposant aux élèves des écoles, ainsi que de leurs familles, une sensibilisation autour d'ateliers pédagogiques.

Le travail collaboratif avec les familles de ces enfants est au centre du fonctionnement des UEMA, favorisant ainsi une cohérence et une continuité des pratiques au domicile et à l'école. Des entretiens réguliers de guidances parentales et/ou d'accompagnement à la parentalité sont proposés aux familles afin de les soutenir dans une meilleure connaissance : des troubles du spectre de l'autisme et des techniques utilisées.

4. Acteurs de la prise en charge

CDI	CDD
64	29

Personnels sortants : 1 Éducatrice spécialisée, 1 Éducatrice de jeunes enfants, 1 Assistante sociale, 1 Agent logistique, 1 Monitrice éducatrice, 1 Accompagnant Éducatif et Social.

Personnels entrants : 4 Accompagnants Éducatif et Social, 1 Éducatrice de jeunes enfants.

Formations :

L'ensemble des professionnels bénéficient de formations spécifiques à l'autisme ou au suivi des enfants accompagnés ainsi que des formations institutionnelles.

Excel, Centaure, SST, PECS, FCO (coordinateur logistique), Incendie, Connaissance publics, Auticiel, C.A.A (Communication Alternative et Augmentée).

En attendant le décret d'application des Dispositif intégrés, Les Rives du Lot travaillent autour de la transversalité et de la fluidité des parcours.

5. Démarche qualité

L'établissement, organisé en DIME en attente du décret, a travaillé sur le nouveau projet d'établissement et le règlement de fonctionnement.

Nous avons remis en œuvre une enquête de satisfaction en décembre 2024 auprès des familles et des jeunes accompagnés. La Commission menu et éthique est de nouveau à l'œuvre.

Des documents ont été validés notamment l'attestation de proposition de stage et l'attestation de visite d'établissement. Une procédure pour les transferts est en cours de création.

En suivant notre retro planning 2023-2025 nous avons commencé à discuter de la préparation de la réécriture du projet d'établissement et de l'organisation des groupes de travail pour l'année 2024. Nous avons aussi projeté l'actualisation des documents livret d'accueil et règlement de fonctionnement en version FALC.

Le COPIL et le CODIR continuent de se rencontrer en moyenne une fois par mois. Un bilan sur la QVT a été réalisé et un référent vie affective et sexuelle a été nommé.

6. Rapport budgétaire

Section d'investissement :

■ Nombre de places agréées : 66 places ■ Nombre d'usagers inscrits : 64

■ Nombre de journées budgétées : 11 680 ■ Nombre de journées réalisées : 10 401

L'établissement subit une baisse d'activité en lien avec les épidémies (grippe et gastro) et les vacances scolaires notamment de manière conséquente pour les UEMA. En effet, nos jours d'ouverture sont plus importants que ceux de l'éducation nationale et les parents préfèrent garder les fratries pour les vacances et les UEMA sont fermées (même s'il y a des visites extérieures).

De plus, nous n'avons pas pourvu toutes les places disponibles en lien avec notre liste d'attente qui est essentiellement composée de jeunes TSA et très peu de jeunes avec une déficience intellectuelle. Nous travaillons à l'admission de jeunes en lien avec l'ARS et la MDPH.

Section d'investissement :

Ressources : Amortissements 2024 : **165 795.40 €**

Emplois : Investissements réalisés en 2024

Brevet, Licences : **7 701.74 €**, Terrains et bâtiments : **59 617.20 €**, Installation générales et construction : **24 195.80 €**, Matériel : **2 915.24 €**, Installations générales et aménagements : **36 745.20 €**, Matériel de transport : **49 626.00 €**, Matériel de bureau et informatique : **12 403.50 €**, Mobilier : **14 835.15 €**,

Soit un total de : 208 039.83 €

Les investissements prévus ont été réalisés (véhicules, travaux, informatique, miellerie)

Section d'exploitation : Les charges

GROUPE 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :

■ Alloué 2024: 435 000.00 € ■ Réalisé : 446 911.35 € ■ Recettes en atténuation : 0 €

Ce groupe se solde sur un Déficit réel de 11911.35 €

L'établissement a eu plusieurs augmentations de tarif ce qui impacte fortement le budget : 3000 euros de dépassement sur le chauffage suite aux augmentations, 5000 de dépassement sur l'alimentation dû à plus de repas sur les groupes (ateliers éducatifs), augmentation cuisine centrale 20 000 euros et 6000 de dépassement sur l'éducatif suite à des stages pour l'orientation (un jeune pour une réorientation et plusieurs jeunes sous amendement Creton en accueil temporaire).

GROUPE 2 : Dépenses afférentes au personnel.

■ Alloué 2024 : **2 786 051.71 €**, ■ Réalisé : **2 829 850.85 €**

À la suite des problèmes liés au recrutement de professionnels, un poste n'a pas pu être pourvu pendant plusieurs mois (orthophoniste pour 7 000 euros) même si une orthophoniste est arrivée à 0,4ETP. Nous avons également eu des postes

vacants (arrêts courts éducatifs, services généraux et un arrêt long psychologue) non remplacés, le poste d'assistante sociale vacant et pourvu en 2025 (14KE)

GROUPE 3 : Dépenses afférentes à la structure.

■ Alloué 2024: 438 242.00 € ■ Réalisé : 508 785.49 €

Nous avons eu un dépassement loyer 8000 suite au nouveau loyer sur Casseneuil (salle maison pour tous et 3 Ponts) et augmentation assurance transport pour 9 000, la location informatique 13 000 (licences NovRH, Hublo...)

Les marges dégagées nous ont aussi permis de passer une provision pour formation pour un montant de 23.422,23 € ce qui nous fait aboutir sur un résultat administratif à 0 €.

Section d'exploitation : Les produits

GROUPE 1 : Produits de la tarification et assimilés

■ Prévu : 3 629 767.00 € ■ Réalisé : 3.629.767.00 €

GROUPE 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation :

■ Prévu : 566.71 € ■ Réalisé : 20 028.40 €

GROUPE 3 : Produits financiers et produits non encaissables :

■ Prévu : 28 960.00 € ■ Réalisé : 135 752.29 €

La différence est due à la reprise de provisions qui correspond à des travaux et à la formation pour la certification Autisme. Le résultat comptable final est donc de 00,00 € pour arriver sur un résultat administratif de 0.00 €.

7. Conclusion

Chaque personne en situation de handicap a le droit à un parcours de vie dirigé vers l'autonomie afin de la rendre la plus libre possible dans une société lui garantissant l'exercice de ses droits et de sa citoyenneté.

Le principe de la société inclusive est posé dans la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Chaque personne en situation de handicap a le droit à un parcours de vie dirigé vers l'autonomie afin de la rendre la plus libre possible dans une société lui garantissant l'exercice de ses droits et de sa citoyenneté.

Le principe de la société inclusive est posé dans la loi de 2005 pour l'égalité de droits et des chances. L'objectif d'une société inclusive devient l'engagement de tous. Bien que cet objectif soit un défi pour toute personne en situation de handicap, ses proches et les aidants, les professionnels se doivent de tout mettre en œuvre pour y tendre le plus possible. Cela suppose de penser autrement les accompagnements et de proposer des solutions multimodales, multiformes construites autour d'un parcours cohérent.

L'établissement Les Rives du Lot, organisé en Dispositif (DIME), s'engage dans une démarche d'ouverture tout en maintenant un environnement à la fois sécurisant et sécurisé pour les jeunes accompagnés et leurs familles. Cet engagement repose sur la collaboration active de tous les acteurs, un élément essentiel pour promouvoir l'autonomie des jeunes et favoriser leur accès à une plus grande liberté.

Les Rives du Lot offre une palette variée de modalités d'accompagnement, conçues pour répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune. En coordination étroite, tous les sites de l'établissement travaillent à garantir aux familles une prise en charge sur mesure. Cette collaboration permet d'assurer une continuité d'accompagnement tout au long du parcours de vie, avec des services adaptés aux évolutions de chaque situation.

La diversité des options d'accompagnement vise ainsi à offrir une réponse complète et cohérente aux jeunes et à leurs familles, afin de créer un environnement structurant et sécurisant où les jeunes peuvent évoluer et acquérir de nouvelles compétences.

En quête d'une amélioration constante de ses pratiques, l'association ALGEEI via l'établissement Les Rives du Lot s'inscrit dans une démarche de certification autisme (obtenue une première fois en 2022 jusqu'en 2025). Cette démarche garantit aux jeunes, aux familles et aux partenaires une qualité d'accompagnement conforme aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Pour concevoir un accompagnement véritablement adapté, il est essentiel de partir des familles et de procéder à une évaluation précise des particularités cognitives de chaque jeune. Cette évaluation permet de comprendre la logique de fonctionnement du jeune, qui sera ensuite le socle sur lequel s'appuiera le projet éducatif et pédagogique personnalisé.

Contrairement à certaines méthodes éducatives classiques, qui supposent souvent une certaine capacité d'adaptation des jeunes, l'établissement Les Rives du Lot adopte une approche centrée sur l'adaptation des méthodes pédagogiques et de l'environnement aux spécificités de chaque jeune.

Grâce à cette démarche d'accompagnement personnalisé, l'établissement Les Rives du Lot vise à offrir aux jeunes les outils pour progresser vers une autonomie accrue. La coopération entre les différents professionnels, les familles et les jeunes eux-mêmes est au cœur de cette réussite. En fournissant un espace sécurisant, respectueux et adaptable, l'établissement permet aux jeunes d'évoluer sereinement et de s'épanouir dans un cadre rassurant, où chaque avancée est célébrée comme une nouvelle étape vers la liberté et l'épanouissement personnel.

Stéphanie PRADIER,
Directrice

SESSAD LES RIVES DU LOT

1. Présentation de l'établissement

- Situation Géographique

SESSAD les rives du Lot, sis 12 allée des tabacs 47300 VILLENEUVE/LOT, c'est une villa en location pouvant accueillir les jeunes et familles.

- Agrément et mission de l'établissement

Ouvert en mars 2024 pour un agrément de 7 jeunes enfants, adolescents et jeunes adultes (pas d'âge sur cet agrément), le SESSAD a vu ses places augmenter dès octobre 2024 à 9.

Le SESSAD favorise l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle ainsi que l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens éducatifs, thérapeutiques, pédagogiques et socio-éducatifs. Les interventions se déroulent dans les différents lieux de vie et d'activité du jeune (domicile, école, centre de vacances...) et dans les locaux du SESSAD.

L'accompagnement de l'enfant est organisé autour de son Projet Individuel d'Accompagnement, établi avec la famille et les partenaires externes.

La mission du SESSAD implique d'intervenir auprès du jeune mais aussi de son environnement en proposant aux parents des aides techniques et adaptatives à même de soutenir les capacités spécifiques de leur enfant et d'éviter les handicaps additionnels, l'exclusion.

L'équipe du SESSAD est à disposition des familles et des aidants et leur apporte un soutien et des conseils à toutes les étapes du parcours de l'enfant.

Le SESSAD participe avec la famille à la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et fait partie de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS). À ce titre, le SESSAD apporte son expertise à une meilleure compréhension des besoins de l'enfant pour favoriser l'adaptation de son environnement scolaire.

2. Les personnes accueillies

- Répartition des places agréées : TSA
- Nombre d'usagers inscrits au 01/04/24 : **6**

Répartition par sexe

Garçons	6
Filles	0

✓ *Les entrées : 4*

✓ *Les sorties : 1*

✓ *Origines géographiques : Villeneuve/lot, Fumel, Cuzorn et Casseneuil*

3. Actions menées auprès des usagers et de leurs familles

- Actions éducatives

Les actions éducatives faites par l'équipe du SESSAD se font au sein des écoles pour un soutien à la scolarité avec les AESH I et la mise en place d'outils de communications, de support visuel mais, aussi de sensibilisations avec les équipes pédagogiques à l'utilisation de ces outils. Accompagnements au domicile pour les actes de la vie quotidienne en collaboration avec les familles, des guidance parentales si nécessaires pour la mise en œuvre de supports visuels, d'apprentissages, de régulations des émotions ou autres demandes.

- Accompagnement vers l'auto-détermination des jeunes
- Habituations aux soins via le Kapass
- Un accompagnement psychologique est aussi proposé ainsi que des évaluations fonctionnelles
- Accompagnement des familles dans les démarches administratives nécessaires au bon accompagnement des jeunes.

Acteurs de la prise en charge

CDI	CDD
4	0

Personnels sortants : 1

Personnels entrants : 1

Formations :

4. Rapport budgétaire

Section d'investissement :

- Nombre de places agréées : 9 places ■ Nombre d'usagers inscrits : 9
- Nombre d'actes budgétés

Section d'investissement :

Ressources : Amortissements 2024 : 5 129 €

Emplois : Investissements réalisés en 2024 :

Matériel (tondeuse) = 585 €

Matériel de transport (3 véhicules) = 42 728 €

Matériel de bureau et informatique (ordis...) = 5 568 €

Mobilier (bureaux, fauteuils, meubles...) = 4 719 €

Dépôts et cautionnements (dépôt de garantie villa) = 2 000 €

Soit un total de : 55 600 €

Section d'exploitation : Les charges

GROUPE 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :

■ Alloué 2024 : 7 399 €

■ Réalisé : 7 820 €

■ Recettes en atténuation : 0

Dépenses plus importantes que prévues liées à l'ouverture du Sessad (besoin d'aménagement de la villa, matériel éducatif...)

GROUPE 2 : Dépenses afférentes au personnel.

■ Alloué 2024 : 170 501 €

■ Réalisé : 146 993 €

Dépenses moins importantes en raison de la rupture anticipée du contrat de la monitrice en avril et du recrutement d'une nouvelle salariée en juin.

GROUPE 3 : Dépenses afférentes à la structure.

■ Alloué 2024 : 26 561 €

■ Réalisé : 39 651 € (dont 11 713 € de provision)

Les frais de siège qui courent depuis janvier 2024. De plus la maintenance informatique pour 1738,44 € n'a pas été provisionnée à l'origine.

Section d'exploitation : Les produits

GROUPE 1 : Produits de la tarification et assimilés

■ Prévu : 204 461 € ■ Réalisé : 204 461 €

GROUPE 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation :

■ Prévu : 0 € ■ Réalisé : 0 €

GROUPE 3 : Produits financiers et produits non encaissables :

■ Prévu : 0 € ■ Réalisé : 4 €

Le résultat d'exploitation se clôt par un excédent de 21.713,31 € que nous proposons d'affecter en provision pour formation pour 11.713,31 € afin de faire face aux besoins importants pour l'équipe qui vient d'être constituée.

Il en résultera un résultat administratif de 10.000 € que nous proposons d'affecter en réserve de compensation des déficits qui pourrait notamment servir pour financer les charges afférentes à un potentiel déménagement en cas d'augmentation du nombre de places.

5. Conclusion

Depuis mars 2024, le SESSAD TSA a vu le jour pour 7 puis 9 places (2 places en extension en octobre 2024).

L'établissement propose des modalités diversifiées d'accompagnement. Sur la base d'un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) élaboré en étroite collaboration avec les familles et destiné à répondre aux besoins et aux difficultés de chaque enfant, adolescent et jeune adulte accueilli, l'établissement propose à chacun d'entre eux, un accompagnement éducatif, pédagogique, médical, paramédical et psychologique.

L'évolution de chaque jeune est régulièrement étudiée par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, en collaboration avec la famille ou les représentants légaux, afin de proposer un ajustement du projet, et, si nécessaire, une nouvelle orientation vers un établissement correspondant mieux à ses capacités ou à ses besoins.

**Stéphanie PRADIER,
Directrice**

DITEP Des Deux Rivières

DITEP DES DEUX RIVIERES

1- PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT :

Le Dispositif I.T.E.P. des Deux Rivières est agréé pour accueillir jusqu'à 50 enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans. Ces jeunes présentent des difficultés psychologiques, notamment des troubles du comportement dont l'intensité perturbe gravement leur socialisation et leur accès aux apprentissages. Malgré des potentialités intellectuelles et cognitives intactes, ils se trouvent engagés dans un processus de handicap nécessitant des interventions coordonnées et un accompagnement personnalisé (conformément à l'Art 1 du décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 et à l'article D312-59-1 du code de l'action sociale et des familles).

L'ITEP des Deux Rivières a été créé suite à la fusion de l'ITEP de Saint Martin des Cailles et de celui de Fourty. Son projet a été validé en juin 2008, et l'établissement a commencé à fonctionner selon ce nouveau cadre à partir du 1er septembre 2008.

Implanté sur le territoire agenais, l'itep historique est situé à Pont-du-Casse, avec deux autres structures à Agen. Depuis août 2016, une antenne à Villeneuve-sur-Lot est en activité, comprenant également une villa d'hébergement pour les jeunes. À partir de septembre 2017, l'ITEP a évolué vers un Dispositif Intégré, suite au décret du 24 avril 2017 et à la signature d'une convention le 30 octobre 2017 avec plusieurs partenaires, tels que l'ARS, la MDPH, la CPAM, la CAF, la DSDEN, la MSA, le Centre Hospitalier La Candélie et l'association « APRES ».

Ce dispositif vise à accompagner le parcours des jeunes de manière fluide, en proposant diverses modalités d'intervention.

Les missions de l'ITEP sont à la fois thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. Son objectif est de sensibiliser les enfants à leurs ressources, de leur permettre d'élaborer et de dépasser leurs difficultés, afin de favoriser leur autonomie et leur inclusion dans le milieu ordinaire.

Dans le cadre du dispositif intégré avec le SESSAD La Passerelle, le dispositif s'inscrit dans une démarche de continuité et de fluidité dans l'accompagnement des jeunes, en proposant différentes formes de soutien adaptées à leurs besoins.

2- PRESENTATION DES SERVICES :

L'ITEP accueille des jeunes âgés de 6 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques dont l'expression notamment les troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Par une intervention pluridisciplinaire, l'ITEP propose de les aider à sortir du processus handicapant dans lequel, malgré leurs potentialités intellectuelles préservées, ils sont engagés. L'observation des enfants et la compréhension de leurs symptômes est la base de l'organisation et d'ajustements du fonctionnement institutionnel.

Deux modalités d'accompagnement sont proposées, l'internat séquentiel et l'accueil de jour. Le fonctionnement en DITEP complète l'offre de service avec un service ambulatoire.

2.1 Les antennes de Fourty et de Villeneuve sur Lot:

- L'antenne de Fourty située à Pont du Casse accueille 19 enfants âgés de 6 à 14 ans.

Les jeunes viennent de tout le département à l'exception du secteur de Tonneins et de Marmande.

- L'antenne de Villeneuve-sur-Lot accueille 13 enfants de 7 à 15 ans. Cette offre vient compléter celle de Fourty en proposant un accompagnement à des jeunes enfants résidant dans la partie Nord, Nord-Est du département (Fumel, Sainte-Livrade, Villeneuve-sur-Lot, Monflanquin...).

Ces antennes comprennent respectivement un service thérapeutique, un service éducatif et social, une unité d'enseignement et un internat séquentiel, ouvert pour Fourty quatre nuits par semaine et deux nuits par semaine pour Villeneuve. L'offre de service est soutenue par des services administratifs et généraux.

Certains de ces jeunes accueillis sont à la marge de la violence, des conduites à risque ou de la délinquance, souvent aussi au seuil des consultations psychiatriques. La proportion régulière des enfants adressés à ces deux sites par les différents hôpitaux de jour du secteur a pour conséquence directe un travail partenarial renforcé avec ces structures et plus largement avec le CADS et l'unité Mozart du CHD.

Notre objectif essentiel est d'amener les enfants à reprendre confiance en eux, et en la relation à l'autre (enfants/adultes), afin qu'ils puissent entrer dans les apprentissages scolaires et éducatifs (règles, limites, codes sociaux, loi), ceci tant dans l'espace thérapeutique, éducatif que pédagogique et ainsi les accompagner pour trouver leur place dans la société.

2.2 La structure intermédiaire

La structure intermédiaire a été créée en septembre 2019 en partant du constat que les jeunes arrivant au pôle insertion 16-20 ans n'étaient pas suffisamment armés pour gérer en même temps : un dispositif d'insertion, la solitude d'une chambre, la gestion d'un budget, le rangement du quotidien ... cela pouvait entraîner l'échec d'un apprentissage par une incapacité à gérer tous ces paramètres. Par ailleurs, les jeunes accueillis peuvent ne plus supporter le grand collectif de l'ITEP, ou la longueur de l'accompagnement.

La structure intermédiaire offre un espace alternatif à 13 jeunes, entre l'accompagnement assez guidé de l'ITEP et un suivi davantage axé sur l'autonomie, l'autodétermination, le pouvoir d'agir et l'impact de ses choix.

L'objectif du service est de faire émerger un projet personnel pour amener le jeune à s'inscrire dans son environnement.

La période de l'adolescence est celle de la découverte de nouvelles expériences. Si certaines sont adaptées d'autres peuvent s'inscrire dans ce qui s'apparente à des conduites à risques (réseaux sociaux, addictions, sexualité inadaptée, prédélinquance...) de ce fait, le rôle de prévention est une des actions prépondérantes de la structure.

Pour certains la scolarisation peut se faire en milieu ordinaire sous forme d'inclusion. D'autres bénéficient d'un enseignement sur site l'après-midi, pour tenter de les rassurer quant à leurs capacités et ouvrir la perspective d'une orientation professionnelle (CAP, Apprentissages...).

2.3 Le pôle insertion 16/20 ans

Le pôle insertion 16-20 ans a été créé en septembre 2017, suite à l'extension de l'agrément de 16 à 20 ans de l'ITEP. Il s'adresse à 11 jeunes.

Il a pour objectif de permettre au jeune d'acquérir l'autonomie nécessaire pour s'inscrire dans un statut de citoyen adulte et responsable de son quotidien, de ses choix, de ses orientations.

Le travail des différents professionnels est fondé sur l'adaptation de chacun à la situation présentée par le jeune accompagné, à ses besoins et à ses attentes. De ce fait, si le rôle de chacun peut être pré-pensé, l'inventivité dans les réponses apportées garantit l'adaptabilité des propositions du service au plus près du besoin du jeune.

3- LES PERSONNES ACCUEILLIES :

3.1 Nombre d'utilisateurs :

Au 31 décembre 2024, pour un agrément de 50 places, 68 enfants et adolescents (dont 13 sortants dans l'année) de tout le département (à l'exception du Marmandais) ont été accompagnés sur différentes modalités : internat séquentiel ou accueil de jour. Ils bénéficient de prestations éducatives, pédagogiques et thérapeutiques.

	Pôle Fourty	Pôle Intermédiaire	Pôle 16-20 ans	Villeneuve /Lot	Total
Internat séquentiel	11	8		4	24
Accueil de jour	11	10	14	10	45
Total général	22	18	15	14	68

3.2 Tranches d'âges et répartition :

Sur l'ensemble des services de l'ITEP 49 % des jeunes ont entre 12 et 15 ans. 33% des jeunes ont entre 16 et 20 ans.

Le taux de jeunes de moins de 12 ans accompagnés par l'ITEP a encore diminué passant de 26,4 % en 2023 à 18% en 2024.

Sur 68 jeunes, nous comptons 62 garçons et 6 filles, on peut avancer l'hypothèse que l'expression des troubles du comportement chez les filles se manifeste de manière moins aiguë en milieu scolaire.

3.3 Origines :

Origine géographique :

L'origine géographique des entrants couvre l'ensemble du département du Lot-et-Garonne, hormis le Marmandais, territoire de l'ITEP de Gardolle. On peut cependant noter deux exceptions cette année avec un jeune venant de Tonneins et un autre jeune domicilié hors département (82) mais scolarisé sur l'agenais.

Les secteurs d'implantation de l'ITEP (Agen et Villeneuve) et leurs alentours sont majoritairement représentés : 35 jeunes d'Agen et alentours, 21 pour le villeneuvois (15 sur Villeneuve et 6 sur Fumel).

Catégories socio-professionnelles des parents :

Sur l'ensemble des parents, 51 sont sans emploi : 35 mères et 16 pères, (ce qui correspond à 38 % de l'ensemble des parents), 4 mères et 4 pères sont invalides ou en situation de handicap (6 %). 9 pères n'ont pas reconnu leur enfant et/ou sont absents ou non connus (6%), 4 pères et 1 mère sont décédés (4%). Ces chiffres témoignent de situations familiales, sociales et économiques difficiles : familles monoparentales liées au décès d'un parent ou à des enfants non reconnus, situations économiques précaires pour une grande partie d'entre eux.

Parmi les parents qui travaillent, on retrouve 15 employées et 5 ouvrières parmi les mères, et 11 ouvriers et 16 employés du côté des pères.

Nous pouvons noter que les autres catégories professionnelles ne sont quasiment pas représentées (1 commerçant, 3 entrepreneurs, 5 professions intermédiaires, 1 agriculteur).

Mesures de protection :

32% des jeunes bénéficient d'une mesure de protection judiciaire, majoritairement en placement familial, ce qui fait état de situations familiales et sociales très dégradées, de vécus traumatiques et de ruptures pour ces jeunes. Ces dernières années, on peut noter des changements fréquents de lieux d'accueil pour la majorité des jeunes placés.

3.4 Objectif de l'accompagnement :

L'objectif de notre accompagnement est d'amener l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte, par un accompagnement personnalisé, à prendre conscience de ses difficultés, de ses ressources et à travailler sur l'autonomie afin de parvenir à une meilleure adaptation et inscription sociale.

3.5 Origine de la demande :

La totalité des jeunes a bénéficié de suivi ou d'une scolarité adaptée avant leur orientation à l'ITEP. 14 jeunes sur 68 sont orientés par le secteur de psychiatrie infanto-juvénile (CMPE ou hôpital psychiatrique), 23 viennent d'un SESSAD (majoritairement du SESSAD du DITEP), 5 viennent d'un autre ITEP, 8 ont été suivis par le CMPP ou le Centre de Guidance en ambulatoire, 2 sont orientés par un service de placement familial (PF) ou AEMO. Enfin 17 viennent du milieu scolaire adapté (EREA/SEGPA, ULIS...).

3.6 Éléments clinique :

Les troubles psychiques dans la population des enfants et des adolescents sont le plus souvent liés à des carences affectives et éducatives. À cela s'ajoute un contexte post traumatique réactivant le plus souvent des troubles marqués par des équivalents anxio-dépressifs et comportementaux.

Des moments de déstructuration psychotiques et névrotiques sont manifestés mais sans significations pathologiques avérées.

Les troubles de la personnalité sont variables allant de la simple névrose à la psychose. L'évolution se fait le plus souvent sur un mode dysharmonique voire limite.

Or c'est l'évolution qui déterminera l'authenticité de la pathologie proprement dite. Car les soins appropriés avec leurs multiples facettes amélioreraient les troubles dans le sens d'une adaptation relationnelle et sociale.

Par ailleurs, les troubles autistiques du développement et de la structure restent les plus difficiles à améliorer.

Les troubles psychiques touchent le plus souvent l'humeur, la pensée et le comportement. Il est difficile de parler de pathologie structurée, il faudrait évoquer des troubles des conduites qui évolueraient soit vers la stabilisation, soit vers une maladie structurée.

Les conduites addictives et abandonniques masquent souvent des symptômes de la sphère dépressive ou psychopathique.

En conclusion : les manifestations psychiques rencontrées nécessitent des moyens spécifiques, adaptés aux adolescents en fonction de leurs besoins.

A l'ITEP, les troubles sont classés de la manière suivante :

- Troubles psychiques 36 %
- Troubles de la personnalité 54 %
- TND et TSA 10 %

3.7 Sortants : orientation et durée de l'accompagnement :

Sur les 13 jeunes sortants : 2 sont orientés vers un SESSAD, 2 en IMPRO, 5 en Milieu ordinaire (dont 1 avec accompagnement SESSAD, les autres sortent pour poursuivre leur projet scolaire ou professionnel sans accompagnement). Pour 2 d'entre eux l'arrêt se fait à la demande de la famille.

2 jeunes ont déménagé hors département dont un en raison d'un placement et un jeune adulte a bénéficié d'une orientation en SAVS.

3.8 Scolarisation et inclusion

Scolarisation en septembre 2024 sur l'ensemble des deux antennes de Pont-du Casse et de Villeneuve :

- Pour les élèves de primaire (6-11ans) :

- 7 élèves sur 9 de moins de 12 ans (soit 77%) sont scolarisés sur les Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) de Villeneuve et de Bon Rencontre. Parmi ces 7 élèves, 4 (57%) bénéficient d'inclusion dans une classe ordinaire au sein de l'école d'accueil de l'UEE. 2 autres sont scolarisés à la fois sur l'UEI et l'UEE de Villeneuve car ils ne peuvent pas encore soutenir une scolarité entièrement sur l'UEE. A l'UEE de Bon Rencontre, 1 seul élève ne bénéficie pas d'inclusion. Un retour sur l'UEI en cours d'année a d'ailleurs dû être mis en œuvre suite à des comportements dangereux.
- 2 élèves sur 9 demeurent scolarisés uniquement à l'Unité d'Enseignement Interne (UEI) de Villeneuve et de Pont-du Casse compte tenue de leurs troubles psychiques majeurs.

Pour les adolescents (12-16 ans) :

- 3 jeunes de 12 ans (10%) sont scolarisés encore sur les UEE (2 à Clément Marot et 1 à Georges Brassens) car leur degré de maturité n'a pu permettre un passage sur le pôle adolescent ou en collège. Ils bénéficient tous d'inclusion en classe ordinaire au sein de l'écoles d'accueil de l'UEE.
- 13 élèves sur 29 (44%) sont scolarisés dans l'Unité d'Enseignement Interne (UEI), leur comportement n'ayant pas permis une inclusion en collège.
- 9 élèves sur 29 (31%) sont inclus dans des collèges à temps partiels (collège Félix Aunac, collège Théophile de Viau, collège privé Saint Pierre, collège Jean Monnet, collège Crochepierre). Deux inclusions ont dû être stoppées en milieu d'année suite à une dégradation majeure du comportement des jeunes, mais les directions d'établissements sont favorables à la reprise de l'inclusion dès que les comportements se seront stabilisés de nouveau.
- 3 élèves sur 29 (10%) sont scolarisés à temps plein en collège (collège Port Sainte Marie, Collège Théophile de Viau, MFR de Castelmoron,).
- 1 élève est descolarisé.

Pour les jeunes de 17 à 20 ans :

- 7 élèves sur 13 (54%) sont scolarisés dans un lycée (De Baudre, Jean Monnet, MFR Pujols, Université Agen, lycée Couffignal).
- Les autres sont déscolarisés.

En somme, 26 élèves sur 51 (soit 50%) des jeunes bénéficient d'une scolarisation (à temps partiel ou à temps plein) dans le milieu ordinaire avec ou sans accompagnement d'un personnel de l'ITEP, ce qui représente une hausse de 10% par rapport à l'an dernier. Les partenariats avec les directions et les équipes enseignantes des collèges et des lycées se pérennisent. L'ITEP a de nouveau reçu des demandes de formation de certains collèges afin d'éclairer les professionnels des établissements sur les troubles du comportement et les postures professionnelles à privilégier.

Les autres élèves sont scolarisés soit dans les Unités d'Enseignement Externalisées ou les Unités Internes. Les jeunes qui sont scolarisés uniquement sur l'Unité d'Enseignement Interne (UEI) ont encore besoin d'un étayage important pédagogique, éducatif et thérapeutique que seul l'organisation d'une l'UEI peut permettre.

4 . DEMARCHE QUALITE :

La structure qualité ci-dessous est commune à l'ITEP et au SESSAD. Elle est constituée :

- D'un CODIR composé de l'équipe de direction et du référent qualité. Il définit les orientations de la démarche, approuve et priorise les actions proposées.

Chaque CODIR se réunit dans l'intervalle des réunions COPIL une fois par mois.

- D'un COPIL composé de représentants des différents services du DITEP et des différents sites.

Le COPIL se réunit une fois par mois.

Le DITEP a fait le choix de nommer un référent qualité et un COPIL pour le dispositif intégré (ITEP et SESSAD). Les thématiques abordées lors des réunions prennent en compte la particularité de l'ensemble des services du DITEP.

Pour l'année 2024, le COPIL s'est réuni à 6 reprises et a organisé et animé 4 demi-journées de groupe de travail impliquant une dizaine de salariés issus de chaque service.

Le référent qualité participe aux réunions qualité associatives.

Sur le premier semestre de l'année 2024, les actions proposées sur le plan d'action ont pu être finalisées grâce à la tenue de 3 COPIL et de 2 CODIR.

Ces réunions avaient pour objectif de cadrer l'organisation de groupes de travail prolongeant la réflexion sur l'accompagnement partagé au sein du DITEP et le relais entre les différents services du DITEP. Les groupes de travail ont abouti à la mise en place de deux protocoles devant être évalués sur l'année scolaire 2024-2025.

Au cours du second semestre le dispositif qualité s'est orienté exclusivement dans l'objectif de la préparation de l'évaluation externe. Pour initier cette réflexion et impliquer l'ensemble des salariés, une journée complète a été dédiée à l'auto-évaluation de l'ensemble des critères d'évaluation de l'HAS. Les salariés ont eu l'occasion d'appréhender les différentes thématiques du référentiel et d'évaluer notre capacité à y répondre sur le terrain.

En parallèle, les membres du COPIL continuent de se réunir afin de questionner nos procédures et proposer une actualisation si nécessaire. Un travail a notamment été engagé sur l'utilisation des fiches d'événements indésirables.

5 - PERSPECTIVES D'EVOLUTION :

Réflexion autour de l'offre de service	Réflexion autour de la personnalisation de nos prestations au regard des situations complexes : - Affiner la proposition en terme d'atelier pré-pro - Augmenter et généraliser l'inclusion Compléter l'offre de service en créant une structure intermédiaire sur le Villeneuvois.
Soutien au partenariat	Renforcer les actions « ressources » auprès des établissements scolaires et autres Participation au projet réseau scolaire inclusif pluri professionnels de Penne d'Agenais
Coordination des accompagnements complexes	Réflexion et coordination partenariales (Sens des actions de chacun, champ d'intervention, modalités du partage d'information)
Poursuite des ajustements liés au fonctionnement en Dispositif intégré /ITEP/ SESSAD	Coordination des 3 modalités d'accueil Amélioration de la coordination inter-services pour les accompagnements partagés Amélioration de la communication interne et externe Aspects administratifs et fonctionnels
Suivi du déploiement du dossier de l'utilisateur	Utilisation de toutes les fonctionnalités du logiciel du dossier informatisé IMAGO par l'ensemble des professionnels. Accompagnement individualisé.
Mise en œuvre de la QVCT	Inscrire le DITEP dans un nouveau cycle de réflexion sur la QVCT alliant qualité des prestations auprès des jeunes et les conditions de travail des professionnels.
Poursuite du travail partenarial	MDPH ASE Secteur sanitaire Éducation Nationale

6-FORMATIONS :

FORMATIONS SALARIÉS DITEP 2024		
DUREE	NOMBRE de SALARIÉS	INTITULÉ FORMATION
2023 -2024	1	VAE EDUCATEUR SPECIALISE
2024	2	VAE EDUCATEUR SPECIALISE
2 jours	1	MANAGER LA RAE
2 jours	1	RECYCLAGE PERSONNEL HABILITE SUR DES INSTALLATIONS BT
3 jours	11	PSYCHO-PATHOLOGIE
2 jours	1	WISC-V
2 jours	2	CONNAISSANCES DES PUBLICS ET DES LIENS ORGANISATIONNELS AU SEIN DE L'ALGEEI
3 jours	1	GESTION DU STRESS
3 jours	1	LE REGIME DES PROTECTIONS DES MAJEURS
4 jours	1	L'APPROCHE SYSTEMIQUE NIVEAU 1
3 jours	1	TUTEUR ET MAITRE D'APPRENTISSAGE
3 jours	1	PECS
3 jours	1	LES 9 APTITUDES ESSENTIELLES A LA COMMUNICATION
1 jour	1	REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES
1 jour	3	Partenariat ESMS - Sanitaire PARCOURS DU COMBATTANT
1 jour	6	SST
3 jours	4	Journées Nationales Enfance et Handicap
3 jours	1	Quant la création artistique devient un soin et un accompagnement
3 jours	4	Journées de l'AIRE
2024-2026	1	CAFERUIS

7 - ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (APP)

L'équipe éducative, pédagogique et paramédicale a bénéficié de dispositifs pour superviser leurs pratiques. Ces dispositifs sont nécessaires et plébiscités, ils font partie des axes d'amélioration de l'Institution qui visent à favoriser une culture de la bientraitance.

8 - PARTENARIAT

Dans le cadre du projet personnalisé de chaque enfant, l'équipe pluri disciplinaire a développé le travail en partenariat :

-Au niveau social : il s'agit en grande partie des services de placements familiaux, MECS, AEMO. Mais on peut noter aussi les CMS qui interviennent auprès des familles: AEF (aide éducative et familiale), assistante sociales de secteur, etc...

-Au niveau justice : PJJ.

-Au niveau psychiatrie : Service de psychiatrie infanto-juvénile : hôpitaux de jour pour enfants et pour adolescents, Unité Mozart d'hospitalisation pour adolescents du CHD La Candélie, Services ambulatoires : CMPE, CMPI, CATTP...

-Au niveau santé : Les médecins généralistes, le centre de santé de la CPAM, l'hôpital général, le planning familial, les associations qui œuvrent dans la prévention des addictions (ANPAA, etc.)

-Au niveau scolaire : Écoles primaires, collèges, EREA, enseignants référents. Le PPS et le Gevasco qui en découlent étant élaborés lors d'une réunion de tous les partenaires concernés avec les familles. CFA, AFPA...

-Au niveau médico-social : les ESMS du département (IME, IMPRO, ESAT).

9- L'ÉCOLE POUR TOUS : PROJET PLURIPROFESSIONNEL DE PENNE D'AGENAI

Ce projet est initié par l'ARS, l'ALGEEI, l'Éducation Nationale (dispositif « Notre école faisons-la ensemble », la Municipalité de Penne d'Agenais, le Conseil départemental du Lot et Garonne et la CPAM.

Le projet "École pour tous", mené à l'école élémentaire et au collège de Penne d'Agenais, vise à favoriser le mieux-être des élèves avec les apprentissages, redonner l'envie d'apprendre et identifier les obstacles à une posture scolaire positive. Il s'adresse aux enfants de 3 à 15 ans, avec un éducateur référent dans chaque établissement scolaire.

Modalités d'intervention : observations en classe, entretiens individuels, ateliers éducatifs sur des cycles de six semaines renouvelables. L'implication des familles est systématiquement recherchée.

Chiffres clés

- **Collège** : 70 élèves concernés ; 181 entretiens, 3 ateliers, 89 retours aux professionnels, 8 réunions sur situations complexes, 54 contacts familles.
- **École** : 27 élèves concernés ; 108 entretiens, 41 ateliers, 35 retours aux professionnels, 3 réunions complexes, 11 contacts familles.
- 59 observations de classe globales ont été réalisées, en complément des suivis individualisés.

Les profils suivis regroupent des élèves avec ou sans reconnaissance MDPH, présentant des difficultés scolaires, émotionnelles, comportementales ou sociales. Une attention particulière a été portée aux CP à l'école, et aux 6e-5e-4e au collège.

Constats principaux

- Apaisement du climat scolaire, en particulier au collège.
- Implication croissante des équipes pédagogiques et municipales dans la réflexion autour des aménagements (espaces, retours d'exclusion, etc.).
- Difficulté à établir un lien direct avec certains services médico-sociaux, compensée par le rôle de l'éducatrice à l'école et de l'infirmière au collège.
- Évolution positive des pratiques professionnelles : 50 % des enseignants affirment avoir changé de regard sur les élèves ; 62 % des AESH se sentent mieux soutenus.

Coopération interprofessionnelle

- Pilotage via COPIL et coordinations régulières entre équipes éducatives, direction, psychologues, éducateurs et autres partenaires.
- Construction d'une culture commune avec des actions de sensibilisation et participation à la vie scolaire (manifestations, cafés parents, etc.).

Accompagnement aux changements de posture

- Organisation :
 - D'une session d'information destinée à l'ensemble des acteurs du collège et de l'école élémentaire, portant sur les troubles du comportement et les postures professionnelles à privilégier pour y faire face.
 - D'un second temps d'échange consacré à l'analyse partagée de situations concrètes rencontrées sur le terrain.

Conclusion : Ce projet illustre la pertinence d'une collaboration renforcée entre l'Éducation Nationale et le secteur médico-social. Il favorise l'inclusion scolaire, améliore le climat au sein des établissements et permet une meilleure compréhension des besoins spécifiques des élèves.

10 - RAPPORT BUDGETAIRE

A - SECTION INVESTISSEMENT :

Suite au passage à l'ERRD pour l'association, la section investissement de l'établissement n'est plus présentée comme auparavant sur les comptes administratifs et l'analyse sur les ressources d'investissement est désormais faite au niveau de l'ensemble du périmètre du CPOM dans le rapport budgétaire et financier joint à l'ERRD.

B- SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES :

- **Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante**

Alloué : 266 000.00 euros

Réalisé : 246 266.10 euros

Soit un excédent de 19 733.90 euros, dû à un gain de 2.1K€ sur l'électricité, 1.9K€ sur les fournitures d'ateliers, 2.3K€ sur les fournitures administratives, 1.3K€ sur l'habillement, 4.2K€ sur le petit matériels, 2.6K€ sur les fournitures médicales, 2.6K€ sur les prestations médico-sociales, 4.5K€ sur les transports usagers, 1K€ les prestations de blanchisserie qui permet de compenser les dépassements de l'eau 1.1K€, sur les frais de télécommunication de 1.7K€ et sur les prestations alimentaires extérieures de 1K€.

- *Chapitre 61 : Prestations à caractère médico-social*

Alloué : 39 035.00 euros

Réalisé : 36 362.78 euros

Un excédent de 2 672.22 euros s'explique par la demande de projets moins coûteux sur 2024.

- *Chapitre 62 : Transports d'usagers*

Alloué : 11 000.00 euros

Réalisé : 6 494.40 euros

Soit un excédent de 4 505.60 euros s'expliquant par une forte augmentation des transports effectués par l'établissement. Les remboursements des frais de transport réalisés par les familles sont par conséquent en baisse.

- **Groupe II – Frais de personnel :**

Alloué : 2 223 910.00 euros

Réalisé : 2 107 954.21 euros

Ce compte présente un excédent de 115 955.79 euros grâce à un gain sur des postes vacants ou non remplacés (psychologue, assistante sociale, secrétaire, directeur, chargée d'insertion, éducateur spécialisé, moniteurs éducateurs) compensant un dépassement sur les honoraires divers de 14.3K€ correspondant principalement à des prestations externes et sur les CDD de 2K€.

- **Groupe III – Dépenses afférentes à la structure**

Alloué : 361 509.00 euros

Réalisé : 505 641.44 euros

Le déficit de 144 132.44 euros est dû à un dépassement de 18.5K€ sur les locations immobilières, 5.9K€ sur les locations mobilières, 10.9K€ sur l'entretien et réparation du matériel de transport, sur la maintenance du bâtiment de 3.4K€ et 11.4K€ sur les assurances, malgré un gain de 10.7K€ sur l'entretien et réparation sur biens immobiliers, de 5.6K€ sur l'entretien et réparation du matériel et outillage ainsi que 1K€ sur la publicité.

De plus, nous avons effectué une provision formation de 20K€, une provision diverse de 59K€ pour la numérisation des archives (40K€) ainsi que du matériel de cuisine (19K€) et une provision pour travaux de 20K€ pour les futurs locaux de l'ITEP de Villeneuve.

TOTAL DES CHARGES :

Groupe I : 246 266.10 euros

Groupe II : 2 107 954.21 euros

Groupe III : 505 641.44

Soit : 2 859 861.75 euros

RECETTES :

- Groupe I – Produits de la tarification

Réalisé : 2 828 450.00 euros

Dotation Assurance Maladie dans le cadre du CPOM.

- Groupe II – Autres produits

Prévu : 6 300.00 euros

Réalisé : 9 054.63 euros

- Groupe III – Produits financiers et produits exceptionnels

Prévu : 16 669.00 euros

Réalisé : 34 212.33 euros

L'excédent de produits sur ce groupe s'explique pour 10 528 € par des reprises de provisions formations (2.5K€), départ retraite (7K€), achat mobilier (880€)).

Le solde s'explique par la reprise de fonds dédiés en contre partie du coût d'un stagiaire pour 4 841 €.

TOTAL DES RECETTES :

Groupe I : 2 828 450.00 euros

Groupe II : 9 054.63 euros

Groupe III : 34 212.33 euros

Soit : 2 871 716.96 euros

TOTAL DES CHARGES :

2 859 861.75 euros

TOTAL DES PRODUITS :

2 871 716.96 euros

RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2024 : 11 855.21 €

Nous souhaitons affecter les 11 855.21€ de résultat à la réserve de compensation.

CONCLUSION GENERALE

L'accompagnement des enfants accueillis au sein du Dispositif ITEP des Deux Rivières met en lumière la complexité grandissante des situations rencontrées. La double vulnérabilité que représentent, d'une part, les troubles psychiques et/ou du comportement, et d'autre part, des contextes sociaux et familiaux souvent très dégradés, impose un accompagnement personnalisé et évolutif. Ces jeunes, au parcours déjà marqué par les ruptures, ont besoin de sécurité et de repères solides pour envisager un chemin vers l'apaisement, l'autonomie et l'inclusion.

Dans ce contexte, les accompagnements partagés, notamment avec le secteur sanitaire, prennent toute leur importance. La coopération renforcée avec les hôpitaux de jour, le CADS, les CMP, l'unité Mozart ou encore la pédopsychiatrie permet de croiser les expertises, de construire des réponses ajustées afin de contenir les manifestations les plus aiguës des troubles, tout en gardant l'inclusion sociale comme cap. Néanmoins, ces articulations demeurent complexes à coordonner et nécessitent des ajustements constants des pratiques.

Les orientations du DITEP s'inscrivent dans l'évolution des politiques publiques du handicap, fondées sur les principes d'autodétermination, d'inclusion scolaire et sociale, et de décloisonnement des établissements « hors les murs ». Les Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) et le développement des pratiques en milieu ordinaire mis en œuvre ainsi que le projet expérimental pluridisciplinaire de Penne d'Agenais, illustrent la capacité des équipes à s'adapter à ces nouveaux paradigmes, tout en préservant l'accompagnement sécurisant que nécessitent les jeunes les plus fragiles.

C'est dans cet esprit d'ouverture que l'établissement milite pour l'implantation d'une UEE en collège, qui permettrait d'offrir une alternative aux jeunes en capacité d'intégrer progressivement le milieu scolaire ordinaire. Le DITEP est également engagé dans la mise en place d'une Plateforme d'Appui et de Scolarisation (PAS) sur le secteur de Penne d'Agenais à la prochaine rentrée scolaire. Ces perspectives soulignent notre engagement à répondre au plus près des besoins des enfants et des adolescents, tout en soutenant l'effort collectif d'une société plus inclusive, attentive aux parcours singuliers de chacun.

**Isabelle FILLLOL,
Directrice**

SESSAD La Passerelle

1. PRESENTATION DU SERVICE

Le SESSAD de FOURTY devient à partir de 1^{er} septembre 2008 le SESSAD La Passerelle et passe d'un agrément de 15 places à 45 places, pour enfants et jeunes de 6 à 20 ans. En novembre 2020, son agrément est de nouveau augmenté et passe à 49 places.

Ces enfants et jeunes « présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants et adolescents se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement personnalisé ». (Art 1 du décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 – Art D312-59-1 du code de l'action sociale et des familles).

Le SESSAD La passerelle travaille en dispositif intégré avec l'ITEP, ceci afin de favoriser **la fluidité du parcours des jeunes en fonction de leurs besoins**. L'établissement ou le service accueillant l'enfant ou le jeune peut ensuite, procéder à des changements de modalités d'accompagnement sans nouvelle notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), sous certaines conditions. Une souplesse est également rendue possible pour les changements de modalités de scolarisation.

Les objectifs du SESSAD La Passerelle sont de plusieurs ordres :

- Accompagner le développement de la personnalité et l'accompagnement du jeune vers plus d'autonomie de l'enfant et du jeune.
- Soutenir la scolarité et l'entrée dans la vie professionnelle par un travail de coopération avec les familles et les différents partenaires.

2. LES PERSONNES ACCUEILLIES

2.1 Nombre d'utilisateurs

La file active des jeunes accompagnés par le SESSAD sur l'année 2024 est de 69 jeunes accompagnés. Elle était de 61 en 2023 et de 69 en 2022. L'effectif du SESSAD La passerelle au 31/12/2024 est de 48 jeunes, soit 23 jeunes suivis sur l'antenne de Foulayronnes et 25 sur Villeneuve sur Lot.

Contrairement aux deux années précédentes les mouvements sont plutôt équilibrés entre les deux antennes avec 15 entrants (6 sur Foulayronnes et 9 sur Villeneuve) et 21 sortants (12 sur Foulayronnes et 9 sur Villeneuve sur lot).

2.2 Tableaux des différentes tranches d'âge et de répartition par genre

La tranche d'âge des 11/15 ans reste la plus représentée depuis plusieurs années avec 66,7% des jeunes accompagnés en 2024 (65,6 % en 2023).

La tranche d'âge des 7/10 ans a légèrement augmenté et représente 7,3% des accompagnements (6,5% en 2023). Contrairement aux deux précédentes années le nombre de jeunes accompagnés ayant entre 16 et 19 ans a diminué passant de 27,9 % en 2023 à 24,6 % en 2024. Nous pouvons aussi noter qu'un seul jeune de 20 ans a été accompagné en 2024, aucun en 2023.

Historiquement les enfants accompagnés par le SESSAD la Passerelle sont majoritairement des garçons. Et si la tendance se confirme en 2024 avec 85,5% de garçons suivis, nous pouvons noter que l'augmentation du nombre de filles accompagnées amorcée en 2021 (passage de 5 à 15%) semble avoir atteint un palier. Le nombre de filles accompagnées est même en léger recul passant de 16% en 2023 à 14,5 % en 2024.

2.3 Origine géographique (lieu d'habitation du jeune)

Au 31/12/2024, les deux antennes du SESSAD accueillent :

- 20 jeunes de l'agenais
- 18 jeunes du villeneuvois

- 5 jeunes du néracais
- 3 jeunes du Fumélois
- 2 jeunes des alentours de Villeréal

2.4 Motif d'accompagnement – Analyse clinique

Les observations qui se dégagent des repérages en catégories diagnostiques relatives aux usagers du SESSAD de V.S.L. pour l'année 2024 sont :

- La grande prédominance qui se confirme, des pathologies et troubles psychiatriques en général (100%), surtout en ce qui concerne :

- les pathologies limites/ troubles de la personnalité, dont la proportion est de 59,4% à elles seules, qui a sensiblement augmenté, depuis l'année précédente (46,6%).

En second lieu :

- Les troubles autistiques et psychotiques restent nombreux bien que relativement à la baisse cette année : 12% en 2020, 25% en 2021, 32,3% en 2022, 36,6% en 2023 et 28,1% en 2024.

- Les troubles névrotiques sont relativement stables et restent minoritaires : 3% en 2021, 6,4% en 2022, 10% en 2023, 9,4% en 2024.

- Les troubles des conduites et des comportements quant à eux, bien qu'ils restent minoritaires sont stables en tant que trouble primaire, à 3,1%, ils continuent à être prédominants en tant que trouble secondaire : 28% en 2020, 40% en 2021, 67,7% en 2022, 73% en 2023, 65,6% en 2024 (bien que ça n'apparaisse pas dans la répartition diagnostique demandée).

- En outre le sous-groupe des troubles spécifiques du développement et des fonctions instrumentales a diminué à 0%, en tant que trouble primaire, en revanche il a augmenté considérablement, en tant que comorbidité : 19% en 2021, 19,4% en 2022, 33% en 2023 et 62,5% en 2024 (bien que ça n'apparaisse pas dans la répartition diagnostique demandée).

En revanche les sous-groupes catégoriels :

- Déficiences mentales
- Troubles variations de la normale
- Troubles réactionnels
- Troubles à expression somatique

Restent absents en tant que trouble primaire initial, ces 4 dernières années.

Cependant, les troubles à expression somatique, continuent à augmenter sensiblement, en tant que troubles secondaires, passant de 22% en 2021, à 29% en 2022, à 40% en 2023, puis à 40,6% en 2024.

- La très grande majorité des enfants présentent de multiples comorbidités, bien que cela n'apparaisse pas dans cette répartition diagnostique.

Concernant les facteurs associés initiaux :

En tant que facteurs primaires, la grande prédominance des facteurs environnementaux, persistent depuis la crise sanitaire: 94 % en 2021, 93,6% en 2022, 90% en 2023, 90,6% en 2024.

Les facteurs associés organiques restent très minoritaires : 3% en 2020, 6% en 2021, 6,4% en 2022, 10% en 2023, 9,4% en 2024, en tant que facteurs primaires (avec la coexistence fréquente, de facteurs environnementaux à titre secondaire).

En effet, la population prise en charge, doublement vulnérable, de par les psychopathologies et le jeune âge, paye un lourd tribut depuis plusieurs années, aux crises sanitaires, sociales, économiques et sociétales.

De grandes difficultés dans les milieux familiaux, prédominent en tant que facteurs associés environnementaux. Ces familles sont souvent en prise soit avec les facteurs sociaux des milieux défavorisés, ainsi qu'avec les facteurs sociétaux, dont les addictions et l'usage abusif des multimédias sans régulation, soit avec des antécédents familiaux ou individuels, et/ou des pathologies « systémiques » de la dynamique familiale, voire des événements de vie traumatisants pour les enfants et éprouvants pour leurs familles (dont les événements à versant psycho-médico-judiciaire nécessitant des placements familiaux).

Aussi dans de nombreux cas, les milieux familiaux sont en interaction délétère, en cercle vicieux avec les troubles de l'enfant, ce qui réclame un soutien voire du soin aux proches aidants de l'enfant.

Les sous-groupes catégoriels très majoritaires, des troubles psychiatriques graves, exigent évidemment beaucoup plus d'accompagnement surtout soignant, ainsi qu'éducatif et pédagogique, en terme de quantité et surtout de spécificité et d'expertise notamment de coordination chronophage nécessaire à la cohérence pluridisciplinaire avec une approche systémique du registre de la thérapie familiale.

Dr Hassane YASSINE

REMARQUE

De plus en plus d'enfants et de jeunes accueillis présentent un diagnostic de TDAH, parfois accompagné de Troubles Oppositionnels avec Provocations. Malgré un traitement médical approprié, ces jeunes rencontrent d'importantes difficultés d'adaptation, tant dans le cadre scolaire que familial. Dans certains cas, après une longue période d'incertitude, un diagnostic de TSA vient compléter celui du TDAH. Cependant, ce trouble ne correspond pas aux critères d'agrément de notre SESSAD, nécessitant ainsi un suivi par des professionnels spécifiquement formés à ces pathologies, ainsi qu'un plateau technique plus diversifié, incluant des orthophonistes, des psychomotriciens, des ergothérapeutes et des neuropsychologues. La prévalence de ce trouble et les manifestations comportementales associées limitent considérablement les possibilités de réorientation vers d'autres établissements ou services.

2.5 Durée moyenne d'accompagnement en jour des sortants

En 2024 la durée moyenne d'accompagnement des sortants était de 739 jours. Un chiffre en légère hausse par rapport à l'année précédente mais toujours assez éloigné des moyennes de 2020 et 2021. Les accompagnements courts sont plus fréquents. Certains enfants sont rapidement réorientés dans le cadre du DITEP qui facilite les mouvements des jeunes.

2.6 Entrants, origine de la demande

15 jeunes sont rentrés au cours de l'année 2024 :

Les orientations par des services ambulatoires, de consultations spécialisées ou d'autres ESMS continuent d'être majoritaires en 2024 avec 53 % des orientations (44% en 2023). Absentes en 2023, les demandes portées par les familles sont de 13% en 2024. Les orientations portées par les services sociaux, qui avaient fortement augmenté l'année passée (25% des orientations en 2023), ne représentent plus que 7% en 2024

On observe toutefois, du fait de la capacité d'accueil importante du SESSAD, une orientation vers le service, de jeunes qui ne correspondent pas toujours à l'agrément mais pour lesquels certains territoires n'offrent aucune solution.

L'évolution des troubles présentés par les jeunes accueillis montre qu'ils ont de plus en plus de difficultés à s'inscrire dans un cursus scolaire. Les troubles de la conduite empêchent souvent leur inscription dans un temps de scolarité ordinaire (ces perturbations nécessitent un étroit travail de partenariat avec l'Éducation nationale mais aussi avec d'autres partenaires médico-sociaux ou sanitaires), le DITEP intégré prend sens pour ceux-ci.

2.7 Sortants, orientations

Orientations des sortants de l'année 2024

Cette année 21 jeunes ont quitté le SESSAD, 9 ont rejoint le milieu ordinaire à l'issue de leur accompagnement. Ils continuent leur cursus scolaire ou professionnel. Certains relais peuvent être pris par les structures de droit commun (mission locale, cap emploi...). 6 ont été réorientés vers un autre service du DITEP, 1 est entré en IMPRO et 4 ont mis fin à leur accompagnement (dont 2 pour cause de déménagement).

2.8 –Scolarisation

De par sa mission de soutien de la scolarité, le SESSAD accompagne des jeunes ayant souvent besoin d'un aménagement de leur scolarité. La totalité des jeunes accompagnés en primaire bénéficient d'un accompagnement par un AESH. Au collège comme l'année précédente, se sont seulement 14% des collégiens qui n'ont aucun aménagement de scolarité. 40% des collégiens sont accompagnés par un AESH et un accompagnement spécifique s'avère nécessaire pour 46% des collégiens qui sont accueillis soit en SEGPA (11%) soit en ULIS (25%). On peut noter que l'effectif en ULIS et SEGPA s'est inversé par rapport à 2023.

En 2024, 3 jeunes n'ont malheureusement pas pu poursuivre leurs scolarités souvent pour favoriser le soin et 2 jeunes ont bénéficié d'un allègement d'emploi du temps d'une demi-journée.

3- EVOLUTION DE L'ACTIVITE

3.1- nombre de séances

L'année 2024 a été marquée par une augmentation des séances réalisées par le SESSAD La passerelle (5234 séances) Cette augmentation tient en grande partie à l'augmentation du nombre d'actes et un travail plus régulier avec les familles ainsi qu'une répartition géographique qui nous a permis d'optimiser l'action des professionnels en regroupant les actions autour des lieux de vie des enfants. L'absence encore effective à ce jour, de médecin psychiatre au sein de l'équipe a été en partie compensée par les actions notamment des psychologues.

3.2 Projets développés

Actions d'ouverture à la culture et au « vivre ensemble » :

Le SESSAD a l'avantage d'offrir un accompagnement personnalisé pour chaque enfant, il prend en compte les besoins et les attentes du jeune dans sa singularité. Cet accompagnement qui va bien au-delà d'un soutien à la scolarité et à l'inclusion préprofessionnelle s'exerce dans tous les lieux de vie et d'accueil de l'enfant.

Toutefois, outre les séances individuelles, éducatives, thérapeutiques, le SESSAD développe quelques actions en petits groupes dont le but est l'apprentissage du « vivre ensemble » ou encore l'ouverture à la culture ou à la création, par diverses actions ponctuelles lors des périodes extra scolaire, visites de musée, escape game culturel, exposition ...

Atelier Land art : Cet atelier, vise à proposer à 3 jeunes un temps de découverte de la nature, mais aussi de création à partir de matériaux de récupération et trouvés lors de promenades. Les jeunes rentrent dans un processus de création qui les valorise sous le regard bienveillant des professionnels.

Atelier cirque : S'adressant à 3 enfants de Villeneuve. Il valorise, l'estime de soi par la découverte de compétences ignorées par les participants, une meilleure coordination spatio-temporelle, une posture de confiance nécessaire pour assurer son partenaire chez des enfants dont l'histoire de vie n'a pas permis une assise émotionnelle stable.

L'espace ressource :

Le DITEP Des Deux Rivières a également pour vocation d'être « **centre- ressource** » pour l'inclusion scolaire ou l'insertion professionnelle et sociale. Il participe plusieurs fois dans l'année à la formation des AESH.

3.3 Partenariat

Dans le cadre du projet personnalisé de chaque enfant, l'équipe pluri disciplinaire a développé le travail en partenariat :

Au niveau social : il s'agit en grande partie des services de placements familiaux, MECS, éducateurs AEMO. Mais on peut noter aussi les travailleurs sociaux des CMS qui interviennent auprès des familles: AEF (aide éducative et familiale), assistantes sociales de secteur, etc...

Au niveau justice : PJJ.

Au niveau psychiatrie : Service de psychiatrie infantile : hôpitaux de jour pour enfants et pour adolescents, Unité Mozart d'hospitalisation pour adolescents du CHD La Candélie, Services ambulatoires : CMPE, CMPI, CATTP...

Au niveau santé : Les médecins généralistes, le centre de santé de la CPAM, l'hôpital général, le planning familial, les associations qui œuvrent dans la prévention des addictions (ANPAA, Etc.)

Au niveau scolaire : Écoles primaires, collèges, EREA, enseignants référents. Le PPS et le Gevasco qui en découlent étant élaborés lors d'une réunion de tous les partenaires concernés avec les familles. CFA, AFPA...

Au niveau médico-social : les ESMS du département (IME, IMPRO, ESAT).

3.4 - Perspectives d'évolution

Recherche d'un médecin psychiatre	La carence de médecin psychiatre sur l'antenne de Foulayronnes est en passe d'être résolue par la négociation actuelle avec un médecin
Perspective de déménagement ou d'extension	Le nombre de professionnels et l'étroitesse des locaux, nous contraint à chercher d'autres lieux (ou une extension) sur le site de Foulayronnes
Préparation de l'évaluation externe	Recensement de preuve d'actions, révision des documents, formalisation et validation des Process d'accompagnement...
Poursuite de la réflexion autour de l'offre de service	Réflexion autour de la personnalisation de nos prestations au regard des situations complexes : Affiner la proposition en terme d'ateliers préprofessionnels Soutenir l'inclusion des enfants et des jeunes le plus en difficultés par un lien plus étroit avec les partenaires de l'Éducation nationale Diversifier les approches d'accompagnement pour répondre aux besoins variés des jeunes.
Soutien au partenariat	Renforcer les actions « ressources » auprès des établissements scolaires et autres Participation au projet réseau scolaire inclusif pluri professionnel de Penne d'Agenais notamment par des actions d'information sur les troubles de l'attachement et les trouble du comportement par les psychologues du service
Coordination des accompagnements complexes	Réflexion et coordination partenariales (Sens des actions de chacun, champ d'intervention, modalités du partage d'information)
Poursuite des ajustements liés au fonctionnement en Dispositif intégré ITEP/ SESSAD.	Coordination des 3 modalités d'accueil Amélioration de la coordination inter services pour les accompagnements partagés La communication interne et externe Aspects administratif et fonctionnels
Mise en œuvre de la QVCT	Un nouveau cycle de travail de deux années sur la QVCT débutera en septembre 2025
Poursuite du travail partenarial	MDPH ASE Secteur sanitaire Éducation Nationale
Renforcement de la collaboration inter-structures dans l'association et sur le territoire	Créer des synergies avec d'autres institutions ou partenaires pour offrir un accompagnement plus complet et cohérent.

4. ORGANIGRAMME

4.1 Les acteurs de l'accompagnement du SESSAD :

0.45 ETP	Directrice du service
1.0 ETP	Cadre
0.35 ETP	Adjoint aux services économiques
4 ETP	Éducatif
2.05 ETP	Psychologue
0.40 ETP	Médecin psychiatre dont 0.35 non pourvu
0.25 ETP	Assistante de service social
0.25 ETP	Maitresse de maison

4.2 Formation

Formation	Durée	Qualification	Nb de personnes formées
Soutien à la parentalité au regard de la théorie de l'attachement	3		17
Risque routier	1 jour		1
STT	2 jours	Secouriste au travail	1
Journées SESSAD	3 jours		4
Nouveau logiciel comptable RH	1 jour		1

5. DEMARCHE QUALITE

La structure qualité ci-dessous est commune à l'ITEP et au SESSAD. Elle est constituée d'un :

- CODIR. Composé de l'équipe de direction et du référent qualité. Il définit les orientations de la démarche, approuve et priorise les actions proposées.

Chaque CODIR se réunit dans l'intervalle des réunions COPIL une fois par mois

- COPIL : Composé de représentants des différents services du DITEP et des différents sites.

Le COPIL se réunit une fois par mois. Le DITEP a fait le choix de nommer un référent qualité et un COPIL pour le dispositif intégré (ITEP et SESSAD). Les thématiques abordées lors des réunions prennent en compte la particularité de l'ensemble des services du DITEP.

Pour l'année 2024, le COPIL s'est réuni à 6 reprises et a organisé et animé 4 demi-journées de groupe de travail impliquant une dizaine de salariés issus de chaque service.

Le référent qualité participe aux réunions qualité associatives.

Axes de travail :

Finaliser la procédure de passation d'un service du DITEP à un autre (information du jeune et de sa famille, passage de relais, présentation à l'équipe de destination...)

Retravailler la notion d'accompagnement partagé pour qu'il soit porteur de sens pour l'ensemble des protagonistes.

Au cours du second semestre le dispositif qualité s'est orienté exclusivement dans l'objectif de la préparation de l'évaluation externe. (Présentation de la démarche et du référentiel de l'HAS, début du travail de remplissage du référentiel...)

6. RAPPORT BUDGETAIRE 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Suite au passage de l'ERRD pour l'association, la section investissement de l'établissement n'est plus présentée comme auparavant sur les comptes administratifs et l'analyse sur les ressources d'investissement est désormais faite au niveau de l'ensemble du périmètre du CPOM dans le rapport budgétaire et financier joint à l'ERRD.

SECTION D'EXPLOITATION :

Dotation Globale Annuelle : 840 850 €

DEPENSES :

Groupe I :

Alloué : 40 000 €

Réalisé : 29 571 €

Soit un écart de + 10 429 €

Économies par rapport à 2023 sur les frais de téléphonie et Internet pour 4,5k€, sur les prestations médicales et médico-sociales pour 2k€ et sur le carburant pour 1,7 k€

Groupe II :

Alloué : 694 073 €

Réalisé : 649 229 €

Soit un écart + 44 844 €

Médecin psychiatre non remplacé depuis 8/2022, idem pour les arrêts de courtes durées.

Groupe III :

Alloué : 110 862 €

Réalisé : 115 334 €

Soit un écart de – 4 472 €

Augmentation de l'assurance transport pour 4k€+Film SESSAD pour 4k€

Total des charges :

Groupe I	29 571 €
Groupe II	649 229 €
Groupe III	<u>115 334 €</u>
	794 134 €

RECETTES :

Groupe I – Produits de la tarification

Dotation globale annuelle : 840 850 €

Groupe II –Autres produits

Prévu : 2 000 €

Réalisé : 4 040 €

2 040 €

Remboursements divers

Groupe III – Produits financiers et produits exceptionnels

Réalisé : 2 085 €

Total des produits :

Groupe I	840 850 €
Groupe II	4 040 €
Groupe III	<u>2 085 €</u>
	846 975 €

LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 :

TOTAL DES DEPENSES : 794 134 €

TOTAL DES RECETTES : 846 975 €

RESULTAT DE CLÔTURE 2024

52 840 €

Nous souhaiterions affecter le résultat de **52 840 €** à l'investissement car notre fonds de roulement d'investissement est faible.

7. CONCLUSION

Le SESSAD constitue une modalité d'accompagnement particulièrement plébiscitée par les familles. Il représente une alternative à l'accueil en établissement médico-social, tout en offrant un cadre rassurant pour les parents, notamment en permettant à leur enfant de rester scolarisé dans son établissement de proximité. Les familles y trouvent également une écoute attentive de leurs difficultés, et apprécient d'être étroitement associées à l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement, en lien avec leurs attentes.

Cependant, le public orienté vers les SESSAD présente des problématiques de plus en plus complexes, nécessitant des accompagnements coordonnés. Ces situations résultent notamment de la double vulnérabilité liée à la protection de l'enfance (ASE) au handicap et à l'évolution des pathologies, ainsi que d'une offre médico-sociale limitée, générant des délais d'attente importants. Les troubles du comportement sont souvent le principal critère d'alerte, identifiés à la fois par les établissements scolaires et les services de soins ambulatoires. Toutefois, bien que ces symptômes soient facilement repérables, ils ne relèvent pas systématiquement du champ d'intervention des SESSAD ITEP. En effet, certains enfants présentent plutôt des troubles spécifiques, tels que des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ou des difficultés liées à une altération des fonctions cognitives associée à une déficience intellectuelle.

Le nombre de places disponibles dans les établissements médico-sociaux spécialisés dans l'accompagnement des enfants avec TSA demeure insuffisant, laissant de nombreuses familles démunies face aux comportements de leur enfant et à une réelle souffrance dans le cadre scolaire, souvent exacerbée par le manque de formation des enseignants. Si cette situation devait se prolonger, il serait indispensable d'augmenter les capacités d'accueil au sein des services spécialisés pour ce public spécifique.

**Isabelle FILLOL,
Directrice**

ESAT Agnelis

ESAT AGNELIS

1. Présentation de l'établissement en 2024

L'ESAT Agnelis assure l'accompagnement professionnel, éducatif et médicosocial d'adultes en situation de handicap bénéficiant d'une orientation ESAT. L'établissement dispose d'un agrément d'accueil pour 150 ETP, l'accompagnement se déploie sur 4 sites de travail. Au 31/12/2024, nous accueillons 151 personnes : 100 personnes à temps plein et 51 à temps partiel.

L'atelier conditionnement a rejoint le site de Foulayronnes (intégration comptable au 01 janvier 2025). En 2025, fermeture de l'atelier cuisine et du site de Pomaret (les équipes espaces verts seront déplacés sur Agnelis).

L'ESAT poursuit la mise en œuvre du décret de transformation des ESAT de décembre 2022 et de la loi plein emploi de 2023. Un nouveau CVS a été élu en avril 2024, l'Instance Mixte est opérationnelle depuis cette date également.

Trois conventions de partenariats ont été signées en 2024 afin de favoriser les passerelles vers l'emploi en milieu ordinaire (ADIPH 47, Ménage Service, Services Pour l'Emploi)

Le projet d'établissement 2025 -2030 a été validée en novembre 2024 par le conseil d'administration de l'ALGEEI.

2. Personnes accueillies

Site AGNELIS : 82 Personnes

Ateliers	Age Moyen	Hommes	Femmes	Total
Sous-traitance	44,21	23	19	42
Prestations de service	34,57	18	10	28
Par cet jardins	30,58	11	1	12
TOTAL		52	30	82

Site PONT DU CASSE : 24 Personnes

Ateliers	Age Moyen	Hommes	Femmes	Total
Blanchisserie	35,5	7	17	24
TOTAL		7	17	24

Site SERBAT : 16 Personnes

Ateliers	Age Moyen	Hommes	Femmes	Total
BOIS	42,38	16	0	16
Total		16	0	16

Site POMARET : 29 Personnes

Ateliers	Age Moyen	Hommes	Femmes	Total
Conditionnement	40,7	7	3	10
Cuisine	36,2	5	5	10
Par cet jardins	39	9	0	9
TOTAL		21	8	29

ENTREE 2024 : 17 Admissions soit 14 ETP	SEXE	Date entrée
Période d'essai PJ	M	03/01/2024
Période d'essai BLANCHISSERIE	F	12/02/2024
Période d'essai BLANCHISSERIE	F	05/02/2024
Période d'essai PRESTATION	M	05/02/2024
Atelier Sous-traitance	F	04/03/2024
Période d'essai CUISINE	F	02/04/2024
Période d'essai PRESTATION	M	02/04/2024
Période d'essai CUISINE	M	13/05/2024
Période d'essai Sous-traitance	F	01/07/2024
Période d'essai prestation	F	15/07/2024
Période d'essai PJ	M	02/09/2024
Période d'essai Sous-traitance	M	05/09/2024
Période d'essai BOIS	M	02/09/2024
Période d'essai prestation	M	04/09/2024
Période d'essai Sous-traitance	M	03/09/2024
Période d'essai CUISINE	M	03/10/2024
Période d'essai PRESTATION	F	02/12/2024

SORTIE 2024 : 21 Sorties soit 17,91 ETP	SEXE	Date Sortie	ETP
Démission	F	17/01/2024	0,6714
Départ à la retraite	F	20/11/2024	1
Démission	M	05/04/2024	1
Décès	M	06/04/2024	0,6714
SIGNEE CDI	F	29/01/2024	1
Démission	M	07/02/2024	0,9
Fin d'accompagnement	M	25/03/2024	1
Démission	M	22/05/2024	0,5714
Fin période d'essai	M	27/05/2024	0,6714
Départ à la retraite	M	31/05/2024	0,6714
Départ à la retraite	M	30/06/2024	1
Fin d'accompagnement	F	01/07/2024	0,7714
Démission	M	31/08/2024	0,9
Fin d'accompagnement	M	01/08/2024	1
Mutation en autre ESAT	M	02/09/2024	1
Démission	F	02/09/2024	1
Démission	M	04/09/2024	0,4571
Démission	F	01/10/2024	1
Départ à la retraite	M	03/10/2024	1
Démission	F	08/10/2024	0,6286
Démission	M	07/11/2024	1

3. Évolution de l'activité

	2021	2022	2023	2024
Personnes suivies proposées	150	150	150	150
Personnes suivies accordées	150	150	150	150
Personnes suivies réalisées (ETP)	148,49	139,08	143,95	134,95
Écart en nombre	-1,51	-10,92	-6,05	-15,0504
Écart en %	1,01%	7,28%	4,03%	10,03%
Taux d'occupation (hors accueil temporaire)	99,00%	92,72%	95,95%	89,97%
Taux d'occupation (avec accueil temporaire)	125,00%	121,00%	119,00%	128,00%

1/3 de l'effectif travaille à temps partiels (demandes croissantes). Effectif global suivi :

- 151 personnes ESAT
- 46 personnes accompagnées dans le cadre du dispositif Vers Un nouvel Envol
- 65 stagiaires (dont immersions)

3.1 Favoriser l'approche populationnelle par type de handicap

a) Dispositif Maintien de l'autonomie « Vers un nouvel envol »

En 2024, le dispositif « vers un nouvel envol » a accueilli 46 personnes de 52 à 77 ans.

En 2024, l'activité « Vers un nouvel envol » a été ouverte :

- Aux personnes de plus de 52 ans accueillies à l'ESAT Agnelis, avec ou sans suivi foyer ou SAVS : 14 personnes au total.
- Aux personnes retraitées avec un suivi SAVS ou foyer d'hébergement, soit 27 personnes.
- Aux personnes retraitées sans suivi soit 5 personnes.

Cette mixité retraités / pré-retraites permet une rupture de l'isolement social pour les uns et une prévention de cet isolement pour les autres.

b) Accompagnement du handicap psychique

L'ESAT a maintenu ses partenariats dans le champ du handicap psychique : CH Candélie, psychiatres libéraux, clinique hors du département, coordination avec le secteur social et médico-social.

L'ESAT a maintenu ses actions en matière d'accompagnement spécifique du handicap psychique via le pôle médicosocial : dispenses de séances snoezelen, séjours de rupture en oxygénation sur le site du Serbat, construction et participation à la conférence sur la pair-aidance, actions de prévention sur l'alimentation, la gestion du sommeil et des médicaments pour les usagers.

L'analyse des pratiques pour les professionnels se poursuit.

c) Accueil de public présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA)

Les admissions de personnes souffrant de TSA se poursuivent, un partenariat renforcé se développe avec Planète Autisme. La formation et la supervision des professionnels se font avec Planète Autisme.

3.2 Garantir l'accompagnement favorisant l'inclusion

a) L'inclusion en milieu professionnel

→ Embauche en milieu ordinaire

Deux embauches en milieu ordinaire se sont concrétisées en 2024 (1 CDI temps plein comme opérateur blanchisserie, un CDI temps partiel en qualité de vendeur en magasin). Ces deux embauches ont été accompagnées de la signature de convention d'appui avec Cap Emploi, l'ESAT, la personne et l'employeur.

→ Mises à disposition

29 personnes sont inscrites dans un parcours de mise à disposition en 2024, soit un volume de 19 330 heures
24 entreprises partenaires ont accueilli ces mises à disposition.

→ Stages vers le milieu ordinaire

Sur l'année 2024 il y a eu 16 stages en entreprise, sur des postes de préparation véhicules d'occasion, entretien de locaux, cuisine, plonge, conseiller de vente.

Le DuoDay 2024 : 64 Duos ont été concrétisés pour cette édition 2024.

→ Accueil de stagiaires

65 stagiaires ont été accueillis par l'ESAT Agnelis, 42 en stages de 3 semaines et 23 en immersion séquentielle.

3.3 La formation des travailleurs en situation de handicap

54 personnes ont bénéficié de formations financées par l'OPCO Santé et 8 personnes une formation PRAP.

Formation à l'informatique par la Fondation orange (gratuite) : 23 personnes

RAE : 2 personnes ont passé leur RAE en 2024.

3.4 Accès au soin et à la santé

L'accent a été mis cette année 2024 sur la prévention du dépistage des cancers en partenariat avec le Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers : pour Mars bleu (cancer colorectal) et juin vert (cancer du col de l'utérus).

La prévention est aussi passée par affichage papier et numérique (vaccination grippe/ Covid).

14 usagers ont été concernés par la prévention Canicule avec la Ligue contre le cancer.

Les ateliers « manger sain et pas cher » se sont tenus sur différents ateliers.

Plusieurs professionnels ont été formés au SST (2 formations initiales)

Nouveaux partenaires : Handissiad/handiparentalité, Comité de liaison avec l'UDAF

Poursuite de la participation à la commission vie affective et sexuelle ALGEEI

4. Organigramme

Organigramme au 31/12/2024

Secteur	Fonction	BAPS (ETP)	BAPC (ETP)	Autres Etablissements (ETP)
Direction/Encadrement	Directrice	1	0	0
	Educateur technique Chef	2	0	0
Administratif	Comptable	2	0	0
	Rédactrice	0	0	0
	Technicien administratif	1	1	0
	Adjoint des services économiques	0	1	0
	Secrétaire de direction	1	0	0
Médical/paramédical	Psychologue	1	0	0
	Infirmier DE	1	0	0
	Psychiatre	0,0528	0	0
	Conseiller en économie sociale	1	0	0
Educatif	Educateur spécialisé	1	0	0
	Educateur technique spécialisé	1	0	0
	Chargé d'insertion	1	0	0
	Coordinatrice de parcours	1	0	0
	Moniteur d'atelier	19	0	0
	Accompagnante Educative et Sociale	1	0	0
Logistique	Cuisinier	0	0	0
	Agent d'entretien	0,9865	0	0
Total		35,039	2,000	0,000

ETP Total

37,039

Le tableau des effectifs s'établit à 35,039 ETP sur le BAPS et 2 ETP sur le BAPC.

Mouvements du personnel 2024

Fonction	Sortie	Entrée
Secrétaire de direction	1	
Secrétaire de direction		1

5. Démarche qualité

Plan d'Action Qualité année 2024

- **De janvier à juin 2024 : PREPARATION EVALUATION HAS**
 - Un groupe de travail (ensemble des professionnels + TH) par mois et par thématique de l'évaluation HAS
 - 2 à 3 réunions/mois pour chaque groupe
 - Objectif des groupes de travail : Rassembler les éléments preuves par thématique
 - Retour des travaux réalisés 1 fois/mois en réunion d'équipe
 - 1 CODIR par mois pour valider les travaux réalisés par les équipes
 - Directrice + référente qualité : 1 rencontre par mois pour renseigner la plateforme SYNAE
- **De juillet à décembre 2024 : FINALISATION PREPARATION EVALUATION HAS**
 - Création d'un livret de préparation à l'évaluation HAS par la référente qualité
 - Clôture auto évaluation sur la plateforme SYNAE
 - Entraînement à l'évaluation HAS pour le CVS
 - MAJ des éléments preuves impératifs de l'évaluation HAS : Plan bleu, plan de continuité des activités ...

- **COPIL Qualité** : 3
 - Mise à jour de l'ensemble du classeur DQ (travail commencé fin 2023)
 - MAJ procédure « Dispositif du maintien de l'autonomie »
 - MAJ procédure « Absence d'un usager »
 - MAJ procédure « Gestion du dossier de l'utilisateur »
 - MAJ procédure stage
 - MAJ procédure « événements indésirables et/ou signalement »
 - MAJ dossier unique de candidature
 - Création de procédures
 - ✓ Procédure « Presque accident »
 - ✓ Procédure « Droit à l'image »
 - ✓ Procédure « Adaptation de poste » : Groupe de travail avec IDE
 - ✓ Création d'une nouvelle fiche de renseignements médicaux pour stage et admission : Groupe de travail avec IDE
 - ✓ Mise en place procédure associative « plaintes et réclamations »
 - ✓ Procédure « Processus de communication et d'écoute pour les travailleurs handicapés »
 - ✓ Création procédure « sécurisation du circuit du médicament » : Groupe de travail avec le PMS + validation en COPIL Qualité
- **CODIR Qualité** : 5
- **DIVERS**
 - Mise en place test Sérafin PH dans les projets personnalisés
 - Création de FALC : badges bureaux, coordonnées personne qualifiée, fiche consentement médicaments ...
- **Rédaction du projet d'établissement 2025-2030**
- **Avenant au règlement de fonctionnement (décret transformation des ESAT, loi plein emploi)**

6. Rapport budgétaire

L'ESAT Agnelis affiche un excédent de 19 272 €, versé en provision retraite.

L'ESAT maîtrise ses charges, les groupes sont équilibrés.

L'ESAT assure la prise en charge financière des transports collectifs des personnes accompagnées (130 K€) ainsi que la prise en charge de 15% des frais repas des travailleurs ESAT (20K€). Depuis 2017, les frais de mutuelles sont couverts à 50 % par le budget des ateliers (19,8 K€).



RAPPORT DE GESTION

Au 31/12/2024

Investissements

Investissements prévus :	20 000 €	
Investissements réalisés :	48 609 €	Ecart : -28 609 €
Commentaires :		
Les investissements réalisés pour 2024 se montent à 48 609,40 €		
> dont financés par la taxe d'apprentissage : 7 164,00 € (matériels)		
> dont investissemnt non prévus dans le PPI : Motorisation du portail : 7 111,55 €, installation		
Vidéosurveillance sous sol : 4 889,60 €, ajout à la solution de téléphonie : 94,80 € et un PC portable pour la téléconsultation : 783,60€.		

Activité

Prévisionnel au 31/12	150	Nombre de place agrément :	150
Réel au 31/12 :	135	Personnes présentes au 31/12 :	151
Ecart	-15		
Incidence budgétaire :			
Commentaires :			
En 2024, 151 personnes ont été accompagnées au sein de l'ESAT Agnelis (51 personnes sont à temps partiel sur les ateliers), soit 134,95 ETP. L'ESAT a enregistré 17 admissions et 21 sorties. Le taux d'occupation d'établissement atteint 128 % en intégrant les accueils temporaires (stagiaires et usagers du dispositif Vers un Nouvel Envoy).			

Etat des réserves et provisions au 31/12/2024 *

Fonds associatifs :	47 842 €	Provision pour loyer :	0 €
Excédent affecté invtt :	65 053 €	Provision pour salaires :	0 €
Réserves de trésorerie :	0 €	Provision pour retraite :	46 173 €
Réserve de compensation :	270 292 €	Provision pour litiges :	0 €
Rés. Compen. Ch. Amort. :	0 €	Provision pour formation :	4 386 €
Réserves sur + values :	88 261 €	Provision diverses :	0 €
Excédit affecté mes expl. :	10 961 €	Provision pour travaux :	274 €
Prov. réglmtée renvlt imm. :	0 €	Provision RTT :	0 €
Total :	482 409 €	Total :	50 833 €
Commentaires :			
En 2024, il y a une reprise de provision diverses de formation de 5 614,26 €.			
* : Provisions non affectées uniquement (dans ne pas tenir compte des comptes 151881 et 15251000)			

Budget

	Budget	Réalisé	Ecart(s)	Commentaires	
C h a r g e s	G 1	285 000	287 119	-2 119	Carburants : + 1 k€ Produits d'entretien : + 0,3 k€ Déplacements : + 3 k€ Transport usagés : - 1,5 k€ Frais télécom et affranchissement : + 4,9 k€
	G 2	1 917 907	1 894 268	23 638	Transfert 1 ETP du BAPC au BAPS : +33 k€ CDD : - 29,4 k€
	G 3	212 414	239 462	-27 048	Provision pour travaux + formation : +12,4 k€ (intégration) Entretiens matériel de transports : + 2,2 k€ Dotations : +6,6 k€
P r o d u i t s	G 1	2 360 772	2 360 772	0	Versement CPOM 2024
	G 2	14 403	26 937	12 534	reprise provision : + 6,1 k€ Dégrèvement taxes d'habitation : +6,7 k€
	G 3	40 146	52 412	12 266	Provision pour travaux + formation : -12,4 k€ (neutralisation) Reprise subvention et provision : + 4,9 k€ Régul TVA : +17,4 k€
Résultat au 31/12/2024			19 272 €		

Affectation résultat proposée (bien détailler les provisions proposées)

Affectation du résultat proposée :

-> provision pour retraite : 19 271,99 € (solde après provision : 65 445,41 €)

Déficit financement Duoday = - 21 458,84 €

Déficit financement Communauté 360 = - 271,61 €

Date : 19/03/2025

Nom du Directeur : Stéphanie COURBOULAY

Signature :

7. Conclusion

En 2024, l'établissement poursuit le déploiement du décret de transformation des ESAT promulgué en décembre 2022 ; ce dernier mettant l'accent sur l'inclusion professionnelle en milieu ordinaire du travail, sur l'autodétermination et la représentativité des personnes accompagnées au sein de l'établissement, sujets déjà largement traités par l'ESAT Agnelis depuis plusieurs années.

Formations à l'autodétermination, élection de l'instance mixte, formation du CVS, déploiement du rôle du délégué des personnes sont mis en place.

Trois conventions de partenariat favorisant l'insertion vers le milieu ordinaire du travail sont signées (ADIPH 47, Ménage Service ; Services pour l'Emploi).

Le projet d'établissement 2025-2030 est validé en conseil d'administration en novembre 2024.

L'établissement poursuit ses actions autour de la dynamique d'inclusion, d'innovation sociale et de Qualité de Vie au Travail.

L'établissement finalise sa préparation de l'évaluation externe qui aura lieu en février 2025.

Le redressement économique de l'ESAT est également travaillé via la fermeture / transformation des ateliers déficitaires (cuisine pour 2025), la fermeture du site de Pomaret est programmée.

**Stéphanie COURBOULAY,
Directrice**

ESAT de Castille, DHA et SAVS de Gardès

ESAT CASTILLE

I- Présentation de l'établissement

Agrément : 69 places pour personnes de plus de 18 ans hommes et femmes en situation de handicap, présentant une déficience intellectuelle dont 6 places pour personnes avec TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme)

L'admission est prononcée par le directeur de l'établissement après notification de la CDAPH.

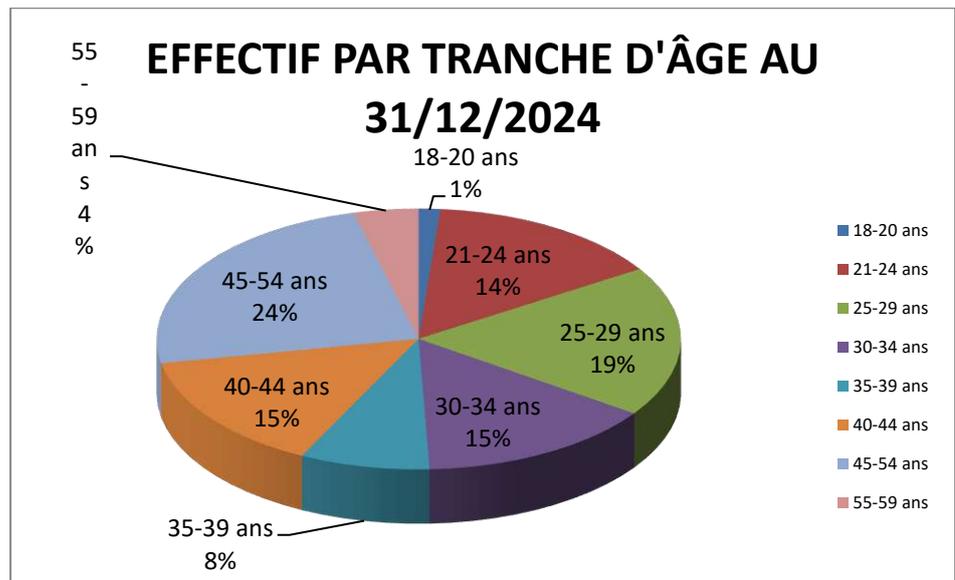
- Rappel de la mission : L'ESAT est une Structure d'Accompagnement par le Travail, permettant à des personnes en situation de handicap d'exercer une activité de travail adapté et de bénéficier de formations et de soutiens médico-sociaux et éducatifs.
- L'ESAT a un double objectif : faire accéder, grâce à une structure et des conditions de travail aménagées, à une vie sociale et professionnelle adaptée et épanouie. Il permet aux personnes qui ont développé des capacités suffisantes, d'accéder au milieu ordinaire de travail.
- Établir des passerelles avec le milieu ordinaire de production pour encourager l'intégration de personnes en situation de handicap.
- Développer des activités à caractère professionnel permettant d'améliorer les capacités individuelles.
- Permettre l'acquisition d'un statut de travailleur à l'intérieur d'un système protégé qui favorise l'autonomie sociale et professionnelle.

II- Les personnes accueillies

Tableau des effectifs au 31/12/2024

Age	Hommes	Femmes
18-20 ans	1	-
21-24 ans	6	5
25-29 ans	7	7
30-34 ans	7	4
35-39 ans	3	3
40-44 ans	8	3
45-54 ans	13	5
55-59 ans	3	-
Total	48	27

Tranches d'âge	Total
18-20 ans	1
21-24 ans	11
25-29 ans	14
30-34 ans	11
35-39 ans	6
40-44 ans	11
45-54 ans	18
55-59 ans	3
Total général	75



Admissions : tableau nombre / sexe / âge/ origine géographique / provenance institutionnelle / calendriers

Provenance		Total
Famille		
IME	3	3
Hôpital de jour		
Autres	3	3

Origine géographique

St Aubin (47)	Tonneins (47)	Autre département
1	4	1

Sorties : tableau nombre / sexe / âge / orientation

Orientation			Total
	Hommes	Femmes	
Retraite	1		1
Inaptitude			
Démission	2		2
Changement d'établissement		1	1

III- Évolution de l'activité

Nombre de jours d'ouverture : 225

Projets développés en 2024

L'accompagnement médico-social proposé par les ateliers de l'ESAT s'est orienté cette année encore autour des actions de soutiens et de démocratie en santé portées par les délégués d'ateliers et représentants d'usagers. Un travail de réflexion autour de la mise en place de groupes de paroles et d'action sur les habilités sociales (personnes avec TSA et pathologies associées) s'est poursuivi, l'ensemble des travailleurs ont bénéficié d'un soutien et suivi médico-social individualisé.

De plus, la dynamique d'inclusion professionnelle, formation, RAE, stages en entreprises et la participation au DUODAY a été forte ainsi que la mise à jour annuelle des projets personnalisés afin de poursuivre la dynamique inclusive.

On notera qu'outre le plan de formation annuel défini ci-dessous, le CPF (Compte Personnel de Formation) bien que peu utilisé est maintenant accessible aux travailleurs en situation de handicap. Ceci leur permet de construire individuellement leur parcours.

Au niveau des ateliers, la blanchisserie a obtenu de nouveaux marchés (gîtes et entreprises du bâtiment).

Au 31 décembre 2024, nous avons fait le choix de fermer l'atelier Palettes par manque d'activité.

Partenariats

Les partenariats développés par l'ESAT de Castille ont été pour 2024 de plusieurs ordres :

- Des partenariats en lien avec le milieu ordinaire de travail pour promouvoir les activités de l'ESAT, favoriser les échanges, la communication, l'intégration sociale et professionnelle des usagers et tisser des liens avec d'autres structures et entreprises locales. Ces partenariats se sont traduits par l'accueil de nombreux stagiaires par des stages d'évaluation en vue d'admission futures mais aussi par des stages en milieu ordinaire de travail afin de découvrir de nouvelles activités et travailler à leur dynamique d'insertion professionnelle dans le cadre de leur projet individuel.
- Avec la mise en place du plan de transformation des ESAT, une convention de partenariat a été signée entre l'ESAT de Castille et la plateforme d'emploi accompagnée de l'ADIPH. L'ADIPH étant un partenaire de longue date dans l'accompagnement et le soutien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. L'ALGEEI est membre du Conseil d'Administration de l'ADIPH.
- L'engagement dans le réseau Différent et Compétent. Cette démarche permet aux personnes en situation de handicap ou de fragilité d'être reconnues dans leurs compétences professionnelles, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de l'Agriculture à partir de référentiels d'activité professionnelle issus du droit commun. La reconnaissance des acquis de l'expérience est un véritable levier de développement de la connaissance de soi et de ses capacités. Elle participe à la construction d'une identité professionnelle en rendant visibles les apprentissages issus de l'expérience.
- Des conventions avec des psychologues en libéral ont été signées. L'absence de psychologue dans l'établissement a été partiellement palliée par ces signatures. Cette absence est un manque réel mais un recrutement fin 2024 a été effectué avec une prise de fonction début février 2025.
- Il existe un partenariat étroit de longue date avec le DHA et le SAVS de Gardès. En effet, la restauration du déjeuner est assurée par le DHA, les travailleurs qui le souhaitent peuvent bénéficier de ce service.

Une navette (autocar) assure les liaisons entre les différents sites de Tonneins (DHA/SAVS) et Clairac (ESAT). Le DHA est aussi un lieu de développement et de renforcement des compétences en cuisine et entretien des locaux pour les travailleurs de l'ESAT.

- Il existe aussi des liens étroits avec les organismes chargés d'exercer des mesures de protection judiciaire, les associations sportives et culturelles locales, le Comité Départemental de Sport Adapté, AS Lafitte Basket, la médecine du travail, la mairie de Clairac dont un représentant siège au Conseil de la Vie Sociale et les organismes de vacances adaptées sans oublier la ligue de l'enseignement avec lequel nous entretenons des liens historiques à travers des actions de soutiens hebdomadaires d'accompagnement à la citoyenneté, à l'alphabétisation ou d'aide à la représentation pour les délégués d'ateliers et élus au CVS.

Axes d'amélioration, d'évolution

Les pratiques institutionnelles de travail sont constamment adaptées au regard de l'évolution des caractéristiques de la population accompagnée (TSA, troubles psychiques). À cette fin et de façon annuelle sont mis en place pour l'ensemble des professionnels une supervision d'équipe et de soutien en formation. Un accent sera particulièrement mis sur la promotion de la bienveillance par le biais de formation spécifique.

L'évaluation de la qualité effectuée en mars 2024 par un trio d'évaluateurs indépendant a mis en exergue des points forts et des axes d'amélioration. Conscient aussi bien des points forts que des axes de progrès cette évaluation a mis en exergue la qualité de l'accompagnement et le sentiment de bien-vivre au sein de l'ESAT, le souci que portent les professionnels aux personnes accompagnées comme à l'institution. Les axes de progrès, déclinés plus après dans la partie « Démarche qualité » feront partie des axes d'évolutions et ont été mis au travail par le comité de pilotage qualité et les groupes de travail pilotés par la référente qualité et soutenus par le comité de direction.

Pour ce qui concerne les activités à caractère professionnel au sein des ateliers, la qualité du travail et du service fourni par l'ensemble des travailleurs de l'ESAT et les moniteurs d'ateliers permet de fidéliser au maximum la clientèle et de développer de nouveaux marchés. Par ailleurs, la promotion de notre action médico-sociale et la diversité des ateliers de production ont motivé de nouveaux clients, ce qui concourt à une activité globale diversifiée, soutenue et équilibrée malgré une adaptation constante aux aléas du marché et à la reconstruction de nouveaux partenariats commerciaux.

La qualité du travail a permis de fidéliser nombre de clients des ateliers « Blanchisserie » et des « Parcs et jardins ». Cette exigence de qualité reste un objectif important tout en privilégiant la qualité de l'accompagnement des travailleurs.

Annoncée lors du rapport d'activité 2023 une réflexion a été menée quant à la diversification des ateliers notamment « Palettes ». En effet, cet atelier a subi les forts aléas du secteur du bâtiment, secteur pour lequel l'atelier travaille quasi exclusivement. Les commandes ont été très irrégulières et faibles alors qu'en parallèle les demandes d'interventions de l'équipe « Parcs et Jardins » sont en hausse. Fort de ce constat, et après concertation avec les travailleurs et les moniteurs, nous avons pris la décision de transformer l'atelier « Palettes » en deux équipes de « Parcs et jardins » supplémentaires. Cependant, nous avons défini avec le prestataire qui nous confiait des palettes à réparer, de mettre en place, dès début 2025, une équipe de deux /trois personnes au sein même de leur entreprise pour effectuer ce travail, en lien avec leur chef d'équipe et la chargée d'insertion de l'ESAT.

L'atelier « Blanchisserie-Couture », tout comme l'atelier « Parcs et Jardins », a réalisé une très belle année. Le projet d'agrandissement pour l'espace couture est encore en gestation mais évolue pour y inclure une restructuration des vestiaires et de la partie linge sale.

L'atelier « Sous-traitance » a quant à lui eu une année très faible en activité, qui s'est doublée par un contentieux avec un client qui n'honore pas ses dettes.

L'atelier « Conditionnement » quant à lui réalise un chiffre d'affaire le plus important malgré une baisse significative des commandes de nos partenaires. L'activité mise en place en fin d'année, (retraitement de matériel destiné à des chambres froides vient de se mettre en place en fin d'année), trouve son rythme de croisière.

De plus, les demandes de prestations extérieures augmentent ce qui conforte la dynamique d'inclusion déjà engagée depuis plusieurs années à l'ESAT de Castille, cela se traduit aussi par les demandes d'opérateurs publics pour des prestations comme celles de la ville de Tonneins concernant le ramassage des corbeilles de propreté de la ville. D'autres opérateurs publics nous ont contactés en fin d'année afin que nous puissions répondre à des appels d'offres public notamment concernant l'activité « Parcs et Jardins ».

IV- Organigramme

Secteur	Fonction	Équivalent ETP
Direction/Encadrement	Directeur	0.80
	Adjoint direction	0.50
Administratif	Comptable	1.25
	Secrétaire de direction	0.5
	Adjoint des services économique	0.375
Médical/paramédical	Médecin psychiatre	0.102
	Psychologue	0.445
	Psychomotricien	0.188
	Infirmière	0.50
Éducatif	Éducateur Technique Spécialisé	2
	Moniteur d'atelier	10
Logistique	Cuisinier	0.25

Total : 16.91 ETP au 31.12.2024

Mouvements du personnel

Il y a eu 3 départs durant l'année 2024 :

- 2 départs en retraite : 2 moniteurs d'atelier (1 ETP + 0.5 ETP)
- L'adjoint de direction est parti sur un autre établissement de l'ALGEEI

Et 2 recrutements :

- Recrutement d'un moniteur d'atelier (1 ETP)
- Recrutement d'une adjointe direction

Le poste de moniteur d'atelier à mi-temps n'a pas été remplacé. Du temps supplémentaire a été attribué à la psychomotricienne (+ 0.06 ETP)

*Actions de Formation des salariés de l'ESAT de Castille (Plan de formation et ACR)

Formation Informatique « EXCEL » – <i>SUD FORMA PRO</i>
Formation Informatique « WORD » – <i>SUD FORMA PRO</i>
Colloque / rencontres nationales – <i>ANDICAT</i>
Troubles psychiques et handicap mentaux – <i>FORMAT DIFFERENCE</i>
Accompagnement de l'adulte avec Autisme - <i>CERESA</i>
Formation harcèlement sexuel et agissements sexistes – <i>SUD FORMA PRO</i>
Approfondissement de la connaissance des publics, des missions et des liens organisationnels – <i>SUD FORMA PRO</i>
Habilitation électrique – <i>SUD FORMA PRO</i>
Rédiger en facile à lire et à comprendre – <i>SUD FORMA PRO</i>
Formation Preventis Premium - <i>CENTAURE</i>
Actions de Supervision – Analyse des pratiques
Manipulation des extincteurs – <i>INSITU</i>
Séminaire de Direction

Des actions de supervision/analyse des pratiques à destination des équipes éducatives sont organisées régulièrement grâce à l'intervention d'une psychologue externe à l'institution.

V- Démarche qualité 2024

Suite à l'évaluation qui s'est déroulé fin mars 2024, un appel à candidature (professionnels et travailleurs) a été fait pour élargir le COPIL afin de travailler sur le plan d'actions correctives, qui fait partie des critères impératifs.

Liste critères impératifs :

3.11.1 - L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées
3.12.2 - L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes
3.12.3 - Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives
3.13.2 - L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes.
3.13.3 - L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes.
3.14.1 - L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement
3.14.2 – L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe

Nous avons un effectif de 13 personnes au Copil, 11 professionnels et 2 personnes en situation de handicap.

Plan d'Action Qualité 2024 :

- La création d'un Livret d'accueil pour le SAVS décliné en FALC.
- Évaluation du service courant le premier trimestre 2024
- Création des outils nécessaires à l'amélioration de la qualité des établissements et services

Groupes de travail en cours :

- Circuit du médicament,
- Fiche d'événement indésirables,
- Décret du projet d'établissement et de service,
- Plan bleu élargi

Groupe de travail en lien avec le PAQ 2025 :

- Plan de circulation,
- Livret d'accueil à finir et décliné en FALC,
- Procédure accueil des stagiaires professionnels
- Procédure d'admission et de sortie des personnes accompagnées
- Plaintes et réclamations

VI- Rapport budgétaire

Investissements

Suite au passage à l'ERRD pour l'association, la section investissement de l'établissement n'est plus présentée comme auparavant sur les comptes administratifs et l'analyse sur les ressources d'investissement est désormais faite au niveau de l'ensemble du périmètre du CPOM dans le rapport budgétaire et financier joint à l'ERRD.

Fonctionnement

Groupes fonctionnels	Budget 2024	Réel 2024	Écart
CHARGES			
Groupe 1	124 000.00	137 996.17	- 13 996.17
Groupe 2	909 708.00	866 575.64	43 132.36
Groupe 3	119 246.00	191 853.77	- 72 607.77
PRODUITS			
Groupe 1	1 084 886.00	1 084 886.00	
Groupe 2	68 068.00	77 165.54	9 097.54
Groupe 3		34 374.04	34 374.04
Résultat exercice		0	
Reprise N-2		0	
RESULTAT		0	

Commentaire du résultat

Le résultat administratif 2024 est de : 0€

Ce résultat global en équilibre comprend en partie certaines économies conjoncturelles des charges de la section d'exploitation.

On observe un dépassement important sur le groupe 1 de 13 996.17 € s'expliquant essentiellement par l'augmentation des charges alimentaires et de chauffage

En revanche, il y a eu quelques économies sur le groupe 2 liées à des absences de personnel non remplacés systématiquement et à la vacance du poste de psychologue toute l'année.

Au niveau du groupe 3, on notera un dépassement de 72 607.77 € qui s'explique par l'affectation de 32 637.14 € de provision pour travaux afin d'agrandir l'espace couture-laverie et de 15 000 € de provision retraite, les

coûts supplémentaires engendrés par la réalisation des évaluations externes ainsi que l'acquisition d'un nouvel hébergement RH pour 13 592.00 € et le solde par l'augmentation des prestations « entretien ».

Au niveau des recettes, outre les « produits issus de la tarification » du groupe 1 qui n'appellent aucun commentaire dans le cadre d'une dotation globale, les « autres produits » du groupe 2 présentent une économie de 9 097.54 € liée aux repas et hébergements facturés au stagiaire extérieurs.

On constate également un excédent de 34 374.04 € sur le groupe 3 « produits financiers et produits non encaissables » correspondant essentiellement à reprise de provision retraite pour 21 880.29 €, une reprise de subvention en lien avec les immobilisations pour 3963.04 € et une reprise sur provision concernant 2 formations sur le handicap et l'autisme pour un montant total de 8 530.71 €.

VII. Conclusion

Dans le cadre des axes du CPOM ALGEEI signé avec l'autorité de tarification et de contrôle (ARS) et la mise en œuvre du projet d'établissement, l'ESAT de Castille a poursuivi son double objectif d'accompagnement médico-social et professionnel. Le droit au travail, comme valeur universelle, associé aux multiples actions concourant à l'épanouissement social au sein d'un système de « travail protégé », permet de situer l'ESAT au cœur même du processus d'inclusion visant à faciliter les choix et l'autodétermination des personnes dans la construction de leurs parcours professionnels. Les dispositifs flexibles d'allers-retours entre le milieu protégé et le milieu ordinaire permettent de sécuriser les parcours et développer les compétences sans omettre l'accès et l'appropriation à une vie citoyenne la plus éclairée possible.

Il est important de rappeler que l'ESAT est bien par lui-même un lieu d'inclusion permettant la construction d'une véritable identité sociale et professionnelle. Organisation « apprenante et capacitaire » adaptée et couplée aux ressources internes dites de soutien médico-social avec la présence d'un plateau technique médical et paramédical qui participe à instaurer une dynamique de Qualité de Vie et des Conditions au Travail (QCVT) dont l'instance paritaire associant les travailleurs en situation de handicap a été officiellement mise en place en 2022 suite à la signature de l'accord d'entreprise ALGEEI.

Cette dynamique professionnelle inclusive de développement des compétences irrigue en profondeur les pratiques institutionnelles par plusieurs vecteurs :

- Le dispositif de RAE/VAE « Différent et Compétent »
- Le « DuoDay »
- La plateforme départementale « d'emploi accompagnée »
- Les nombreuses formations et soutiens réalisés toute l'année par l'ESAT et maintenant l'ouverture du CPF (compte Personnel de Formation) aux travailleurs d'ESAT renforcent cette philosophie au service des projets et parcours individualisés, co-construits
- Les espaces de « démocratie en santé » (Conseil de la vie Sociale, délégués d'ateliers, commission menu et l'instance mixte qui se mettra en place début 2025)

L'ESAT doit répondre aux besoins d'activités à temps partiel et de flexibilité du temps de travail, indispensable dans le cadre d'un maintien dans l'emploi et d'une fluidité des parcours. L'ESAT agit donc en véritable « bouclier inclusif » capable d'assurer une construction et une sécurisation des parcours professionnels en apportant des réponses graduées et individualisées. Ainsi, dans le cadre du Plan de transformation des ESAT et de la loi Plein emploi de Décembre 2023, une convention cadre nationale a été signée avec les fédérations et têtes de réseau, ANDICAT et les trois opérateurs du Réseau pour l'Emploi (France Travail, le réseau Missions Locales et le réseau Chéops-Cap Emploi). Cette convention sera déclinée au niveau départemental avec les associations gestionnaires d'ESAT et les acteurs du Réseau Pour l'Emploi territoriaux en 2025.

**Eric BERGUIO,
Directeur**

DHA DE GARDES

I- Présentation de l'établissement

Agrément : 36 places en studios indépendants pour personnes de plus de 18 ans hommes et femmes en situation de handicap, dont, 8 places pour PHV et 1 place dédiée aux stagiaires.

L'admission est prononcée par le directeur de l'établissement après orientation de la CDAPH.

- Cet établissement assure l'hébergement et l'accompagnement de personnes adultes reconnues en situation de handicap pouvant présenter des troubles du spectre de l'autisme et orientés par la commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison départementale des personnes handicapés (MDPH). Ces personnes relèvent d'un emploi en milieu protégé (ESAT) exercé à temps complet ou partiel ou en sont retraités.

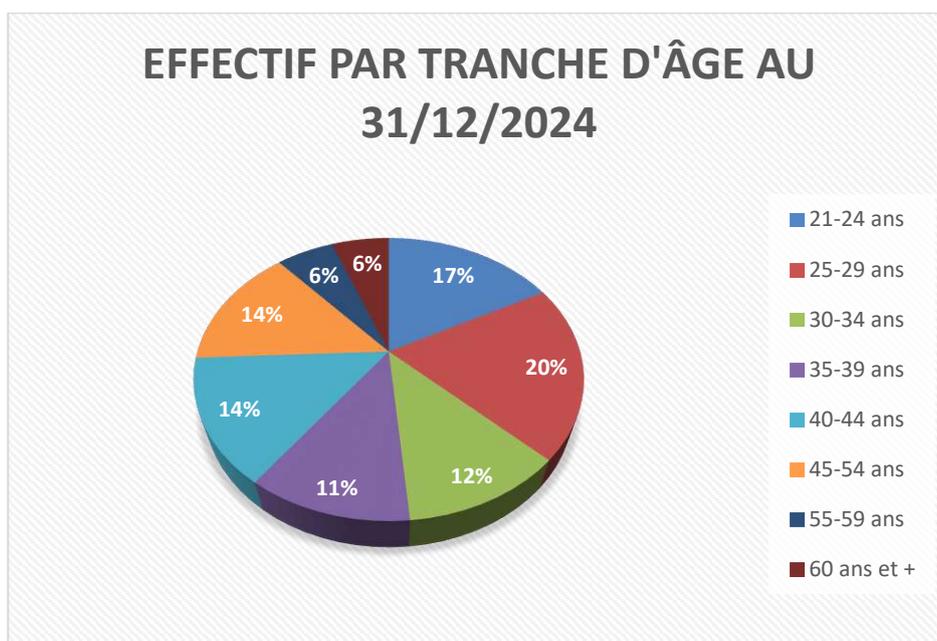
L'établissement dispose d'une unité d'accueil de jour en vue proposant des réponses graduées aux besoins des personnes en situation de handicap notamment pour les personnes ne pouvant plus travailler à temps plein.

II- Les personnes accueillies

Tableau des effectifs

Age	Hommes	Femmes
21-24 ans	3	3
25-29 ans	3	4
30-34 ans	3	1
35-39 ans	1	3
40-44 ans	5	-
45-54 ans	4	1
55-59 ans	2	-
60 ans et +	2	-

EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE AU 31/12/2024



Admissions : tableau nombre/sexe/âge/origine géographique/provenance institutionnelle/calendriers

Provenance	14-17	18 et +	Total
IME		1	1

Origine géographique : IME Montpezat

Sorties 2024 / Entrées 2024

Sorties				Entrées			
Orientation	Hommes	Femmes	Total	Provenance	Hommes	Femmes	Total
Changement d'orientation	1	1	2	IME		1	1
TOTAL GENERAL			2				1

Commentaire : les personnes accompagnées qui ont quittées le DHA ont intégré le SAVS de Gardès (Il s'agit d'un couple qui vit dans un pavillon dans une commune proche.)

III- Évolution de l'activité

Tableau relatif à l'activité des 4 dernières années

	2021	2022	2023	2024
Journées proposées	12530	12500	12500	12800
Journées accordées	12530	12500	12500	12800
Journées réalisées	12609	12891	12998	12942

L'activité réalisée est supérieure au prévisionnel (+ 142 journées)

Les prestations du service éducatif :

Chaque personne en situation de handicap a le droit à un parcours de vie dans une société lui garantissant l'exercice de ses droits et de sa pleine citoyenneté

Les prestations éducatives et sociales doivent répondre aux attentes du vivre ensemble. Cet objectif d'inclusion est un défi pour toute personne en situation de handicap, pour les proches, les aidants, les professionnels de l'accompagnement et du soin. Cela nécessite de penser l'accompagnement dans le cadre de solutions multi-formes construites autour d'une logique de parcours et d'un PAI (Projet d'Accompagnement Individualisé).

L'établissement est aussi un lieu de développement, d'actions de pair-aidance permettant *in fine*, à chacun de choisir son parcours de vie et d'évoluer comme tout citoyen dans la cité de Tonneins ou d'ailleurs.

Le DHA est à la fois un lieu d'apprentissage, de socialisation où l'on privilégie l'autodétermination des résidents vers une plus grande inclusion sociale en apportant des réponses graduées et individualisées. Il propose des prestations d'hébergement différenciées avec 8 studios réservés aux Personnes Handicapées Vieillissantes ainsi que la possibilité d'avoir quelques studios jumelés (4) pour favoriser la vie affective et les couples, quelques studios sans étages sont pensés spécifiquement pour les personnes avec TSA ainsi qu'un studio d'accueil pour stagiaires permettant une préparation et une évaluation des aptitudes.

Le DHA propose différents ateliers comme :

- Atelier esthétique
- Activités culturelles, sportives
- Tennis en salle à Marmande sport adapté
- Activité Piscine sport adapté
- Activité Chorale Mixte Inclusive
- Vacances-séjours adaptés été
- Vacances Noël

Accompagnement médical et thérapeutique :

Atelier prévention sur : Vie affective et sexualité :

En partenariat avec le centre de planification de Tonneins/Marmande. Une infirmière et conseillère conjugale vient sur l'établissement pour faire des groupes de paroles sur la vie affective, l'intimité, les relations et la sexualité.

Un plateau technique composé d'un service médical (psychiatre, médecin généraliste), d'une infirmière, d'une psychologue (en cours de recrutement) et psychomotricienne interviennent pour apporter une dimension thérapeutique à chaque projet des résidents. Ils sont présents dans les réunions de Projet d'Accompagnement Individualisé, et participent donc à un travail d'équipe afin de protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la

santé des résidents. L'équipe thérapeutique et éducative s'est encore renforcée cette année avec un travail de formation autour de la question de l'autisme pour apporter une meilleure qualité et de prise en charge auprès de ce public.

Nous avons maintenu sur cette année 2024 des conventions partenariales avec des professionnels libéraux du territoire et le DHA

Accompagnement infirmier :

Activités principales :

- Suivi des prescriptions médicales, continuité et coordination des soins
- Prise et planification des RDV
- Soins sur prescription médicale (distribution traitements, pansements, injections, prélèvements sanguins etc.)
- Accompagnement aux différents RDV médicaux (généralistes, spécialistes, autres examens)
- Surveillance et suivi des traitements (vérification piluliers, ordonnances à jour...)
- Gestion des stocks, des médicaments hors piluliers, des trousse de secours, gestion des DASRI, commande et devis matériel médical
- Constitue et tient à jour les dossiers médicaux (consigner les actes médicaux réalisés, les compte-rendu, retranscrire via le logiciel de soins interne IMAGO et mise à jour des dossiers des résidents)
- Suivi des poids, éducation thérapeutique et conseille sur l'hygiène alimentaire et autres.
- Participe aux différentes réunions
- Coordonne le planning des accompagnants (équipe éducative) pour les RDV médicaux
- Collabore avec les organismes de tutelles, MDPH, lors des demandes ou renouvellements des mesures de protections, collaboration avec les laboratoires d'analyses médicales, et médecine du travail.
- Encadrement des étudiants

Relations avec l'environnement / Partenaires extérieurs

Il existe des liens étroits avec de nombreux partenaires :

- Les organismes chargés d'exercer des mesures de protection judiciaire.
- Des associations sportives et culturelles locales, le Comité Départemental de Sport Adapté. 2024 est aussi marqué par l'adhésion à l'association Pyrhando qui va permettre à un groupe personnes de participer à l'édition 2025 de Pyrhando (traversée des Pyrénées). Un partenariat concernant l'organisation de vacances adaptées-rencontres sportives footballistiques avec l'association « TOUS POUR CHACUN » avec un encadrement éducatif de professionnel du secteur social et médico-social. Également, un partenariat de longue date existe avec l'association et le SAVS « Clowns en route » dans le cadre d'activité en lien avec le spectacle vivant.
- La coopération avec les autres établissements médico-sociaux du département est fréquente afin de répondre aux besoins des usagers notamment pour l'accueil évaluation de stagiaires (IME, Foyers de vie ...). Un partenariat s'est mis en place avec l'IME du Confluent dans le cadre de la prise de repas le soir au DHA pour une villa de Tonneins. Dans cette coopération médico-sociale on peut souligner la mise à disposition de la salle Snoezelen pour l'IME du Confluent ainsi que pour l'IME de Solincité
- Il existe un partenariat étroit de longue date avec l'ESAT de Castille. En effet, la restauration du déjeuner est assurée par le DHA, les travailleurs qui le souhaitent peuvent bénéficier de ce service. Une navette (autocar) assure les liaisons entre les différents sites de Tonneins (DHA/SAVS) et Clairac (ESAT). Le DHA est aussi un lieu de développement et de renforcement des compétences en cuisine et entretien des locaux pour les travailleurs de l'ESAT.
- De même, un partenariat étroit existe avec les organismes de formation (ADES/CEF) puisque le DHA contribue largement à la formation des étudiants en étant reconnu comme site qualifiant tout comme avec l'IFMS (Institut de Formation des Métiers de la Santé) dans le cadre de l'accueil des étudiants en filière infirmier DE.

- Des conventions avec des psychologues en libéral ont été signées. L'absence de psychologue dans l'établissement a été partiellement palliée par ces signatures. Cette absence est un manque réel mais un recrutement fin 2024 a été effectué avec une prise de fonction début février 2025.
- La médecine du travail, la mairie de Clairac dont un représentant siège au Conseil de la Vie Sociale (CVS).

IV- Organigramme

Secteur	Fonction	Équivalent ETP
Direction/Encadrement	Directeur	0.20
	Chef de Service Éducatif	0.90
Administratif	Comptable	0.50
	Secrétaire de direction	0.50
	Adjoint des services économique	0.375
Médical/paramédical	Psychologue	0.555
	Psychomotricien	0.212
	Infirmière	0.25
Éducatif	Éducateur spécialisé	2
	Moniteur éducateur	3
	Veilleur de nuit	2
	AES	4
	Maitresse de maison	0.875
	Contrat d'apprentissage ES	1
Logistique	Cuisinier	0.75
	Aide cuisinier	1
	Agent de service	0.875

Total 18.992 ETP au 31.12.2024

Mouvements du personnel

Départ à la retraite de l'agent d'entretien (0.5 ETP). Le poste n'a pas été remplacé. Transformation du poste ainsi que du médecin psychiatre (0.07 ETP) en temps supplémentaires pour les postes de psychologue (+0.305 ETP) et de psychomotricité (+0.024 ETP).

Actions de formation

*Actions de Formation des salariés des établissements de Castille (Plan de formation et ACR)

Actions de Supervision – Analyse des pratiques
Formation Informatique «EXCEL» – <i>SUD FORMA PRO</i>
Formation Informatique «WORD» – <i>SUD FORMA PRO</i>
Contrat d’Apprentissage d’Éducateur Spécialisé- <i>ADES</i>
DE Moniteur Éducateur – 1 personne - <i>ADES</i>
Habilitation électrique – <i>SUD FORMA PRO</i>
Manipulations extincteurs – <i>IN SITU FORMATION</i>
Accompagnement de l’adulte avec Autisme - <i>CERESA</i>
Colloque / rencontres nationales – <i>ANDICAT</i>
Troubles psychiques et handicap mentaux – <i>FORMAT DIFFERENCE</i>
Séminaire de Direction

Des actions de supervision/analyse des pratiques à destination des équipes éducatives sont organisées régulièrement grâce à l’intervention d’une psychologue externe à l’institution.

V- Démarche qualité

Après plusieurs mois de préparation, le DHA de Gardès a été évalué sur la base du nouveau référentiel HAS au mois de Mars 2024.

L’évaluation a fait apparaître plusieurs critères impératifs à retravailler :

3.11.1 - L’ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées
3.12.2 - L’ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes
3.12.3 - Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives
3.13.2 - L’ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes.
3.13.3 - L’ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes.
3.14.1 - L’ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l’activité et le réactualise régulièrement
3.14.2 – L’ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe

En juin, suite à un appel à candidature par la direction, le COPIL (comité de pilotage de la démarche qualité) s’est agrandi avec l’arrivée de quatre nouveaux professionnels et deux personnes accompagnées, qui porte le nombre de participant à 10 personnes.

Bilan du Plan d’Action Qualité 2024 :

- Avant évaluation HAS :
 - Poursuite du travail concernant la création d’outils permettant d’optimiser l’organisation et l’accompagnement des stagiaires professionnels.
 - ⇒ Travail reporté en raison de la préparation de l’évaluation.
 - Poursuite du travail et préparation de tous les professionnels et personnes accompagnées concernant l’évaluation de l’établissements.
 - ⇒ Constitution de groupe de travail, achat d’un jeu de société sur la thématique de cette nouvelle évaluation HAS.

- Création d'outils nécessaires à l'amélioration de la qualité au sein du DHA répondant à l'évaluation HAS.
- Suite à l'évaluation HAS concernant le DHA:
 - Mise en place d'un plan d'action suite à l'évaluation HAS :
 - ⇒ Retravailler le projet d'établissement en lien avec le décret 2024
 - ⇒ Mise à jour du plan bleu élargi
 - ⇒ Mise à jour des fiches d'événement indésirable et création d'une procédure
 - ⇒ Mise à jour de la procédure du circuit du médicament

Plan d'Action Qualité 2025 :

- Mise à jour du livret d'accueil DHA qui sera décliné en FALC.
- Création d'une procédure pour améliorer l'accueil des stagiaires professionnels
- Mise à jour de la procédure d'admission et de sortie des personnes accompagnées
- Mise à jour de la procédure concernant le traitement du registre « Plaintes et réclamations »

VI- Rapport budgétaire

1) Investissements :

Les Investissements réalisés en 2024 dans le cadre du PPI :

❖ Matériel de cuisine	684.00 €
❖ Matériels de tri sélectif	3 736.16 €
❖ Téléphonie, ordinateurs et switches	2 935.76 €
❖ Mobiliers usagers	828.91 €

2) Fonctionnement :

	CHARGES			PRODUITS		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Budget	185 000,00 €	1 088 600,00 €	385 500,00 €	1 636 900,00 €	0,00 €	22 200,00 €
Réalisé	188 787,99 €	1 105 322,87 €	455 183,78 €	1 531 665,00 €	4 635,58 €	159 525,04 €
Écart en €	-3 787,99 €	-16 722,87 €	-69 683,78 €	-105 235,00 €	4 635,58 €	137 325,04 €
Écart en %	-2,05%	-1,54%	-18,08%	6,43%		

Commentaire du résultat

Le résultat administratif au 31/12/2024 est déficitaire de 53 469.02 €

Concernant les charges :

Le groupe 1 des charges d'exploitation présente un dépassement sur le groupe 1 lié aux augmentations des factures d'énergie de gaz

Le groupe 2 correspondant aux « charges de personnel » est en déficit de 16 722.87€ €. Le déficit constaté sur ce groupe s'explique par un manque de financement pour couvrir les besoins.

On notera également pour le groupe 3 correspondant aux « charges afférentes à la structure » un dépassement de 69 683.78 € € qui s'explique par :

- La réalisation des évaluations externes (5 880 €)
- Acquisition d'un nouvel hébergement RH (7 712 €)
- La provision de 5 000 € pour un prud'homme en-cours
- La dotation d'une provision pour renouvellement des immobilisations pour 21 192.93 € (compensation des produits)
- L'augmentation constantes de certaines charges comme le loyer, les taxes fiscales, les lignes entretien et maintenance (+ 30 000 €)

Concernant les produits :

Le groupe 1 des recettes présente un déficit de 105 235.00 € notamment lié au non financement de l'accord du 04 juin 2024 concernant l'extension du SEGUR ainsi qu'un manque de financement du SEGUR initial

Les « autres produits » du groupe 2 présente un 4 635.58 € qui correspond à un remboursement à un salarié d'un Compte Épargne Temps (4 112.56 €) ainsi qu'un remboursement d'une partie de la taxe d'habitation (523 €)

Le groupe 3 se solde sur un excédent de 137 325.04 € qui correspond à :

- Les provisions pour travaux, formations, salaires et retraite qui ont été reprises par le CD 47 pour 113 430.34 €
- La reprise de provision affectée pour gros travaux pour 21 192.93 € (transfert de compte en compensation de la dotation pour renouvellement des immobilisations)
- La reprise des amortissements des achats effectués dans le cadre des provisions affectées pour 2 446.99 € et des immobilisations pour 254.78 €.

Il est proposé d'affecter le résultat déficitaire de 53 469.02 € en report à nouveau.

3) Etat des provisions

L'ensemble des provisions ayant été reprises par le CD 47 au 31/12/2024 le montant global des provisions est de 5 000 € correspondant à des provisions pour risques et charges (prud'homme en-cours)

VII- Conclusion

Situé au cœur de la ville de Tonneins non loin de la gare, le D.H.A (Dispositif d'Hébergement Accompagné) permet d'offrir des prestations et services diversifiés et des conditions d'accessibilités et de vie sociale optimisées et personnalisées. Ces possibilités de vie inclusives contribuent à renforcer l'autonomie des personnes et améliorent la fluidité des parcours en apportant des réponses graduées et individualisées tout en augmentant les partenariats avec les acteurs de la vie sociale de la cité.

Le DHA de Gardès propose une offre de service graduée et personnalisée au sein d'un dispositif inclusif adapté pour répondre aux besoins des personnes accompagnées. Ce dispositif d'hébergement améliore les passerelles avec le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de par sa proximité géographique sur le site et donc la logique de parcours inclusif vers le milieu ordinaire pour les personnes les plus autonomes tandis que l'unité de jour permet un accueil des personnes à temps partiel à l'ESAT, en perte d'autonomie ou préparant leur retraite. La spécificité de l'accompagnement des personnes avec TSA (Trouble de Spectre de l'Autisme) se trouve renforcée au regard des possibilités offertes par ce nouvel environnement et un accompagnement encore plus

individualisé et adapté aux problématiques spécifiques.

Le partenariat accru avec des acteurs de droit commun est un atout important notamment concernant la santé (médecine de ville, psychologues libéraux), les activités sportives (club de basket, pétanque, piscine), les administrations.

L'évaluation de la qualité effectuée en mars 2024 par un trio d'évaluateurs indépendant a mis en exergue des points forts et des axes d'amélioration. Conscient aussi bien des points forts que des axes de progrès cette évaluation a mis en exergue la qualité de l'accompagnement et le sentiment de bien-vivre au sein du DHA, le souci que portent les professionnels aux personnes accompagnées comme à l'institution. Les axes de progrès, déclinés plus avant dans la partie « Démarche qualité » feront partie des axes d'évolutions et ont été mis au travail par le comité de pilotage qualité et les groupes de travail pilotés par la référente qualité et soutenus par le comité de direction.

**Eric BERGUIO,
Directeur**

SAVS DE GARDES

I- Présentation du service

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale est un service désannexé depuis le 29.03.2019 de l'Établissement et Service d'Aide par le Travail de Castille géré par l'ALGEEI et financé par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne par une dotation globale annuelle.

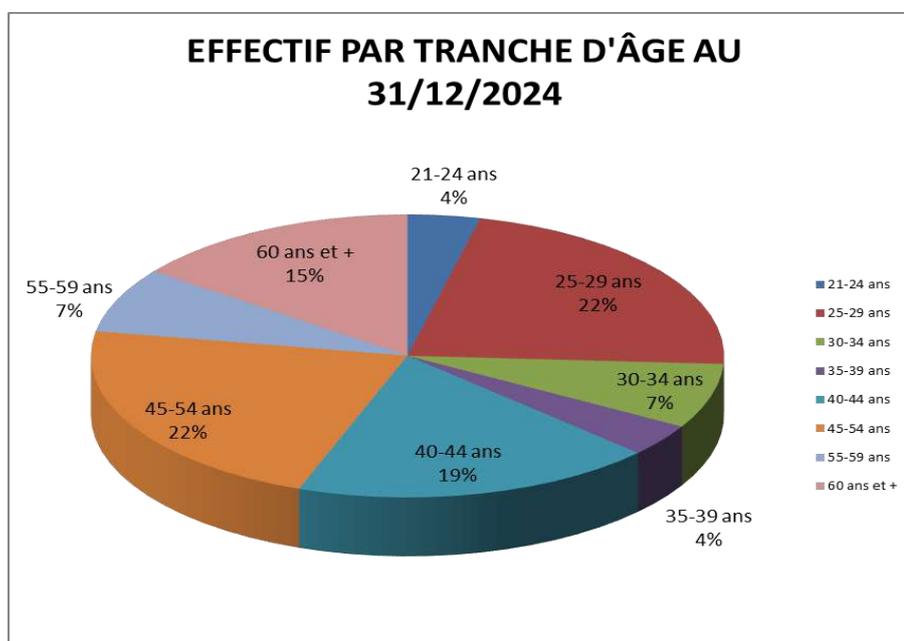
Le SAVS a une capacité d'accueil de 27 places mixtes pour adultes orientés par la CDAPH, présentant une déficience intellectuelle et des personnes avec TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme) relevant d'une orientation en milieu de travail protégé (ESAT) ou retraités.

Le SAVS a pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes en situation de handicap, par un accompagnement individualisé réalisé par un plateau technique éducatif présent du Lundi au Samedi midi et d'une astreinte téléphonique 24h/24h, 365 jours par an assurée par les cadres de direction.

II- Les personnes accueillies en 2024

Tableau des effectifs au 31/12/2024 :

Age	Hommes	Femmes
21-24 ans	1	-
25-29 ans	4	2
30-34 ans	-	2
35-39 ans	1	-
40-44 ans	2	3
45-54 ans	2	4
55-59 ans	-	2
60 ans et +	3	1
Total	13	14



Admissions : tableau nombre / sexe / provenance institutionnelle

Sorties 2024				Entrées 2024			
Orientation	Hommes	Femmes	Total	Provenance	Hommes	Femmes	Total
Rupture de DIPEC	3	1	4	Extérieurs (famille)	2		2
Autre (Décès)		1	1	DHA Gardes		1	1
TOTAL GENERAL			5				3

Personnes incluses dans la systémie familiale en 2024

Familles	Nombres
Conjoints(es) hors SAVS	5
Parents SAVS	7
Enfants	12
Parents hors SAVS	1
Total	25

Personnes bénéficiaires de mesure de protection en 2024

Mesures de protection	Nombre de Bénéficiaires
Sans mesure	2
Curatelle simple	2
Curatelle renforcée	23
Total	27 personnes bénéficiaires

III--Évolution de l'activité

Missions et spécificités du SAVS :

Dans le respect du projet de vie et des capacités d'autonomie et de vie sociale de chaque usager, le service organise et met en œuvre tout ou partie des prestations suivantes :

- L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie
- L'identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés
- Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants

- Une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale
- Le soutien des relations avec l'environnement familial et social
- Un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion scolaire, universitaire et professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion
- Le suivi éducatif et psychologique en lien avec le CMP de Tonneins
- Psychologues en libéral
- Service de prévention en addictologie(CSAPA).
- Service post cure (CHD La Candélie)
- Prévention et intervention du Planning familial sur la notion de « Vie affective et sexuelle »
- REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement aux Parents)

Le service organise et favorise la coordination de l'ensemble des partenaires en accord avec la personne suivie.

L'intervention garde une forme souple et adaptable, tenant compte de la grille d'autonomie et des désirs de la personne dans les domaines suivants :

- Soutien, Conseils et Apprentissages, pour une bonne hygiène de vie (corporelle, vestimentaire, et, alimentaire)
- Soutien, Conseils et Apprentissages dans l'entretien du logement
- Entretenir l'écoute, la parole, et orienter, si besoin vers un dispositif adapté
- Accompagnement ou aide dans la gestion du budget (avec ou sans mesure de protection)
- Accompagnement dans les démarches administratives (CAF/ Sécurité Sociale/ Organismes de tutelles / Service Social...) et Juridiques (Avocat tribunal) ...
- Orientation, accompagnement vers les dispositifs de santé de droit commun.
- Favoriser l'accès à la culture par le biais des loisirs, des sorties, des séjours Vacances Adaptés...
- Aider la personne à trouver sa place et jouer un rôle dans son environnement (intégration sociale)
- Accompagnement à la parentalité et coordination des différents services intervenant avec les familles, notamment avec le CHICMT et le service de la PMI du CMS de Tonneins. Quel que soit le domaine d'intervention, celui-ci visera à responsabiliser la personne dans son projet, en fonction de ses capacités.

Relations avec l'environnement / Partenaires extérieurs :

Les relations avec l'environnement et les partenaires extérieurs sont comme usuellement riches et diversifiées. Outre les partenariats tissés dans le cadre des prestations éducatives avec les mandataires judiciaires, le service travaille de plus en plus avec des partenaires externes tels que les CAMSP, crèches, CMP, SESSAD, école, famille d'accueil, IME, AEMO RH sans oublier les professionnels de santé du champ de l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que les aidants et les familles.

De plus, le site du SAVS de Gardés étant reconnu « site qualifiant » le service accueille de nombreux étudiants en formation annuellement ainsi qu'une étudiante DE ES en contrat de professionnalisation.

Spécificités :

Le bureau du SAVS, de part de sa conception, permet un espace dédié aux bénéficiaires du service qui d'un accompagnement social individuel, a pu évoluer vers un lieu social mettant en œuvre des espaces de solidarité, d'échanges, de pair-aidance. Cela participe au processus d'autonomie, tout en contribuant à une fonction contenante.

L'occupation de ce lieu permet une bourse d'échange au-delà du matériel passant de la convivialité à de la coopération. Cette salle, pleinement investie leur offre la possibilité d'inviter leurs collègues de travail autour d'un café après le déjeuner pris en commun.

Suite au Covid-19 plus particulièrement, ce lieu permet également d'échanger, de décrypter, décoder les informations quotidiennes pour une meilleure compréhension et analyse des sujets d'actualités avec le support du journal télévisé et des réseaux sociaux.

Bilan d'actions 2024 :

Bilan des accompagnements à la santé : **213** rendez-vous médicaux qui représentent une activité importance du service contre 112 en 2023, soit presque le double, justifié en partie par les accompagnements chez les psychologues en libéral en l'absence de psychologue à l'ESAT.

Objectifs et réalisations :

Les professionnelles du service ont pour objectif de favoriser l'autonomie et l'indépendance des personnes accompagnées, avec le renforcement, la recherche et la coordination avec les nouveaux partenaires, pour garantir une continuité d'accompagnement, si nécessaire, dès lors qu'ils quittent le SAVS. Ce travail est mené au quotidien et formalisé par les PAI chaque année avec une souplesse d'intervention (hebdomadaire, quinzaine, mois, demande).

La position géographique du SAVS de Gardès à Tonneins permet une trajectoire inclusive optimale permettant une réponse adaptée aux attentes et besoins des personnes accompagnées.

Les prestations éducatives et sociales doivent donc répondre aux attentes et cet objectif inclusif est un défi pour toute personne en situation de handicap, pour les proches, les aidants, les professionnels de l'accompagnement et du soin.

Cela nécessite de penser autrement l'accompagnement en lien avec le DHA afin d'anticiper la logique de parcours et d'apporter des réponses dans le cadre de solutions multiformes construites autour des parcours individuel (PAI). C'est pourquoi une des professionnelles du SAVS a pour mission la coordination de parcours inclusif permettant de faire les liens nécessaires avec les autres services dans une logique de file active et sortie du dispositif (ESAT-DHA).

Pour diminuer la file active et ce malgré le travail accompli garantissant la qualité de service dû aux personnes, le service est régulièrement en sureffectif et ne peut accompagner les personnes qui devraient pouvoir bénéficier de ce service.

De plus, les exigences liées à la réglementation (écrits quotidiens, rapport éducatifs et partenariaux), les protocoles liés à l'actualité nécessaire au fonctionnement viennent impacter le temps d'accompagnement.

Il est à noter que certaines situations impératives, viennent modifier régulièrement l'organisation quotidienne du service.

Comme évoqué, depuis quelques années, nous observons un accroissement significatif des situations de parentalité chez les personnes accompagnées.

La prise en compte de la parentalité, dans le service SAVS, entraîne donc des accompagnements plus soutenus et spécifiques qui ont conduit à travailler en réseau avec des professionnels ayant une compétence petite-enfance.

Le service coordonne ce travail de systémie territoriale en lien avec les acteurs locaux suivant : PMI, ASE, ISFAD, Association de mandataires judiciaires, familles, CAMSP, CMPP, SESSAD, Placement Familial ; et nécessite de la part des intervenants du SAVS un rôle de coordination important concernant les actions entreprises auprès des parents, afin d'assurer une cohérence globale.

Le SAVS contribue à la formation des professionnels et maintient son travail en collaboration avec les centres de formation sur le plan régional et local en accueillant de nombreux étudiants en formation aux métiers éducatifs.

Pour toutes ces raisons, les professionnelles du service ont travaillé à la rédaction d'un projet qui permettra de créer une extension de dix places supplémentaires, avec le recrutement d'un professionnel (DEES) et du temps de psychologue faisant défaut dans le tableau des effectifs.

Ce projet s'oriente vers une adaptation aux besoins actuels et principales spécificités des accompagnements en trois thématiques :

1. La parentalité
2. Les personnes avec TSA
3. Les personnes vieillissantes

IV-Organigramme

Secteur	Fonction	Équivalent ETP
Direction/Encadrement	Chef de Service Éducatif	0.10
Éducatif	CESF	1.00
	Moniteur éducateur	1.00
	AES	0.50
	Contrat d'apprentissage ES	1.00

Total : 2.60 ETP au 31.12.2024

La psychologue et l'infirmière du DHA peuvent assister aux réunions d'équipe une fois par semaine en fonction des nécessités. Sans une mutualisation des moyens humains, rendue possible grâce à la proximité des deux services (DHA- SAVS) ce service ne pourrait pas bénéficier de ces compétences pourtant indispensables pour un accompagnement de qualité.

Mouvements du personnel

Aucun mouvement.

Cependant l'année 2024 a été exceptionnellement marquée par un taux de turn-over conséquent, entraînant des perturbations au sein du service. Plusieurs absences ont eu un impact significatif sur l'organisation et le suivi des personnes accompagnées :

- Une salariée en arrêt de travail et en congé maternité pendant huit mois.
- Une salariée en arrêt maladie quatre mois partiellement remplacée.
- Une salariée en formation qualifiante depuis septembre 2024 pour 2 ans.
- Le départ de chef de service en maladie les quatre derniers mois de l'année, remplacée par une salariée du service, elle-même remplacée par un CDD.

Actions de formations

*Actions de Formation des salariés des établissements de Gardes (Plan de formation et APR)

Actions de supervision – Analyse des Pratiques
Manipulation des extincteurs – <i>INSITU</i>
DE Moniteur Éducateur - ADES
Troubles psychiques et handicap mentaux – <i>FORMAT DIFFERENCE</i>
Contrat de professionnalisation Éducateur Spécialisé - ADES

Des actions de supervision/analyse des pratiques à destination des équipes éducatives sont organisées régulièrement grâce à l'intervention d'une psychologue externe à l'institution. En 2022, l'intervention a été réalisée par une psychologue Neuro Développementale.

V Bilan Démarche qualité 2024

Après plusieurs mois de préparation, le SAVS de Gardès a été évalué sur la base du nouveau référentiel HAS au mois de Mars 2024. Cette évaluation n'a pas pu s'organiser de manière optimale du fait de l'absence des deux titulaires temps plein du service (maladie et congés maternité).

L'évaluation a fait apparaître plusieurs critères impératifs à retravailler :

3.11.1 - L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées
3.12.2 - L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes
3.12.3 - Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives
3.13.2 - L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes.
3.13.3 - L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes.
3.14.1 - L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement
3.14.2 - L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe

En Juin, suite à un appel à candidature par la direction, le COPIL (comité de pilotage de la démarche qualité) s'est agrandi avec l'arrivée de quatre nouveaux professionnels et deux personnes accompagnées, qui porte le nombre de participant à 10 personnes.

Bilan du Plan d'Action Qualité 2024 :

- Avant évaluation HAS :
 - ⇒ Poursuite du travail concernant la création d'outils permettant d'optimiser l'organisation et l'accompagnement des stagiaires professionnels.
 - ⇒ Travail reporté en raison de la préparation de l'évaluation.
 - Poursuite du travail et préparation de tous les professionnels et personnes accompagnées concernant l'évaluation des établissements.
 - ⇒ Constitution de groupe de travail, achat d'un jeu de société sur la thématique de cette nouvelle évaluation HAS.
 - Création d'outils nécessaires à l'amélioration de la qualité au sein des Établissements du Service SAVS répondant à l'évaluation HAS.
- Suite à l'évaluation HAS concernant le SAVS:
 - Mise en place d'un plan d'action suite à l'évaluation HAS :
 - ⇒ Retravailler le projet de service en lien avec le décret 2024
 - ⇒ Mise à jour du plan bleu élargi
 - ⇒ Mise à jour des fiches d'événement indésirable et création d'une procédure

Plan d'Action Qualité 2025 :

- Mise à jour du livret d'accueil SAVS qui sera décliné en FALC.
- Création d'une procédure pour améliorer l'accueil des stagiaires professionnels
- Mise à jour de la procédure d'admission et de sortie des personnes accompagnées
- Mise à jour de la procédure concernant le traitement du registre « Plaintes et réclamations »

VI- Rapport budgétaire

Rapport budgétaire : tableau de synthèse

Groupes fonctionnels	Accordé 2024	Réel 2024	Écart
DEPENSES			
Groupe 1	3 500.00	4 520.77	68 1 020.77
Groupe 2	162 879.00	189 731.99	69 26 852.99
Groupe 3	15 762.00	20 656.72	70 4 894.72
RECETTES			
Groupe 1	182 141.00	174 539.50	71 7601.50
Groupe 2		6 283.19	6 283.19
Groupe 3		41 248.63	41 248.63
Résultat exercice		7 161.84	
Reprise N-2			
RESULTAT		7 161.84	

Commentaire du résultat

Le résultat administratif 2024 est de 7 161.84 € €

On observe un dépassement sur le groupe 1 des charges d'exploitation correspondant à la ligne déplacements. Le groupe 2 concernant les « dépenses afférentes au personnel » présente un déficit de 26 852.99 € relatif à l'embauche d'une éducatrice spécialisée en contrat de professionnalisation (prise en charge financière partielle de l'OPCO Santé).

Le groupe 3 des « dépenses afférentes à la structure » présente un dépassement de 4 894.72 € qui s'explique par la réalisation des évaluations externes.

Concernant l'enveloppe allouée en termes de dotation globale de fonctionnement, on observe un manque de financement lié à la prime SEGUR, pour 7 601.50 €

Sur le groupe 2 un produit de 6 283.19 € est constaté suite au remboursement du compte épargne temps pris par une salariée.

Pour ce qui est du Groupe 3, l'excédent constaté sur ce groupe pour 41 248.63 € correspond aux reprises de provisions pour salaires, formations et retraite par le CD 47.

Il est proposé d'affecter le résultat de 7 161.84 € à la réserve de compensation pour la retraite

VII- Conclusion

Le SAVS de Gardès est victime du succès de la dynamique inclusive générale des établissements de Castille et Gardès, de l'élargissement de son autorisation de fonctionner en 2019 à de nouveaux publics (retraités, personnes avec TSA) et des systémies familiales évoquées précédemment. Les demandes d'accompagnement sont conséquentes et sont renforcées par l'accroissement des temps partiels à l'ESAT faisant ainsi augmenter le nombre de personnes physiques.

Malgré un fonctionnement de l'activité en file active et un renforcement de la fluidité des parcours, le service ne peut répondre à toutes les demandes d'accompagnement. La création de dix places supplémentaires/complémentaires est un besoin réitéré afin de pallier les besoins non satisfaits et maintenir le bénéfice du parcours inclusif des personnes.

L'évaluation de la qualité effectuée en mars 2024 par un trio d'évaluateurs indépendant a mis en exergue des points forts et des axes d'amélioration. Conscient aussi bien des points forts que des axes de progrès, cette évaluation a mis en exergue la qualité de l'accompagnement et le sentiment de bien-vivre au sein du SAVS, le souci que portent les professionnels aux personnes accompagnées comme à l'institution. Les axes de progrès, déclinés plus avant dans la partie « Démarche qualité » feront partie des axes d'évolutions et ont été mis au travail par le comité de pilotage qualité et les groupes de travail pilotés par la référente qualité et soutenus par le comité de direction.

**Eric BERGUIO,
Directeur**

**CHVS de l'Agenais/SAVS
Jasmin/APPART+**

CHVS DE L'AGENAIS

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

La transformation de l'offre engagée dans le secteur médico-social a engendré de profondes mutations sous l'impulsion d'une volonté des pouvoirs publics d'un engagement des organisations dans le virage inclusif, dans le déploiement de nouvelles formes d'accompagnement et dans la garantie des logiques de parcours des personnes accompagnées.

Le CHVS de l'Agenais poursuit son évolution et ses engagements dans cette dynamique, force de propositions et acteur au sein de la plateforme de services diversifiés en coopération avec le SAVS Jasmin et le dispositif APPART+, permettant ainsi d'accompagner des personnes adultes en situation de handicap sur différents sites selon leurs projets. Les personnes accompagnées bénéficient d'une notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) dans le cadre de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du Lot et Garonne.

Agrément

Le dernier agrément est issu d'un arrêté du Conseil Départemental du Lot et Garonne du 29 mars 2019 : *A compter du 1^{er} avril 2020, le CHVS est ramené de 70 places à 68 places (hors deux places dédiées aux stagiaires), ainsi réparties :*

- *Un foyer de 20 places situé sur la Commune de Laroque Timbaut (47340), site de Beljouan, Un foyer de 40 places situé sur la commune de Roquefort (47310), site de Récahort,*
- *Des structures intermédiaires de 8 places rattachées au complexe d'hébergement et incluses dans les foyers ou dans la cité, soit une minoration de 2 places transférées vers le SAVS.*

Missions

« Les établissements et services qui accueillent ou accompagnent les personnes handicapées adultes qui n'ont pu acquérir un minimum d'autonomie leur assurent un soutien médico-social et éducatif permettant le développement de leurs potentialités et des acquisitions nouvelles, ainsi qu'un milieu de vie favorisant leur épanouissement personnel et social. Un décret détermine les obligations de ces établissements et services, notamment la composition et les qualifications des équipes pluridisciplinaires dont ils doivent disposer. » Article L344-1-1 CASF

Le CHVS de l'Agenais a pour vocation de contribuer à la réalisation du Projet Personnalisé de personnes adultes en situation de handicap par un accompagnement adapté en hébergement favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. De ce fait, le complexe d'hébergement se doit :

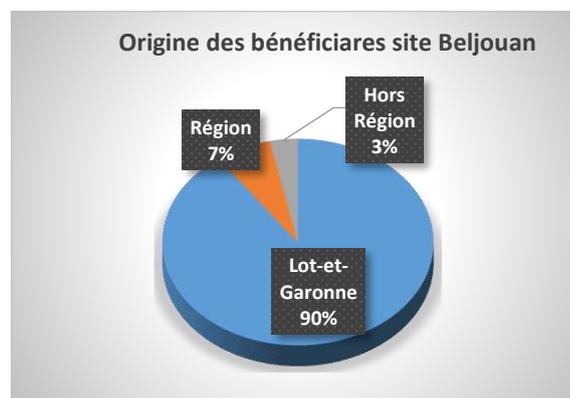
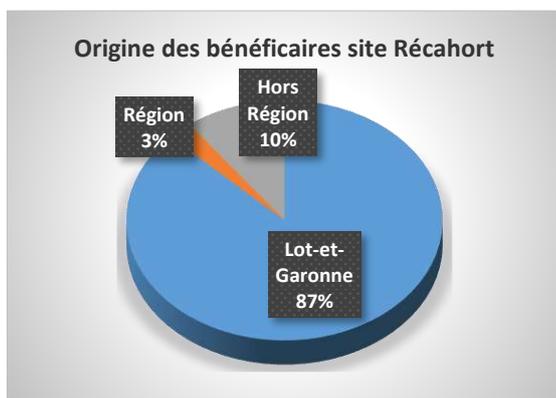
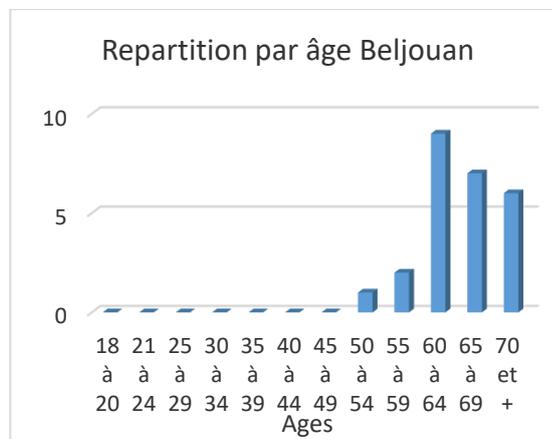
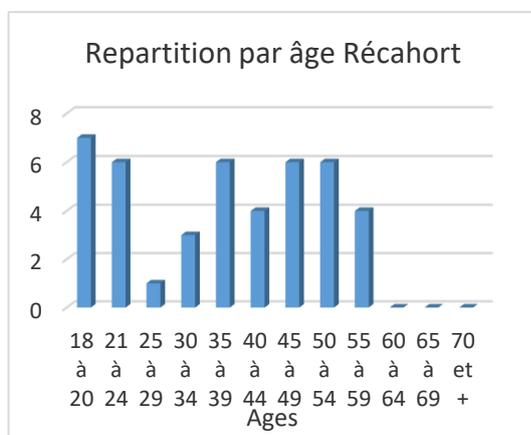
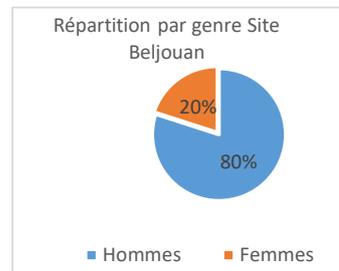
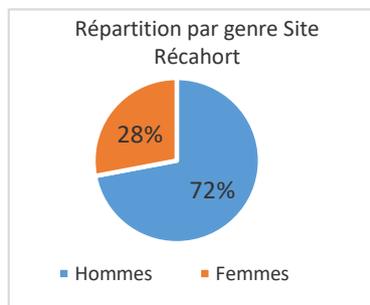
- d'accueillir des personnes majeures en situation de handicap et de leur proposer des réponses graduées ouvrant des perspectives d'évolution dans leurs parcours,
- de leur proposer un hébergement et un accompagnement social, éducatif, thérapeutique,
- d'offrir un cadre de vie sécurisant, favorisant le bien-être, l'épanouissement de chacun et l'acquisition de la meilleure autonomie possible,
- de respecter les niveaux d'autonomie des usagers en leur garantissant des possibilités d'évolution au sein d'un dispositif souple (passerelle du foyer collectif vers des structures intermédiaires type villas en colocation ou appartements individuels),
- de proposer la poursuite d'un accompagnement aux Personnes Handicapées Vieillissantes, retraitées et/ou en perte d'autonomie, dans la limite des compétences de son plateau technique.

Ainsi le CHVS de l'Agenais est en capacité de présenter un dispositif de réponses diversifiées permettant d'envisager une solution la plus adaptée possible aux besoins de chacun. En vue de travailler les sorties et les orientations, le CHVS de l'Agenais développe un partenariat privilégié avec le SAVS Jasmin, qui accompagne

les personnes en situation de handicap vivant dans des logements autonomes. Sa prestation de services est consolidée par :

- Les Hébergements sur deux sites
- Les Structures Intermédiaires en ville

II PERSONNES ACCOMPAGNEES



Motif de l'accompagnement

Le foyer d'hébergement accompagne des personnes ayant une déficience, avec ou sans troubles associés. Nous notons une hétérogénéité des handicaps :

- Déficits mentaux légers à moyens,
- Trisomie 21,
- Troubles mentaux stabilisés avec des troubles associés,
- Troubles du comportement, du caractère, handicap social,
- Handicap psychique,
- TSA
- Addictions

Durée moyenne de prise en charge

L'accompagnement des personnes peut prendre effet sur notification de la MDPH à partir de l'âge de 18 ans et tout au long de la vie. Les personnes retraitées peuvent donc continuer à bénéficier de l'accompagnement par le CHVS de l'Agenais, si elles le souhaitent.

Nombre d'entrées (avec origine de la demande)

<i>Site Récahort</i>		<i>Site Beljouan</i>	
Nombre	De	Nombre	De
2	IME Les Rives du Lot	1	SAVS Jasmin
2	Domicile		

Nombre de sorties (avec orientation)

<i>Site Récahort</i>		<i>Site Beljouan</i>	
Nombre	Vers	Nombre	Vers
1	Hospitalisation CHD + SAVS	1	Décès
1	Retour en famille		

III. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Nombre de journées

- Nombre de places agréées : 68
- Nombre d'usagers inscrits au 31/12/2024 : 68

Tableau des activités des sites

Années	Budgétisé	Réalisé
2022	24580	22320
2023	24580	22810
2024	24580	24506

Projets développés en 2024

Spécificités du site Récahort

La grande majorité des personnes accompagnées à Récahort ont un rythme de vie étroitement lié à leur activité professionnelle : les journées et semaines de travail (à temps plein ou temps partiel) jalonnent l'organisation de la vie au complexe d'hébergement, où chacun rentre à son domicile, selon ses occupations et bénéficie ainsi d'un logement (studio de 25 m²) respectant sa vie privée et son intimité. Les projets d'autonomie dans la vie quotidienne se développent considérablement et prennent différentes directions en fonction de chaque personne accompagnée. Des demandes de réorientation vers une vie en appartement en ville sont fréquentes, soutenues par le souhait d'un accompagnement par un SAVS.

L'autonomie du quotidien devient alors une priorité tant dans les capacités à entretenir un studio, que dans le travail des compétences sociales et d'équilibrage d'un budget. La partie liée à l'alimentation est également privilégiée, faisant l'objet d'une autogestion hebdomadaire ou mensuelle pour ceux qui le souhaitent. L'atelier cuisine hebdomadaire, encadré par les éducateurs, permet de passer par une phase d'apprentissage collectif avant de se lancer dans le « faire seul ». C'est également un moment convivial, en petit groupe, propice aux interactions sociales qui favorisent la pair-aidance, le savoir vivre et le savoir être. Il a été mis en place 3 à 4 ateliers cuisine par semaine comptant 4 à 5 personnes.

La notion de pair-aidance a pris tout son sens dans le quotidien des personnes accompagnées qui peuvent se soutenir mutuellement et partager des compétences dans l'intérêt de permettre à chacun d'évoluer vers une autonomie (courses, utilisation des transports en commun, sorties en ville, repas au restaurant ...). C'est une démarche d'empowerment aussi bien pour le pair-aidant que le pair-aidé.

Des accompagnements dans les projets d'insertion socio-professionnelle peuvent être activés pour les personnes qui n'ont pas encore pu franchir cette étape dans leur parcours. Ils sont l'occasion de partenariats multiples, avec des centres de formations divers et également avec des organismes permettant à la personne de passer par un bilan de compétences avant de lancer un nouveau projet. L'insertion professionnelle peut constituer un socle à la participation et au sentiment d'utilité sociale inhérent au projet de vie. Un jeune de 20 ans ayant intégré le

foyer fin 2023 a pu signer son contrat d'accompagnement avec l'ESAT Agnelis courant 2024 après une période de stage. Un jeune de 27 ans a signé un CDI en milieu ordinaire (Mac'Do Le Passage) en juillet 2024. Quatre jeunes de moins de 25 ans ont intégré le foyer d'hébergement en 2024. Trois ont signé un contrat d'accompagnement avec l'ESAT Agnelis, un a effectué un stage de trois semaines à l'ESAT, qui est renouvelé en vue d'une possible admission.

L'accompagnement à la mobilité est également un levier sur une vie professionnelle et ou sociale plus effective. Quatre jeunes du foyer de Récahort sont inscrits dans des auto-écoles locales pour passer leur permis de conduire.

Spécificités du site de Beljouan

Le CHVS de l'Agenais site Beljouan a orienté son accompagnement à destination des personnes en situation de handicap dans un processus de vieillissement et/ou de perte d'autonomie. L'accompagnement s'effectue autour de deux grands axes :

L'axe socio-éducatif : un maintien des acquis cognitifs est travaillé par le biais de différentes activités autour de jeux de société, de loisirs créatifs, soins aux animaux.... Des activités sportives à l'extérieur du site sont également proposées afin de maintenir une forme physique en lien avec une bonne hygiène de vie : piscine, marche, activités du Comité Départemental du Sport Adapté (CDSA), atelier « Bien-être » et atelier « Form'équilibre » de l'ASEPT. Un partenariat est en cours d'élaboration avec GE APA Santé Nutrition afin de proposer des activités préventives et en adéquation avec la perte d'autonomie.

Un accompagnement à la toilette (partiel ou complet) ainsi qu'un accompagnement à l'entretien du studio sont proposés chaque jour. Nous constatons une augmentation significative des besoins d'accompagnement pour les toilettes, sujet qui suscite la réflexion d'un éventuel partenariat à envisager avec HandiSSIAD, L'aide et le soutien des professionnels auprès des personnes accompagnées s'accroissent significativement du fait de l'avancée en âge et de la perte d'autonomie des personnes accompagnées sur le site de Beljouan.

L'accès au parcours de soin et à la santé : un suivi médical renforcé est effectué par le pôle santé et un accompagnement aux rendez-vous à l'extérieur est mis en place par l'ensemble des professionnels éducatifs et du pôle soin, afin d'assurer tous accompagnements nécessaires. Un travail quotidien de prévention est mené par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire concernant le risque de chute à travers une observation fine et la proposition de matériels adaptés (déambulateur, fauteuil roulant, canne...) de façon ponctuelle, en coopération avec les professionnels de santé partenaires.

La location de lit médicalisé permet un confort pour la personne ainsi que pour le professionnel sur les temps de coucher et de lever (6 personnes en bénéficient).

Spécificités des Structures Intermédiaires

La Structure Intermédiaire est une « passerelle » permettant aux personnes qui le souhaitent, de pouvoir pérenniser et développer une autonomie suffisante selon leurs compétences afin d'accéder, lorsqu'elles ont développé les habiletés nécessaires, au SAVS Jasmin.

En 2024, une troisième personne a rejoint les deux colocataires de la villa située au Passage et reliée au site de Récahort. Une quatrième doit effectuer une période d'immersion de 3 semaines sur cette villa sur le début d'année 2025.

A Laroque Timbaut, la colocation en structure intermédiaire favorise une arrivée progressive en hébergement sur le site de Beljouan, pour des personnes en perte d'autonomie et ne pouvant plus rester seule à domicile (souvent issues du SAVS Jasmin).

Depuis 2022, l'acquisition par l'ALGEEI de deux villas à proximité du site de Beljouan permet l'accueil de cinq personnes dont une qui se trouvait déjà en structure intermédiaire, deux arrivant du SAVS Jasmin et deux arrivant du site de Récahort.

Initiatives sportives au CHVS de l'Agenais

L'ensemble des activités a pu reprendre un rythme hebdomadaire en 2024 : piscine, tir à l'arc, basket, country et natation.

Le partenariat entre le club de basket d'Aubiach et le CHVS de l'Agenais site de Récahort se confirme : 8 personnes sont engagées dans un esprit d'équipe significatif (journées de championnats d'Aquitaine,

Championnat d'Aquitaine, Coupe d'Aquitaine et Championnat de France). Leur persévérance a maintenu l'équipe en division 1 sur cette année 2024, permettant de se confronter à de nouveaux challenges. Un titre de vice-champion régional ajouté à celui de vainqueur de la coupe de Nouvelle Aquitaine sont venus récompenser les efforts de ce collectif soudé, déterminé et engagé.

L'activité tir à l'arc le vendredi après-midi, rassemble des personnes accompagnées des deux sites, qui ont pu participer aux épreuves qualificatives des championnats de France à St Pierre du Mont (40) en janvier 2024. Malgré leurs très bons scores, ils ne sont pas qualifiés mais ont éprouvé un grand plaisir à participer et espèrent pouvoir obtenir une qualification en 2025.

La danse Country à Roquefort fidélise toujours assidument 2 personnes. Elles sont sollicitées pour les événements, ainsi que les sorties proposées par le club de Country.

L'année 2024 a conforté l'engouement de certains pour la participation aux compétitions de pétanque proposées par la fédération du Sport Adapté et pour lesquelles 8 personnes de Récahort se mobilisent. Certaines d'entre elles participent régulièrement aux activités pétanques proposées dans le village de Roquefort sur la période estivale.

L'activité natation adaptée a été particulièrement plébiscitée cette année. Entre 8 et 11 personnes y participent de façon assidue tous les mardis soir. Six d'entre elles vont participer à une compétition interzone début d'année 2025.

Activités culturelles et de loisirs au CHVS de l'Agenais

Sur le site de Récahort :

D'autres activités perdurent et font l'objet de sorties régulières, comme les randonnées dominicales pratiquées régulièrement par un petit groupe.

Durant la période estivale des sorties ont été proposées telles que le parc Walibi, la fête du village de Roquefort en juillet, les vides-greniers, des visites culturelles (châteaux de Bonaguil, villages...), des sorties Karting, des piques niques dans les lacs de Casteljaloux, Gondrin, Ludo Park de Nérac, des journées à l'océan, une sortie dans la ville de Toulouse, l'Eco-musée de Marqueze dans les Landes, ...

Sur la période de Noël 2024, il a été proposé aux personnes de pouvoir se rendre sur les différents marchés de Noël des environs ainsi que de visiter une partie de la Ronde des Crèches qui s'étend sur 8 villages dans le département du Gers.

Tous ces supports permettent une participation concrète à la vie de la cité et plus largement à la vie de la société en créant du lien social et en favorisant l'inclusion.

Toujours d'actualité, les projets éducatifs qui jalonnent la semaine sont autant de supports que les éducateurs mettent en œuvre dans les accompagnements : atelier cuisine, activité tennis de table, atelier loisirs créatifs, sorties en ville pour achats divers. Une Activité Esthétique / Estime de soi a également été mise en place depuis 2022 avec l'aménagement d'un espace dédié au bien-être où chacun peut bénéficier d'un moment privilégié basé sur le Care.

Le partenariat mis en place avec le GEM L'Etoile Bleue d'Agen où une personne se rend 3 fois par semaine se renforce. Ce jeune peut ainsi pratiquer le rugby le samedi matin 2 à 3 fois par mois.

Des sorties régulières au stade Armandie lors des matchs du SUA Agen à domicile se sont mises en place de façon régulière et 5 à 6 personnes peuvent s'y rendre une à deux fois par mois en fonction du calendrier des matches.

Depuis Janvier 2024, trois personnes se sont inscrites aux ateliers poteries et menuiseries de l'association Le Creuset à Boé et s'y rendent tous les mercredis après-midi.

Sur le site de Beljouan,

La musicothérapie animée par un prestataire extérieur perdure depuis plus d'un an. Des après-midis dansants et des séances cinéma sont organisés dans l'enceinte de l'établissement.

D'autres activités ont continué telles que la piscine de Malbentre à Villeneuve/ Lot, la pétanque ainsi que la randonnée. En partenariat avec l'ESAT Agnelis, les retraités bénéficient de l'activité jardin communautaire et de l'accueil café.

Trois sorties « rugby » ont été proposées (Stade de Bordeaux, Toulouse et Agen).

Une personne du site de Beljouan est inscrite à l'association « Détente et culture » du village de Laroque Timbaut et effectue un cours de gymnastique par semaine en toute autonomie.

La participation des deux sites au spectacle de l'Assemblée Générale de l'ALGEEI a permis de mettre en avant un travail de partenariat avec Clown en route.

L'évolution du public vers une perte d'autonomie croissante, demande à l'équipe pluridisciplinaire d'adapter au quotidien les activités. Des sorties à la journée notamment lors de la période estivale sont proposées afin de répondre au plus près au bien-être des personnes (journée à Cahors, jardin des nénuphars, sorties dans des lacs du département).

Autres faits marquants

L'accueil de nos amis allemands de Dinslaken s'est déroulé du 9 au 11 octobre 2024. Des activités ont été proposées pour favoriser des moments de partage et de convivialité : initiation rugby avec l'école de rugby de Villeneuve, match de rugby au stade Armandie d'Agen, visite du musée Airbus à Toulouse, une journée d'activités réunissant l'ensemble des personnes accompagnées et des professionnels du CHVS de l'Agenais au lac de Lamontjoie, repas dans un restaurant agenais et grillades.

Les après-midis « portes ouvertes » du 20/09/2024 à Beljouan et du 27/09/2024 à Récahort furent également l'occasion de partager un moment de convivialité avec les familles et les partenaires autour d'une présentation des différents projets de l'année écoulée par les personnes concernées et les encadrants (activités éducatives, évènements marquants, démonstration de pétanque, tir à l'arc.) ponctués par le partage d'une collation.

Repas de Noël : A Récahort, une salle mise à disposition par la commune de Roquefort, décorée par les personnes accompagnées, a permis l'organisation d'un moment festif, autour d'un repas traiteur et une soirée dansante. À Beljouan, une organisation sur la même tonalité a été mise en place. Un atelier d'arts créatifs mis en place courant décembre a permis de décorer les tables. Une après-midi dansante a clôturé les festivités.

Axes d'amélioration et d'évolution :

Sur le site de Roquefort, une journée partenaire est organisée chaque année pour présenter la dynamique et la vie de l'établissement. Une nouvelle formule a permis en 2024 de découvrir des démonstrations d'activités pratiquées par les personnes accompagnées (tir à l'arc, Basket, pétanque) mais aussi de bénéficier pour ceux qui le souhaitent d'une initiation avec les instructeurs présents. Il est important de pouvoir présenter l'établissement, les activités, les compétences et autonomie développées de façon dynamique. Une formule à la fois interactive et 2.0 est en réflexion pour 2025. Nous proposons en parallèle régulièrement, des visites collectives aux jeunes des établissements médico-sociaux en amont de leur majorité, afin de leur permettre une prise de connaissance concrète des nouveaux modes d'hébergement pour adultes avec des studios individuels de 25 m² dans un contexte d'habitat inclusif, qui permettent d'être accompagné vers une autonomie réfléchie et un projet de vie autodéterminé.

Pour le site de Beljouan, depuis l'été 2024, nous pouvons faire le constat d'une perte d'autonomie significative de plusieurs personnes. L'élargissement du réseau de partenaires est d'autant plus d'actualité que les personnes accompagnées sont de plus en plus nombreuses à dépasser les 70 ans (6 personnes au 31/12/2024) et que 7 personnes ont entre 65 et 69 ans. Un travail progressif d'orientation (EHPAD, FAM) et/ou d'un soutien par le biais de partenaires médicaux doit être envisagé en fonction de l'évolution des situations. La montée en compétence des professionnels dans le domaine du vieillissement des personnes en situation de handicap est prioritaire. Une formation sur la « personne vieillissante en situation de handicap » a été réalisée cette année. La poursuite de la formation de l'équipe pluridisciplinaire est prévue en 2025 sur la « Manutention et mobilisation des personnes dépendantes » afin que les professionnels puissent adapter les pratiques aux nouveaux besoins. Depuis le mois d'octobre 2024, une réorganisation du planning du service logistique permet une présence sur le repas du soir, ce qui facilite l'accompagnement du pôle éducatif pour les besoins des personnes sur des temps de toilettes.

IV ORGANIGRAMME

Effectifs en ETP

Secteur	Fonction	Équivalent ETP
Direction/Encadrement	Directrice	0.90
	Adjointe de Direction	1
Administratif	Comptable	1
	Secrétaire	0.75
	Rédactrice	1
	Employée administrative	0.50
Médical/paramédical	Psychiatre	0.118
	Psychologue	0.42
	Aide-soignant	1.75
	Infirmière	1,025
Éducatif	Cheffe de Service	1
	Moniteurs éducateurs	8.50
	AES/ AMP	6 (dont 2 en veille de nuit)
	Auxiliaire de vie	1
Logistique	Ouvrier des services log.	1
	Agents d'entretien	5.21
	Lingère	1.5
	Garde malade	2

Mouvement des personnels

Les départs de Récahort et Beljouan en 2024 :

- 1 AES de Beljouan en cours de VAE ME a été recruté sur le poste sur le site de Récahort
- 1 démission d'un agent de service logistique sur Récahort
- 1 démission de la psychologue

Nous avons recruté en 2024 :

- 1 agent de service logistique sur Récahort
- 2 AES sur le site de Beljouan

Formations 2024

- 15 professionnels de Beljouan « Accompagner l'avancée en âge de la personne en Situation de Handicap »
- 25 professionnels « Comment pérenniser la bientraitance »
- 1 professionnel formation « bureautique Word »
- 1 professionnel « Centaure risques routiers »
- 2 professionnels « recyclage habilitation électrique »
- 5 professionnels « HACCP »
- 6 professionnels « formation initiale de SST »
- 4 professionnels « Gestion des situations d'agressivité en ESMS et EPSM adultes »
- 1 Directrice séminaire de direction
- 2 cadres de direction formation cadres intermédiaires

Analyse de la pratique : Le questionnement éthique anime le quotidien des professionnels qui se trouvent en permanence dans une démarche de réflexion, soutenue par leur implication pérenne dans un travail mensuel d'analyse des pratiques.

V DEMARCHE QUALITE ET Q.V.C.T.

La Démarche Qualité :

L'année 2024 a été marquée par l'évaluation externe qui s'est déroulée les 11,12 et 13 juin 2024. En amont sur 2023, 29 professionnels inscrits, 7 personnes accompagnées, des familles ainsi que des mandataires ont activement participé à l'auto-évaluation et au recueil des éléments preuves. La saisie sur le site Synaé a été réalisée en 2024. Les résultats de l'évaluation externe sont les suivants : cotations par chapitres :

Chapitre 1 : les personnes accompagnées : 3,9/4

Chapitre 2 : les professionnels : 3,75/4

Chapitre 3 : l'établissement : 3,73/4

Dans le cadre de la Démarche Qualité, en 2024, il y a eu 12 réunions COPIL, 3 réunions COPIL/CODIR et 6 réunions CODIR. Outre l'évaluation externe, des travaux et documents ont été travaillés en 2024:

- Étude des résultats de l'enquête de satisfaction 2023
- Droit à l'image des personnes accompagnées en FALC
- Protocole de distribution des traitements
- Procédure de distribution des médicaments
- Procédure circuit du médicament
- Procédure sortie d'hospitalisation de l'utilisateur

Depuis fin 2024, le CHVS entre dans une phase de renouvellement du Projet d'Établissement. Les groupes ont été constitués et travaillent en fonction des thématiques choisies. Ils débiteront leurs travaux en janvier 2025, suivant un calendrier qui leur sera remis.

La QVCT

Ce premier cycle a fait l'objet d'une information courant 2022, d'une constitution du Copil et d'un plan d'action intégrant des groupes de travail courant 2023. Le thème choisi par le Copil suite à l'accord associatif du 10/05/2019 était le suivant : Intégrer la parole de chaque salarié dans un processus de travail participatif. Début 2024, après un questionnaire établi par le COPIL et remis aux salariés présents, un plan d'action a été décliné pour chaque site :

- Pour le site Récahort : Comment faire équipe afin d'améliorer les conditions de travail au service de l'accompagnement des usagers ?
- Pour le site Beljouan : Améliorer la communication au service de la formalisation de l'organisation

Suite aux rencontres entre professionnels et des retours faits au Copil, les actions mises en œuvre ont été évaluées par le COPIL :

- Pour le site Récahort : En terme de communication entre professionnels, il est proposé un tableau de notes effaçables au bureau Éducatif, ainsi qu'une continuité sur la formation au logiciel Imago. La possibilité d'intégrer un temps d'échanges avec les services généraux durant la réunion hebdomadaire pluridisciplinaire. Consolider le lien entre le service éducatif et soin. Déterminer un coordonnateur au lieu de référent avec la constitution d'un binôme pour assurer un suivi plus étendu des personnes accompagnées. Revoir les Emplois du temps, de manière à augmenter les temps de présences sur les temps forts et les diminuer en contrepartie sur les temps faibles, déterminer aussi un temps administratif pour la saisie et la lecture des transmissions. Demande de tablettes informatiques pour le service soin et éducatif pour la traçabilité de délivrance des traitements.

- Pour le site Beljouan : Mise en place d'un tableau croisé dynamique des échanges formels existants ou à créer en termes de communication entre tous les services du site, mais aussi entre les services et les cadres.

Début 2025, l'évaluation de ces objectifs seront identifiés comme atteints ou pas par le COPIL. En fonction de ces résultats, les actions seront closes, à poursuivre ou à réinterroger.

VI RAPPORT BUDGETAIRE

Activité :

Nombre de places agréées : 68

Nombre d'usagers inscrits au 31/12/23 : 68

Nombre de journées budgétées : 24 580

Nombre de journées réalisées : 24 506

Écart : - 74

Nous décomptons 68 jours sur l'année de maladie passées en Famille, ces absences ne donnent pas lieu à facturation des journées.

Section d'investissement :

Prévu 2024 : 89 600 euros.

Investissements réalisés : 45 086 euros.

Écart : 44 514 €

Un seul investissement prévu au P.P.I. n'a pas été réalisé, ceux sont les bornes WI-FI, pour un prévisionnel de 45 000 euros. Il y a donc report de cette somme sur 2025.

Les charges de la section d'exploitation :

Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Alloué 2024 : 460 000 €

Réalisé 2024 : 529 004,21 €

Déficit 2024 du Groupe 1 : - 69 004,21 €

Commentaires :

Alimentaire : - 48 010,17 euros

Eau, Électricité Chauffage : - 42 035 euros.

Des économies sur d'autres lignes du groupe 1 permettent de diminuer l'impact des dépenses incompressibles citées ci-dessus.

Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel

Alloué 2024 : 1 894 500 €

Réalisé 2024 : 2 021 351,56 €

Déficit 2024 du Groupe 2 : - 126 851,56 €

Commentaires :

Le remplacement du Détachement Syndical d'une salariée représente un coût de 55 589 euros non financé au 31/12. Le rappel SEGUR des « oubliés » au 01/01/24 des services logistiques et administratifs représentent un coût non financé de 54 181 euros pour les 13 CDI concernés au 31/12. Le solde du déficit restant est uniquement dû aux remplacements pour maladies et accidents du travail.

Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure

Alloué 2024 : 595 000 €

Réalisé 2024 : 661 627,78 €

Déficit 2024 du Groupe 3 : - 66 627,78 €

Commentaires :

Déficit de 29 938 euros sur les loyers, déficit de 3 600 euros sur les maintenances, de 3 675 euros sur les assurances, de 6 720 euros sur l'évaluation externe, de 8 724 euros sur les frais de sièges, de 3 530 euros sur les impôts et taxes, de 2 000 euros sur les entretiens.

Les produits de la section d'exploitation

Groupe 1 : Produits de la tarification et assimilés

Alloué 2024 : 2 928 800 €

Réalisé 2024 : 2 880 886,57 €

Déficit 2024 du Groupe 1 : - 47 913,43 euros

Commentaires :

Surévaluation du nombre de résidents relevant de départements extérieurs et sous-évaluation de ceux relevant du Conseil Départemental du Lot et Garonne.

Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation

Alloué 2024 : 20 700,00 €

Réalisé 2024 : 11 017,18 €

Déficit 2024 du Groupe 2 : - 9 682,82 euros

Commentaires :

Compensation de ce déficit par une recette venant en atténuation des quotes-parts de subventions sur investissements et se trouvant au groupe 3 des produits ci-après.

Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables

Alloué 2024 : 0,00 €

Réalisé 2024 : 38 714,85 €

Excédent 2024 du Groupe 3 : 38 714,85 euros

Commentaires :

Une provision pour retraite proposé par l'établissement lors d'un exercice antérieur a fait l'objet d'une reprise par le Département pour un montant de 21 025,73 euros. À ce jour l'établissement ne dispose plus d'aucunes provisions. Pourtant le CHVS devra faire face à 2 départs en retraite en 2025 avec les primes conventionnelles afférentes à cette situation sans avoir leurs financements.

Résultat 2024 : - 281 364,95. Ce déficit sera affecté aux exercices ultérieurs.**Affectation : Déficit affecté sur les résultats ultérieurs.****VII – CONCLUSION**

En 2024, le CHVS de l'Agenais est parvenu à équilibrer son activité au 31/12/2024 au regard de son agrément de 68 places. Malgré cela, le poids des charges d'exploitation et le manque de dotation à hauteur des besoins sont tels, que le résultat présenté est lourdement déficitaire.

Un des points marquants de l'année 2024 réside dans l'accélération de la perte d'autonomie des personnes accompagnées sur le site de Beljouan, qui axe notre réflexion sur des solutions à envisager pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap vieillissantes. Un partenariat en lien avec des approches préventives et un accompagnement de la perte d'autonomie est en cours de construction, afin de pallier au manque de moyens humains et de professionnels du soin au sein de la structure.

L'année 2025 sera l'occasion de lancer de nouvelles pistes de travail avec la réécriture du projet d'établissement du CHVS de l'Agenais pour la période 2025-2029 au bénéfice des personnes accompagnées.

**Sandrine CLEMENT,
Directrice**

I - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le SAVS Jasmin est rattaché à une plateforme d'offres de services diversifiés en lien étroit avec le dispositif APPART+, le CHVS de l'Agenais et ses structures intermédiaires, permettant ainsi d'accompagner des personnes adultes en situation de handicap vivant à domicile et selon leurs projets de vie. Les personnes accompagnées bénéficient d'une notification de la CDAPH.

Les accompagnements sociaux, éducatifs et thérapeutiques viennent soutenir le maintien de l'autonomie dans des logements en ville. Les différentes démarches d'accompagnement visent à impulser un cadre de vie sécurisant, favorisant le bien-être de la personne, son épanouissement, et l'acquisition d'une autonomie au regard de la valorisation de ses compétences. Des possibilités de passerelles sont alors envisageables, grâce aux liens très étroits entretenus avec le CHVS de l'Agenais, permettant de répondre aux projets de vie en appartement en ville avec un accompagnement à domicile, ou d'anticiper la perte d'autonomie pouvant entraîner la nécessité d'une orientation au sein d'un hébergement proposé.

Agrément

Une demande d'extension du SAVS Jasmin a été formulée en 2021 auprès du Conseil Départemental de Lot et Garonne, afin d'inclure le dispositif APPART+ dans le fonctionnement global et les effectifs du service, qui serait ainsi porté à une capacité d'accompagnement de 85 personnes.

Par arrêté du 14 novembre 2022, portant modification de l'autorisation de fonctionnement du SAVS Jasmin, il est précisé que la capacité du SAVS Jasmin domicilié à Agen passe de 75 à 85 places.

Missions

« Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. » (Art. D312-162 du Code de l'Action Social et des Familles (CASF). Selon l'arrêté du 14 novembre 2022 du Conseil Départemental du Lot et Garonne, le SAVS Jasmin assure l'accompagnement de personnes reconnues en situation de handicap et orientées par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH.

Selon le décret du 11 mars 2005 spécifique au SAVS, cette mission d'accompagnement des personnes dans leur insertion sociale et/ou professionnelle se traduit concrètement par :

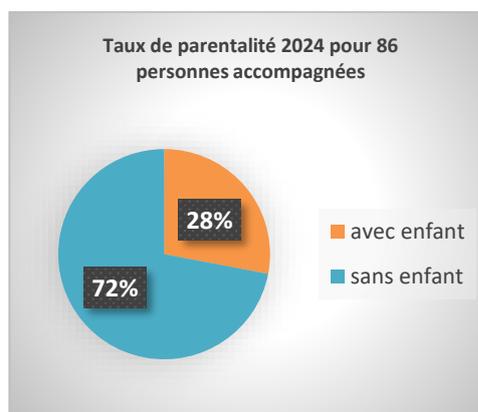
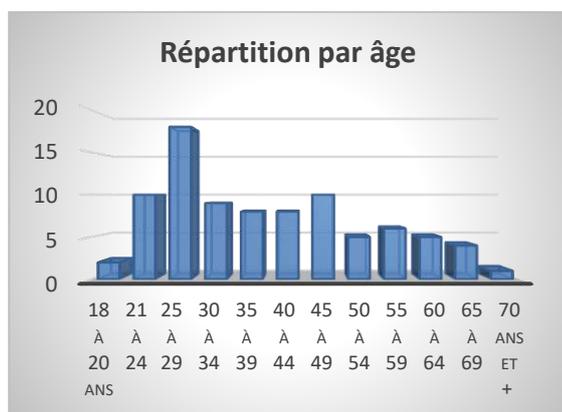
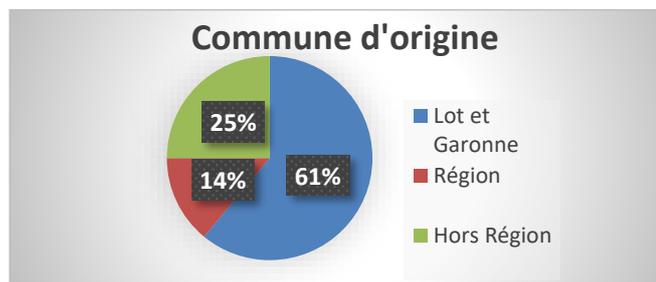
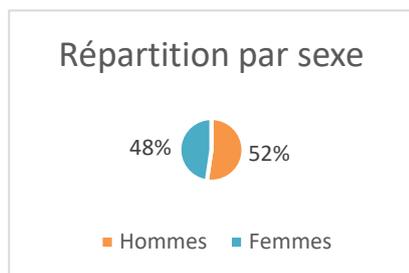
- Une évaluation des besoins et des compétences de la personne
- L'identification de l'aide à mettre en œuvre et l'apport d'informations et de conseils personnalisés
- Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants
- Une assistance dans les actes quotidiens de la vie
- Un soutien des relations sociales et familiales
- Un appui contribuant à l'insertion scolaire, universitaire, professionnelle
- Un accompagnement éducatif et psychologique

La co-construction du projet singulier de la personne accompagnée

Cette démarche se caractérise par la co-construction entre la personne accompagnée et **le coordinateur de projet**, d'un suivi personnalisé sous forme d'entretiens individuels réguliers, de visites à domicile, d'accompagnements dans différents types de démarches (administratives, accès aux soins, courses, etc.) et dans la mise en lien avec des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires du territoire. Le professionnel du SAVS Jasmin a ainsi un rôle de facilitateur dans le parcours de vie de celui qu'il accompagne.

II - PERSONNES ACCOMPAGNEES

Au 31/12/2024, les effectifs du SAVS Jasmin comptent 86 personnes accompagnées par le service.



Motif de l'accompagnement

Nous constatons :

⇒ **Le Vieillissement de la population et la perte d'autonomie.**

Est considérée comme personne handicapée vieillissante « toute personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement » (Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) « L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes » Mars 2015). **Ces accompagnements représentent plus de 27% de la totalité des situations suivies par le SAVS Jasmin.**

Le vieillissement chez les personnes en situation de handicap peut entraîner une diminution des capacités fonctionnelles, une augmentation de certaines maladies ou l'apparition de handicaps ajoutés, une perte des acquis... ceci de façon prématurée.

En ce sens, des projets spécifiques sont développés afin d'accompagner les personnes vieillissantes en situation de handicap. Depuis plusieurs années maintenant, le SAVS Jasmin s'est attaché à adapter ses interventions, qui peuvent être déclinées au regard de cette même recommandation :

- Anticipation des risques liés au vieillissement,
- Repérage des signes et des effets du vieillissement,
- Réponses graduées aux besoins de la personne
- Accès aux soins
- Accès facilitant le parcours de l'utilisateur avec une passerelle en Structure Intermédiaire en colocation rattachée au foyer d'hébergement de Beljouan

Le SAVS Jasmin met tout en œuvre et à cet effet s'entoure de divers partenaires pour que la personne soit maintenue le plus longtemps possible à son domicile si tel est son choix : aide-ménagère, portage de repas, aides à la toilette, accompagnement à la gestion des loisirs et des activités, organisation de l'habitat en colocation...

⇒ **L'accroissement des situations de Parentalité :**

28 % des personnes accompagnées par le SAVS Jasmin sont en situation de parents.

Ainsi, accompagner et soutenir des personnes en situation de handicap dans l'exercice de la parentalité fait partie intégrante des missions du SAVS Jasmin.

Dans la plupart des situations, les interventions des professionnels viennent rassurer les parents dans leurs fonctions, et sont basées sur des conseils afin d'apporter des compétences et de la guidance dans les habiletés liées à l'éducation ou à l'arrivée d'un enfant.

Si besoin des partenariats sont mobilisés pour permettre aux personnes de répondre à leur rôle de parents dans les meilleures conditions possibles (PMI, Assistante maternelle, réseau périnatal, puéricultrices, PMI, TISF, ...).
Mise en place d'actions particulières : Entretiens autour du désir d'enfant, Accompagnement de la grossesse, Soutien dans les domaines pratiques liés à la vie quotidienne de l'enfant et des parents, Accompagnement dans la relation parents/enfant.

Courant 2024, le service Handi parentalité d'Handi Ssiad a rencontré l'équipe du SAVS et a pu présenter les différents étayages possibles en complémentarité de l'accompagnement des coordonnateurs de projets.

Au 31 décembre 2024, vingt-quatre personnes sont en situation de parentalité et sont en demande d'être accompagnées dans leurs pratiques parentales (comportements relationnels et éducatifs que les parents mettent en œuvre dans la vie quotidienne pour assurer le bon développement de l'enfant).

Accompagner les parents en situation de handicap, c'est alors contribuer à réduire les inégalités sociales et les soutenir dans leur parentalité, ce qui entraîne la nécessité pour les professionnels du SAVS Jasmin, de coordonner les différentes actions.

⇒ **Spécificités du dispositif APPART+**

En 2015 APPART était un dispositif expérimental accordé pour le suivi de 12 jeunes adultes.

En 2021, le **dispositif « APPART »**, devient **« APPART + »**, en conservant ce projet initial et en y associant l'accompagnement de 8 personnes porteuses de TSA. Il glisse dans les missions d'accompagnement à domicile portées par le SAVS Jasmin dont il dépend désormais en 2022.

En 2024, 17 jeunes majeurs en cours de construction d'un projet socio-professionnel ont été accompagnés. L'accompagnement s'appuie sur l'adhésion du jeune et son pouvoir d'agir pour mobiliser ses compétences en prenant confiance en lui.

La construction d'une démarche inclusive et solidaire est au cœur du projet du dispositif APPART+. Les besoins des personnes accompagnées ont fait évoluer la prestation de service dans les domaines de la parentalité et de l'autisme.

Ainsi l'objectif de l'équipe d'APPART+ est d'amener ces jeunes vers une situation stable, qu'elle soit en milieu ordinaire ou accompagnée par une structure spécialisée (SAVS ou FH notamment). Les difficultés à surmonter sont cependant importantes et impliquent nécessairement un travail sur la longue durée. Pour y répondre, l'accompagnement de transition ne peut pas se concevoir dans l'urgence. Les jeunes accompagnés sont souvent très éloignés de l'autonomie.

Au cours de l'année, 2 personnes ont été admises. Au préalable, une était accompagnée par le pôle perspective du CHD de la Candélie et une n'avait pas d'accompagnement spécifique.

Nous constatons, de nouveau une sollicitation importante du secteur de la Protection de l'Enfance pour des jeunes qui arrivent à la majorité avec peu voire pas de solutions dans des contextes familiaux difficiles.

Insertion professionnelle :

1 signature de contrat d'accompagnement à temps partiel à l'ESAT Agnelis

1 contrat d'apprentissage 2eme année BTM Chocolatier pâtisserie confiserie entreprise Agen+CFA Mont de Marsan

4 jeunes travailleurs Esat dont plusieurs en MAD tout au long de l'année

Mobilité :

4 jeunes inscrits à l'auto-école Service Mobilité de la Sauvegarde (obtention du permis AM pour 2)

4 personnes possédant leur propre véhicule
Utilisation des bus de ville et SNCF pour 5 personnes
1 personne inscrite en Auto-école en vue de l'obtention du permis voiture.
2 dossiers de carte Solidaire SNCF
Création d'une carte de Bus Tempo
Utilisation des bus de l'ESAT Agnelis
1 location d'un scooter électrique (association AGIR 47- Nérac)

Le partenariat : La diversité des situations nécessite la mise en œuvre de partenariats adaptés à l'accompagnement du projet de la personne. Cette année, de nouveaux partenaires sont venus enrichir notre réseau :

- ADMR : intervention et soutien hebdomadaires dans la gestion du lieu de vie pour 3 jeunes.
- Un accompagnement à la parentalité pour deux couples, de la grossesse à la naissance de l'enfant, partenariat avec la PMI, hôpital d'Agen, TISF, ADMR, assistante sociale, curateurs, le SAVS Jasmin, ...
- GEM « Etoile bleue » (Groupement d'Entraide Mutuelle) pour 2 usagers afin de favoriser la pair-aidance et le partage d'expérience en lien avec les besoins spécifiques de socialisation, et communication des publics autistes adultes.
- Le blue Box, café solidaire agenais
- Hang'Art restaurant solidaire et associatif
- Association 4 pattes à Villeneuve sur Lot
- Association ARPA à Boé
- Association Le Creuset
- Association AFDAS

Activités sportives et sociales :

1 personne est en adhésion libre dans une salle de sport à Agen.

Les personnes accompagnées réalisent des sorties en autonomie en fonction de leur vie sociale et de leur budget. Des rencontres collectives autour de moments conviviaux (bowling, restaurants solidaires ou autres, ballades, activités cuisine, pâtisserie, ...) sont également proposées ainsi que des sorties en relation duelle en fonction des besoins et projets de chacun. Un accompagnement très spécifique sur les habiletés sociales est aussi mis en œuvre avec deux personnes porteuses de TSA, notamment avec le GEM L'étoile Bleue d'Agen : deux personnes en bénéficient.

1 personne a participé aux activités créatives de l'AFDAS et est inscrite aux ateliers du Creuset

Soins : Un Partenariat avec le CMP Antonin ARTAUD d'Agen perdure pour deux personnes accompagnées et donne lieu à des rencontres avec l'équipe d'infirmiers, psychologues et médecins psychiatres

Chaque jeune bénéficie d'un suivi avec un médecin traitant et a accès à un accompagnement auprès des spécialistes du secteur Agenais, département et région.

L'ouverture du centre de santé IDP Santé en cœur de ville d'Agen a permis la mise en place d'un nouveau partenariat avec la psychologue du centre. Deux personnes rencontrent celle-ci de façon régulière et suivie.

Le dispositif fonctionne avec une pharmacie agenaise et des infirmiers libéraux pour la préparation et prise de médicaments selon les besoins des usagers. Deux examens de santé ont été réalisés pour deux jeunes par le centre de santé de la CPAM. L'équipe éducative propose à chaque personne accompagnée de pouvoir en bénéficier afin d'évaluer rapidement les besoins en termes de santé pour des jeunes adultes pour qui cet aspect a souvent été délaissé.

Le partenariat avec le Pôle perspectives du CHD de la Candélie initialisé en 2023 s'est renforcé en 2024 avec le co-accompagnement de 3 personnes.

Le partenariat avec l'unité d'hospitalisation Dali au CHD de la Candélie a également perduré pour un accompagnement sur l'année 2024.

L'accompagnement des personnes avec TSA est un axe d'évolution du dispositif APPART+ autour de la mise en œuvre d'une organisation d'accueil et de montée en compétence des pratiques. L'objectif était que les jeunes avec TSA puissent bénéficier d'un accompagnement adapté, dans le cadre d'une colocation en Habitat Partagé, en partenariat avec les auxiliaires de vie d'un Service d'Aide A Domicile. L'accompagnement de 4 jeunes adultes porteurs de TSA depuis le 01/12/2021 (en amendement creton sur l'IME des Rives du lot) dans une villa T4 à Laroque Timbaut s'est poursuivi par l'ouverture d'une seconde villa, sous le même modèle, le 01/12/ 2022 pour 4 autres jeunes

Chaque habitant des villas est accompagné par des professionnels du Dispositif APPART+ et d'un Service d'Aide à Domicile dans son quotidien. En lien avec les familles et les auxiliaires de vie, une animatrice intervient au quotidien dans les maisons, et deux éducateurs spécialisés coordonnent les parcours des jeunes en fonction de leurs besoins et attentes, et assurent le lien avec les partenaires extérieurs autour des projets d'autonomie. Des outils spécifiques de communication sont créés, adaptés au quotidien en fonction des observations et analyses réalisées.

Les professionnels de ce dispositif sont très régulièrement formés afin d'adapter ce suivi spécifique et individualisé. La formation « Etablir un profil sensoriel et perceptif – Bogdaschina » avec Ediformation, animé par Isabelle Dufrenoy, psychologue a été suivie en Mars 2024 par deux professionnelles. Cette formation a permis d'enrichir les compétences des professionnels dans le domaine des évaluations fonctionnelles à partir d'outils spécialisés et spécifiques.

À la suite de cette formation et en accord avec les habitants et leurs familles, un profil sensoriel a pu être réalisé par les deux professionnelles formées. Cela a permis :

- ✓ D'affiner et d'analyser la spécificité et la singularité des profils sensoriels des personnes présentant un TSA
- ✓ D'élaborer un programme d'intervention ajusté au profil sensoriel de chaque locataire présentant un TSA.
- ✓ D'effectuer des achats de matériel spécifiques correspondant à chacun des profils sensoriels des habitants des villas.

Afin de favoriser le « vivre ensemble » et les interactions sociales, des activités sont également proposées au sein des villas ou en extérieur :

- Habiletés domestiques (accompagnement au ménage et rangement de leur chambre et des parties communes, gestion du linge, préparation au repas, ateliers pâtisserie, jardinage et potager ...)
- Activités manuelles et créatives (dessin, poterie, objets de décoration, peinture...)
- Jeux de sociétés
- Atelier détente et relaxation dans une salle d'activité aménagée au sein d'un lieu commun aux deux villas
- Sophrocontes
- Temps sensoriels
- Ping Pong, trottinette, jeu de ballons...
- Séance hebdomadaire de Gymnastique à la salle Levallois de Laroque Timbaut
- Séance hebdomadaire de natation au centre aquatique villeneuvois
- Séance bihebdomadaire d'équitation avec le centre Equestre Hantayo + 1 accompagnement individuel
- Séance hebdomadaire de basket avec un intervenant extérieur
- Séance à la quinzaine de musicothérapie avec une intervenante extérieure
- Sorties de loisirs (mini-golf, Walligator, Monky, VertigoPark, sorite péniche, brasserie, restaurants, bowling, cinéma...)
- Bibliothèque municipale
- Balades et randonnées
- Courses alimentaires, marchés locaux

Insertion professionnelle :

1 jeune a signé un contrat d'accompagnement à temps partiel sur un atelier spécifique à l'ESAT Agnelis en juin 2024. Il s'y rend avec le transport en commun de l'Esat. Il est également en immersion en cuisine collective dans une école primaire de Lafox, 1 fois par semaine.

Deux jeunes sont en immersion une fois par semaine au Foyer de Beljouan à Larroque Timbaut sur la mise du couvert.

Nombre de suivis par le SAVS Jasmin

	2021	2022	2023	2024
Personnes suivies accordées	75	85	85	85
Personnes suivies réalisées	79	85	88	86

Entrées SAVS Jasmin		Sorties SAVS Jasmin	
Nombre	De	Nombre	Vers
5	1 CHD 3 Orientation ESAT 1 Mandataire/MDPH	7 (dont 6 SAVS et 1 APPART)	1 Décès 4 Milieu ordinaire 2 Foyer Hébergement

III - EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Les accompagnements éducatifs et sociaux sont prédominants sur le médical. Néanmoins, nous constatons chaque année une forte augmentation concernant les accompagnements vers les instances médicales, qui suivent étroitement la courbe d'avancée en âge des personnes accompagnées. Le suivi des Personnes Handicapées Vieillissantes représente 27% des situations accompagnées par le SAVS Jasmin au 31/12/2024. Le service répond pleinement à la commande sociale.

Il est également constaté que les nouvelles demandes de suivis s'apparentent de plus en plus à des accompagnements où le projet global de la personne reste à construire, tant sur le plan social que professionnel. De nouvelles demandes d'accompagnements ont été enregistrées avec une prédominance pour des personnes jeunes. La commission d'admission s'est réunie deux fois en 2024.

Le partenariat : Selon les particularités et l'évolution de chaque suivi, un large réseau de partenaires est développé et en constante évolution :

- Des partenaires du secteur médico-social et sanitaire : le service de périnatalité du CHU, le CHD de la Candélie, les Centre Médico-Psychologiques, le SAMSAH, l'hôpital, la clinique, les divers spécialistes, les médecins généralistes, les pharmacies, les kinésithérapeutes, le planning familial, les associations comme AIDES et l'ANPAA, le centre Pierre Fouquet, l'IREPS, Handi Santé...
- Des partenaires sociaux : les bailleurs sociaux et les bailleurs privés, les services de mandataires judiciaires, les services d'aide à domicile, les associations sportives et culturelles...
- Des partenaires en lien avec l'emploi : les professionnels d'ESAT, CAP Emploi, l'ADIPH, des employeurs...
- Des partenaires familiaux : le maintien des liens familiaux est soutenu par le SAVS Jasmin selon les souhaits de la personne.
- Des partenaires en lien avec la parentalité : la PMI, le CAMPS, les IME, les crèches, les écoles, les puéricultrices de secteur, les travailleuses familiales, les familles d'accueil, le juge des affaires familiales et le juge des enfants, les services d'Action Educative en Milieu Ouvert, ...

Axes d'amélioration, d'évolution

L'aménagement du service dans un nouveau local est effectif depuis le 1^{er} septembre 2024. Plus adapté et mieux situé, avec 7 places de stationnements, ce nouveau local amène une meilleure accessibilité pour les personnes accompagnées. Il se situe 7 boulevard de la Liberté dans le centre d'Agen.

Des travaux ont été entrepris afin de rendre ce local fonctionnel à l'accueil des personnes et à la réalisation des entretiens. Les deux Éducateurs Spécialisés du dispositif APPART+ bénéficient également d'un bureau et d'une salle de réunion dans ce contexte de 270 m².

IV-ORGANIGRAMME

Effectifs en ETP

Secteur	Fonction	Équivalent ETP
Direction/Encadrement	Directrice	0.10
Administratif	Secrétariat	0.25
Médical/paramédical	Aide-soignant	0.25
	Psychologue	0.183
Éducatif	Éducateurs spécialisés	5
	Moniteur éducateur	3
	CESF	1

Mouvement des personnels

Les départs du SAVS Jasmin en 2024 :

- 2 démissions d'ES
- 1 licenciement d'une CESF
- 1 démission psychologue (mutualisation avec le CHVS)

Nous avons recruté en 2024 :

- 2 ES
- 1 CESF

Formations 2024

- 8 professionnels pour une formation « Comment pérenniser la bientraitance »
- 2 professionnels pour une formation « Gestion des situations d'agressivité en ESMS et EPSM »
- 3 professionnels pour une formation initiale SST.
- 2 professionnelles formation Bogdaschina (établir des profils sensoriels)

L'analyse de la pratique : Le questionnement éthique anime le quotidien des professionnels qui se trouvent en permanence dans une démarche de réflexion, soutenue par leur implication pérenne dans un travail mensuel d'analyse des pratiques.

V DEMARCHE QUALITE ET Q.V.T.

La Démarche Qualité : pour rappel, elle est commune au CHVS de l'Agenais et au SAVS Jasmin

L'année 2024 a été marquée par l'évaluation externe qui s'est déroulée les 11,12 et 13 juin 2024. En amont sur 2023, 29 professionnels inscrits, 7 personnes accompagnées, des familles ainsi que des mandataires ont activement participé à l'auto-évaluation et au recueil des éléments preuves. La saisie sur le site Synaé a été réalisée en 2024. Les résultats de l'évaluation externe sont les suivants : cotations par chapitres :

Chapitre 1 : les personnes accompagnées : 3,87/4

Chapitre 2 : les professionnels : 3,87/4

Chapitre 3 : l'établissement : 3,86/4

En 2024, il y a eu 12 réunions COPIL, 3 réunions COPIL/CODIR et 6 réunions CODIR.

Outre l'évaluation externe, des travaux et documents ont été travaillés en 2024 :

- Étude des résultats de l'enquête de satisfaction 2023
- Droit à l'image des personnes accueillies en FALC
- Protocole de distribution des traitements
- Procédure de distribution des médicaments
- Procédure circuit du médicament
- Procédure sortie d'hospitalisation de l'usager

Depuis fin 2024, le CHVS entre dans une phase de renouvellement du Projet d'Établissement. Les groupes ont été constitués et travaillent en fonction des thématiques choisies. Ils débuteront leurs travaux en janvier 2025, suivant un calendrier qui leur sera remis.

La Qualité de Vie et des Conditions de Travail

Ce premier cycle a fait l'objet d'une information courant 2022, d'une constitution du Copil et d'un plan d'action intégrant des groupes de travail courant 2023. Le thème choisi par le Copil suite à l'accord associatif du 10/05/2019 était le suivant : Intégrer la parole de chaque salarié dans un processus de travail participatif. Début 2024, après un questionnaire établi par le COPIL et remis aux salariés présents, un plan d'action a été décliné pour chaque service :

- Pour le SAVS Jasmin : Formaliser le processus organisationnel
- Pour le dispositif APPART+ : Mener une réflexion autour de l'organisation des intervenants sur les deux services APPART+ (Habitat diffus et Habitat partagé)

Suite aux rencontres entre professionnels et des retours faits au Copil, les actions mises en œuvre ont été évaluées par le COPIL :

- Pour le SAVS Jasmin : L'équipe éducative du SAVS jasmin s'interroge sur les enjeux de représentation du SAVS Jasmin dans un cadre partenarial notamment celui d'être le « porte-parole » de l'usager dans son quotidien. Pour cela nous avons listé les instances pour lesquelles nous allons évaluer le besoin de la présence de la Direction ou de son représentant et établir des procédures
- Pour le dispositif APPART+ : Repenser les interventions des professionnels dans les villas avec l'appui des cadres. Le contexte est contraint car l'un des deux coordonnateurs a réduit son temps de travail de 30%. Il est difficile d'intégrer un temps aussi faible d'un nouveau prof. dans ce trinôme d'accompagnement (ME, E.S. et Vitalliance) sur les 2 villas.

Début 2025, l'évaluation de ces objectifs seront identifiés comme atteints ou pas par le COPIL. En fonction de ces résultats, les actions seront closes, à poursuivre ou à réinterroger.

VI RAPPORT BUDGETAIRE

Les charges de la section d'exploitation

Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Alloué 2024 : 14 494,61 €

Réalisé 2024 : 15 975,23 €

Déficit 2024 du Groupe 1 : - 1 480,62 €

Commentaires :

Ce groupe est contenu au regard du compte petit matériel qui fait apparaître un total de dépense exceptionnel uniquement due à l'aménagement des nouveaux locaux du 7 Bd de la Liberté.

Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel

Alloué 2024 : 489 053,00 €

Réalisé 2024 : 443 055,71 €

Excédent 2024 du Groupe 2 : 45 997,29 €

Commentaires : Des économies à plusieurs facteurs : Suite à des départs de plusieurs CDI (2 démissions et un licenciement), leurs remplacements tardifs car les candidats se font rare dans notre secteur ont été recrutés avec

un GVT moindre et ont donc contribué à réaliser des économies. Le non remplacement de la psychologue en arrêt maternité.

Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure

Alloué 2024 : 51 741,00 €

Réalisé 2024 : 93 058,03 €

Déficit 2023 du Groupe 3 : - 41 317,03 €

Commentaires :

Le doublement des loyers sur la période Février à Août ainsi que le coût des travaux pour un montant de 18 279,59 euros explique le déficit de ce groupe. Il sera déficitaire à l'avenir si les loyers ne sont pas réévalués car il manque 7 124 euros/an sur cette ligne budgétaire. Nous sommes passés de 857 euros à 1 650 euros/mois.

Les produits de la section d'exploitation

Groupe 1 : Produits de la tarification et assimilés

Alloué 2024 : 509 546,61 €

Réalisé 2024 : 510 671,61 €

Excédent 2024 du groupe 1 : 1 125 €

Commentaires :

L'écart s'explique par une erreur de reprise de résultat.

Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation

Alloué 2024 : 1 411,00 €

Réalisé 2024 : 1 411,46 €

Excédent 2024 du groupe 2 : 0.46 €

Commentaires : Rien à signaler.

Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables

Alloué 2024 : 44 331,00 €

Réalisé 2024 : 79 170,80 €

Excédent 2023 du Groupe 3 : 34 389,80 euros

Commentaires :

Refus de provisions par le financeur suite aux propositions de l'établissement soit les reprises suivantes :

- Provision pour retraite : 33 018,67 euros
- Provision pour travaux : 39 786,99 euros

Résultat réalisé 2024 : 39 164,90

Affectation : Cet excédent est affecté à la réserve de compensation des retraites pour 23 000 euros et pour formation d'un montant de 16 164,90 euros.

VII - CONCLUSION

L'année 2024 aura été une année de renouveau pour les équipes, avec l'arrivée de trois professionnels au sein du plateau technique, et le déménagement du service dans de nouveaux locaux plus accessibles et plus spacieux. Les nouveaux repères ont vite été pris et une nouvelle dynamique d'équipe vient enrichir l'engagement de chacun dans les accompagnements.

Les accompagnements des situations de parentalité sont toujours en hausse, ce qui nécessite de poursuivre la formation des professionnels dans ce domaine, d'autant que l'équipe s'est reconstruite.

Le nombre de personnes accompagnées vieillissantes augmente à nouveau cette année, avec le constat d'un décès d'une dame à l'âge de 76 ans. Au 31/12/2024, 35 % des personnes accompagnées ont plus de 50 ans. Les projections au 31/12/2029 sont de 53 %, et de 63 % au 31/12/2034. Il est donc nécessaire de projeter une montée en compétence des professionnels dans ce domaine avec un apport de formation sur les Accompagnements spécifiques aux PHV (maintien de l'autonomie au domicile)

Le fonctionnement dans les habitats partagés du dispositif APPART+, a été mis à mal durant cette année 2024, comme noté dans le précédent rapport d'activité, avec l'apparition de difficultés relatives au manque de permanence de l'encadrement par les auxiliaires de vie, entraînant un flux important et régulier de nouveaux professionnels du SAAD.

À cela est venu s'ajouter tout au long de l'année 2024, un taux d'absentéisme croissant des Auxiliaires de vie, venant nuire au bon fonctionnement des présences quotidiennes et nécessitant une réorganisation incessante des emplois du temps des coordonnateurs et de l'animatrice afin de compenser les absences.

En décembre 2024, un mouvement de grève des Auxiliaires de vie, lié à des revendications salariés/Employeurs SAAD aura raison de l'équilibre et de la sérénité dans la vie quotidienne des colocataires.

La fin d'année 2024 a ainsi été impactée par ce conflit ouvert entre les salariées du SAAD et leur employeur entraînant un arrêt volontaire des accompagnements des jeunes par les auxiliaires de vie dans les activités extérieures aux villas.

Sandrine CLEMENT,
Directrice

Foyer La Couronne

FOYER LA COURONNE

I – Présentation de l'établissement

Le Foyer de vie la Couronne est un établissement qui a été créé en 1974. Il est un lieu de résidence et un lieu d'accueil de jour, modulable et temporaire proposant 52 places dédiées à l'accompagnement des personnes adultes en situation de handicap intellectuel comprenant :

- 35 places d'hébergement permanent
- 10 places d'accueil de jour
- 5 places d'accueil modulable
- 2 places d'accueil temporaire séquentiel /d'urgence

Le renouvellement d'agrément en date du 12 janvier 2017 prévoit une adaptation des modalités de solution de places, correspondant aux souhaits de la population accueillie.

Les activités proposées au foyer de vie ont pour ambition de répondre aux objectifs fixés dans le projet d'accompagnement de la personne, co-construit avec elle encouragée à exprimer ses choix.

L'autodétermination est l'axe fort de l'accompagnement des personnes en inscrivant leur pouvoir d'agir comme axe prioritaire de la construction du projet de vie.

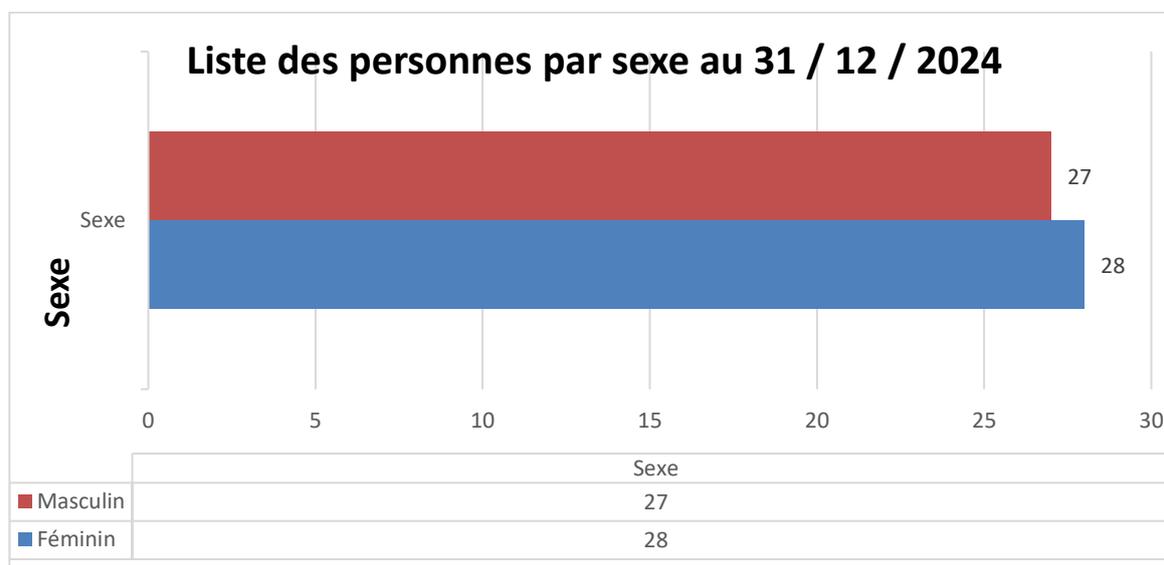
L'accompagnement par les professionnels a pour objectif de promouvoir le développement des compétences, le maintien des acquis, l'expression des potentialités, cela en fonction des centres d'intérêt, des possibilités et des limites de chaque personne accueillie.

L'équipe pluridisciplinaire est facilitatrice de la participation des personnes à s'investir dans la cité par l'inscription dans les projets inclusifs, à exercer leur pouvoir d'agir, à favoriser la pair-aidance, à accéder aux soins, à vivre dans un environnement favorisant la participation aux activités sportives, culturelles et sociales.

Le foyer de vie est soumis à l'obligation d'évaluation externe qui concourt à renouveler l'autorisation de fonctionnement. Cette dernière a été réalisée en 2024.

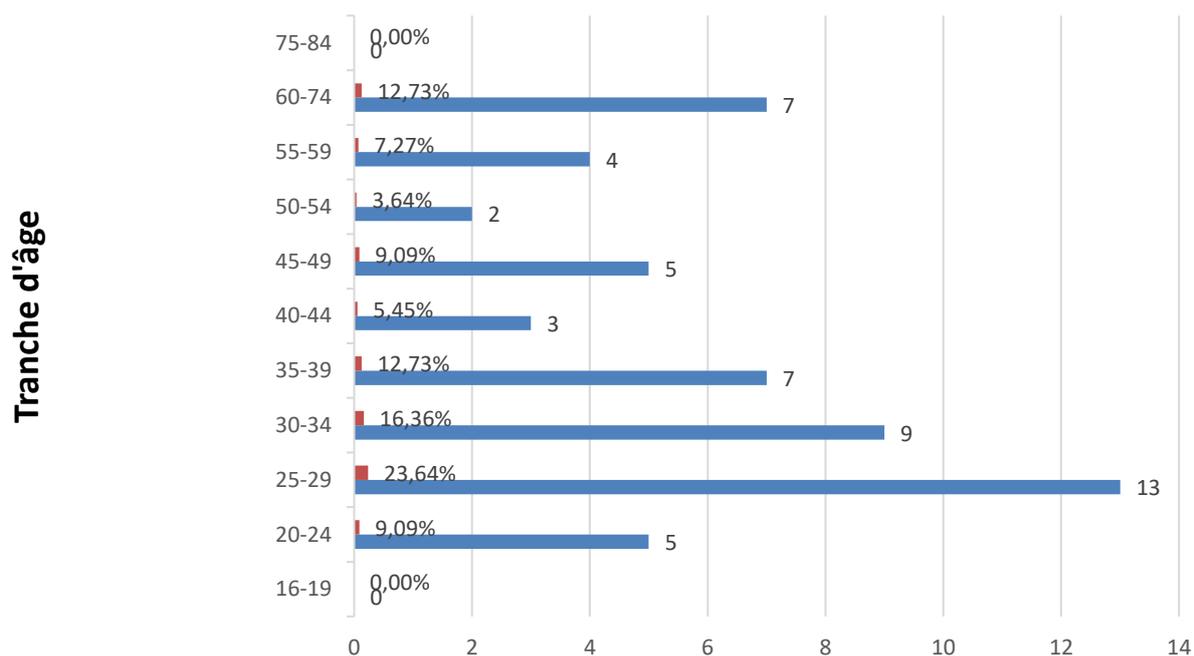
II – Personnes accueillies

Répartition par sexe



Répartition par tranche d'âge

Liste des personnes par tranche d'âge au 31/12/2024



	16-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-74	75-84
■ % de personnes accueillies	0,00%	9,09%	23,64%	16,36%	12,73%	5,45%	9,09%	3,64%	7,27%	12,73%	0,00%
■ nombre de personnes accueillies	0	5	13	9	7	3	5	2	4	7	0

Nombre et % de résidents

Commune d'origine

Les Résidents sont majoritairement originaires du Lot et Garonne, 11 personnes sont originaires d'autres départements : Gironde, Charentes Maritimes, Val d'Oise, Gers, et Seine et Marne.

Mouvements : Nombre d'entrées et origine de la demande / Nombre de sorties et orientation

Service	Hébergement	Accueil de Jour	TOTAL
AU 01/01/24	42	14	56
Entrées	2	0	2
Sorties	2	1	3
AU 31/12/24	42	13	55

III – Évolution de l'activité

Nombre de journées

MOIS	Hébergement								AJ				PJ + PJM + AJ			
	PJ				PJM				BP	NB AJ RÉALISÉ	ECART	ECART CUMULE	TOTAL BP	TOTAL RÉALISÉ	ÉCART TOTAL	ÉCART TOTAL CUMULÉ
	BP	NB PJ RÉALISÉ	ECART	ECART CUMULE	BP	NB PJM RÉALISÉ	ECART	ECART CUMULE								
JANVIER	1259	1259	0	0	58	58	0	0	231	231	0	0	1548	1548	0	0
FÉVRIER	1217	1176	-41	-41	10	11	1	1	201	219	18	18	1428	1406	-22	-22
MARS	1286	1259	-27	-68	28	26	-2	-1	251	215	-36	-18	1565	1500	-65	-87
AVRIL	1222	1239	17	-51	49	32	-17	-18	250	194	-56	-74	1521	1465	-56	-143
MAI	1250	1229	-21	-72	61	90	29	11	202	161	-41	-115	1513	1480	-33	-176
JUIN	1256	1249	-7	-79	17	18	1	12	244	168	-76	-191	1517	1435	-82	-258
JUILLET	1191	1159	-32	-111	107	144	37	49	179	190	11	-180	1477	1493	16	-242
AOÛT	1015	1084	69	-42	289	228	-61	-12	189	142	-47	-227	1493	1454	-39	-281
SEPTEMBRE	1236	1234	-2	-44	37	40	3	-9	215	206	-9	-236	1488	1480	-8	-289
OCTOBRE	1284	1278	-6	-50	35	33	-2	-11	201	237	36	-200	1520	1548	28	-261
NOVEMBRE	1227	1182	-45	-95	41	74	33	22	210	193	-17	-217	1478	1449	-29	-290
DÉCEMBRE	1126	1065	-61	-156	191	243	52	74	161	157	-4	-221	1478	1465	-13	-303
TOTAL	14 569	14 413	-156		923	997	74		2 534	2 313	-221		18 026	17 723	-303	
Demandé	14 569				923				2 534				18 026			
	15 492															

L'activité négative en accueil de jour de 221 jours est liée aux absences pour maladie ou convenances personnelles des personnes accueillies pour 183 journées.

Le départ d'un résident en Maison d'Accueil Spécialisée en février 2024 a permis le transfert d'une personne de l'accueil de jour en hébergement ; toutefois l'admission d'une nouvelle personne en accueil de jour a été réalisée seulement en novembre de cette même année. L'accueil de jour, souvent en temps partiel, répond exclusivement au projet des personnes résidant dans un secteur géographique proche de l'établissement et nécessite une implication importante des familles et/ou proches dans le projet de vie de l'adulte en situation de handicap, au quotidien.

L'activité sur l'hébergement a été impactée de 82 jours, suite à un départ et un décès.

Également, des stagiaires sont accueillis tout au long de l'année et l'activité générée par ces accueils n'est pas valorisée, en cela non financées.

Projets développés et partenariats

- **Projet culturels** : en partenariat avec la mairie de Boé, chaque année les personnes accompagnées participent au Salon des arts créatifs en créant des œuvres et exposant, au Salon de la lecture, aux 47h chrono de jeux, aux manifestations citoyennes telles que les cérémonies de commémoration.
Durant l'été, les sorties de découvertes sur les marchés gourmands locaux sont aussi des moments de découverte, de convivialité et de partage autant que les soirées et manifestations à thèmes en période estivale.
- **Projets inclusifs, solidaires et écoresponsables** : en partenariat avec les bouchons d'amour, l'AFDAS et le Hang 'art, des personnes mènent un projet éthique, solidaire et écoresponsable.
Le tri sélectif est activement mené par l'ensemble des personnes au sein de l'établissement. L'atelier technique réalise exclusivement des chefs d'œuvres à partir de matériaux recyclés.
- **Projet médiation animale et l'inclusion inversée** : partenariats avec la SPA et Chevalons ensemble. La ferme a accueilli les premiers animaux en septembre 2024. Le projet tend à se développer afin d'accueillir des visiteurs qui pourront découvrir la vie au foyer au travers de la rencontre avec les personnes, par le moyen de l'animal médiateur de relations et d'interactions.

- Projets sportifs : Défi voile à la Rochelle, sorties en randonnées, championnats de France de tir à l'arc en partenariat avec la CDSA47, le championnat régional de basket, le championnat régional de football, le sport comme vecteur d'inclusion la gym volontaire, les sorties à la piscine, la pétanque, ou encore le « Sarbathlon » qui est un duo sportif organisé le temps d'une journée en partenariat avec la CDSA47.
- Projet inclusifs et de partage d'expérience : Le DUODAY crée chaque année davantage d'enthousiasme des personnes à y participer procurant un fort sentiment d'émulation chez les participant et contribuer à la mise en relation avec de nouveaux partenaires favorisant de nouveau projets inclusifs. En 2024, 18 duos ont été réalisés : 16 duo en extérieur et 2 duos avec des professionnels au sein du foyer. Également, l'établissement maintien son engagement avec l'ESAT Agnelis par l'accompagnement d'une travailleuse intervenant 35h/semaine sur des missions d'entretien des locaux, mais également en renouvelant sa confiance pour l'externalisation du traitement du linge et de l'entretien des espaces verts.
- Pair aideance : l'aideance, l'entraide, la solidarité et la pair-aideance sont des actions encouragées et par les personnes accueillies au foyer.
- Projet artistiques d'expression, de réalisation, création, dépassement de soi :
 - en partenariat avec le groupe de musiciens AA, les 5 artistes musiciens ont participé à la soirée DUODAY mais également au spectacle musical organisé au Florida au profit des Restos du cœur « Les Rockeurs ont du cœur »
 - En partenariat avec l'association Clown en Route, un groupe de personne participe à des journées d'intégration en établissement scolaire mais également à des ateliers d'expression artistique et corporelle.
 - Cette année encore les personnes investies dans les ateliers techniques de création ont participé à la préparation et à la décoration de l'Espace culturel François MITTERAND à l'occasion de la fête de l'ALGEEI lors de son assemblée générale.

Axes d'amélioration, évolutions

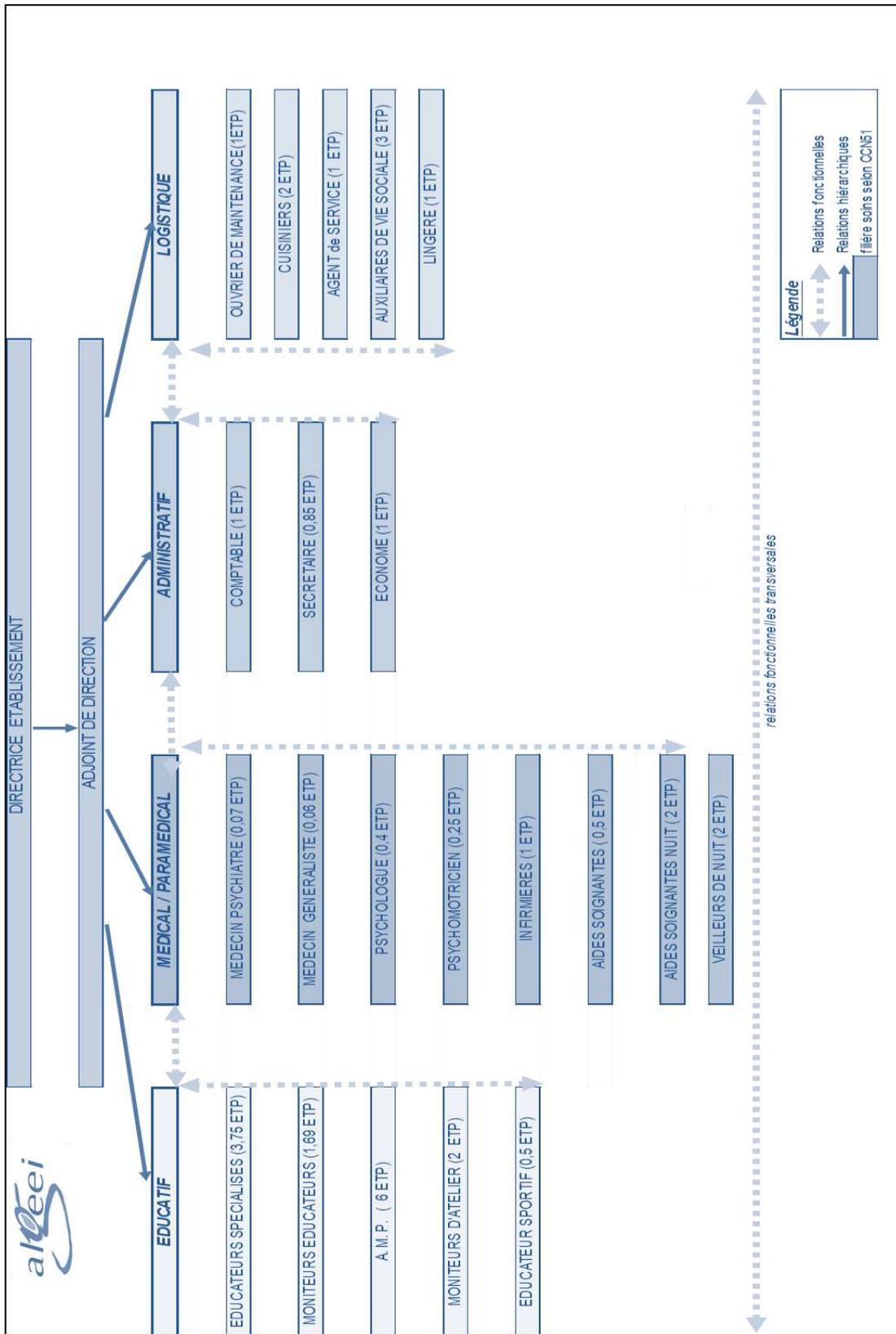
En 2024, le projet d'accueil des animaux a suivi son cours avec la finalisation de l'aménagement de l'environnement et la construction du portail coulissant, le tout intégralement réalisé par les personnes accueillies.

Cette année a été marquée par une nouvelle dynamique en démarche qualité, ainsi que par l'évaluation externe qui a eu lieu durant le 3^{ème} trimestre 2024.

Sur le plan des ressources humaines, des mouvements du personnel ont été l'occasion de repenser certains postes, répondant davantage aux évolutions des accompagnements avec la volonté d'accompagner la transformation de l'offre des prestations proposées.

Durant l'année 2024, deux nouvelles personnes ont bénéficié d'une notification MDPH portant modification d'orientation vers un FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) et une MAS (Maison d'Accueil Spécialisé), ce qui porte au nombre de 3 les personnes ne relevant plus d'un accompagnement au foyer de vie, EANM.

IV – Organigramme 2024



Effectifs ETP

	ETP	Catégorie	C-M-E	H-F
1	0,75	26,25	Maîtrise	Femme
2	1	35	Employé	Femme
3	1	35	Maîtrise	Femme
4	1	35	Employé	Femme
5	1	35	Employé	Femme
6	1	35	Employé	Femme
7	1	35	Employé	Femme
8	0,5	17,5	Employé	Femme
9	1	35	Employé	Femme
10	1	35	Employé	Femme
11	0,5	17,5	Employé	Femme
12	0,25	8,75	Employé	Femme
13	1	35	Employé	Femme
14	1	35	Employé	Femme
15	1	35	Employé	Femme
16	0,685	23,98	Maîtrise	Femme
17	1	35	Employé	Femme
18	1	35	Employé	Femme
19	1	35	Employé	Femme
20	1	35	Cadre	Femme
21	1	35	Cadre	Femme
22	1	35	Employé	Femme
23	0,75	26,25	Employé	Femme
24	1	35	Employé	Femme
25	1	35	Employé	Femme
26	0,4	14	Employé	Femme
27	1	35	Employé	Femme
28	1	35	Maîtrise	Homme
29	1	35	Employé	Homme
30	1	35	Employé	Homme
31	1	35	Employé	Homme
32	1	35	Employé	Homme
33	1	35	Maîtrise	Homme
34	0,06	2,1	Employé	Homme
35	1	35	Cadre	Homme
36	1	35	Employé	Homme
36	31,9			26 F et 10 H
salariés	ETP		8 temps partiels = 3,895	

- Prévention et risques de maltraitance
- Diplôme Universitaire en Santé Mentale
- Diplôme Universitaire Autisme
- Formation à la sophrologie
- Séminaire transition inclusive
- Approfondissement connaissance des publics
- Autodétermination (colloque Epop) : 3 professionnels et 2 personnes accompagnées
- 2 contrats d'apprentissage en formation Accompagnant Educatif et Social

V- Démarche qualité

Une nouvelle dynamique participative a été amorcée dès le 1^{er} trimestre 2024, en proposant aux personnes accompagnées d'intégrer le Comité de PILOtage qualité (COPIL). 3 personnes accompagnées ont fait le choix de participer à la réflexion sur la construction des « outils » et méthodes de travail au service des personnes.

Le départ du Référent qualité et QVCT a amené à missionner deux nouvelles référentes : une référent qualité et une référente Qualité de Vie et des Conditions de Travail dès le mois de mai 2024. La QVCT suit son plan sur la deuxième année, le thème de travail portant sur les méthodes et outils de communication.

L'évaluation externe programmée fin 2024 et l'analyse du questionnaire de satisfaction ont permis de fixer les axes prioritaires du PACQ (Plan d'Action Continue de la Qualité) qui ont porté sur :

- La réécriture du projet d'établissement avec la participation des résidents
- La réalisation, par les personnes accompagnées, du livret d'accueil
- L'actualisation du règlement de fonctionnement
- L'actualisation de la procédure du circuit du médicament ARCHIMED
- La création du comité de réflexion éthique
- La définition et la mise en œuvre des « Référents bientraitance » personnels et personnes accompagnées
- La création du carnet de l'Élu au Conseil de la Vie Sociale (CVS)
- La procédure de suivi et du traitement des doléances, évènements indésirables, satisfactions des personnes
- Les procédures d'accès au dossier médical, d'élaboration des projets d'activité, d'admission.

VI – Rapport budgétaire

Analyse par groupe

GROUPE 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :

Des dépenses importantes ont été réalisées à cause de différentes augmentations du coût général des énergies, +27.78%. Nous avons réalisé des économies importantes au niveau des frais de télécommunications avec la mise en œuvre de nouveaux outils, - 3 969.83€, soit -51.39%. Nous avons aussi réduit les dépenses générales de fournitures et produits d'entretien, -6 412.11€, soit -17.13%.

Cette année nous avons fait des dépenses à caractère médicale avec des prestations de téléconsultations psychiatrique pour compenser un poste interne non pourvu, pour 14 880.00€. Nous relevons une augmentation des frais de missions et réceptions de +2 405.65€, des prestations de blanchisserie, +3 538.00€. Nous pouvons également noter des charges importantes liées à la mise à disposition du nouveau logiciel RH NOVRH qui n'ont pas été budgétisées en 2024 pour 6 705.61€.

GROUPE 2 : Dépenses afférentes au personnel.

Nous réalisons un fort déficit de -212 229.52 €, qui s'explique principalement par :

- Différentes indemnités de départ à la retraite pour environ 50 000.00€.
- Charges salariales de différents contrats aidés pour environ 100 000.00€.
- Prestation extérieure de ménage pour 10 670.55€.
- Frais de mise en place d'un abonnement à la plateforme de recrutement HUBLO, 1 508.10€
- Charges de formations non remboursées 15 330.46 €

Le déficit global du Groupe 2, s'explique par le budget alloué qui ne permet pas de couvrir les dépenses. Le coût des départs en retraites et licenciements a généré des charges importantes pour environ 50 000.00€. La quasi-totalité des postes sont pourvus en 2024, ce qui explique une partie de ce fort déficit. De plus les différents contrats aidés (contrats de professionnalisation, et contrats d'apprentissages) entraînent des charges notables, environ 100 000.00€. Enfin la politique de formation de l'établissement engendre de grosses dépenses qui ne sont pas financées pour 15 330.46€.

GROUPE 3 : Dépenses afférentes à la structure.

- La location des locaux représente 68 % du budget global du Groupe 3 avec 477 283.67 €, qui a fait l'objet d'une augmentation de 3.5%. Cela réduit considérablement les possibilités de dépenses incontournables de fonctionnement de l'établissement.
- Les entretiens, réparations et maintenances représentent une charge supplémentaire de 25 111.88 €. Le budget prévisionnel ne pouvait pas couvrir toutes les dépenses obligatoires de 2024, comme les différents contrats de maintenances et locations, informatiques (logiciels, wifi, PABX) pour 12 384.98€, cuisine et lingerie 5 014.80€, parc et jardin 6 120.00€, différents matériels et équipements (ascenseurs, pompes de relevage, baignoire Balnéothérapie) pour 9 057.44€ ainsi que pour les bâtiments (prestation P2, SSI, vérifications extincteurs et BAES) pour 20 344.73€. À cela, s'ajoute différents entretiens et réparations pour 13 570.09€ (pose de filtres suite à un problème de légionnelle 8 128.68€, une expertise suite à un dégât des eaux 2 220.00€, ainsi qu'un audit externe pour 6 720.00€ et un film de présentation de l'établissement pour 3 952.88€.

Provisions et résultat

Le résultat comptable avant affectation est de -387 448,70 €.

Le résultat administratif est donc de -387 448.70 €.

VII - Conclusion

Cette année a été marquée par l'inscription des personnes dans la vie citoyenne ainsi que dans la vie de l'établissement notamment au moyen du CVS et du COPIL Qualité.

L'évaluation externe à laquelle ont participé activement les personnes accompagnées et les professionnels au travers de l'accueil des évaluatrices et durant toutes les réunions pendant les 2 journées a été une aventure stressante mais satisfaisante pour les participants. L'intégralité des critères impératifs a été atteinte.

L'accueil des premiers animaux de la ferme, deux alpagas nommés Nelson et Leonardo a été le résultat de plus de deux années de travail de préparation, de formation, de sensibilisation et d'immersion en ferme pour les personnes accueillies.

Au travers de cette nouvelle aventure animalière, les personnes accompagnées souhaitent accueillir toutes les personnes curieuses de rencontres et de partage.

**Virginie PENNETIER,
Directrice**

Foyers La Ferrette

FOYERS LA FERRETTE

PRESENTATION GLOBALE DE L'ETABLISSEMENT

Le Foyer « La Ferrette », situé à Castillonnès, est un lieu d'accueil dédié aux adultes en situation de handicap présentant une déficience intellectuelle. Notre mission principale consiste à soutenir leur épanouissement, à renforcer leurs compétences en matière d'autonomie et à favoriser leur inclusion sociale. Cela se concrétise par un accompagnement éducatif et thérapeutique personnalisé, élaboré dans le cadre d'un projet personnalisé. Nous nous engageons à donner à chaque résident un rôle actif et décisionnaire dans sa propre vie institutionnelle, à travers les activités quotidiennes, les moments d'échange et les espaces de parole.

Les Foyers dépendent de l'ALGEEI 47 (Association Laïque de Gestion des Établissements d'Éducation et d'Insertion). Sa création découle d'une évaluation des besoins en matière de handicap dans le département du Lot-et-Garonne, réalisée dans le cadre du schéma départemental. Les foyers sont logés au sein d'un même bâtiment, dont la Ligue de l'Enseignement de Lot-et-Garonne en est le propriétaire.

▸ **Le Foyer de vie (E.A.N.M)**, créé par arrêté du 3 février 2000 par autorisation du Président du Conseil Général du Lot-et-Garonne, accueillait 51 personnes à son ouverture, puis à ce jour 55 personnes (dont une place d'accueil temporaire). L'ouverture au public s'est faite le 9 juillet 2001. Le foyer accompagne des personnes adultes présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère, avec ou sans troubles associés.

Le foyer de vie se décline en 4 unités qui proposent un accompagnement adapté au degré d'autonomie de la personne :

→ ***La villa de semi-autonomie*** ouverte en 2010 : conformément au projet initial, la villa accueille quatre personnes présentant de réelles potentialités dans le domaine de l'autonomie quotidienne. Ceci, dans un pavillon indépendant à proximité du bâtiment principal, permettant aux personnes de consolider leurs capacités spécifiques.

→ ***Le groupe Soprano*** : propose une accentuation des repères par des activités le matin et l'après-midi.

→ ***Le groupe De Vinci*** : s'adapte au rythme de vie de la personne avec un renforcement de tous les repères institutionnels et un accompagnement accru des gestes de la vie quotidienne.

→ ***Le patio*** également créé en 2010. Cette unité accueille 7 personnes en situation de perte d'autonomie ou présentant un rythme de vie différent du fonctionnement du foyer de vie « classique ».

L'ensemble de la logistique, des lieux de vie, de repas et de loisirs sont pensés ainsi que l'encadrement, le contenu et les repères d'activité. Le rythme proposé tient compte des attentes de la personne favorisant ainsi un apaisement des tensions liées aux contraintes collectives.

Afin d'éviter les effets de cloisonnement, des passerelles sont mises en place entre les différents groupes ainsi qu'avec le Foyer d'Accueil Médicalisé dès que les activités le permettent.

▸ **Le Foyer d'Accueil Médicalisé (E.A.M)** a été créé par arrêté conjoint du 11 février 2002 du Président du Conseil Général du Lot-et-Garonne et du Préfet du Lot-et-Garonne pour accueillir 10 personnes adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme. Il a été ouvert au public le 15 octobre 2002 et accompagne désormais 12 personnes. L'accompagnement est basé sur une méthodologie de travail conforme aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (ANESM/HAS).

L'équipe pluridisciplinaire est spécialement formée et qualifiée pour répondre aux besoins spécifiques de chaque personne, afin de favoriser la communication, l'autonomie, le bien-être et la qualité de vie des personnes.

LE FOYER DE VIE

I- LES PERSONNES ACCUEILLIES

Le foyer de vie accueille des personnes présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère, avec ou sans troubles associés, conformément à son agrément. Les résidents accueillis ne nécessitent pas de suivi médical constant en théorie, mais ne sont pas ou plus en capacité de travailler en milieu ordinaire ou même dans un environnement protégé.

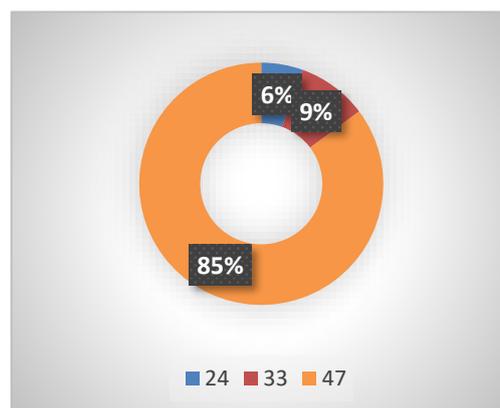
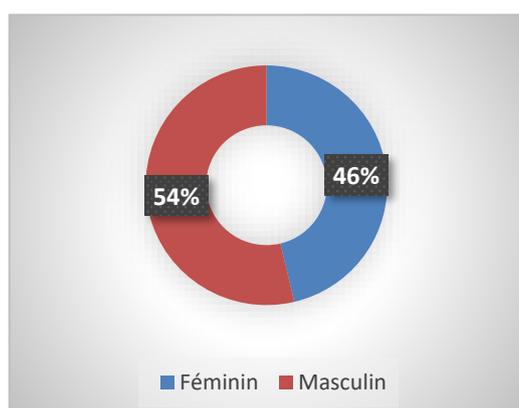
L'admission est conditionnée à un avis favorable de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), exprimé par une notification d'orientation vers un foyer de vie (ou foyer occupationnel).

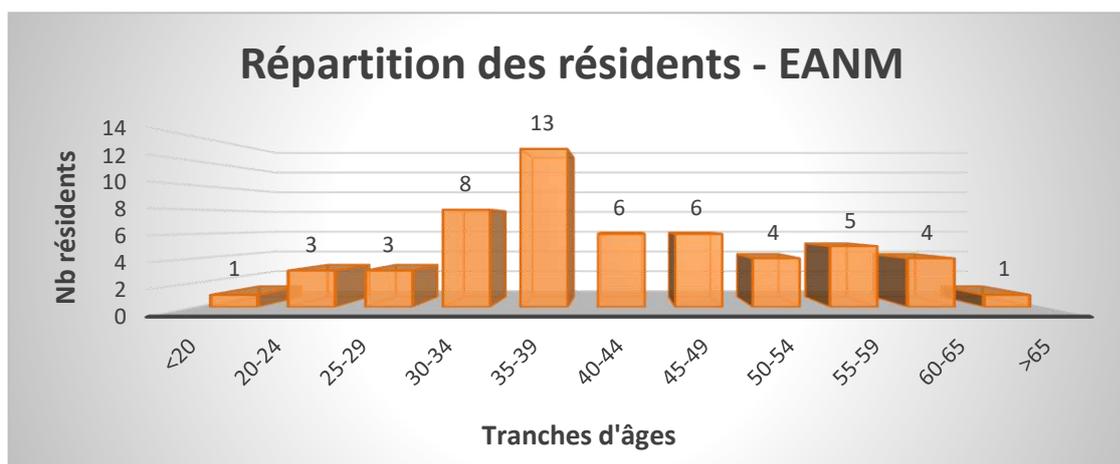
Le concept de déficience intellectuelle englobe en réalité une multitude de situations, caractérisées par des compétences variables dans différents domaines : rapport à l'espace et au temps, faiblesse ou absence des acquis scolaires de base, difficultés de compréhension et d'expression, capacité d'élaboration limitée... Il est important de noter que la plupart des personnes accompagnées présentent également des troubles psychiatriques associés. De plus, un quart d'entre elles sont également confrontées à un handicap physique associé.

Données statistiques au 31/12/2024

SEXE	
Féminin	25
Masculin	29

DEPARTEMENT D'ORIGINE	
24	3
33	5
47	46





Moyenne d'âge : 41,9 ans

Type d'accompagnement et durée moyenne de prise en charge :

La durée d'accompagnement dépend des besoins objectifs de la personne et de ses attentes. Elle peut démarrer à la majorité et ne connaît pas de limites supérieures, mis à part le choix ou l'exigence d'autres modalités d'accompagnement. De manière générale le turn-over est faible, ce qui implique un niveau d'attente à l'entrée qui peut être conséquent. La place d'accueil temporaire permet cependant de préparer d'éventuelles admissions et de ne pas laisser sans solutions (même s'il s'agit de solutions ponctuelles) les personnes pour lesquelles l'urgence sociale est forte.

La chambre d'accueil temporaire a hébergé jusqu'à fin mai, une résidente en hébergement permanent dont la chambre était en travaux pour remise aux normes « PMR ». Les travaux dont le maître d'ouvrage est le propriétaire, ont pris énormément de retard. En accord avec le CD47, l'accueil temporaire s'est effectué en journée sans hébergement, ce qui a réduit l'activité du fait de la contrainte des transports quotidiens.

Compte-tenu des exigences légales, mais aussi de l'extrême hétérogénéité des personnes accueillies, l'individualisation de la prise en charge est un point central de la proposition d'accompagnement. Ce suivi individuel est construit avec le résident et sa famille, à partir des attentes, mais aussi à partir de l'évaluation des besoins réalisée en équipe pluridisciplinaire. La dimension de lieu de vie est centrale et permet d'impliquer pleinement la personne. Comme nous l'avons vu dès l'introduction, notre ambition est de rendre le résident acteur et auteur de sa vie institutionnelle, ce qui préfigure la capacité d'inclusion sociale. Ceci passe par la prise en considération et, dans la mesure du possible, par la parole de la personne. En l'absence de capacités d'expression verbale, d'autres stratégies d'expression sont proposées pour ne pas rompre cet axe de travail fondamental.

Entrées et sorties de l'année :

- Une sortie (par décès d'une personne).
- Une sortie (arrêt de la prise en charge).
- Admission d'un jeune homme de 19 ans issu d'un IME du 47.
- Admission d'un jeune homme de 20 ans issu d'un IME du 47.

II- EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Nombre de journées :

L'activité initialement budgétée était de 19 601 journées et nous avons réalisé 19 626 journées, soit une légère sur-activité de 25 journées.

Projets développés :

- **Les activités physiques et sportives :** Le foyer a maintenu une bonne dynamique dans ce domaine grâce à une variété d'activités physiques, notamment les activités sportives proposées par l'éducateur sportif. Le bowling, la gymnastique et la danse en club sont très appréciées des résidents. Ces activités physiques sont complétées par la participation au Sport adapté. Le sport/santé est un des axes du projet d'établissement puisqu'il contribue à la prévention des effets du vieillissement chez les personnes ainsi qu'à la prévention de l'obésité.

- **Les fêtes institutionnelles :** Les fêtes institutionnelles ont rythmé l'année, créant des moments de convivialité. De la galette des rois aux fêtes de fin d'année, chaque occasion a été célébrée avec enthousiasme avec parfois l'invitation d'autres établissements ou des familles des résidents.

- **Les séjours organisés par le foyer :** trois séjours ont été organisés par le foyer un dans le département de la Vienne, un en Dordogne et un dans le Cantal, offrant aux résidents l'opportunité de découvrir de nouveaux lieux en rompant avec la routine institutionnelle. Ces séjours sont toujours très plébiscités par les résidents.

- **La participation à la vie sociale et culturelle du village et alentours :** Les résidents sont toujours impliqués dans la distribution des programmes du cinéma associatif local. Ils participent régulièrement aux événements locaux, tels que les concerts, les marchés, les lotos... Ils participent également aux spectacles de fin d'année des associations de danse et de chant où leurs représentations sont toujours très applaudies.

- **Le projet collaboratif avec l'école élémentaire :** Un projet avec l'école élémentaire de Villeréal a débuté à la rentrée scolaire de 2024 favorisant des échanges entre les résidents et les jeunes élèves autour d'un projet commun.

- **La participation au DuoDay :** Huit résidents ont eu l'opportunité de participer au DuoDay, une journée dédiée à la découverte du monde professionnel en partenariat avec des entreprises locales. Face à l'enthousiasme des duos, l'expérience se renouvellera en 2025.

Partenariats avec le Foyer de vie et le FAM :

En règle générale, de nombreux partenariats sont mis en œuvre dans le canton, mais aussi au sein du département limitrophe, notre établissement étant situé sur la « frontière » avec la Dordogne. Ces partenariats permettent de proposer des activités hors institution aux usagers (clubs équestres, piscine, vie associative, sport adapté, vie culturelle, loisirs...), dans ce cas, les partenariats sont systématiquement formalisés par le biais d'une convention.

Les partenariats peuvent également permettre d'étendre ou de relayer notre accompagnement : centres de soins psychiatriques ou somatiques, autres institutions médico-sociales, Centre de Ressource Autisme, HandiSanté 47, Le Planning Familial, John Bost... Les partenariats permettent aussi de recevoir ou de dispenser des formations : écoles de travailleurs sociaux... Il s'agit donc d'ouvertures et d'enrichissements fondamentaux pour l'équilibre des usagers et de l'institution. L'accueil de stagiaires en formation s'est maintenu tout au long de l'année.

Clownenroute est toujours très investi par les résidents et les équipes. Le partenariat avec le cinéma associatif du village se poursuit.

Des « échanges » entre des résidents du Foyer de vie de Monségur (33) et des résidents du Patio se sont poursuivis. Cette expérience est toujours aussi positive et pourra être prolongée à la demande des résidents.

Les partenariats avec des professionnels libéraux dans les locaux du foyer :

- Une orthophoniste intervient au foyer 3h/semaine
- Un kinésithérapeute intervient au foyer 2 matinées/semaine
- Une IDE intervient lorsque cela est nécessaire pour les soins pendant les week-ends
- Un pédicure intervient régulièrement sur site
- Une ostéopathe intervient une fois par quinzaine
- Un médecin généraliste intervient 1 fois par semaine en fonction des besoins.

Démarche qualité :

En 2024, la démarche qualité s'est articulée autour de deux points :

- la mise à jour des procédures et des formulaires dans l'optique de l'évaluation externe prévue au deuxième semestre 2025.
- le travail de réflexion autour de la mise en place de groupe de travail pour l'écriture du projet d'établissement.

10 réunions CODIR et 10 réunions COPIL ont eu lieu. Certaines procédures ont dû être créées ou mises à jour pour le Foyer de vie et pour le FAM, notamment la procédure de distribution de médicaments, la procédure sur la gestion des crises, la procédure et le formulaire d'admission.

L'analyse des résultats de l'enquête de satisfaction menée en 2023 a été faite.

En novembre 2024, la référente qualité a quitté ses fonctions. Un membre du COPIL qualité s'est proposée pour assurer la continuité de la démarche.

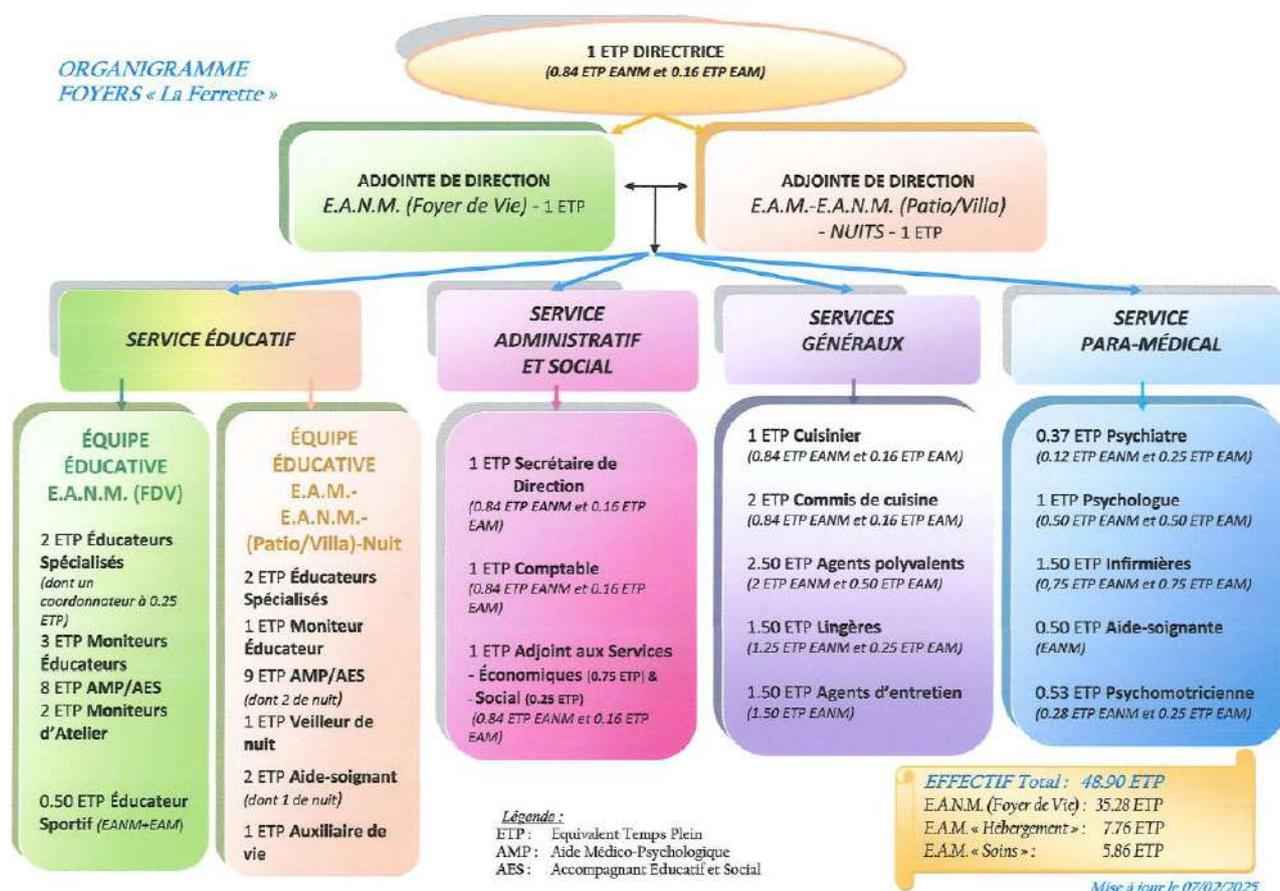
Démarche qualité de vie et conditions de travail :

La démarche QVCT est pilotée au foyer par un COPIL QVCT composé de :

- 1 référente QVCT (Monitrice-éducatrice),
- 1 personnel éducatif,
- 1 personnel administratif,
- 2 adjointes de direction,
- la directrice.

Selon la méthodologie associative, le travail autour de la thématique « accueil du nouveau salarié » a été travaillée tout au long de l'année 2024. Le travail de création de la procédure et du livret d'accueil devrait s'achever premier semestre 2025.

III- ORGANIGRAMME



Mouvement des personnels :

Départs :

- 1 Comptable (démission) - EANM + EAM
- 1 AES (démission) – EANM
- 1 AMP (retraite) - EAM
- 1 Agent de service faisant fonction d'AES (démission) – EANM
- 1 Moniteur d'Atelier (retraite progressive) - EANM
- 1 Agent de service (démission) - EANM + EAM
- 1 Médecin généraliste (démission) - EANM + EAM

Recrutements :

- 1 Comptable - EANM + EAM
- 1 Agent de service - EANM + EAM
- 1 Moniteur d'Atelier - EANM
- 2 AES - EANM
- 1 AES - EAM

Formations EANM et EAM :

- Formation SST : 16 personnes EANM - EAM
- Formation « Connaissance des publics » : 1 personne EANM - EAM
- Formation Incendie / Manipulation extincteurs : 36 personnes EANM – EAM
- Formation NOVRH : 1 personne EANM – EAM
- Formations sur l'autisme : 4 personnes EAM- Supervision de l'équipe du EAM : 8 jours
- Formation Autodétermination des personnes en situation de handicap : 15 personnes EANM - EAM
- Formation « Concept de bientraitance » : 14 personnes EANM - EAM

Contrats d'apprentissage au Foyer de vie :

- 1 personne en formation ME (formation 2023-2025)
- 1 personne en formation d'AES a débuté en octobre 2024 (formation 2024-2025)
- 1 personne a été diplômée AES dans l'année

LE FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ

I- LES PERSONNES ACCUEILLIES

Les usagers du FAM, conformément à l'agrément du service, présentent des troubles du spectre de l'autisme. Certains sont directement concernés par le diagnostic d'autisme, d'autres présentent des traits autistiques inscrits dans une autre pathologie (le plus souvent psychotique).

Le fil conducteur pour diagnostiquer l'autisme dans le DSM-5 est la notion de spectre, qui signifie que l'autisme regroupe une grande variabilité dans l'intensité des troubles mais avec des caractéristiques communes, présentant deux groupes principaux de signes : difficultés persistantes sur le plan de la communication et des interactions sociales, et comportements stéréotypés et intérêts restreints.

L'expression de ces pathologies reste unique et spécifique comme le précisent les RBPP (ANESM, 2009 : *Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissant du développement*) : « Il faut souligner que chaque personne est singulière et que ses caractéristiques évoluent selon les moments de sa vie ».

Les recommandations de bonnes pratiques sont mises en œuvre autour de 6 axes principaux :

- **Une approche individualisée** : Chaque personne est unique, c'est pourquoi nous élaborons des projets d'accompagnement personnalisés en collaboration avec la personne et sa famille. Ces projets tiennent compte des besoins, des intérêts et des attentes de chaque résident, et sont régulièrement réévalués pour assurer leur pertinence et leur efficacité.

- **La formation du personnel** : Notre équipe est composée de professionnels formés et expérimentés dans le domaine de l'autisme. Ils bénéficient régulièrement de formations spécifiques pour actualiser leurs connaissances et leurs compétences, et sont guidés par des protocoles et des pratiques basées sur les recommandations en cours.

- **La communication et les interactions** : Nous mettons en place des stratégies de communication adaptées aux besoins de chaque résident, en utilisant des outils visuels, des pictogrammes, des supports numériques et d'autres méthodes pour favoriser la compréhension et l'expression. Nous encourageons également les interactions sociales et les activités de groupe pour promouvoir le développement des compétences sociales et relationnelles.

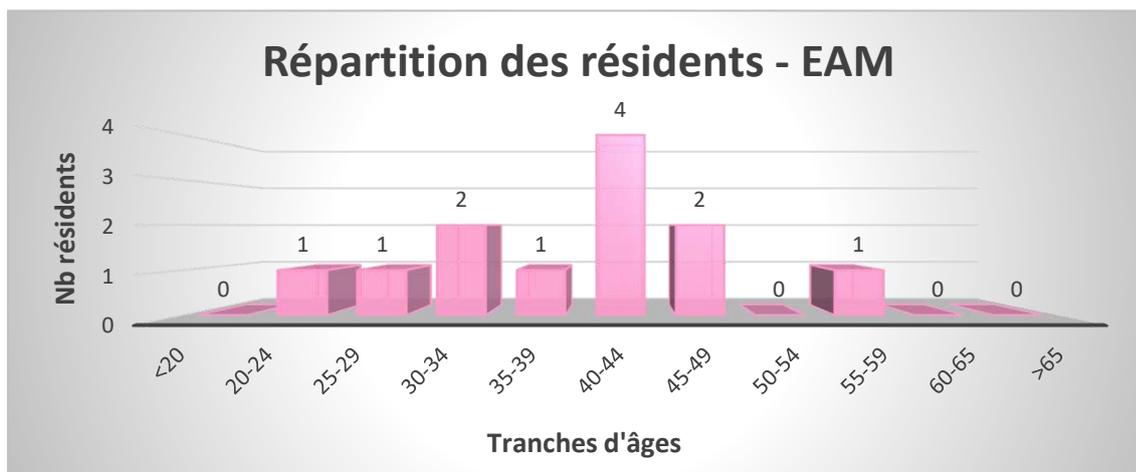
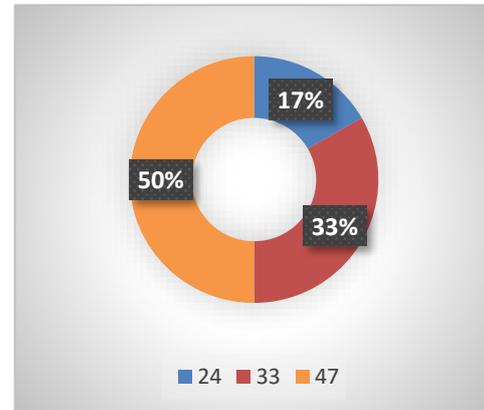
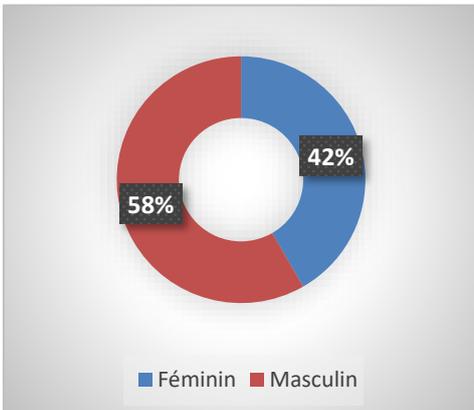
- **Le partenariat avec les familles et les professionnels** : Nous croyons en l'importance de travailler en étroite collaboration avec les familles, les tuteurs légaux et les professionnels impliqués dans la vie et le suivi des résidents. Nous favorisons une communication ouverte et transparente, et nous encourageons la participation active des familles dans le processus d'accompagnement.

- **Le suivi médical et paramédical** : En plus d'un accompagnement éducatif et social, nous assurons un suivi médical et paramédical régulier pour répondre aux besoins de santé spécifiques des résidents présentant des TSA. Nous collaborons avec des professionnels de la santé spécialisés pour garantir une prise en charge globale et cohérente.

Données statistiques au 31/12/2024 :

SEXE	
Féminin	5
Masculin	7

DEPARTEMENT D'ORIGINE	
24	2
33	4
47	6



Moyenne d'âge : 39,1 ans

Type d'accompagnement et durée moyenne de prise en charge :

La durée d'accompagnement dépend des besoins objectifs de la personne et de ses attentes. Elle peut démarrer à la majorité et ne connaît pas de limites supérieures, mis à part le choix ou l'exigence d'autres modalités d'accompagnement. De manière générale le turn-over est très faible, ce qui implique un niveau d'attente à l'entrée qui peut être conséquent.

Les spécificités liées aux troubles du spectre de l'autisme et à l'agrément de Foyer d'Accueil Médicalisé impliquent une articulation à la fois affinée et appuyée entre l'approche éducative et thérapeutique (médicale et paramédicale). Chaque registre préservant et assumant ses différences, mais devant intégrer une cohérence d'ensemble. Les priorités de travail sont guidées par les évaluations régulières.

Entrées et sorties de l'année :

Il n'y a pas eu de mouvement cette année dans l'effectif.

II- EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Nombre de journées : Nous avons réalisé 4 370 journées pour 4 338 journées prévues, soit une légère suractivité de 32 journées.

Projets développés :

La supervision de l'équipe a permis de repenser les activités pour mieux répondre aux besoins des usagers. Hors temps de « vie quotidienne », les matinées sont réservées aux apprentissages afin de faire émerger de nouvelles compétences. L'approche est très individualisée.

Les après-midis sont dédiées aux activités dans ou hors les murs (piscine, médiation animale, esthétique, détente, jardin, activités sensorielles, activités cognitives, activités physiques (marche, tir à l'arc, escalade, vélo, tennis, danse, gymnastique, équithérapie...), sport adapté.

Les fêtes institutionnelles programmées tout au long de l'année et partagées avec le foyer de vie, représentent un repère temporel pour les résidents qui sont toujours très en demande pour y participer.

2 résidents ont choisi de partir avec un organisme de vacances adaptées pendant leurs vacances.

Partenariats avec le FAM et le Foyer de vie:

En règle générale, de nombreux partenariats sont mis en œuvre dans le canton, mais aussi au sein du département limitrophe, notre établissement étant situé sur la « frontière » avec la Dordogne. Ces partenariats permettent de proposer des activités hors institution aux usagers (clubs équestres, piscine, vie associative, sport adapté, vie culturelle, loisirs...), dans ce cas, les partenariats sont systématiquement formalisés par le biais d'une convention. Les partenariats peuvent également permettre d'étendre ou de relayer notre accompagnement : centres de soins psychiatriques ou somatiques, autres institutions médico-sociales, Centre de Ressource Autisme, HandiSanté 47, Le Planning Familial, John Bost...

Les partenariats permettent aussi de recevoir ou de dispenser des formations : écoles de travailleurs sociaux...

Il s'agit donc d'ouvertures et d'enrichissements fondamentaux pour l'équilibre des usagers et de l'institution. L'accueil de stagiaires en formation s'est maintenu tout au long de l'année.

Clownenroute est toujours très investi par deux résidents du FAM.

Les partenariats avec des professionnels libéraux dans les locaux du foyer :

- Une orthophoniste intervient au foyer 3h/semaine
- Un kinésithérapeute intervient au foyer 2 matinées/semaine
- Une IDE intervient lorsque cela est nécessaire pour les soins pendant les week-ends
- Un pédicure intervient régulièrement sur site
- Une ostéopathe intervient une fois par quinzaine
- Un médecin généraliste intervient 1 fois par semaine en fonction des besoins.

Démarche qualité :

En 2024, la démarche qualité s'est articulée autour de deux points :

- la mise à jour des procédures et des formulaires dans l'optique de l'évaluation externe prévue deuxième semestre 2025.

- le travail de réflexion autour de la mise en place de groupe de travail pour l'écriture du projet d'établissement. 10 réunions CODIR et 10 réunions COPIL ont eu lieu. Certaines procédures ont dû être créées ou mises à jour pour le Foyer de vie et pour le FAM, notamment la procédure de distribution de médicaments, la procédure sur la gestion des crises, la procédure et le formulaire d'admission.

L'analyse des résultats de l'enquête de satisfaction menée en 2023 a été faite.

En novembre 2024, la référente qualité a quitté ses fonctions. Un membre du COPIL qualité s'est proposée pour assurer la continuité de la démarche.

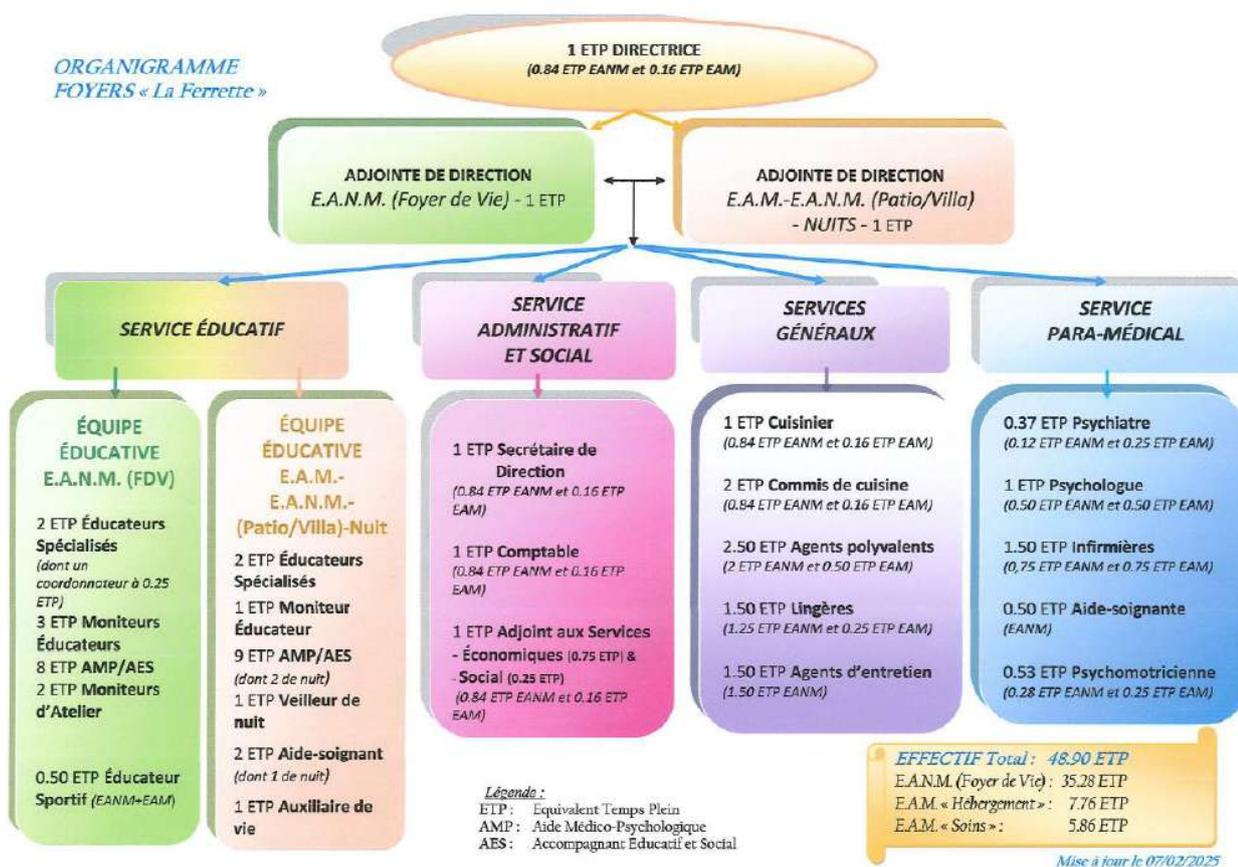
Démarche Qualité de vie et des conditions de travail :

La démarche QVCT est pilotée au foyer par un COPIL QVCT composé de :

- une référente QVCT (Monitrice-éducatrice)
- 1 personnel éducatif
- 1 personnel administratif
- 2 adjointes de direction
- la directrice

Selon la méthodologie associative, le travail autour de la thématique « accueil du nouveau salarié » a été travaillé tout au long de l'année 2024. Le travail de création de la procédure et du livret d'accueil devrait s'achever premier semestre 2025.

III- ORGANIGRAMME



Mouvement des personnels :

Départs :

- 1 Comptable (démission) - EANM + EAM
- 1 AES (démission) – EANM
- 1 AMP (retraite) - EAM
- 1 Agent de service faisant fonction d'AES (démission) – EANM
- 1 Moniteur d'Atelier (retraite progressive) - EANM
- 1 Agent de service (démission) - EANM + EAM
- 1 Médecin généraliste (démission) - EANM + EAM

Recrutements :

- 1 Comptable - EANM + EAM
- 1 Agent de service - EANM + EAM

- 1 Moniteur d'Atelier - EANM
- 2 AES - EANM
- 1 AES - EAM

Formations EANM et EAM :

- Formation SST : 16 personnes EANM - EAM
- Formation « Connaissance des publics » : 1 personne EANM - EAM
- Formation Incendie / Manipulation extincteurs : 36 personnes EANM - EAM
- Formation NOVRH : 1 personne EANM – EAM
- Formations sur l'autisme : 4 personnes EAM
- Supervision de l'équipe du EAM : 8 jours
- Formation Autodétermination des personnes en situation de handicap : 15 personnes EANM - EAM
- Formation « Concept de bientraitance » : 14 personnes EANM - EAM

RAPPORT BUDGÉTAIRE FOYER DE VIE

LES CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :

■ Alloué 2024 : 328 346 €

■ Réalisé 2024 : 334 299 €

Ce groupe se solde par un déficit de : 5 954 €

Dépassement de 9K€ sur l'électricité. Dépassement de 4 K€ sur l'alimentation. Les gains de 7 K€ sur les activités médico-sociales des résidents atténuent le déficit.

GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel :

■ Alloué 2024 : 1 916 009 €

■ Réalisé 202 : 1 955 814 €

Le groupe II des dépenses afférentes au personnel se solde par un déficit de : 39 805 €

Le groupe II est victime d'un nombre plus important que prévu de CDD, expliquant ces surcoûts.

GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure.

■ Alloué 2023 : 521 248 €

■ Réalisé 2023 : 561 247 €

Le groupe III des dépenses afférentes à la structure se solde par un déficit de : 39 999 €

L'augmentation significative du loyer (+12 K€) et l'augmentation des frais d'entretien des véhicules expliquent cet écart important entre le budget alloué 2024 et le réalisé 2024.

LES PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE I : Produits de la tarification et assimilés

■ Alloué 2024 : 2 760 300 €

■ Réalisé 2024 : 2 664 779 €

Le groupe I des produits de la tarification et assimilés présente un excédent de : 95 520 €.

Sous activité du département 47 de 84 K€ et une légère hors département de 11 K€.

GROUPE II : Autres produits relatifs à l'exploitation :

■ Alloué 2024 : 5 303 €

■ Réalisé 2024 : 8 806 €

Le groupe II des autres produits relatifs à l'exploitation présente un bénéfice de : 3 503 €.

Gain sur la facturation des accueils temporaires (établissements secteur enfants).

GROUPE III : Produits financiers et produits non encaissables :

■ Alloué 2024 : 0 €

■ Réalisé 2024 : 158 187 €

Le groupe III des produits financiers et produits non encaissables se solde par un excédent de : 158 187 €, gain lié à la reprise provision risques.

CONCLUSION :

Le résultat de l'exercice dégage un déficit de : 19 588 €.

Proposition d'affectation de résultat : Déficit affecté à la réserve de compensation

RAPPORT BUDGÉTAIRE FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ

LES CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :

FAM H :

■ Alloué 2024 : 71 655 €

■ Réalisé 2024 : 72 852 €

Pour le FAM H :

Ce groupe se solde par un déficit de : **1 197 €**

Budget hébergement

Augmentation de 3 K€ sur l'électricité

Diminution de 2 K€ pour les activités médico-sociales

GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel.

FAM H :

■ Alloué 2024 : 461 971 €

■ Réalisé 2024 : 478 004 €

Pour le FAM H :

Le groupe II se solde par un déficit de : 16 003€

FAM H : Dépassement lié à l'augmentation des CDD, de la formation non-remboursée et d'un départ à la retraite.

FAM S : excédent du fait de postes non pourvus et non remplacés (psychologue et psychomotricienne)

FAM S :

■ Alloué 2024 : 8 000€

■ Réalisé 2024 : 7 195 €

Pour le FAM S :

Ce groupe se solde par un excédent de **805 €**

Budget soins :

Écart sur les petites fournitures médicales

FAM S :

■ Alloué 2024 : 356 854 €

■ Réalisé 2024 : 337 126 €

Pour le FAM S :

Le groupe II se solde par un excédent de 19 728 €

GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure.

FAM H :

■ Alloué 204 : 113 752 €

■ Réalisé 2024 : 434 128 €

Pour le FAM H :

Le groupe III se solde par un déficit de 320 377€

FAM S :

■ Alloué 2024 : 100 €

■ Réalisé 2024 : 3 894 €

Pour le FAM S :

Le groupe III se solde par un déficit de : 3 794€

Au FAM H : Réaffectation des provisions prévues pour l'extension du FAM (301 K€), augmentation importante du loyer (17,5 K€) et de l'entretien des véhicules (2 K€)

Au FAM S : Report fonds dédiés à l'exploitation de 3 824 €

LES PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE I : Produits de la tarification et assimilé

s

FAM H :

■ Alloué 2024 : 621 825 €

■ Réalisé 2024 : 617 942 €

FAM S :

■ Alloué 2024 : 364 954 €

■ Réalisé 2024 : 364 954 €

FAM H : Résultat déficitaire de 3 883 € qui s'explique par une sous activité du 47 et par une légère surfacturation hors département 47.

FAM S : budget respecté

GROUPE II : Autres produits relatifs à l'exploitation

FAM H :

■ Alloué 2024 : 1 177 €

■ Réalisé 2024 : 25 398 €

FAM S :

■ Alloué 2024 : 0€

■ Réalisé 2024 : 0€

FAM H : Le groupe II présente un excédent pour un montant de 24 220 €, correspondant au transfert financier du financement du SEGUR du budget ARS sur le budget du CD.

GROUPE III : Produits financiers et produits non encaissables

FAM H :

■ Alloué 2024 : 0€

■ Réalisé 2024 : 327 239 €

FAM S :

■ Alloué 2024 : 0€

■ Réalisé 2024 : 0€

Le groupe III présente un excédent 327 239 €.

Au FAM H, cet excédent s'explique par les reprises des provisions pour la formation, les travaux et l'équipement balnéo.

CONCLUSION :

Pour le FAM H : le résultat de l'exercice présente un déficit de 9 970 €.

Pour le FAM S : le résultat de l'exercice présente un excédent de 16 739 €.

Proposition d'affectation des résultats :

- FAM H : Affectation du déficit à la réserve de compensation
- FAM S : Affectation de l'excédent à la réserve de compensation pour la charge de formation

SECTION D'INVESTISSEMENT FOYER DE VIE ET FAM

➤ **Ressources :**

- Amortissements 2024 : 72 364 €, répartis comme suit : 60 629 (FV) € + 11 735 € (FAM)

➤ Emplois :

▪ Investissements réalisés en 2024 : 126 326 €

- | | |
|---|----------------------------------|
| - Licence Windows 2022 (1 200 €) | - Équipement WIFI (28 880 €) |
| - Licences WIFI (7 668 €) | - Téléphones + casques (4 329 €) |
| - Licences IP Office (1 778 €) | - PC fixes (1 289 €) |
| - Pergola bio climatique (28 826 €) | - PC TERRA + écrans (7 096 €) |
| - Balnéo relax (12 651 €) | - Portables 15'' TERRA (4 181 €) |
| - Alimentation électrique Pergola (1 691 €) | - Serveur (721 €) |
| - Sèche-linge (7 269 €) | - Chariots médicaments (7 006 €) |
| - Lave-linge (7 764 €) | - Fontaine à eau (895 €) |
| - Défibrillateur (1 548 €) | - Toile store banne (1 534 €) |

La livraison des Pergolas et des chariots de médicaments étaient prévus en 2023 (retards de fabrication) ainsi que la mise en place du WIFI et du matériel informatique.

PROVISIONS au 31/12/2024 (Foyer de vie et FAM) montant global de : 512 580 €

- Excédent affecté aux investissements : **99 931 €**
- Réserve de compensation : **35 981 €**
- Provision réglementée : **301 407 €**
- Réserves sur plus-values : **71 437 €**
- Fonds dédiés : **3 824 €**

CONCLUSION GENERALE

L'année 2024 a été marquée par une belle dynamique au sein de notre foyer de vie et de notre foyer d'accueil médicalisé, avec un engagement continu pour le bien-être et l'épanouissement des résidents. Nous sommes satisfaits d'avoir pu offrir un environnement sécurisé, adapté et inclusif, où chaque personne a pu s'épanouir dans le respect de ses besoins et de ses choix.

Les équipes restent résolument engagées à offrir un accompagnement de qualité, centré sur la personne tout en continuant à promouvoir les valeurs d'autonomie, de respect et d'inclusion.

L'année 2025 sera consacré au travail de co-construction pour l'écriture du projet d'établissement et à la préparation de l'évaluation externe qui aura lieu en fin d'année. Les regards croisés (résidents, éducateurs, services généraux, service paramédical, service administratif et social) lors des groupes de travail, permettront d'établir un état des lieux de l'offre de service.

**Le Directeur,
Cyril MARTZ**

Pôle Les Cigalons

**Foyer de Vie
Foyer d'Accueil Médicalisé Perte d'Autonomie
Foyer d'Accueil Médicalisé Autiste
Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)**

PÔLE LES CIGALONS

1. PRÉSENTATION DES QUATRE ETABLISSEMENTS

Agrément et missions

Les foyers « Les Cigalons » se composent de trois structures dont l'agrément est de 71 résidents.

- Le foyer de vie (FdV), qui accueille 50 résidents dont 1 place d'accueil temporaire et 2 places d'accueil de jour.
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes en perte d'autonomie (FAM « Les Oliviers »), qui accueille 11 résidents dont 1 place d'accueil temporaire ;
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes autistes (FAM « La Maison Bleue ») qui accueille 10 résidents.
- Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH « chacun sa vie, chacun sa réussite ») qui accompagne 10 personnes (15-25 ans).

Le foyer de vie, qui relève de la compétence du Conseil Départemental des Landes, fut créé en 1982 pour répondre aux besoins d'accueil et d'accompagnement d'adultes atteints de déficiences intellectuelles au sein du département des Landes.

Les deux FAM, qui relèvent de la compétence conjointe du Conseil Départemental des Landes et de l'ARS Aquitaine, ont vu le jour en septembre 2011.

Le SAMSAH, relevant de la compétence conjointe du Conseil Départemental des Landes et de l'ARS Aquitaine, a étendu ses services dès le 4 septembre 2023 pour accueillir des jeunes âgés de 15 à 25 ans présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), en rupture totale avec tout type d'accompagnement. Par ailleurs, l'ouverture prévue début 2028 d'un Établissement d'Accueil Médicalisé pour 10 jeunes TSA, sur les mêmes critères que le SAHSAH, est en cours.

Ces établissements proposent une gamme de services incluant les soins, la rééducation, l'accompagnement personnalisé et des activités collectives adaptées, que ce soit en structure ou à domicile, afin de promouvoir la qualité de vie, l'estime de soi, l'autonomie et l'inclusion sociale. Cette approche est élaborée en collaboration avec les familles et/ou les représentants légaux, tout en s'appuyant également sur le maillage partenarial du territoire.

2. LES PERSONNES ACCUEILLIES

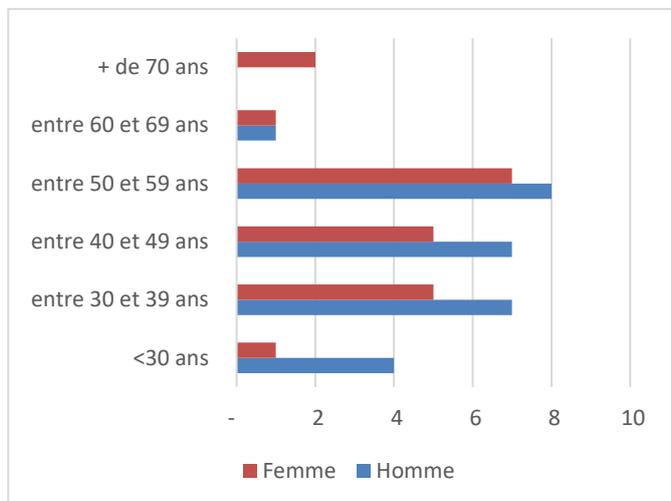
AU FOYER DE VIE

Effectif homme-femme

	Homme	Femme
Nb	27	21
Moyenne	43,00	47,62
Age Minimum	19	26
Age Maximum	63	76

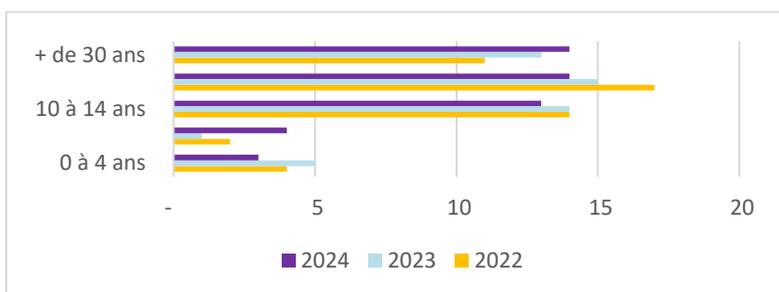
Répartition par tranche d'âge

	Homme	Femme
<30 ans	4	1
entre 30 et 39 ans	7	5
entre 40 et 49 ans	7	5
entre 50 et 59 ans	8	7
entre 60 et 69 ans	1	1
+ de 70 ans	-	2
Total	27	21

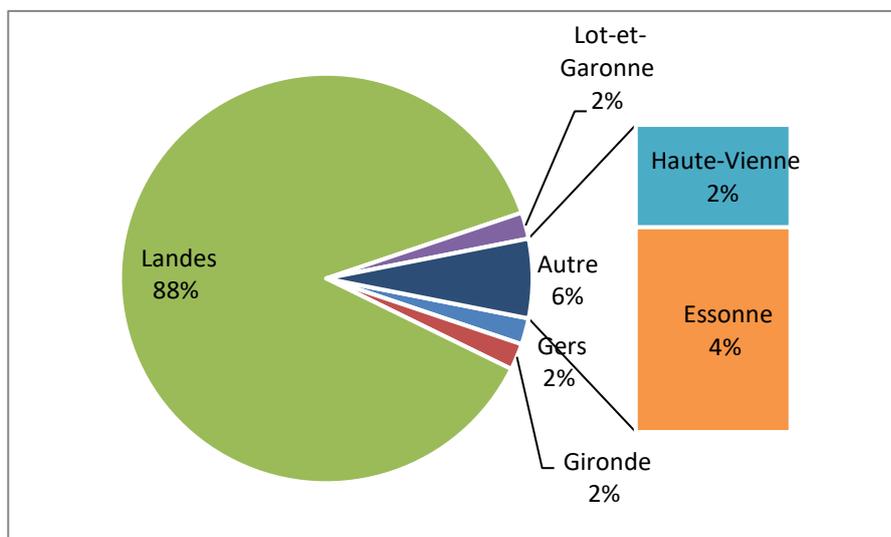


Répartition par ancienneté

	2022	2023	2024
0 à 4 ans	4	5	3
5 à 9 ans	2	1	4
10 à 14 ans	14	14	13
15 à 29 ans	17	15	14
+ de 30 ans	11	13	14
Total	48	48	48



Répartition géographique 2024		
Gers	32	1
Gironde	33	1
Landes	40	42
Lot-et-Garonne	47	1
Haute-Vienne	87	1
Essonne	91	2



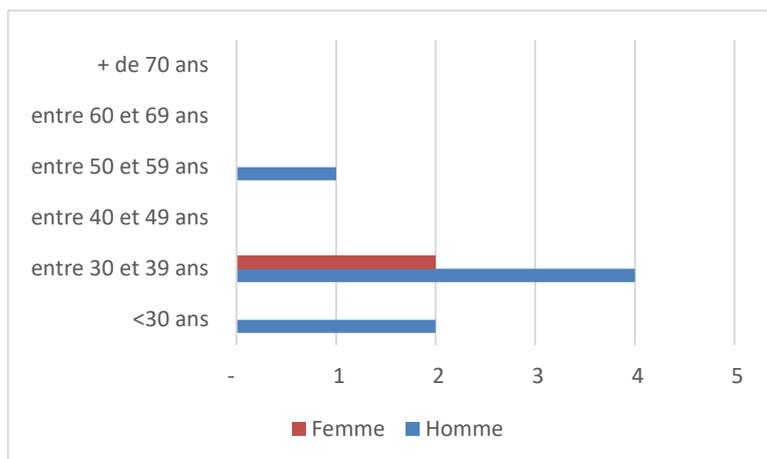
AU FAM AUTISME

Effectif homme-femme

	Homme	Femme
Nb	7	2
Moyenne	33,71	34,00
Age Minimum	23	33
Age Maximum	58	35

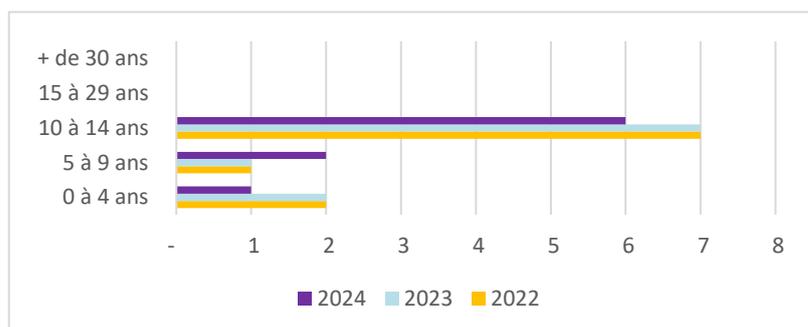
Répartition par tranche d'âge

	Homme	Femme
<30 ans	2	-
entre 30 et 39 ans	4	2
entre 40 et 49 ans	-	-
entre 50 et 59 ans	1	-
entre 60 et 69 ans	-	-
+ de 70 ans	-	-
Total	7	2

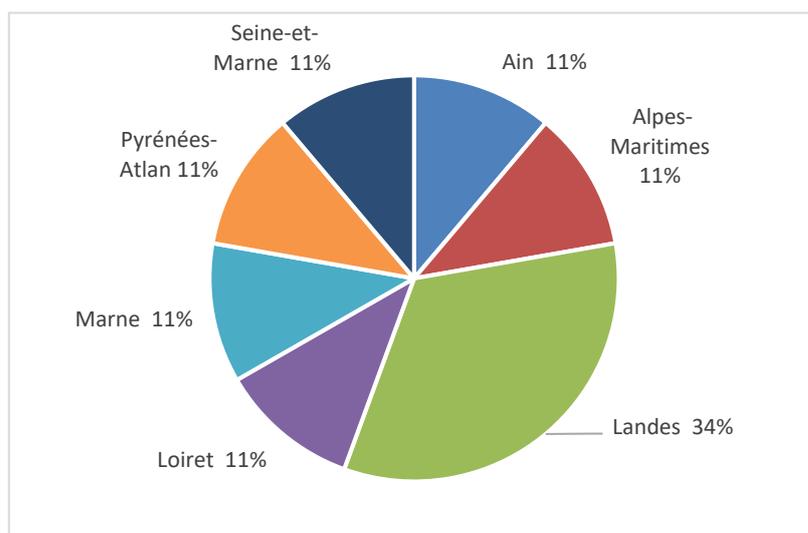


Répartition par ancienneté

	2022	2023	2024
0 à 4 ans	2	2	1
5 à 9 ans	1	1	2
10 à 14 ans	7	7	6
15 à 29 ans	-	-	-
+ de 30 ans	-	-	-
Total	10	10	9



Répartition géographique 2024		
Ain	1	1
Alpes-Maritimes	6	1
Landes	40	3
Loiret	45	1
Marne	51	1
Pyrénées-Atlan	64	1
Seine-et-Marne	77	1



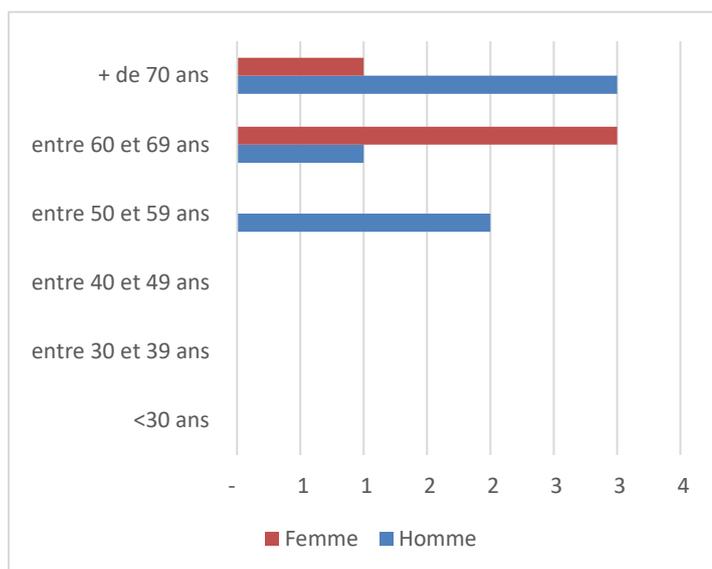
AU FAM PERTE D'AUTONOMIE

Effectif homme-femme

	Homme	Femme
Nb	6	4
Moyenne	67,33	65,50
Age Minimum	57	62
Age Maximum	75	70

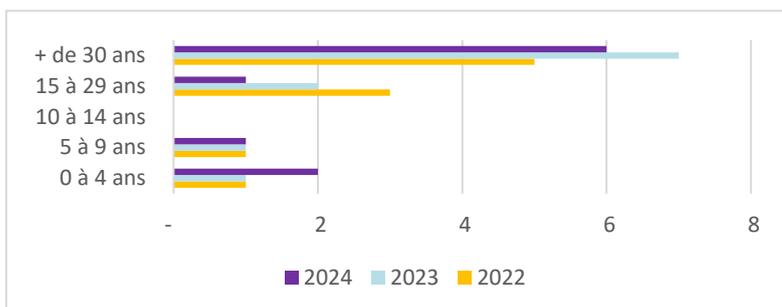
Répartition par tranche d'âge

	Homme	Femme
<30 ans		
entre 30 et 39 ans		
entre 40 et 49 ans		
entre 50 et 59 ans	2	
entre 60 et 69 ans	1	3
+ de 70 ans	3	1
Total	6	4

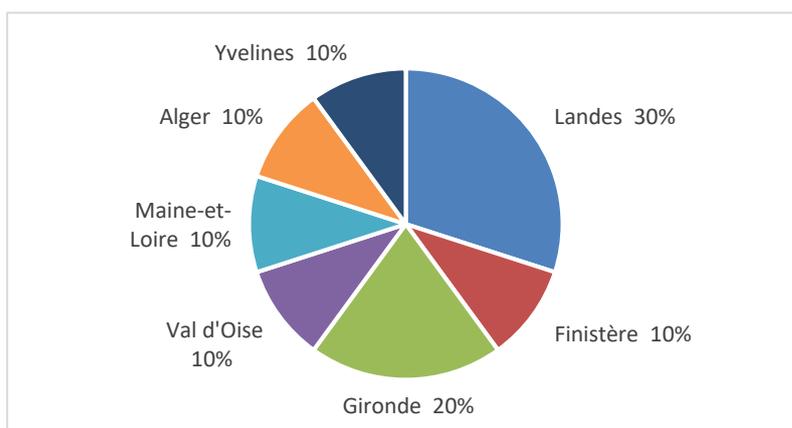


Répartition par ancienneté

	2022	2023	2024
0 à 4 ans	1	1	2
5 à 9 ans	1	1	1
10 à 14 ans	-	-	-
15 à 29 ans	3	2	1
+ de 30 ans	5	7	6
Total	10	11	10



Répartition géographique		
Landes	40	3
Finistère	29	1
Gironde	33	2
Val d'Oise	95	1
Maine-et-Loire	49	1
Alger	Alger	1
Yvelines	78	1



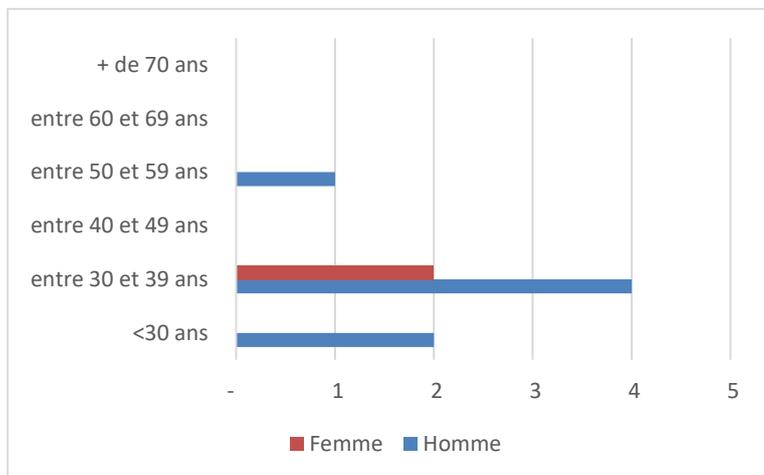
AU SAMSAH

Effectif homme-femme

	Homme	Femme
Nb	6	4
Moyenne	23	20.25
Age Minimum	20	17
Age Maximum	25	22

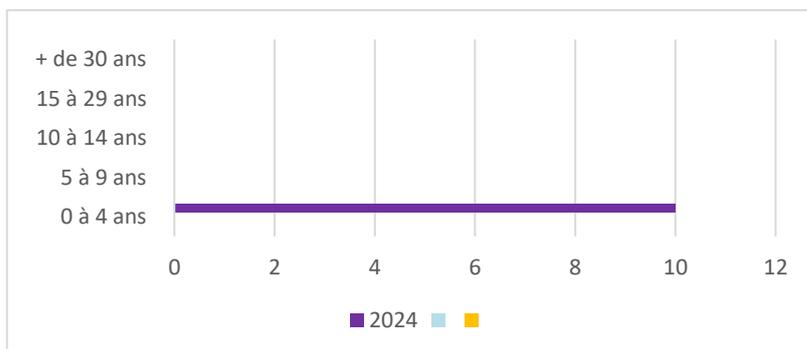
Répartition par tranche d'âge

	Homme	Femme
<30 ans	6	4
entre 30 et 39 ans	-	-
entre 40 et 49 ans	-	-
entre 50 et 59 ans	-	-
entre 60 et 69 ans	-	-
+ de 70 ans	-	-
Total	6	4



Répartition par ancienneté

	2024
0 à 4 ans	10
5 à 9 ans	-
10 à 14 ans	-
15 à 29 ans	-
+ de 30 ans	-
Total	10



Répartition géographique 2024		
Landes	40	3



3. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

AU FOYER DE VIE

Activité du foyer sur les 5 dernières années				
	Prévisionnelle	Réalisée	Écart	en %
2022	12935	13731	796	6,15%
2023	12935	13749	814	6,29%
2024	12935	13636	701	5.42%
Moy./3 ans	12 935	13 705	770	5.95%

La sur-activité de 701 jours s'explique principalement par des résidents qui n'ont pas pris toutes leurs vacances. Décès d'un résident hors département en janvier remplacé par un résident landais à partir d'août.

- **Les actions réalisées au foyer de vie :**

Présentation du Foyer de vie "Les Cigalons"

Le Foyer de vie "Les Cigalons" accueille des adultes en situation de handicap dans un cadre rassurant et structurant où chaque personne est accompagnée au quotidien. L'établissement favorise la continuité des parcours de vie en s'appuyant sur la coopération entre les professionnels, les familles, les partenaires et les personnes accueillies. L'objectif est de soutenir l'autonomie, le bien-être et l'inclusion sociale de chacun en valorisant les capacités, les envies et la participation à la vie collective.

Aménagements réalisés en 2024

Durant l'année 2024, plusieurs améliorations ont été apportées aux locaux. Deux chambres ont été rénovées, de nouveaux transats ont été installés pour profiter de l'extérieur, le bureau des éducateurs a été réorganisé et un nouveau bureau de coordination a vu le jour dans l'ancien vestiaire. Un atelier de médiation animale a également été aménagé dans un ancien local à vélo, avec du mobilier adapté aux besoins des résidents.

Accompagnement quotidien

Les équipes accompagnent chaque résident dans les actes de la vie quotidienne afin de préserver leur autonomie et de favoriser la vie en collectivité. Cet accompagnement prend en compte les rythmes, les besoins et les préférences de chacun. Les personnes accueillies sont également impliquées dans la décoration et l'aménagement de leur lieu de vie, ce qui renforce leur implication et leur sentiment d'appartenance.

Activités proposées

Les activités proposées sont en lien avec le projet personnalisé de chaque résident. Un équilibre est recherché entre les temps d'activité et les moments de repos pour respecter les besoins individuels. Ces activités visent à développer les compétences, favoriser les échanges et permettre l'expression des émotions. Elles contribuent à rompre l'isolement et à maintenir des liens sociaux solides.

Activités culturelles et festives

Les résidents ont participé à des sorties culturelles comme des spectacles, des concerts, des festivals ou le cirque Arlette Gruss. En interne, des ateliers de musique, de danse, de théâtre et de karaoké sont proposés régulièrement. Des moments festifs rythment l'année comme les anniversaires, les soirées dansantes ou la fête de fin d'année.

Activités sportives

Les résidents bénéficient d'une offre variée d'activités sportives grâce à des partenariats locaux. Ils peuvent pratiquer la natation, la pétanque, le tennis, la gymnastique douce, le yoga ou encore la randonnée. La salle de sport l'Orange bleue à Mimizan est également utilisée pour des séances adaptées.

Activités manuelles et jardinage

Des ateliers manuels permettent aux résidents de créer des objets artisanaux ensuite vendus sur les marchés. Ils fabriquent des objets en bois, des bougies, des bijoux ou des décorations. Un atelier de jardinage permet également l'entretien des espaces verts du foyer tout en développant des compétences concrètes.

Ateliers bien-être et vie affective

Le foyer propose des ateliers bien-être centrés sur la prise de soin de soi. Des séances d'esthétique, un atelier barbier ainsi qu'un accompagnement par le planning familial permettent d'aborder les questions d'hygiène, d'image de soi, de relations affectives et de sexualité en lien avec l'atelier MACS.

Ouverture sur l'extérieur

Les Cigalons cultivent de nombreux partenariats avec des associations locales comme Cap'Danse, la Smalah ou les Chiens visiteurs. Les résidents participent à des projets communs avec des écoles, des centres de loisirs et des EHPAD, favorisant des échanges intergénérationnels et inclusifs.

Inclusion dans la vie locale

Les résidents sont présents dans la vie du village, ils font leurs courses dans les commerces, participent aux événements locaux et effectuent des stages dans des structures comme Jardiland, les Restos du cœur ou des cantines scolaires. L'opération DuoDay a permis à 28 résidents de découvrir le monde professionnel en partageant une journée avec un salarié.

Séjours et sorties

Des séjours adaptés sont organisés tout au long de l'année, offrant des temps de détente et de découverte. En 2024, les résidents ont voyagé à Iraty, Center Parcs, Arcachon, Hendaye, San Sébastien ou encore Paris à l'occasion des Jeux Paralympiques. Ces séjours renforcent la cohésion du groupe et permettent de vivre des expériences valorisantes.

Vie de l'établissement

L'année a été ponctuée d'événements comme Handilandes, la fête du sport, des grillades, des journées dansantes ou l'assemblée générale de l'ALGEEI. Ces temps partagés favorisent les liens et la convivialité. L'équipe a connu des mouvements avec un départ en retraite et une nouvelle embauche, tout en continuant à se former et à développer des outils numériques comme IMAGO-DU pour améliorer l'accompagnement.

Perspectives pour 2025

L'année à venir sera marquée par le développement de la pair-aidance et du pouvoir d'agir des personnes accueillies. Les projets d'habitats inclusifs vont être renforcés, les séjours valorisés, les partenariats pérennisés et les liens avec les familles consolidés. Une journée portes ouvertes est prévue en juin pour partager ces dynamiques.

Projet Passerelle

Le projet Passerelle, qui unit les compétences du foyer de vie et des foyers médicalisés, permet d'adapter l'accompagnement aux besoins de chacun. Il favorise l'inclusion, le renforcement des compétences et la mutualisation des ressources humaines et matérielles. Ce projet reste un axe fort de développement pour l'année à venir.

AU F.A.M. PERTE D'AUTONOMIE ET F.A.M. AUTISTE

FAM-PA	Réalisée	Prévisionnelle	Écart (en journées)
2022	3477	3112	365
2023	3279	3112	167
2024	3495	3112	383
FAM AUTISTE	Réalisée	Prévisionnelle	Écart (en journées)
2022	2997	2655	342
2023	3014	2655	359
2024	2893	2655	238

- **Les actions réalisées au bénéfice des résidents**

Le F.A.M pour personnes autistes « La Maison bleue » :

En 2024, l'équipe de professionnels du FAM "La Maison Bleue" a mis en place des programmes d'accompagnement individualisé visant à préserver la santé et le bien-être des résidents en proposant des activités de médiation corporelle, d'expression, et des activités physiques adaptées. L'objectif principal était de favoriser le maintien cognitif, physique et social tout en veillant à l'autonomie des résidents. Malgré une hétérogénéité des comportements et incapacités, l'équipe a continué d'offrir une large gamme d'activités, telles que des repas

à thèmes, des ateliers de bibliothèque animés, de peinture, poterie, ateliers culinaires, et des activités physiques adaptées via le SSid et PRAC.

Activités Culturelles et Sociales

Les résidents ont participé à des sorties culturelles, sportives et de loisirs variés comme des visites, des sorties au cirque, des marchés locaux, des pique-niques, et des sorties à la plage. Un partenariat local a permis de proposer des ateliers de poterie et céramique à St Julien en Born. Un atelier de peinture a été organisé, présentant une exposition sur le thème des bleus de Klein dans différents lieux du département, ce qui a permis de mettre en valeur le travail des résidents et leur sensibilité aux matières.

Vacances, Stages et Suivi Individuel

Sept résidents ont passé des vacances en famille et ont participé à des activités récréatives spéciales. Des programmes d'apprentissage personnalisés ont été mis en place, ainsi que des suivis pour la gestion des comportements problématiques. Le départ d'un résident en septembre 2024 a conduit les professionnels à maintenir une dynamique positive dans le groupe, en créant un environnement serein. Trois stagiaires ont été accueillis, ce qui a relancé la réflexion sur les programmes d'apprentissage et la communication avec les familles.

Aménagements et Projets de Développement

L'équipe a mené un travail d'aménagement avec le Conseil départemental et l'École de Design de Mont de Marsan, visant à améliorer l'environnement adapté aux besoins des résidents. Cela inclut le choix des couleurs, du mobilier, des sols et des aménagements extérieurs avec une approche participative des différents acteurs. De plus, la préparation à la certification CAP HANDEO, prévue pour l'automne 2025, a été entreprise, incluant la mise à jour des profils sensoriels des résidents.

Perspectives FAM "La Maison Bleue" pour 2025

Pour 2025, plusieurs actions sont prévues, dont la nomination d'une nouvelle adjointe de direction suite à un départ, l'intervention d'une orthophoniste pour travailler l'autonomie et la communication, et des formations sur la sensorialité, les comportements défi et la communication alternative. L'accent sera mis sur le renouvellement des équipes avec des professionnels formés et l'amélioration continue de l'accompagnement grâce à des analyses des pratiques professionnelles. Le projet de renouvellement de la certification CAP HANDEO sera poursuivi, et un nouveau résident permanent sera accueilli. Le développement d'activités occupationnelles et d'ateliers d'apprentissage continuera de répondre aux besoins variés des résidents, et un parc extérieur sensori-moteur sera aménagé, en collaboration avec une psychomotricienne et un ergonomiste. La communication avec les familles sera renforcée grâce à l'outil du cahier de liaison et des rencontres régulières.

Le F.A.M « Les Oliviers » pour personnes avec handicap mental en perte d'autonomie :

Le F.A.M. « Les Oliviers » est une structure médicalisée d'accompagnement éducatif et social, créée en 2005 pour répondre au vieillissement des personnes du Foyer de Vie. L'objectif principal est de préserver leur santé, leur bien-être physique, psychique et leurs capacités cognitives et psychomotrices. Quatorze ans après son ouverture, les besoins liés au vieillissement se sont accrus, nécessitant des accompagnements de plus en plus personnalisés et spécifiques.

Accompagnement Individualisé et Formation

L'accompagnement est centré sur la préservation de la santé et du bien-être des résidents. Les professionnels suivent des formations régulières pour adapter leurs pratiques et répondre aux besoins évolutifs des personnes handicapées vieillissantes. En 2024, des formations sur la manutention, la relation famille, et le « Facile à Lire et à Comprendre » sont prévues, ainsi que l'intervention d'une diététicienne pour des ateliers pédagogiques.

Méthodologie d'Accompagnement

L'équipe renforce ses méthodes d'accompagnement pour aider les résidents dans les actes de la vie quotidienne, le suivi médical renforcé, et le maintien de leurs capacités intellectuelles et physiques. L'environnement est conçu pour être calme, apaisant et rassurant, respectant le rythme de vie des résidents tout en facilitant leur interaction sociale et leur autonomie. Des activités adaptées et individualisées sont proposées pour maintenir leurs acquis.

Activités et Animations

L'année 2024 a été marquée par des médiations ludiques et des activités culturelles, sociales et pédagogiques. Des repas à thèmes, des activités physiques adaptées, des ateliers créatifs, des projets de citoyenneté et environnement, ainsi que des activités de socialisation ont été organisés. Des sorties culturelles, sportives et de loisirs, telles que des visites à des spectacles, des concerts, et des sorties en plein air, ont permis aux résidents de maintenir un lien avec l'extérieur.

Vie en Collectivité et Liens Sociaux

Les résidents ont continué à maintenir des liens réguliers avec leurs familles, avec des sorties et des séjours en famille pendant les vacances. Quatre résidents ont participé à un séjour institutionnel à Hendaye en mai 2024, et trois autres ont séjourné à Seignosse en septembre 2024. L'équipe met également en place des activités pour favoriser la socialisation et la participation à des événements communautaires.

Perspectives pour 2025

En 2025, le F.A.M. prévoit un séjour institutionnel à Izeste dans la vallée d'Ossau avec le Foyer de Vie, l'aménagement de la salle à manger et la mise en œuvre d'un plan de formations pour l'équipe. L'analyse de la pratique professionnelle continuera pour améliorer la qualité des services. L'objectif est de renforcer encore l'accompagnement personnalisé et de maintenir l'engagement des résidents dans des activités adaptées et enrichissantes.

Les accompagnements du pôle infirmerie

Le service fonctionne avec 1.5 ETP infirmier transversal répartis sur les 3 services. Le circuit du médicament a été révisé pour l'accompagnement des résidents à la prise de médicaments en autonomie.

Prévention :

Les actions de prévention incluent des visites chez le dentiste une fois par an, un suivi des dépistages du cancer du sein et colorectal, et un programme de sensibilisation à l'hygiène alimentaire. Un plan canicule est mis en place du 1er juin au 30 septembre. Le taux de vaccination contre la grippe et la COVID varie entre les foyers. Des protocoles de gestion de la douleur sont en place et des actions sur la prévention des chutes sont en cours. Des consultations sur la vie sexuelle sont proposées.

Projets concrétisés en 2024 :

Le projet de kinésithérapie a été élargi avec des groupes de rééducation en salle de psychomotricité au FAM, en réponse aux besoins de soins. Le projet "Bien manger pour être en bonne santé" a été instauré, avec des ateliers animés par une diététicienne.

Les accompagnements médicaux :

Les consultations médicales ont augmenté en 2024 avec des visites régulières des médecins traitants et des hospitalisations en légère diminution. Les besoins de soins continuent de croître, particulièrement au Foyer de Vie avec un nombre important de consultations hebdomadaires.

Année 2024	Nombre de consultations avec des professionnels médicaux et paramédicaux libéraux	Consultations Médecin traitant	Hospitalisations
Foyer de vie	790	173	8
FAM Les Oliviers	426	76	1
FAM La Maison Bleue	186	54	4
Nombre de personnes ayant eu au moins un soin dans l'année 2024	FAM LO	FAM LMB	FDV
Pédicure/Podologue	10	4	26
SSIAD		2	
IDEL	1	1	1
Orthophoniste		1	
Kiné	4	2	9
Psychiatre extérieur	1		1
Généraliste hors établissement	0	3	12
Suivi Cancérologie	1		
Cardiologue	5	1	4
Podo-orthoprothésiste	1	1	2
Gynécologie/Mammographie	3	0	14
Diététicienne	3	1	6
Dentiste	9	10	28
Neurologue	0	2	4
Ophthalmologue	4	2	18
Phlébologue	1	1	3
ORL	2	0	4
Décès	0	0	1

	Nombre De résidents suivis par Dr référent de l'établissement	Nombre De résidents suivis par Autre médecin référent
FAM LO	11	0
FAM LMB	7	3
FDV	36	12

L'accompagnement psychiatrique :

Le psychiatre de l'établissement assure un suivi psychiatrique complet, comprenant la gestion chimiothérapique et psychothérapique des résidents nécessitant une prise en charge spécialisée. Il réalise des consultations régulières ou ponctuelles selon les besoins, en collaboration avec les équipes médicales et la psychologue. En cas d'urgence psychiatrique, les médecins généralistes sont sollicités, mais le psychiatre est consulté par téléphone pour des conseils. Il participe aux réunions d'admission et aux commissions préalables à l'entrée des résidents, et coordonne les hospitalisations psychiatriques si nécessaire, privilégiant une prise en charge au sein de l'établissement lorsque possible. Cela permet d'éviter autant que possible les hospitalisations externes, compte tenu des capacités limitées du département en psychiatrie et de la complexité des comportements des résidents.

Nombre de personnes suivies par le psychiatre de l'institution en 2023		
FdeV	FAM PA	FAM AUT
30	8	9
Nombre de personnes suivies par un psychiatre hors établissement 2023		
FdeV	FAM PA	FAM AUT
3	1	0
Consultation médecin psychiatre établissement 2023		
FdeV	FAM PA	FAM AUT
151	142	170
Etat des hospitalisations en psychiatrie		
FdeV	FAM PA	FAM AUT
0	0	1

L'accompagnement psychologique :

La psychologue offre un soutien psychologique aux résidents, adapté à leurs besoins et demandes, favorisant les échanges informels ainsi que des entretiens thérapeutiques, y compris à travers la médiation de la balnéothérapie pour favoriser le bien-être. Elle adopte une écoute neutre et bienveillante, encourageant l'expression des résidents et leur permettant de trouver du sens à leur vécu et d'envisager de nouveaux projets.

Suivi Psychologique au sein des différents établissements :

Établissement	Type de suivi	Nombre de résidents	Fréquence
Foyer de vie	Suivi psychologique régulier	32	Hebdomadaire, bimensuel (par quinzaine) ou mensuel
	Suivi occasionnel	Non précisé	En fonction des besoins ponctuels
FAM-PA	Suivi psychologique régulier	3	Hebdomadaire
	Suivi psychologique régulier	1	Bimensuel (par quinzaine)
	Suivi épisodique (en chambre/unité)	Non précisé	Selon les besoins
FAM-Autisme	Entretiens psychologiques hebdomadaires	1	Hebdomadaire
	Balnéothérapie	2	Bimensuel (par quinzaine)
	Balnéothérapie	1	Bi-trimestriel

L'accompagnement en psychomotricité :

FAM Autisme

Evaluations/réévaluations recommandées spécifiques au public TSA :

Bilans / Evaluations	En collaboration avec d'autres professionnels	Nombre de résidents concernés
Profil sensoriel (ESAA ou BOGDASHINA)	2 ou 3 collègues de l'équipe pluridisciplinaire	2
COMVOOR	La psychologue	5
Autres évaluations (latéralité, capacités motrices...)	Une éducatrice spécialisée	1

Médiations utilisées : relaxation psychomotrice, activités sensorielles, sensori-motrices.

Fréquence des séances	En salle de psychomotricité	En salle Snoezelen	Nombre de résidents concernés
Hebdomadaire (1 séance / semaine)	4	2	6

FAM Perte d'Autonomie

Médiations utilisées : relaxation psychomotrice, massages.

Fréquence des séances	En salle de psychomotricité	Sur l'unité	Nombre de résidents concernés
Hebdomadaire (1 séance / semaine)	1	0	1
Ponctuelle	0	1	1

Séances en groupes :

Médiations	Fréquence	Lieu	Nombre de résidents concernés
Gymnastique douce	1 séance / semaine	Salle de psychomotricité	5 à 7
Activités créatives	ponctuelle	Unité de vie	1 à 3

Les services généraux

Organisation générale :

Les services généraux (entretien, maintenance, lingerie, cuisine) sont mutualisés entre le Foyer de vie et les deux FAM, avec une sectorisation adaptable selon les besoins. L'organisation repose sur la polyvalence des équipes et une réflexion continue pour améliorer les pratiques en lien avec les équipes éducatives et paramédicales.

Surveillance de nuit

Le service de nuit est assuré par 2 veilleuses par FAM et 4 pour le Foyer de vie. Il est composé de 7 aides-soignantes et d'une garde-malade, avec des ajustements ponctuels selon les absences et les besoins.

Cuisine

En 2024, l'équipe a connu plusieurs mouvements, avec des arrêts longue durée et le départ de la responsable Elior. À partir de janvier 2025, Sodexo reprend la gestion de la cuisine avec un nouveau responsable.

Entretien, maintenance et lingerie

Maintenance : 1 agent à temps plein + 1 agent partagé avec la lingerie (0,7 ETP).

Lingerie

4 personnes (3,1 ETP), avec un appui ponctuel de l'équipe entretien.

Entretien

4 personnes (3,45 ETP), appui partiel à la lingerie et à la cuisine par deux agents. Des ajustements de temps de travail ont été réalisés suite à des départs.

4. ORGANIGAMME

Effectif en ETP

Effectif total au 31/12/2024	Hommes	Femmes	Total	% des effectifs
Cadres	3	4	7	10.1%
Agent de maîtrise	0	1	1	1.5%
Filière administrative	0	1	1	1.5%
Filière logistique	2	16	18	23.9%
Filière éducative	7	13	20	29.9%
Filière médicale	0	22	22	32.8%
Total	12	57	69	

Les femmes représentent plus de 81% de l'effectif total des salariés.

Effectif en CDI au 31/12/24

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	3	4	7
Agent de maîtrise	0	1	1
Filière administrative	0	1	1
Filière logistique	2	14	16
Filière éducative	7	13	20
Filière médicale	0	19	19
Total	12	51	63

1 poste d'aide-soignante et 1 poste de secrétaire en cours de recrutement.

Effectif en CDD au 31/12/24

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	0	0	0
Employés	0	6	6
Total	0	6	6

Effectif par tranche d'âge au 31/12/24

Tranche d'âge ->	- de 25	25 - 54	55 - 60	+ de 60	Total
Cadres	0	3	3	1	7
Agent de maîtrise	0	1	0	0	1
Filière administrative	0	0	0	0	0
Filière logistique	0	10	5	1	16
Filière éducative	0	14	5	1	20
Filière médicale	0	16	2	1	19
Total	0	44	15	4	63

Effectif par tranche d'âge et par service au 31/12/2024

	Moins de 25	25 à 34	35 à 44	45 à 54	55 à 60	plus de 60	TOTAL
Foyer de vie	0	1	3	8	4	0	16
FAM Perte Autonomie	0	0	2	2	1	0	5
FAM Autisme	0	3	0	3	0	1	7
Serv. Gén. de jour	0	1	5	4	5	1	16
Serv. Gén. de nuit	0	1	1	6	0	0	8
Service médical	0	0	3	1	0	1	5
Direction/Administ.	0	0	1	2	2	1	6
TOTAL	0	6	15	26	12	4	63

Ancienneté en années dans l'établissement par service au 31/12/2024

	moins de 5	5 à 9	10 à 14	15 à 19	20 à 24	25 et plus	TOTAL
Foyer de vie	6	1	3	2	2	2	16
FAM Perte Autonomie	3	0	2	0	0	0	5
FAM Autisme	6	0	1	0	0	0	7
Serv. Gén. de jour	6	4	4	2	0	1	16
Serv. Gén. de nuit	0	2	6	0	0	1	8
Service médical	0	2	3	0	0	0	5
Direction/Administ.	2	1	0	3	0	0	7
TOTAL	23	10	19	7	2	2	63

Les évènements du personnel

Départs, embauches et mobilités

FAM PA :

AMP (1 ETP) licenciée pour inaptitude le 04/12/23 → remplacée au 01/03/24.

Aide-soignante (1 ETP) transférée au Foyer de vie le 04/11/24 → poste vacant au 31/12/24.

FAM Perte d'Autonomie :

Aide-soignante (1 ETP) démissionnaire le 15/01/24 → remplacée le 05/02/24.

Cuisine :

Aide-cuisine (0,5 ETP) démissionnaire le 19/01/24 → remplacée le 22/01/24 → démission du remplaçant le 24/05/24 → nouveau remplacement au 01/06/24.

FAM Autisme :

Aide-soignante de nuit partie à la retraite le 31/05/24 → mobilité d'une aide-soignante de jour.

Aide-soignante de jour licenciée pour inaptitude le 05/01/24.

2 AES (2 ETP) recrutées au 01/06/24 pour remplacer ces postes.

Autres départs/remplacements :

Aide-soignante de jour (1 ETP) démissionnaire le 31/07/24 → remplacée le 01/08/24.

AMP du Foyer de vie partie à la retraite le 31/08/24 → mobilité interne au FAM PA.

Services généraux :

2 départs à la retraite (2 ETP) le 30/09/24 → réajustement par augmentation du temps de travail de 2 salariés et embauche de 2 personnes (1 ETP + 0,5 ETP).

Secrétariat :

Secrétaire (0,5 ETP) licenciée pour inaptitude le 19/12/24 → poste vacant au 31/12/24.

Changements de temps de travail

Au 01/10/24 :

1 salariée passe de 0,8 à 1 ETP.

1 salariée passe de 0,5 à 0,6 ETP.

La psychologue maintient sa réduction de temps de travail à 90 % à partir du 01/09/24.

Congés maternité/parentaux

Commis de cuisine en congé maternité suivi d'un congé parental depuis le 20/03/23.

Animatrice du Foyer de vie en congé maladie, suivi d'un congé maternité à compter du 09/12/24.

Accueil de stagiaires (10 en tout)

Formations accueillies :

Éducateur spécialisé : 06/11/23–19/01/24 et 04/03–24/05/24.

Moniteur éducateur : 06/11/23–17/05/24 et 23/09/24–07/02/25.

Aide-soignante : 11/03–12/04/24, 13/05–14/06/24, 28/10–13/12/24.

AES : 01/04–13/09/24.

Certificat en autisme : 22/07–02/08/24 et 04/11–01/12/24.

La Formation

Nbre personnes	Emploi	Intitule de la formation	Organisme formateur	Nbre heures
8	AS jour et nuit, IDE	Gestes et soins d'urgence réactualisation	CH Mont de Marsan	7
4	AES, AS, monitrice éducatrice, agent des serv. Log.	Préventis Pro	CENTAURE	7
8	ES, moniteur éducateur, agt serv. Log.	Réactualisation Sauveteurs Secouristes Travail	ASFO	7
8	AES, IDE, AS jour et nuit	Formation manutention des personnes	CFPS Mont de Marsan	14
10	ES, ME, AS, AES	La relation famille	SUD Management	14
4	ES, Animatrice, AES, AS	Rédiger en FALC	SUD Management	14
1	Ouvrier services logistiques	Habilitation électrique	APAVE	11

Les actions réalisées en 2024

L'analyse de pratique

L'objectif en est notamment de permettre à chacun de développer ses capacités d'écoute, d'interrogation, d'analyse et d'évaluation, des demandes et des expressions du vécu (qu'ils viennent des résidents ou des autres personnels) et ce, afin que chaque participant puisse parvenir à dynamiser, organiser et mieux orienter ses actions. Cette action s'inscrit dans le cadre de la promotion de la bientraitance au sein de notre établissement. L'établissement a obtenu un financement pour la mise en place de l'analyse des pratiques tant auprès du Foyer de vie que des Foyers d'accueil médicalisé. Elle est animée par un psychologue extérieur à raison de 8 séances

par an et pour chacun des 4 groupes (2 pour les FAM, 2 pour le Foyer de vie). En 2024, toutes les séances ont pu se tenir avec un intervenant pour les FAM. Pour le Foyer de vie l'équipe a souhaité faire une pause, les séances reprendront en 2025 avec un nouvel intervenant.

Entretiens professionnels et gestion des ressources humaines

Depuis 2006, tous les salariés bénéficient d'un entretien professionnel avec leur Responsable ou le Directeur, conformément à la loi du 5 mars 2014 qui impose un entretien au minimum tous les deux ans, quel que soit le contrat. Ces échanges permettent de faire le point sur la situation professionnelle, les activités, les attentes en matière d'évolution, ainsi que les besoins en formation. Ils intègrent également les entretiens prévus par le Code du travail (seconde partie de carrière, bilan d'étape, retour d'absence).

Fiches de poste

Toutes les fiches de poste ont été formalisées et mises à jour si nécessaire lors des entretiens annuels.

Représentation du personnel

À la suite des élections de janvier 2023, une nouvelle instance représentative du personnel a été élue le 31 janvier 2023. En 2024, les instances ont tenu :

11 réunions du CSE

1 réunion extraordinaire du CSE

4 réunions sur la santé, la sécurité et les conditions de travail

2 réunions de la CSSCT (commission dédiée)

Le droit d'expression des salariés

Organisés par service, les groupes d'expression se sont réunis en novembre, comme chaque année, sans la présence de la Direction. Cela concerne les services médical/paramédical, éducatif et paramédical FAM Autisme et Perte d'autonomie, éducatif Foyer de Vie, les services généraux et administratifs.

Sécurité et formations

Depuis 2013, environ 4 salariés sont formés chaque année à la conduite automobile (hors 2020).

En 2024 :

- 7 personnes ont suivi une formation à la manipulation des extincteurs
- 11 une sensibilisation à la centrale de sécurité
- 8 ont réactualisé leur formation SST
- 8 aides-soignantes ont suivi une réactualisation à la gestion des soins d'urgence
- 20 personnes sont SST, 16 formées à la gestion des soins d'urgence niveau 2
- Les 2 agents de maintenance sont habilités électriquement

Commission repas

Active depuis 2006, elle rassemble différents représentants (cuisine, direction, éducatif, infirmière, résidents). Trois réunions ont eu lieu en 2024. La participation des résidents FAM reste irrégulière.

Événements marquants 2024

- Avis favorable de la commission de sécurité après sa visite du 24 janvier
- Mise en place d'un nouveau logiciel de paie et de gestion des contrats de remplacement au niveau de l'association

En 2024, nous avons déployé la démarche aux Cigalons :

Validation du champ et de l'objet de l'étude par le Directeur	31/01/24
Sollicitation de membres du groupe de travail pour participation à la prochaine réunion	31/01/24
Finalisation du questionnaire avec des membres du groupes de travail précédent	8/02/24
Formalisation du questionnaire et diffusion	16/02/24
Dépouillement du questionnaire	11/04/24
Analyse des réponses	20/06/24
Formalisation de l'appel à candidatures pour le groupe de travail	25/06/24
Constitution du groupe de travail pour septembre 2024	10/07/24
Réunion du groupe de travail	17/10/24

L'ACTIVITE DU SAMSAH

SAMSAH	Réalisée	Prévisionnelle	Écart (en journées)
2024	10	10	0

Le SAMSAH porté par l'AGEEI s'adressera électivement à des personnes de 15 à 25 ans, porteuses de « troubles du spectre de l'autisme » à la charnière de l'enfance et de l'âge adulte pour qui les risques de rupture peuvent avoir des conséquences graves pour la qualité de vie des personnes. Les équipes de ce service apporteront aussi un soutien aux familles et proches aidants.

Les missions du SAMSAH relèvent des objectifs globaux du projet « chacun sa vie, chacun sa réussite » et qui déclinent un accompagnement médico-social adapté, personnalisé, comportant des prestations de soins, contribuant à la réalisation du projet de vie inclusif. Un des axes pivots de l'accompagnement est de préparer la personne et de soutenir l'optimisation de ses comportements adaptatifs (autonomie personnelle, sociale, communautaire, résidentielle ...) en favorisant le maintien ou la restauration de leur liens familiaux, sociaux, scolaires ou professionnels, et l'accès à l'ensemble des services de la collectivité.

L'un des enjeux fondamentaux est aussi d'enrayer les conséquences de l'isolement des personnes et de leur proche aidant, de « créer de la chance ». Il s'agira donc « d'aller vers » les jeunes et leur famille, de les amener vers ce nouveau dispositif.

Il associera de manière systématique les familles aux différentes étapes de l'accompagnement. La famille sera reconnue comme partenaire à part entière du réseau d'accompagnement développé. Reconnaître l'expertise d'usage des familles vis-à-vis du service et des professionnels.

Dans le cadre de ses missions spécifiques, le SAMSAH interviendra également en amont et en aval de l'entrée dans la structure pour l'ensemble du public accueilli (y compris pour les jeunes relevant de la partie établissement médicalisé), sur les différents lieux de vie de la personne accompagnée : domicile, lieux de loisirs, prises en charge diverses, formation, emploi, scolarité si tel est le cas, et cela, en coopération avec les familles et les différents acteurs du territoire.

Une évolution de l'activité du SAMSAH pourra conduire dans un second temps à une intervention auprès des partenaires du dispositif global « chacun sa vie, chacun sa réussite » (ESMS, dispositif d'aide aux aidants, habitat inclusif, lieux de vie...), afin de leur apporter soutien technique et supervision dans leur pratique.

En 2024, le SAMSAH s'est engagé activement dans l'accompagnement de dix jeunes, âgés de 17 à 25 ans. Ces suivis s'inscrivent dans une logique de soutien global, individualisé et progressif, avec une attention particulière portée à la transition vers l'âge adulte, l'inclusion sociale et l'autodétermination.

Les interventions se sont déroulées dans différents lieux : au domicile des jeunes, dans les locaux du service, mais également dans des tiers-lieux favorisant des rencontres moins institutionnalisées, propices à l'échange et à l'expression des besoins. Après une période significative de "pairing" — une phase essentielle d'observation et de création du lien de confiance — les professionnels ont mis en place des accompagnements ciblés sur les apprentissages de la vie quotidienne, l'autonomie, la communication, ainsi que sur les habiletés sociales.

Des évaluations fonctionnelles ont été menées afin de mieux cerner les potentialités et les besoins spécifiques de chaque jeune. Ces évaluations ont permis de construire les premiers projets personnalisés en collaboration étroite avec les jeunes eux-mêmes. Cette co-construction témoigne de la volonté du service de favoriser la participation active des jeunes dans leur parcours, conformément aux principes de l'autodétermination.

Un élément structurant du dispositif a été la présence d'une médiatrice pair-santé, véritable ressource pour les jeunes et leurs familles. Grâce à son expérience vécue et sa posture bienveillante, elle a su ouvrir des perspectives, soutenir l'espoir, et inspirer de nouveaux possibles. Sa contribution a facilité l'identification de projets de vie concrets et a renforcé la légitimité des jeunes dans leur rôle d'acteurs de leur propre trajectoire.

L'année 2024 a particulièrement marqué une avancée en matière d'inclusion. Un événement symbolique et porteur d'avenir a été l'installation d'un jeune dans l'appartement institutionnel loué à cet effet. Cette démarche, loin d'être uniquement symbolique, incarne concrètement les objectifs du SAMSAH : offrir un espace sécurisé où le jeune peut expérimenter la vie en autonomie, avec un accompagnement ajusté et bienveillant. C'est une étape déterminante vers une inclusion citoyenne et un mode de vie choisi.

Le travail mené par le SAMSAH en 2024 illustre une réelle progression vers des pratiques centrées sur la personne, l'autodétermination et l'inclusion. Il s'agit d'un engagement collectif, fondé sur la co-construction, le respect des singularités et la valorisation des compétences, qui offre aux jeunes un accompagnement porteur de sens et d'avenir.

Perspective 2025 :

Ouverture d'une maison transitoire : un nouveau dispositif d'inclusion

L'année va être marquée par l'ouverture d'une maison transitoire, fruit du travail préparatoire mené en amont par l'équipe du SAMSAH. Ce nouveau lieu de vie accueillera, en semaine, cinq jeunes identifiés au cours des accompagnements individualisés. Il s'agit d'un espace intermédiaire entre le domicile familial et un logement collectif, pensé comme un tremplin vers plus d'indépendance.

Pour accompagner ce projet ambitieux, une équipe dédiée va être recrutée et formée spécifiquement aux enjeux de l'accompagnement à l'autonomie, dans une approche centrée sur l'autodétermination, la bienveillance et l'inclusion. Cette maison transitoire constitue une étape essentielle dans le parcours des jeunes, leur offrant un cadre sécurisé et stimulant pour expérimenter la vie quotidienne en collectivité, avec un accompagnement adapté à leurs besoins.

Tableau des effectifs du projet

Effectif du personnel :	ETP	Avant 2026		À Partir de 2024	
		Part CD 40	Part ARS 40	Part CD 40	Part ARS 40
Directeur	0,1	0,1		0,1	
Chef de service	0,5			0,5	
Technicienne administrative	0,5	0,5		0,5	
Psychiatre	0,17		0,17		0,17
Psychologue	0,5		0,5		0,8
Infirmière	0,5		0,5		0,8
Éducateur spécialisé	1	0,80	0,20	1	
Médiateur pair santé	0,6		0,6		0,6
Accompagnant éducatif et social	1		1	0,5	1

Formations effectuées

Formation sur la recherche participative (CROISIC)	3 professionnels
Formation à la psychoéducation	1 professionnel
Supervision	5 professionnels
Formation médiateur santé pair	1 professionnels

5. DEMARCHE QUALITE

Le COPIL a renouvelé 4 de ses membres cette année :

-2 représentants du FDV

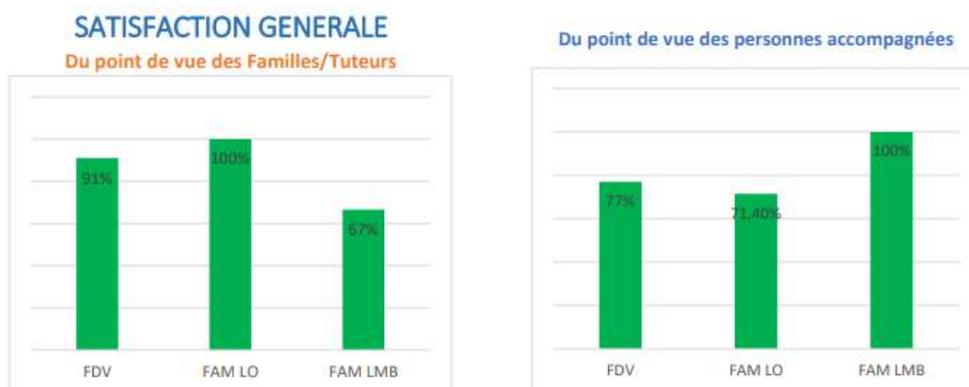
-1 représentant des services généraux

-1 représentant du FAM La Maison Bleue

Un appel à candidature a été passé auprès des familles et représentants légaux des personnes accompagnées des 3 Foyers pour participer au COPIL Qualité sans avoir reçu de candidature. Cet appel à candidature a également été passé auprès des personnes accompagnées du FDV et a recueilli 12 candidatures.

-Les représentants des personnes accompagnées pour participer au COPIL seront nommés par le directeur au prochain CODIR le 28/01/25.

Une Enquête de satisfaction générale auprès des personnes accompagnées et des familles a été réalisée en début d'année avec de nombreux retours positifs :



Le FAM La Maison Bleue a relancé les groupes de travail pour la certification Cap Handéo qui aura lieu en octobre 2025.

Le Colloque Éthique et BT ouvert aux professionnels, personnes accompagnées et aux familles est programmé le 23/01/25.

L'enquête de satisfaction ayant pris beaucoup de temps, certains points du PAQ 2024 découlant de l'évaluation externe n'ont pas pu être traités :

- Procédure accueil des stagiaires et nouveaux salariés ainsi qu'un livret d'accueil et la procédure de recrutement
- Procédure clarifiant les définitions et modalités de traitement des EI
- Formalisation d'un document sur le parcours de la personne accompagnée
- Réactualisation du plan bleu

Ces 4 points feront partie du PAQ 2025.

Objectifs	Nom de l'indicateur	Description de l'indicateur	Relevé				
				2021	2022	2023	2024
Mesurer si la démarche est participative	Taux de personnel impliqué dans la démarche	Sur l'ensemble de l'établissement et pour chaque filière (éducative, logistique, soignante...) Nombre de personnels participant à un groupe de travail dans l'année / nombre total de professionnels		2021	2022	2023	2024
			Service éducatif :	21	21	21	17
			Services généraux :				
			Service de soin :				
			Service administratif :	4	0	3	5
			Direction :	5	5	4	4
			Personnes accompagnées :	2	2	0	2
				4	4	4	4
				0	0	10 +18 CVS	18
Mesurer l'implication des membres du COPIL	Nombre de réunions du COPIL	Nombre total de réunions du Copil sur l'année	2020 : 6 2021 : 6 2022 : 6	2023 : 7 2024 : 7			
Mesurer l'implication des membres du COPIL	Nombre d'heures annuelles de réunion du COPIL	Nombre d'heures de réunion du groupe COPIL sur l'année	2020 : 14h 2021 : 11h 2022 : 16h	2023 : 14h 2024 : 14h			
Mesurer la dynamique interne d'amélioration continue	Taux de procédures faisant l'objet d'une évaluation formalisée (en termes d'appropriation, d'utilisation ou pertinence)	Nombre de procédures faisant l'objet d'une évaluation/nombre total de procédures	2020 : 8 2021 : 17 2022 : 7	2023 : 11 validées 5 en cours de révision 2024 : 2 validées 4 en cours de révision			
Apprécier la communication qualité	Nombre de réunions d'information qualité des équipes	Nombre total de réunions organisées par la direction pour l'ensemble du personnel portant sur la démarche (information, compte rendu de résultats qualité...).	2020 : 1 2021 : 8 2022 : 2 2023 : 6 informations par la RQ, une information par le directeur en réunion institutionnelle 2024 : Points réguliers par les adjoints de direction dans les réunions de fonctionnement				

Rapport d'activité de la Démarche Qualité										
N°	Date	Durée	Nombre de personnes concernées						Objet	
			Service Educatif	Services généraux	Service soin	Administratifs	Direction	Usagers et/ou représentants des usagers		
1	06 02 24	2h		4	1			2		COPIL
2	02 04 24	2h		2	1			2		COPIL
3	14 05 24	2h		4	1			1		COPIL
4	25 06 24	2h		3	1			2		COPIL
5	18 07 24	2h		4	1			2		COPIL
6	08 10 24	2h		4	1			2		COPIL
7	12 11 24	2h		2	1			2		COPIL
1	31 01 24	2h					1	4		CODIR
2	10 09 24	2h					1	5		CODIR
3	26 11 24	2h					1	5		CODIR
4	18 12 24	30 min					1	5		CODIR
1	04 12 2024	3h		3					1	CISC Cap Handéo
2	05 12 2024	3h		3			1		1	CISC Cap Handéo
	28 11 24	30min		2						présentation résultats ES/ procédure plaintes et réclamations/ Appel à candidature COPIL
1	04 07 24	2h		2	1	1	1	1	1	6 Conseil des Pairs pour la BT FDV
2	01 10 2024	30 min		1	1	1	1	1	1	2 Conseil des Pairs pour la BT FAM LMB
3	01 10 24	1h		2	1	1	1	1	1	10 Conseil des Pairs pour la BT FAM LO

6. RAPPORT BUDGETAIRE

Rapport budgétaire FOYER DE VIE			
Groupe	Budget	Réalisé	Écart(s)
Charges			
I	300 700 €	313 230 €	-12 530€
II	2 083 704 €	2 203 695 €	-119 991 €
III	445 911 €	482 405 €	-36 494 €
Produits			
I DG	2 369 111 €	2 392 844 €	23 732 €
II	388 488 €	410 542 €	22 054 €
III	12 16 €	52 879 €	40 163 €
Résultat avant prov			
Reprise de résultat N-2			
Résultat administratif		- 83 065 €	
Provisions			
Résultat administratif définitif		0 €	Déficit affecté sur la réserve de compensation

Charges : Sur le G1, déficit lié à la une fuite d'eau 12k€ et l'alimentation (23k€). Sur le G2, déficit dû différence entre (CDI-CDD) 73 k€, du a une présence accrue des usagers (+700 j). Pas de reprise pour provision retraite suffisante. Sur le G3, dépassement lié à la location mobilière, l'entretien des bâtiments, l'évaluation externe.

Produits : Perte suite au décès d'un résident hors département. Excédent lié à une forte présence des résidents. Vente d'un véhicule ainsi que les forfaits hôteliers.

Rapport budgétaire F.A.M AUT			
Groupe	Budget	Réalisé	Écart(s)
Charges hébergement			
I	68 850 €	78 297 €	- 9 447 €
II	417 515 €	481 089 €	- 63 574 €
III	204 337 €	177 418 €	26 919 €
Produits hébergement			
I DG	511 066 €	527 444 €	16 378 €
II	134 599 €	139 305 €	4 705 €
III	5 037 €	-20647 €	-25 683 €
Résultat avant prov		€	
Reprise de résultat N-2		€	
Résultat administratif		- 50 702 €	
Provisions			
Résultat administratif définitif		- 50 702 €	

Charges : Sur le G1, déficit dû à la consommation électrique et l'alimentation. Sur le G2, déficit dû aux remplacements présence importante des résidents (+238j). Sur le G3, gain principalement dû aux dotations aux amortissements et provisions

Produits : La suractivité sur les hors département a généré de la facturation supplémentaire ainsi que les forfaits hôteliers.

Déficit affecté à la réserve de compensation des futurs déficits

Charges soin			
I	11 411 €	5004 €	6 407 €
II	436 343 €	401 197 €	35 146 €
III	0 €	0 €	0 €
Produits soin			
I DG	447 754 €	447 754 €	0 €
II	0 €	0 €	0 €
III	0 €	0 €	0 €
Résultat avant prov		41 554 €	
Provisions			
Résultat administratif définitif		41 554 €	

Groupe 1 : bien équilibré, G2 Les gains sont dû à des remplacements moins onéreux. Groupe produit : RAS

Excédent affecté à la réserve de compensation des futurs déficits

Rapport budgétaire F.A.M PA			
Groupe	Budget	Réalisé	Écart(s)
Charges hébergement			
I	74 000 €	84 382 €	-10 382 €
II	394 388€	3391 403 €	2985 €
III	202 674 €	171 358 €	31 316 €
Produits hébergement			
I DG	536 278 €	570 449 €	32 286 €
II	129 6760 €	130 371 €	695 €
III	5 108 €	-21852 €	- 26 960 €
Résultat avant prov	€		
Reprise de résultat N-2	€		
Résultat administratif	31 826 €		
Provisions			
Résultat administratif définitif	31 826 €		

Charges : Sur le G1, déficit dû à la consommation électrique. Sur le G2, à l'équilibre. Sur le G3, gain sur les dotations aux amortissements.

Produits : la suractivité sur les hors département a généré de la facturation supplémentaire ainsi que les forfaits hôteliers

Excédent affecté à la réserve de compensation des futurs déficits

Charges soin			
I	Budget	Réalisé	Écart(s)
I	10 500 €	9 775 €	725 €
II	308 716 €	294 368€	14 348 €
III	0 €	0 €	0 €
Produits soin			
I DG	319 216€	319 216 €	0
II	0	0	0
III	0	0	0
Résultat avant prov	16 197 €		
Provisions			
Résultat administratif définitif	16 197 €		

Sur le G1 : RAS, sur le groupe 2 : bien équilibré. Groupe produit RAS

Excédent affecté à la réserve de compensation des futurs déficits

Rapport budgétaire SAMSAH			
Groupe	Budget	Réalisé	Ecart(s)
Charges hébergement			
I	20 600 €	11 753 €	8 847 €
II	384 208 €	189 207 €	194 934 €
III	53 030 €	70 854 €	- 17 824 €
Produits hébergement			
I DG	469 800 €	469 800 €	0 €
II	0 €	1 365 €	1 365 €
III	0 €	0 €	0 €
Résultat avant prov	€		
Reprise de résultat N-2	€		
Résultat administratif	187 321 €		
Provisions			
Résultat administratif définitif	187 321 €		

Charges : gain important sur petit matériel. Sur le G2, enveloppe allouée tardivement pour le recrutement des professionnels. Sur le G3, report du fond dédié pour le financement du contrat pair-aidant. Groupe produit, quote part subv invtt CD 40.

Excédent affecté à l'investissement 50 000€. Réserve de compensation 72 321.48€. Provision pour formation 40 000€. Provision pour travaux 10 000€. Excédent affecté aux mesures d'exploitation 15 000€

7. CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par une dynamique particulièrement riche au sein des différentes structures du Foyer de Vie "Les Cigalons" et des F.A.M. associés. L'ensemble des équipes s'est mobilisé pour offrir aux personnes accompagnées un cadre de vie sécurisant, stimulant et inclusif, à travers une pluralité d'actions concrètes et porteuses de sens. Qu'il s'agisse des projets d'aménagement, des activités culturelles et sportives, des ateliers thérapeutiques, ou encore des séjours de rupture, chaque initiative a contribué à renforcer l'autonomie, l'estime de soi et l'insertion sociale des résidents.

L'ouverture sur l'extérieur, les partenariats locaux et les projets de citoyenneté ont permis de créer du lien, de rompre l'isolement et de valoriser les compétences de chacun. L'investissement des équipes, leur capacité à se former et à adapter leur accompagnement en fonction des besoins évolutifs témoignent d'un engagement professionnel fort, centré sur le respect de la personne et la qualité de la relation.

Le développement du SAMSAH a, quant à lui, offert de nouvelles perspectives aux jeunes avec un TSA, en consolidant des parcours d'inclusion personnalisés et progressifs, notamment à travers l'ouverture de la future maison transitoire. Les initiatives autour de la pair-aidance, des pratiques innovantes en santé, et des démarches qualité participatives renforcent encore davantage la vision inclusive et humaniste portée par les établissements. Les perspectives pour 2025 s'inscrivent dans cette même volonté d'amélioration continue, en misant sur la participation active des personnes accueillies, le développement d'outils adaptés, et le renforcement des compétences professionnelles. C'est avec confiance et ambition que l'ensemble des structures poursuivra son action, dans le respect de la singularité de chacun, et au service d'une société plus inclusive, solidaire et bienveillante.

Marc ALIAS,
Directeur

LEXIQUE

ALGEEI : Association Laïque de Gestion d'Établissements d'Éducation et d'Insertion
ARS : Agence Régionale de Santé
CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce
CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée
CHSCT : Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail
CHVS : Centre d'Hébergement et de Vie Sociale
CLIS : Classe d'Intégration Scolaire
CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique
CNSA : Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CRA : Centre Ressources Autisme
CROSMS : Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale
CSE : Comité Social et Économique
DGAS : Direction Générale de l'Action Sociale
DHA : Dispositif d'Hébergement Accompagné
DITEP : Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
EADJV : Établissement d'Accueil de Jeunes présentant une Double Vulnérabilité
ES : Éducateur Spécialisé
ESAT : Établissement de Suivi et d'Aide par le Travail
ESMS : Établissement Social et Médico-Social
ESMS PIC : Établissement Social et Médico-Social Privé d'Intérêt Collectif
ETS : Éducateur Technique Spécialisé
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
FO : Foyer Occupationnel
IME : Institut Médico Éducatif
ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
KAPASS : Kit d'Accès et de Préparation Aux Soins Somatiques
MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
MDA : Maison des Adolescents
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
ME : Moniteur Éducateur
MECS : Maison d'Enfants à Caractère social
OETH : Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
PCO : Plateforme de Coordination et d'Orientation
PNL : Privé à but Non Lucratif
PRIAC : Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la perte d'autonomie
RAE : Reconnaissance des Acquis de l'Expérience
RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile
TED : Troubles Envahissants du Développement
TND : Troubles du Neuro-Développement
TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme
UEEA : Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme
UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
UPI : Unité Pédagogique d'Intégration

